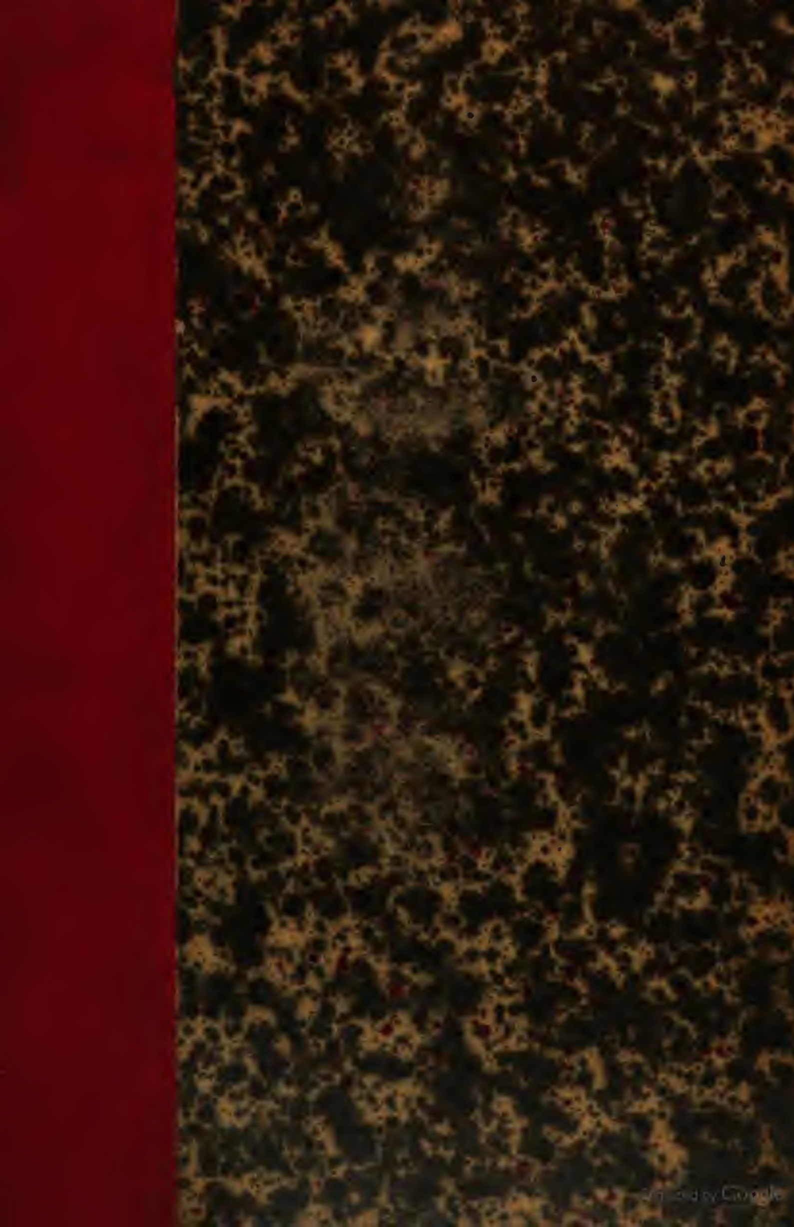




REVUE

DE L'ORIENT,

DE

L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

Paris.—Impr. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

REVUE
DE L'ORIENT
DE
L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

BULLETIN ET ACTES

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE, ALGÉRIENNE ET COLONIALE DE FRANCE.

Recueil consacré

A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX,
de l'Algérie et des Colonies françaises et étrangères,

et à l'étude
DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE, DES LITTÉRATURES,
DES SCIENCES, DES RELIGIONS, DES MOEURS ET DES COUTUMES DES PEUPLES
DE CES DIVERSES RÉGIONS.

Rédigé avec le concours des Membres de la Société orientale.

TOME QUATORZIÈME.

PARIS,
AU BUREAU DE LA REVUE, CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE,
20, rue de l'École-de-Médecine.

1853.

DU PATRIARCHE

ET

DE L'ÉGLISE GRECQUE

DE CONSTANTINOPLE.

L'Eglise d'Orient, depuis sa séparation d'avec Rome, avait continué à reconnaître quatre patriarcats, conformément aux décisions du concile de Chalcédoine, en 451 : ceux d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople. Quoique ces quatre siéges fussent égaux en principe, la présence du trône impérial, et plus tard les priviléges concédés à Gennadius et à ses successeurs par le khatti-chérif de Mohammed II, assurèrent la suprématie à celui de Constantinople, bien que le moins ancien. Nous voyons, d'après un passage de la *Turco-Græcia*, qu'à la fin du 16e siècle le patriarche de Constantinople étendait sa juridiction sur tous les chrétiens du rit oriental. Il était reconnu comme seul *œcuménique* par les trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, qui, néanmoins, lui donnaient le titre de *frère* et de *collègue*. Les Eglises de l'Asie-Mineure, de la Grèce, des îles de la mer Egée, des deux Mœsies, des contrées situées au-delà du Danube, de la Russie même, lui étaient soumises[1]. Les vicissitudes de ces Eglises suivirent celles des Etats

[1] Auctoritas patriarchæ Constantinopolitani maxima est. Eum enim tanquam solum vere œcumenicum reliqui tres Alexandrinus, Antiochæus et Hierosolymitanus, venerantur. Gubernat ecclesias Asiæ minoris, insularum Ægei maris, totius Græciæ, Mœsiæ superioris et inferioris, Valachiæ, Moldaviæ, Moscoviæ. In his solidam potestatem habet metropolitas, archiepiscopos et episcopos creandi et deponendi. (*Crusii Turco-Græcia*, p. 197.)

dont elles faisaient partie. Les uns, en secouant le joug de la Turquie, les autres, à mesure qu'ils acquéraient une prépondérance politique qu'ils n'avaient pas eue jusque-là, se déclarèrent indépendants du siége œcuménique. C'est ainsi que Pierre-le-Grand proclama, en 1721, l'autonomie religieuse de sa nation, et plaça le clergé russe sous la dépendance d'un synode particulier, dont il était le chef titulaire[1]. L'Eglise hellénique, qui s'était déclarée indépendante (αὐτοκέφαλον) dès la réunion de la première assemblée de Calamata (1821), a fait reconnaître tout récemment cette indépendance par un statut du saint synode de Constantinople, daté du 29 juin (11 juillet) 1850. Les îles Ioniennes, placées sous la protection de l'Angleterre, la Serbie autrichienne (partie de l'ancienne Mœsie), qui forme huit évêchés suffragants de l'archevêque de Carlowitz, ont cessé également de relever du siége œcuménique. Dans la Turquie même, les métropolitains de Serbie, de Valachie et de Moldavie se regardent comme indépendants, bien qu'ils reçoivent leur bulle d'investiture du patriarche de Constantinople et lui paient un léger tribut lors de leur installation ; en sorte qu'aujourd'hui l'autorité de ce dernier est renfermée dans les limites de la Roumélie, de la Thrace, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Egypte.

Ainsi envisagée, l'Eglise grecque de Turquie nous apparaît comme une monarchie constitutionnelle, dans laquelle les deux grands pouvoirs de l'Etat sont représentés par le saint synode et par le patriarche de Constantinople.

[1] Le clergé græco-russe dépendant du saint synode que dirige le colonel Protasoff comprend 108,456 ecclésiastiques. Il est réparti dans 56 diocèses, divisés en trois classes : 4 métropoles, 16 archevêchés, 26 évêchés. Le total de ses revenus monte à 8,175,052 fr. (*L'Eglise russe, d'après les relations récentes du prétendu saint synode*; Paris, 1846.)

DU SAINT SYNODE ET DU PATRIARCHE.

Le saint synode a le gouvernement spirituel et temporel de l'Eglise et de la nation. Il s'assemble à jour fixe dans une salle du patriarcat (*synodikon*). Ses décisions sont souveraines en matière de foi et de discipline; de plus, il nomme à toutes les *éparchies*, ou diocèses, vacantes dans la juridiction du patriarcat de Constantinople, connaît en appel de tous les jugements rendus par les évêques dans leurs diocèses, surveille et dirige les écoles, prend toutes les mesures d'intérêt général, et reçoit chaque année les comptes de la commission chargée d'administrer les dépenses et les revenus de la communauté.

Ces revenus sont de deux sortes : les uns consistent dans la redevance annuelle due par chaque métropolitain, ou évêque, d'après le nombre de familles composant son diocèse; les autres proviennent de la vente des prélatures dont le prix est proportionné à l'étendue et à la richesse de chaque éparchie. Le montant de ces divers revenus est versé dans la caisse du patriarcat, ou caisse commune, qui forme à la fois le trésor public de l'Eglise et de la nation.

C'est encore le synode qui, avec l'adjonction des délégués de la nation, élit et dépose le patriarche.

Le synode est composé des douze métropolitains de Césarée, d'Ephèse, de Nicomédie, d'Héraclée, de Salonique, de Chalcédoine, de Dercon, d'Andrinople, de Nicée, de Tirnova, de Cyzique, d'Amasie, sous la présidence du patriarche. Trois membres laïques, MM. Aristarchi, grand logothète, l'ex-prince de Samos, Vogoridis, et Psycharis, y ont été adjoints en 1847, à la suite d'un *bouïouroudi* de la Porte, malgré les réclamations du patriarche et des évêques qui repoussaient cette innovation comme contraire aux saints canons et aux immunités du siége œcuménique. Toutefois, ils ne concourent pas directement à l'élection des archevêques. Quant au nom-

bre de ces derniers dans le synode, il n'a rien de fixe, et même l'usage veut que dans toutes les décisions un peu importantes, l'on y appelle le patriarche et tous les évêques présents à Constantinople. C'est ainsi que le statut synodal dont j'ai parlé plus haut, qui reconnaît l'indépendance de l'Eglise hellénique, porte la signature de cinq ex-patriarches de Constantinople, du patriarche de Jérusalem et de quatorze métropolitains, ou évêques.

Les titres du patriarche sont : N..., *par la miséricorde de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique*. On se sert, soit en lui parlant, soit en lui écrivant, de la qualification de *Sas Panagiotis*, « Votre Toute-Sainteté. » Aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'on dit et l'on écrit simplement *Sas Makariôtis*, « Votre Béatitude. »

Les prérogatives, de même que les revenus qui composent sa mense, sont relatifs à sa double qualité de chef de l'Eglise et d'évêque de Constantinople. La mense patriarcale est formée, 1° des revenus de sa chancellerie; 2° des sommes payées, à titre de présent, par chaque métropolitain ou archevêque, soit lorsqu'il est promu à un siége vacant, soit lors de l'intronisation du patriarche; 3° de la collation des *éphiméries*, ou cures dépendant de l'église patriarcale; 4° enfin du produit du droit de 10 p. 100 que le patriarche, en sa qualité de juge civil de son diocèse, prélève sur toutes les causes portées à son tribunal. L'ensemble de tous ces revenus peut monter à 3 ou 400,000 piastres par an.

Le patriarche a dans sa dépendance le clergé laïque ou séculier. L'origine de ce clergé, particulier à l'Eglise d'Orient, remonte bien au-delà de la conquête, lorsque les successeurs de Constantin, empruntant aux Orientaux une foule d'étiquettes somptueuses, multiplièrent les grandes charges de la cour, à mesure que l'empire allait s'affaiblissant. L'Eglise, de son côté, s'entoura d'un nombre considérable de dignitaires, destinés à former

comme le cortége du trône œcuménique, et qu'elle décora de titres analogues à ceux des fonctionnaires civils. Une tonsure légère et la consécration simple, par l'imposition des mains, marquèrent leur affiliation à l'ordre ecclésiastique. On les partagea, et ils se partagent encore aujourd'hui, en deux classes de cinq membres chacune, désignées sous le nom de première et de seconde *pentas*. Dans l'une sont le *grand logothète*, ou archichancelier du patriarcat; le *skevophylax*, ou chef du garde-meubles; le *chartophylax*, ou archiviste; le *grand-ecclésiarque* et le *grand orateur*. La seconde comprend le *grand économe*, le *protonotaire*, le *référendaire*, le *primicier* et l'*archichantre*. A la suite de ces grands dignitaires viennent une foule d'officiers subalternes qui portent aussi le nom de *clercs*, tels que le *protopsalte*, le *lambadomarios*, le *protocanomarchos*, le *nomophilax*, le *castrincius*, et une foule d'autres, dont l'énumération serait longue et fastidieuse. Quoique la plupart de ces charges soient aujourd'hui de pures sinécures, elles ne laissent pas que d'être assez productives, par suite du mode de rétribution en vigueur dans l'Eglise grecque, par lequel toutes les charges ecclésiastiques, depuis le patriarche jusqu'au dernier *papas*, se paient les unes aux autres leur rançon.

Sultan Mohammed, en conférant l'investiture au patriarche Gennadius, lui avait assigné, en sa qualité de chef de la communauté grecque, une pension de cent ducats d'or par an. Ce don gratuit de la munificence impériale passa comme un droit aux successeurs de Gennadius, Isidore et Joseph. La première atteinte qui y fut portée vint des Grecs eux-mêmes. Dès la quatrième élection, la discorde s'étant glissée dans le synode, un moine ambitieux, Chilocarabès, sorti de la poussière du cloître, au lieu d'attendre sa nomination du choix libre de la nation, l'obtint, ou, pour mieux dire, l'acheta directement du divan, en semant l'or et les présents parmi

les ministres et les membres influents de la Porte. Dès lors l'ancien mode d'élection et d'investiture fut complétement changé. Les patriarches achetèrent leur dignité à l'encan; au lieu de recevoir une dotation du fisc impérial, ils furent tenus à une redevance annuelle envers lui. Cette redevance, aux termes de l'ancienne ordonnance, renouvelée le 9 de *chevval* 1203 (30 juin 1789), fut fixée à 32,000 piastres, outre les droits de *kalemiè* (enregistrement) fixés à 10 p. 100; mais la valeur des présents d'usage aux ministres et aux grands de la Porte s'élevait à plus du triple de cette somme.

Les Turcs, dont le gouvernement était essentiellement fiscal, étant intervenus de cette manière dans la nomination des patriarches, étendirent la même mesure à tous les archevêques et évêques de l'empire et créèrent un département sous le nom de *Piscopos kalémi*, pour l'obtention et l'enregistrement de leur *berat* ou diplôme.

J'ai dit que l'élection du patriarche se faisait par le synode, avec l'assistance des délégués de la nation convoqués extraordinairement. Lorsque le siége œcuménique vient à vaquer par suite, soit de la mort, soit de la déposition du titulaire, les douze métropolitains et les évêques présents à Constantinople, les membres des deux *pentas* et le reste du clergé laïque, ainsi que les notables choisis parmi les négociants, les bourgeois et les chefs des corporations ou *esnaf*, s'assemblent dans le *synodikon*, à l'effet de lui choisir un successeur. Le métropolitain de Césarée, en sa qualité de doyen du synode, nomme à tour de rôle chacun des candidats, et l'assemblée rejette ou approuve en criant: *Anaxios!* « Il est indigne; » ou bien : *Axios!* « Il est digne. » L'élection est ensuite validée par la Porte, qui délivre au patriarche son *exequatur*. J'ai oublié de dire qu'il ne peut être choisi que dans l'ordre des *hieromonachi*, ou prêtres voués au célibat.

La déposition a lieu de même par jugement du synode,

avec l'assentiment de la Porte. On trouve dans la *Turco-Græcia*, à la date de l'année 1564, le procès-verbal de la déposition du patriarche Joseph, ancien métropolitain d'Andrinople, signé de cinquante-deux métropolitains et archevêques. A cette époque, tous les évêques présents à Constantinople faisaient partie, de droit, du synode. Le patriarche prévient ordinairement sa sentence par une démission volontaire; après quoi il quitte la capitale pour passer dans un des diocèses de l'empire, le plus souvent en Asie, ou dans un des monastères des îles des Princes. Mais il ne perd pas pour cela ses droits à occuper de nouveau le siége œcuménique, et la série des patriarches en mentionne plusieurs qui ont été déposés et réélus jusqu'à six fois durant le cours de leur carrière. Sur les vingt-cinq patriarches dont Crusius a écrit les vies et qui occupèrent le siége de Constantinople depuis 1453 jusqu'en 1574, treize furent déposés ou emprisonnés, deux abdiquèrent, un périt par le poison. En 1732, date à laquelle s'arrête le catalogue de l'*Oriens christianus*, l'on comptait quatre-vingt-quinze patriarches depuis Gennadius, ce qui donne, pour chacun d'eux, une moyenne de trois années. Les autres patriarches, n'ayant point, comme celui de Constantinople, de caractère politique, sont sujets, en général, à moins de vicissitudes. La Porte s'ingère rarement dans leurs affaires, et borne son intervention aux cas de plaintes graves de la part des administrés.

Le patriarcat de Constantinople renferme dans sa juridiction cent huit *éparchies*, ou diocèses, dont quatre-vingt-six archevêchés ou métropoles. Ce nombre se répartit ainsi :

Turquie d'Europe. . . .	76
Asie-Mineure.	20
Iles.	12

Le patriarche d'Alexandrie, jadis le premier en di-

gnité, n'occupe plus que le second rang dans la hiérarchie de l'Eglise d'Orient. Sa juridiction est bornée aux quatre archevêchés de Lybie, de Memphis, de Peluse et de Metelis; en revanche il ajoute à son nom une série de titres qui n'ont rien à envier, pour la pompe, même à ceux des anciens rois d'Espagne. Voici ces titres copiés textuellement sur une lettre pastorale que j'ai sous les yeux : *Père des pères*, *pasteur des pasteurs*, *archiprêtre des archiprêtres*, *treizième apôtre*, *pape et patriarche de la grande cité d'Alexandrie*, *juge de toute la terre*.

Le patriarche d'Antioche s'intitule plus modestement: N..., *par la grâce de Dieu*, *patriarche de la sainte cité d'Antioche et de tout l'Orient*. Son autorité est aussi plus étendue. Il a dans son obédience vingt évêques ou métropolitains, disséminés dans la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie, la Phénicie, l'Arabie, la Cilicie et le mont Liban. Sa résidence habituelle est à Damas.

Le patriarcat de Jérusalem, établi en 418 par Juvénal, quarante-quatrième évêque depuis l'apôtre saint Jacques, est le plus pauvre de tous par l'exiguité de son domaine. Le trésor du Saint-Sépulcre fait les frais de sa mense. Le titulaire réside ordinairement à Constantinople, afin de protéger plus efficacement le monastère qui lui entretient deux églises et deux palais, l'un à la ville, l'autre à la campagne. Il prend part au synode, exerce un grand ascendant sur le reste de la nation, en raison de la dignité de son siége, et participe en quelque sorte au respect que les fidèles et les Turcs eux-mêmes professent pour la ville qu'ils appellent *Qoudsi chérif* (Jérusalem l'Auguste). Quatorze métropolitains ou évêques relèvent de lui.

En dehors des quatre patriarcats, les deux archevêchés d'Alep et du mont Sinaï ont une organisation particulière indépendante. Le premier n'a ni suffragants ni synode. Le clergé se compose de prêtres et de quelques archimandrites qui élisent et déposent l'archevêque. L'archevêque du mont Sinaï est également au choix des pères

de son monastère; mais il reçoit l'investiture du patriarche de Jérusalem. C'est ce monastère si célèbre, fondé par Justinien au pied même de la montagne où Dieu parla à Moïse. Le supérieur prend le titre d'*archevêque et chef du mont Sinaï.*

En récapitulant nous avons:

Patriarcats.	Eparchies ou diocèses.
—	—
Constantinople.	108
Alexandrie.	4
Antioche.	20
Jérusalem.	14
Alep.	1
Mont Sinaï.	1
	148

Soit un total de 152 patriarches, métropolitains ou suffragants, pour une population d'environ 6,400,000 âmes, ou 1 pour 41,920 [1]. Dans les Etats pontificaux, celui de tous les pays catholiques où cette même proportion est la plus élevée, elle ne dépasse pas 1 pour 44,776 habitants. En France elle est de 1 pour 430,000.

Voyons maintenant le reste du clergé grec. Il est divisé en deux ordres. Le premier ordre, composé des *hieromonachi*, ou prêtres voués au célibat, comprend, outre le clergé régulier, tous les dignitaires de l'Eglise, tels que les patriarches, les métropolitains et les évêques;

[1] La Russie ne compte que cinquante-un diocèses, dont vingt-six archevêchés, pour environ 49 millions de fidèles. Quant au chiffre de la population *orthodoxe* dans les divers Etats de l'Europe, il peut être évalué ainsi :

Empire Ottoman.	13,000,000 (y compris les Arméniens).
Royaume de Grèce.	972,000.
Iles Ioniennes.	180,000.
Empire de Russie.	49,000,000.
Empire d'Autriche.	3,118,000.
	66,270,000.

le second est formé du clergé séculier (*presbyteri*), tels que les papas, diacres, sous-diacres, etc., qui peuvent se marier avant d'entrer dans les ordres.

DES MÉTROPOLITAINS ET ÉVÊQUES.

Nous avons vu que parmi les métropolitains il en est douze à qui leur rang donne entrée dans le synode : ce sont ceux de Césarée, d'Ephèse, d'Héraclée, de Derkon, de Nicomédie, de Chalcédoine, de Salonique, d'Andrinople, de Nicée, de Tirnova, de Cyzique et d'Amasie. Les huit premiers sont appelés *gérontes* (anciens) ; les quatre autres ont, comme tous les métropolitains et les quatre archevêques de Chypre, de Letitza, de Carpathos et de Mezzovo, l'épithète de *panhierotati* (tout très-sacrés). Les suffragants sont simplement *theophilestati* (très-chers à Dieu). On donne à tous, en leur parlant, la qualification de *despotis* (maître). Par un abus qui s'est également perpétué dans l'Eglise latine, certains métropolitains, quelquefois même de simples évêques, en raison soit de l'ancienneté, soit des prétentions de leur siége, ajoutent à leur qualité une série de titres correspondant à d'anciennes dignités ecclésiastiques aujourd'hui abolies. Tels sont le métropolitain de Césarée, qui s'intitule *primat et exarque de tout l'Orient;* celui d'Héraclée, *primat et exarque de la Thrace et de la Macédoine*, etc. Nous avons de même, en France, l'archevêque *archi-comte de Lyon, primat des Gaules;* l'archevêque de Bourges, *primat des Aquitaines*, etc.

En dehors de ces distinctions purement honorifiques, chaque prélat placé à la tête d'une *éparchie*, quel que soit son titre ecclésiastique, exerce les mêmes attributions et jouit des mêmes priviléges dans l'étendue de son diocèse. Les premières sont à la fois religieuses et civiles, comme celles du patriarche, dont il est le représentant dans sa province. Quant à ses priviléges, mentionnés dans son

berat, ils consistent principalement dans l'exemption de toute servitude personnelle, et dans l'immunité de l'emprisonnement dans les cas ordinaires.

Les métropolitains et archevêques sont nommés par le synode ; eux-mêmes choisissent leurs suffragants ; mais leur nomination ne va pas sans de grands déboursés. Chaque prélat, en prenant possession de son éparchie, est contraint de verser entre les mains du patriarche une somme à titre de présent (*philôtimon*) qui varie de 80,000 à 15,000 piastres. Les diverses éparchies sont ainsi tarifées suivant leur importance : qui à telle somme, qui à la moitié, qui au quart. Si le titulaire ne possède pas le capital de la somme exigée, il consent des obligations, sous le nom de *avlikiè omologiè*, qui supportent un intérêt de 10 p. 100 par an. Le synode reconnaît et cautionne ces obligations, dont le retrait s'opère promptement, grâce aux soins et à la *bonne administration* de l'évêque. S'il meurt ou s'il est déplacé avant que sa dette soit éteinte, elle retombe à la charge de son successeur.

La mense épiscopale se compose : 1° de l'impôt mis sur chaque famille de l'éparchie, conformément au *berat;* 2° de l'usufruit de l'église métropolitaine ou diocésaine ; 3° du produit des ordinations ; 4° des taxes sur les héritages, les dispenses matrimoniales[1], etc.; 5° de certaines redevances d'usage, *adeti*, pour la rentrée desquelles l'évêque peut requérir l'assistance de l'autorité turque, bien qu'elles ne soient pas portées sur le *berat*. Les revenus de cette mense, la plupart éventuels, sont très-difficiles à évaluer. Ils peuvent varier, en général, de 15,000 à 100,000 piastres, suivant l'étendue et la richesse des

[1] Aucun mariage, dans l'Eglise grecque, ne peut être célébré sans une dispense que l'on achète du patriarche ou de l'évêque. La confession, l'absolution, la communion aux malades, le baptême, sont également soumis à des droits dans le produit desquels l'évêque prélève sa quote-part.

éparchies[1]. De cette somme, le métropolitain ou l'évêque doit déduire, d'abord l'intérêt du capital et du prix du *berat*, en second lieu, le montant des redevances annuelles qu'il est tenu d'acquitter, soit envers le synode, soit envers le patriarche, évaluées au quart environ du revenu légal.

Chaque métropolitain est entouré d'un nombreux domestique, composé de *clercs*, de moines, d'évêques même; car, en Turquie, tout ecclésiastique aspirant aux hautes dignités de l'Eglise doit passer d'abord par les fonctions serviles. Ils lui présentent la pipe, le servent à table, lui tiennent l'étrier, et le suivent à pied par la ville, en marchant de chaque côté de son cheval. Du reste, ces fonctions, conformes aux usages des Turcs, n'impliquent aucune idée de déshonneur; elles constituent une sorte de noviciat analogue à celui des écuyers dans la coutume féodale. Pendant les intervalles que leur laissent leurs occupations, les jeunes clercs apprennent la lecture et le plain-chant; de là ils passent à l'étude du grec littéral et des saintes Ecritures; après quoi ils sont attachés à quelque monastère, d'où ils ne tardent pas, avec l'aide de leur patron, à arriver à l'épiscopat.

DU CLERGÉ INFÉRIEUR.

Passons tout de suite à la composition d'une simple paroisse ou *éphimérie*. En premier lieu, nous avons le *proestos*, chargé de réciter dans l'office divin l'Oraison dominicale, le *Credo*, etc., et auquel sont dévolues en même temps les cérémonies extérieures du culte, tels que baptêmes, mariages, enterrements. La seconde place est remplie par le *pneumaticos* ou con-

[1] Il est bien entendu que je ne fais entrer en ligne de compte que les sommes prélevées *légalement*, en vertu des priviléges du *berat;* mais elles n'atteignent sans doute pas à la cinquième partie du produit des exactions des évêques.

fesseur, qui doit être âgé d'au moins quarante ans et être muni d'une permission par écrit de l'évêque. Après lui, le papas, ou *éphimérios*, célèbre l'office divin, chante les vêpres, les matines, et prend un rôle dans toutes les cérémonies de l'Eglise. Enfin viennent le diacre et les deux chantres, qui peuvent être ordonnés ou séculiers, le *canonarque*, ou lecteur, qui récite les hymnes psalmodiées par les chantres; enfin le *candelanaptis*, ou bedeau[1]. Tous, à l'exception des derniers, qui ne sont pas revêtus de la prêtrise, sont confondus sous la dénomination générale de papas, *papades*, et forment, ainsi que je l'ai dit, le second ordre du clergé grec. Il est également bon d'ajouter que l'énumération qui précède suppose une grande paroisse; dans la plupart des églises de villages et même de villes, le personnel se réduit à l'*éphimérios*, qui cumule toutes les fonctions, assisté d'un chantre et d'un ou de deux acolytes.

Les papas peuvent être mariés, mais à la condition que le mariage aura précédé leur entrée dans les ordres. De même, s'ils deviennent veufs, ils ne peuvent convoler à de secondes noces. On les reconnaît à un bandeau de mousseline qui garnit leur bonnet. Ils perdent l'habileté à devenir évêques, sauf le cas de veuvage. Mais cette interdiction est presque superflue par le fait. Marié ou non marié, le papas, comme l'imam chez les Turcs, est, en général, dès le début de sa carrière, ce qu'il sera toute sa vie.

Chaque paroisse un peu importante est administrée par des *éphores*, élus chaque année, à l'époque de la Saint-Georges, par les habitants. Ces éphores ont de plus dans leurs attributions la surveillance des écoles du quartier ou de la commune attenant ordinairement à l'église. Les desservants, à l'exception du *proestos*, sont rétribués sur les revenus de la paroisse, formés en grande partie

[1] Littéralement, *celui qui allume les cierges.*

du produit des quêtes. Ils ont de plus une part dans le casuel. Les desservants des villages sont fort pauvres : un mince casuel, dont ils doivent une partie à leur évêque, parfois une faible rétribution sur le fonds communal, quelques dons en nature qu'ils arrachent aux fidèles, le produit de l'*agiasmos*, cérémonie qui consiste à bénir les maisons au commencement de chaque mois, composent tous leurs honoraires. Là-dessus, le papas doit solder l'arriéré du prix de son ordination et de l'achat de sa cure, payer à son évêque deux ducats par an, aux termes de l'Epiphanie ou de Pâques, *sous peine d'excommunication*, enfin se racheter à chaque moment de l'interdiction dont il est frappé pour la moindre peccadille. Toutes ces sommes prélevées, il ne lui resterait plus assez pour le faire vivre, lui et sa famille, quelque modique que soit la dépense d'un prêtre de village, habitué à vivre comme un simple paysan, s'il n'y ajoutait le produit de quelque profession manuelle; car tout prêtre en Turquie, sous peine d'être exposé à mourir de faim, doit savoir travailler de ses mains. La plupart cultivent la terre; les autres sont charrons, menuisiers, artisans quelconques. Comment, après cela, reprocher aux prêtres grecs leur avidité et leur ignorance? La première est presque une nécessité de leur situation; pour la seconde, elle dépasse, à vrai dire, toute croyance. Nous voyons, d'après une lettre insérée dans le *Turco-Græcia*, qu'un très-petit nombre parmi les prêtres et les moines, à la fin du 16e siècle, étaient en état de comprendre le *Psautier* et les autres livres composant le rituel[1]. Les choses n'ont guère changé depuis, et j'ai compris qu'il ne pouvait pas en être autrement, en voyant de quelle manière se recrute le bas clergé dans l'Eglise grecque. Je me souviens qu'en 1847 je rencontrais assez souvent le papas d'un des villages

[1] Qui autem hos libros intelligant inter presbyteros et caloyeros paucissimi sunt. (Crusii *Turco-Græcia*, p. 205.)

qui bordent le Bosphore. C'était un digne homme, à ce que j'en pouvais juger, qui passait une partie de sa journée à dire des messes pour ses paroissiens au prix d'une piastre l'une, et le reste du temps à tisser des nattes en fumant son *tchibouk*. Nous causions volontiers ensemble. Un jour, il me conta son histoire, qui était celle des trois quarts et demi de ses confrères. Il était fils de pauvres paysans, d'une éparchie voisine de Constantinople; destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il avait appris à lire et à écrire dans l'école paroissiale. Ensuite un *logiotatos* (lettré) lui avait enseigné la pratique des rituels en lui faisant apprendre par cœur les formules usitées pour les baptêmes, les mariages et les enterrements, sans qu'il y comprît rien, parce qu'elles sont écrites en grec littéral. Dès lors il ne lui restait plus qu'à obtenir la prêtrise. Il s'était adressé à son évêque, mais ils n'avaient pu tomber d'accord. Celui-ci lui avait demandé d'abord quatre cents piastres, puis il s'était rabattu à trois cents, mais sans vouloir rien céder en-deçà; le pauvre Méthodios (c'était son nom) n'en possédait que deux cents. Force lui avait été de recourir à un autre prélat, plus besoigneux, qui s'était contenté de ses deux cents piastres. Enfin il avait trouvé à emprunter de quoi acheter son *éphimérie*, dont le casuel, joint au produit de la vente de ses nattes, lui permettait de soutenir tant bien que mal et d'élever ses enfants. Il était d'une ignorance extrême. Je voulus le faire parler sur les différences dogmatiques de nos deux religions; mais je n'en pus absolument rien tirer. Il n'avait jamais entendu parler ni du *filioque* ni du concile de Nicée, et tout ce qu'il savait des prêtres latins, c'est qu'ils baptisaient par aspersion, qu'ils communiaient avec des pains azymes, et surtout, ce dont il ne pouvait parler sans frémir, qu'ils se rasaient le menton. Peut-être que l'évêque qui l'avait ordonné prêtre n'eût pas su m'en dire davantage.

Mes entretiens avec le prêtre Méthodios m'en rappellent un autre que j'eus avec un de ses compatriotes, à Smyrne, quelques années après.

C'était un homme d'un âge déjà avancé, qui avait fait, durant sa jeunesse, de longs voyages et en avait rapporté une indépendance d'opinions et un esprit de tolérance rares parmi les Grecs. Nous parlions de la simonie et des autres abus si fréquents dans l'Eglise orthodoxe. — Hélas ! me disait-il, ce que rapporte Busbec n'est point exagéré ; nos prêtres font argent de tout. L'épiscopat, la prêtrise, le baptême aux nouveaux-nés, la communion aux malades et aux mourants, l'absolution aux pécheurs, les sacrements comme les dignités de l'Eglise, tout s'achète à deniers comptants. De quoi que vous vous accusiez devant le *pneumaticos*, vous serez absous si vous payez une somme proportionnée à l'étendue de la faute : car ici toute offense, de même que dans la loi pénale du moyen-âge, est évaluée en argent. Il en est de même du divorce, de l'excommunication et des autres abus si fréquents dans notre Eglise. Nulle part la maxime que le prêtre vit de l'autel n'est pratiquée plus en grand que chez nous, quoique avec moins de scandale, car cela ne choque personne, pas même ceux qui en souffrent. — Mais, lui dis-je, d'où pensez-vous que vienne ce mal ? Est-ce un vice inhérent à votre Eglise, ou est-ce une conséquence de la conquête ? — Une suite plutôt qu'une conséquence, me répondit-il. Bien que la simonie se soit introduite dans l'Eglise postérieurement à la chute de l'empire, il ne serait pas juste de l'attribuer uniquement, comme on l'a fait, au système fiscal des Turcs. Les Turcs ont pu favoriser un état de choses qui servait leurs vues en même temps que leurs intérêts ; ils ne l'ont pas créé. Rappelez-vous qu'ils nous ont toujours laissés libres de nous administrer comme nous l'entendions ; s'ils se sont mêlés de nos affaires, c'est nous qui leur en avons fourni l'occasion ou le prétexte. Qui donc empêchait le synode,

qui l'empêcherait encore à présent, d'assigner un revenu fixe au patriarche et au clergé séculier sur le fonds de la communauté? La Porte ne se fût point opposée à une telle mesure, pourvu que les droits du fisc eussent été sauvegardés et le montant du *berat* acquitté régulièrement; mais le patriarche et les évêques préfèrent un mode de rétribution suivi anciennement dans le Bas-Empire, comme il le fut partout au moyen-âge, alors que l'Etat était contenu dans l'Eglise, tandis que c'est, au contraire, l'Eglise qui doit être contenue dans l'Etat. Toutefois, à cette époque, les richesses que le clergé possédait en propre, sans cesse accrues par les libéralités des empereurs, corrigeaient un peu les dangereux effets de ce système. Il en fut autrement après la conquête, lorsque l'Eglise eut été dépouillée de son domaine et que la Porte, par suite des divisions et des intrigues qui éclatèrent dans le synode, disposa à son gré des charges ecclésiastiques. Le patriarche, obligé de débourser des sommes considérables pour son élection, se rédima sur les métropolitains, les métropolitains sur les évêques, et ainsi de suite. A ce compte, comme l'a fait remarquer justement un de vos voyageurs, la première année de l'intronisation d'un patriarche est pour cette Eglise affligée un jubilé qu'elle célèbre en payant un double droit. Celui-ci met en campagne ses exarques, qui parcourent les éparchies, munis de lettres encycliques en vertu desquelles ils pressurent les métropoles et les grandes communautés. Les métropolitains et les évêques, de leur côté, commencent alors leur tournée (*devri*) dans leur diocèse, non, comme autrefois, le sceptre augural en main, pour consoler et pour bénir, mais escortés de kavass armés de bâtons, afin de faire payer les droits de l'autel et d'arracher l'*adeti*. Un Grec a beau représenter que son papas a renouvelé l'*agiasmos*, sa porte doit s'ouvrir à la sommation de l'exacteur qui se présente l'étole au cou, et, en cas de refus, les kavass lui prêtent main-forte; de façon que chacun,

bon gré, mal gré, est aspergé, encensé, avanisé et parfois battu. Quant au papas, que voulez-vous qu'il fasse? Il vit, comme ses supérieurs, d'aumônes et de rapines, tour à tour mendiant et voleur. Ne lui demandez donc pas de secourir les pauvres de sa paroisse, il est lui-même le premier pauvre; de visiter les malades, il n'en a pas le temps; d'enseigner à lire aux petits enfants, c'est à peine s'il le sait lui-même.

Maintenant, reprenait mon interlocuteur, quelle sera, je vous le demande, l'influence d'un clergé ainsi constitué sur le développement intellectuel et moral de la nation? Même en lui supposant la dose d'instruction nécessaire, s'efforcera-t-il d'éclairer le peuple? Evidemment non : car ce serait consommer sa propre ruine. Notez que ce n'est pas ici une question de suprématie, comme au moyen-âge, alors que l'Eglise avait, outre ses priviléges, de riches domaines, des revenus considérables; notre clergé n'aspire pas à dominer, mais à vivre. Loin donc de chercher à tirer le peuple de son ignorance, il l'y plongera plus avant, s'il peut : car éclairer les esprits, combattre le fanatisme, dissiper les erreurs et les préjugés populaires, ceux-là surtout qui tiennent à la religion, ce serait tarir la source la plus claire et la plus abondante de ses revenus. Je sais que les superstitions sont de toutes les religions et de tous les temps; mais vous ne les trouverez nulle part ailleurs ce qu'elles sont chez nous. Vous avez vu le miracle des poissons dans l'église de Baloukli à Constantinople? — Nullement, lui répondis-je. — Vous connaissez du moins la légende. Le matin même de la prise de Constantinople, à l'heure où les Turcs pénétraient dans la ville par la brèche de Top-Capou, un moine était occupé à faire frire des poissons dans la cuisine de son couvent; tout à coup un messager tout poudreux arrive, et lui annonce que la ville était prise. — « J'y ajouterai foi, dit le moine, quand ces poissons ressusciteront dans la poêle! » Il n'avait pas fini, que les poissons s'élancèrent

l'un après l'autre de la poêle dans un baquet plein d'eau, où ils se mirent à nager, et nagent encore. Allez à Baloukli ; à l'entrée de l'église, sous une voûte, il y a une citerne dont la garde est confiée à un papas : c'est là que vous les verrez, de vos propres yeux, avec leurs écailles grillées d'un côté, argentées de l'autre. Mais auparavant ayez bien soin de jeter quelques pièces de monnaie dans le bassin : autrement ils ne se montreront pas. Que dites-vous de ce prodige? Eh bien, il n'y a pas une église, pas un couvent grec en Turquie, qui ne possède une merveille de ce genre, autorisée de même par quelque légende. Ici c'est une fontaine sacrée, *agiasma*, qui préserve du mauvais œil ; là quelque sainte relique qui guérit les femmes de la stérilité. Tous les saints font journellement des miracles, toujours par l'entremise du papas ou du caloyer, depuis *agios Charalambos* « saint Roch », que l'on invoque contre la peste, jusqu'à *agia Barbara* « sainte Barbe » qui procure des maris aux jeunes filles.

» Je n'en finirais pas si je voulais vous nombrer toutes les impostures et les fourberies de nos prêtres. Cependant chez la plupart il y a moins encore d'hypocrisie que d'ignorance. C'est de bonne foi qu'ils trompent le peuple par de prétendus miracles, en mettant le ciel de moitié dans leurs supercheries ; c'est de bonne foi qu'ils entretiennent chez lui le fanatisme et la superstition. Ils ne voient le christianisme que dans les actes extérieurs. Comment enseigneraient-ils autre chose que ce qu'ils croient ou ce qu'ils pratiquent eux-mêmes? Des signes de croix multipliés, l'assistance aux offices, le baisement des images qui décorent le *templon* [1], la stricte observance

[1] On appelle ainsi la cloison qui sépare le sanctuaire de la portion de l'église où se tiennent les fidèles. La consécration de l'hostie devant se faire, d'après le rit grec, hors de la vue des assistants, l'officiant, caché derrière cette cloison, ne paraît qu'au moment de l'élévation et fait processionnellement le tour de l'église, suivi de ses acolytes. Les portes du sanctuaire se referment aussitôt que le calice a été replacé sur l'autel.

des jeûnes et du carême, voilà pour eux toute la religion, toute la morale. Aussi il pourra arriver quelquefois qu'un papas donne l'absolution au voleur, au meurtrier, surtout si la victime est ou un infidèle ou un schismatique; jamais à celui qui aura enfreint le *tessaracosti*. Je vous laisse à penser quel peut être l'effet d'une pareille religion sur le peuple! Dernièrement un Grec, comme il se dirigeait vers l'église pour y faire ses pâques, aperçoit son ennemi à quelques pas devant lui. Son œil s'enflamme, il porte la main à sa ceinture; mais il se calme presque aussitôt : *Stasó! stasó!* « Attends! attends! lui crie-t-il, quand j'aurai communié, je ferai ton affaire. » Il entre dans l'église, communie, reparaît sur le parvis, voit l'homme à la même place, s'élance et lui enfonce son couteau en pleine poitrine. De tels faits ne sont pas rares chez nous; et, ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que l'on s'en émeut à peine, même l'Eglise, toujours prête à lancer ses foudres pour assurer le paiement de ses droits, et qui reste muette en présence de tels égarements.

D'ailleurs, supposez qu'il se rencontrât dans son sein un prêtre (et il s'en rencontre, bien que de semblables exceptions soient rares) qui entreprît d'inculquer dans les âmes les préceptes d'une piété plus éclairée et d'une plus saine morale; supposons, ce qui est plus difficile, que ce prêtre, placé à la tête d'une éphimérie, ne rencontrât aucun obstacle de la part de ses supérieurs; quels seront ses moyens d'action sur les populations rustiques qui l'entourent? La religion, à mon avis, ne peut se persuader au peuple que par les bienfaits et par la dignité du sacerdoce. Il faut que le prêtre chargé d'enseigner l'Evangile à ses paroissiens leur apparaisse ou comme une Providence placée au milieu d'eux pour les secourir en toute occasion, ou comme un être d'une espèce supérieure, marqué en quelque sorte d'un caractère divin. Or, comment se gagnera-t-il l'affection de son troupeau,

s'il ne peut vivre que de ses dépouilles? Quel sera son ascendant moral sur les peuples, si sa condition ne diffère en rien de la leur, engagé dans les mêmes liens, soumis aux mêmes travaux, exposé aux mêmes avanies?

Et cependant ces prêtres de village, si ignorants, si misérables, si avilis, valent mieux cent fois que le haut clergé. Fanatiques de bonne foi, c'est par eux que la religion s'est conservée dans les campagnes. Comment? je ne saurais le dire. Sans doute parce que les populations opprimées éprouvent, avant tout, le besoin de croire, et qu'une sorte d'instinct les avertissait que le pauvre papas, bien que placé au milieu d'elles comme un instrument de ruine, n'était pas leur ennemi volontaire, mais une victime comme elles, un compagnon, un frère en souffrance. Aussi était-ce toujours à eux que le peuple avait recours quand il avait besoin soit de conseils, soit de consolations. Ils ne l'instruisaient pas, mais ils l'exhortaient à la patience par leur exemple; ils ne l'assistaient pas dans sa détresse, mais ils le consolaient de ses maux présents par le récit de pieuses légendes, appuyées sur la foi des miracles, qui lui montraient dans un avenir prochain la fin de la domination des Osmanlis et le triomphe définitif de la Croix. C'est ainsi que la foi se maintint parmi le peuple, et avec elle la nationalité. Ce résultat frappait davantage à mesure que l'on s'éloignait de la capitale et des provinces environnantes, où l'influence du patriarche et du synode régnait sans partage. Ainsi, de tout temps, dans la Morée, les papas et même les évêques avaient mêlé les souvenirs de la patrie et l'espoir prochain de la délivrance aux dogmes et aux cérémonies de l'Eglise. Lorsque l'insurrection éclata, ils furent les premiers à prendre les armes, et leur exemple entraîna toute la Grèce. Mais n'attendez rien de tel de nos métropolitains et de nos évêques. Non que je veuille les accuser, comme l'a fait Zallony, d'avoir rivé sciemment les fers de la Grèce, en travaillant, de concert avec les Turcs et les Fanariotes,

à l'affaiblissement du caractère national. Zallony exagère sans doute par haine contre ces derniers; et cependant, quand un patriarche manqua-t-il de lancer les foudres de l'Eglise contre ses frères coupables de rébellion envers la Sublime Porte? Rappelez-vous Rhigas, et, à une époque plus récente, Hypsilantis. Le patriarche eut la main forcée, je veux le croire; mais on est toujours libre d'échapper par le supplice à une lâcheté. Ainsi donc, s'ils n'ont pas corrompu et dégradé systématiquement la nation, ils n'ont rien fait pour la relever de son abaissement, et ils la dévorent chaque jour par leurs exactions. Peu leur importe qu'elle souffre, pourvu qu'ils s'enrichissent. Encore s'il s'agissait, comme dans les temps anciens, de suprématie, d'enchaîner les peuples dans l'obéissance, de faire prévaloir la crosse contre le sceptre! Mais non; l'argent, voilà l'unique but de leur ambition et de leurs intrigues; c'est pour cela seul qu'ils ruinent, corrompent et abrutissent le peuple.

— Mais, dis-je à mon interlocuteur, après l'avoir longtemps laissé parler, vous avez suffisamment indiqué le mal; y a-t-il un remède?

— Il y en a un, me répondit-il. Ce serait d'abord de diminuer le nombre des évêchés et des grandes charges ecclésiastiques. N'est-ce pas une chose pitoyable qu'un patriarche de Constantinople, tremblant devant le moindre officier de la Porte (je parle d'un temps qui n'est pas loin de nous), soit entouré d'une cour plus nombreuse et décorée de titres plus pompeux que celle du souverain d'un royaume? Et ce luxe d'éparchies, à quoi sert-il si ce n'est à ruiner les populations? Vous ne pouvez pas sortir de l'enceinte de Constantinople que vous ne mettiez le pied dans un évêché : Chalcédoine, Derkon, Héraclée, Nicomédie. Ensuite je voudrais que l'on assignât une rétribution fixe à tout le clergé, depuis le patriarche jusqu'aux desservants, au moyen d'une taxe prélevée annuellement sur chaque famille, dont le produit servirait en outre à la

création de séminaires pour les jeunes clercs. Quel que fût le montant de cette taxe, il n'atteindrait pas sans doute au quart des redevances payées actuellement à l'Église. Au moyen de la rétribution dont j'ai parlé, je supprimerais le casuel des paroisses, ou je le remplacerais par une indemnité prise sur le fonds communal, qui s'ajouterait au revenu des desservants, au cas où il se trouvât insuffisant. Par là vous mettriez un terme à la simonie, aux exactions, et vous diminueriez peu à peu l'ignorance du clergé. Nous avons en grec un proverbe : *Pathima, mathima* « souffrance, science. » Nous avons assez souffert pour nous affranchir enfin des vieux errements. Pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'ont fait les Arméniens? Voyez d'ailleurs la Grèce. De vingt-huit qu'il était dans la Morée seulement, le nombre des métropolitains et des évêques a été réduit à cinq. En même temps les titulaires ont été dotés sur le budget de l'État; et déjà, quoique l'organisation religieuse ne soit pas encore complétée, le corps ecclésiastique s'est beaucoup amélioré, et le même progrès se manifeste dans la nation. Mon plan de réforme est bien simple, comme vous voyez; les Arméniens l'ont déjà adopté en partie, et ils n'ont point rencontré d'obstacle de la part de la Porte; mais notre synode et nos évêques n'y consentiront jamais.

— Le croyez-vous? lui dis-je.

— Écoutez, me répondit-il en baissant un peu la voix : notre avant-dernier patriarche, Cyrille, était un homme de bien, s'il en fut; plus qu'un homme de bien, un véritable saint. Il proposa plusieurs réformes au synode, entre autres celle dont je viens de parler, ou quelque chose de tel : on jeta les hauts cris, il tint bon; deux mois après il mourut empoisonné [1].

[1] Je sais avec quelle réserve l'historien doit accueillir et propager de pareilles assertions, dénuées de toutes preuves légales. Cependant le fait m'a été confirmé, non par une, mais par vingt personnes à Constantinople. N'est-ce pas là déjà un symptôme?

Ici finit mon entretien avec le seigneur Pétrakis ; car tel était le nom de mon interlocuteur. Comme il m'a paru résumer assez fidèlement l'état du clergé grec en Turquie, je l'ai rapporté tout au long. Quant à lui, bien qu'il affectât un esprit exempt de préjugés, ce qui était vrai sur beaucoup de points, il n'avait pu se débarrasser de certaines préventions à l'encontre de l'Eglise latine. « Quel dommage, me disait-il un jour, que vous ne soyez pas baptisé[1] ! Vous ne verrez jamais le visage de Dieu[2]. »

A. Ubicini.

[1] Les Grecs considèrent comme nul le baptême tel qu'il est administré aux catholiques ; ils vont même jusqu'à refuser à ceux-ci la qualité de chrétiens.

[2] « *Contempler le visage de Dieu ;* » phrase consacrée pour exprimer la béatitude céleste.

VILLAGES DÉPARTEMENTAUX

EN ALGÉRIE[1].

Les Florides venaient d'être cédées à l'Angleterre. Un brave homme nommé Thornbull entreprit de peupler leurs terres sablonneuses et désertes. Voici comment il s'y prit : — Jetant les yeux sur la carte du vieux monde, il chercha le peuple le plus malheureux. Justement, la Grèce épuisait en ce moment ses dernières forces contre le grand Turc, son éternel oppresseur. Thornbull part avec un grand convoi de transport. Arrivé sur le rivage achéen, il bat aussitôt le ban de l'émigration coloniale. La foule accourt et se presse : les jeunes gens vigoureux et dispos se présentent les premiers. Mais ils venaient seuls, isolés : Thornbull les repousse. Après eux, arrivent des vieillards déjà impotents, traînant toute une couvée de veuves éplorées et d'enfants orphelins : Thornbull les accueille, leur fait fête et les enrôle; c'était la famille!! Les jeunes gens ne sont engagés que les derniers; et encore, faut-il qu'ils justifient de leur parenté avec les familles enrôlées.

C'est ainsi que Thornbull infusa la vie coloniale dans les Florides, une terre ingrate et stérile pourtant. Et

[1] M. F. Ducuing a publié récemment une brochure sur son projet relatif à la création de villages départementaux en Algérie. Ce projet mérite d'être sérieusement étudié, et nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs les considérations élevées qui terminent la brochure de M. Ducuing.

l'Angleterre n'a pas élevé une statue à ce grand homme modeste et ignoré!

Souvenons-nous de Thornbull, et procédons à la colonisation de l'Algérie comme il a procédé à la colonisation des Florides. La famille d'abord! c'est le fondement et la clef de voûte de tout édifice colonial. Sans elle, tout restera précaire, et le peuplement ne sera jamais qu'une de ces alluvions qu'un courant apporte et qu'un autre courant emporte.

Faisons ce triage de population que faisait Thornbull. Dans cette levée en masse de la colonisation qu'entraînera certainement l'adoption du projet des villages départementaux, admettons, avant tout, le père de famille; après lui, l'homme marié. Le colon qui se présente avec des ressources pécuniaires ne doit venir qu'après.

Limitons à trois cents familles par département le contingent de chaque groupe colonial; je suis assuré que les cadres seront remplis, dans tous les départements, dès la première année, et qu'on pourra même faire le triage dont je parlais tout à l'heure.

Cette première liste de la colonisation une fois close, les engagés ne seraient expédiés en Algérie qu'une année après leur engagement. Cette année serait consacrée à choisir l'emplacement qui convient le mieux à chaque groupe, à lever le cadastre, à ouvrir les routes de ralliement, à construire les habitations et à faire exécuter, par les compagnies disciplinaires, les premiers travaux de défrichement. On y pourrait également employer avec succès les Catalans d'Afrique, fort experts en ces travaux. Pendant ce temps, les engagés réaliseraient leurs ressources métropolitaines; ils recevraient tous les renseignements et toutes les instructions propres à leur donner une connaissance plus ou moins exacte des localités qu'ils seraient appelés à exploiter, de la nature des terrains et de leurs propriétés de culture, des précautions

à prendre contre le climat, de leurs obligations et de leurs droits comme colons. Ils recevraient tous les mois un bulletin pareil à celui que le comité de colonisation publie à Londres sous le titre de : *Colonization circular*.

On a calculé, en moyenne, à 4,500 fr. l'établissement de chaque colon installé isolément en Algérie. Cette moyenne peut être facilement réduite à 3,000 fr. pour le colon pris collectivement, comme je le prouverais si j'étais appelé à faire le devis de la colonisation départementale.

L'application de l'armée d'Afrique aux travaux publics, commencée avec tant de succès par l'illustre maréchal Bugeaud, a déjà produit des résultats merveilleux : elle en produirait de plus merveilleux encore si, au lieu de servir aux intérêts d'une colonisation précaire et fragmentée, l'armée avait à seconder les développements d'une colonisation puissante et d'ensemble.

Sur la part fournie par l'Etat à la dotation des villages départementaux, il faudrait compter pour beaucoup les travaux exécutés par les soldats au profit des colons. Il ne faudrait plus parler alors de la réduction de l'armée d'Afrique; on en viendrait plutôt à souhaiter son accroissement.

Dans certains départements, les centimes additionnels seuls combleraient toute la dotation du colon. Dans les départements plus riches même, cette dotation serait surabondante, ce qui permettrait à l'Etat de transporter l'excédant au groupe colonial d'un département pauvre.

J'ai parlé des enfants trouvés. D'après les statistiques officielles on en pourrait distribuer au moins 8,000 tous les ans entre les divers villages départementaux. Leur dotation serait fournie par les hôpitaux correspondants, au même titre et aux mêmes conditions que la dotation des départements. Cette mesure, d'ailleurs, serait parfaitement logique et équitable.

Le conseil municipal du village départemental serait naturellement à la nomination du gouvernement. Le maire ferait fonctions de juge de paix et de commissaire de police.

Les primes qu'on donne en France à l'élève des animaux seraient doublées pour le colon d'Afrique. On y joindrait une prime de plantation, comme je l'ai indiqué plus haut.

La contenance des lots de propriété serait de 10 hectares par chaque colon, lequel serait tenu à une prestation spéciale pour l'entretien des biens communaux.

A chaque centre de population serait alloué un territoire de parcours pour les troupeaux, suivant les convenances de la localité.

La commune pourrait être expropriée plus tard d'une portion de ses biens communaux suivant que l'Etat et le département jugeraient nécessaire d'augmenter le peuplement d'un groupe colonial.

Pour toute fourniture d'alimentation publique, à prix égal, le colon obtiendrait la préférence sur tout autre fournisseur.

Après la quatrième année de domicile, le colon serait exonéré de toutes les charges, mais aussi dépouillé de tous les priviléges du concessionaire. Il rentrerait dans le droit commun.

Tous les legs et toutes les donations particulières. ainsi que les souscriptions publiques, seraient autorisés au profit des villages départementaux de l'Algérie.

Les villages départementaux seraient mis sous la haute direction d'une commission permanente qui, après avoir présidé à leur installation, veillerait à leur prospérité et centraliserait les intérêts des villages départementaux vis-à-vis de l'Etat.

Reste la question d'emplacement. Cette question est fort complexe et assez difficile à résoudre, à cause de l'état de confusion où d'innombrables titres de propriété

ont mis le cadastre de l'Algérie. Sans doute, les propriétés du domaine sont immenses, mais il se peut faire que ces terres ne soient pas toujours l'emplacement le plus avantageux pour un centre de population. Cette question des titres de propriété devrait donc être préalablement résolue par la commission chargée de choisir l'emplacement des villages départementaux.

Il se passera longtemps avant que les colons européens puissent lutter contre les indigènes pour la production des céréales et des troupeaux. Cela se conçoit aisément. L'Arabe ne fait que gratter la terre, et le blé pousse; l'année suivante, il sème plus loin, et la récolte est aussi riche. Si la terre qu'il choisit ne lui semble pas assez grasse, il y met le feu, et les cendres de la végétation servent d'engrais à la semaille.

Le colon européen ne peut ni changer de terre à volonté ni incendier le sol pour faire la récolte plus belle. Quoique ses procédés de culture soient incontestablement meilleurs et plus féconds, il restera donc, pendant quelque temps du moins, dans un état d'infériorité marqué vis-à-vis de l'indigène pour la production des céréales. Il en sera de même pour la production des troupeaux. Le colon n'aura pas, comme l'Arabe, ces immenses territoires de parcours du Sersous et du Sahara où croît le *halfa* succulent et parfumé, si favorable à la race ovine.

Mais où le colon trouvera une source inépuisable de prospérité, c'est dans les cultures proprement dites industrielles : le tabac, la cochenille, toutes les plantes tinctoriales, le coton, la soie, l'huile, le jardinage et les fruits secs, la figue par exemple, cette datte des pays tempérés, la vigne dont nos soldats de Tlemcen ont obtenu un vin excellent.

Jusqu'à preuve contraire, je crois que la province d'Afrique qui convient le mieux à nos colons, la seule peut-être qui leur convienne absolument, est la province

de Constantine, où du reste le domaine est plus maître du sol que dans les deux autres provinces.

Quant au classement des villages, il serait plus facile à faire que l'allotissement des propriétés. On installerait la population des départements industriels plus près du rivage, c'est-à-dire à proximité des villes, aux embouchures de rivière; la population des départements agricoles, dans le Tell, dans cette région moyenne si favorable aux cultures de toute sorte et abritée par l'Atlas. On choisirait pour la population de nos départements des Pyrénées et des Alpes, les vallées intérieures où croissent les herbages et où l'irrigation créerait des merveilles, les vallées de la Summam et du Sébaou dans la Kabylie, par exemple.

Je n'ai pas épuisé tous les arguments qui militent pour l'adoption du projet ici formulé, mais j'en ai dit assez, je crois, pour en faire apprécier toute la praticabilité et tous les avantages.

De tous les problèmes qui agitent la société actuelle, l'émigration est celui qui mérite le plus de fixer l'attention des hommes d'Etat. Il semble que les progrès apportés à la viabilité ne se soient accomplis que pour donner un stimulant de plus à ce besoin de locomotion qui pousse en ce moment la race humaine tout entière au dehors de ses patries respectives. L'imagination s'effraie et s'émerveille en même temps à compter l'énorme quantité d'hommes qui se déplacent tous les ans hors d'Europe. En Irlande seulement, l'émigration coloniale prend son contingent annuel par cinq cent mille têtes. La navigation des ports de Brême et de Hambourg s'alimente exclusivement par les passagers coloniaux de l'Allemagne. Nous-mêmes, le peuple casanier par excellence, nous voici atteints déjà de cette fièvre de l'émigration; nos départements du centre et du midi livrent à l'Océan plus de dix mille passagers, et le nombre s'en accroît d'année en année.

Où vont-ils, et quand reviennent-ils, ces voyageurs de la nécessité? Voyez-les sur tous les chemins du monde, ces innombrables déshérités que le besoin pousse hors de notre sol! Ils emportent avec eux, croyez-le bien, le regret de la patrie; et ce regret ineffable nous les ramène presque toujours avant qu'ils aient pu cueillir le fruit d'or qui les attirait à sa poursuite.

Offrez-leur un coin de terre qui leur rappelle la patrie, et vous les y verrez tous accourir comme un essaim d'abeilles dispersées par l'orage.

L'Algérie est la terre promise où les guide la Providence. Ouvrez-leur cette voie de la rédemption, et bientôt ils presseront sur leurs lèvres altérées les raisins de Chanaan, en bénissant Dieu et la patrie! Alors, la nouvelle France sera fondée!

..... Il est une dernière considération que je ne puis m'empêcher de toucher en finissant, au point de vue de l'urgence de mon projet. — Nous avions perdu vers l'Orient la route que s'y étaient ouverte nos pères : vainement Dupleix avait tenté de la reprendre par la conquête de l'Inde, et Bonaparte par la conquête de l'Egypte. Qui sait si ce n'est pas la Providence, plus vigilante que nous de nos destinées futures, qui nous a conduits comme par la main sur le rivage barbaresque? L'Algérie, en effet, c'est la route de l'Orient retrouvée, sinon encore reconquise. Ce grand bassin méditerranéen, qui est l'entrepôt d'alimentation de toute l'Europe, et dont un des battants d'écluse est à Toulon, ce bassin sera-t-il enfin un lac français? L'autre battant d'écluse, que Bonaparte cherchait à Alexandrie, se trouve-t-il à Oran, où le vent pousse irrésistiblement tous les navires qui passent le canal de Gibraltar? Je le crois. Mais, pour pouvoir ouvrir et fermer à notre gré cette écluse, il nous faut absolument un point d'appui dans l'intérieur de l'Algérie, et ce point d'appui, la colonisation par la famille peut seule nous le donner.

Il y a une éventualité qu'il faut toujours prévoir, c'est la guerre. Qu'arriverait-il aujourd'hui de l'Algérie, si un nouvel Aboukir venait nous isoler de la mer? Sans doute, l'armée d'Afrique repousserait facilement un coup de main. Mais enfin, si ses communications avec la métropole se trouvaient interceptées par une flotte ennemie, maîtresse de la mer, ne serait-elle pas obligée de capituler sans combat, faute de moyens d'alimentation? Au contraire, supposez l'Algérie pouvant s'alimenter par ses propres ressources, et elle brave les longs blocus aussi bien que les surprises.

Le système des bateaux à vapeur change toutes les conditions de la guerre maritime, du moins dans les mers intérieures. Or, par la force même des choses, nous aurons une machine à vapeur formidable le jour où l'Algérie sera entrée dans sa voie de prospérité.

Pour en arriver là, la France doit s'imposer tous les sacrifices, et se presser encore!

F. Ducuing.

LATTAQUIÉ DE SYRIE.

Salubrité. — District. — Antiquités. — Mosquées. — Industrie. — Agriculture. — Soie. — Céréales. — Tabacs parfumés. — Echanges des produits industriels et agricoles avec l'Egypte et l'Europe. — Son port et les avantages qu'il y aurait à le réparer. — Montagnes. — Bois de constructions. — Croyances religieuses des musulmans et des Nessairis. — Emigration. — Vente de terrains. — Dîmes. — Plantations. — Conseils pour l'agriculture. — Exaction d'un gouverneur. — Vues bienveillantes du gouvernement de Sa Hautesse. — Mesure relative au port d'armes.

Lattaquié (Laodicea-Ad-Mare) dénomination qui servait autrefois à faire distinguer cette ville de *Laodicea Combusta* en Asie-Mineure, est située à 35° de latitude nord, 32° de longitude, et se nomme aujourd'hui *Lid Kiet-el-Arab*, Lattaquié des Arabes. L'air y est des plus salubres; les vastes plaines qui l'environnent sont sillonnées de rivières et de torrents qui contribuent, en grande partie, à la fertilité du sol.

Le district de Lattaquié, jadis si florissant, s'étend aujourd'hui depuis *Tortosa* au sud jusqu'au torrent appelé *El-Maamelteïn* au centre du mont *Cassius*, au nord et à l'est, depuis les montagnes adjacentes jusqu'à la mer, ce qui donne une étendue de 24 lieues de long sur 12 lieues de large. Le district renferme 14 cantons ou *maqueteât* et la petite ville de Djablé. — Ces cantons comptent 762 villages et hameaux, dont la population, y compris celle de Lattaquié, qui est de 10,000 habitants, s'élève à 103,000 âmes environ et est répartie comme il suit :

29,900 musulmans; 58,200 ansaris (et mieux nessairis); 8,400 chrétiens; 6,500 ismaéliens.

La ville renferme quelques vestiges d'antiquités, tel qu'un arc-de-triomphe, de l'époque grecque, assez bien conservé, les restes d'un temple dédié à Bacchus et un grand nombre de colonnes de granit éparses dans la ville et aux alentours. En dehors de l'enceinte, on voit des hypogées taillées dans le roc; à l'entrée du port, qui jadis passait pour le meilleur de la Syrie, se trouve un château qui

paraît avoir été bâti par les croisés; ce château n'est plus qu'une ruine qui menace de s'écrouler complétement et d'encombrer dans sa chute l'embouchure du port.

L'attaquié compte 13 mosquées et 8 églises, dont 5 grecques, 1 arméniennne, 1 maronite et 1 latine.

L'industrie des habitants se borne à des travaux de poterie très-estimés à cause de la bonté de l'argile qu'on y emploie; à quelques métiers de tisserand où se confectionne de la toile de coton, à la pêche des éponges qui se fait à la côte, et à celle des poissons.

Il y a quelques années on a établi ici une fabrique de savon et un moulin à huile muni d'une presse européenne, dont l'usage était inconnu et qui donne de bons résultats; le moyen adopté par les gens du pays pour extraire l'huile est très-défectueux, et, malgré les avantages réels qu'offre cette presse, ils continuent à employer leur ancien procédé.

Les seules ressources des habitants proviennent de l'agriculture, quoique d'ailleurs ils ne l'entendent que très-imparfaitement. On cultive dans le district l'olivier, le mûrier, le figuier, la vigne et d'autres arbres. L'olivier y réussit mieux que partout ailleurs; j'en ai mesuré plusieurs troncs que j'ai trouvés embrassant de 20 à 25 pieds de circonférence. Ces beaux arbres sont entièrement négligés; ils ne donnent pas la moitié de ce qu'ils pourraient produire s'ils étaient bien soignés. Dans l'état actuel, les oliviers du district rapportent, année commune, de 300 à 350 mille piastres.

Le sol est également très-propre au mûrier, il y croit facilement, mais la culture en est encore plus négligée que celle de l'olivier, et l'éducation des vers à soie laisse surtout beaucoup à désirer; néanmoins, la récolte de la soie donne de 300 à 400 mille piastres par an. Ce revenu décuplerait en peu d'années, si on augmentait le nombre des plantations et si on donnait plus de soins à la culture de cet arbre et à l'éducation des vers à soie.

Les céréales du pays consistent en blés, orges, lentilles,

pois-chiches, maïs blanc et sésame; le revenu de ces grains, y compris le coton (dont la culture a diminué de beaucoup depuis que les sésames sont recherchés en Europe), ne dépasse pas le chiffre de 25 millions de piastres par an; il s'en exporte peu à l'étranger, à cause des besoins du pays.

Le figuier est très-cultivé à Lattaquié par rapport au peu de soin qu'il réclame. Les classes pauvres se nourrissent généralement de figues fraîches et sèches pendant deux ou trois mois de l'année.

Le tabac dit *abou-rihha* (parfumé) est cultivé dans les montagnes du district. Il n'acquiert l'arôme dont il est impreigné qu'après avoir subi une fumigation dont l'origine est due au hasard.

De temps immémorial, les gouverneurs et les notables de Lattaquié n'ont cessé de traiter les nessairis (qui forment la plus grande partie de la population de la campagne) de la manière la plus inique. Par suite de ces mauvais traitements, ils furent forcés d'aller habiter les montagnes pour se soustraire au joug de leurs oppresseurs. A la moindre menace de la part de ceux-ci, les nessairis s'insurgeaient, descendaient dans la plaine et y saccageaient les villages. Ce brigandage, devenu leur unique ressource, ne pouvait cependant pas suffire à leurs besoins; ils pensèrent alors à cultiver le tabac et chargèrent leurs femmes du soin de cette culture, dont les résultats sont aujourd'hui si beaux. Lorsque les nessairis vivaient en paix avec les autorités de Lattaquié, ils vendaient leurs tabacs aux négociants de la ville qui les expédiaient en Egypte.

En 1155 de l'hégire (1742) la récolte du tabac fut très-abondante. Les montagnards, alors en insurrection, n'ayant pu en effectuer la vente, le suspendirent, comme d'ordinaire, au plafond de leurs maisons et l'y laissèrent tout l'hiver. Au changement du gouverneur, l'ordre se rétablit à la montagne. Les négociants de Lattaquié

achetèrent alors à bas prix ce tabac noirci par la fumée de l'âtre et l'expédièrent en Egypte, qui en était entièrement dépourvue. Les marchands de Damiette trouvèrent ce tabac noir d'un goût parfumé; ils écrivirent à leurs correspondants de Lattaquié de leur envoyer de cette même qualité; ceux-ci s'adressèrent alors aux montagnards, qui leur expliquèrent comment ce tabac avait acquis cette couleur noirâtre. On reconnut alors l'avantage du procédé, c'est-à-dire de la fumigation au moyen du bois d'un arbre appelé *ezer*, de la famille des chênes, que les montagnards brûlaient pour se garantir du froid. L'expérience a démontré plus tard que dans les maisons les plus humides, le tabac séchant difficilement, s'imprégnait mieux de la fumée de ce bois; aussi, les villages les plus élevés donnent-ils le meilleur tabac. Du reste, le froid le plus intense dans ces localités n'est jamais au-dessous de zéro. Telle est l'origine du tabac *abou-rihha* ou *djabali*(de la montagne), qui est la principale branche du commerce de Lattaquié. Il rapporte annuellement au pays de 2 à 3 millions de piastres. Le territoire de Lattaquié fournit aussi d'autres espèces de tabac dont la quantité est d'environ la moitié de celle de *l'abou-rihha*, mais elles ne se vendent tout au plus qu'au quart du prix de ce dernier. En résumé, les produits industriels et agricoles du district donnent par an 40 millions de piastres environ. Les trois quarts de ces produits sont consommés dans le pays, 2 ou 3 millions sont perçus par le gouvernement à titre d'impôts et de capitation (ferdé), et 5 ou 6 millions exportés en Europe et en Egypte en articles de commerce, tels que soie, sésame, éponges, laine, vieux cuivre, cire jaune, tabac, etc., en échange desquels l'Egypte envoie des riz, des dattes, des toiles de lin et d'emballage, des peaux de buffle, du sel et du *henné* et l'Europe des draps, des denrées coloniales, des minéraux, des drogueries, des manufactures, etc., etc. On peut à coup sûr calculer que le district de Lattaquié

retire de son commerce un bénéfice de 2 millions de piastres, dont un million reste enfoui à la montagne chez les cultivateurs du tabac et un million entre les mains des notables et des principaux négociants. Ce besoin de thésauriser, justifié par la crainte des avanies auxquelles les nessairis sont sans cesse exposés, est aussi dans les mœurs des musulmans; d'ou il résulte que le numéraire devenant de jour en jour plus rare, le change s'élève ici au taux exorbitant de 25 à 30 pour 100 l'un; aussi les produits du pays se vendent-ils par anticipation et à des prix très-bas et par conséquent très-désavantageux aux intérêts des cultivateurs. D'après ce mode d'effectuer les achats, un fort capitaliste pourrait facilement, mais au détriment du pays, faire ici des bénéfices considérables.

Lattaquié est à 36 lieues d'Alep et à peu près à la même distance d'Alexandrette, qui est l'échelle de cette seconde ville. Il y a un siècle environ que des désordres survenus à Alexandrette obligèrent les négociants d'Alep de se servir de la voie de Lattaquié pour leur commerce avec 'Europe; plus tard quelques négociants reprirent leurs relations avec Alexandrette, mais une grande partie du commerce se faisait encore par Lattaquié; et, bien que les Européens établis ici ne s'occupassent que du transit, le concours des bâtiments qui fréquentaient le port donnait toutefois de l'importance à l'échelle. Cependant il est à remarquer que les négociants de Lattaquié tiraient à cette époque d'Alep les denrées coloniales et les manufactures dont ils avaient besoin, malgré les facilités qu'ils avaient de faire venir ces articles directement. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que Lattaquié a commencé à les recevoir des principaux marchés d'Europe, et, à dater de cette époque, le commerce direct avec l'Europe a acquis plus de développement, et la consommation des articles d'importation, notamment celle des manufactures anglaises, a considérablement augmenté.

Le port de Lattaquié, le meilleur de la Syrie, ainsi que

je l'ai dit plus haut, se comble tous les jours davantage et finira par devenir impraticable par suite de l'incurie de l'administration; il ne peut recevoir que de petits navires, et encore y mouillent-ils difficilement. Lorsque le temps est mauvais, les rochers et les murs qui le fermaient jadis du côté du nord et du côté du sud, et qui sont aujourd'hui minés par la mer, donnent passage à un fort courant qui en rend le bassin très-dangereux par l'effet du ressac. Il y a à l'embouchure de 16 à 20 pieds de fond, ce qui pourrait permettre à des navires de forts tonnages et même à de petits bâtiments de guerre d'entrer dans le port s'il était fermé des deux côtés que j'ai indiqués et déblayé avec soin; en effet, si le port était réparé, comme il le pourrait facilement et à peu de frais, il contiendrait une centaine de bâtiments; Lattaquié deviendrait alors l'échelle d'Alep préférablement à Alexandrette, où l'air est si fatal aux équipages des navires qui y abordent. Le port, une fois restauré, des maisons européennes s'établiraient sans doute à Lattaquié et trouveraient à y faire des opérations en grand qui ne nuiraient nullement à l'importance commerciale de Beyrout. Les villes dépendantes du pachalik d'Alep, telles que Antab, Killis, Antioche, Gesser, Idelip, Sarmin, Rihha, etc., tireraient leurs approvisionnements de Lattaquié de préférence à Alep, où tout est plus cher en raison des frais auxquels sont assujetties les marchandises européennes; et peut-être est-il permis de supposer que dans la suite les villes, comme Orfa, Marach, Diarbékir, Mardine, etc., trouveraient aussi leur avantage à trafiquer avec notre ville en y envoyant leurs caravanes.

Lattaquié réunit toutes les conditions voulues pour devenir une échelle commerçante; à cause de sa position centrale, le pays changerait de face et acquerrait une position très-avantageuse aux intérêts du gouvernement. En effet, la douane serait affermée au triple et peut-être au quadruple d'aujourd'hui, celle des tabacs qui s'adjuge

en dehors des autres douanes, et qui rapporte au trésor 800,000 piastres par an, cesserait de donner ce bénéfice, s'il devenait impossible aux bâtiments d'entrer dans le port pour y charger.

L'affluence des navires animerait le commerce, et les produits du territoire augmenteraient. On établirait, en outre, un droit d'ancrage sur tous les bâtiments de commerce, comme cela se pratique ailleurs. Ce revenu serait assez fort. Les bâtiments de guerre, tels que corvettes, bricks, etc., et les bateaux à vapeur trouveraient un endroit sûr pour y recevoir les réparations dont ils pourraient avoir besoin.

Les travaux à faire sont :

1° De construire deux murs, l'un nord de la douane à l'angle du château ruiné, l'autre sud depuis le littoral jusqu'à l'embouchure ;

2° De réparer le quai de la douane ;

3° De détourner les eaux de la ville qui se jettent dans le port ;

4° De faire le curage du bassin dont le fond est formé de sable et de vase.

Toutes ces réparations, qui s'élèveraient tout au plus à 150,000 piastres, pourraient se faire aux frais de quelques riches entrepreneurs de Lattaquié, si le gouvernement de Sa Hautesse y donnait son autorisation et fournissait de son arsenal une machine à curage. En dédommagement de leurs avances, ces entrepreneurs demanderaient que la douane des marchandises, celle des tabacs exceptée, leur fût affermée pour cinq ans à raison de 120,000 piastres par an, chiffre auquel elle s'adjuge aujourd'hui. Cette somme de 600,000 piastres serait payée par moitié en deux termes, c'est-à-dire à la troisième et à la cinquième année d'exercice, et qu'en outre, ils jouiraient des bénéfices du droit d'ancrage durant le bail.

Les montagnes de Lattaquié, qui ne sont pas très-élevées, sont couvertes de bois de construction de toute espèce,

et, bien que l'administration égyptienne y eût fait couper et transporter en Egypte près de 300,000 pièces de pin, il semblerait que ces forêts n'eussent pas été touchées par la hache. Une assez grande rivière, qui traverse le district et qui se jette dans la mer à une demi-lieue de distance de la ville, faciliterait le transport des bois.

Dans la montagne, la paresse se remarque chez les hommes plus que chez les femmes. La cause de cette paresse est déterminée, en partie, par le système d'administration, et, en partie, par les mauvais traitements que les nessairis endurent de la part des autorités de Lattaquié. Dans leur croyance religieuse, les musulmans de la ville s'imaginent que rien n'est illicite à l'égard de ces nessairis; que leur personne, leur famille et leurs biens leur appartiennent de droit, aussi les faux témoignages et les imputations les plus inouies ne font-ils pas défaut chez les musulmans contre cette malheureuse population. Quant aux nessairis qui habitent dans la plaine et qui ne peuvent être rebelles à l'autorité, ils sont tout aussi paresseux et tout aussi découragés que les montagnards: ceci s'explique aisément, la plus grande partie des terrains du district appartient au gouvernement qui les afferme chaque année aux notables de la ville. Ce vice d'administration, qu'on ne saurait trop signaler à la sagesse du gouvernement de Sa Hautesse, est cause de l'indifférence et de l'apathie du paysan et par conséquent de l'état misérable du pays. En effet n'étant pas propriétaire et se croyant continuellement en butte aux vexations du fermier musulman, le paysan travaille à la terre avec la répugnance d'un homme qui ne doit retirer aucun profit de ses peines; il n'y met que cette ardeur factice qui provient de la crainte des coups de bâton, des avanies et des impôts excessifs et arbitraires que lève incessamment sur lui le nouveau maître. Aussi change-t-il de village et le plus souvent quitte-t-il le pays pour aller se retirer à la montagne ou à Adana ou à Tarsous; les émigrations

dans ce pays ont commencé depuis soixante ans et elles continuent jusqu'à présent, ce qui fait que le district se dépeuple journellement au détriment du trésor et du bien-être de la population.

Mais il en serait bien autrement et le pays en ressentirait tous les bienfaits si, par une mesure sage et éclairée, le gouvernement vendait à des prix modérés les terrains attenant au district, en percevant la dîme sur les produits du sol à l'époque des récoltes. (Cet impôt, généralement établi dans l'empire, n'a pu l'être ici à cause de l'opposition faite à ce sujet par les notables de la ville, qui, n'étant plus fermiers, verraient ainsi s'évanouir la principale source de leurs richesses.) Par ce système, le terrain devenant propriété privée, serait incontestablement mieux cultivé qu'il ne l'est aujourd'hui, et rendrait, par les soins qu'on n'éviterait pas alors de lui donner, beaucoup plus, tant au profit du propriétaire qu'au profit du gouvernement. En outre, ce système aurait l'immense avantage de prévenir les émigrations qui appauvrissent le sol et ruinent le pays ; le propriétaire s'attacherait à son bien, devenu aussi celui de sa famille, et ne l'abandonnerait jamais, quoi qu'il arrivât. Cette mesure en peut également déterminer une autre non moins salutaire, ni moins avantageuse. Comme les terres du district sont naturellement fertiles, le gouvernement pourrait obliger les habitants des cantons et des villages de planter chaque année, et pendant trois ans, dans les plaines environnantes des arbres tels que : des mûriers, des vignes, des oliviers, des figuiers, etc., et de fixer le nombre de ces arbres à 100,000 pieds par canton et à 10,000 pieds par village. Il serait aussi dans l'intérêt du gouvernement que les propriétaires des tchifliks et les administrateurs des *biens wakouf* fissent également des plantations (un million d'arbres). En trois ans, ces plantations commenceraient à rapporter, et à la douzième année elles rendraient incontestablement de six à sept millions de

piastres dont le gouvernement retirerait un quart, tant par le produit de la dîme que par le bénéfice de la douane.

L'administration égyptienne avait compris l'utilité de cette mesure ; elle avait prescrit aux habitants de chaque canton de planter dans leurs terrains 200,000 arbres de toute espèce; elle avait pris les mesures les plus sévères pour atteindre ce but. Les habitants de quelques villages, poussés par la crainte d'être punis, plantèrent des branches au lieu d'arbres; la fertilité du sol ayant fait prendre racine à ces branches, ces plantations factices sont devenues aujourd'hui de beaux arbres. Ainsi, depuis la domination égyptienne, le district de Lattaquié a retiré annuellement un excédent d'un million et demi de piastres, provenant de ces plantations. En effet, il y a quinze ans, le pays ne donnait pas cinq cents oques de soie, cette année il en a donné plus de trois mille, et cette progression se remarque dans tous les produits du sol. Pour ma part, j'ai planté deux mille arbres aux environs de la ville dans le double but d'utiliser les terres et d'indiquer aux habitants de Lattaquié les règles de l'agriculture qu'ils ignorent. Aussi, le territoire rendrait-il de plus trois à quatre millions de piastres par an, si on y savait bien élever les vers à soie et si l'on y moissonnait les blés en temps voulu pour obtenir que le grain en fût plus nourri et pour prévenir également les dégâts des charançons qui l'attaquent; tous les conseils et tous les encouragements que j'ai donnés et que je persiste à donner encore à cet égard sont inutiles; on suit ici les vieux errements, et le besoin de perfectionner n'est nullement dans l'esprit des habitants de Lattaquié; ils sont contraires même à tout ce qui tend à l'utilité publique. Ainsi, il existait à une lieue de la ville un beau pont jeté sur une rivière que les eaux des montagnes grossissent prodigieusement en hiver. Deux arches de ce pont s'étant écroulées, le passage en est devenu difficile et même impraticable. Cependant, comme ce pont se trouve dans la

plaine et qu'il est indispensable pour le passage des hommes et des caravanes, les principaux des cantons ont proposé de faire réparer ces arches à leurs frais ; mais leur proposition a été rejetée par les autorités de la ville, et le pont, qu'on pourrait facilement restaurer aujourd'hui, menace de s'écrouler totalement, et plus tard les réparations qu'on y voudrait faire nécessiteraient des frais considérables.

En résumé, pour que toutes les mesures que je viens d'indiquer aient leur plein effet, il est indispensable que les notables de Lattaquié, composant le *medjlis*, ainsi que le cadi et le mufti, si importants par leur position, soient des hommes justes, probes et désintéressés, et qu'ils agissent surtout pour le bien public, au lieu d'avoir constamment en vue leurs propres intérêts. Je pourrais, à l'appui de cette assertion, citer plusieurs faits, mais je me bornerai à en rapporter un qui est encore tout récent. Un membre du *medjlis*, *King aga haroun*, bien connu par ses cruautés, a pris un village à ferme pour une somme de 39,000 piastres, il est parvenu à soutirer des paysans 44,000 piastres à titre d'impôts, et 2,000 piastres à force d'avanies exercées contre eux ; il leur a occasionné, en outre, deux à trois mille piastres de frais pour nourriture de ses gens et de ses chevaux, et, non content de toutes ces extorsions, il leur a demandé encore une somme de 5,000 piastres. Ces malheureux paysans n'ayant pu la payer, ont été jetés dans les cachots du sérail, nonobstant les plaintes qu'ils avaient adressées à cet égard au gouverneur de la ville, *Djafar bey*, digne émule de King aga. Après être restés quelques jours dans les cachots, ce dernier les a fait relâcher, dans l'espoir que ce châtiment infligé profiterait à ses intérêts ; mais les paysans, dans l'impossibilité de payer, et dans la crainte de se voir de nouveau opprimés par leur maître et par le gouverneur, ont abandonné leurs maisons. pour assouvir sa vengeance, King aga a fait immédiate-

ment arrêter les enfants et les gardiens des bestiaux qui étaient restés dans le village et les a fait mettre en prison, d'où ils ne sont sortis qu'après vingt-deux jours, sous la garantie de quelques habitants de la ville qui ont acquitté eux-mêmes la somme demandée.

La conduite de Djafar bey, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, est bien loin d'être conforme aux vues bienveillantes du gouvernement de Sa Hautesse et à l'esprit des *Tanzimat-Khirié*. Jusqu'ici ces vues n'ont été comprises et respectées que par les différents officiers de la garde qui ont commandé la garnison de notre ville (et dans ce moment-ci notre garnison est formée du même corps). Ils sont généralement dévoués aux intérêts du gouvernement et au bien-être de ses sujets. Malheureusement, la nature de leurs fonctions, toutes militaires, les forcent à se mettre en dehors des affaires administratives, sans qu'ils puissent y apporter leur esprit d'équité et de conciliation.

Je ne terminerai pas sans parler de la mesure salutaire qui a été prise relativement au port d'armes. Notre district en ressent déjà tous les bienfaits, car cette mesure est exécutée rigoureusement ; il voit cesser tous les crimes qui se commettaient dans l'ombre et même en plein jour et jouit de cette sûreté individuelle si nécessaire à la prospérité des populations.

Tel est l'état actuel du district de Lattaquié. S'il était permis d'espérer que le gouvernement de Sa Hautesse, qui marche dans les voies de progrès, voulût approuver et mettre à exécution les réformes que j'ai cru devoir soumettre ici dans l'intérêt de tous, le pays deviendrait des plus florissants et il recouvrerait ainsi la splendeur dont il jouissait autrefois et que l'histoire a consignée dans ses pages.

J. Mazoillier,
Vice-consul de France à Tarsous.

Communiqué par M. Victor Langlois.

POLITIQUE INTÉRIEURE

DE LA CHINE.

(2e article. — Voir le numéro de Juin.)

Dès 1846, l'augmentation du nombre des bandits et des pirates avait fait naître de sérieuses appréhensions. Les premiers se rassemblaient par milliers et attaquaient ouvertement les villes ; il fallait envoyer contre eux des corps de troupes. Dans la province de Canton, cet état de choses était pour ainsi dire la règle : là, le meurtre et le pillage se pratiquaient depuis longtemps sur une grande échelle : mais le banditisme s'étendit successivement à d'autres provinces, particulièrement au sud du Kiang, et comme les autorités locales étaient parfois impuissantes pour le réprimer, on dut armer les populations des districts et leur laisser le soin de se défendre. Mesure extrême, qui, en trahissant la faiblesse du gouvernement, révélait aux masses le secret de leur propre force et qui devint pour l'administration tartare la source de nouveaux périls!

Ce fut à Canton surtout que l'on eut recours à ce système, qui trop souvent favorisa la résistance contre les actes du gouvernement ou servit les vengeances populaires. Lorsque la multitude incendiait la résidence d'un magistrat qui avait provoqué le mécontentement de la population, les révoltés, dociles à la voix de leurs chefs, s'abstenaient de piller ; ils se plaçaient même sur les toits des maisons voisines pour les défendre contre les flammes. Les autorités fermaient les yeux sur ces excès, ou bien ils punissaient les mandarins poursuivis par le peuple, et les rendaient ainsi responsables des désordres dont ils étaient les seules victimes ! Après la conclusion de la paix, on organisa une garde municipale dans la ville de Canton et dans les villages voisins. Cette garde fut

instituée, sous l'approbation de l'empereur, dans le but de protéger la frontière contre l'invasion des étrangers. Ky-ing lui-même encouragea d'abord ces levées de citoyens; mais il en reconnut bientôt les abus et les périls. En effet, les bandes ainsi armées étaient conduites par des démagogues. De plus, le peuple ouvrit des clubs où il discutait les mesures du gouvernement; et des sociétés secrètes se rattachant à ces clubs, se formèrent dans plusieurs districts. Jusqu'alors on n'avait jamais supposé que le peuple pût avoir d'autres droits, d'autres priviléges que ceux dont la tradition lui avait transmis la jouissance ou qui lui étaient spontanément octroyés par la bienveillance de l'empereur. Mais, dès ce moment, la multitude réclamait un régime de liberté ou de licence incompatible avec les formes du gouvernement despotique, et très-périlleux pour la dynastie tartare dont la guerre anglaise avait singulièrement affaibli la puissance.

Le 25 février 1850, l'empereur Tao-Kwang mourut après avoir régné près de 20 ans. Voici en quels termes cet événement fut notifié aux autorités anglaises : « D'après les nouvelles reçues de Pékin, je vous informe que le 14e jour de la 1re lune, l'empereur est parti pour le grand voyage, monté sur le dragon qui l'a enlevé vers le ciel, et que le même jour son héritier est monté sur le trône. » Tao-Kwang eut pour successeur l'un de ses fils âgé de moins de 20 ans (l'empereur de Chine désigne toujours son successeur). — Le 14e jour de la 1re lune, l'empereur appela le contrôleur de la famille impériale, le président du bureau des affaires civiles, ainsi que les ministres de l'empire, et il écrivit à l'encre rouge le décret suivant : « Par ces présentes, nous nommons pour héritier Y-chu, notre quatrième fils. Princes et ministres, secondez-le de vos conseils, afin qu'il s'occupe exclusivement et sans relâche des intérêts du peuple. » — En l'état où se trouvait alors la Chine, l'extrême jeunesse du nouvel empereur était une difficulté de plus : car pour

prendre en main les rênes du despotisme oriental, surtout dans un moment de trouble, il faut apporter sur le trône une longue expérience des hommes et des choses. Y-chu commença par une lourde faute : il renvoya de ses conseils Ky-ing et Muchingah, qui avaient été longtemps les ministres et les amis de son père.

Il est certain que l'insurrection du midi a fait chaque jour de nouveaux progrès depuis la mort de Tao-Kwang. A partir du mois d'août 1850, chaque courrier a annoncé les succès des rebelles ainsi que leur intention avouée de chasser les Tartares et de placer sur le trône leur chef, qui s'était posé comme un descendant de la dynastie des Ming. Voici le résumé des principaux faits qui se rattachent à la révolte.

En juillet 1850, peu après l'avénement de Y-chu, la province du Kwang-si, à l'ouest de Canton, devint le théâtre d'une insurrection qui remporta dès l'origine des avantages signalés sur les troupes impériales. On disait que le chef des insurgés, nommé Leting-pang, disposait d'un corps de 50,000 hommes, et qu'il avait écrit sur ses bannières : « Extermination des Tartares et restauration de la dynastie des Ming. » Il se rendit maître du district de Ho-chow, situé à l'extrémité du Kwang-si et limitrophe de la province de Canton, où cet événement causa les plus vives alarmes et motiva la disgrâce du gouverneur général des deux Kwang, Seu-ta-jin, qui n'avait pas su prévenir ni réprimer l'insurrection.

On apprenait successivement que des attaques avaient eu lieu à 120 milles de Canton, que plusieurs petites villes avaient été prises, que les troupes du gouvernement essuyaient échec sur échec. Les autorités étaient très-inquiètes et prenaient des mesures de défense. Les provinces du Honan et de Kweichow, voisines de celle de Canton, étaient également fort agitées, et un décret du 25 juillet ordonna aux gouverneurs de se tenir sur leurs gardes. On assurait que l'armée des insurgés se

composait d'habitants des quatre provinces (Kwang-si, Canton, Honan et Kweichow), et il est très-probable que les habitants de Canton y figuraient pour une large part. En mainte rencontre, les troupes impériales avaient été battues : on ne cessait d'envoyer des renforts, et un officier de haut rang était tombé entre les mains des rebelles, après avoir vu son corps d'armée passer à l'ennemi.

Vers la fin de 1850, des rebelles du nord de la province de Canton publièrent un manifeste, par lequel ils se justifiaient de lever des contributions sur leurs compatriotes, en alléguant qu'ils y avaient autant de droits que les Tartares-Mantchoux, petite horde qui avait usurpé les revenus et le gouvernement de la Chine. L'un de leurs chefs avait inscrit sur une bannière jaune ces trois mots : « *Ping Tsing Wang* (le roi qui subjugue les Tartares). » Un autre chef, surnommé le *Chevelu*, probablement parce qu'il avait laissé pousser ses cheveux contrairement à la mode tartare, publia des proclamations écrites en style impérial. L'ex-commissaire Lin, dont la politique insensée, lors des événements de 1839, pouvait être considérée comme l'origine de tous ces troubles, reçut l'ordre de se rendre dans le sud et de soumettre les rebelles ; mais, heureusement pour lui, il mourut en route et se tira ainsi d'une entreprise désespérée. Cependant l'insurrection obtenait de nouvelles victoires, et l'inquiétude devenait très-vive à Pékin. Les manifestes des rebelles exprimaient les plaintes que font entendre toutes les nations mécontentes de leur gouvernement : « Devons-nous pratiquer volontairement ce qui est mal? Comment pouvons-nous endurer la situation actuelle? D'une part, nous sommes harcelés par la police ; d'autre part, nous voyons les riches absorber tous les profits. Les marchands ne font aucun bénéfice et les classes industrieuses sont privées de salaires. »

L'empereur reçut le rapport suivant sur les dévastations commises dans le Kwang-si : « Les rebelles ont

attaqué la ville de Nan-ning ainsi que celle de Leuchow. La population s'adressa aux chefs des troupes impériales; mais ceux-ci se bornèrent à envoyer des délégués pour s'enquérir des faits ou à détacher une force de 100 à 200 hommes pour observer les opérations de l'ennemi. Les brigands ont alors vu leurs rangs se grossir chaque jour; ils ont tué les officiers de l'empereur et se sont emparés de différentes positions en massacrant des milliers d'hommes. Des milliers de familles ont été pillées; les champs demeurent incultes et ne produisent plus rien. Les communications sont interrompues; les routes et les canaux sont au pouvoir des rebelles; les convois du gouvernement se trouvent interceptés. »

Au commencement de 1851, on apprit que les insurgés avaient fait reconnaître leur autorité dans les districts où ils s'étaient établis. Les troupes du gouvernement avaient subi de continuels échecs, et, dans la province du Kwang-si, un grand nombre d'officiers avaient été tués, blessés ou pris. Les rebelles avaient étendu leur base d'opérations le long de la frontière est du Kwang-si, et ils pénétraient par l'ouest dans la province de Canton; en sorte que la révolte, qui avait été jusqu'alors renfermée dans le Kwang-si, devint bientôt la *révolte des deux Kwang*. Ses progrès étaient d'ailleurs attestés par les inquiétudes de la cour de Pékin. Il fallut faire d'énormes dépenses, et ces sacrifices étaient d'autant plus onéreux que le trésor se trouvait à peu près vide. Le gouvernement de Canton, qui avait reçu l'ordre d'envoyer un million de taëls dans la province voisine, ne savait comment satisfaire à cette demande. Enfin, l'empereur jugea la situation si critique qu'il envoya contre les rebelles deux officiers tartares du plus haut rang : l'un était Saishangha, premier ministre tartare à Pékin, l'autre Tahungah, déjà connu par le meurtre de marins anglais à Formose et par la promotion que lui valut ce sanglant exploit.

La malle de juin 1851 annonça que les troubles du sud de la Chine avaient pris de nouveaux développements, et que l'un des principaux chefs des rebelles du Kwang-si, non content de se donner le titre de souverain, avait désigné l'année sous ce nom : « 1re année de *Tien-tih* (vertu céleste) ; » il avait frappé une monnaie de cuivre sur laquelle étaient gravés ces deux caractères, qu'il avait adoptés pour qualifier son règne. Cinq cents ans auparavant, vers 1351, les Chinois avaient commencé à se soulever contre la première dynastie tartare, celle des Mongols, sous laquelle Marco Polo fut si bien accueilli à Pékin. Les Mongols ont été chassés par les Chinois au milieu du 17e siècle ; il reste à savoir si les Mantchoux seront à leur tour expulsés, au milieu du 19e siècle, après une domination de 200 ans.

La province du Kwang-si est très-montagneuse, et les rebelles pouvaient se retirer à volonté dans de sûrs abris, où ils défiaient les troupes du gouvernement. Au mois de juillet 1851, ils avaient pris et saccagé Kwei-lin, capitale du Kwang-si, et leurs bandes parcouraient quatre provinces, les deux Kwang, le Honan et le Kiang-si. S'ils étaient maîtres de la passe étroite située entre Nangan et Nanheung, ils intercepteraient les communications de Pékin avec Canton ; jusque-là, on ne peut pas dire encore que l'autorité de l'empereur soit détruite dans le sud : mais la prise de cette passe, qui est en quelque sorte la clef de Canton et de l'ouest de la province, est un événement très-probable, si on laisse à la révolte le temps de se développer. — L'état des affaires, au milieu de 1851, était assez sérieux pour que le gouverneur général des deux Kwang se mît en personne à la tête des troupes. De son côté, l'empereur des rebelles, *Tien-tih*, adressa une proclamation au peuple, et promit que « si la *vertu céleste* triomphait, le pays deviendrait aussi heureux, et les magistrats aussi honnêtes que sous les anciennes dynasties. »

La ville de Canton a subi les conséquences de la politique insensée que le gouvernement avait adoptée après la capitulation de 1841. Impuissants pour résister aux étrangers, les mandarins avaient encouragé les excès de la populace, et ces armes déloyales devaient se retourner contre eux-mêmes. Ils avaient semé le vent, et ils recueillaient la tempête. Voici les renseignements fournis par une lettre de Chine : « Comme place de commerce, Canton décline. Sa révolte du sud et la concurrence de Shanghai expliquent cette décadence, et il est probable que l'avantage demeurera à ce dernier port. Ce résultat serait favorable à Hong-Kong. Les principaux habitants de Canton ont invité tous leurs concitoyens à organiser des souscriptions ainsi qu'un service personnel pour la défense de la ville. *Ils* ne veulent plus, disent-ils, avoir aucun rapport avec les agents du gouvernement qui les ont engagés à concourir avec eux à la résistance contre les rebelles. Ils prétendent que les autorités ont gaspillé les sommes qui leur avaient été fournies lors de la guerre des Anglais. Si ces nouvelles sont exactes, elles paraissent très-importantes : elles montrent que le peuple est disposé à rester neutre entre le gouvernement et les rebelles, pour se ranger ultérieurement du côté du plus fort. »

Le drame n'est point encore arrivé au cinquième acte : mais si le dénoûment est marqué par une catastrophe fatale à la domination des Tartares Mantchoux, ce ne sera que justice.....

Traduit de l'anglais de sir JOHN DAVIS,

PAR C. LAVOLLÉE.

Le chapitre qui précède, extrait du livre *China during the war and since the peace*, a été écrit au commencement de 1852. Il permet d'apprécier l'origine et les premiers progrès de la révolte qui désole aujourd'hui les principales provinces de la Chine. Nous devons renvoyer nos lecteurs aux renseignements publiés mensuellement dans la *Chronique* de la *Revue de l'Orient :* ils y trouveront le récit des principaux incidents qui, depuis 1852, se rattachent à la rébellion. C. L.

DE PONDICHÉRY A MAHÉ

VOYAGE PAR TERRE.

(Suite. — Voir le numéro de Juin.)

Le 3, à onze heures du matin, nous poursuivions notre voyage, et à midi nous entrions dans Voutoucouty, d'où nous repartions à une heure pour arriver à trois heures du soir à Colaram ; c'est un village jeté aux pieds d'un groupe de montagnes et de rochers abruptes, à côté d'une grande forteresse en terre qui a trois enceintes. Tout près, se trouve un vaste étang, contenu par de puissantes digues, et plus loin, dans la plaine qui fait face à la forteresse, de nombreuses ruines d'anciens retranchements qui donnent à penser que ce territoire a dû être fréquemment le théâtre de guerres acharnées.

Colaram est la patrie du célèbre Hyder-Ali, père de Tippoo-Saëb. Parmi les montagnes qui l'environnent, on nous en montra une qui, d'après la tradition, aurait jadis été habitée par une peuplade de géants. On y voit même encore, nous dit-on, les débris cyclopéens de leurs habitations, et, bien que la tribu soit éteinte depuis des siècles, aucun naturel n'a jamais osé en risquer l'ascension pour s'assurer du fait. Je ne crois même pas qu'un seul Européen ait pu tenter l'aventure, nul indigène ne consentant, à quelque prix que ce fût, à lui servir de guide, et la montagne étant trop escarpée pour qu'on ose seul essayer de la gravir.

Le 4, sur les quatre heures du matin, nous nous mîmes en route pour Narsabouron, que nous atteignîmes

à six heures et demie, et où nous passâmes la journée pour donner quelque repos à nos boys, exténués de fatigue.

Nous quittâmes cette étape le 5, à quatre heures du matin et nous arrivâmes à sept heures à Ouscotté (ou Cotté-Cotté), grand village protégé par une vaste forteresse construite partie en pierre, partie en terre, avec de solides bastions qui dominent la route. Comme celle de Colaram, cette forteresse a trois enceintes. Près du village, s'élève un vieux monument qui paraît être le tombeau de quelque grand personnage hindou.

Le 6, à quatre heures du matin, nous partîmes pour Bangalore, où nous arrivâmes à sept heures.

La forteresse est grande et en fort bon état ; le général anglais, qui commande la division, y fait sa résidence. Les casernes, admirablement tenues, sont établies près de la ville, à un mille environ de la citadelle. Près de là, un monument a été érigé à la mémoire du colonel Moorhouse, de ses vaillants officiers et des autres braves morts glorieusement en 1791, à l'assaut de Bangalore.

Bangalore, ville du Maïssour, à 95 kilomètres N.-E. de Seringapatam, renferme une population de plus de 60,000 hommes, la plupart Hindous. On y fabrique des soieries, des cotons, du papier, des ustensiles de fer et de cuivre. Elle a été fondée par Hyder-Ali.

Le 8, à cinq heures du soir, nous partîmes de Bangalore, et à sept heures et demie nous étions à Kinguery.

Le 9, nous nous remîmes en route à cinq heures du matin, et nous arrivâmes à sept heures à Beddedy, pour en repartir à trois heures de l'après-midi et atteindre Nossa-Pettech vers les cinq heures. Nossa-Pettech est un grand village, construit dans une vaste plaine entourée de montagnes, sur la rive gauche de l'Arcanvatty, que l'on traverse sur un beau pont construit par les Anglais. Toutes les campagnes environnantes sont dans un bon état de culture, et le pays est en général assez boisé. De petits hameaux sont éparpillés sur la verdure

des plaines et des vallées. Quant aux maisons du village, ce sont les mieux bâties que nous ayons rencontrées depuis notre départ de Pondichéry, et la mise de la population annonce une certaine aisance.

Le 10, à quatre heures et demie du matin, nous quittâmes Nossa-Pettech, et à six heures et demie nous déjeunâmes à Chinapatam, où l'on voit une forteresse en pierre en bon état, mais sans canons. Nous en partîmes à quatre heures, et nous arrivâmes à Madoor à six heures du soir. Là aussi il y a une forteresse, mais en terre, et, comme la précédente, sans canons.

Le 11, à deux heures de l'après-midi, nous nous éloignions de Madoor et nous entrions à Mundium à cinq heures du soir.

Le 12, départ de Mundium à quatre heures du matin, halte à Zoopum-Kairy à six heures. Nous nous remettons en route à une heure de l'après-midi, pour arriver vers les trois heures à Seringapatam, où nous avons pour asile un ancien palais de Tippoo-Saëb.

Seringapatam, en sanscrit Sri-Ronga-Patana (ville de Vischnou), autrefois capitale de l'Etat de Mysore, chef-lieu à 400 kilomètres O.-S.-O. de Madras (population, 32,000 âmes), est située au milieu de vastes plaines, à l'angle d'une île baignée par le Cavery, ou Cauvery, et sur la rive droite de ce cours d'eau, qui prend sa source dans les montagnes, à 32 kilomètres de Mangalore. Le Cavery traverse le royaume de Mysore et arrive à Trichenopoly, après un trajet de plus de 400 kilomètres. A 5 kilomètres environ au nord de cette dernière ville, il se partage en deux grands bras : celui qui coule au nord s'appelle Calram ou Caleroom; l'autre conserve le nom de Cavery, et, à 20 kilomètres à l'est de Trichenopoli, il se subdivise encore en quatre rameaux qui, après avoir traversé le royaume de Tanjore, ou Tanjaour, vont se décharger dans la mer, au-dessous de Karikal.

A quelques kilomètres après leur séparation, le Cal-

ram et le Cavery ne coulent pas à plus de deux kilomètres l'un de l'autre. Parfois, ils se rapprochent davantage, et même, à Coialidy, à 15 kilomètres de Trichenopoly, ils sont si près, que les habitants ont dû construire une forte digue pour les empêcher de se rejoindre. Comme toutes les autres rivières de la côte de Coromandel, le Calram est sujet à des variations soudaines, par suite des pluies qui tombent dans les montagnes du Malabar.

Seringapatam, assise à une faible distance de son ancienne forteresse, dont les Anglais ont fait une *chaudrie*, s'aperçoit de fort loin dans la plaine. On distingue d'abord les deux belles tours d'une mosquée qui se trouve dans l'intérieur de l'antique citadelle. Toute la contrée environnante offre l'image de la fécondité; les collines y sont brillantes de végétation. On remarque bien çà et là quelques terrains ingrats, mais ces exceptions sont rares.

De Bangalore à Seringapatam, la route, qui est magnifique, traverse une belle contrée qui n'a pas moins de 75 kilomètres d'étendue. A une faible distance de la ville, on franchit le Cavery sur un pont construit par les Anglais. On gravit ensuite un petit tertre dominant la forteresse, dont les remparts sont baignés par la rivière, et l'on arrive bientôt à un second pont qui fait face à l'entrée de la citadelle. Le palais qu'on nous avait donné pour gîte est fort beau. Là, les grands capitaines du pays faisaient autrefois leur résidence, et les murs y sont encore couverts de peintures représentant des combats et des victoires.

Sur le *Laul-Bongh*, qui est un délicieux jardin, s'élève un autre palais magnifique, dans le style oriental, avec une mosquée célèbre et un tombeau de granit noir, qui renferme les restes mortels d'Hayder-Ali et de son fils, le malheureux Tippoo-Saëb. Auprès de ce monument, richement décoré, les Anglais entretiennent une garde chargée de le protéger contre les voleurs du pays, qui ne manqueraient pas de le piller, sans cette vigilance perpétuelle. Cette marque de respect honore la nation britannique.

A Seringapatam tout est plein du souvenir de Tippoo-Saëb. Cette grande figure historique apparaît sans cesse dans les entretiens des indigènes et des étrangers. Longtemps avant sa chute, Tippoo-Saëb entretenait des communications suivies avec la France. Comptant sur le succès de nos armes en Égypte, il fit des préparatifs formidables contre les Anglais, qu'il avait l'espoir de chasser de l'Inde, mais il fut prévenu dans ses projets par la vigilante activité du gouvernement britannique qui avait augmenté ses forces en Asie. Le général Stward, à la tête de l'armée du Malabar, se mit en marche de Cundamor le 21 février 1799, et dès le 25, il franchissait la barrière des Ghattes. Le 6 mars, 1,400 hommes, qui formaient l'avant-garde des 4,000 commandés par le colonel Montresor, furent attaqués à Seederseer par 14,000 hommes environ de l'armée de Tippoo-Saëb, qui, mis en déroute après sept heures d'un combat opiniâtre, laissèrent sur le champ de bataille 3,000 des leurs, tant blessés que tués. Cependant l'armée du Carnate, forte de 22,000 hommes, sous les ordres du général Harris, était entrée le 5 mars dans le Mysore et s'avançait du côté de Seringapatam. Le 14, arriva celle de Bombay, et des mesures furent immédiatement prises par Harris pour attaquer la citadelle. Les Anglais commencèrent à foudroyer la place le 30 avril. L'assaut fut donné le 4 mai. L'armée britannique s'ébranla et passa le Cavery sous le feu de l'ennemi. Puis, ayant franchi au pas de charge les glacis et les fossés, elle s'élança sur les remparts.

Tippoo-Saëb déploya pendant l'assaut une bravoure extraordinaire : il tua plusieurs Anglais de sa main ; mais ses efforts furent infructueux, il se vit forcé d'abandonner le poste qu'il avait si opiniâtrément défendu, et il cherchait à se frayer une route vers son palais, quand il fut arrêté à moitié chemin par la fusillade du 12e régiment, et reçut deux balles au côté droit. En ce moment quelques soldats de ce même corps enfonçaient

la porte de la citadelle, et un sergent saisissait Tippoo-Saëb par son ceinturon ; le prince essaya, en lui assénant un coup de son yatagan, de lui faire lâcher prise. Mais le sous-officier, quoique dangereusement blessé, lui déchargea son fusil dans la tête et l'étendit raide mort à ses pieds.

Telle est la version généralement admise par les Anglais. Celle des naturels en diffère beaucoup : ils soutiennent que le malheureux Tippoo-Saëb périt de la main de son ministre Meer-Saeïb, qui le trahissait. Mais celui-ci ne jouit pas du fruit de son crime : il fut massacré par un détachement de cipayes, au moment où il se rendait au camp des Anglais pour y recevoir le prix de sa trahison. Par mépris pour sa mémoire, les Hindous ont choisi sa tombe pour le réceptacle de toutes leurs immondices. Le corps de Tippoo-Saëb, trouvé parmi les morts, fut présenté par les vainqueurs à ses malheureux enfants pour qu'ils le reconnussent et attestassent par leurs larmes son identité, puis on le déposa dans le tombeau d'Hyder-Ali, son père, situé au sud de la ville, au milieu d'une touffe de cyprès.

Nous quittâmes Seringapatam le 15 mai, à quatre heures du matin, et atteignîmes Mysore sur les six heures ; nous en repartions à trois heures de l'après-midi pour arriver à six heures du soir à Chattamhully.

Le 14, à cinq heures du matin, nous laissions derrière nous Chattamhully, et nous nous arrêtions à huit heures à Kurgolah, dont nous nous éloignions à deux heures de l'après-midi pour atteindre Untursuntay à six heures du soir. Là commence la célèbre forêt des Éléphants. Le terrain s'élève graduellement jusqu'à Manantody, mais par une pente presque insensible.

Les Topals, qui traversent la forêt des Éléphants ou du Mysore, sont armés d'arcs et de traits, d'une construction toute particulière. L'arc a au moins 2 mètres 50 centimètres de long ; il a, au milieu, la grosseur du

poignet d'un enfant et va toujours en diminuant jusqu'aux deux extrémités qui ont à peu près l'épaisseur d'un pouce. Quand il est lâche, il forme une légère courbure ; la partie concave est cannelée, c'est-à-dire creusée d'un sillon où se place la corde et qui est souvent assez profond et assez large pour contenir le trait lui-même. Ce trait, en bois, est armé d'un fer de sagaie, en forme de carrelet, très-pointu. Quand les Topals veulent bander leur arc, au lieu de tendre la corde du côté de la courbure, ils la tirent en sens contraire, de manière que la partie concave devient convexe ; lorsqu'on lâche la corde, l'arc, en se redressant pour reprendre sa première attitude, imprime au trait un mouvement de chasse très-violent qui le porte à une distance considérable.

Le 15, à onze heures et demie du matin, nous quittâmes Untursuntay et nous arrivâmes vers les quatre heures et demie à Kaucottah qui est la limite du Mysore. On y voit un fort, entouré de bois et de broussailles.

Nous en repartîmes le 16, à six heures du matin pour atteindre, sur les neuf heures, Baoully, misérable hameau que partage la rivière du même nom, traversée sur ce point par un beau pont de pierre. La *chaudrie* y est détestable, et nous nous en aperçûmes d'autant mieux que l'excès de notre fatigue nous obligea à passer le reste de la journée et la nuit dans cette affreuse bicoque.

Aussi étions-nous en route, le lendemain 17, dès les cinq heures du matin, et nous arrivions à neuf heures à Manantody, excellent poste militaire, situé au sommet d'une montagne qui commande la grande route, et peut battre sans peine les montagnes environnantes, quoiqu'elles soient plus élevées. Le commandant du fort est bien logé. Les casernes sont belles et bien entretenues. On voit aussi un bazar parfaitement approvisionné ; enfin l'air y est si sain, qu'on accourt de Connanore et d'autres localités pour y rétablir sa santé.

Nous y passâmes la journée du 18, et le 19, à cinq

heures du matin, nous en partîmes pour arriver, vers les sept heures, à Periah. La grande route qui traverse les *Ghattes*, sur ce point, est un chef-d'œuvre de l'industrie humaine. Large, pratiquée sur les flancs du rocher, les voitures peuvent la monter et la descendre l'espace de plus de 5 kilomètres. Pour la construire, il a fallu couper souvent la montagne à près de 100 mètres, perpendiculairement au-dessus du chemin, de sorte que, dans toute son étendue, on aperçoit d'un côté des pics immenses qui se perdent dans la nue, de l'autre d'affreux précipices. Le piton de Periah, qui se dresse au-dessus du passage, s'aperçoit de fort loin en mer tout le long de la côte de Malabar. Sa hauteur est de près de 1,500 mètres, prise du niveau de l'Océan indien. Il est très-escarpé, très-difficile à gravir; mais lorsqu'on a atteint le sommet, on n'est pas médiocrement surpris d'y trouver une plaine vaste, belle, riche en végétation, parsemée d'arbres magnifiques.

Nous quittâmes Periah à trois heures de l'après-midi, et nous arrivâmes, à cinq heures et demie, à Nerdoumarinsalé.

Le 20, à cinq heures du matin, nous en repartîmes pour atteindre, à sept heures, Canote, que nous laissions derrière nous, à une heure de l'après-midi, pour entrer, à trois heures et demie, à Cotanguedy, où l'on trouve trois *chaudries* dans une petite forteresse de terre tombant en ruines.

Enfin le 21, à neuf heures du matin, nous nous remettions en route pour Tellichery, où nous arrivions à sept heures, et d'où nous repartions à deux heures de l'après-midi; à trois heures un quart, nous entrions à Mahé, après un voyage qui avait duré près d'un mois au milieu des magnifiques tableaux que présente la nature indienne.

JOURDAIN,
Capitaine de frégate.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE

ALGÉRIENNES.

CULTURE DE L'OLIVIER.—PRODUCTION DE L'HUILE.

Aucune culture en Algérie ne présente plus de chances assurées de succès que celle de l'olivier. On sait que cet arbre se trouve à l'état sauvage sur tous les points de l'Algérie. Partout on le rencontre tantôt formant de véritables forêts, tantôt isolé, tantôt mêlé aux broussailles, ou peuplant çà et là le pied des montagnes et les ravins. Il n'est pas de terrain où ne se montrent de nombreux oliviers, magnifiques pour la plupart.

Tous ceux de ces arbres qui se trouvent placés dans les massifs de colonisation européenne sont successivement greffés par la main des colons, et deviennent de belles plantations dont le rapport s'accroît chaque année.

Province d'Alger. — Les cultures européennes de la province d'Alger comptaient, en 1851, 20,000 oliviers greffés, sur lesquels 5,000 étaient en plein rapport. Ces 20,000 arbres ont donné une récolte moyenne de 25 à 30 kilogrammes, soit environ 5,000 quintaux d'olives, dont le rendement a été de 75,000 litres d'huile de très-bonne qualité.

Outre ces 20,000 oliviers, il existait encore aux environs d'Alger 28,000 sujets greffés dont l'entrée en rapport n'était pas immédiate ou prochaine. L'âge moyen de ces greffes était de trois ans, 10,000 d'entre elles ne datent que de quinze à dix-huit mois, tandis que d'autres avaient été opérées en 1847, 1848 et 1849.

L'opération du greffage ayant continué sur une large

échelle en 1850 et 1851, on peut évaluer au moins à 8 ou 10,000 le nombre des oliviers qui chaque année doivent passer à l'état de production, et apporter leur contingent aux moulins à huile de la contrée.

Le nombre de ces moulins, qui n'était que de cinq en 1850, s'est élevé à onze en 1851. Leur construction rappelle généralement les usines servant au même usage dans les départements olivicoles du midi de la France, auges et meules en pierre, charpente et arbres verticaux en bois, avec cheval ou mulet pour moteur; leur prix moyen d'établissement est de 700 francs. Ils suffisent à la trituration des récoltes.

L'une de ces usines, celle de M. Curtet, à Alger, est mue par la vapeur; sa machine fonctionne parfaitement; outre la préparation des olives, elle traite toutes les graines oléagineuses, et rend ainsi les plus grands services à l'agriculture et à l'industrie.

Dans certaines tribus de la province d'Alger, la culture de l'olivier est depuis longtemps pratiquée avec succès.

La subdivision d'Aumale renferme, notamment sur le territoire kabyle qui en dépend, plus de 200,000 oliviers greffés, dont le rendement moyen est évalué à 12 litres par chaque pied d'olivier.

La fabrication s'opère à l'aide de moulins construits par les indigènes et dont on pourrait obtenir de bons résultats au moyen de quelques légères améliorations. Ces 200,000 arbres en plein rapport se sont accrus en 1851 des nombreux sujets greffés que possède la subdivision dans les forêts d'oliviers, dont l'importance est d'environ 100 hectares.

Il existe aux environs de Médéah au moins 300,000 beaux oliviers susceptibles d'être greffés. On en rencontre beaucoup aussi dans le cercle de Milianah. L'opération a été commencée en 1851 par des Arabes formés à l'école des Européens et a été depuis lors poussée avec activité. Si le mouvement se propage, comme tout le fait espérer,

cette partie de la colonie, si propice au développement de la culture de l'olivier, fournira par la suite un élément important au commerce des huiles.

L'écoulement des produits obtenus s'opère par le commerce, qui, après avoir prélevé les quantités nécessaires aux besoins de la population, envoie à Marseille toutes les huiles fabriquées dans la province.

Province d'Oran. — Les territoires d'Oran et de Mostaganem ne contiennent, comparativement aux territoires précédents, qu'un très-petit nombre d'oliviers sauvages. Les colons ont suppléé à cette insuffisance par des plantations qui s'étendent chaque saison, et qui ont pris quelque importance en 1851.

A Saint-Denis-du-Sig notamment, 40,000 arbres étaient déjà en culture, mais un petit nombre seulement était en état de rendement.

Les localités les mieux partagées en oliviers sont les environs de Mascara, et surtout ceux de Tlemcen.

Aux environs de Mascara, des détachements militaires composés de greffeurs, sous la direction du jardinier en chef de la pépinière, ont été envoyés en 1850 et 1851, dans les bois d'oliviers, et ont greffé un très-grand nombre de sujets dont la production est assurée pour l'avenir. L'opération a continué depuis.

La récolte des olives dans le cercle de Mascara alimente trois usines établies dans de très-bonnes conditions et dont le rendement moyen est de 18 à 20 litres d'huile d'excellente qualité pour un hectolitre d'olives.

Il existe dans le district de Tlemcen environ 55,000 oliviers, dont les plus jeunes ont quinze à vingt ans; 2,000 à peu près ont été plantés depuis trois ans. Ces oliviers sont tous greffés ou francs de pied.

Dans la même circonscription, les oliviers sauvages dépassent le chiffre de 1,500,000 pieds. Ils ne peuvent tarder à être cultivés.

Les olives du cercle de Tlemcen sont triturées par

sept moulins, dont cinq sont mus par un manége et deux par l'eau. En 1850 et 1851, les produits ont été très-abondants. Une seule usine a produit plus de 40,000 litres d'huile. La majeure partie des huiles fabriquées a été livrée au commerce d'Oran.

Comme on le voit, les cercles de Mascara et de Tlemcen, en raison du nombre considérable d'oliviers greffés qu'ils possèdent, sont appelés à conserver longtemps encore le monopole de la production de l'huile dans la province. Mais partout les oliviers greffés se multiplient, et, quand on aura pu faire entrer en rapport les magnifiques bois d'oliviers répandus sur plusieurs parties du territoire, notamment dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, la province d'Oran ne le cédera guère à celle d'Alger pour la production de l'huile.

Province de Constantine. — La province de Constantine est également couverte sur beaucoup de points de nombreux oliviers, qui, dans certaines localités, forment des bois et même des forêts étendues; mais l'essor donné à la colonisation n'a pas été assez rapide encore pour qu'on ait pu sérieusement y entreprendre la mise en rapport de l'olivier. Toutefois, il existait en 1851, sur quelques concessions, des arbres greffés, dont le nombre s'est accru depuis.

Un moulin et deux pressoirs sont employés à la trituration des olives récoltées dans l'arrondissement de Constantine. L'huile est consommée sur place.

L'arrondissement de Bone est appelé à jouer un rôle important dans la production de l'huile d'olive. On y trouve de véritables forêts d'oliviers sauvages, principalement dans le cercle de Guelma, où plusieurs compagnies françaises ont obtenu des concessions, en prenant l'engagement de faire greffer tous les oliviers, et d'établir des moulins à huile pour triturer tous les produits. Deux moulins y ont déjà été installés.

Les environs de Bone sont peuplés de plus de 30,000

oliviers en plein rapport. En 1851, la récolte, contrariée par le mauvais temps, a été médiocre; mais en 1850 elle a rapporté 200,000 litres d'huile. Ce produit augmentera chaque année dans une notable proportion, car les colons poussent avec ardeur la culture de tous les oliviers sauvages qui se trouvent sur leurs terres.

Six moulins bien organisés sont installés aux environs de Bone et suffisent aux besoins de la production.

Les premières opérations du greffage entreprises par les colons de l'arrondissement de Philippeville ont commencé dans le courant de 1845. Depuis cette époque, des progrès réels ont été obtenus dans cette culture. En effet, dès les premiers mois de 1851, le nombre des sujets greffés s'élevait à 44,000, et un grand nombre de ces arbres commençaient à donner des fruits. Beaucoup d'autres oliviers ont été greffés dans le courant de cette même année.

Les olives récoltées dans l'arrondissement sont triturées dans un moulin et dans deux pressoirs mis en mouvement par la vapeur et qui sont établis à Philippeville. La production moyenne est de 40,000 litres d'huile.

Le pays le plus riche de l'Algérie en oliviers est la partie de la Kabylie placée derrière Bougie. Les indigènes de cette contrée cultivent depuis longtemps avec le plus grand soin les immenses quantités d'oliviers qu'elle renferme; ils ont aussi des moulins à huile établis dans d'assez bonnes conditions. L'huile récoltée par les Kabyles est apportée à Bougie où elle donne lieu à un commerce d'exportation qui, en 1851, a atteint un chiffre très-considérable.

Les colons du district s'occupent aussi de la culture de l'olivier. En 1851, les plantations ont été agrandies.

Bougie possède deux moulins à huile, l'un de date ancienne, l'autre de création récente.

(*Documents du ministère de la guerre.*)

NUBIE.

FEMMES DE LONY

(Haut-Sennar)[1].

Au milieu de la nuit du 9 au 10 mars 1848, je fus éveillé par un bruit tumultueux de piétinements et de voix graves et aiguës. En ouvrant les yeux, je vis devant moi, d'un côté, un groupe de femmes que l'on faisait accroupir sur le pont de notre barque; de l'autre, un groupe d'hommes que l'on forçait à descendre dans la cale, qui n'avait pas un mètre de hauteur, pour y passer le reste de la nuit, afin d'être prêts à remorquer la barque le lendemain. Ce traitement était dur; néanmoins, pour l'un d'eux, ce n'était qu'un faible prélude au terrible sort qui l'attendait le lendemain : il eut une jambe broyée par un crocodile. Quant aux femmes, voici la cause de leur présence sur notre barque : Les Turcs imposent à ces peuplades des corvées où ils sont conduits à coups de *courbache*, espèce de verge. Les habitants du Sennar sont moins soumis à ce traitement que ceux de la Nubie. Au village de Lony, ils s'étaient dérobés à l'approche des *chaousses*, de sorte que, dans tout le village, il ne s'était pas trouvé assez d'hommes pour remorquer les barques. Alors les chefs résolurent d'emmener les femmes et les filles, et de ne leur donner

[1] Cet article est extrait de l'intéressant ouvrage que publie M. P. Trémaux : *Voyage au Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale* pendant les années 1847 et 1848.

Cette publication, qui se fait par livraisons, aura un grand nombre de planches; elle est encouragée par l'Institut et par le gouvernement français. (*Note de l'Editeur.*)

la liberté que quand les maris ou les pères viendraient s'acquitter de la corvée. Tel était le motif de cette scène bruyante.

Le lendemain matin, les hommes présents furent mis à la corde, et les femmes restèrent captives sur la barque jusqu'à ce qu'elles fussent successivement délivrées par leurs parents, qui venaient s'acquitter de la corvée. Pendant ce temps, j'ai pu dessiner plusieurs d'entre elles et faire un croquis d'ensemble où se trouvèrent compris un chef turc et un soldat nègre de l'armée du Soudan, occupés momentanément à la manœuvre.

Les femmes sont plus ou moins enveloppées d'une toile de coton qui leur sert de vêtement de nuit, et quand elles s'éloignent de leur habitation, on aperçoit sur l'une d'elles le pagne, ou ceinture à frange, qui forme le seul vêtement ordinaire. Elles emploient, pour l'entretien de leur coiffure, de la graisse mêlée de terre ou de sable fin ; de sorte que leur chevelure, qui semble tressée fort délicatement, n'offre au contraire qu'un assemblage de petits pâtés raides comme le doigt. Des jackets en cuir, sorte de talisman préservatif contenant des versets du Coran, sont placés dans la chevelure, sur la poitrine ou sur d'autres parties du corps, au moyen de colliers. Ces amulettes sont censées préserver plus particulièrement les parties qu'elles recouvrent, et, sous leur garde, les femmes vont jusqu'à croire leur honneur abrité. Des bracelets en ivoire ou en fer ornent leurs bras et leurs jambes ; elles portent quelques tatouages produits au moyen d'incisions.

Le teint général de ce peuple est brun rouge foncé. Cependant, chez les femmes, il l'est moins en général que chez les hommes ; quelques-unes même, celles qui sortent le moins, se rapprochent du teint orangé.

L'espèce de mélancolie répandue sur les traits du groupe de femmes que j'ai sous les yeux est causée en

partie par la captivité où elles se trouvent. Néanmoins, chez ce peuple, on ne voit nulle part cette gaieté folle si commune en France; les habitants de ces pays ont même une sorte de dignité que l'on ne rencontre pas aussi généralement chez les peuples civilisés. On comprend en effet que, là où il n'y a pas de supériorité intellectuelle donnée par l'instruction, et où l'on n'est pas absorbé par un travail continu, chacun conserve la dignité naturelle à l'homme. Chez nous, au contraire, la classe absorbée par le travail ne voit pas ses formes corporelles et sa désinvolture se développer aussi librement. Sous le rapport de l'éducation, la supériorité souvent exagérée que l'homme des campagnes attribue à l'homme instruit donne encore une espèce de gaucherie aux premiers dans leurs relations mutuelles. Il en est de même aussi à l'égard de l'homme non civilisé quand il se trouve en rapport, par exemple, avec un Européen, auquel il attribue des connaissances merveilleuses; il perd cette dignité, cette assurance, qu'il porte à un si haut degré devant ses semblables. Pour bien saisir cette influence, il suffisait d'observer ces hommes primitifs dans leur démarche pleine de dignité, alors qu'ils se promenaient ou causaient dans leur village, et de les voir ensuite ébahis devant l'étrangeté des choses qu'ils voyaient près de nous ou sous la contrainte que leur imposent les procédés des Turcs.

P. Trémaux,
Architecte, lauréat de l'Institut de France, etc.

PLAISANTERIES

DE

KHODJA NASR-EDDIN EFFENDI.

I.

Un jour, le maître (*khodja*) Nasr-Eddin effendi monta en chaire pour prêcher et dit : « O fidèles ! savez-vous ce que je dois vous dire ? — Non, khodja effendi, répondit l'auditoire, nous ne le savons pas. — Eh bien, puisque vous ne le savez pas, que vous dirais-je donc ? » Un autre jour, montant de nouveau en chaire : « O Musulmans ! dit-il, ne savez-vous pas ce que je dois vous dire ? — Nous le savons, répondirent-ils tous. — Puisque vous le savez, reprit le khodja, pourquoi vous le dirais-je ? » Il descend en même temps de la chaire et sort pour s'en aller. L'assemblée, étonnée, décida d'un commun accord que si le khodja reparaissait, les uns répondraient : Nous savons, et les autres : Nous ne savons pas. Comme auparavant, le khodja monta encore un jour en chaire et s'écria : « O mes frères ! savez-vous ce que je dois vous dire ? Les uns répondirent : Nous savons, et les autres : Nous ne savons pas. — C'est charmant, reprit le khodja. Eh bien ! que ceux d'entre vous qui savent l'apprennent à ceux qui ne savent pas. »

II.

Un jour, le khodja prend de son voisin un chaudron, et, après avoir bien combiné son affaire, il y place une petite casserole et le rapporte au propriétaire. L'individu à qui le chaudron appartenait découvre qu'il s'y trouve une petite casserole et dit au khodja : « Qu'est-ce que ceci ? — Le khodja répond : Le chaudron est accouché. » Alors l'individu l'accepte. Un autre jour le khodja ayant

encore eu besoin du chaudron, va le prendre, le porte chez lui et le garde. Un jour, cinq jours se passent, l'individu voit que son chaudron n'arrive pas. Il va chez le khodja, frappe à la porte ; le khodja accourt et lui demande ce qu'il veut. « Mon chaudron, dit celui-ci. — Conservez-vous en bonne santé, votre chaudron est mort. — Est-ce que jamais un chaudron meurt ? — Vous avez bien cru qu'il était accouché, et vous ne croyez pas qu'il soit mort ? »

III.

Un jour, le khodja effendi se rendit à un festin de noces avec de vieux habits ; on n'eut pas d'égards pour lui et on ne lui fit pas d'honneurs. Le khodja, comprenant que cela n'allait pas ainsi, trouva le moyen de sortir, alla chez lui, se revêtit de sa pelisse et revint dans le lieu du festin. A peine revenu à la porte : « Entrez, lui crie-t-on, entrez, khodja effendi ! » On le fit asseoir avec honneur et respect au haut bout de la table, et on lui dit : « Servez-vous, khodja effendi, servez-vous. » Mais lui, prenant la manche de sa pelisse : « Mange de tout cela, dit-il, ma chère pelisse. » Et, quand l'assemblée, s'en étant aperçue, lui demanda : « Que faites-vous donc ? — Puisque les cérémonies sont pour ma pelisse, dit-il, elle n'a qu'à manger aussi du festin. »

IV.

Un autre jour, le khodja effendi ayant perdu son âne, le demanda à quelqu'un, qui lui répondit : « Je l'ai vu dans un tel endroit, il est devenu *cadi* (juge). — C'est vrai, dit le khodja ; je savais qu'il devait devenir cadi ; car lorsque je donnais des leçons, il dressait les oreilles pour écouter. »

V.

Un homme venant un jour de la campagne porta un lièvre au khodja : celui-ci fit toutes sortes d'honneurs à

cet individu et lui donna à manger. Une semaine après, il retourna : le khodja oubliant que c'était son *mussafir* (hôte), lui demande qui il est. « Je suis, répondit-il, celui qui vous a porté le lièvre. » Le maître l'accueillit. Quelques jours après, certains voyageurs étant venus pour recevoir l'hospitalité, le khodja leur dit : « Qui êtes-vous? — Nous sommes, répondirent-ils, les voisins de celui qui vous a porté le lièvre. » Peu de temps après encore, de nouveaux convives se présentèrent : « Qui êtes-vous? » dit le khodja. — Ils répondirent : « Nous sommes les voisins des voisins de celui qui vous a porté le lièvre. — Ah! soyez donc les bienvenus, » leur dit le khodja, et il leur présenta un simple verre d'eau. Sur leur exclamation d'étonnement : « C'est tout simplement, leur dit-il, le bouillon du bouillon du lièvre. »

VI.

Un jour le khodja Nasr-Eddin effendi se trouvait chez lui quand un pauvre vint frapper à sa porte. « Que demandez-vous de la sorte? dit le khodja. — Descendez, » lui répond le pauvre. Le khodja descend aussitôt et lui demande ce qu'il désire. « L'aumône, dit le pauvre. — Eh bien, montez, » reprit le khodja. Le pauvre monte, et une fois en haut, le khodja lui dit : « Que Dieu vous vienne en aide! — Et pourquoi ne me l'avez-vous pas dit quand j'étais en bas, ô monseigneur effendi? — Et pourquoi vous-même, lui dit le khodja, quand j'étais en haut m'avez-vous appelé pour me faire descendre? »

Traduit du turc par N. Mallouf (de Smyrne).

M. N. Mallouf, auquel nous empruntons ces fragments de la traduction d'un des livres les plus populaires en Turquie, est professeur au collége de la Propagande de Smyrne et auteur de plusieurs ouvrages en turc et en arabe qui ont fait faire de grands progrès à l'étude des langues orientales. Un de nos collaborateurs se propose, dans le numéro prochain, d'en donner un compte rendu qui ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue*.

Note de la direction.

CHRONIQUE DU MOIS.

JUILLET 1853.

TURQUIE.

Les événements d'Orient n'ont rien perdu de leur gravité. Cependant, après la publication de certains documents diplomatiques, notamment du Mémoire de M. le comte de Nesselrode, il est permis d'espérer que la paix du monde ne sera pas troublée.

La Russie persiste dans ses exigences, et la Turquie dans ses refus. Il semblerait donc difficile d'aboutir à un résultat pacifique, si la diplomatie n'avait à son service, pour dernier instrument de paix, les médiations et les arbitrages. On assure que l'Autriche s'est offerte pour effectuer la réconciliation de la Russie et de la Porte.

Nous publions dans ce numéro un article de M. Ubicini sur l'Eglise grecque. Cet article, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le mérite aux yeux de nos lecteurs, permet d'apprécier exactement la portée des demandes de l'empereur Nicolas. Les exigences du prince Menschikoff ne tendaient à rien moins qu'à annuler l'action politique et administrative du gouvernement turc sur une partie de ses sujets : c'était une véritable atteinte à la souveraineté de la Porte.

Nous nous proposons de publier, dans une prochaine livraison, le texte des principales pièces diplomatiques qui ont été produites dans le débat de la question d'Orient.

— La presse de l'empire ottoman s'augmente d'un nouvel organe. La communauté israélite, assez nombreuse en Orient, n'avait pas encore de journal. M. Léon de Castro vient de combler cette lacune en fondant une feuille qui paraîtra une fois par semaine.

SYRIE.

Des nouvelles de Syrie mandent que le gouvernement ottoman venait d'accorder l'autorisation nécessaire pour la construction d'une église catholique à Antioche. Cette mesure, qui complète les réparations accordées à la France à la suite des événements d'Alep, réparations dues à la persévérance énergique de notre consul, produira dans le pays un excellent effet.

PERSE.

Les correspondances de Constantinople ont annoncé qu'un ambassa-

deur du roi de Perse était venu offrir au sultan son alliance et le concours de son armée contre la Russie.

Cette armée, si nous en croyons les renseignements qui nous arrivent directement de ce pays, ne serait pas à dédaigner, dans le cas d'une lutte générale des Etats musulmans contre les Russes; elle compte, dit-on, vingt régiments réguliers d'infanterie, et sa cavalerie légère serait très-redoutable.

Ce résultat est dû à l'Ecole militaire créée à Téhéran, avec le concours d'officiers européens; à des officiers italiens qui ont principalement contribué à la défense de Venise, et qui, depuis 1849, ont pris du service en Perse; enfin et surtout à un jeune homme de grand avenir, Hussein Khouli, aujourd'hui premier aide-de-camp du roi de Perse, et que la France peut revendiquer comme l'un de ses élèves. En effet, ce jeune officier avait été envoyé dans notre pays, en 1847, pour y faire son éducation; il fut élevé à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, dont il suivit les cours et exercices pendant dix-huit mois; depuis son retour en Perse, il a consacré toute son énergie et son intelligence à la réorganisation de l'armée persane, et la France compte en lui, dans ce lointain pays, l'un de ses amis les plus reconnaissants et les plus dévoués.

— Des correspondances à la date du 30 mai apportent des nouvelles désastreuses de Perse.

Le choléra sévit à Téhéran avec une violence terrible; il emporte de 100 à 130 individus par jour. Chiraz et Cashan ont été complétement détruites par un tremblement de terre qui a duré près de deux heures. Plus de 15,000 individus ont péri. Par surcroît d'infortune, les sauterelles ont envahi les campagnes d'Ispahan et dévoré les récoltes et les fruits. Enfin, des inondations considérables ont envahi le territoire de Téhéran déjà décimé par l'épidémie, qui s'étend jusqu'au Khoraçan.

ALGÉRIE.

Expédition du Babor. — La jonction des deux divisions a eu lieu le 3 juin, près de Souk-Etnin, sur la rive gauche de l'Oued-Agrioun. Le 5, on a procédé à l'investiture solennelle des cheiks nommés pour les tribus nouvellement soumises.

L'aspect de cette scène était imposant. Dans un carré de troupes environné de massifs d'une brillante végétation, étaient groupés le gouverneur général et tout son état-major.

Les nouveaux cheiks et près d'eux les otages fournis par les tribus soumises complétaient le tableau dont la mer formait au loin le fond à l'horizon. A un signal donné, les fanfares retentissent, le canon tonne et les échos répétés de montagne en montagne vont porter au loin la terreur de nos armes et l'hommage rendu à nos drapeaux.

Quarante cheiks sont revêtus du burnous écarlate, et l'office divin célébré par le R. P. Regis, supérieur des Trappistes d'Alger, termine la

cérémonie. M. Horace Vernet, notre célèbre peintre, était venu assister à cette imposante solennité militaire.

Le lendemain le bivouac a été levé et les troupes sont allées camper à Ziama, ancien port romain, chez les Beni-Zigouah.

Ici s'est terminée cette campagne du Babor que M. le gouverneur général, de l'aveu de toute l'armée, a conduite avec la plus grande sagesse et dont les résultats ont été des plus brillants.

— Une dépêche télégraphique de M. le gouverneur général, parvenue à Alger le 18 juin dans l'après-midi, est ainsi conçue :

« Camp de Ksiba, le 16 juin.

« Je suis campé depuis ce matin sur l'Oued-Nil, aux confins des Beni-Afer et des Beni-Idjer. J'y séjournerai demain pour attendre les principaux chefs des premiers, qui demandent à faire leur soumission. Si elle n'est pas prompte et sincère, je marcherai sur eux et j'en aurai raison.

« La position de chaque division me rend maître du pays.

« Si rien ne dérange mes combinaisons, je pense, en huit ou dix jours, avoir terminé la campagne active et occuper les troupes aux travaux de la route qui reliera Djidjelly à Sétif et Constantine. »

Le *Titan*, parti le 19 de Djidjelly, est arrivé le 20 au matin à Alger. Ce bâtiment, chargé des ravitaillements des colonnes expéditionnaires, est venu chercher un supplément d'outils pour les travaux de la route de Djidjelly à Milah. Il n'a apporté aucune dépêche, mais à son départ il avait recueilli les détails suivants :

Les Beni-Afer et les Beni-Idjer ont fait leur soumission sans brûler de poudre, mais en laissant toujours leurs femmes et leurs enfants éloignés des villages. M. le gouverneur se proposait d'entreprendre, avant le moment des grandes chaleurs, la route de Djidjelly à Milah. A cet effet, la division Mac-Mahon, avec laquelle se trouve le grand quartier-général, allait s'établir en un lieu dit Cheenna, au milieu du pays des Beni-Afer, et devait travailler dans la direction de Djidjelly, dont la garnison amorçait la route à partir de la place.

— D'après les instructions de M. le ministre de la guerre, la tenue d'une foire, à titre d'essai, a été autorisée à Blidah.

Cette foire a eu lieu, une première fois, du 20 au 25 mai 1852 ; elle démontre combien ce mode de rapprochement entre les Européens et les indigènes peut aider au développement de la colonisation et favoriser les échanges entre les deux races.

Les résultats obtenus ont déterminé un nouvel essai, cette année, du 20 au 25 mai. On avait profité de cette circonstance pour instituer une commission spéciale chargée d'examiner les différentes productions dont la culture est encouragée par le gouvernement, et de décerner les prix aux cultures les plus remarquables.

Mais ce qui a donné à la foire de Blidah un relief particulier, c'est qu'on l'avait, comme à Mostaganem et à Alger, fait coïncider avec les courses de chevaux ; aussi cette double solennité avait-elle attiré dans

cette ville une nombreuse population. Les transactions, tant sur le champ de foire que dans l'intérieur de la ville, ont dépassé toutes les prévisions.

Les indigènes étaient venus des points les plus éloignés, et leurs achats ont été considérables. C'est là un heureux indice, qui permet d'espérer que, par leur entremise, il sera possible d'établir, avec le sud de nos possessions, des échanges qui, dans l'avenir, deviendront un des principaux éléments du commerce algérien.

— Pendant le mois de mai dernier, la Banque de l'Algérie a escompté 1,402 effets, formant ensemble la somme de 1,042,107 fr.; elle a, de plus, reçu à l'encaissement 1,527 effets montant à 1,110,629 fr.

Au 31 mai, le portefeuille de l'escompte renfermait 1,742,728 fr., et le numéraire en caisse se totalisait par 636,491 fr.

Les billets en circulation représentaient 1,800,000 fr.; mais, sur ce chiffre, la banque de l'Algérie en avait en caisse pour 161,150 fr. Outre ces billets, il avait été émis pour 61,014 fr. de récépissés payables à vue.

Le crédit des comptes courants sur place s'élevait à 287,923 fr.

— La directron des douanes d'Alger a publié les états de ses opérations pendant le premier trimestre dernier, comparés à ceux de la période correspondante de l'année précédente. Voici en résumé les résultats de ce document :

« Les produits et revenus du trésor s'élèvent à 473,290 fr., soit 95,211 fr. de plus qu'en 1852. Les droits de patentes pour la pêche du corail ont été nuls à cause des rigueurs inaccoutumées de la saison. L'activité qui caractérise les transactions commerciales a favorisé l'accroissement des droits d'importation et de tonnage, et, par suite, l'amélioration qui s'est produite dans les rapports de l'Algérie avec l'étranger.

« Dans les revenus coloniaux, qui se totalisent par 1,064,487 fr., on remarque une diminution de 13,211 fr. Elle provient du ralentissement de l'importation des vins et des esprits, ainsi que des progrès réalisés par la production algérienne.

« Il y a une augmentation considérable dans les importations du commerce général. La France multiplie ses envois de fers, fontes et aciers destinés surtout à la fabrication d'outils aratoires, et ceux des tissus de coton pour les populations indigènes. Viennent ensuite, en plus importante quantité aussi, les savons, les sucres raffinés, les peaux préparées et ouvrées, et la poterie.

« L'étranger accroît ses expéditions des fruits frais des Baléares, réexportés en partie sur France; des riz d'origine sarde, de la houille pour les usines récemment fondées et pour de nouveaux bateaux à vapeur affectés aux transports.

« De la France et de l'étranger arrivent à Alger, en quantités toujours croissantes, les viandes salées, graisses et saindoux, légumes secs, huiles de graine grasse, et les ouvrages en métaux.

« Les diminutions portent principalement sur les fruits oléagineux, les poissons de mer, les tabacs, les huiles d'olive, les farines de froment.

Ces décroissances s'expliquent par ce motif que les produits algériens de cette nature contribuent chaque jour davantage à l'approvisionnement du marché local.

« Les exportations de l'Algérie pour France sont toujours en progrès, surtout celles des laines en masse, des os, des sabots et cornes de bétail, des tabacs en feuilles, des drilles, des céréales, des légumes secs et des peaux brutes. »

— Sur tous les points de la division d'Alger règne la plus grande tranquillité, et nulle part on n'a eu à signaler ces bruits qui circulent ordinairement dans les tribus et sur les marchés, quand nos troupes sont occupées à une expédition importante. L'impôt du printemps est perçu presque entièrement, et cette opération n'a été l'occasion d'aucun trouble ni d'aucune difficulté dans les tribus.

— Dans la province de Constantine, des mesures prises récemment par le bey de Tunis contre les fauteurs des derniers désordres dont notre frontière de l'Est a été le théâtre, donnent l'espoir que les hostilités vont enfin cesser sur cette frontière, qui est en ce moment partout parfaitement tranquille.

M. le colonel de Tourville, commandant supérieur de la subdivision de Bône, qui a transporté son camp à Bou-Hadjar, fait ouvrir des routes dans les directions de *La Calle*, Bursul et Sidi-Amici. Ces travaux sont destinés à rendre plus facilement abordables les montagnes de cette partie du territoire.

La situation politique de la province de Constantine est très-satisfaisante, et l'on a pu remarquer que les nomades, qui sont venus dans le Tell faire leurs approvisionnements ordinaires de grains, ont accompli leur mouvement avec un ordre et une régularité qui annoncent de grands changements dans leurs habitudes de pillage et de désordre.

Dans le sud de la province d'Oran, les R'zaïna ont envoyé leurs principaux chefs, sous la conduite du caïd El-Arbi-ben-Chakour, à Mascara, pour demander l'aman et faire acte de soumission. La plus grande partie de cette importante tribu (environ 280 tentes) a établi son campement à Ifid, dans les environs de Saïda, et il ne reste plus en émigration qu'une centaine de tentes.

Les Djembâa et les Chafâa sont rentrés en partie dans la subdivision de Tlemcen, et ceux qui restent en état d'insoumission, au nombre de 900 tentes environ, ne paraissent pas devoir résister longtemps aux attaques des Sahariens du Maroc, qui sont leurs ennemis.

Le chef du poste de Géryville vient de faire une tournée jusqu'à Brezina, en passant par Rassoul. Jusqu'à ce jour, Brezina n'avait été visité que par la colonne du général Géry, qui avait trouvé ce ksar abandonné par sa population.

M. le lieutenant de Colomb a fait sa course, accompagné du khalifa Si-Hamza et de quelques cavaliers; parfaitement accueilli à Rassoul, il a été reçu avec un empressement encore plus marqué à Brezina. La population de ce ksar, dont la majeure partie voyait un Français pour la première fois, est entrée en relations avec M. de Colomb, animée d'autres

sentiments que ceux d'une fausse curiosité. Elle s'est montrée communicative et confiante ; la djemmâa a promis de se rendre à Géryville pour y visiter le nouveau poste et causer de ses affaires.

MARTINIQUE.

Une lettre de M. le gouverneur de la Martinique au ministre de la marine et des colonies, contient de nouveaux et intéressants détails sur les Indiens travailleurs apportés dans cette colonie par le navire l'*Aurélie*, appartenant à MM. Chauvet, Gouin et Corpel, armateurs à Nantes, par les soins desquels a été organisée cette expédition comme celle du navire le *Louis-Napoléon*, en ce moment chargé de porter aux Antilles un second convoi d'environ 500 travailleurs de la côte de Coromandel.

« Les 313 coolies arrivés dans la colonie par le navire l'*Aurélie* ont été placés pendant la quinzaine qui vient de s'écouler; on n'a eu à constater parmi eux qu'un seul décès. Je regrette que la première expérience de ce nouvel élément de travail dans la colonie n'ait pu être faite, selon mon intention première, dans la partie la plus saine de l'île, c'est-à-dire dans le nord, pour lui assurer plus de chance de succès. Mais, en présence de l'insuffisance des demandes faites par les propriétaires du nord de l'île pour le placement des coolies, il m'a fallu autoriser leur répartition sur tous les points de la colonie.

« Leur dissémination dans l'île a eu cependant un avantage incontestable : c'est de généraliser l'effet moral qu'on devait attendre de l'arrivée de ces Indiens sur les esprits si impressionnables des noirs de la campagne. Cet effet n'a pas manqué de se produire; j'en reçois l'assurance de tous côtés. Au dire d'habitants très recommandables, ces Indiens répandus dans la colonie donnent aux propriétaires une force morale considérable; jusqu'à présent, les coolies se montrent zélés pour se mettre au courant du travail, soumis et obéissants, et leur présence est pour le noir un exemple et une leçon qui le frappent. Si un autre convoi de coolies pouvait arriver ici avant la fin de l'année, l'impression serait profonde et salutaire.

« Les noirs ont accueilli les coolies avec beaucoup de cordialité; ils les accablent de leur curiosité et de leur générosité en leur faisant de petits présents. Il est certain que les noirs, dont l'esprit aujourd'hui est très-calmé et ramené au travail par l'action ferme et persistante du gouvernement, subiront sans murmure l'introduction des coolies et en accepteront toutes les conséquences ; mais il ne faudrait pas que l'interruption de cette immigration vînt amoindrir les bons effets qu'elle a produits et que je suis heureux de vous signaler. »

J. Rouvier.

Paris. — Impr. de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

QUESTION D'ORIENT.

TRAITÉS ET CONVENTIONS DIPLOMATIQUES.

Si l'on veut étudier avec impartialité et avec fruit les événements qui ont éclaté en Orient, il est indispensable de relire attentivement le texte des principaux actes diplomatiques, intervenus d'une part entre la Russie et la Turquie, et d'autre part entre les grandes puissances qui ont entendu consacrer, d'un commun accord, l'intégrité de l'empire ottoman.

Divers traités ont été conclus entre la Russie et la Porte dans la première partie du dernier siècle, notamment le traité de paix du Pruth du 23 juillet 1711 et le traité de paix de Belgrade du 18 septembre 1739.

Ces traités furent abolis par l'art. 22 du traité de Koutschouc-Kaynardgi, signé le 10 juillet 1774.

Voici le texte de l'art. 22 :

« Les deux empires sont convenus d'anéantir et de laisser dans un éternel oubli tous les traités et conventions précédemment faits entre les deux Etats, y compris la convention de Belgrade avec celles qui l'ont suivie et de ne fonder jamais aucune prétention à raison desdites conventions, à l'exception cependant de celle faite en 1700 entre le gouverneur Tolstoi et Hassan-Bacha, gouverneur d'Atschug, au sujet des limites du district d'Azow et de la démarcation de la frontière du Kuban;.... »

Le traité de Kaynardgi doit donc être considéré comme le point de départ des relations diplomatiques actuellement en vigueur entre la Russie et la Porte. Son texte original est en italien, en turc et en russe. Nous reproduisons ci-après la traduction des art. 7, 8, 14 et 16.

Art. 7. La sublime Porte promet de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises; et aussi elle permet aux ministres de la cour

impériale de Russie de faire dans toutes les occasions des représentations, tant en faveur de la nouvelle église à Constantinople dont il sera mention à l'art. 14, que pour ceux qui la desservent, promettant de les prendre en considération, comme faites par une personne de confiance d'une puissance voisine et sincèrement amie.

Art. 8. Il sera libre et permis aux sujets de l'empire du Russie, tant séculiers qu'ecclésiastiques, de visiter la sainte ville de Jérusalem et autres lieux dignes d'attention. Il ne sera exigé de ces pélerins et voyageurs par qui que ce puisse être, ni à Jérusalem, ni ailleurs, ni sur la route, aucun *charatsch*, contribution, droit ou autre imposition; mais ils seront munis de passeports et firmans, tels qu'on en donne aux sujets des autres puissances amies. Pendant leur séjour dans l'empire ottoman, il ne leur sera fait le moindre tort ni offense, mais au contraire ils seront sous la protection la plus rigide des lois.

Art. 14. A l'exemple des autres puissances, on permet à la haute cour de Russie, outre la chapelle bâtie dans la maison du ministre, de construire dans un quartier de Galata, dans la rue nommée Bey-Oglu, une église publique du rit grec, laquelle sera toujours sous la protection des ministres de cet empire et à l'abri de toute gêne et de toute avanie.

Art. 16. L'empire de Russie restitue à la sublime Porte toute la Bessarabie avec les villes d'Ackerman, Kilija, Ismail et avec les bourgs et villages et tout ce que contient cette province; comme aussi elle lui restitue la forteresse de Bender. Pareillement l'empire de Russie restitue à la sublime Porte les deux principautés de Valachie et de Moldavie, avec toutes les forteresses, villes, bourgs, villages et tout ce qu'elles contiennent, et la sublime Porte les reçoit aux conditions suivantes, avec promesse solennelle de les observer saintement : 1° D'observer à l'égard de tous les habitants de ces principautés, de quelque dignité, rang, état, vocation et extraction qu'ils puissent être, sans la moindre exception, l'amnistie absolue et éternel oubli stipulés dans le premier article de ce traité en faveur de tous ceux qui effectivement auraient commis quelque crime, ou auraient été soupçonnés d'avoir eu intention de nuire aux intérêts de la sublime Porte, les rétablissant dans leurs premières dignités, rangs et possessions, et leur rendant les biens dont ils ont joui avant la présente guerre. 2° De n'empêcher aucunement l'exercice libre de la religion chrétienne et de ne mettre aucun obstacle à la construction de nouvelles églises et à la réparation des anciennes, ainsi que cela a été précédemment. 3° De restituer aux couvents et aux autres particuliers les terres et possessions ci-devant à eux appartenantes, qui leur ont été prises contre toute justice, situées aux environs de Brahilow, de Choczim, de Bender, etc., appelées aujourd'hui Rayes. 4° D'avoir pour les ecclésiastiques l'estime particulière que leur état exige..... 9° La Porte permet aux princes de ces deux Etats d'avoir auprès d'elle chacun un chargé d'affaires, pris entre les chrétiens de la communion grecque, lesquels veilleront aux affaires concernant lesdites principautés, et seront traités avec bonté par la Porte, et, nonobstant leur peu d'importance, considérés comme personnes jouis-

sant du droit des gens, c'est-à-dire à l'abri de toute violence. 10° La Porte consent aussi que selon que les circonstances de ces deux principautés pourront l'exiger, les ministres de la cour impériale de Russie résidants auprès d'elle, puissent parler en leur faveur, et promet de les écouter avec les égards qui conviennent à des puissances amies et respectées.

Le 10 mars 1779, fut signée à Constantinople une convention en 9 articles, explicative du traité conclu à Kaynardgi le 10 juillet 1774. Voici le texte de l'art. 7 de cette convention :

Art. 7. Comme le seizième article du traité de paix relativement aux principautés de Moldavie et de Valachie se rapporte aux temps passés, celui d'à présent demande donc quelque changement dans cet article; c'est pourquoi on est convenu, et la sublime Porte s'oblige de nouveau :

1° De ne pas mettre en quelque manière que ce soit des obstacles ou empêchements à la confession et l'exercice parfaitement libre de la religion chrétienne, ainsi qu'à la construction de nouvelles églises, avec la réparation des vieilles, selon le vrai sens de l'article ci-dessus mentionné du traité.

2° De restituer tant aux couvents qu'aux particuliers les terres et autres possessions qui leur appartenaient aux environs de Brahilow, Chotin, Bender et autres lieux, lesquelles terres et possessions présentement portent la dénomination de Rayes, à dater de l'époque de la conclusion du traité de Belgrade en 1739, selon l'ère chrétienne, et de l'Hégire 1152, ainsi que de condescendre à l'intercession de la cour impériale de Russie, pour laisser divers particuliers des deux principautés en possession aussi paisible qu'irrévocable des biens fonds de leurs ancêtres, situés dans les deux principautés, qui leur ont été adjugés sur preuves examinées dans le temps que le gouvernement russe y existait.

3° De reconnaître et d'honorer des égards et distinctions convenables le clergé chrétien de ces deux principautés.

4° D'imposer le tribut des deux principautés avec modération et humanité, et qu'il sera apporté à Constantinople par des députés nationaux, que chaque principauté enverra à la Porte tous les deux ans. De ne pas souffrir qu'aucun pacha, gouverneur ou telle autre personne que ce soit, vexe, ou demande des deux principautés, quelque autre paiement ou impôt sous quelque dénomination et prétexte que ce soit, tant qu'elles continueront de s'acquitter régulièrement du tribut mentionné, une fois réglé et fixé; en outre la sublime Porte s'engage de conserver religieusement dans leur force originelle les premiers hatti-scherifs que S. H. le grand-seigneur régnant a donnés à ces deux principautés lors de leur retour sous sa domination, pour la tranquillité et la sûreté des sujets.

5° Que chaque principauté entretiendra à Constantinople un chargé

d'affaires chrétien de la communion grecque, lequel la sublime Porte accueillera avec bonté et considérera comme jouissant du droit des gens, c'est-à-dire à l'abri de toute violence et avanie.

6° La cour impériale de Russie de son côté promet de n'employer le droit d'intercession, qui est réservé à son ministre dans le traité de paix, en faveur des deux principautés, qu'uniquement pour la conservation inviolable des conditions spécifiées dans cet article.

Le traité de Kaynardgi n'avait réglé que d'une manière générale les intérêts commerciaux et maritimes des deux pays dans leurs rapports réciproques. Un traité, signé à Constantinople le 10-21 juin 1783, eut pour but d'assurer aux sujets russes et ottomans, dans l'un ou l'autre de ces deux pays, le traitement de la nation la plus favorisée. Ce traité contient 81 articles. Il est conforme, dans tous ses détails, à l'esprit qui a dicté l'art. 17, ainsi conçu :

Art. 17. Comme la nation russe doit être regardée dans les Etats de la sublime Porte ottomane à l'égal de la française et anglaise, comme des nations qui en sont les plus favorisées, la Porte s'engage aussi par cet article d'accorder aux sujets russes tous les priviléges et honneurs dont on se sert vis-à-vis d'elle et d'autres nations libres; tout comme dans l'empire de Russie on accordera réciproquement aux sujets de la Porte les mêmes égards dont jouissent les nations les plus favorisées et amies de la Russie.

Il n'est pas hors de propos de reproduire ici le texte de l'art. 75 :

Art. 75. Quoiqu'il soit très-sûr, et avec l'aide de Dieu hors de probabilité, que les fondements de la paix et amitié qui sont établis et subsistent entre les deux empires, puissent être ébranlés et renversés, cependant, comme de temps en temps il naît de fausses nouvelles contraires à la vérité, qui troublent la sûreté et donnent de l'inquiétude aux marchands respectifs, il était nécessaire d'insérer dans le présent traité de commerce un article qui puisse anéantir une pareille inquiétude desdits marchands. Ainsi on déclare que de la manière que cela se trouve dans quelques-uns des traités, s'il arrivait (Dieu en préserve) que l'amitié et l'alliance qui subsistent entre l'empire de Russie et la sublime Porte se changeât en discorde et inimitié, les sujets des deux empires qui font le commerce dans les Etats respectifs auront la liberté, en comptant du jour de la rupture jusqu'au terme de six mois, de vendre leurs marchandises, effets et tout ce qu'ils possèdent, et s'en retourner sans obstacle avec leurs biens dans les frontières de leur patrie; ils seront garantis et protégés de tous les deux côtés, et on ne manquera pas de leur accorder des deux parts l'assistance et protection nécessaire.

— Traité du 28 décembre 1783 (8 janvier 1784), conclu à Constantinople, entre la Russie et la Porte ottomane, pour modifier certains détails peu importants stipulés par les traités antérieurs, qui sont d'ailleurs maintenus et confirmés dans leur ensemble.

— 9 janvier 1792. — Traité de paix de Yassy.

— 23 décembre 1798. — Traité d'alliance défensive, signé à Constantinople, pour huit ans, par lequel le traité de Yassy ainsi que les autres traités qui y sont compris sont confirmés dans toute leur teneur.

— 21 mars 1800. — Convention signée à Constantinople entre la Russie et la Porte ottomane concernant les îles Ioniennes. Ces îles devaient former une république placée sous la souveraineté de la Porte ottomane. On y remarque les deux articles suivants (8 et 9), qui attestent le soin avec lequel le cabinet de Saint-Pétersbourg persistait, en toute occasion, à garantir dans les Etats ottomans l'exercice de la religion chrétienne :

Art. 8. Les lieux de Prevesa, Parga, Vonitza et Butrinto, situés en terre ferme et détachés de Venise, étant contigus à l'Albanie, seront, ainsi que leurs dépendances et attenances, annexés aux Etats de la sublime Porte et lui appartiendront désormais. Mais les habitants de ces contrées étant, sans exception, de la religion chrétienne, les priviléges relatifs au culte religieux et à l'administration de la justice qui ont lieu dans les principautés de Moldavie et de Valachie, dont les habitants sont pareillement tous de la religion chrétienne, auront aussi exactement lieu à l'égard des habitants des susdites contrées. En conséquence, les coutumes du pays relativement aux procédures civiles et criminelles, la nature des possessions et l'ordre des successions ne seront point changés. Il continuera d'être défendu aux mahométans d'y acquérir des propriétés et de s'y domicilier, ainsi qu'il est observé dans les susdites principautés de Moldavie et de Valachie. Mais comme ces contrées appartiennent en toute propriété à l'empire ottoman, il sera permis d'y établir un officier commandant, qui devra être absolument mahométan, et attendu qu'un grand nombre des sujets de la république des Sept-Iles unies ont des possessions dans lesdites contrées, la sublime Porte promet de déterminer dès à présent le rang de cet officier, la nature et les droits de ses fonctions, ainsi que le lieu de sa résidence, le tout au gré du gouvernement de la susdite république.

Art. 9. La sublime Porte promet que tout ce qui a rapport au culte religieux des rayas habitants du susdit territoire, sera désormais main-

tenu et observé de la même manière qu'il l'a été jusqu'à présent. En conséquence ils auront une permission entière de réparer leurs églises, d'en construire de nouvelles et de sonner les cloches sans qu'on puisse y mettre aucun empêchement.

— 6-18 mai 1812. — Traité de paix signé à Bucharest.

— 25 septembre-7 octobre 1826. — Convention signée à Ackerman, pour fixer le mode d'exécution des articles du traité de Bucharest, non exécutés par la Porte depuis l'année 1812; assurer l'état de possession territoriale de la Russie sur les côtes de la mer Noire, et remettre en vigueur tous les priviléges dont la Moldavie, la Valachie et la Servie doivent jouir sous l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg.

L'art. 3 du traité d'Ackerman est ainsi conçu :

Art. 3. Les traités et actes relatifs aux priviléges dont jouissent la Moldavie et la Valachie, ayant été confirmés par une clause expresse de l'art. 5 du traité de Bucharest, la sublime Porte s'engage solennellement à observer lesdits priviléges, traités et actes en toute occasion, avec la fidélité la plus scrupuleuse, et promet de renouveler, dans l'espace de six mois après la ratification de la présente convention, les hatti-chérifs de 1802, qui ont spécifié et garanti ces mêmes priviléges. En outre, vu les malheurs qu'ont essuyés ces provinces par suite des derniers événements, vu le choix fait de bojars valaques et moldaves pour être hospodars des deux principautés, et vu que la cour impériale de Russie a donné son assentiment à cette mesure, il a été reconnu, tant par la sublime Porte que par la cour de Russie, que les hatti-chérifs ci-dessus mentionnés de l'année 1802, devaient indispensablement être complétés au moyen des clauses consignées dans l'acte séparé ci-joint, qui a été convenu entre les plénipotentiaires respectifs, et qui est et sera considéré comme faisant partie intégrante de la présente convention.

L'*acte séparé* dont il est question dans l'article qui précède a pour objet de régler le mode de nomination des hospodars de Moldavie et de Valachie, les formalités relatives à la fixation des impôts, etc. Voici les passages les plus saillants de cet acte :

Les hospodars de Moldavie et de Valachie étant choisis parmi les bojars indigènes, leur élection sera désormais faite dans chacune de ces provinces, d'après le consentement et la volonté de la sublime Porte,

par l'assemblée générale du divan, conformément à l'ancien usage du pays.....

.....La durée de l'administration des hospodars restera toujours fixée, comme par le passé, à sept années [1]..., et ils ne pourront être destitués avant ce terme. Si, pendant la durée de leur administration, ils commettent quelque délit, la sublime Porte en informerait le ministre de Russie, et lorsqu'après vérification faite de part et d'autre, il sera constaté que le hospodar s'est effectivement rendu coupable d'un délit, sa destitution sera permise dans ce cas seulement.....

S'il arrive qu'un des hospodars abdique avant l'accomplissement du terme de sept ans, pour cause de vieillesse, de maladie ou par toute autre raison, la sublime Porte en donnera connaissance à la cour de Russie, et l'abdication pourra avoir lieu d'après un accord préalable entre les deux cours.....

...Les hospodars, avec les bojars des divans respectifs, détermineront et fixeront les impôts et les charges annuelles de la Moldavie et de la Valachie, en prenant pour bases les réglements qui ont été établis à la suite du hatti-chérif de 1802. Les hospodars ne pourront, dans aucun cas, manquer au strict accomplissement de cette disposition. Ils auront égard aux réprésentations du ministre de Sa Majesté Impériale, et à celles que les consuls de Russie leur adresseront d'après ses ordres, tant sur cet objet que sur le maintien des priviléges du pays.....

Tous les autres droits et priviléges des principautés de Moldavie et de Valachie, et tous les hatti-chérifs qui les concernent, seront maintenus et observés, en tant qu'ils ne seront pas modifiés par le présent acte.....

— 2-14 septembre 1829. — Traité de paix d'Andrinople. L'empereur de Russie restitue au sultan les principautés de Moldavie et de Valachie, le banat de Crajova, etc., qu'il avait occupés pendant la guerre. Le Pruth continuera à former les limites des deux empires, du point où cette rivière touche le territoire de la Moldavie, jusqu'à son confluent avec le Danube. — L'art. 5 du traité est spécialement relatif aux principautés. En voici le texte:

Art. 5. Les principautés de Moldavie et de Valachie s'étant, par suite d'une capitulation, placées sous la suzeraineté de la sublime Porte, et la Russie ayant garanti leur prospérité, il est entendu qu'elles conserveront tous les priviléges et immunités qui leur ont été accordés, soit par leurs capitulations, soit par les traités conclus entre les deux empires, ou par les hatti-chérifs émanés en divers temps. En conséquence elles

[1] D'après le traité séparé d'Andrinople, du 2-14 septembre 1829 (*voir plus loin*), ces hospodars sont nommés à vie.

jouiront du libre exercice de leur culte, d'une sûreté parfaite, d'une administration nationale indépendante et d'une pleine liberté de commerce, les clauses additionnelles aux stipulations antécédentes, jugées nécessaires pour assurer à ces deux provinces la jouissance de leurs droits, sont consignées dans l'acte séparé ci-joint, qui est et sera considéré comme faisant partie intégrante du présent traité.

Le traité séparé dont il est question dans l'article précédent fut signé le même jour à Andrinople, et il est ainsi conçu:

Traité séparé, entre la Russie et la Porte, relatif aux principautés de Moldavie et de Valachie, signé à Andrinople le 2-14 septembre 1829.

Les deux hautes puissances contractantes, en confirmant tout ce qui a été stipulé par l'acte séparé de la convention d'Ackerman, relativement au mode d'élection des hospodars de Moldavie et de Valachie, ont reconnu la nécessité de donner à l'administration de ces provinces une base plus stable et plus conforme aux véritables intérêts des deux pays. A cet effet il a été convenu et réglé définitivement que la durée du gouvernement des hospodars ne serait plus bornée à sept ans, comme par le passé, mais qu'ils seraient dorénavant investis de cette dignité à vie, sauf les cas d'abdication volontaire ou de destitution pour cause de délits, prévus par ledit acte séparé.

Les hospodars régleront librement toutes les affaires intérieures de leurs provinces, en consultant leurs divans respectifs, sans pouvoir porter néanmoins aucune atteinte aux droits garantis aux deux pays par les hatti-chérifs, et ne seront troublés dans leur administration intérieure par aucun ordre contraire à ces droits.

La sublime Porte promet et s'engage de veiller scrupuleusement à ce que les priviléges accordés à la Moldavie et à la Valachie ne soient d'aucune manière enfreints par ses commandants limitrophes; de ne souffrir aucune ingérence de leur part dans les affaires des deux provinces, et d'empêcher toute incursion des riverains de la rive droite du Danube sur le territoire valaque ou moldave. Seront considérés comme faisant partie intégrante de ce territoire toutes les îles attenantes à la rive gauche du Danube, et le chenal (*Thal-weg*) de ce fleuve formera la limite des deux principautés, depuis son entrée dans les Etats ottomans jusqu'à son confluent avec le Pruth.

Pour mieux assurer l'inviolabilité du territoire moldave et valaque, la sublime Porte s'engage à ne conserver aucun point fortifié, à ne tolérer aucun établissement quelconque de ses sujets musulmans sur la rive gauche du Danube. En conséquence, il est invariablement arrêté que sur toute cette rive, dans la grande et petite Valachie, comme aussi en Moldavie, aucun mahométan ne pourra jamais avoir son domicile, et que l'on y admettra les seuls marchands, munis de firmans, qui viendront acheter pour leur propre compte dans les principautés les

denrées nécessaires pour la consommation de Constantinople, ou d'autres objets.

Les villes turques situées sur la rive gauche du Danube seront, ainsi que leurs territoires (*rajahs*), restituées à la Valachie, pour être désormais réunies à cette principauté, et les fortifications existantes auparavant sur cette rive ne pourront jamais être rétablies. Les musulmans qui possèdent des biens-fonds non usurpés sur des particuliers, soit dans ces mêmes villes, soit sur tout autre point de la rive gauche du Danube, seront tenus de les vendre aux indigènes dans l'espace de dix-huit mois.

Le gouvernement des deux principautés, jouissant de tous les priviléges d'une administration intérieure indépendante, pourra librement établir des cordons sanitaires et des quarantaines le long du Danube et ailleurs, dans le pays où il en sera besoin, sans que les étrangers qui y arrivent, tant musulmans que chrétiens, puissent se dispenser de l'exacte observation des règlements sanitaires. Pour le service des quarantaines, aussi bien que pour veiller à la sûreté des frontières, au maintien du bon ordre dans les villes et campagnes et à l'exécution des lois et règlements, le gouvernement de chaque principauté pourra entretenir un nombre de gardes armés, strictement nécessaire pour ces diverses fonctions. Le nombre et l'entretien de cette milice seront réglés par les hospodars de concert avec leurs divans respectifs, en se basant sur les anciens exemples.

La sublime Porte, animée du désir sincère de procurer aux deux principautés tout le bien-être dont elles peuvent jouir, et informée des abus et des vexations qui s'y commettent à l'occasion des diverses fournitures exigées pour la consommation de Constantinople, l'approvisionnement des forteresses situées sur le Danube et les besoins de l'arsenal, leur fait un abandon plein et entier de son droit à cet égard. En conséquence, la Valachie et la Moldavie seront pour toujours dispensées de fournir les grains et autres denrées, les moutons et les bois de construction qu'elles étaient tenues de livrer précédemment.

Il ne sera de même requis de ces provinces, en aucun cas, des ouvriers pour les travaux de forteresses, ni aucune autre corvée de quelque nature que ce soit. Mais, afin de dédommager le trésor impérial des pertes que cet abandon total de ses droits pourrait lui faire éprouver, indépendamment du tribut annuel que les deux principautés doivent payer à la sublime Porte sous les dénominations de Karatsch, de l'Idiyé et de Bekiabyé (selon la teneur des hatti-chérifs de 1802), la Moldavie et la Valachie paieront chacune annuellement à la sublime Porte, par forme de compensation, une somme d'argent dont la quotité sera déterminée ultérieurement d'un commun accord. En outre, à chaque renouvellement des hospodars par le décès, l'abdication ou la destitution légale des titulaires, la principauté où le cas viendrait à échoir sera tenue de payer à la sublime Porte une somme équivalente au tribut annuel de la province établi par les hatti-chérifs. Ces sommes exceptées, il ne sera jamais exigé du pays ni des hospodars aucun autre tribut,

redevance ou cadeau, sous quelque prétexte que ce puisse être.

En vertu de l'abolissement des fourritures ci-dessus spécifiées, les habitants des principautés jouiront de la pleine liberté de commerce pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie (stipulées par l'acte séparé de la convention d'Ackerman), sans aucunes restrictions, hormis celles que les hospodars, de concert avec leurs divans respectifs, jugeront indispensable d'établir afin d'assurer l'approvisionnement du pays. Ils pourront naviguer librement sur le Danube avec leurs propres bâtiments, munis de passeports de leur gouvernement, et aller commercer dans les autres villes ou ports de la sublime Porte, sans être molestés par les percepteurs du Karatsch, ni exposés à aucune autre vexation.

De plus, la sublime Porte, considérant toutes les calamités que la Moldavie et la Valachie ont eu à supporter, et mue par un sentiment d'humanité tout particulier, consent à exempter les habitants de ces provinces, pour l'espace de deux ans, à compter du jour où les principautés auront été entièrement évacuées par les troupes russes, du paiement des impôts annuels versés dans son trésor.

Enfin la sublime Porte, désirant assurer de toutes les manières le bien-être futur des deux principautés, s'engage solennellement à confirmer les règlements administratifs qui, durant l'occupation de ces deux provinces par les armées de la cour impériale, ont été faits d'après le vœu exprimé par les assemblées des plus notables habitants du pays, et qui devront à l'avenir servir de bases pour le régime intérieur des deux provinces, en tant bien entendu que lesdits règlements ne porteraient aucune atteinte aux droits de souveraineté de la sublime Porte.

C'est pourquoi, nous soussignés plénipotentiaires de S. M. l'empereur et padischah de toutes les Russies, de concert avec les plénipotentiaires de la sublime Porte ottomane, avons arrêté et réglé à l'égard de la Moldavie et de la Valachie les points ci-dessus, lesquels sont la conséquence de l'art. 5 du traité de paix conclu à Andrinople entre nous et les plénipotentiaires ottomans. En conséquence, le présent acte séparé a été rédigé, etc.

— 26 juin-8 juillet 1833. — Traité d'Unkiar-Skelessy.

Art. 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs Etats contre tout empiétement, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leur tranquillité et sûreté respectives, et de se prêter mutuellement à cet effet des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople, le 2 septembre 1829, ainsi que les autres traités qui y sont compris, de même aussi que la convention signée à Saint-Pétersbourg, le 14 avril 1830 et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 (21) juillet 1832, relatif à la Grèce, sont

confirmés dans toute leur teneur, par le traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'entière indépendance de la sublime Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la sublime Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plait à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas, les forces de terre et de mer dont la sublime Porte réclamerait le secours seront tenues à sa disposition.

Art. 4. Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. Quoique les deux hautes parties contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus éloigné, comme il se pourrait que dans la suite les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, suivant l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement dudit traité.

Art. 6. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

Le présent traité, contenant six articles, et auquel il sera mis la dernière main par l'échange des ratifications respectives, ayant été arrêté entre nous, nous l'avons signé et scellé de nos sceaux, en vertu de nos pleins pouvoirs, et délivré en échange, contre un autre pareil, entre les mains des plénipotentiaires de la sublime Porte ottomane.

Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet) l'an 1833 (le 20 de la lune de Safer, l'an 1249 de l'hégire).

Signé : COMTE ALEXIS ORLOFF. — A. BOUTENIEFF.
(L. S.) (L. S.)

Suivent les signatures des trois plénipotentiaires ottomans.

Article secret additionnel du traité d'alliance conclu entre la Russie et la Turquie, le 26 juin 1833, selon l'ancien calendrier, ou le 8 juillet 1833, selon le nouveau calendrier.

En vertu d'une des clauses de l'art. 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la sublime Porte et la cour impériale de Russie, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuelle-

ment des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs Etats respectifs.

Néanmoins, comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la sublime Porte la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient la sublime Porte dans l'obligation de le fournir, la sublime Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie *à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer, sous aucun prétexte quelconque.*

Le présent article, séparé et secret, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance défensive de ce jour.

— 15 juillet 1840.

Convention *signée à Londres entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et de la sublime Porte ottomane, de l'autre, pour la pacification du Levant.*

« Au nom de Dieu très-miséricordieux; S. H. le sultan ayant eu recours à Leurs Majestés : la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, pour réclamer leur appui et leur assistance au milieu des difficultés dans lesquelles il se trouve placé par suite de la conduite hostile de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, difficultés qui menacent de porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman et à l'indépendance du trône du sultan, Leursdites Majestés, réunies par le sentiment d'amitié qui subsiste entre elles et le sultan, animées du désir de veiller au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix de l'Europe, fidèles à l'engagement qu'elles ont contracté par la note remise à la Porte par leurs représentants à Constantinople, le 27 juillet 1839, et désirant de plus prévenir l'effusion du sang qu'occasionnerait la continuation des hostilités qui ont récemment éclaté en Syrie entre les autorités du pacha et les sujets de Sa Hautesse.

« Art. 1er. S. H. le sultan s'étant entendu avec LL. MM. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali, conditions spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, Leurs Majestés s'engagent à agir dans un parfait accord, et d'unir leurs efforts pour déterminer Méhémet-Ali à se conformer à cet arrangement; chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

« Art. 2. Si le pacha d'Egypte refusait d'adhérer au susdit arran-

gement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leursdites Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'intervalle, le sultan ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Egypte et la Syrie, et à empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnements de guerre de tous genres, d'une de ces provinces à l'autre, LL. MM. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée. Leursdites Majestés promettent, en outre, que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront au nom de l'alliance tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

Art. 3. Si Méhémet-Ali, après s'être refusé de se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition expresse qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à Contantinople, sont convenus, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône, au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de l'empire ottoman, à l'abri de toute agression.

Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille entente, recevront la destination indiquée ci-dessus, y resteront employées aussi longtemps que leur présence sera requise par le sultan; et lorsque Sa Hautesse jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, lesdites forces se retireront simultanément, et rentreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

« Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent, et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane sous la sauvegarde des hautes parties contractantes, contre toute agression de Méhémet-Ali, ne sera considérée que comme mesure exceptionnelle, adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense dans le seul cas indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore. Et le sultan, d'une part, déclare par le présent acte qu'à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles; d'autre part, LL. MM.

la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse, et l'empereur de toutes les Russies, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

« Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

« Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce mil huit cent quarante.

« (L. S.) PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Protocole ***signé à Londres, le 15 juillet 1840, par les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de la Porte ottomane.***

« En apposant sa signature à la convention de ce jour, le plénipotentiaire de la sublime Porte ottomane a déclaré :

« Qu'en constatant, par l'art. 4 de ladite convention, l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été défendu de tout temps aux bâtiments de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la sublime Porte se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés, selon l'usage, au service de la correspondance des légations des puissances amies.

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont pris acte de la présente déclaration pour la porter à la connaissance de leurs cours.

« Signé : NEUMANN, PALMERSTON, BULOW, BRUNOW, CHEKIB. »

Protocole ***du 17 septembre 1840.***

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir échangé les ratifications de la convention conclue le 15 juillet dernier, ont résolu, dans le but de placer dans son vrai jour le désintéressement qui a guidé leurs cours dans la conclusion de cet acte, de déclarer formellement :

« Que, dans l'exécution des engagements résultant de la susdite convention par les puissances contractantes, ces puissances ne chercheront aucune autre augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage de commerce pour leurs sujets, que ceux que toute autre nation ne puisse également obtenir. Les plénipotentiaires des cours ci-dessus mentionnées ont résolu de consigner cette déclaration dans le présent protocole.

« Le plénipotentiaire de la Porte ottomane, en payant un juste tribut à la bonne foi et à la politique désintéressée des cours alliées, a pris connaissance de la déclaration contenue dans le présent protocole, et s'est chargé de le transmettre à sa cour.

« Signé : PALMERSTON, NEUMANN, SCHLEINITZ, BRUNOW, CHEKIB. »

— 13 juillet 1841.

Convention ***signée et conclue à Londres entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et la Porte ottomane de l'autre part, dans le but de maintenir à l'avenir le principe que le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore reste toujours fermé aux bâtiments de guerre étrangers, tant que la Porte se trouve en paix.***

« Au nom de Dieu très-miséricordieux.

« LL. MM. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi des Français, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, persuadés que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet constant de leur sollicitude, et Leursdites Majestés voulant attester cet accord en donnant à S. H. le sultan une preuve manifeste du respect qu'elles portent à *l'inviolabilité de ses droits souverains*, ainsi que de leur désir sincère de voir se consolider le repos de son empire; Leursdites Majestés ont résolu de se rendre à l'invitation de S. H. le sultan, afin de constater en commun par un acte formel leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'empire ottoman, d'après laquelle le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore doit toujours être fermé aux bâtiments de guerre étrangers, tant que la Porte se trouve en paix.

« Art. 1er. S. H. le sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

« Et LL. MM. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi des Français, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

« Art. 2. Il est entendu qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman mentionné dans l'article précédent, le sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est usage, au service des légations des puissances amies.

« Art. 3. S. H. le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la sublime Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder. »

— 18-30 avril 1846. — Traité de commerce et de navi-

gation entre la Porte ottomane et la Russie, signé à Balta-Liman.

Ce traité en 20 articles a été conclu pour dix ans : il ne règle que les intérêts commerciaux et politiques des deux pays.

— 19 avril-1er mai 1849. — Traité de Balta-Liman, conclu pour sept ans et relatif aux principautés de Moldavie et de Valachie.

Art. 1er. Vu les circonstances exceptionnelles amenées par les derniers événements, les deux cours impériales sont convenues qu'au lieu de suivre le mode établi par le règlement de 1831, pour l'élection des hospodars de Moldavie et de Valachie, des hauts fonctionnaires seront nommés par S. M. le sultan, d'après un mode spécialement concerté pour cette fois entre les deux cours, dans le but de confier l'administration de ces provinces aux candidats les plus dignes, et jouissant de la meilleure renommée parmi leurs compatriotes. Pour cette fois également les deux hospodars ne seront nommés que pour sept ans, les deux cours se réservant, un an avant l'expiration du terme fixé par la présente transaction, de prendre en considération l'état intérieur des principautés et les services qu'auraient rendus les deux hospodars pour aviser d'un commun accord à des déterminations ultérieures.

Art. 2. Le règlement organique accordé aux principautés en 1831 continuera à être en vigueur, sauf les changements et les modifications dont l'expérience a prouvé la nécessité, notamment pour ce qui concerne les assemblées ordinaires et extraordinaires des boyards, dans le mode d'élection et de composition suivi jusqu'ici : ces réunions ayant donné lieu plus d'une fois à des conflits déplorables et même à des actes d'insubordination ouverte, leur convocation restera suspendue ; et les deux cours se réservent de s'entendre au sujet de leur rétablissement sur des bases combinées avec toute la maturité requise, à l'époque où elles jugeront que cela pourrait être mis à exécution sans inconvénients pour le maintien du repos public dans les principautés. Leurs fonctions délibératives seront provisoirement confiées à des conseils ou divans *ad hoc*, formés des boyards les plus notables et les plus dignes de confiance, ainsi que de quelques membres du haut clergé. Les attributions principales de ces conseils seront l'assiette des impôts et l'examen du budget annuel dans les deux provinces.

Art. 3. Afin de procéder avec toute la maturité nécessaire aux améliorations organiques que réclament la situation actuelle des principautés et les abus administratifs qui s'y sont introduits, il sera établi deux comités de révision, l'un à Yassy et l'autre à Bucharest, composés des boyards les plus recommandables par leur caractère et leurs capacités, auxquels sera déférée la tâche de réviser les règlements existants, et de

signaler les modifications les plus propres à donner à l'administration du pays la régularité et l'ensemble qui lui ont souvent manqué.

Le travail de ces comités sera soumis, dans le plus bref délai possible, à l'examen du gouvernement ottoman, qui, après s'être entendu avec la cour de Russie, et avoir ainsi constaté l'approbation mutuelle, accordera auxdites modifications sa sanction définitive, qui sera publiée moyennant la forme usitée d'un hatti-chérif de S. M. le sultan.

Art. 4. Les troubles qui viennent d'agiter si profondément les principautés ayant démontré la nécessité de prêter à leurs gouvernements l'appui d'une force militaire capable de réprimer promptement tout mouvement insurrectionnel et de faire respecter les autorités établies, les deux cours impériales sont convenues de prolonger la présence d'une certaine partie des troupes russes et ottomanes qui occupent aujourd'hui le pays, et, notamment pour préserver la frontière de Valachie et de Moldavie des accidents du dehors, il a été décidé qu'on y laisserait, *pour le moment*, de 25 à 35,000 hommes de chacune des deux parts. Après le rétablissement de la tranquillité desdites frontières, il restera dans les deux pays 10,000 hommes de chaque côté, jusqu'à l'achèvement des travaux d'amélioration organique, et la consolidation du repos intérieur des deux provinces. Ensuite les troupes des deux puissances évacueront complétement les principautés, mais resteront encore à portée d'y rentrer immédiatement, dans le cas où des circonstances graves, survenues dans les principautés, réclameraient de nouveau l'adoption de cette mesure. Indépendamment de cela, on aura soin de compléter sans retard la réorganisation de la milice indigène, de manière à ce qu'elle offre, par sa discipline et son effectif, une garantie suffisante pour le maintien de l'ordre légal.

Art. 5. Pendant la durée de l'occupation, les deux cours continueront à faire résider dans les principautés un commissaire extraordinaire russe et un commissaire extraordinaire ottoman. Ces agents spéciaux seront chargés de surveiller la marche des affaires et d'offrir en commun aux hospodars leurs avis et leurs conseils, toutes les fois qu'ils remarqueront quelques abus graves ou quelque mesure nuisible à la tranquillité du pays. Lesdits commissaires extraordinaires seront munis d'instructions identiques, concertées entre les deux cours, qui traceront leurs devoirs et le degré d'ingérence qu'ils auront à exercer dans les affaires des principautés. Les commissaires auront également à s'entendre sur le choix des comités de révision à établir dans les principautés, ainsi qu'il a été dit à l'art. 3. Ils rendront compte à leurs cours respectives du travail de ces comités, en y joignant leurs propres observations.

Art. 6. La durée du présent acte est fixée au terme de sept années, à l'expiration duquel les deux cours se réservent de prendre en considération la situation dans laquelle les principautés se trouveraient alors, et d'aviser aux mesures ultérieures qu'elles jugeraient les plus convenables et les plus propres à assurer, pour un long avenir, le bien-être et la tranquillité de ces provinces.

Art. 7. Il est entendu que, par le présent acte, motivé par des circon-

stances exceptionnelles, et conclu pour un terme limité, il n'est dérogé à aucune des stipulations existant entre les deux cours à l'égard des principautés de Valachie et de Moldavie, et que tous les traités antérieurs, corroborés par l'acte séparé du traité d'Andrinople, conservent toute leur force et leur valeur.

Les sept articles qui précèdent ayant été arrêtés et conclus, notre signature et le cachet de nos armes ont été apposés au présent acte qui est remis à la sublime Porte en échange de celui qui nous est remis par S. A. le grand-visir et S. E. le ministre des affaires étrangères précités.

Fait à Balta-Liman, le 19 avril-1er mai 1849,

Et de l'Hégire, le 8 Djemaziul Akhir 1265.

Signé, Vladimir Titof,

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de Russie près la sublime Porte ottomane.

Tels sont les principaux actes et documents diplomatiques qui servent aujourd'hui de base à la discussion de la question d'Orient.

I. Des traités ou conventions intervenus entre la Russie et la Porte ottomane il résulte d'une manière évidente :

1° Que si, d'une part, « la sublime Porte promet de protéger constamment la religion chrétienne et ses églises » (art. 7 du traité de Kaynardgi), si même elle permet l'érection à Galata d'une église publique du rit grec spécialement placée sous la protection des ministres russes (art. 14 du même traité), si, de plus, en ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, elle garantit, pour ces deux principautés, le libre exercice de la religion chrétienne, — d'autre part, elle n'a jamais aliéné aucune portion de sa souveraineté sur les populations dépendantes de son empire et n'a reconnu à la Russie aucun autre droit que celui d'adresser, le cas échéant, des représentations amicales en faveur des chrétiens ;

2° Que les troupes russes et turques ne peuvent entrer en Moldavie et en Valachie que « dans le cas où des circonstances graves, *survenues dans les principautés*, récla-

meraient l'adoption de cette mesure » (art. 5 du traité de Balta-Liman du 19 avril-1er mai 1849).

En conséquence, pour juger le débat qui s'est élevé entre la Russie et la Turquie, il s'agit de savoir :

1° Si la Russie peut citer quelque fait qui prouve que la Porte ait manqué à ses engagements envers les chrétiens et qu'elle ait refusé de céder à des représentations amicales ; 2° s'il est survenu dans les principautés quelque *circonstance grave* qui en ait provoqué l'occupation.

II. Des traités ou conventions signés par la Russie et les grandes puissances européennes, l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Prusse, il ressort clairement, en termes formels et même avec une redondance inusitée d'expressions, que ces diverses puissances, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix de l'Europe, entendent veiller de concert au maintien de l'*intégrité* et de l'indépendance de l'Empire ottoman.

En conséquence, pour juger le débat qui s'est élevé entre la Russie d'une part, et la France et l'Angleterre d'autre part, il s'agit de savoir : 1° si les demandes de la Russie en faveur de l'Eglise grecque constituent ou ne constituent pas une atteinte *morale* portée à l'*indépendance* du sultan ; 2° si l'entrée des troupes russes dans les principautés, hors du cas expressément prévu par l'art. 5 du traité de Balta-Liman, constitue ou ne constitue pas une atteinte *matérielle* portée à l'intégrité de la Turquie.

C. Lavollée.

EXCURSION A HUBBED

ET VISITE AU TOMBEAU DE CIDI-BOU-MÉDYN[1].

SOUVENIRS DE LA PROVINCE D'ORAN.

....Pendant que j'étais à contempler dans l'enceinte de la *Cobbah*, les merveilles de l'art moresque, les peintures des murs, les vitraux des fenêtres, les sculptures élégantes des boiseries, le chéikh el-beled et son digne compagnon, le gardien des clefs du monument, nous avaient fait préparer dans la cour du parvis une collation à la façon des Arabes. C'étaient des espèces de crêpes frites dans le beurre et servies dans deux plats larges et profonds ; les gens du pays donnent à ces friandises le nom de *msemmen*. Les *msemmen* étaient rangés au fond des plats, tout autour d'une certaine quantité de miel frais et liquide. Pour ne pas désobliger mes hôtes, j'avalai deux ou trois de ces crêpes, après toutefois les avoir convenablement trempées dans le miel. M. le curé de Tlemcen en fit autant. Des bédouins, qui s'étaient introduits dans le parvis, se tenaient debout derrière les Korouglis ; de temps en temps ils jetaient sur nous, par dessus les épaules de ces derniers, des regards où éclataient tout à la fois l'étonnement, la haine, l'indignation et la menace. Le repas fini, les Korouglis se jetèrent en véritables gens affamés sur nos bribes ; dans un clin-d'œil, il ne resta plus dans les plats ni *msemmen*, ni même une seule goutte de miel ; cent plats de cette façon n'auraient pas suffi à leur redoutable appétit. Les bédouins

[1] Voir les numéros de septembre 1852 et janvier 1853.

intrus les regardaient manger avec des yeux d'envie, semblant regretter les quelques fragments de crêpes qui tombaient par hasard par terre.

En sortant de la chapelle mortuaire, la grande mosquée qui se trouva en face de nous arrêta notre attention. Je vis d'abord sur le côté gauche de la façade une longue inscription arabe, dont malheureusement je ne pus lire que le commencement, le reste étant caché par la chaux qui a coulé des parties supérieures de la façade, lorsqu'elle fut blanchie en dernier lieu. Il faut espérer que le temps et la pluie feront tomber un jour cette légère couche de chaux, et que quelque voyageur plus heureux que moi pourra nous donner l'inscription entière. Les caractères, qui sont maghrebins et d'une grande élégance, sont peints sur de larges carreaux de faïence, qui sont juxta-posés sur une même ligne horizontale, à la hauteur de trente à quarante mètres au-dessus du sol. L'inscription commence ainsi :

« Louange à Dieu unique ! La construction de cette mosquée bénie..... »

Suivant le dire du chéikh el-beled et du caïd si Hammadi-Sekkal à qui j'ai demandé des renseignements sur ce point, la mosquée de Hubbed qui, chez les auteurs arabes, porte le nom de la *mosquée de la Miséricorde*, aurait été érigée par les ordres et sous le règne du roi mérinite Abou'l-Haçan[1], qui resta maître du royaume de Tlemcen l'espace de treize ans, c'est-à-dire à partir de

[1] Abou'l-Haçan avait commencé à régner à Fez, capitale de l'empire des Mérinites, en 730 de l'hégire (1330-1). C'est lui qui mit fin au règne de la branche aînée des Beni-Abd'el-Wâdy, en ôtant la vie à Abou-Taschifyn, sultan de Tlemcen. Ce dernier royaume fut alors réuni à la couronne des Mérinites, et resta ainsi asservi jusqu'en 749 de l'hégire, que les Beni-Abd'el-Wâdy rentrèrent en possession du trône de leurs ancêtres, dans la personne d'Abou-Saïd-Othman, proche parent de l'infortuné Abou-Taschifyn. Les princes de la branche cadette sont connus dans l'histoire sous le nom de *Beni-Zeyân*.

l'année 737 de l'hégire (1336-7) jusqu'en 749 (1348-9).

On arrive sous le porche, qui est très-élevé, par un escalier de plusieurs marches. Deux inscriptions inscrustées dans le mur, à droite, et encadrées dans une moulure, ornent cette partie de la mosquée. Elles sont tracées en caractères coufiques, couvertes de chaux en grande partie, et par conséquent indéchiffrables.

Une porte à deux battants sépare l'intérieur du temple d'avec le vestibule. Elle est revêtue de plaques de cuivre, sur lesquelles on a gravé des arabesques, des étoiles, des fleurs et autres figures de ce genre. Ces plaques ne commencent qu'à la hauteur de deux mètres environ ; celles qui recouvraient la partie inférieure de la porte ont été enlevées, à ce que m'ont dit les Arabes, par des soldats français. Suivant la tradition, cette porte aurait été fabriquée aux frais des chrétiens. Voici comment on rapporte le fait : Un Espagnol de haute extraction était retenu en captivité à Tlemcen. Un jour il supplia le roi de lui rendre la liberté. Or, à cette époque la mosquée de Hubbed n'était pas encore pourvue de porte. Le roi répondit au captif que sa demande serait exaucée, s'il lui promettait avec serment de faire fabriquer, en Espagne, une porte pour la mosquée de Hubbed. Le chrétien ayant fait le serment en question, partit pour son pays, où, suivant sa promesse, il fit faire la porte. Comme dans le serment il ne s'était agi ni d'envoi, ni de transport, le chrétien crut dégager sa parole en se contentant de confier la porte aux flots de la mer. Heureusement Cidi-Bou-Médyn veillait sur cette porte du haut du paradis ; elle arriva saine et sauve sur la plage d'Afrique, d'où elle fut transportée à Tlemcen, et de là à Hubbed[1].

Au-dessus du porche, s'élève le minaret qui est de

[1] C'est l'infortuné général de Barral qui m'a donné connaissance de cette légende merveilleuse, à Tlemcen même, où il se trouvait en garnison en 1846, n'étant alors que lieutenant-colonel.

forme carrée et d'une construction solide. L'intérieur de la mosquée présente à la vue une grande cour carrée, dont les côtés sont occupés par une galerie couverte. Trois ou quatre rangs de piliers partagent chaque côté en autant de nefs. Le fond où se trouve le mihrab ou sanctuaire, s'arrondit en forme de demi-cercle, et est surmonté d'une voûte. Près du *mihrab* s'élève le *minbar* ou chaire, où se place l'imam quand il fait la prière. Cette partie, qui est réservée aux dignitaires de la religion musulmane, est revêtue de tapis ; le reste du temple est couvert seulement de nattes. Au milieu de la cour, un jet d'eau entretient la fraîcheur dans le lieu saint, et fournit l'eau nécessaire aux ablutions des fidèles.

A ce monument se rattache un souvenir historique que je ne dois pas omettre. C'est dans cette mosquée qu'un célèbre personnage mûrit ses plans de réforme religieuse, et prépara le succès de ses projets ambitieux, se frayant à lui et aux partisans de sa doctrine le chemin du trône : je veux parler de Mohammed Ben-Toumart, fondateur de l'empire des Almohades.

Suivant-Abd'el-Wâhed, il était né dans un village de la province de Sous, appelé *Igily-en-Warghan*, et appartenant aux *Harghah*, fraction de la tribu berbère des *Ycerghynen*. Les Ycerghynen (mot qui, en berber, signifie les *nobles*) étaient eux-mêmes une branche de la grande tribu de *Masmoudah*. Si nous en croyons le témoignage d'autres historiens, il était membre de la tribu des *Guenfiçah*, autre branche des Masmoudah, mais issu d'une famille pauvre et obscure. Quoi qu'il en soit de son origine, il alla voyager en Orient, où il étudia sous divers maîtres habiles, entre autres, sous le célèbre docteur et imam Abou-Hamed El-Ghazâly, qui l'initia à ses doctrines particulières, et lui donna un exemplaire du fameux livre connu sous le nom d'*El-Djifr*. A son retour d'Orient, Mohammed, qui avait déjà projeté ses plans de réforme, s'arrêta à Alexandrie, où il se mit à dogma-

tiser publiquement. Le gouverneur, qui vit peut-être la portée politique de la nouvelle doctrine et l'ambition que le berber cachait sous le manteau de théologien et de réformateur, craignant que les prédications de Ben-Toumart ne fussent une cause de trouble et de dissention dans la ville, lui ordonna de quitter le pays. Ben-Toumart s'embarqua pour le Maghreb. Durant le trajet, il ne put s'empêcher de parler de sa doctrine et il dogmatisa suivant son habitude. Il fit si bien, qu'à la fin, les gens de l'équipage, fatigués de ses discours, le précipitèrent dans les flots. « Notre prédicateur, dit Abd'el-Wâhed, qui raconte lui-même le fait, nagea dans les eaux du navire pendant plus de la moitié d'un jour, sans qu'aucun accident ne lui arrivât. Les matelots, surpris d'une chose aussi extraordinaire, se décidèrent à lui envoyer quelqu'un dans un canot pour le retirer de la mer. A la suite de cette aventure, les gens de l'équipage conçurent une idée très-haute du mérite et de la sainteté de Ben-Toumart; ils ne cessèrent de lui prodiguer des marques de respect et de vénération jusqu'au port de Bougie, où il descendit à terre. » Là, s'étant encore mêlé d'enseignement et de prédications, il finit par se rendre suspect au gouverneur, qui lui ordonna de sortir de la ville. S'étant mis en route pour son pays, il séjourna quelque temps dans un village situé à une lieue seulement de Bougie, et appelé *Mellelah*. C'est là qu'il se lia avec Abd'el-Moumen, qui fonda après lui la dynastie des Almohades[1]. Lorsque Ben-Toumart vit que le nombre de ses partisans avait grossi considérablement, il crut que le moment de leur dévoiler le fond de sa doctrine était arrivé. Il déclara alors à ses disciples qu'il était l'imam et le mohdy promis par les prophètes, lequel doit venir dans les derniers temps ré-

[1] Suivant quelques-uns, ce fut à *Fenzârah*, village de la *Mettidjah*, où Abd'el-Moumen exerçait la profession de maître d'école, que celui-ci s'attacha pour toujours au sort de Ben-Toumart. D'autres veulent que cela ait eu lieu à *Tadjera*, village situé dans le territoire de Tlemcen.

tablir sur la terre le règne de la justice et faire triompher la vérité. De Mellelah, Ben-Toumart se transporta à Tlemcen. De là, il alla s'installer dans la mosquée de Hubbed, où il continua de prêcher sa doctrine et de déclamer contre les Almoravides, qu'il accusait d'hérésie et d'anthropomorphisme. L'austérité de sa vie, l'étendue et la variété de ses connaissances, et son zèle pour la religion, lui concilièrent bientôt l'estime et la vénération des habitants de Tlemcen. On admirait surtout en lui l'amour du silence et l'esprit de retraite. Comme preuve de la profonde vénération que les Tlemcinois avaient pour la personne de Ben-Toumart, Abd'el-Wahed raconte le trait suivant : Un vieillard de Tlemcen, dit cet historien, m'a rapporté, sur la foi d'un saint homme qui s'était installé avec Mohammed Ben-Thoumart dans la mosquée de Hubbed, pour s'y adonner aux exercices de piété, ce vieillard, dis-je, m'a rapporté qu'un jour, après la prière du soir, Ben-Toumart étant venu trouver ses disciples, promena ses regards sur chacun d'eux ; qu'ensuite, s'adressant à l'un d'eux en particulier, il lui demanda ce qu'était devenu un tel, dont il déclina le nom. Comme on lui eut répondu que cet homme avait été jeté en prison à Tlemcen, il se leva sur-le-champ, prit avec lui un de ses disciples pour lui servir de guide, et se dirigea du côté de la ville. Lorsqu'il fut arrivé devant le mur d'enceinte, il frappa fortement à la porte de la ville, demandant qu'on lui ouvrît. Incontinent il fut obéi par le portier, qui n'opposa à son désir ni excuse, ni retard. Il est pourtant certain, ajouta le vieillard, que si, à pareille heure, le commandant de la ville en personne s'était présenté pour demander qu'on lui ouvrît, le portier eût fait des difficultés. Ben-Toumart étant entré dans la ville, se rendit directement à la prison. Aussitôt qu'il eut été reconnu, les geôliers s'empressèrent d'aller au-devant de lui, le comblant de toutes sortes d'égards et de prévenances. Alors Ben-Toumart ayant appelé le prisonnier par son

nom, lui commanda de sortir, ce que celui-ci fit en présence même des geôliers, qui se trouvèrent aussi déconcertés que si on leur eût jeté de l'eau bouillante sur la figure. Ben-Toumart sortit de la ville avec le disciple qu'il venait de délivrer, et le ramena à la mosquée de Hubbed.

« C'est ainsi, dit Abd'el-Wahed, que Ben-Toumart « venait ordinairement à bout de tout ce qu'il pouvait « souhaiter; ses volontés ne rencontraient pas de « résistance, ni ses demandes de refus. Les petits « se soumettaient à ses ordres, et les grands s'abais- « saient devant ses désirs. Tout le temps qu'il resta « à Tlemcen, ajoute-t-il, il reçut des marques de consi- « dération et de respect de la part de tout le monde en « général, de la part des autorités du pays aussi bien « que de la part des plus humbles sujets. Lorsqu'il quitta « cette ville, il emporta l'affection des principaux de ses « habitants, et il laissa son souvenir dans leurs cœurs. »

De Tlemcen, Ben-Toumart se rendit à Fez, puis à Maroc, où il eut plusieurs controverses au sujet de sa doctrine avec les docteurs almoravides, dont la plupart étaient fort peu versés dans l'art de l'argumentation et de la dialectique; aussi, il ne lui fut pas difficile de les confondre et de les convaincre d'ignorance. Pour échapper à la mort dont il était menacé dans la capitale de l'empire, il se retira à Tinmelal, où il composa en berber, langue dont il connaissait les finesses et toutes les ressources, un ouvrage auquel il donna le titre de *Kitabou-t-Tauhid*, c'est-à-dire *livre de la doctrine de l'Unité*. Il le divisa, comme on divise le Koran, en surates, en *hhizb* et en *houschr*[1], et il enjoignit à tous ses partisans de l'apprendre par cœur. En mourant il légua à son disciple Abd'el-Moumen, qu'il avait nommé son suc-

[1] Les musulmans partagent le Koran entier, sans avoir égards aux surates, en soixante parties égales qu'ils nomment *hhizb*. Dix versets d'un *hhizb* forment un *houschr* ou décade.

cesseur, le livre *El-Djifr*, qu'il tenait de l'imam El-Ghazâly lui-même[1].

Comme en entrant dans l'intérieur de la mosquée, je n'avais pas eu la précaution de déposer ma chaussure à la porte, selon l'usage, je m'aperçus que les bédouins lançaient sur moi des regards peu bienveillants; dans le lieu et la position où je me trouvais, je crus devoir abréger ma visite, et arrêter les murmures qui commençaient déjà à se faire entendre autour de moi.

Je voulus, à cet instant, prendre congé du marabout et du chéikh el-beled, mais ils me dirent qu'ils ne me quitteraient point que je ne fusse hors du village. C'était sans doute pour me protéger contre les insultes de la foule qui nous suivait, et dont les dispositions hostiles n'étaient pas douteuses. Je demandai à mes conducteurs s'il n'y avait plus rien de curieux à voir dans le pays. Alors ils me menèrent dans le voisinage de la mosquée, où ils me montrèrent un bâtiment en ruines qui porte le nom de *Médarsah* ou collége. Le chéikh el-beled m'assura que cet établissement avait été construit par le bey Mohammed, et réparé dans ces derniers temps par Abd'el-Kâder; mais nous allons voir que ce monument remonte à une époque beaucoup plus reculée. C'est une cour oblongue, entourée d'un péristyle dans le sens de sa longueur. Le côté sud-est présente un enfoncement en forme de fer à cheval qu'une voûte recouvre. Cette partie ressemble au *Mirhab* de la grande mosquée que je viens de décrire, ce qui me fait conjecturer que l'établissement, outre sa destination principale, servait aussi de lieu de prière ou d'oratoire. Sur les deux côtés, oriental et occidental, s'ouvrent les cellules qui étaient destinées au logement

[1] On peut voir plus au long la vie de Mohammed Ben-Toumart dans le *Kartay*, édit. de Tornberg, pag 110 et suiv. du texte arabe, et pag. 149 et suiv. de la version latine, et dans *Abd'el-Wahed*, édition de M. Dozy, Leyde, 1847, les pag. 151 et suivantes.

des étudiants et des professeurs ; j'en ai compté une vingtaine. Suivant Léon l'Africain, qui avait visité lui-même le collége, cet établissement[1] était beau et bien entretenu ; mais aujourd'hui les murs tombent en ruines, le jet d'eau et le bassin qui ornaient la cour intérieure sont remplis de terre et de décombres ; l'eau qui se perd tout autour forme une mare fétide , et dans cet antique sanctuaire de la science l'on voit l'herbe croître comme dans une prairïe.

Outre le collége, il y avait autrefois à Hubbed *un fondouk*, ou auberge, destiné à recevoir les pélerins et les étrangers. Il paraît que depuis longtemps il n'en existe plus de traces, car nos guides n'en n'avaient jamais entendu parler. Du temps de Léon l'Africain, l'on voyait dans ces deux établissements des tables de marbre sur lesquelles étaient gravés les noms des rois mérinites qui en avaient été les fondateurs. Comme ces princes ont occupé le royaume de Tlemcen, entre les années 737 et 749 de l'hégire, c'est dans la période qui s'est écoulée entre ces deux termes qu'il convient de placer la fondation du collége et du fondouk.

Vingt-deux ans plus tard (771 de l'hégire), c'est-à-dire après la restauration du royaume de Beni-Abd'el-Wâdy, florissait, à la cour du sultan Abou Hammou-Moucé, Abd'er-Rahman Ben-Khaldoun, frère d'Yahia. Le célèbre historien nous apprend, dans sa propre biographie[2], qu'ayant formé le dessein de renoncer à la vie politique pour se dévouer à l'étude et à la prière, il se retira à Hubbed, près du tombeau du Cidi-Bou-Médyn, où il ouvrit un cours d'enseignement. Le collége bâti par les Mérinites fut sans doute le lieu qu'il choisit pour donner ses leçons, quoiqu'il ne le dise pas positivement.

A cette époque, c'est-à-dire au milieu du 8e siècle de

[1] Voyez *Journal asiatique*, cahier de mars 1844, pag. 202.
[2] *Historiale description de l'Afrique*, fol. 263, r°.

l'hégire, Hubbed, qui était alors un village assez considérable, puisqu'il possédait trois monuments importants, une grande mosquée, un collége, et un foudouk, était devenu simplement un *ribat*, c'est-à-dire un poste militaire gardé par une troupe de pieux musulmans qui avaient fait vœu de protéger le pays contre l'invasion des infidèles, et de tenir en respect les tribus berbères toujours prêtes à lever l'étendard de la révolte. Deux cents ans plus tard, Léon l'Africain nous dépeint Hubbed comme une cité bien peuplée, habitée par un grand nombre d'artisans et de gens de métiers, entre autres par des tisserands et des teinturiers[1]. Sous la domination turque sa prospérité est toujours allée en décroissant, et les dernières guerres entre les Arabes et les Français lui ont fait perdre plus des deux tiers de sa population. Je n'y ai rencontré partout que des décombres et des ruines ; les quelques maisons qui sont restées debout sont habitées par des tisserands qui fabriquent des bernous et des haïcs assez estimés.

Nous retournons à la ville par un chemin autre que celui que nous avions suivi en venant ; il longe un aqueduc en ruines qui amenait autrefois à Tlemcen les eaux d'une source, située à une lieue environ à l'est de Hubbed. La brièveté de mon séjour à Tlemcen ne m'a pas permis d'aller la visiter ; ce que je rapporterai ici, je l'ai recueilli de la bouche des Arabes et des officiers français qui l'avaient vue. En longeant le flanc de la montagne qui, à partir de Tlemcen, se dirige vers l'est, on arrive par un sentier hérissé de pierres et coupé de temps en temps par de légères dépressions de terrain, dans un des sites les plus délicieux que l'on puisse rencontrer en Algérie. Là, l'oued *Méfrousch*, qui traverse d'occident en orient le plateau des Beni-Ournid, abandonnant cette haute région, tourne tout à coup vers la gauche et précipite en hurlant

[1] Marmol, l'*Afrique*, t. 2, p. 328.

ses eaux écumeuses dans un ravin qui n'a pas moins de cinq cents pieds de profondeur[1] ; de là il va se mêler à la *Safsef*, qui coule à une certaine distance de la cascade, et dont il est un des affluents les plus considérables. Avant d'arriver sur les bords du ravin, l'on trouve aux pied des rochers une magnifique source qui, à son origine, forme un petit étang. Il en dérive un ruisseau qui, s'enfuyant à travers les jardins et les vergers, va plus loin regagner l'oued Méfrousch, qui lui a donné peut-être naissance. L'eau coule, pour ainsi dire, à petit bruit, comme un jeune enfant qui, après s'être soustrait quelques instants à la douce surveillance de sa mère, s'avance d'un pas timide vers elle, dissimulant son retour et craignant de faire remarquer son absence. Lourit, tel est le nom de la charmante naïade[2]; elle entretient la vie et la fraîcheur dans ces lieux délicieux, et elle est le rendez-vous annuel des habitants de Tlemcen. En effet, pendant le printemps et à la fête *dite des Cerises*, ils ne manquent jamais d'y aller passer un ou deux jours. A cette époque, tout le monde quitte ses affaires pour aller respirer l'air pur des montagnes, et se divertir à l'ombre des bosquets qui environnent *Lourit*. Les riches s'y transportent montés sur des mules magnifiquement harnachées, et escortés d'une bande de musiciens qui font résonner le luth, le fifre, le tambour de basque et la cornemuse ; les pauvres y vont à pied, portant modestement sur le dos quelques provisions de bouche, et chantant, avec une franche gaieté, des vers composés pour la circonstance. Tous veulent jouir des douceurs de la saison dans ces lieux admirables. La fête n'est pas restreinte à un ou deux jours ; elle dure tant que les cerises rougissent sur les arbres, c'est-à-dire tout le mois de mai : c'est la saison de la joie et des amuse-

[1] On appelle communément ce ravin la *gorge de la Safsef*.

[2] Je crois que c'est la même source qui est désignée sous le nom d'*Omm-Yahia*, par le chéryf Edricy. (*Troisième climat*, 1re partie.) Voyez *Géographia nubiensis*. Parisiis, 1619, pag. 79.

ments ; c'est l'époque de l'année où la nature étale toutes ses magnificences, et déploie toute sa vigueur. Un poète arabe, le soufy Abou-Abd'allah-Mohammed Ben-Omar Ben-Khamys, dépeint la beauté du site et la source elle-même dans les vers suivants :

Si tu as oublié de visiter *Lourit*, pour moi je ne l'oublierai point ; j'irai jouir de ce site admirable où je respirerai l'odeur suave des prairies en fleurs ; où je me promènerai sur les bords délicieux de l'étang qu'alimente la source, pendant que sa surface tranquille et transparente viendra se refléter dans la prunelle de mon œil.

Lorsque la nuit commence à étendre ses voiles sur la terre, on ne saurait distinguer, ô Lourit, si ce sont tes ondes ou mes larmes qui remplissent le bassin que tu t'es formé.

Je considère comme un sujet de gloire pour moi le reproche que m'adressent mes censeurs, quand ils disent que tu n'as pas d'autre aliment que mes larmes, et que ces larmes te font déborder.

C'est qu'en effet je suis ivre de ton amour, ivresse si grande que j'en perds la raison.

Si mon poulain venait à passer par ces collines dont tu fais l'ornement, malgré son âge encore tendre, il se jetterait volontiers à la nage dans tes gouffres profonds.

Que dirai-je aussi de ce ruisseau limpide qui vient de si loin se précipiter du haut de la montagne ? La vue de cette magnifique cascade, pareille aux œillades d'une jeune beauté, agace puissamment le cœur des mortels qui la contemplent.

Ce sont des eaux plus subtiles que la passion que mon cœur recèle, plus pures mille fois que les larmes que je ne cesse de répandre.

Au-dessous de la source et sur les bords du Méfrousch, l'on voit un bassin de construction moresque que les Français viennent de restaurer ; il doit comme autrefois servir de prise d'eau, et l'aqueduc que nous longeons dans ce moment amènera de nouveau à Tlemcen les eaux de Lourit et du Méfrousch.

A mesure que nous approchons de la vieille reine du Maghreb et que nous descendons la pente de la colline de Hubbed, l'horizon se rétrécit autour de nous ; la végétation se montre plus riche, plus vigoureuse, la terre plus fertile et mieux cultivée. Je jette un dernier regard sur les blancs marabouts qui s'élèvent sur le flanc rougeâtre de la montagne *Sakharataïn* ; des femmes musulmanes,

enveloppées dans les larges plis de leurs haïcs de laine blanche, et se dirigeant en silence et d'un pas lent vers le tombeau d'un saint à qui elles vont demander la fécondité et les joies de la famille, me paraissent, à la distance où elles se trouvent, des fantômes égarés qui cherchent à rentrer dans leurs sépulcres.

Nous traversons l'*oued Barram*, dont les eaux coulent modestement et sans bruit à l'ombre des trembles, des vignes sauvages et des tamarix. Une petite porte, percée dans un vieux rempart en pisé, nous introduit dans une vaste enceinte, en partie cultivée, en partie jonchée de ruines ou occupée par des tombeaux et des monuments consacrés à la mort ; c'est le triste quartier d'Agadyr, la ville vieille, la cité des anciens Mores et des Romains. La portion de ce quartier qui avoisine le mur de la nouvelle Tlemcen, du côté du midi, est ombragée par des lentisques (*botom*) aussi grands que nos ormes et nos marronniers.

Nous nous engageons dans un sentier qui serpente à travers mille petits jardins soigneusement cultivés ; ils sont séparés les uns des autres par des murailles en pierres sèches, qui n'ont pas plus d'un mètre d'élévation. Mais derrière cette faible barrière, il s'en dresse une autre plus formidable, je veux dire une haie épaisse de *cactus* gigantesques, entremêlés d'aloës (agave américain) qui montrent leurs dards acérés, et menacent impunément les passants. Le bruit de nos pas provoque la défiance des gardiens de ces jardins : de temps en temps, nous voyons surgir par dessus cette haie, et disparaître incontinent, des têtes de bédouins aux aguets. Dans le moment où j'écris, il me semble apercevoir encore leurs yeux rouges et ardents. Au bout de quelques minutes, nous nous retrouvons à Tlemcen ; chacun se retire de son côté après maints et maints *salam-aleik*.

L'Abbé Bargès,
Professeur d'hébreu à la Sorbonne.

LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES EN ASIE.

I.

LE CATHOLICISME A SIAM.

Note lue à la Société orientale par Mgr. Pallegoix, *évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam.*

Sachant tout l'intérêt que la Société orientale porte aux Missions de l'Orient, je prends la liberté de lui soumettre quelques considérations touchant les obstacles qui arrêtent la propagation du christianisme dans le royaume de Siam et les contrées voisines.

Le premier obstacle est la polygamie. Le roi a des centaines de concubines; les ministres, les mandarins, les gouverneurs et autres grands officiers suivent son exemple. Tous les riches se procurent un plus ou moins grand nombre de concubines selon leur plus ou moins de fortune. Il n'est donc pas étonnant que la partie la plus puissante et la plus influente de la nation ne s'accommode pas de la religion chrétienne qui réprouve une licence de mœurs aussi effrénée.

La seconde cause qui retarde les progrès du christianisme, c'est l'éducation de la jeunesse dans les pagodes. La secte bouddhiste impose à tous les garçons l'obligation stricte de passer quelques années dans les monastères sous la direction des talapoins. Les fils du roi eux-mêmes n'en sont pas exempts. Tous les jeunes gens, parvenus

à l'âge de vingt ans, doivent se faire ordonner bonzes. De là vient que, dans la capitale seulement, on compte environ deux cents monastères renfermant au moins douze mille talapoins. Il est facile de concevoir que tous ces jeunes gens, quand ils seront revenus à l'état laïque, seront fortement attachés aux superstitions qu'ils ont puisées dans leurs monastères dès leur plus tendre jeunesse.

Le troisième obstacle que rencontre le christianisme, c'est la crainte d'envahissement de la part des Européens. Les Siamois et leurs voisins ont entendu parler des conquêtes des Européens et des colonies qu'ils ont établies sur les terres étrangères; ils ont vu de leurs yeux comment l'Angleterre surtout s'est emparée peu à peu de l'immense continent de l'Inde qu'ils appellent les *seize grands royaumes;* comment elle a pris Malacca, Pulo-Pinang, une partie du royaume de Quédah, plusieurs pays malais et d'excellentes mines d'étain sur la côte occidentale de la presqu'ile de Malacca; de là vient qu'ils ont une défiance extrême des Européens en général; car, dans leur juste ressentiment, ils confondent les Anglais, les Français, les Hollandais par la dénomination générale de *Farangs*, comme si c'était une seule et même nation; aussi sont-ils tentés souvent de regarder les missionnaires comme autant d'espions envoyés par les rois d'Europe pour se faire un parti sous prétexte de religion; persuadés que, s'ils venaient à avoir la la guerre avec quelque nation européenne, tous les chrétiens indigènes trahiraient leur pays et se tourneraient du côté des Européens.

Enfin, une autre cause qui retarde les progrès du christianisme dans le royaume de Siam et les contrées voisines, c'est l'indifférence des gouvernements à l'égard des missions. Combien de fois l'empereur de Chine et le roi d'Annam n'ont-ils pas martyrisé des prêtres et des évêques français sans que la France ait élevé de

réclamations? Enhardis par l'impunité, ces rois barbares sont persuadés qu'ils n'ont rien à craindre de la France, et ils renouvellent toutes les fois qu'il leur plaît leurs sanglantes exécutions. Il me semble que le gouvernement devrait s'occuper un peu plus de ses missionnaires, et les encourager dans leurs pénibles travaux qui tournent à la gloire de la patrie; il devrait faire des traités avec les pays où ces missionnaires exercent leur noble apostolat et leur accorder partout sa puissante protection. Il est vrai que les troubles qui ont agité notre pays dans ces derniers temps ont pu empêcher le gouvernement de porter son attention sur Siam, Annam et la Chine; mais maintenant que la paix nous est rendue, espérons que le gouvernement voudra bien s'intéresser au sort de ses missionnaires, les soutenir et les protéger comme du temps de Louis XIV, où des traités furent conclus avec le royaume de Siam à l'avantage du commerce et de la religion. Si l'on compte actuellement 600,000 chrétiens dans l'empire d'Annam, c'est encore à la France que nous en sommes redevables, parce qu'elle fournit à l'évêque d'Adran les secours qu'il sollicitait pour raffermir sur son trône le légitime souverain de cette contrée.

M[gr] PALLEGOIX,
Évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam.

II.

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE EN COCHINCHINE[1].

La religion chrétienne a fait quelques progrès en Cochinchine. Mais la persécution organisée par Minh-

[1] Cet article est extrait du troisième volume du *Journal d'un voyage en Chine*, par M. Jules Itier. Nous avons déjà rendu compte des deux premiers volumes, qui ont paru en 1848 (Voir le numéro de mai 1849). Le troisième volume vient d'être publié, et il contient les renseignements les plus intéressants sur Singapore, la Cochinchine, Ceylan, etc.

Mang en 1832, et continuée par son successeur Thieu-Try, avec moins de rigueur toutefois, a modéré l'élan des conversions.

Les missionnaires européens qui travaillent à la vigne du Seigneur sont au nombre de 30, disséminés dans tout l'empire annamite; savoir : 20 missionnaires français et 10 missionnaires espagnols. La présence de ces apôtres est indispensable au soutien du christianisme qui ne saurait résister aux causes incessantes d'anéantissement, s'il n'était réchauffé par leur zèle ardent. Il existe, en outre, dans le pays, environ 150 prêtres indigènes dont 110 dans le Tonquin. L'institution de ces prêtres est une excellente mesure qui a puissamment contribué à l'extension de la foi parmi le peuple..... Les dépenses de la mission française en Cochinchine varient annuellement entre 20,000 et 50,000 fr. Les aumônes aux familles pauvres sont comprises dans ces frais, et elles sont considérables.

Les conversions s'élèvent rarement jusqu'aux mandarins des premières classes; elles s'arrêtent aux gens du peuple, dont les principes de l'Évangile relèvent la condition misérable, en leur montrant dans le ciel la récompense de leurs souffrances sur la terre. La doctrine du Christ est la religion du malheur; elle verse un baume consolateur sur les blessures de l'homme pauvre et vertueux, tandis qu'elle réserve les rigueurs de la justice céleste pour le mauvais riche. Or, le mauvais riche, en Cochinchine, c'est généralement le mandarin, car il est riche aux dépens des pauvres, au lieu de l'être à leur profit. Toutefois la majeure partie des mandarins ne se montre animée d'aucune ardeur pour la persécution des chrétiens, et, sous ce rapport, leur zèle seconde faiblement les vues et la politique du gouvernement impérial, obligé très-souvent de gourmander leur indifférence à cet égard. Le théisme de Confut-Zé, fondé sur la raison, lès rend aussi froids aux pratiques du catholicisme qu'à celles du culte boudhiste, parce que, dans leurs idées,

ils possèdent déjà, dans la divine morale de Confut-Zé, la partie pure, l'essence des vérités évangéliques.

L'empereur lui-même et les grands mandarins de sa cour semblent, dans la persécution qu'ils dirigent avec activité contre les chrétiens, obéir moins à un sentiment de fanatisme qu'au besoin de défendre leur position qu'ils regardent comme menacée par les principes de la nouvelle religion, ou, pour mieux dire, par l'esprit dominateur et envahissant des ministres qui la prêchent. Ils voient, dans l'établissement du christianisme, la substitution de l'influence du missionnaire à celle des mandarins sur le peuple, et le fils du ciel, titre que se donne orgueilleusement l'empereur de la Cochinchine, n'a nulle intention de céder au pape une part quelconque de sa souveraineté, soit spirituelle, soit temporelle. D'ailleurs, le gouvernement cochinchinois ne peut s'empêcher d'apercevoir, derrière les missionnaires, les nations de l'Europe s'efforçant de prendre pied chez lui, et l'exemple de l'envahissement de l'Inde par les Anglais est toujours présent à sa pensée. Ainsi, par un effet d'action et de réaction, si les missionnaires sont aujourd'hui l'une des principales causes des obstacles que les nations européennes éprouvent à entrer en relations de commerce avec les Cochinchinois, réciproquement la crainte qu'inspirent les nations européennes est l'une des causes de la résistance des Cochinchinois aux progrès de la religion chrétienne. Un seul sentiment, la défiance, contient donc toute l'explication de la conduite politique de ce gouvernement vis-à-vis de l'étranger. Gya-Long, ce roi qui avait eu tant à se louer du concours de la France pour remonter sur le trône de ses pères, et qui conclut avec l'évêque d'Adran un traité que tout le monde connaît, fit venir son fils Minh-Mang à son lit de mort : « Aime, lui dit-il, les Français, et sois-leur favorable; mais ne leur concède jamais, ni à eux ni à d'autres, un pouce de terre dans ton royaume..... » JULES ITIER.

CULTURE DES CÉRÉALES

EN ALGÉRIE[1].

RÉCOLTE DES ANNÉES 1851 ET 1852.

Il a paru du plus haut intérêt de présenter les résultats de la culture des céréales, en Algérie, pendant les deux dernières campagnes et tels qu'il a été possible de les établir au moyen des documents envoyés par les administrations locales. Il est question, pour 1851, des céréales récoltées par les colons dans tous les territoires occupés par les Européens, et pour 1852, tout à la fois, des récoltes opérées par les colons et des récoltes faites par les indigènes dans ces mêmes territoires.

En général, l'année 1851, comme celle qui l'a précédée, a été peu productive, surtout dans la province d'Oran. Des circonstances tout à fait exceptionnelles sont venues détruire les espérances des colons : les pluies continuelles et le froid ont empêché les blés d'atteindre un degré de force suffisant pour résister aux premières

[1] On ne saurait suivre avec trop d'intérêt le développement de la culture des céréales en Algérie. La colonie est appelée à rendre un jour à la métropole d'immenses services : elle subviendra à nos besoins d'alimentation, lorsque la récolte de la France sera insuffisante, et elle préviendra, sur nos marchés, la hausse exagérée des prix. On estime que cette année (1853), l'Algérie pourra nous envoyer 350,000 hectolitres de blé, et 100,000 hectolitres d'orge. Ce début est très-encourageant, et les circonstances actuelles démontrent une fois de plus les avantages que la France et l'Algérie doivent retirer de la loi de douanes du 11 janvier 1851. (*Note de la rédaction.*)

sécheresses et au vent du désert; les sauterelles ont aussi, dans quelques contrées, occasionné de grandes pertes.

Le rendement moyen des récoltes de la province d'Alger a été supérieur à celui des deux autres provinces pour toutes les espèces de céréales, ce qui peut être attribué aux abris naturels que présentent, pour la plaine de la Mitidja, les hautes montagnes qui l'entourent. Toutefois, la moyenne générale de ce rendement n'a pas excédé, dans la province d'Alger, 7 hectolitres 6 litres pour le blé tendre, et 6 hectolitres 74 litres pour le blé dur, bien que, dans certaines localités, le rendement se fût élevé à 15, 16, 17 hectolitres et plus par hectare. Ces derniers chiffres s'appliquent à des territoires depuis longtemps défrichés.

Le résultat des récoltes a été moins satisfaisant dans les territoires militaires que dans les territoires civils, ce qu'il faut attribuer principalement à l'antériorité des mises en culture dans ces derniers territoires.

La récolte de 1852 a été beaucoup plus abondante, comme le démontrent les résumés généraux afférents à cette année.

On a vu qu'en 1851 la moyenne générale du rendement avait été, pour le blé tendre, de 6 hectolitres 74 litres, et pour le blé dur, de 7 hectolitres 6 litres par hectare. En 1852, le rendement moyen par hectare s'est élevé à 15 hectolitres 41 litres pour le blé tendre, et à 9 hectolitres 47 litres pour le blé dur.

Pendant l'année 1851, l'étendue totale des terres consacrées à la culture du blé tendre et du blé dur a été de 23,576 hectares, qui ont donné une récolte de 170,644 hectolitres. En 1852, les ensemencements comprenaient 26,500 hectares, qui ont produit 305,460 hectolitres; l'accroissement a donc été, pour l'étendue cultivée, de 2,924 hectares, et pour le rendement, de 134,816 hectolitres.

Les cultures de céréales, telles que blé, orge, avoine,

seigle, maïs, etc., ont présenté les résultats suivants : en 1851, l'étendue cultivée a été de 41,346 hectares, et le rendement de 344,375 hectolitres; en 1852, 47,992 hectares ont été ensemencés et ont produit 656,169 hectolitres; l'augmentation a donc été, pour cette dernière année, de 6,653 hectares par rapport à l'étendue des cultures, et de 312,794 hectolitres par rapport au rendement total.

Ces chiffres concernent uniquement les céréales récoltées par les colons; quant aux cultures analogues faites par les indigènes dans les territoires occupés par les Européens, elles s'étendaient, en 1852, sur 107,729 hectares, et ont produit 986,000 hectolitres. Dans leur ensemble, les cultures faites par les Européens et par les indigènes présentent, pour 1852, les résultats ci-après : étendue cultivée, 155,721 hectares; rendement total, 1,643,170 hectolitres; valeur approximative de la récolte, 15,771,000 fr.

Après les blés vient, par ordre d'importance, l'orge, dont la culture est pratiquée, en Algérie, sur une grande échelle; son usage y est général pour la nourriture des chevaux et des mulets; en outre, des brasseries se sont établies sur divers points, et font déjà une consommation importante de cette graminée.

En 1851, 15,342 hectares ont été ensemencés en orge et ont produit 138,268 hectolitres. La même culture a donné, en 1852, aux Européens qui y ont consacré 17,580 hectares, une récolte beaucoup plus considérable, puisqu'elle s'est élevée à 271,986 hectolitres. Enfin, les indigènes établis en territoires européens ont, de leur côté, ensemencé 56,792 hectares, qui ont produit 588,808 hectolitres.

Une aussi large production est plus que suffisante pour la consommation habituelle, évaluée annuellement à 553,000 hectolitres, pour l'armée, pour les cultivateurs et les Arabes fixés dans les territoires occupés par les

Européens, ainsi que pour les diverses industries qui font usage de l'orge. Il pourra donc y avoir lieu d'en exporter, soit en France, soit à l'étranger, et déjà l'Angleterre a tiré d'Algérie, en 1852, des quantités assez notables de ce produit.

Le seigle, peu consommé jusqu'à ce jour en Algérie, est l'objet d'une culture moins étendue; ainsi, en 1852, 1,414 hectares seulement ont été ensemencés par les Européens et les indigènes, et ont donné 17,566 hectolitres.

L'avoine est également peu cultivée; en 1852, 1,375 hectares ont été ensemencés et ont rendu 30,316 hectolitres.

Le maïs est consommé sur place, principalement par les indigènes; la culture de 1852 figure dans la présente statistique, comme étendue cultivée, pour 1,825 hectares, et comme produit pour 24,759 hectolitres.

Les fèves entrent également dans la nourriture des indigènes. Les Espagnols en font aussi une grande consommation. La récolte des fèves s'est élevée, en 1852, à 22,247 hectolitres.

PÊCHE DU CORAIL.

Cette pêche occupe en moyenne, chaque année, de 150 à 180 bateaux corailleurs, dont les produits présentent une valeur approximative de 1,500,000 fr. Les pêcheurs sont presque tous Napolitains, Toscans et Sardes. Ils paient chacun, et annuellement, un redevance de 800 francs au gouvernement français.

La pêche effectuée en 1852 sur le littoral algérien a été l'une des plus abondantes que l'on ait vues depuis

longtemps. Ainsi, il a été pêché 230 kilogrammes de corail par bateau, soit, pour les 156 bateaux corailleurs qui ont exploité les côtes de l'Est (Bône et la Calle), 35,880 kilogrammes, qui ont été vendus en grande partie à Naples, à raison de 60 francs le kilogramme, ce qui porte la valeur totale de la pêche au chiffre de 2,152,880 fr.

La pêche du corail a pris également un développement notable sur la côte de la province d'Oran où des bancs récemment découverts promettent une exploitation fructueuse.

Dans cet état de choses, le ministre de la guerre a décidé qu'un bâtiment de l'Etat, demandé au département de la marine, serait envoyé dans les eaux d'Oran pour y surveiller la pêche du corail à l'instar du navire *le Boberach* qui est actuellement employé à ce service dans les parages de Bône et de la Calle.

D'un autre côté, l'administration supérieure de l'Algérie a été chargée par le ministre de la guerre d'examiner par quels moyens on pourrait ramener la marine française vers la pêche du corail sur le littoral algérien, et déterminer l'achat, par nos nationaux, du corail brut ainsi que sa mise en œuvre dans la colonie.

(*Documents du ministère de la guerre.*)

LES RUINES DE CARTHAGE.

LA CHAPELLE DE SAINT-LOUIS.

Souvenirs d'Afrique.

J'avais visité Rome et les imposants souvenirs de sa grandeur passée ; je désirais beaucoup voir ce qui restait de sa célèbre rivale Carthage, qui, pour me servir des éloquentes expressions de M. Dureau de la Malle, dans son savant Essai sur la topographie de cette ville, « civi-
« lisa la Lybie, soumit l'Afrique et l'Espagne, porta
« ses flottes guerrières ou commerçantes depuis l'Écosse
« jusqu'aux rives tropicales de l'Afrique, conquit la Si-
« cile et la Sardaigne, assujettit la Méditerranée pres-
« que entière ; Carthage, qui pendant près d'un siècle,
« arrêta l'essor de Rome conquérante, qui entraîna dans
« sa chute la Grèce et l'Asie ; Carthage enfin dont l'in-
« cendie signala la ruine des libertés de l'univers, et qui
« fit jaillir de nouveau un grand éclat sur l'Afrique, lors-
« que, rebâtie par les Romains, elle s'éleva au rang de
« troisième ville de l'Empire. »

A l'une de mes pérégrinations dans le midi de la France, si riche en souvenirs de tous les âges, j'étais allé voir la ville où s'embarqua saint Louis, Aigues-Mortes, qu'il fit, au retour de sa première croisade, entourer de fortifications sur le modèle de celles de Damiette et de Saint-Jean-d'Acre, constructions qui, jointes à la nature du pays environnant Aigues-Mortes, lui donnent un aspect tout à fait oriental. Assis au sommet de la tour de Constance, qui domine tout le pays, j'avais songé avec un profond attendrissement à cette douce, sympathique et rayonnante figure de Louis IX, qui, parti de France à l'endroit sur lequel mes yeux étaient fixés, ne devait plus revoir

sa patrie. Je me proposais donc également de visiter, avec un grand intérêt, la plage africaine où le héros chrétien expira, et sur laquelle, de nos jours seulement, un monument a été élevé à sa mémoire. Aussi, à peine arrivé à Tunis, Carthage et la chapelle de Saint-Louis, bâtie au milieu des ruines de cette illustre cité, furent-elles l'objet d'une de mes premières excursions [1].

L'antique splendeur de Carthage et son anéantissement actuel, exemple mémorable des vicissitudes de la fortune, ont inspiré, presque à toutes les époques qui l'ont suivi, de magnifiques pages aux poètes, historiens et voyageurs. Lucain, le Tasse, entre autres, lui ont consacré de touchants passages, et, de nos jours, M. de Chateaubriand a laissé bien loin derrière lui ses devanciers par la manière sublime dont il a traité ce sujet tout à la fois en poète, en philosophe, en historien et en antiquaire. On ne peut voir en effet, sans se laisser aller aux plus mélancoliques et aux plus amères réflexions, les tristes débris qui jonchent aujourd'hui ce sol, autrefois recouvert de palais, d'arsenaux, d'amphithéâtres, de temples, d'arcs-de-triomphe, de théâtres, etc., etc. Des pans de murailles, des tronçons de colonnes mutilées, des débris de constructions informes, ruines en général si peu apparentes qu'on peut à peine, à un certain éloignement, les distin-

[1] La distance de Tunis à Carthage est à peu près de trois lieues qu'on fait facilement à cheval ou en voiture. La traversée de Marseille à Tunis par les paquebots à vapeur de la compagnie Bazin et Perrier est de sept jours, en y comprenant le temps de relâche à Stora et à Bone. Il était question, lors de mon séjour à Tunis, de l'organisation par une compagnie sarde d'un service régulier entre Gênes et Tunis, touchant à Cagliari, et devant faire la traversée en soixante heures; celle de Marseille à Gênes étant de vingt-quatre heures, il y aurait par cette voie une différence de vitesse de plus de trois jours, ce qui ferait probablement établir un service direct entre Marseille et Tunis. Alors qu'il n'y avait pas de navigation à vapeur entre la France et les côtes barbaresques, c'était presque un voyage d'aller à Tunis; aujourd'hui, c'est une simple et très-facile excursion qui se fait ordinairement en même temps que celle de l'Algérie.

guer du sol qui les porte, se retrouvent à des distances considérables les unes des autres, séparées par des campagnes bien cultivées, des habitations d'Arabes et d'Européens, et donnent une idée de l'immense étendue de Carthage. Une tradition assez généralement admise, mais qui n'est établie par aucun fait authentique, veut que les Carthaginois eux-mêmes aient mis le feu à leurs habitations pour empêcher, dans un élan d'orgueil national, que leur cité ne fût abaissée par les conquérants au rang de ville municipale. Quoi qu'il en soit, les demeures de sept cent mille individus ne furent plus, après dix-sept jours de dévastation, qu'un amas de noirs débris, qui restèrent comme une sorte d'expiation des traitements barbares infligés par les Carthaginois, lors d'une de leurs expéditions précédentes, aux villes de la Sicile et surtout à Agrigente.

Des efforts considérables, de savants et consciencieux travaux ont été faits à diverses époques pour déterminer la position des fortifications, ports et monuments de Carthage, et aussi pour distinguer dans les débris existants ceux qui ont appartenu à la Carthage phénicienne ou à la Carthage rebâtie par Rome. Ces efforts et ces travaux n'ont produit pour la plupart que des systèmes diamétralement opposés, entre lesquels l'état actuel des ruines permet bien difficilement de se prononcer; telle a été en effet sur cette plage désolée la destruction des hommes, des flots et du temps, qu'on conçoit parfaitement, après l'avoir parcourue et étudiée, l'embarras et les tergiversations des hommes les plus compétents.

Pour ne citer qu'un exemple de ces controverses, le docteur Shaw, voyageur et savant antiquaire anglais, Bélidor, Humbert, Campomanès, d'Anville, M. de Chateaubriand, et plusieurs autres savants, écrivains, géographes, Français et étrangers placent à des endroits entièrement différents le port même de Carthage, appuyant chacun leur manière de voir de très-consciencieux raison-

nements [1]. Cet état de choses est d'autant plus regrettable pour la science en général et pour l'histoire en particulier, que sa conséquence immédiate est l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de tirer un parti exact de ces ruines pour jeter quelque lumière sur l'histoire de Carthage, qui est, il faut l'avouer, d'une déplorable obscurité.

En effet, chose des plus étranges et des plus dignes d'observation, cette ville si remarquable par son importance militaire et commerciale, ses vastes colonies, etc., etc., n'a pas laissé d'historien national qui lui ait élevé un monument pour la postérité. Avec les citernes, dont je vais parler tout à l'heure, on remarque à Carthage les débris d'un grand édifice de forme elliptique, dont on peut encore aujourd'hui parfaitement reconnaître les contours, débris attribués par les voyageurs à un théâtre suivant les uns, à un palais suivant les autres, et plus généralement à un amphithéâtre. Après l'inspection de ces vestiges, j'ai adopté sans hésiter cette dernière opinion, et il ne m'est resté aucun doute qu'ils appartiennent à un amphithéâtre, dont l'intérieur a été dépouillé des pierres de taille qui formaient les gradins, pierres qui ont dû être employées à des constructions modernes, comme cela s'est pratiqué du reste et se pratique encore tous les jours, dans les pays où gisent, non conservées, des ruines d'une certaine importance.

La circonférence extérieure de cet édifice peut être

[1] Le savant ouvrage intitulé : *Essai sur la topographie de Carthage*, par M. Dureau de la Malle, et le plan du terrain et des ruines levé en 1831 par M. Falbe, consul du Danemarck à Tunis, sont incontestablement, selon moi, les deux œuvres les plus remarquables qui aient été publiées jusqu'ici sur cette matière et qu'on peut consulter avec le plus de fruit.

On a beaucoup parlé de grandes et sérieuses explorations faites aux ruines de Carthage par M. le comte Camille Borgia, mais malheureusement ces travaux n'ont pas été livrés à la publicité.

A. J.

évaluée à environ cinq à six cents mètres, et la hauteur à une trentaine de mètres depuis la base jusqu'à l'architrave au-dessus du troisième rang de colonnes, le quatrième pouvant à peine être compté, puisqu'il n'en reste que très-peu de débris. A part ce monument, le seul un peu conservé à Carthage, bâti dans le même style que ceux du même genre qui se trouvent en Europe, les seules ruines vraiment imposantes qu'on y rencontre sont d'immenses citernes, pour la plupart dans un état de conservation parfaite et qui donnent une haute idée des constructions d'utilité publique élevées par les Carthaginois. Ces citernes, destinées, comme leur position l'indique clairement, à recevoir les eaux pluviales, consistent en un certain nombre de caveaux fort étendus qui communiquent entre eux par des conduits, et présentent un coup d'œil des plus imposants.

C'est vraiment un magnifique ouvrage et peut-être le seul reste qu'on puisse, avec quelques-uns des travaux qui bordent la côte, attribuer à la première Carthage. L'un de ces caveaux possède un écho extrêmement remarquable, dont les effets ont quelque analogie avec ceux produits par celui de Saint-Mandrier, près Toulon, qui jouit à juste titre d'une grande célébrité. Pour s'expliquer la nécessité et l'emploi de ces gigantesques citernes, il faut savoir que Carthage n'ayant, comme du reste Tunis encore de nos jours, que des sources et des puits d'eau saumâtre, ne pouvait guère boire que de l'eau de pluie. La première république punique ignorait-elle l'art d'amener l'eau de loin dans les aqueducs, art porté si haut chez les Romains, et dont ils ont laissé de si magnifiques traces dans tous les pays où leur domination a été consolidée? Un fait certain, c'est que l'aqueduc immense qui se prolonge jusqu'au mont Zaghwan ne fut construit que sous l'empereur Adrien, c'est-à-dire au temps seulement de la Carthage rebâtie par Rome. Il est également d'une complète évidence que les débris

de ce genre de construction qu'on y rencontre appartiennent sans exception à la période romaine.

Dans presque toute l'étendue occupée par les ruines, on trouve des morceaux de marbre, de porphyre, de vert antique, de granit, etc., et d'une foule de variétés, dont la plus grande partie ne se rencontre dans aucune carrière du pays et a dû y être transportée à grands frais. Il n'y a rien d'étonnant que, comparativement à la quantité employée, on retrouve si peu de toutes ces richesses, en pensant que depuis la dernière et définitive destruction de Carthage par les Sarrasins, il y a plus de onze siècles, tout a été détruit ou emporté, non seulement par les maîtres du pays, qui ont orné leurs constructions de ces débris antiques, ainsi qu'on le voit à Tunis dans beaucoup d'édifices moresques, mais encore par les Européens qui ont enlevé, dans le moyen-âge, des chargements entiers de marbres de Carthage, pour en décorer les édifices de la chrétienté. Dans cette dernière catégorie, je citerai seulement la magnifique cathédrale de Pise, qui a été entièrement décorée de marbres provenant des ruines de Carthage, et c'est de ce monument qu'on a dit souvent et avec raison que son intérieur se distinguait surtout par la profusion des marbres les plus riches et les plus précieux, façonnés en colonnes, en applications, en pavés de mosaïque, etc., etc., singulier rapprochement et étranges vicissitudes des puissances terrestres! Pise, qui faisait au moyen-âge des conquêtes, s'enrichissait des trésors de l'Orient, étendait sa domination jusqu'en Judée, envoyait chercher à Carthage des marbres pour décorer ses édifices publics, et expédiait en Palestine quarante navires pour les charger de terre sainte destinée à former la couche occupant le centre de son célèbre Campo-Santo, une des merveilles de l'Italie; Pise, autrefois populeuse et puissante, est aujourd'hui dépeuplée, abandonnée, presque déserte comparativement à son étendue. Ce triste rapprochement ne pourrait-

il pas s'étendre, presque avec autant de raison, aux autres puissances maritimes, Gênes, Venise, etc., qui lui ont succédé dans sa splendeur, et qui ont joué aussi, après elle, un grand rôle en Orient?

Les précieux débris de marbre de Carthage sont encore cherchés et enlevés de nos jours. Mais ce ne sont plus, hélas! des Etats et des villes qui en veulent orner leurs monuments civils ou religieux.

Il y existe tout simplement une exploitation, comme celle d'une carrière, pour le compte d'un marbrier de Malte ou de Palerme, si je me souviens bien. Moyennant une redevance convenue avec l'autorité, m'a-t-on dit (car l'esprit commercial de l'ancienne Carthage semble encore planer sur ces lieux, si longtemps le centre de la civilisation et de la puissance africaines), l'établissement en question fait débiter par la scie les fûts de colonne et les entablements qu'on peut encore recueillir. On les charge ensuite à bord de navires qui les transportent soit à Malte, soit en Italie, où ils sont transformés en seuils de porte, chambranles de cheminée, etc., etc.

Les débris qu'on a le plus fréquemment trouvés et qu'on trouve encore le plus, sont des mosaïques d'un travail en général plus grossier que les ouvrages du même genre qui existent en Italie, plus particulièrement surtout à Pompéia et Herculanum. Je dois dire cependant que deux petits fragments que j'ai rapportés, l'un de Carthage, l'autre des bains de Caracalla à Rome, accusent à peu près un même degré d'art dans leur fabrication.

Un échantillon assez grand et bien conservé, recueilli à Carthage par le vice-amiral Massieu de Clairval, existe au musée algérien du Louvre, où il est placé à quelques pas seulement de la belle mosaïque, découverte près de Constantine depuis l'occupation française, et dont le sujet, resté bien complet, est Neptune et Amphitrite : le rapprochement de ces deux spécimens peut donner lieu à une comparaison du plus haut intérêt. Lors des

fouilles qui furent entreprises sous le règne de Louis-Philippe pour l'érection de la chapelle de Saint-Louis, on découvrit un morceau de sculpture, fort remarquable, qui est resté sur les lieux; je suis étonné qu'on ne l'ait pas transporté à Paris, où sa place serait parfaitement marquée au Musée des antiques. C'est une tête presque colossale ou plutôt la partie antérieure d'une tête de femme en marbre blanc, d'une admirable conservation, avec une coiffure ondulée encadrant gracieusement le visage. A quelle époque, à la représentation de quelle divinité, de quel personnage cette œuvre doit-elle être attribuée? Cette question ne peut manquer d'intéresser vivement les archéologues, les antiquaires, les artistes, principalement à cause des lieux où elle a été trouvée, lieux foulés par des peuples de si différentes civilisations. Bien que nous n'ayons pas de données positives sur les arts de la première Carthage, il y a tout lieu de croire, par l'absence du caractère semitique qui dut être celui de ces productions comme de celles des autres villes de la Phénicie, que cette tête, ainsi que la presque totalité des objets provenant jusqu'à ce jour de fouilles, appartient à la Carthage romaine. On ne peut distraire avec certitude de cette catégorie que des cippes et des fragments de pierres sépulcrales, offrant des inscriptions puniques, qui existent au musée de Leyde et à celui de Copenhague. Nos collections publiques n'ont aucun débris provenant de Carthage, et dans les collections particulières appartenant aux membres d'une société française, qui entreprit des fouilles, il y a quelques années, je n'ai pas appris qu'il existât rien de ce caractère.

La numismatique, quoique fort restreinte, ce qu'on a vraiment peine à s'expliquer en pensant combien ces contrées étaient autrefois riches et peuplées, a été cependant un peu plus heureuse.

Le manque d'historiens indigènes et les bouleversements politiques de l'Afrique septentrionale rendent on

ne peut plus précieuses les légendes de ses médailles, que l'on peut considérer comme de vrais fragments historiques. Les données recueillies sur les langues punico-phéniciennes et numidiques ne sont malheureusement pas assez complètes pour tirer avec une entière exactitude de ces légendes tous les renseignements qu'elles doivent contenir. La science, dont les efforts sont toujours si ardents, si consciencieux, est quelquefois forcément entravée par l'absence de documents, et n'a pas tous les jours la bonne fortune de découvertes comme celles de la pierre de Rosette, qui jeta d'un coup une si vive lumière sur un des points les plus intéressants de l'archéologie.

Une relation fort curieuse et fort intéressante d'une excursion aux Etats barbaresques, publiée, il y a quelques années, avec une simple initiale comme nom d'auteur, suivie de la qualification : ancien officier suisse au service de S. M. le roi des Deux-Siciles, s'exprime ainsi en parlant de la chapelle de Saint-Louis :

« Nous arrivons enfin à une colline au sommet de « laquelle nous apercevons une espèce de guérite ou « de pigeonnier.... C'est la chapelle de Saint-Louis.

« Louis-Philippe Ier, roi des Français, est-il dit dans « une inscription placée au-dessus de la porte, a fait « ériger ce monument sur la place où expira saint Louis, « son aïeul. Si jamais, ce dont Dieu me préserve, je « devenais souverain d'un royaume de trente et quelques « millions d'habitants, et que je voulusse faire construire « un monument en mémoire de la mort glorieuse d'un « de mes ancêtres, j'avoue que j'y mettrais plus de luxe « et de majesté. Rien au monde de plus mesquin que « cette pauvre petite chapelle; il n'y a pas de jardin « anglais, de promenades publiques, de parc, où l'on « ne rencontre à chaque pas des fabriques construites « avec plus d'élégance et de richesse. Ce n'est point un « reproche que je prétends adresser ici à l'architecte,

« M. Jourdain; envoyé dans ce pays par son gouverne-
« ment, on lui a remis des plans et devis auxquels il a dû
« se conformer entièrement, etc., etc. »

Il y a dans ces lignes une critique fort exagérée sans doute; mais on y trouve aussi, selon moi, l'expression d'une idée intéressante à constater, à savoir que, pour l'étranger (et cette appréciation est d'un étranger), tout ce qui émane de la France doit être empreint d'un cachet grandiose et imposant. Sans porter, à beaucoup près, un jugement aussi sévère que l'auteur du paragraphe que je viens de reproduire, je n'ai pu m'empêcher de penser, un peu comme lui, qu'un monument élevé sur un sol étranger à la mémoire d'un des princes qui ont porté sans contredit avec le plus d'éclat la couronne de France, aurait dû l'être dans de plus grandioses proportions.

Si j'en crois quelques renseignements qui m'ont été donnés à Tunis, l'érection de cette chapelle, bien que consentie par le Bey, qui ne voulut même, m'a-t-on dit, recevoir aucune indemnité pour le terrain, aurait soulevé une vive opposition de la part de l'Angleterre, qui aurait vu dans cet établissement la possibilité d'un point militaire pour la France aux Etats barbaresques. Ce n'aurait été même qu'après de nombreux pourparlers que la chapelle aurait pu être érigée sur des plans et proportions arrêtés par la diplomatie, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point, en admettant l'exactitude de ces *on dit*, son exiguité et son peu d'importance.

La chapelle de Saint-Louis est un petit bâtiment octogone d'un extérieur fort simple, orné de marbre seulement dans la partie supérieure de l'entablement; il est surmonté d'un globe, d'une croix en cuivre doré, et orné de flèches gothiques. L'intérieur est aussi très-modeste; les parois sont recouvertes de plâtre et peintes à l'imitation de marbres. L'autel est petit et un peu écrasé par la statue de saint Louis, proportionnellement trop grande. Le parquet est de la plus élégante mar-

queterie et correspond aux dessins du plafond. Elle est placée au sommet de la colline où fut assise autrefois l'antique citadelle de Byrsa, et entièrement isolée de toute habitation, solitude qui ajoute encore à la majesté des souvenirs qu'elle consacre.

Autour de son modeste mur d'enceinte, on n'aperçoit que quelques pauvres tentes où des bergers nomades cherchent un asile contre les ardeurs du soleil africain et ignorent qu'ils foulent les cendres des anciens maîtres qui asservirent leurs pères. L'architecte de la chapelle, M. Jourdain, bien qu'évidemment étreint dans des limites de plans et devis, a fait preuve d'un grand talent dans la construction de cet édifice, à la fois français et barbaresque, où il a su allier, avec un tact parfait et un goût exquis, quelques détails de l'art moresque avec l'architecture gothique. .

M. Jourdain a du reste exposé au salon de 1851, où ces travaux ont été fort remarqués, des dessins, plans, vues de la chapelle de Saint-Louis et du Bardo, résidence habituelle du bey de Tunis. Il n'y a pas, à proprement parler, d'aumônier résidant à la chapelle de Saint-Louis, bien qu'un logement ait été réservé dans l'enceinte; le titulaire est M. l'abbé Bourgade, pour qui une lettre de recommandation m'avait été donnée à Alger, et qu'à mon très-vif regret je ne pus voir, parce qu'il était en France à l'époque de mon voyage. Un hôpital, qu'avec les seules ressources de la charité son zèle a fondé à Tunis pour les chrétiens pauvres, et la direction du collége européen, où vont s'instruire, à côté des enfants de notre religion, les musulmans et les juifs (progrès immense pour ces contrées) sont deux établissements qui réclament les soins presque constants de M. l'abbé Bourgade et lui ont fait fixer sa résidence à Tunis.

De la chapelle de Saint-Louis, élevée presque au point culminant de la contrée, on jouit d'un magnifique panorama. La vue embrasse à la fois la Goulette et sa rade

pleine de vaisseaux, les eaux paisibles du lac de Tunis contrastant avec le mouvement de la mer, des ruines dans presque toutes les directions, Tunis s'élevant en amphithéâtre avec les minarets et les dômes blanchis de ses mosquées, une plaine immense entrecoupée d'oasis, de villages, de tentes en poil de chameau, la Marse avec ses vertes campagnes cultivées dans le centre même de l'ancienne Carthage, au dernier plan, des montagnes dont l'azur se confond avec celui du ciel.

En contemplant ces vastes plaines où sont ensevelies les légions d'Annibal, de Scipion, de César, les armées des Vandales, des Sarrasins et des croisés, on se laisse aller à de longues rêveries qui reportent dans le passé et font revivre les grandes figures qui ont illustré ces lieux à diverses époques.

C'est à cette place même que dans la force de l'âge, « couché, d'après son ordre, sur un lit de cendres, pour « me servir des touchantes expressions de M. de Chateau-« briand, les bras croisés sur la poitrine, les yeux levés « vers le ciel, entouré de sa famille en larmes, des députés « de l'empereur de Constantinople, des soldats moribonds « qui se traînaient à travers les ruines pour le voir encore « une fois, après avoir demandé l'extrême-onction, et « répondu aux prières des agonisants avec une voix « aussi ferme que s'il eût donné des ordres sur le champ « de bataille; » c'est là, dis-je, que mourut de la peste l'un des plus grands et des meilleurs rois qu'ait eus la France.

Il est impossible d'exprimer les sentiments de profonde mélancolie qu'éveille dans l'âme l'aspect du tableau qui se déroule là sous les yeux, tableau certainement unique dans le monde, qui retrace à la fois une des phases les plus grandioses de l'antiquité et l'un des plus émouvants souvenirs du moyen-âge.

Auguste Jouault,

Membre titulaire de la Société orientale de France.

CHRONIQUE DU MOIS.

AOUT 1853.

TURQUIE.

Le gouvernement ottoman a publié sa protestation contre le passage du Pruth par les Russes. Nous reproduisons le passage le plus important et la conclusion de ce document diplomatique :

« Si la cour de Russie persiste à fonder la demande de consacrer par un document obligatoire envers elle les priviléges religieux dont il est question sur le traité de Kaynardgi, il est à remarquer que la promesse contenue dans la première partie de l'art. 7 de ce traité, relativement à la protection de la religion chrétienne et de ses églises, est une généralité, et l'on ne peut guère y voir le degré de force que la Russie lui attribuait et encore moins une spécialité en faveur de la religion grecque.

« Quoi qu'il en soit, si la Porte manquait de protéger la religion et les églises chrétiennes, c'est alors seulement qu'il faudrait lui rappeler sa promesse en citant le susdit traité, attendu que les priviléges et les immunités de la religion grecque ont été octroyés par la sublime Porte sans la demande ni l'intervention de qui que ce soit. C'est en effet un point d'honneur pour elle de les maintenir à présent et à l'avenir, et un devoir que lui impose son système plein de sollicitude pour ses sujets.

« Les firmans qui viennent d'être promulgués et qui confirment les priviléges et les immunités de toutes les religions, témoignent publiquement des fermes intentions de la sublime Porte à cet égard ; de manière que, sans le moindre doute, une intervention étrangère n'est pas du tout nécessaire à cet effet. Seulement, puisque la cour de Russie a conçu, quel qu'en puisse être le motif, des soupçons par rapport à ces priviléges religieux, et que la religion grecque est celle de l'auguste empereur et d'une grande partie de ses sujets, la sublime Porte, mue par ces considérations, comme aussi par déférence pour les relations amicales qui existent encore entre les deux puissances, ne recule pas devant la résolution de donner à ce sujet des assurances suffisantes.

« Mais si un gouvernement contractait, sur les droits et les priviléges

qu'il a de son propre mouvement accordés aux églises et aux prêtres d'une nation de tant de millions d'âmes soumises à son autorité, des obligations exclusives avec un autre gouvernement, ce serait partager son autorité avec ce gouvernement, ce ne serait qu'anéantir sa propre indépendance.

« Les traités conclus entre la sublime Porte et la cour de Russie, concernant les deux principautés, n'autorisent en aucune manière l'envoi de la part de la Russie de troupes dans ces deux pays, et l'article y relatif qui se trouve dans le *Séned* de Balta-Liman est subordonné au cas où des troubles internes éclateraient : ce qui n'est nullement le cas dans la circonstance actuelle.

« Le fait est que ce procédé agressif de la part de la Russie ne saurait être en principe considéré autrement que comme une déclaration de guerre, donnant à la sublime Porte le droit incontestable d'employer, en revanche, la force militaire. Mais la sublime Porte est loin de vouloir pousser ses droits à l'extrême. Forte de la justice qui règle sa politique envers les puissances, elle préfère les réserver dans l'attente du retour spontané de la Russie à une manière d'agir plus conforme à ses déclarations.

« C'est dans le but d'écarter tout obstacle à ce retour qu'elle se borne, pour le moment, à protester contre l'agression dont elle a bien le droit de se plaindre. Elle croit offrir, par ce moyen, au monde entier, une nouvelle preuve de la modération du système qu'elle a adopté dès le commencement de cette affaire. Elle s'abstient de tout acte hostile, mais elle déclare qu'elle ne consent, en aucune manière, à ce que l'on fasse entrer de temps en temps des troupes dans les provinces de Moldavie et de Valachie, qui sont parties intégrantes de l'empire ottoman, en les regardant comme une maison sans maître.

« Elle proteste donc formellement et ouvertement contre cet acte, et, dans la conviction que les puissances signataires du traité de 1841 ne donneraient pas leur assentiment à une pareille agression, elle leur a fait un exposé des circonstances, et garde, en attendant, une attitude armée pour sa défense.

« Pour en venir à la conclusion, elle répète que S. M. le sultan est toujours désireux d'aller au-devant de toute réclamation fondée de la cour de Russie, ce dont il a déjà donné maintes preuves, et est prêt à redresser tout grief concernant les affaires religieuses dont ses sujets grecs pourraient encore avoir à se plaindre ; que réparation a été faite par rapport aux lieux saints ; que cette question a été résolue à la satisfaction de la Russie, et que la sublime Porte n'hésite pas à offrir des assurances plus explicites, afin de confirmer l'arrangement qui a été fait au gré de toutes les parties.

« Constantinople, 2-14 juillet 1853 (8 de la lune de Cheval 1269). »

La protestation de la Porte laisse donc ouverture aux négociations. Il faut espérer que celles-ci aboutiront à un résultat satisfaisant et épargneront à l'Europe le fléau d'une guerre dans laquelle, du moins, la France aurait la consolation de défendre la cause du droit.

ÉGYPTE.

On continue les préparatifs de départ de la flotte égyptienne et de 15,000 hommes de troupes pour Constantinople, afin d'assister le Sultan, en cas de besoin.

Le transit par l'Egypte, qui est d'une si haute importance pour le pays et rapporte à Abbas-Pacha un revenu si considérable, n'attire que fort peu l'attention de Son Altesse, et ce n'est qu'au dernier moment qu'il a été pris des mesures pour transporter les voyageurs par mer au Nil; car autrement ils eussent été exposés à voyager douze heures sur des mulets dans la saison la plus chaude de l'année.

La flotte qui doit aller à Constantinople se composera de 3 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 3 corvettes et 1 brick.

Mais comme depuis la mort de Méhémet-Ali l'arsenal a été complétement négligé, la plus grande partie des voiles ont été distribuées dans tout le pays pour servir de tentes, et l'on ne trouve que difficilement les objets nécessaires. Il est fort douteux que les trois vaisseaux de ligne puissent tenir longtemps la mer, parce qu'ils sont dans le plus triste état. Les quatre frégates sont à peu près ce qu'il y a de mieux. Ces vaisseaux sont fort mal armés; les équipages sont loin d'être complets, et ce sont des recrues récemment prises pour l'armée qui ont fourni le complément.

Par suite de la demande d'hommes pour l'armée et la flotte, Abbas-Pacha a interdit cette année le départ des pélerins égyptiens pour la Mecque. Le prix des grains a subi une très-forte hausse, en conséquence de la situation incertaine des affaires de la Turquie. Le blé et les fèves sont de 5 schill. à 6 schill. par quarter plus chers qu'en Angleterre.

CHINE.

Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 14 mai; elles confirment l'occupation de Nankin et de Chin-Kiang-fou par les insurgés, mais elles ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà sur la situation respective des parties belligérantes. Le journal de Shang-haï, le *North-China Herald*, contient cependant un compte-rendu curieux d'une course faite à Nankin, au quartier général des insurgés, par sir George Bonham, ministre plénipotentiaire anglais en Chine et gouverneur de Hong-Kong, accompagné de M. Meadows, interprète du consulat de Shang-haï.

Le bateau à vapeur *l'Hermès*, dit le *North-China Herald*, est rentré dans notre port le 5 mai, de la reconnaissance qu'il était allé pousser sur le Yang-tse-Kiang, ayant à son bord sir George Bonham, qui, dans cette course, a pu s'aboucher avec les principaux chefs des insurgés, soit à Nankin, soit dans le voisinage de Chin-Kiang-fou. M. Meadows, qui accompagnait sir George Bonham, a profité de l'occasion pour visiter en détail la ville de Nankin, qu'il a trouvée en ruines; tous les alentours sont en proie au désordre et à l'anarchie. Nankin est aux mains des rebelles, qui y font de grands travaux de défense; ils sont aussi

maîtres de Chin-Kiang-fou ; toute la rive du fleuve entre les deux villes est fortifiée. Les insurgés n'attendent que les renforts qui leur arrivent du sud pour se mettre en marche sur Pékin.

L'Hermès est resté cinq jours mouillé devant Nankin, et il a pu pendant ce temps recueillir d'importants renseignements sur les insurgés.

Ils sont chrétiens, protestants, et des ennemis très-zélés de l'idolâtrie ; ils ne reconnaissent qu'un Dieu, le Père céleste, le créateur tout-puissant de ce monde, et avec lui Jésus-Christ, le sauveur du genre humain, et le Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité. Leur chef sur la terre porte le nom de Taï-Ping-Wang ou prince de la paix, et ils lui attribuent une sorte de mission divine. Loin cependant de vouloir se faire adorer, celui-ci défend d'employer, en parlant de sa personne, les mots de *suprême*, *saint* et autres appliqués par l'usage aux empereurs de la Chine, et il les décline en disant qu'ils ne sont dus qu'à Dieu seul. Leur code moral, appelé par eux les lois célestes, se trouve, après examen, n'être autre que les dix commandements. Les privations qu'ils ont souffertes, les dangers qu'ils ont courus sont des châtiments et des épreuves envoyés par leur Père céleste ; les victoires qu'ils ont remportées sont des preuves de sa grâce. Avec une fière humilité et les yeux brillants de reconnaissance, ils rappellent qu'il y a quatre ans environ, au début de leur entreprise, ils n'étaient pas une centaine, et que, sans le secours du ciel, ils n'auraient pu réussir à rien de ce qu'ils ont fait.

Un tout jeune homme de dix-neuf ou de vingt ans, qui servait de guide à plusieurs passagers de *l'Hermès* dans une promenade qu'ils faisaient à travers les rues de Nankin, ne leur demandait pas seulement de lui donner des armes, mais il les invitait encore à s'abstenir de fumer, de s'enivrer, etc., etc., avec le sérieux le plus amusant. Ce jeune homme, fils d'un lettré du deuxième degré, et assez instruit lui-même, avait quitté la maison de son père, dans le Hounan, à l'âge de dix-sept ans, pour aller joindre l'armée des insurgés dans le Kouang-si, pour participer à la conquête des rivières et des montagnes, comme disent les soldats de Taï-Ping-Wang.

Qu'il y ait parmi eux des imposteurs, des hypocrites et des intrigants en grand nombre, c'est ce dont on ne saurait douter ; mais parmi les chefs de ce mouvement, il y a des signes irrécusables de l'existence d'un bon levain qui, nous l'espérons sérieusement, fermentera dans la masse. Une preuve de leur sincérité, c'est que, tandis qu'ils combattent pour affranchir leur pays du joug de l'étranger et qu'ils ont le plus vif intérêt à augmenter le nombre de leurs partisans, ils ne craignent pas de se créer de redoutables entraves en poursuivant le développement d'une religion nouvelle et révélée qui leur a été enseignée par les Barbares. Dans une promenade de dix ou douze milles qu'il fit à travers les rues de leur camp, M. Meadows n'a pas entendu une seule de ces épithètes grossières et insolentes que les païens chinois ne manquent jamais d'adresser aux étrangers qu'ils rencontrent.

— Des nouvelles plus récentes annoncent que les rebelles se sont ré-

pandus dans la province du Fo-kien et ont pris Amoy, le 18 mai. Amoy est l'un des ports ouverts aux Européens.

INDE ANGLAISE.

Les nouvelles de la campagne entreprise contre les Birmans paraissent peu favorables. La guerre est loin d'être terminée dans le royaume des Birmans; il est certain, à la tournure qu'ont prise les événements, que les Anglais seront forcés d'ouvrir une nouvelle campagne.

Les commissaires envoyés par le roi d'Ava ont refusé d'accepter les conditions qui leur étaient imposées par le gouverneur général des possessions britanniques. Sur ce refus nettement formulé, le général Godwin a envoyé un bateau à vapeur pour s'emparer du port de Meayday, qu'il avait consenti à rendre aux Birmans, en vertu du traité de paix négocié précédemment. Cet état de choses ne peut manquer d'engendrer de nouvelles complications, au moment où les Anglais croyaient toucher à une pacification.

Le célèbre chef de guérillas Meeah-Toon, que les Anglais avaient cerné à Pégu, est parvenu à s'esquiver avec une grande partie de ses forces, et se trouve actuellement dans l'intérieur du royaume de Burmah. Meeah-Toon joue dans cette partie de l'Inde à peu près le rôle que Mina jouait en 1823 en Espagne. Les Anglais le qualifient de chef de brigands; mais en réalité il est chef d'une armée d'autant plus redoutable, qu'elle est composée de tous les hommes valides du pays, armés pour la défense de leur nationalité.

Les Anglais connaissent bien la valeur de Meeah-Toon, et ils le redoutent bien plus que le souverain même d'Ava, qui est loin de jouir d'une popularité égale à la sienne.

Vingt fois en moins d'une année les Anglais ont annoncé la défaite de ce formidable chef; mais toujours l'intrépide Meeah-Toon s'est relevé avec une nouvelle puissance et un plus grand prestige.

Il est probable que c'est la présence de Meeah-Toon dans le royaume d'Ava qui a déterminé le roi à repousser les conditions du gouvernement anglais.

Le commerce est très-languissant dans les districts de Bombay et du Bengale; le peu d'affaires qui ont été conclues ont eu lieu à des prix très-inférieurs. Il est vrai que c'est l'état ordinaire de ces marchés à l'époque des moissons.

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* du 5 juillet, en annonçant la fin des opérations militaires, donne quelques détails sur l'importance des travaux de route accomplis par l'armée, et sur l'effet qu'ils ont produit sur les Kabyles, désormais pacifiques et soumis. Le *Moniteur algérien* continue en ces termes :

« Un vif sentiment de surprise se montrait sur le visage des chefs

investis au camp de Fedj-el-Arba dans la journée du 29 juin. A ce camp, comme à celui de l'oued Agrioun, des hommes qui jusqu'alors avaient repoussé notre domination écoutaient la parole du gouverneur dans un religieux recueillement.

« De Fedj-el-Arba, le regard découvre aux deux extrémités de l'horizon les deux villes qui maintenant sont reliées entre elles, Constantine et Djidjelly; il peut embrasser tout entier l'impérissable sillon que viennent de tracer nos travailleurs. Le gouverneur général fit réunir devant sa tente, au milieu de nos troupes en armes, les chefs qu'il devait investir, et prononça les paroles suivantes :

« Caïds et cheiks que je vais investir au nom de l'empereur, rappelez-vous l'engagement que vous prenez de servir fidèlement la France. Apprenez aux populations auxquelles vous allez commander, que nous voulons le règne de la justice dans les tribus, la faculté pour chacun de cultiver son champ en paix et de vendre ses produits sur nos marchés. Voyez cette route qui, en quelques jours, a ouvert votre pays; elle vous dit notre volonté. Vous en retirerez un grand bien, si vous voulez vivre en paix; si, au contraire, le pays était troublé, vous ne tarderez pas à voir arriver nos colonnes.

« Tout le passé est oublié, mais à la condition que vous acquitterez les impôts arriérés, que vous n'écouterez plus les mauvais conseils, que vous maintiendrez la sûreté des routes, et que vous ne recevrez pas dans votre pays ceux qui viennent y jeter le désordre.

« Croyez à ma parole, et il ne vous arrivera que du bien. »

« L'investiture à peine terminée, le gouverneur général montait à cheval et quittait le camp du général Bosquet, où s'était passée la cérémonie, pour aller coucher au camp occupé par la division Mac-Mahon. Ceux qui ont assisté à cette marche en garderont à jamais le souvenir.

« La route était bordée presque tout entière des soldats qui venaient de l'achever. Ces braves gens, le front découvert, la pioche à la main, saluaient tour à tour le gouverneur d'un cordial sourire. Il n'y avait pas un de ces visages où ne se lût la satisfaction du devoir accompli, et cette joie touchante qu'éprouve notre armée à seconder la volonté de ses chefs. Un pont construit par le génie s'élevait sur la rivière qui marquait la limite du camp où se rendait le gouverneur. Là, le colonel de Creuilly et le commandant Renoux se tenaient à la tête de deux corps nombreux de travailleurs. Le général Randon s'arrêta et tendit avec effusion la main à ces deux officiers. La pensée qui avait inspiré ce geste fut comprise de tous. Une même émotion anima des rangs entiers. Chacune des mains courageuses qui avaient remué la sape et la pioche recevait la poignée de main du gouverneur.

« Le 30, M. le général Randon arrivait à Djidjelly, où il entrait sous un arc-de-triomphe élevé par les habitants de cette ville, dont la situation vient d'être si heureusement et si profondément modifiée. Là il s'embarquait sur *le Titan*, et arrivait le 1er juillet à Alger. La milice, les troupes, la population tout entière se pressaient sur le passage du gouverneur. Le clergé, conduit par monseigneur l'évêque, les fonction-

naires civils, ayant à leur tête le préfet, attendaient M. le général Randon à l'entrée de son palais. Le préfet lui témoignait la reconnaissance de la colonie pour les travaux et le dévouement de notre armée.

« Notre armée, comme le disait le gouverneur dans une rapide réponse, a mérité cette reconnaissance, dont l'assure, du reste, un ordre du jour qui doit avoir sa place ici, parce qu'il renferme l'appréciation complète des faits que nous venons d'exposer.

« Soldats !

« La campagne que vous avez ouverte par les brillants combats des 19, 20, 21, 22 et 23 mai, touche à son terme.

« Vous avez vu successivement les populations que vous veniez combattre implorer votre merci et demander la paix.

« Si vous n'avez plus eu à déployer votre ardeur guerrière, vous avez entrepris des travaux qui, en affermissant notre domination dans ce pays, préparent des voies nouvelles à la colonisation.

« Vous vous êtes ainsi acquittés du double devoir qui est imposé à l'armée d'Afrique. Vous avez bien mérité de l'Algérie.

« La route de Djidjelly à Constantine, que vous venez d'ouvrir avec une rapidité merveilleuse, à travers ces montagnes qui n'avaient point été encore visitées par nos armées, portera le témoignage de notre puissance et celui de notre volonté d'être les maîtres du pays. Elle assurera la soumission de ces populations longtemps rebelles à notre autorité.

« Au moment où le corps d'armée que j'ai eu l'honneur de commander va se dissoudre, j'ai à exprimer ma satisfaction aux troupes de toutes armes qui le composaient pour l'ordre, la discipline et l'énergie dont elles ont fait preuve en toutes circonstances.

« Dans un pays aussi hérissé de difficultés que celui que nous venons de parcourir, alors qu'il a fallu pour ainsi dire se frayer un chemin à la sape, les troupes du génie ont eu particulièrement à déployer une grande vigueur ; elles ont répondu à ce qu'on devait attendre d'elles, et les bataillons d'infanterie appelés à tour de rôle à concourir à ces rudes travaux, ont renversé, la pioche à la main, tous les obstacles, comme ils avaient vaincu toutes les résistances opposées par l'ennemi.

« Soldats ! la campagne de 1853 aura sa place dans l'histoire de la conquête de l'Algérie, et les travaux que vous avez accomplis seront pour vous de nouveaux titres à la bienveillance de l'empereur, dont la pensée se porte partout où flotte le drapeau de la France. »

— La banque de l'Algérie a escompté pendant le mois de juin 1,511 effets, formant ensemble la somme de 1,213,050 fr., elle a, de plus, reçu à l'encaissement 1,484 effets montant à 783,921 fr.

Au 30 juin, le portefeuille de l'escompte renfermait 1,727,242 fr., et le numéraire se totalisait par 681,716 fr.

Les billets en circulation représentaient 1,900,000 fr. ; mais sur ce chiffre, la banque de l'Algérie en avait en caisse pour 266,800 fr. Outre ces billets, il avait été émis pour 117,164 fr. de récépissés payables à vue.

Le crédit des comptes-courants sur place s'élevait à 299,222 fr.

COLONIES.

ANTILLES.

On a reçu par voie d'Angleterre des nouvelles des Antilles jusqu'au 26 juin.

La plus grande tranquillité continuait à régner à la Martinique et à la Geadeloupe; mais la situation commerciale était toujours assez peu satisfaisante.

Du tableau des exportations des deux colonies, publié par l'administration locale, il résultait que le chiffre des exportations de la Martinique, pendant les cinq premiers mois de cette année, était de 9,003,920 kilogr.; l'année dernière on avait atteint 12,658,151 kilogr. Différence en moins pour 1853, 3,654,231 kilogr.

A la Guadeloupe, les exportations s'élevaient au 1er juin à 7,988,124 kilogr., contre 10,833,984 kilogr., auxquels on avait atteint l'année dernière.

Différence en moins pour 1853, 2,833,984 kilogr.

SÉNÉGAL.

Les correspondances de Saint-Louis (Sénégal), venues par voie d'Angleterre, vont jusqu'au 11 juin, et nous donnent des nouvelles de l'expédition tentée contre les naturels de Grand-Bassam, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Baudin, chef de la station des côtes occidentales d'Afrique. Arrivé à Grand-Bassam, le commandant a trouvé toutes les peuplades révoltées contre nous. Ne se sentant pas en force pour engager une action avec sa petite troupe, composée d'une compagnie de débarquement de la frégate *l'Eldorado*, d'une compagnie d'infanterie de marine, de quelques canonniers et de quelques laptots, il s'est retiré, laissant au poste de Grand-Bassam un renfort de 20 hommes d'infanterie et 12 artilleurs. Une expédition sera sans doute dirigée plus tard et avec des forces plus considérables contres ces populations.

On signale aussi le départ de Gorée, le 13 juin, du brick de l'Etat *le Palinure*, commandé par M. Bosse, capitaine de frégate, allant à Bissaô, colonie portugaise, pour y porter secours. La garnison de cette colonie, composée de soldats noirs, s'est révoltée contre le gouverneur, et celui-ci avait expédié une goëlette pour nous demander assistance.

Le steamer *le Liamone* a quitté Gorée le lendemain pour rallier *le Palinure* à Bissaô.

J. Rouvier.

BIBLIOGRAPHIE.

La Guerre et le Gouvernement de l'Algérie, par Louis de Baudicour. — Paris, Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 56. — 1853.

Nous avons publié dans la *Revue de l'Orient* (livraison d'avril dernier) un extrait du livre de M. Louis de Baudicour. On a pu juger, par cet extrait, des idées élevées dont l'auteur s'est inspiré. Après avoir décrit les conditions géographiques du territoire algérien, M. L. de Baudicour retrace l'histoire des dominations qui se sont succédé sur le sol d'Afrique; il arrive ainsi à la conquête française et au récit des principaux faits politiques ou militaires qui se sont produits sous notre administration. Il discute enfin les divers modes de gouvernement qui ont été proposés pour l'Algérie, et il conclut ainsi: « Le gouvernement militaire est de longtemps encore celui qui est préférable pour l'Algérie. S'il a commis des fautes, elles sont loin de lui être toutes imputables, et leurs premiers auteurs sont peut-être ceux qui s'en plaignent davantage. Les plaintes injustes ou exagérées l'ont entraîné dans des écarts que probablement il eût en grande partie évités s'il n'avait pas été obligé de prendre de faux expédients pour lutter contre des prétentions déraisonnables. » On peut ne point partager sur tous les points les opinions exprimées par M. de Baudicour, mais on doit rendre hommage à l'indépendance et à la netteté de ses convictions, et on lira avec beaucoup d'intérêt un livre où se trouvent posées et discutées les principales questions qui se rattachent à la prospérité de nos possessions d'Afrique.

Missions et Pêcheries, ou *Politique maritime et religieuse de la France*, par M. R. Thomassy. — Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. — 1853.

« Trois idées, dit M. Thomassy, ressortiront de cet écrit. D'abord, l'importance de la pêche, d'où viennent, avec de nouvelles denrées alimentaires, tous les éléments de la puissance maritime; ensuite l'importance des missions religieuses, d'où cette puissance maritime tire son ascendant moral et civilisateur; enfin l'intérêt mutuel que la religion et le commerce d'outre-mer ont à s'unir, pour rendre à la France l'unité d'action extérieure qui fit jadis sa force, et dont le défaut lui imprimerait de nos jours un effrayant cachet de faiblesse. » Ces trois idées sont développées avec beaucoup de force par M. Thomassy, qui les met en relief à l'aide d'arguments puisés dans nos souvenirs historiques et dans l'étude approfondie des faits contemporains. Il insiste principalement sur les ressources que pourraient nous offrir nos pêcheries, et le soin avec lequel il a traité cette partie de son sujet donne à son livre un caractère particulier d'utilité et d'intérêt.

Tachrifat, *Recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger*, par A. de Voulx, conservateur des archives arabes du domaine. — Alger, 1853.

Ces notes, qui ont été insérées séparément dans le *Moniteur algérien* et que l'auteur a réunies en un volume, contiennent des renseignements curieux sur l'histoire et sur l'administration de la régence avant la conquête française. Ces renseignements, qui se rapportent à des sujets de nature différente, ne se prêtent pas à l'analyse. Chacun d'eux a sa valeur propre, suivant le genre d'étude que le lecteur a en vue. Dans le nombre, nous avons remarqué des *notes* curieuses sur la piraterie algérienne et sur le nombre des esclaves chrétiens. Il y avait encore à Alger 1,016 esclaves en 1816.

Le recueil publié par M. de Voulx sera utilement consulté, et il prouve que l'auteur sait tirer, dans l'intérêt de la science historique, un excellent parti des archives qui lui sont confiées.

Slavonia. — *Essai sur l'Histoire religieuse des nations slaves*, par le comte Valérien Krasinski, traduit de l'anglais. — Paris, Garnier frères, Palais-Royal. — 1853.

Au moment où l'attention publique se préoccupe si vivement des affaires d'Orient, l'ouvrage de M. le comte Krasinski peut faciliter l'étude de l'histoire religieuse, qui a exercé de tout temps une influence si prépondérante chez les nations slaves. Cet écrit, publié d'abord en Angleterre, y a obtenu un légitime succès. Il se divise en trois parties distinctes, qui traitent successivement de la Bohême, de la Pologne et de la Russie. Lors même que l'on n'adopterait point les doctrines parfois exclusives de l'auteur, qui s'est placé au point de vue protestant, on trouvera dans son livre de nombreux documents historiques qui éclairent d'un jour nouveau le passé des nations orientales et qui expliquent, à certains égards, les événements dont nous sommes aujourd'hui témoins.

Routes africaines. — *Moyens de transport des caravanes*, Mémoire par M. le comte d'Escayrac de Lauture. — Paris, 1853.

Ce Mémoire, qui a été lu par l'auteur à l'assemblée générale de la Société de géographie du 22 avril dernier, est extrait d'un ouvrage inédit sur le Désert et le Soudan. Il est plein d'intérêt et il fait vivement désirer que M. le comte d'Escayrac publie prochainement l'ouvrage qu'il annonce. Personne, en effet, n'est mieux que lui en mesure de nous raconter le désert qu'il a maintes fois traversé, et, indépendamment de l'intérêt qu'inspirent les aventures d'un voyageur intrépide, il y a, pour le commerce et l'industrie, un profit réel à connaître exactement les moyens de transport qui existent au sein de nos possessions africaines, les routes suivies par les caravanes, etc. Le Mémoire sur les *Routes africaines* contient, à cet égard, des renseignements très-précieux.

C. Lavollée.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

EFFECTIFS

DE L'ARMÉE ET DE LA FLOTTE OTTOMANES.

Les forces militaires de la Turquie comprennent :

1° L'armée régulière active, *nizam*.

2° La réserve, *redif*.

3° Les contingents auxiliaires.

4° Les troupes irrégulières.

L'armée régulière active est composée de six corps ou camps (*ordou*), placés sous le commandement d'un *muchir* (feld-maréchal), et ayant, en temps ordinaire, leurs quartiers généraux à Scutari (d'Asie), Constantinople, Monastir, Karbrout, Damas et Bagdad.

Chaque ordou forme deux divisions sous les ordres d'un *ferik* (général de division).

Chaque division est composée de trois brigades, commandées par des *livas* (généraux de brigade).

L'ordou entier est composé de 11 régiments, dont 6 d'infanterie, 4 de cavalerie et 1 d'artillerie.

En dehors des six ordous, il existe trois corps détachés : une brigade dans l'île de *Crète*, de 4,000 hommes, plus 3,000 à 3,500 irréguliers, et 600 canonniers indigènes : en tout environ 8,000 hommes ; une brigade dans l'eyalet de *Tripoli*, composée d'un régiment d'infanterie et un de cavalerie, comptant à peu près 4,000 hommes ; une à *Tunis* de la même force. — En tout environ 16,000 hommes (infanterie et cavalerie).

Les corps spéciaux, placés sous le commandement du grand-maître de l'artillerie, doivent être également comptés en dehors des ordous.

Ils se composent :

1° Du corps central de l'artillerie, composé de 4 régiments : 1 régiment de réserve, et 3 régiments répartis entre les différentes forteresses de l'empire dans les détroits, en Serbie, le long du Danube, dans l'Archipel et sur le littoral de l'Asie mineure et de la Mer-Noire ;

2° De la brigade du génie, composée de 2 régiments, de 800 hommes chacun.

La réserve, ou redif, est véritablement une seconde armée, organisée comme le nizam, et présentant le même nombre de régiments dans les différentes armes. Ces régiments sont divisés, eu égard aux localités, en bataillons ou escadrons, et en compagnies, ayant des cadres complets en officiers et sous-officiers. Ceux-ci reçoivent une solde fixe et permanente : ils sont tenus de résider dans les villes et villages au milieu des militaires congédiés, mais non libérés, et de leur faire faire l'exercice un jour par semaine. Chaque année, pendant un mois, les redifs se rassemblent au quartier général de l'ordou dont ils font partie, pour être exercés aux grandes manœuvres. Pendant toute la durée de ces rassemblements, ainsi que pour l'aller et le retour, les soldats reçoivent la solde de garnison avec le *taïn*, ou ration de vivres.

Les troupes auxiliaires sont composées des contingents que les provinces tributaires et certaines localités non soumises jusqu'ici au recrutement, sont appelées à fournir à la Porte en cas de guerre.

Ces provinces sont la Serbie, la Bosnie et l'Herzegovine, la Haute-Albanie et l'Egypte. Il est assez difficile d'en déterminer le chiffre exact. Ce chiffre dépendrait beaucoup, et des circonstances politiques du moment, et de l'ennemi contre lequel les contingents seraient destinés à agir. Toutefois, dans l'hypothèse la plus vraisemblable, c'est-à-dire celle d'une guerre avec la Russie, et en prenant pour base les calculs les plus modérés, leur force

totale pourrait être calculée aisément de 105 à 110,000 hommes dans la proportion suivante :

Valachie.	6,000 hommes.
Bosnie et Herzegovine.	40,000
Haute-Albanie.	20,000
Serbie.	30,000
Egypte.	25,000
	121,000 hommes.

Les principautés danubiennes, étant occupées par les troupes russes dès le commencement des hostilités, la Porte n'aurait pas grand secours à attendre de ce côté. Cependant il est vraisemblable qu'il s'organiserait aussitôt dans la petite Valachie des corps francs de *Pandours*, qui feraient une guerre acharnée aux Russes, et dont le nombre ne doit pas être calculé à moins de 6 à 8,000 hommes.

La Bosnie, l'Herzegovine et la Haute-Albanie, habitées presque exclusivement par des musulmans, enverraient de 45 à 50,000 hommes de troupes aguerries, et la Serbie, qui peut mettre aisément 80,000 soldats sur pied, détacherait un corps d'au moins 30,000 hommes, dont une partie observerait la frontière, tandis que le reste joindrait le gros de l'armée ottomane.

Quant à l'Egypte, l'art. 6 du traité du 15 juillet 1849 porte que son armée et sa flotte, faisant partie des forces de l'empire ottoman, doivent être considérées comme entretenues pour le service de l'Etat. Or, en déduisant de l'effectif actuel de son armée le nombre de soldats dont elle a besoin pour sa propre défense, le chiffre du contingent qu'elle est en état de fournir à la Porte, s'élève encore à 24 ou 25,000 hommes.

Les troupes irrégulières se composent :

1° Des *kavas* (gendarmerie à pied), *seymens* (gendarmerie à cheval), et *soubachis* (gardes champêtres), formant un effectif de. . 30,000 h.

2° Des Tatars de la Dobrodja et de l'Asie-Mineure au nombre approximatif de. 5,000

3° Des volontaires hongrois et polonais. 2,000

4° Des volontaires musulmans, dont le chiffre ne doit pas être porté à moins de 50,000, d'après les calculs les plus modérés, ci. 50,000 h.

Si maintenant nous récapitulons l'ensemble des forces militaires de la Turquie, nous avons :

			Régiments.	Cadres.	Effectif.
Armée active.	Infanterie.		36.	117,360 h.	100,800 h.
	Cavalerie.		24.	22,416	17,280
	Artillerie.		6.	7,800	7,800
	— des forteresses.		4.	5,200	5,200
	Génie.		2.	1,600	1,600
	Corps détachés	en Candie.	4.	8,000	8,000
		à Tripoli.	2.	4,000	4,000
		à Tunis.	2.	4,000	4,000
			80	170,376	148,680
Réserve.					148,680
Contingents auxiliaires.					121,000
Troupes irrégulières.					87,000
					505,360 h.

Il va sans dire que ce chiffre de plus de 500,000 hommes ne pourrait pas être atteint dès le début de la campagne : d'abord, par suite de l'éloignement et de la disposition des populations qui rendent difficile le rassemblement immédiat des contingents, et leur concentration sur un point désigné du territoire; ensuite parce que les frais d'armement et d'entretien de ces mêmes contingents dépasseraient, sans aucun doute, les ressources actuelles du trésor. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue, en ce qui concerne les contingents auxiliaires proprement dits, que leur nombre, aussi bien que l'efficacité du concours qu'ils pourraient prêter à la Porte, reste soumis, ainsi que je l'ai dit plus haut, à une foule d'éventualités, éventualités telles que le chiffre présumable de 121,000 hommes peut, suivant les circonstances, être porté au double ou diminué de moitié.

Effectif de la flotte.

La flotte ottomane est actuellement composée de :

2 Vaisseaux à 3 rangs de 130 et de 120 canons:
4 — 2 rangs 90 à 74

10 Frégates à voiles	60	à	40	
6 Corvettes —	26	à	22	
14 Bricks —	20	à	12	
16 Cutters, schooners, etc.	12	à	4	
6 Frégates à vapeur de	800	à	450	chevaux.
12 Corvettes et bâtiments inférieurs.				
70				

Les équipages au complet forment un total de 32,000 matelots, employés, les uns à la manœuvre, les autres au service des pièces.

Il existe en outre un régiment d'infanterie de marine (*bahriè alaï*) de 4,000 hommes, sous le commandement supérieur d'un général de brigade, et casernés à l'arsenal quand ils ne sont pas embarqués.

L'état-major général de la marine comprend :

Le *capitan-pacha* (grand-amiral), ministre de la marine;

5 amiraux, dont 3 en service actif, le commandant de la flotte, le *capoudana*, ou chef d'escadre, et l'amiral de port (*liman reïssi*).

3 vice-amiaux (*bahriè livaci*) le vice-amiral de la flotte (*patrona*), le directeur des ateliers maritimes (*iplikanè mudiri*), le directeur de l'Ecole navale.

7 contre-amiraux (*bahriè mir-alaï*), dont 3, portant l'ancien titre de *riala* ou *reala*, commandent les stations du Danube et de la mer Noire, de l'Archipel et du golfe Persique; les 4 autres sont attachés au conseil de l'amirauté. Parmi eux se trouve le *mimar-bachi*, ou constructeur en chef.

Ces officiers généraux sont assimilés, pour le grade et pour la solde: les amiraux, aux feriks de l'armée de terre; les vice-amiraux, aux livas, et les contre-amiraux, aux mir-alaïs, ou colonels. Le commandant ou capitaine de pavillon (*sandjak-bey*) d'un vaisseau amiral a également le rang de colonel.

A. Ubicini.

(*Lettres sur la Turquie.*)

DU

COMMERCE DE LA TURQUIE.

Le commerce de la Turquie se divise en commerce intérieur et commerce extérieur.

Le commerce intérieur peut être envisagé sous deux rapports : 1° sous le rapport des échanges des *Echelles*[1] et places commerçantes de la Turquie entre elles ; 2° sous le rapport des échanges entre la Turquie et ses provinces tributaires.

L'absence de documents officiels fournis jusqu'à ce jour, soit par la direction des douanes, soit par le ministère du commerce à Constantinople, rend extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, une évaluation exacte du premier, même approximative.

La valeur des échanges entre la Turquie et les provinces tributaires peut être calculée approximativement à 50 millions de francs, importation et exportation réunies, qui se partagent ainsi entre les quatre provinces :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAUX.
Valachie. . . .	2,700,000 fr.	8,300,000 fr.	11,000,000 fr.
Moldavie. . . .	2,000,000	5,000,000	7,000,000
Serbie.	3,680,000	5,320,000	9,000,000
Egypte.	8,000,000	15,000,000	23,000,000
	16,380,000 fr.	33,620,000 fr.	50,000,000 fr.

[1] On comprend d'après un usage ancien, sous le nom général d'*Echelles du Levant* (en turc, *iskelè*) toutes les places maritimes de l'Afrique septentrionale, de l'Egypte, de la Syrie, de l'Asie-Mineure, de la Turquie d'Europe, de la Grèce et des Iles Ioniennes.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le commerce extérieur se compose des échanges entre la Turquie et les pays étrangers.

Les renseignements officiels manquent également pour cette partie du commerce. Néanmoins, l'on parvient à combler, en partie, cette lacune au moyen des comptes rendus annuels publiés par la plupart des Etats qui entretiennent des relations commerciales avec la Turquie, et dans lesquels la part de cette dernière, tant à l'importation qu'à l'exportation, est mentionnée assez exactement. Or, il résulte, tant du relevé de ces comptes rendus que des indications personnelles que j'ai été à même de recueillir sur les lieux, que le commerce extérieur de la Turquie peut être évalué, en moyenne, à 450,000,000 de francs.

Ces 450 millions se répartissent ainsi, d'après les principaux pays de provenance et de destination :

PAYS DE PROVENANCE et de destination.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAUX.
Angleterre et Malte.	58,000,000 f.	30,000,000 f.[1]	148,000,000 f.
Idem. . . . . (transit avec la Perse).	45,000,000	15,000,000	
France.	32,800,000	55,000,000	87,800,000
Autriche.	41,000,000	56,000,000	97,000,000
Russie.	27,000,000	18,000,000	45,000,000
Perse (commerce direct). .	25,000,000	2,000,000	27,000,000
Belgique. . . . *idem*. . . .	7,500,000	1,500,000	9,000,000
Grèce et îles Ioniennes. . .	4,000,000	6,000,000	10,000,000
Italie, Hollande, Suisse et divers.	16,700,000	9,500,000	26,200,000
	257,000,000 f.	193,000,000 f.	450,000,000 f.

La plupart des chiffres qui ont servi à former le to-

[1] Approximatif, la valeur des importations n'étant jamais mentionnée sur les tables anglaises.

tal ci-dessus sont extraits textuellement des tableaux officiels publiés par les gouvernements mêmes des Etats auxquels ils se rapportent, en prenant pour base la moyenne des trois ou quatre dernières années. Le chiffre seul de 26,200,000 fr. pour l'Italie et les autres pays dont je n'ai pu me procurer les statistiques, est approximatif, mais ne doit pas s'éloigner beaucoup de la vérité.

La remarque la plus importante, résultant de la comparaison de ce tableau, déduction faite, toutefois, du transit avec la Perse, c'est la balance à peu près exacte entre le chiffre des importations et celui des exportations.

Comparées, non plus d'après la valeur, mais d'après la nature de leurs produits, l'importation européenne en Turquie et l'exportation de la Turquie pour l'Europe donnent encore ce résultat, que, pour la première, les tissus de toute sorte entrent pour environ la moitié dans la totalité, les produits fabriqués autres que les tissus pour un quart, les denrées et matières premières pour l'autre quart; tandis que, pour la seconde, les objets manufacturés de toute sorte figurent pour un huitième, et les denrées et matières premières pour sept huitièmes.

Je vais entrer maintenant dans quelques détails relatifs aux divers pays de provenance et de destination.

Angleterre.

Le premier rang qu'occupe aujourd'hui l'Angleterre dans le commerce d'importation de la Turquie a été de sa part le fruit de longs et infatigables efforts. En effet, les Anglais dirigèrent de bonne heure leur attention vers l'Orient. Leur compagnie du Levant, créée sous le règne de Jacques I[er], environ cinquante ans avant l'expédition des chartes qui constituèrent les compagnies des deux Indes et du Sud, arriva bientôt à supplanter la France dans le commerce de la Turquie, malgré les priviléges immenses stipulés en faveur de cette dernière, alors qu'elle s'était fait constituer par la Porte protectrice de

tous les Francs trafiquant dans le Levant, et qu'un firman du grand Seigneur interdisait à tous les bâtiments européens de se présenter dans les mers de Turquie sous un autre pavillon que celui de France. Mais c'est surtout depuis les dernières années que ce progrès est sensible. Ainsi le chiffre total de l'importation anglaise en Turquie, qui, en 1827, ne dépassait pas 12,500,000 fr., dans lesquels les cotons figuraient pour plus des trois quarts, atteignait déjà 26,000,000 fr., en 1830. Il est aujourd'hui de 103,000,000 fr.

De ces 103,000,000 fr. il convient de déduire environ 45,000,000 fr. appartenant au commerce de transit avec la Perse. Ce transit s'effectue presque en entier par la voie de Trébisonde, où les marchandises anglaises arrivent, soit directement, soit par l'intermédiaire de Constantinople, et sont ensuite dirigées sur Tiflis. L'Angleterre en reçoit la contre-valeur, deux tiers en espèces, un tiers en produits bruts, et principalement en soies écrues.

Les 58,000,000 fr. restants représentent la valeur des importations directes de l'Angleterre en Turquie. C'est à peu près le double de l'importation française dans le même pays. Les articles qui figurent au premier rang sont les cotonnades, les tissus de laine, la quincaillerie et l'horlogerie fines, les denrées coloniales, le fer et le charbon de terre. Les exportations de la Turquie pour l'Angleterre consistent en laines et soies brutes, graines oléagineuses, céréales, opium, poils d'Angora, etc.

France.

La comparaison des années 1849, 1850, et 1851, donne, en moyenne, pour la valeur générale des échanges entre la Turquie et la France, un total d'un peu moins de 88 millions de francs, dont 33 millions environ à l'importation, et 55 millions à l'exportation.

La moyenne du commerce spécial pour ces mêmes années a été :

Importation.	21,500,000 fr.
Exportation.	38,500,000
Total.	60,000,000 fr.

La différence de 88 à 60 millions représente la valeur du transit, dont trois quarts environ appartiennent au commerce de la Suisse, et un quart au commerce de la Belgique.

Voici, d'après le *Tableau général des douanes*, la statistique comparée de l'importation française en Turquie et de l'exportation turque pour la France pendant la période décennale de 1841 à 1851 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAUX.
1841. . . .	11,836,000 fr.	28,585,000 fr.	40,421,000 fr.
1842. . . .	11,425,000	30,989,000	42,414,000
1843. . . .	11,717,000	36,442,000	48,159,000
1844. . . .	13,159,000	30,128,000	43,287,000
1845. . . .	14,810,000	32,853,000	47,663,000
1846. . . .	12,878,000	38,782,000	51,660,000
1847. . . .	15,855,000	72,980,000	88,835,000
1848. . . .	12,035,000	22,073,000	34,108,000
1849. . . .	18,698,000	33,249,000	51,947,000
1850. . . .	22,989,000	43,559,000	66,548,000
1851. . . .	22,764,000	38,809,000	61,573,000

Les marchandises représentant les plus grandes valeurs sont pour la dernière année 1851 :

A l'exportation en Turquie.

Tissus divers, pour une valeur de. . . .	7,976,000 fr.
Peaux préparées.	2,102,000
Outils et ouvrages en métaux.	1,365,000
Sucre raffiné.	1,270,000

A l'exportation pour la France.

Soies, pour une valeur de.	14,876,000
Graines oléagineuses.	6,433,000
Huile d'olive.	3,637,000
Coton.	1,916,000
Laines.	1,733,000

Depuis 1789, le chiffre de l'importation française en Turquie a baissé d'environ les deux cinquièmes. Cette baisse porte principalement sur les tissus de coton, dont l'Angleterre a accaparé la fourniture, les denrées coloniales, et surtout sur les draps, dans le commerce desquels nous avons été supplantés par l'Autriche, comme nous-mêmes avions supplanté l'Angleterre, comme l'Angleterre avait supplanté Venise. On voit, par le relevé des douanes de Marseille, que, jusqu'en 1790, la France exportait annuellement de 70 à 80,000 pièces de drap dans le Levant. Aujourd'hui, c'est à peine si nous fournissons le quart de cette quantité. En revanche, il y a augmentation sur les articles de mode et de luxe, la bijouterie fine, les objets d'art, et notamment sur les envois de livres, gravures, musique, etc. La moyenne de 1830 à 1840 était pour cette dernière branche de 135,000 fr.; en 1851, nous la voyons cotée à 820,000 fr. Je cite ce fait, moins pour son importance commerciale que comme preuve du mouvement de civilisation qui s'accomplit aujourd'hui en Turquie.

Autriche.

L'Autriche, depuis la réunion à ses domaines des Etats maritimes de la république de Venise, est devenue une des premières puissances commerçantes dans le Levant, où elle expédie, soit directement, soit par voie de transit, les draps de la Saxe et de la Prusse rhénane, les verres de Bohême, l'ambre de la Baltique, les produits des manufactures de la Suisse et de la Belgique, les soieries de la Lombardie, etc., pour une valeur approximative de 41 millions de francs. La majeure partie de ces expéditions se fait par la voie de Trieste, devenu le grand entrepôt du commerce de l'Autriche et de l'Allemagne avec le Levant. Le commerce de terre embrasse une frontière qui s'étend depuis la Croatie jusqu'à la Bukowine. Le chiffre de ses opérations s'élevait déjà,

en 1847, à 28,500,000 florins, dont les deux cinquièmes, à peu près, appartenaient au commerce de l'Autriche avec les principautés danubiennes et la Serbie.

Russie.

La Russie envoie en Turquie, par Odessa [1] et par la Baltique, du beurre, du suif, du caviar, du goudron, des toiles, des cordages, du fer, des fourrures et des grains provenant de la Pologne et de la Crimée, et reçoit d'elle, en échange, des huiles, des savons, des cotons en laine, des tissus, des fruits secs, etc. Les 45 millions qui forment le total de son commerce (1851) se répartissent ainsi entre la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
Turquie d'Europe. . . .	24,400,000 fr.	15,200,000 fr.
— d'Asie.	2,600,000	2,800,000

Perse.

A part le commerce de transit dont j'ai parlé plus haut, il se fait un commerce direct assez étendu entre la Perse et la Turquie, mais au préjudice de celle-ci, à qui il enlève une grande partie de son numéraire. En effet, la Perse est en possession d'approvisionner les marchés de la Turquie, non seulement de châles, de tapis, de mousselines brodées, de *tumbéki* [2], apportés par les grandes caravanes, mais encore de perles, de diamants, de pierres précieuses qui arrivent par le golfe Persique à Bassora, d'où ils se répandent dans les différentes parties de l'em-

[1] Odessa était, il y a une soixantaine d'années, une obscure bourgade, appelée par les habitants *Khodja-Bey*, et qui comptait à peine trente maisons. Aujourd'hui elle est devenue une des premières places commerçantes de l'Europe.

[2] Tabac de Chiraz, qui sert pour le narghilé.

pire, surtout dans la capitale, où le luxe des harems les attire.

Belgique.

Les expéditions de la Belgique en Turquie se font, soit directement par le port d'Anvers, soit par la voie de Trieste ou de Marseille. Le chiffre de 9 millions, porté au tableau, comme représentant la valeur des importations et des exportations directes, est formé de la moyenne des quatre années 1848-51. Les marchandises ordinaires que la Turquie importe de Belgique consistent principalement en sucre, café, tissus de laine, cuivre, fer, clous, pointes de Paris, verres à vitres, cuirs, indigo, blanc de céruse.

Grèce et îles Ioniennes.

Le commerce direct de la Grèce avec la Turquie se fait en entier par les deux ports du Pirée et de Syra. Ce commerce est presque nul à l'importation en Turquie. Les exportations de la Turquie en Grèce consistent en savons, bestiaux, bois, poissons salés, soies, blés et cire, pour une valeur de 1,800,000 à 2,000,000 fr.

La Turquie exporte dans les îles Ioniennes des grains, du gros et du menu bétail, du riz, et reçoit d'elle en échange, outre un petit nombre de produits indigènes, des objets divers, tels que tissus et sucre, la plupart réexportés d'Angleterre.

Italie, Suisse, Hollande, etc.

La presque totalité du commerce d'Italie avec le Levant appartient aux Etats sardes. La Toscane exporte quelques taffetas et velours de Florence, et remporte, en échange, des soies et des cotons de Syrie, du cuivre, de l'asphalte.

La Suisse, par ses envois nombreux d'objets manufacturés, est au premier rang des puissances commer-

çantes de second ordre en Turquie. Toutefois, l'absence de douanes dans les divers Etats de la confédération ne permet d'évaluer que d'une manière approximative le chiffre de son commerce. Ses expéditions, en échange desquelles ses retours sont presque nuls, consistent en montres et horlogerie de Genève, en cotonnades, pour lesquelles elle fait concurrence à l'Angleterre, en lustrines et taffetas, et en produits des manufactures du Zollverein que les fabricants ont l'art d'approprier au goût des diverses contrées du Levant. Tous ces produits sont expédiés en transit par Trieste et Marseille.

Les échanges de la Turquie avec les Pays-Bas sont à peu près les mêmes que ceux avec la Belgique. Quant à leur évaluation exacte, elle est assez difficile. Les tables officielles du commerce néerlandais, pour l'année 1849, donnent 4,800,000 florins à l'importation (en Hollande), et 13,400,000 à l'exportation : en tout, 18,200,000 florins. Mais ce chiffre comprend la totalité des échanges, non seulement avec la Turquie, mais avec tous les pays du Levant, en y comprenant l'Autriche et l'Italie.

Les autres Etats qui entretiennent des relations commerciales avec la Turquie, mais sur un pied tout à fait secondaire, sont les *Etats-Unis*, qui en tirent chaque année quatre à cinq chargements de fruits secs, et y importent, par occasion, du rhum, du café, du bois de campêche et autres produits coloniaux, les *Villes libres d'Allemagne*, le *grand-duché d'Oldenbourg*, le *Danemarck*, la *Suède* et la *Norwège*. Cette dernière contrée a exporté, en 1851, en Turquie, pour 1,775,000 fr. de denrées, parmi lesquelles 1,765,000 fr. de poissons fumés et salés.

A. Ubicini.

(*Lettres sur la Turquie.*)

ALGÉRIE.

AGRICULTURE ET COMMERCE.

Le Térébinthe.

L'Algérie coûte cher, parce qu'elle produit peu.

Elle produit peu, parce que les bras manquent, et parce que les bras qui s'y trouvent ne sont pas toujours employés d'une manière intelligente; d'ailleurs ils ne peuvent pas, dans bien des cas, soutenir la concurrence que leur fait l'indigène. Celui-ci est plus sobre, il a moins de besoins et peut se contenter d'un moindre bénéfice. Nous avons un exemple de ceci dans la culture des céréales dont l'Arabe aurait presque le monopole, si nos colons n'avaient pas la ressource de faire du blé tendre dont l'Arabe ne se sert pas.

Le pays possède des richesses immenses qui ne demandent qu'à être mises à profit. Le colon, l'industriel passent souvent à côté sans même en soupçonner l'existence, ou bien, la timidité que l'on a si souvent reprochée au commerce français les empêche d'en essayer l'exploitation.

Qu'on nous permette de signaler ici une source de grandes richesses, dont nous n'avons pas encore entendu parler, probablement parce qu'elle se trouve fort peu en vue des gens qui auraient pu en tirer parti. Nous voulons parler des térébinthes, qui, plus disséminés dans certaines parties de notre sud, se trouvent réunis en quantité quelquefois considérable sur quelques points de notre Tell. Pour ne parler que de la subdivision de Médéah, que nous connaissons mieux que les autres, nous citerons:

1° Le pays des Ouamris, où cet arbre atteint des dimensions vraiment extraordinaires. On en compte au moins cinq ou six mille dans la vallée de l'Oued El-Harbil et dans l'Oued-Sid-Ali Temdjered, la plupart plusieurs fois séculaires, entremêlés à de magnifiques ormes et à de fort beaux oliviers (23 kil. de Médéah au sud de la route de Milianah). Dans une lettre adressée à M. Berbrugger et publiée par l'*Akbhar*, notre confrère M. Mac-Carthy fait à cette belle forêt les honneurs d'une pompeuse description parfaitement méritée.

2° Le pays des Hassen-ben-Ali en compte plus d'un millier aux eaux thermales dites *Hammam-mt'a-Hassen-ben-Ali*, dans le territoire compris entre Berrouaghia, le Djebel-Seba et l'Oued El-Rouss. (30 kil. de Médéah, au nord de la route d'Aumale).

3° Les steppes d'Alfa, où se retirent, pendant l'hiver, nos tribus sud-est du Titery (Oued Alanes, Titery, Oued Moitas et Mouyadets-Cherragas, etc.). On en voit quelques milliers disséminés du côté de Thouela, Mourrich, etc. Cette dernière localité surtout, qui est le pays aux gueppars ou tigres chasseurs (en arabe *feuheud*) en possède une forêt peu fournie il est vrai, mais considérable en étendue (100 kil. sud-est de Médéah, route de Bou-Saada). A partir de ce point, les térébinthes se retrouvent encore par petits bouquets isolés, traçant dans notre petit désert une grande ligne de l'est à l'ouest. Entre les Sebarous et la frontière saharienne de l'Oued Djeddi, ils sont très-peu nombreux. Ils semblent reparaître au sud de Laghouat, d'où l'œil nu peut en apercevoir une quantité considérable, situés à environ 20 kil. de l'oasis, sur la route de l'Oued Mezab.

A la suite de la relation du voyage d'une caravane aux pagodes nègres, relation écrite par M. le général Daumas, se trouve un vocabulaire d'histoire naturelle de M. le docteur Lagger, qui parle en ces termes du térébinthe :

« *Bet'oum.* Les Arabes désignent sous le nom de « bet'oum, un arbre magnifique que l'on trouve pres- « que toujours isolé ou en massif de très-peu d'étendue, « et que nous appelons *pistachier de l'Atlas*, *térébinthe*, « *lentisque* de la grande espèce. Desfontaines l'a décrit « dans sa *Flore atiantique* sous la dénomination de « *pistacia atlantica.*

« Le bet'oum est beaucoup plus grand que le pis- « tachier lentisque, *pistacia lentiscus*, que les Arabes « appellent *d'arou.* Le bet'oum croît peu sur le littoral « ou dans le Sahel; on ne le voit que dans l'intérieur « des terres et du Sahara; il semble qu'il commence à « paraître où cesse le lentisque. Ces deux arbres se « distinguent facilement l'un de l'autre par leurs di- « mensions et leurs formes. Un caractère plus tranché « existe dans les folioles, qui sont en nombre pair dans « le lentisque et en nombre impair dans le bet'oum, ce « qui donne à la feuille de ce dernier un aspect plus « animé. Le bet'oum perd ses feuilles en hiver et le len- « tisque les conserve.

« Les bet'oums se voient dans beaucoup de localités « du Tell et du Sahara. Il en existe à Mila, sur le terri- « toire des Oued Sid-ben-Sabou, entre Sétif et Mekaous, « sur les rives de l'Oued Zeroua, affluent de l'Isser, à « Médéah, au sud de Mascara, près de Saïda, etc.

« Ces arbres acquièrent de grandes dimensions; leur « tronc est d'une venue droite et généralement régulière; « mais, au-delà de deux métres d'élévation, ils se di- « visent et les branches se multiplient en telle quantité « qu'elles forment une masse sphérique légèrement « aplatie qui, vue de loin, rappelle les arbres taillés des « jardins; leurs rameaux couvrent souvent une super- « ficie circulaire de plus de vingt mètres de diamètre. « Les Arabes coupent souvent les branches de manière « à conserver la forme sphérique. La hauteur de ces « arbres n'est pas en proportion de leur grosseur. Le

« tronc, mesuré à un mètre du sol, a une circonférence « de deux à trois mètres et plus. Cette disproportion « entre la hauteur et la grosseur de ces arbres se remar- « que surtout chez les individus isolés.

« Le bois du bet'oum est dur, compacte, à grains très- « fins, susceptible d'acquérir un beau poli, comparable « en cet état au palissandre et très-propre à l'ébénisterie.

« D'après le dire de quelques Arabes, cet arbre se pro- « page au moyen des boutons.

« Les fruits des bet'oums sont des baies d'un rouge « violacé, semblables à celles du lentisque ; dans le Sa- « hara on les appelle *el-ked'im*, et dans la province de « Constantine, *el-haoudja.*

« Les indigènes mangent souvent ce fruit avec l'idée « qu'il fait du bien à l'estomac. Les femmes du Sahara « écrasent les fruits pour en avoir le suc dont elles se « servent pour huiler les cheveux. On retire de cet arbre « une résine : *alk.* »

D'après ce qui précède, on voit que le Tell de la province de Titery n'est pas seul à posséder cette essence que M. le docteur Lagger signale comme existant dans les régions kabyles arrosées par l'Isser. Or, avec ces térébinthes, ne pourrait-on pas faire de la bonne et vraie térébenthine, de la térébenthine supérieure à celle qui nous vient du nord, et qui est le produit de toute espèce d'arbres résineux, hormis de celui qui doit la donner dans son plus grand état de pureté ? Pour notre compte, nous défiant de notre inexpérience pratique en pareille matière, nous avons voulu consulter des gens compétents. Ceux-ci nous ont assuré que notre térébenthine pourrait faire une redoutable concurrence aux sapins du nord dont la térébenthine conserve toujours une nuance jaunâtre peu favorable à la peinture fine.

L'exploitation du térébinthe est facile. Elle consiste dans la récolte des fruits, petites baies rouges qui couvrent littéralement l'arbre pendant la saison d'été, et dans

des saignées faites en temps opportun au tronc pour donner passage à la gomme. Cette gomme, même sans cette précaution, s'échappe de tous côtés en abondance et vient s'épancher sur le sol en assez grande quantité pour que le voyageur ne puisse pas toujours se reposer à l'ombre du bet'oum pendant les grandes chaleurs.

Il serait difficile de fixer, même approximativement, le rendement probable et moyen de chaque pied d'arbre, en supposant que l'exploitateur se contentât d'en vendre le produit brut sans en essayer la manipulation sur place. Cependant, inspection faite des térébinthes que nous avons eus sous les yeux, de la quantité de baies et de gomme que chacun d'eux peut fournir, nous croyons pouvoir assimiler sa valeur à celle de l'olivier, dont le produit, si nous sommes bien informés, est fixé à une moyenne de 15 à 20 fr. par année.

Le térébinthe présenterait encore, pour l'exploitateur, le bénéfice des coupes réglées que l'on emploierait vis-à-vis des improductifs. Le bois de cet arbre, ainsi que le dit M. le docteur Lagger, est très-propre à l'ébénisterie, et nous savons que M. Warnier en a fait faire à Alger de fort beaux meubles.

Le bet'oum doit se multiplier par jets ou boutons. Il pousse à peu près dans toutes les terres, et on pourrait le naturaliser presque partout où il n'y a pas d'autres arbres. Ce serait un précieux moyen de boiser sans grande peine les terres nues comme le sont celles du Titery, où il n'est pas rare d'en rencontrer de distance en distance mélangés à des tuyas et à des genévriers. Ce qui ferait croire que ces essences se trouvaient autrefois en plus grande quantité dans le pays.

Dans les terrains arrosés, le bet'oum prend un développement quelquefois prodigieux. Il est en moyenne de dix, douze et quinze mètres de haut sur deux, trois et quatre de tour. M. Mac Carthy nous a déclaré en avoir mesuré un de huit mètres de tour sur vingt de hauteur.

Aussi les Arabes le tenaient-ils en vénération profonde et lui avaient-ils décerné le titre de marabout. Dans les terres sèches du Sahara, il se pelotonne pour ainsi dire sur lui-même et ressemble quelque peu, de loin, à un immense champignon. En somme, c'est un arbre magnifique comme forme et comme verdure, et nous n'hésitons pas à le classer parmi les plus utiles essences du pays.

Certes, nous sommes convaincus que si l'idée de cette exploitation venait à quelque industriel français qui en demanderait la concession, l'Etat s'empresserait de l'aider en lui faisant de faciles conditions, heureux sans doute de pouvoir ainsi grossir le nombre des exportations algériennes et de venir en aide au commerce français. Par commerce français, nous entendons ici celui de la métropole en même temps que celui de l'Algérie. Il nous semble que le fabricant de la mère-patrie qui recevrait le produit brut de l'arbre pour le convertir en huile ou en essence de térébenthine aurait un avantage incontestable sur le fabricant étranger dont la matière première serait de qualité inférieure. On voit que nous admettons que, jusqu'au jour où le prix de la main-d'œuvre sera naturellement abaissé par suite de l'affluence des bras, il faut bien se garder d'établir sur notre sol africain des usines dont le matériel et le personnel absorberaient infailliblement tous les bénéfices. Aussi cette question de la main-d'œuvre nous a-t-elle semblé assez importante pour que nous ayons à trouver un moyen propre à en dégrever autant que possible l'exploitation que nous proposons.

Supposons un concessionnaire prenant à l'essai l'exploitation des térébinthes de l'Oued El-Harbil. Ces arbres sont dispersés sur près de deux lieues carrées dans un pays fort accidenté. Un nombre considérable d'ouvriers serait peut-être nécessaire pour en faire la récolte, et les frais de leur entretien pourraient bien emporter la majeure partie des bénéfices. Nous proposons de remédier,

dans une certaine limite, à cet inconvénient de la manière suivante :

La tribu qui occupe le territoire de l'exploitation doit fournir, deux fois par an, son impôt en argent. Pourquoi ne le fournirait-elle pas en nature en versant entre les mains du concessionnaire une quantité de baies et de gomme correspondant à la valeur de l'impôt dont le montant en argent serait versé par le concessionnaire lui-même à la caisse des revenus des contributions diverses de la localité, qui en donnerait quittance aux chefs indigènes, ainsi que cela se pratique? Les livraisons seraient surveillées, réglementées et tarifées par une commission nommée par le commandant militaire. Croit-on que les Arabes se plaindraient de ce nouveau mode de perception de l'impôt? Nous ne le pensons pas, et nous sommes même convaincus que, malgré leur répugnance pour tout ce qui est travail, ils ne tarderaient pas à apprécier les avantages d'une mesure qui leur permettrait d'acquitter leurs contributions sans bourse délier. Cette récolte ne leur donnerait pas grand embarras, car elle serait faite sans effort, par leurs pâtres, tout en gardant leurs bestiaux; par leurs bûcherons, tout en ramassant le bois nécessaire aux besoins de la tente; par leurs femmes, tout en allant chercher la provision d'eau de chaque jour. Le total de l'impôt de la tribu pourrait certainement, dans bien des cas, être au-dessous du chiffre probable de la récolte. Aussi nous donnons ce moyen comme destiné à diminuer seulement les frais de l'exploitation, et non à les supprimer entièrement. Peut-être même sommes-nous en droit d'espérer qu'après avoir été forcé une fois à verser son impôt de cette façon, l'Arabe, comprenant les bénéfices qui en résultent pour lui, ne vienne par la suite au-devant des besoins de l'exploitation en lui fournissant au prix du tarif qui sera établi par la commission, une quantité de produits plus considérable que la valeur de l'impôt; ce qui, nous le croyons du moins, vaudrait infiniment mieux

que de faire faire les récoltes par les ouvriers européens. De plus, il est évident que si cette industrie prenait un développement quelque peu considérable, les réunions de térébinthes donneraient lieu à la formation de centres européens qui mettraient en culture les terres d'alentour.

Ce n'est pas sans de grandes hésitations que nous avons écrit ce qui précède. Nous connaissons mieux que personne les susceptibilités souvent légitimes qui s'éveillent chez les commandants militaires en Algérie, aussitôt qu'on veut associer leur concours à des *affaires commerciales*, essentiellement incompatibles avec les sévères devoirs de leur profession. Cependant nous ne sommes pas de l'avis d'un grand nombre à qui nous avons entendu dire, à quelques variantes près, au sujet des rapports d'Européen à indigène : « Que m'importe, à moi, que M. tel ou tel « gagne ou perde de l'argent en commerçant avec les Ara- « bes? Je suis commandant supérieur et non pas courtier de « commerce. » Le mot n'est pas juste et restreint la question d'intervention de l'autorité à des bornes bien mesquines. Aussi nous ne l'enregistrons que comme l'expression d'une mauvaise humeur exagérée qui ne manque pas d'assaillir (souvent avec raison) MM. les commandants supérieurs lorsqu'ils sont mis en demeure de protéger les Européens commerçant avec les indigènes. Cependant ils n'ignorent pas que le commandant d'un cercle ou d'une province n'est pas seulement commandant d'armes, il est administrateur ; il est surtout administrateur français, et tout ce qui touche à la prospérité industrielle ou commerciale de son pays doit l'intéresser autant que ce qui touche à sa gloire.

Nous avons entendu un commandant supérieur émettre une idée qui entre si bien dans nos vues, que nous allons la résumer ici. Il disait que la France ne devait pas exiger d'impôt en argent des tribus soumises, mais bien dire à chacune d'elles : Vous qui produisez de la laine, portez-moi tant de toisons tous les ans ; vous qui cultivez

des céréales en abondance, vous remplirez mes greniers de vos récoltes; vous dont les champs sont couverts d'oliviers, vous verserez en huile le montant de vos contributions. Le commerce français profiterait de l'impôt du vaincu dont il rembourserait la valeur en argent dans les caisses de l'Etat. Il ne faudrait pas cependant dénaturer le sens du vœu que nous formons de voir le commerce français étendre ses ramifications sur toute l'Algérie à l'abri de la protection de nos armes, et nous attribuer le désir de voir nos canons à la disposition de tout marchand qui voudrait faire sa fortune aux dépens des indigènes. Mais il nous semble que l'intervention demandée ici au commandement militaire, quelque insolite, étrange même qu'elle puisse paraître, ne nous conduirait pas à gouverner l'Algérie par les moyens que l'Angleterre emploie dans les Indes. Nous nous bornons à appliquer cette vérité incontestable : Que le plus beau rôle que doit remplir en Afrique le commandement militaire est certes, après avoir compris et pacifié le pays, de le faire produire le plus possible d'une manière utile à notre patrie. C'est faire une œuvre bien méritoire que de rendre à la mère-patrie un peu du bien qu'elle ne cesse de nous faire.

Si nous nous sommes appesantis sur ce sujet, c'est que le principe que nous soutenons nous semble seconder de bons résultats, et que nous aurons l'occasion de l'examiner encore dans la solution de quelques-unes des questions qui seront traitées par la suite.

Cte H. de Sanvitale,

Lieutenant au premier régiment des spahis, chevalier de la Légion-d'Honneur, attaché aux affaires arabes, membre de la Société orientale.

ALGÉRIE.

PRODUCTION DES CÉRÉALES (1852).

BUREAUX ARABES MILITAIRES.

Nous avons déjà fait divers emprunts au *Tableau de la situation des Etablissements français en Algérie*, publié récemment par le ministère de la guerre.

Ce document contient sur notre colonie les informations les plus intéressantes et les plus exactes ; il fait honneur à l'administration qui est parvenue, à force de soins et d'études, à recueillir les matériaux qu'elle a si habilement mis en œuvre.

Après avoir tracé rapidement le récit des opérations militaires de l'armée d'Afrique en 1851, le *Tableau* passe successivement en revue tous les travaux accomplis en Algérie et toutes les branches d'administration civile : intérieur, justice, instruction publique, cultes, colonisation, agriculture, commerce, industrie, travaux publics et finances.

La situation actuelle de chaque service est exposée avec clarté, et, à la suite des notes où sont résumés les changements apportés dans la législation, se trouvent de nombreux documents statistiques qui attestent les progrès toujours croissants de la colonisation algérienne.

Le *Tableau des Etablissements français en Algérie* forme un beau volume in-4°, qui n'a pas moins de 650 pages. On ne saurait s'en plaindre, puisque ce volume est fort bien rempli ; mais, d'un autre côté, n'est-il pas à craindre qu'une publication aussi détaillée et aussi coûteuse ne devienne jamais *populaire*, c'est-à-dire qu'elle

n'arrive pas à la connaissance de ceux qui seraient le plus intéressés à l'étudier? La plupart des documents administratifs imprimés à si grands frais présentent le même inconvénient. C'est donc aux revues et aux journaux qu'il appartient d'en extraire, sous une forme résumée, les indications qui leur paraissent le plus instructives et qui se rattachent directement aux préoccupations actuelles. Nous nous sommes déjà empressés de remplir ce devoir, en reproduisant une partie des renseignements fournis par le ministère de la guerre sur la récolte des céréales en Algérie. Nous compléterons, par quelques chiffres, nos premiers extraits.

PRODUCTION DES CÉRÉALES EN ALGÉRIE (1852).

Les chiffres ci-après représentent la récolte des céréales ensemencées par les colons et par les indigènes *dans les territoires occupés par les Européens.*

	Hectares cultivés.	récolte.
	—	—
Blé tendre.		
Culture européenne. . .	10,853. . .	149,341 hectolitres.
— indigène. . . .	200. . .	3,600
Blé dur.		
Culture européenne. . .	15,647. . .	136,119
— indigène. . . .	47,427. . .	361,868
Seigle.		
Culture européenne. . .	1,214. . .	14,166
— indigène. . . .	200. . .	3,400
Orge.		
Culture européenne. . .	17,580. . .	271,986
— indigène. . . .	56,592. . .	588,808
Avoine.		
Culture européenne. . .	1,325. . .	29,516
— indigène. . . .	50. . .	800
Maïs.		
Culture européenne. . .	832. . .	10,538
— indigène. . . .	994. . .	14,201
Fèves.		
Culture européenne. . .	541. . .	10,923
— indigène. . . .	2,266. . .	13,324

En résumé, on compte :

155,721 hectares cultivés,
1,643,170 hectolitres de récolte,
et la valeur des produits est estimée à 15,771,372 fr.

Le *Tableau* publié par le ministère de la guerre permet d'établir une comparaison intéressante entre le rendement des terres cultivées par les Européens et celui des terres cultivées par les indigènes.

	Culture européenne.		Culture indigène.	
Blé tendre.	12 hectol.	82 par hectare.	18 hectolitres par hectare.	
Blé dur. .	11	38	7	56
Seigle. . .	11	82	17	»
Orge. . .	16	22	12	61
Avoine. .	18	88	16	»
Maïs. . .	15	19	10	50
Fèves. . .	15	33	9	23

Ainsi, pour le blé dur, l'orge, l'avoine, le maïs et les fèves, le rendement de la culture européenne est supérieur à celui de la culture indigène ; le contraire a lieu pour le blé tendre et le seigle.

Quant aux *prix*, le *Tableau* officiel indique que, sauf pour le blé dur, le prix moyen des céréales produites par la culture des Européens est plus élevé que celui des céréales qui proviennent de la culture indigène. Voici les prix comparés :

	Culture européenne.		Culture indigène.	
Blé tendre.	16 fr.	72 c. par hectolitre.	9 fr.	80 c. par hectolitre.
Blé dur. .	12	26	13	32
Seigle. . .	9	63	6	50
Orge. . .	5	72	5	70
Avoine. .	9	18	7	»
Maïs. . .	11	80	9	97
Fèves. . .	11	93	10	08

Le prix moyen de 16 fr. 72 c. par hectolitre pour les blés tendres de culture européenne doit rassurer l'agriculture métropolitaine contre la concurrence des blés d'Algérie. Car, à ce prix, il faut ajouter les frais de

transport par terre et par mer, en sorte que l'équilibre entre le prix *rémunérateur* nécessaire à la métropole et le prix algérien se trouve rétabli. Il est vrai que le blé tendre, cultivé par les indigènes, n'est coté qu'à 9 fr. 80 c. par hectolitre ; mais, sans contester l'exactitude de ce chiffre, au sujet duquel nous aurions désiré lire dans le *Tableau* officiel quelques explications, nous devons faire remarquer que la quantité produite en 1852 n'est que de 3,600 hectolitres. Evidemment, si cette culture était aussi avantageuse et si elle ne rencontrait pas de graves obstacles pour l'écoulement de ses produits sur le marché de la métropole, les Arabes s'y seraient livrés avec beaucoup plus d'activité, au lieu de s'en tenir presque exclusivement à la culture du blé dur, dont le placement en France est encore difficile.

En résumé, la production des céréales en Algérie se trouve dans une situation généralement satisfaisante. On peut être certain dès à présent que notre colonie se suffira à elle-même ; il ne lui reste plus qu'à perfectionner ses moulins pour la mouture, et le gouvernement a encouragé les industriels à entrer dans cette voie. Quant à la France, elle doit considérer avec une vive satisfaction les progrès accomplis sur l'autre rive de la Méditerranée ; les céréales algériennes contribueront à combler, le cas échéant, le déficit de ses récoltes.

BUREAUX ARABES MILITAIRES.

« Le service des bureaux arabes comprend : un bureau politique institué près du gouverneur général ; trois directions divisionnaires placées auprès des généraux commandant les trois provinces ; douze bureaux de première classe auprès des commandants de subdivisions ; dix-huit bureaux de seconde classe auprès des chefs des postes permanents ; enfin six bureaux annexes établis près de ces utiles maisons, où nous n'entretenons pas de forces régu-

lières françaises, mais qui servent de point d'appui aux tribus fidèles en cas d'insurrection et qui constituent pour nos opérations militaires des magasins et des dépôts de munitions et d'approvisionnements. C'est un total de 40 centres pour les affaires arabes, dont 14 dans la province d'Alger, 14 dans celle de Constantine et 12 dans la province de l'Ouest.

« Environ cent cinquante officiers et sous-officiers de l'armée sont attachés aux bureaux arabes. Tous sont initiés aux mœurs et à la langue du pays; ils ont rendu inutile un accroissement du cadre des interprètes militaires, à mesure que nous avons multiplié nos relations avec les tribus.

« L'arrêté ministériel du 1er février 1844, qui, pour la première fois, a constitué ce service d'une manière régulière, avait déterminé ses attributions dans les termes suivants : « Les directions et les bureaux arabes seront spécialement chargés des traductions et des rédactions arabes, de la préparation et de l'expédition des ordres et autres travaux relatifs à la conduite des affaires arabes, de la surveillance des marchés et de l'établissement des comptes de toute nature à rendre au gouverneur général sur la situation politique et administrative du pays.

« Cette tâche, définie un peu vaguement, s'est depuis singulièrement agrandie; elle embrasse aujourd'hui toutes les branches du gouvernement et de l'administration des populations musulmanes. Les bureaux arabes sont chargés de la direction et de la surveillance des agents indigènes, investis par la France du contrôle de tous leurs actes; ils offrent aux administrés un moyen sûr et facile de faire parvenir leurs plaintes et leurs réclamations à l'autorité française; ils surveillent le culte, la justice et l'instruction publique dans les tribus. C'est par leurs soins que sont réglées les opérations se rattachant à l'assiette, à la répartition et à la perception de l'impôt. Ils préparent les projets, les devis et les plans pour les

travaux d'utilité publique entrepris par les tribus; ils en poursuivent l'exécution; ils dirigent les indigènes pour les plantations d'arbres et la construction des maisons; ils réunissent et commandent les contingents de cavalerie irrégulière qui suivent nos expéditions, veillent à la police des routes et des marchés, protègent les colonies européennes contre le maraudage, encouragent les indigènes à recourir à nos médecins lorsqu'ils sont malades, et favorisent la propagation de la vaccine; ils étudient enfin tout ce qui se rapporte au commerce, à l'agriculture et à l'industrie dans les tribus. »

A cet exposé, extrait du *Tableau de la situation des Etablissements français en Algérie* (1850-52), nous pouvons joindre l'état suivant, qui indique la position géographique des bureaux arabes [1] :

DIVISION D'ALGER.

Direction divisionnaire.	Blidah.
Bureaux de 1re classe.	Alger. Aumale. Médéah. Miliana. Orléansville. Dellis.
— *de 2e classe.*	Boghar. Cherchel. Teniet-el-ahd. Tenès.
— *annexes.*	Dra-el-Mizan. Beni Mançour. Laghouat.

DIVISION D'ORAN.

Direction divisionnaire.	Oran.
Bureaux de 1re classe.	Mostaganem. Sidi-bel-Abbès. Mascara. Tlemsen.

[1] Nous devons ce tableau, encore inédit, à une communication obligeante de l'administration de l'Algérie.

— *de 2e classe.* . . .	Ammi-Moussa. Saïda. Tiaret. Nemours. Sebdou. Lalla-Maghnia.
— *annexe.*	Aïn-Temouchen.

DIVISION DE CONSTANTINE.

Direction divisionnaire.	Constantine.
Bureaux de 1re classe. .	Bone. Batna. Sétif.
— *de 2e classe.* . . .	Philippeville. Djidjelli. La Calle. Guelma. Biskra. Bougie. Bordj-Bou-Areridj.
— *annexes.*	Aïn Beïdha. Tebessa. Souk Arras. Bou Saada.

En jetant les yeux sur la carte de l'Algérie, on voit que l'action des bureaux arabes s'étend jusqu'aux limites les plus reculées de notre domination. Nos troupes venaient à peine d'entrer victorieuses à Laghouat qu'un bureau arabe y était installé.

C. Lavollée.

CEYLAN.

19 septembre 1845.

Le lever du soleil éclaire à l'horizon une chaîne dentelée de hautes montagnes séparées de la mer par des terres basses qui s'étendent fort en avant. C'est l'île de Ceylan, la Taprobane de l'ancien monde; cette île, qu'on a d'abord considérée comme un continent nouveau, tant elle apparut grande aux navigateurs de l'Occident qui la reconnurent les premiers, terre à laquelle le grand Boudha semble avoir pour toujours imprimé le sceau du merveilleux en la touchant de son pied divin dont il laissa l'empreinte sur l'une des plus hautes montagnes. Aucune terre, en effet, n'a joui à un aussi haut degré du privilége de faire vibrer l'imagination des peuples; le merveilleux peut y changer de forme, mais il semble ne pouvoir descendre des hauteurs d'où il plane depuis des siècles, sur l'humanité tout entière. Telle est la destinée de cette île célèbre, que, si elle s'ouvre au monde ancien, c'est pour lui livrer la série sans nombre des animaux fabuleux et des monstres gigantesques qui peuplent ses lacs et ses splendides forêts. S'adresse-t-elle aux innombrables populations de l'extrême Orient, elle leur offre, avec le berceau de leur Dieu, les mystères impénétrables de ses quatre incarnations, et ses curieuses légendes, et la pompe majestueuse de son culte. L'Occident moderne vient à son tour subir la secrète influence de cette terre dont le Portugais d'abord, puis le Batave lui ont raconté les prodiges. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'Anglais dont la froide imagination n'ait été fascinée par

le charme qui s'attache au merveilleux : il s'exagère et les trésors de végétation de son île et les moindres ressources de son sol; c'est pour lui une terre promise dont les productions doivent éteindre un jour toute concurrence coloniale. Il ferait volontiers revivre la tradition qui y plaça le paradis terrestre, dût-il, dans son exaltation et en dépit de la topographie mosaïque, rayer de la carte les belles vallées de la Géorgie, et les environs d'Erseroum et de Tiflis.

Et moi aussi j'ai cédé à la séduction qu'exerce décidément cette île enchantée. Penché à l'avant sur tribord, je cherche dans le vent de terre cette odeur de cannelle mêlée à celle des jasmins, des tubéreuses et des baquois qu'exhale au loin, m'a-t-on assuré, cette île parfumée. Dans ma bonne foi, j'interroge la brise avec cette persévérance de l'observateur émérite, lorsque le capitaine, me frappant sur l'épaule, me dit en branlant la tête : « Voici mon 50e voyage à la côte de Ceylan; la brise ne m'a apporté qu'une seule fois la suave odeur des canneliers de l'île; mais ce jour-là, on avait cassé à bord une fiole remplie d'essence de cannelle. » Puisse cette première déception être la seule que me réserve la visite que je vais faire à Ceylan! Quoi qu'il en soit, le vent contraire de la mousson de sud-ouest retarde la marche du navire et nous oblige à recourir à la soute au charbon de réserve; et, bien qu'on ait fait force de vapeur toute la journée, il nous faut renoncer à entrer ce soir dans la baie de Pointe-de-Galles; nous nous arrêtons à la nuit devant son embouchure pour louvoyer, car de nombreux écueils rendent le passage dangereux.

20 septembre.

Il est 10 heures. J'ai déjà parcouru, ce matin, la ville de Pointe-de-Galles, et je viens d'y arrêter un logement dans un hôtel tenu par un Portugais, l'un des descendants

des premiers Européens qui prirent terre sur ces lointains rivages hollandais pendant l'occupation de Ceylan par la Hollande; il est devenu Anglais aujourd'hui.

21 septembre.

Départ, au point du jour, pour aller visiter la sainte relique de Beligammé, située à 33 kilomètres environ de Galle. Un bois épais de cocotiers, qui s'étend jusqu'à la mer, nous prête son ombre tutélaire; la route que nous suivons est unie comme une allée de jardin; de jolies cases sont répandues çà et là dans l'épaisseur du bois. Les habitants, placés sur le seuil de leurs portes, nous regardent passer avec une douce expression de respect; affranchis, par les Anglais, du joug du travail forcé, ils semblent jouir avec délices du bonheur de ne rien faire. Pourquoi travailler? La forêt de cocotiers n'est-elle pas là pour satisfaire au petit nombre de leurs besoins? Ne fournit-elle pas le vin de toddy, l'arrack, l'eau de coco, cette fraîche boisson à nulle autre comparable, l'amande savoureuse, l'huile et le coir dont la vente assure, en outre du riz quotidien, les quelques mètres de calicot qu'à défaut du froid les convenances réclament? Que faut-il de plus à un Singalais pour être heureux?

Le pays que nous parcourons, entre Galle et le lac de Coyel, est légèrement accidenté; sur plusieurs points, la route est tracée à travers des collines formées d'argile ferrugineuse et de limonite. Nous ne tardons pas à atteindre le lac de Coyel dont le site enchanteur est le rendez-vous des parties de campagne des créoles et des Européens. La délicieuse position de ce lac, entouré de collines couvertes d'arbres majestueux et d'arbustes aux feuillages variés, légitime la prédilection dont il est l'objet de la part des habitants de la ville de Galle.

A peine avons-nous mis pied à terre pour laisser souffler nos chevaux, qu'un Singalais s'approche de nous

pour nous faire voir quelque chose qui ressemble à des morceaux de bois vermoulus flottant à la surface du lac : ce sont, nous dit-il, autant de têtes de crocodile. Pour m'en assurer, car mon œil est complétement en défaut, je lâche sur l'un deux un coup de fusil qui détermine au même instant la disparition de tout ces corps flottants. Les crocodiles pullulent dans le lac de Coyel, et sont, à ce qu'il paraît, fort dangereux. On nous raconte qu'un jeune buffle qui s'était approché pour boire dans le lac, fut saisi par la tête et entraîné au fond de l'eau où il fut dépecé par les crocodiles.

La chaleur commence à devenir insupportable; nous atteignons enfin un massif d'arbres au milieu desquels s'élève un majestueux jaquier (*artocarpus*) dont l'ombre nous protége contre les feux du jour. C'est tout auprès qu'existe une des plus curieuses antiquités que renferme Ceylan, la sainte relique de Koustah-Radjah, le prince lépreux, idole colossale sculptée dans le granit siénite, et placée au milieu d'une niche pratiquée dans un énorme bloc de rocher. La tradition populaire rattache à ce monument une légende qui mérite d'être racontée, parce qu'elle renferme quelques détails sur les croyances des sectateurs de Boudha, en même temps qu'elle montre leur tendance à rapporter à la divinité toutes les sources de bien-être matériel dont l'homme jouit ici-bas; c'est aussi un hommage de reconnaissance envers le cocotier, cet arbre donné aux Singalais comme un avant-goût des biens du paradis. Notre guide a recueilli cette légende auprès d'un prêtre singalais fort instruit, et nous la conte à peu près en ces termes :

Un radjah, nommé Koustah, dont la piété égalait la puissance, se vit tout à coup atteint d'une affreuse maladie; son corps tuméfié se couvrit d'une matière blanche et dure semblable à des écailles; il n'avait plus forme humaine. Lorsque cette nouvelle se répandit, son peuple qui l'aimait tomba dans l'affliction : ce fut à qui

ferait des sacrifices pour désarmer le courroux du mauvais génie Maha-Yaka, l'auteur supposé des maux du Radjah; mais ce prince se refusait à prendre part à toutes ces pratiques superstitieuses, et, soumis avec respect à la sainte volonté de son Dieu, il ne mettait qu'en ses prières l'espoir de sa guérison. Un jour que, selon les rites, il avait offert sur l'autel du grand Boudha les fleurs aux suaves odeurs qui lui sont consacrées, il tomba en extase: dans cette extase, il se crut transporté près d'une immense nappe d'eau où il voulut se rafraîchir. Ayant trouvé cette eau salée, il ne put dominer sa répugnance, bien qu'elle le séduisît par ses belles nuances vertes se perdant au loin dans un fond d'azur; les rives étaient couvertes d'arbres d'une espèce inconnue, qui, au lieu de jeter leurs branches dans toutes les directions, comme ceux du pays, étaient couronnés d'un bouquet de palmes s'épanouissant au sommet.

A son réveil, Koustah-Radjah, frappé de ce songe extraordinaire, s'empressa de renouveler ses offrandes et ses prières à Boudha. Alors un serpent sacré, un cobra-capelle s'approcha du radjah, étalant par le gonflement de son cou la double lunette dont il est orné; il fixa Koustah, et lécha par trois fois, de sa langue fourchue, l'eau que les serviteurs du prince avaient placée près de lui dans une feuille; puis il disparut dans le bois voisin. Koustah considéra cette apparition comme une marque évidente de la faveur de Boudha. Dans une seconde vision, il vit un vieillard dont la radieuse figure offrait l'apparence de la lune dans tout son éclat. C'était Maha-Sudona, le père du dieu Boudha, qui, s'étant approché, lui tint ce langage: « Il
« est un arbre aimé des Dieux; sa tête altière, couronnée
« de palmes, s'élève vers le ciel; les lieux qu'il protége
« de son ombre sont favorisés; apprends à le connaître
« pour lui rendre l'hommage qui lui est dû. Puisque le
« divin serpent qui protégea le grand Boudha, quand il
« habitait la terre, a trois fois partagé ta coupe, tu re-

« couvreras la santé, si toutefois tu accomplis ce que je « vais te prescrire. Ta guérison est à cent *heures* de « marche d'ici, de ce côté — en lui montrant le sud. « — Hâte-toi d'y aller; il te sera donné alors de con- « templer ces arbres et de goûter leurs fruits; le liquide « transparent qu'ils contiennent et la pulpe savoureuse « de leur amande seront ta seule nourriture jusqu'à ce « que la grande lune (Maha-Handah) ait trois fois brillé « sur l'horizon et se soit éteinte trois fois dans les flots. « Alors tu seras guéri; mais n'oublie pas de témoigner, « par des offrandes de fleurs odorantes et de fruits dignes « du grand Brahmatha-Brahma, ta vive reconnaissance « envers ce Dieu de qui relèvent tous les bons et les « mauvais génies. »

Un bruit comparable à celui de dix mille gongs couvrit la voix du vieillard; il retentissait encore à l'oreille du prince quand il s'éveilla. Convaincu de la protection des Dieux, il prosterna son front dans la poussière en suppliant le tout-puissant Boudha de lui donner la force d'effectuer ce voyage. Il partit sur l'heure même, escorté d'une troupe de serviteurs dévoués, et s'avança vers le sud à travers les forêts vierges et les montagnes abruptes. Après avoir marché pendant cent heures, il se trouva en face de cette nappe d'eau sans bornes qui lui avait été annoncée : c'était la mer dont il ne soupçonnait même pas l'existence; sur ses rives croissait l'arbre aimé des Dieux; de grosses grappes de fruits dont les dimensions dépassaient celles de tous ceux que le prince avait vus dans l'intérieur de l'île, s'abritaient sous son majestueux feuillage. Désespérant de les atteindre, les serviteurs du prince se mirent à allumer un grand feu au pied de l'un de ces arbres, qui bientôt s'affaissa et livra ses trésors. Koustah, s'étant alors approché du rivage, voulut goûter cette eau dont l'étendue étonnait son regard : comme dans sa vision, cette eau était salée. Convaincu, dès lors, que le destin s'accomplissait pour lui, il n'hésita pas à

se soumettre avec la plus scrupuleuse exactitude au régime de nourriture prescrit par Maha-Sudona. Ses serviteurs furent, par occasion, forcés d'en faire autant; mais ils trouvèrent dans la délicieuse fraîcheur de l'eau, comme dans la douceur de l'amande de coco, un dédommagement à leurs privations. Peu à peu le prince vit disparaître, avec les écailles dont son corps était couvert, l'enflure et l'ardente chaleur de ses membres. Plein de reconnaissance pour son sauveur, il accomplit religieusement toutes les recommandations qu'il avait reçues dans ses deux visions; et, afin que le granit perpétuât le souvenir de sa reconnaissance, il sculpta, aidé de ses serviteurs, sa propre statue dans le roc de Beligammé.

22 septembre.

Mes recherches géologiques me conduisent sur les coteaux voisins de Galle, que couronnent de charmants cottages où les habitants de la ville viennent chercher, loin des remparts et de leur chaleur étouffante, la suave fraîcheur des bocages doucement agités par la brise de mer. L'église catholique occupe le sommet d'un de ces coteaux. Le padre espagnol qui la dessert m'accueille avec un empressement dont je suis touché. L'isolement complet dans lequel il vit au milieu de sa petite chrétienté singalaise, a imprimé sur sa figure le profond détachement des choses d'ici-bas. Il semble que ce ne soit plus pour son compte qu'il vit sur cette terre; la douce sérénité de sa béate figure ne se trouble qu'au dénombrement des brebis du troupeau dont il est le pasteur. Il compte 721 catholiques, tous Singalais ravis par son zèle au culte des idoles[1] : quant aux créoles portugais, hélas! dit le

[1] Plus de la moitié de la population de l'île de Ceylan est aujourd'hui chrétienne, et l'on évalue à 350,000 âmes les catholiques. Des missionnaires français, espagnols et italiens travaillent avec un zèle surhumain à la propagation de la foi.

bon curé, leur foi religieuse n'a, pas plus que leur nationalité, résisté au contact de leurs nouveaux maîtres. Ils appartiennent pour la plupart aujourd'hui à l'Eglise réformée, par suite des persécutions exercées par les Hollandais, dont le premier acte, aussitôt après la prise de possession de Ceylan, fut de déclarer les catholiques inhabiles à exercer aucune fonction publique et même à faire aucun commerce : tristes et douloureuses représailles des conversions forcées de la fin du règne de Louis XIV! Mais les croyances de chaque peuple sont marquées au sceau de son génie. Aux imaginations vives et ardentes qui sentent plus qu'elles ne raisonnent, il faut la poésie du culte et le langage figuré des légendes : l'homme élève plus haut son âme par l'extase que par le raisonnement; aussi, ajoute le curé, les protestants portugais, faussés dans leurs instincts, sont de pauvres chrétiens, brebis égarées qui feront un jour retour au bercail.

JULES ITIER.

(*Journal d'un voyage en Chine.*)

(*La fin au prochain numéro.*)

INDES ORIENTALES ANGLAISES.

CHARTE DE LA COMPAGNIE DES INDES[1].

La charte de la compagnie des Indes expire en 1854 : il était donc nécessaire de pourvoir soit au renouvellement de cette charte, soit à l'application d'un régime nouveau. L'approche de cette discussion inévitable avait provoqué de toutes parts, dans l'Inde comme dans la métropole, de très-vives discussions. D'une part, on défendait l'administration de la compagnie, on vantait les progrès accomplis dans l'Inde sous le gouvernement de la cour des directeurs, et on demandait le renouvellement pur et simple du contrat de 1834. D'autre part, on incriminait l'ensemble du système : on prétendait que la compagnie avait épuisé en guerres stériles et compromettantes les ressources de l'Inde, qu'elle avait sacrifié à sa politique ambitieuse le bien-être des populations indigènes, et que le moment était venu de lui retirer définitivement, au profit de la couronne, l'autorité abusive et irresponsable qu'elle avait exercée pendant plus de deux siècles sur un empire de 150 millions d'hommes. Dès 1850, ces deux thèses étaient soutenues avec une grande vivacité dans une foule d'écrits où les passions les plus ardentes se faisaient jour à travers l'apparente impartialité des chiffres officiels que les adversaires se renvoyaient avec les prétendus éclaircissements de leurs commentaires. La question était donc à l'ordre du jour, et le gouvernement, pressé d'ailleurs par le temps, ne se trouvait plus maître de l'éluder. Afin de sortir d'embarras ou tout au moins de partager

[1] Cet article doit être inséré dans l'*Annuaire des Deux-Mondes*, de 1852-53, publié par la direction de la *Revue des Deux-Mondes*. (Voir aux annonces.)

avec les pouvoirs parlementaires la responsabilité d'une décision, le ministère de lord Derby avait, dans la session de 1852, proposé à la chambre des communes et à celle des lords de nommer deux commissions d'enquête qui devaient se livrer à une étude approfondie des affaires de l'Inde. Cette motion fut adoptée, et les commissions des deux chambres se mirent activement à l'œuvre ; mais la question était si vaste, si compliquée, elle concernait des intérêts si lointains et d'une appréciation si délicate, qu'à la fin de 1852 l'enquête n'avait point encore produit de résultats sérieux. Le cabinet de lord John Russell, qui avait succédé au ministère tory, était vivement sollicité de ne présenter qu'un bill provisoire, de proroger pendant une ou deux années la charte de 1834 et d'attendre, pour ouvrir un débat décisif, que les commissions d'enquête eussent entendu les représentants des intérêts indiens et formulé leurs propositions. Ce parti était peut-être le plus sage, car il n'y avait aucun péril à proroger pendant un court délai le régime en vigueur, et le gouvernement lui-même devait profiter des lumières que l'enquête parlementaire aurait répandues sur la situation de l'empire hindo-britannique. Cependant, des conseillers plus impatients déclarèrent que la réforme de l'administration indienne n'admettait point de retard et que la prorogation de la charte de 1834 engagerait gravement la responsabilité du ministère. Lord John Russell adopta cet avis, et, le 3 juin, le président du bureau de contrôle présenta à la chambre des communes le bill de l'Inde.

Dans un discours qui ne dura pas moins de cinq heures, sir Charles Wood retraça l'historique de la question. Il s'attacha à démontrer que depuis 1834 l'Inde avait fait d'immenses progrès ; que le commerce et la navigation s'y étaient développés dans une proportion toujours croissante ; que la domination britannique, agrandie et fortifiée par la conquête du Scinde et du Pendjâb, était assise

sur les bases les plus solides; que la condition matérielle et morale de la population hindoue s'était notablement améliorée sous le gouvernement de la compagnie; enfin que la situation financière paraissait satisfaisante, malgré les dépenses énormes qu'une longue série de guerres avait imposées au budget. Toutes ces assertions étaient appuyées de chiffres statistiques et de citations empruntées aux écrivains qui avaient le plus habilement défendu la cour des directeurs. Aussi le discours de sir Charles Wood ne fut-il, à vrai dire, qu'un plaidoyer en faveur du régime existant. Par ses timides conclusions, le président du bureau du contrôle, laissant intactes les bases fondamentales de l'organisation de 1834, ne modifiait que certains points de détail. Le ministère comptait sur la lassitude du parlement, arrivé presque au terme de sa session; il comptait également sur l'indifférence que la majorité éprouvait à l'égard des lointains intérêts de l'Inde, pour obtenir le vote facile et prompt d'un bill réduit aux proportions les plus modestes. Il savait que les mécontentements si vivement exprimés sur les bords du Gange et les clameurs du parti métropolitain hostile à la compagnie ne prévaudraient pas au sein de la chambre des communes. Les modifications proposées par sir Charles Wood étaient les suivantes: 1° le nombre des membres de la cour des directeurs serait réduit de trente à dix-huit. Sur ces dix-huit membres, les deux tiers devaient être nommés conformément à l'ancien mode, c'est-à-dire par l'assemblée des propriétaires, et l'autre tiers directement par la couronne. Le choix du gouvernement ne pouvait tomber que sur des personnes ayant dix années de service, soit dans l'Inde, soit ailleurs. Les appointements des directeurs étaient portés à 500 livres sterling par an, et ceux du président et du vice-président de la cour à 1,000 livres sterling. 2° Le droit de *patronage* des directeurs était restreint à la nomination des cadets de l'armée de l'Inde. L'entrée aux col-

léges d'Haileybury et d'Addiscombe (pour les services civils et les armes spéciales), ainsi que les brevets d'aides-chirurgiens, devaient être mis au concours. 3° Le droit de nommer définitivement les membres du conseil du gouvernement dans l'Inde était retiré à la cour des directeurs, dont les choix devaient être désormais soumis à la sanction de la couronne. 4° Afin d'alléger le fardeau qui pesait sur le gouverneur général de l'Inde, chargé en même temps de l'administration particulière du Bengale, on placerait un gouverneur-adjoint à la tête de cette présidence. 5° On formerait deux nouvelles présidences se composant, l'une du territoire d'Agra, l'autre des districts de l'Indus. 6° Une commission spéciale procéderait immédiatement à la révision des codes de l'Inde, et le gouvernement instituerait un conseil législatif de douze membres.

Telles étaient les principales dispositions du plan développé par sir Charles Wood. Il faut ajouter (ce qui est un point très-essentiel) que la durée de la législation nouvelle ne devait pas, comme celle d'un contrat ou d'une charte, être limitée à un délai fixe. La loi sur l'Inde demeurait, comme toute autre, ouverte aux discussions du parlement ; elle pouvait en tout temps être modifiée par un bill émané soit de l'initiative du cabinet, soit d'une motion parlementaire. Le président du bureau de contrôle laissait même entrevoir que les enquêtes poursuivies par les deux chambres amèneraient sans doute d'autres propositions, et il excusait en quelque sorte la timidité de son bill par la perspective des réformes plus radicales que la flexibilité de la loi permettrait désormais d'introduire dans le gouvernement de l'empire hindo-britannique.

Les débats de la chambre des communes n'offrirent pas l'intérêt que semblait promettre l'examen d'une question aussi grave. Les esprits étaient fatigués par les travaux d'une longue session, et les discours les plus

importants n'eurent qu'un petit nombre d'auditeurs. MM. Bright, Cobden, Macaulay, lord John Russell, Disraëli, J. Hume, sir James Hogg, président de la cour des directeurs, etc., prirent successivement la parole. Après avoir écarté toutes les propositions d'ajournement, la chambre eut à décider s'il y avait lieu de maintenir le *double gouvernement* de l'Inde, c'est-à-dire une cour des directeurs siégeant à côté du bureau de contrôle. Les orateurs whigs soutenaient que ce dualisme était contraire aux principes constamment proclamés par leur parti au sujet de la responsabilité ministérielle qui s'étendait à l'administration de tous les pays soumis à l'autorité de la couronne britannique. De leur côté, les orateurs de l'école de Manchester soutenaient que la coexistence de deux pouvoirs chargés de gouverner l'Inde n'engendrait que la confusion et multipliait inutilement les rouages et les dépenses. En conséquence, les uns et les autres demandaient la suppression absolue de la cour des directeurs et l'institution d'une sorte de comité consultatif placé auprès du bureau de contrôle, dont le président exercerait alors, sans partage et sans conteste, les fonctions de ministre responsable des affaires de l'Inde. Cette opinion radicale ne fut point accueillie; la majorité recula devant la pensée d'imposer au gouvernement, et par suite à la surveillance parlementaire, les embarras d'une administration aussi vaste; elle préféra maintenir le régime existant, et donna ainsi une sorte de bill d'indemnité à la compagnie, dont les actes avaient été très-violemment attaqués dans le cours de la discussion.

Cette question de principe une fois tranchée, le bill ministériel ne devait plus rencontrer d'obstacles sérieux. La plupart des amendements présentés par l'opposition furent rejetés à une majorité considérable. Le gouvernement n'éprouva d'échec que sur un amendement introduit par sir John Pakington et appuyé par M. Disraëli,

à l'effet de supprimer le monopole de la compagnie pour la fabrication du sel. Or, ce monopole constitue l'une des principales ressources du budget de l'Inde. Les partisans de l'amendement firent observer que l'impôt du sel, tel qu'il est perçu par la compagnie, représente 300 à 400 pour 100 de la valeur du produit, et qu'il pèse très-lourdement sur la consommation de la classe indigène. Vainement le président et le secrétaire du bureau de contrôle, ainsi que lord John Russell, déclarèrent-ils que le maintien de la taxe était indispensable au point de vue financier. Sir John Pakington obtint, en faveur de sa proposition, une majorité de 10 voix.

A peine voté par les communes, le bill fut porté à la chambre des lords, où l'attendait un adversaire habile et infatigable de la compagnie, lord Ellenborough, ancien gouverneur général de l'Inde. Cependant chacune des lectures du bill n'occupa qu'une séance. La chambre vota rapidement les articles; mais elle adopta un amendement qui abrogeait la clause relative à l'abolition du monopole sur le sel. La chambre des communes dut être appelée à délibérer de nouveau sur cette disposition, et, dans sa séance du 15 août, elle adhéra à la radiation de l'article, sur la promesse faite par sir Charles Wood que l'impôt serait converti en une sorte de droit d'accise.

En résumé, la législation destinée à remplacer la charte de 1834 n'a point altéré d'une manière sensible les bases fondamentales sur lesquelles repose le gouvernement de l'Inde anglaise ; les réformes votées en 1853 sont peu importantes; mais, dans le cercle restreint où la prudence peut-être exagérée du ministère a cru devoir les circonscrire, elles améliorent certaines parties du service et diminuent les inconvénients du *patronage*, laissé jusqu'alors dans une trop forte mesure à la discrétion des membres de la cour des directeurs.

BUDGET DE L'INDE. — Afin d'apprécier exactement les réformes de l'Inde, il convient de pénétrer dans les dé-

tails du budget. Pour l'exercice 1851-52, les recettes étaient évaluées à 241 millions de *roupies* [1], et les dépenses à 250 millions.

1° RECETTES.

	Roupies.
Impôt territorial.	142,829,680
Douanes.	19,745,560
Sel.	12,413,841
Opium.	26,878,184
Spiritueux.	10,469,840
Timbre.	4,637,490
Postes.	2,044,170
Navigation.	1,800,000
Tributs.	6,510,181
Tabac.	604,980
Monnaie de Calcutta.	114,162
Revenus de Lahore, du Scinde, etc.	19,100,000
Total.	247,148,088

2° DÉPENSES.

	Roupies.
Perceptions, canaux, cadastre, etc.	20,013,066
Administration de la justice.	19,582,604
Service des douanes.	2,027,739
Marine.	6,632,853
Armée.	100,956,040
Dépenses extraordinaires pour l'armée.	6,881,372
Intérêts de la dette (dans l'Inde et en Angleterre).	26,984,603
Dépenses générales, — pensions aux princes indigènes, travaux publics, clergé, instruction publique, etc.	44,852,088
Dépenses en Angleterre à la charge de l'Inde.	25,000,000
Total.	250,930,365

Les chiffres qui précèdent sont extraits des calculs présentés par la cour des directeurs pour l'établissement du budget de l'exercice 1851-52; mais, d'après les rapports de l'administration locale de l'Inde, cet exercice se serait définitivement soldé par un excédant de 5 millions de roupies par suite de l'accroissement imprévu des recettes sur plusieurs articles [2].

[1] La roupie égale 2 fr. 50 cent.

[2] Un ouvrage récemment publié en Angleterre, *The Administration of the East India Company*, par M. J.-W. Kaye, retrace avec beaucoup de lucidité l'historique et les développements des diverses branches de revenus et de dépenses.

Malgré cet équilibre apparent, on ne saurait dire que la situation financière de l'Inde soit favorable. Parmi les éléments de recettes, il en est qui peuvent se trouver d'un jour à l'autre gravement compromis. On a vu plus haut que déjà la chambre des communes a entrepris une campagne vigoureuse contre le monopole du sel. D'autre part, le revenu considérable que la compagnie retire actuellement de la vente de l'opium dépend de la consommation chinoise ; or, si le gouvernement du Céleste-Empire, ouvrant enfin les yeux sur ses propres intérêts, venait à permettre la culture de l'opium, il est probable que la compagnie, obligée de lutter contre la concurrence chinoise, devrait réduire dans une forte proportion ses prix de vente et en même temps ses bénéfices. L'avenir n'offre donc en perspective que des diminutions de recettes, tandis que les dépenses tendent au contraire à s'accroître. Ce sont principalement les dépenses militaires qui pèsent sur le budget de la compagnie. Les guerres de l'Afghanistan, du Caboul, de la Chine, du Scinde, etc., ont coûté d'énormes sommes ; la guerre entreprise contre les Birmans sera également très-dispendieuse. Entraînée dans la voie des conquêtes, obligée d'agrandir sans cesse ses anciens domaines pour assurer la sécurité des frontières et pour trouver enfin le point précis de ses limites naturelles, la compagnie est condamnée à maintenir sur pied une armée formidable. Jusqu'ici les revenus des territoires qu'elle a conquis n'ont point couvert les frais de l'occupation, et il a fallu recourir à l'emprunt. En 1836, la dette de l'Inde n'atteignait pas 30 millions de livres sterling ; dès 1843, elle s'élevait à 36 millions, et au 1er avril 1851 elle dépassait 46 millions.

Ces résultats ne devraient point assurément encourager la compagnie à poursuivre la politique de conquêtes et d'*annexions* qu'elle a pratiquée depuis plusieurs années ; mais si l'on veut se rendre un compte exact

des faits, on reconnaîtra que cette politique lui est fatalement imposée par un sentiment impérieux de conservation. Les frontières du nord et du nord-ouest sont chaque jour forcées par des bandes de maraudeurs et par des tribus insoumises qui tiennent en échec tout un corps d'armée. En 1852, de nombreuses expéditions ont été dirigées contre ces ennemis presque insaisissables qui, à l'approche d'un régiment anglais, se replient sans combat vers leurs montagnes, puis reparaissent dès que les troupes sont rentrées dans leurs garnisons. — Quant aux royaumes ou principautés indigènes qui occupent encore une partie de la péninsule, la compagnie surveille attentivement leur politique, et elle a fort à faire pour y maintenir la paix et l'ordre et pour assurer le respect des traités ou pour obtenir l'exécution des engagements que ces Etats, mal gouvernés pour la plupart, ont contractés envers elle. C'est ainsi qu'elle est récemment intervenue dans la principauté d'Oude et dans l'empire du Nizam. Sous son apparente tranquillité, l'Inde renferme de nombreux éléments d'agitation et de trouble. La domination anglaise n'y est point sérieusement menacée, mais la situation générale du pays réclame une surveillance rigoureuse et le maintien d'une armée considérable. Comment s'étonner dès lors que beaucoup d'esprits s'inquiètent sur l'avenir des finances accablées par un si lourd fardeau?

Ce ne sont pourtant que des difficultés passagères. La Grande-Bretagne, après tout, ne paie point tróp cher les avantages incalculables que lui procure la possession de ses vastes domaines. Elle y trouve un débouché toujours croissant pour ses produits manufacturés, un large emploi de sa marine marchande, et, au point de vue politique, le prix de ses conquêtes se trouve plus que compensé par l'extension de son influence sur le continent et les archipels asiatiques.

C. Lavollée.

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES

INDES ORIENTALES EN 1664.

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE SOUS LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

A la suite de l'article dans lequel nous venons d'exposer la situation actuelle de la compagnie anglaise des Indes orientales, il n'est pas sans intérêt de rappeler les premiers efforts qui ont été tentés en France pour établir une compagnie des Indes et développer notre commerce en Asie.

La collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins de M. le ministre de l'instruction publique, contient à cet égard des informations très-curieuses que M. G. B. Depping a recueillies et mises en ordre dans le 3e volume de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis* XIV [1].

Après avoir reproduit un résumé explicatif que M. Depping a inséré dans l'*Introduction* placée en tête du volume, nous emprunterons à la *Correspondance* des fragments qui prouveront avec quelle sollicitude Louis XIV se préoccupait des intérêts du commerce maritime et comment il s'y prenait pour encourager la création des grandes compagnies.

« Déjà, dit M. Depping, sous le règne de Henri IV, une compagnie commerciale des Indes s'était formée à Saint-Malo ; mais les Hollandais ne l'avaient pas laissée se développer. Sous le règne de Louis XIII une autre compagnie avait rencontré les mêmes obstacles. En 1664, des négociants encouragés par Colbert se réunirent et dressèrent le plan d'une nouvelle compagnie. Ils demandèrent que tous les Français, nobles ou roturiers,

[1] Imprimerie nationale, 1852.

pussent entrer dans l'association, sans déroger à la noblesse s'ils étaient de cette caste, et qu'ils y pussent mettre une somme quelconque, pourvu qu'elle ne fût pas moindre de 1,000 liv., et, en cas d'une augmentation de capital, moindre de 500 liv.; que les étrangers fussent admis à s'y associer également, et que ceux qui y mettraient au moins 10,000 liv., obtiendraient les droits de Français; que les mises de fonds faites par les particuliers fussent insaisissables au nom du fisc; que les directeurs ne pussent être rendus responsables, quant à leurs personnes et à leurs biens, des pertes essuyées par la compagnie; que les associés qui auraient mis au moins 6,000 liv. acquissent le droit de bourgeoisie, s'ils ne l'avaient pas, à la réserve des villes de Paris, Bordeaux et Bayonne, où le droit de bourgeoisie ne s'acquérait que par une mise de fonds d'au moins 10,000 liv.; qu'il y eût au siége de la compagnie une chambre de direction générale, avec faculté d'établir les directions particulières dans les villes où elle le jugerait convenable, et de dresser des statuts et règlements pour l'administration des affaires; que la compagnie eût pour un demi-siècle le privilége exclusif de la navigation commerciale, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à l'Inde et jusqu'à la mer orientale, avec la propriété de l'île de Madagascar, et avec le droit d'exercer la haute, moyenne et basse justice, et de mettre garnison dans les places de ladite île; que le roi voulût bien avancer en deniers le cinquième des frais des trois premières expéditions dans ces parages. Ils demandaient encore la réduction de la moitié des droits de douane sur les marchandises importées en France par les navires de la compagnie, et la franchise de l'entrepôt pour celles qui devaient être réexportées; enfin, l'exemption de tout droit de douanes pour les matériaux de construction de marine, pour les munitions et les vivres qui devaient être embarqués dans les expéditions. Ce projet, qui

bientôt après fut rendu public[1], avait été arrêté « dans l'assemblée tenue sous le bon plaisir du roi, au logis de Faverolles, marchand de Paris, le lundi 25 mai 1664. » Le conseil du roi approuva presque tous ces points, en y faisant seulement de légères modifications. Il porta par exemple à 20,000 liv. la somme moyennant laquelle les associés étrangers pourraient acquérir le droit de naturalité, et à 10 et 20,000 liv. celle qui devait conférer le droit de bourgeoisie aux associés dans les villes de France. Il ne voulut pas accorder la réduction des droits d'entrée à la moitié; mais il arrêta qu'une prime serait accordée à tout navire de la compagnie qui reviendrait avec des marchandises.

« Des lettres-patentes du roi autorisèrent cette association, et elle fut aussitôt organisée. Il s'agissait dès lors de lui donner la vie, de lui imprimer de l'activité et de lui assurer une consistance durable. Un écrivain habile fut chargé d'exposer et de publier les avantages de cette grande entreprise[2]; l'esprit d'association avait produit des merveilles en Hollande, mais cet esprit-là était à peu près inconnu en France; il fallait le faire naître, le répandre, le rendre commun. On résolut d'engager toutes les classes de la société à participer aux grandes entreprises commerciales qui exigeaient le concours des capitaux et des travaux individuels. En conséquence, le gouvernement écrivit à tous les corps constitués, à toutes les villes, pour les engager à s'intéresser dans la compagnie des Indes; pour la première fois, les trois ordres de l'Etat, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, étaient mis sur le même rang; le roi s'adressa à tous

[1] *Articles et conditions sur lesquelles les marchands et négocians du royaume supplient très-humblement le roy de leur accorder sa déclaration.* A Paris, 1664, in-4°.

[2] *Discours d'un fidèle sujet du roy touchant l'établissement d'une compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales, adressé à tous les François.* A Paris, 1664.

également, et la cour donna l'exemple en avançant des fonds considérables pour cette entreprise. Jusque-là rien de mieux; malheureusement l'absolutisme de Louis XIV, se lassant aisément des obstacles, ne se contenta pas d'engager les Français à se faire spéculateurs; il finit par le leur commander, et par le leur imposer comme un devoir, sous peine du déplaisir du roi, qu'on mettait toujours en avant comme une menace redoutable.....

« Les parlements, à force d'injonctions et de recommandations qui leur furent adressées, se soumirent aux sacrifices exigés: ces corps étaient assez riches pour pouvoir se saigner un peu; encore fallut-il dans quelques parlements menacer les récalcitrants d'envoyer leurs noms à la cour, et de les exposer par conséquent à la disgrâce du maître. L'obéissance fut plus difficile à obtenir dans les corps inférieurs de la magistrature, et dans les villes. Les premiers motivaient leurs excuses sur l'état de leur fortune, sur leurs appointements arriérés, sur l'énormité des taxes qu'ils avaient été obligés de payer. « Vous savez, écrit la cour des comptes d'Aix, vous savez à quel point notre compagnie est desséchée par les grandes et extraordinaires dépenses qu'elle est contrainte de faire au conseil pour défendre ses droits et sa juridiction, dont elle est privée par des commissions extraordinaires. » Cependant le gouvernement ne se laissa pas décourager par ces plaintes. Il insista, il revint à la charge, il mit en campagne gouverneurs, présidents, intendants et évêques pour obtenir des souscriptions, ou pour faire hausser les mises quand les premières offres ne le contentaient pas. Il demanda les noms de ceux qui souscrivaient et de ceux qui refusaient. Il y eut des menaces faites aux récalcitrants par ces fonctionnaires supérieurs, et des violences telles, que quelques personnes, en province, sans oser se nommer, les dénoncèrent à Colbert comme un motif d'indignation publique.....

« Les petites villes, tout en remerciant le gouvernement de ses efforts pour ranimer et étendre le commerce, s'excusèrent aussi en grande partie, et de fait elles n'étaient pas assez à leur aise pour pouvoir mettre des fonds dans le commerce; aussi à leur égard il ne paraît pas que le gouvernement ait beaucoup insisté. Elles avaient déjà assez de peine à se débarrasser des dettes communales dont une mauvaise administration municipale et les guerres civiles les avaient grevées. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'aucune classe de la société ait bien auguré du succès des grandes compagnies commerciales que l'on formait, ni qu'on ait cru à la possibilité de lutter à cet égard contre les autres puissances maritimes, surtout contre la Hollande.

« Dans le fait, les premiers essais tentés par la France ne réussirent pas; malgré les encouragements de Louis XIV, malgré le soin que l'on eut d'attirer de la Hollande des hommes versés dans les expéditions maritimes, malgré les distinctions accordées par le roi aux directeurs de ces grandes compagnies, dont plusieurs furent décorés des insignes des ordres royaux, et gratifiés de pensions, les premières compagnies ne furent pas heureuses dans leurs spéculations, et il fallut les réorganiser dans la suite; mais elles eurent l'avantage d'accoutumer les Français aux expéditions lointaines : des colonies furent fondées ou agrandies, des relations établies avec les deux Indes et avec les contrées adjacentes. Le génie de Colbert ne se laissa pas décourager par quelques désastres..... »

Voici maintenant divers extraits de la *Correspondance* de Colbert au sujet de la Compagnie de 1664.

Le comte d'Estrades, ambassadeur de France en Hollande, à Colbert.

A la Haye, ce 18 juin 1664.

...... Je travaille pour disposer une personne très-

capable et qui est mescontent des directeurs de la compagnie des Indes de Hollande, d'aller vous trouver à Paris, pour vous donner les lumières qu'il a acquises pendant des ans qu'il a servi dans les Grandes-Indes avec des emplois considérables; mais avant que de me descouvrir à luy, je tasche de tirer un escrit de luy par où il paroisse qu'il s'offre de servir le roy, affin que s'il y avoit quelqu'artifice de sa part, Mrs les Estats ne se puissent pas plaindre que je leur débauche de leurs gens. En cas qu'il se portast d'aller en France vous trouver, je vous prie me mander si je puis luy faire espérer que son voyage lui sera payé; je ne luy promettré rien que je n'aye vostre response.

M. de la Garde-Belin arriva ici le 25 de ce mois : il a publié par touttes les villes de Hollande et à Amsterdam la manière obligeante, plène de bonté, dont il a esté receu du roy, et a si bien exagéré parmi le peuple la grandeur du roy, l'accès facille qu'il donne à ceux qui le servent, que je crois que les plus riches marchands de ce païs iroient voir S. M., si elle faisoit un voyage cest esté à Dunquerque. Ledit la Garde a publié aussi la réception qui a esté faitte à Fontainebleau aux marchands de Paris qui se sont associés à la compagnie, comme le roy les a trettés, et mesmes fait dire que s'il ne s'estoit trouvé mal, qu'il auroit esté boire avec eux, ce qui a si fort touché le cœur des marchands de ce païs qu'ils tesmoignent hautement un désir de voir le roy, ce qui ne plaist pas au gros de l'Estat ni aux régens de la ville d'Amsterdam, qui sont tous les principaux directeurs de la compagnie des Indes.....

De Pontac, premier président du parlement de Bordeaux, à Colbert.

A Bordeaux, ce 24e d'octobre 1664.

Lorsque j'appris que le roy avoit escrit en cette ville pour inviter nos bourgeois d'entrer dans la compagnie

des Indes, je représentay aux jurats ausquels la lettre de S. M. estoit adressée, de les exhorter de tout leur pouvoir de marquer leur zelle dans cette occasion. Cela ne produisit pas l'effet qui estoit à désirer pour la satisfaction de S. M. Mais ayant sceu depuis quelques jours par M. Pellot, intendant de cette province, que le roy estoit mal satisfait de nos bourgeois, et que S. M. imputoit leur reffus à un manquement d'affection pour son service, j'ay parlé depuis deux jours au juge de la Bourse, qui est un des plus considérables bourgeois de cette ville, et qui en connoît mieux le fort et le foible, affin de l'obliger de persuader les négociants d'entrer dans ce traicté. Sur quoy il me dist qu'il avoit commencé de travailler, et qu'il y apporteroit encore ses soins avec toute l'exactitude qui lui seroit possible, mais qu'il me demandoit quelque temps pour mesnager les esprits, et leur faire connoître les advantages qu'ils rencontreroient dans cette affaire. Il adjouste que si S. M. promettoit le droit de bourgeoisie à ceux qui mettroient 4 ou 5,000 liv. dans la compagnie, il se pourroit rencontrer des habitants qui accepteroient cette condition, ne croyant pas qu'il y en ayt dans la ville d'assez riches pour donner 10,000 liv. affin d'acquérir ce droit de bourgeoisie, ainsy qu'il est porté par les ordres et le traité de S. M. sur ce sujet. Je ne sçay pas si vous trouverez sa proposition raisonnable. Si vous me faites l'honneur de m'ordonner quelque chose sur cette affaire, je m'y employeray avec tout le zelle et tout le soing que je doibs.....

Le 8 décembre.

Je ne me suis point trompé lorsque je me suis donné l'honneur de vous mander que les officiers de la chambre de l'Edict, de la religion prétendue réformée, prendroient part à la compagnie des Indes. En effet un d'eux m'est venu dire de la part de ses collègues qu'ils avoient tous résolu de souscrire la déclaration de S. M., et je croy

qu'ilz ne manqueront pas de vous le faire sçavoir par cet ordinaire. Je presse autant qu'il m'est possible les autres corps de nostre ville, affin que vous puissiez avoir bientost connoissance de tous ceux qui auront signé.....

L'archevêque de Lyon à Colbert.

A Lyon, le 28e novembre 1664.

Si je ne vous ay rendu aucun compte de ce qui ce faisoit ici concernant la compagnie des Indes orientalles, ce n'est pas que j'aye manqué d'y travailler; mais c'est que j'attendois qu'assez de personnes y fussent engagées pour faire une somme considérable. Je vous dis, Mr, en prenant congé de vous, que j'espérois qu'elle seroit de 5 à 600,000 liv. ; nous avons si bien faict que je vous puis asseurer d'un million, à condition qu'il y aura icy une chambre de direction particulière, ainsy qu'elle a esté promise par la compagnie de Paris à Mr nostre prévost des marchands, sans quoy peu de négocians s'y seroient engagez. Mardy l'on fermera la feuille, et l'on procédera le mesme jour à la nomination des scindiqz, pour envoyer à Paris.....

Le 9 décembre.

Tous les intéressez de cette ville à la compagnie des Indes orientalles qui ont voyx délibérative au terme de la déclaration, s'assemblèrent dimanche dernier en ma présence à la maison de ville, où ils nommèrent scindics M. de Ponsainpierre et M. Bais, pour se rendre à Paris à la nomination des directeurs.....

Le 15e septembre 1670.

La passion que je sçais que vous avez pour l'avancement de la compagnie des Indes m'a faict ne perdre aucun temps à exécuter ce que vous m'avez ordonné, de porter ceux de nostre chambre à choisir un d'entr'eux pour y aller directeur. Il n'y a sorte de persuasions ny de promesses dont je ne me sois servy pour les y obli-

ger; mais comme ils sont tous chargez d'affaires ou de familles ou dans un aage avancé, je n'en suis peu venir à bout, ayant extraordinairement pressé M. de la Fourcade, et luy ayant mesmes offert de luy procurer une gratiffication considérable par la ville, outre ce qu'il tireroit du roy et de la compagnie. Il m'a franchement advoué qu'il accepteroit cet honneur si ses affaires le luy permettoient; mais qu'outre la quantité qu'il en avoit, tant pour luy que pour des pupilz dont il est chargé, qu'il n'avoit pas une santé assez forte pour supporter la mer, mais que, pour satisfaire à la grâce que l'on luy faisoit, il tascheroit à obliger le Sr Blauf, qui a intérest soubs son nom dans ladite compagnie, à faire ce voyage. C'est un homme qui a touttes les lumières nécessaires des marchandises qui regardent le commerce des Indes; il est sage, de bon aage, sans femme, qui a beaucoup d'esprit, reconnu incapable de biaiser dans touttes les affaires dont il a esté chargé, homme d'expérience, de très bon sens et de lettres, propre à négocier avec qui que ce soit, homme de bien, point brouillon, et qui a tousjours maintenu la paix autant qu'il a peu dans les compagnies où il a esté. Enfin, M^r^, je ne crois pas que l'on en puisse trouver un plus capable en France que celluy-là. Tous les directeurs de la compagnie luy en ont parlé; mais en vérité je ne crois pas qu'il se fust rendu sans les promesses que je luy ay faictes d'avoir soing des intérests de sa maison pendant son absence, et sans l'espérance que je luy ay donnée que la ville reconnoistroit ses services. Il y a donné les mains, et m'a promis d'estre prest à partir quand vous le commanderiez. Ceux de la chambre en escrivent à Mrs de Paris. Si je ne connoissois ledit Blauf comme je le connois, je ne vous le proposerois pas, y en ayant plusieurs autres dont l'on m'a parlé desquelz je ne voudrois pas estre caution comme de celuy-ci, l'estant que vous en recevrez toute sorte de satisfaction, et qu'il s'acquittera dignement de cet employ.

De Fortia, intendant, à Colbert.

A Clermont, ce 2 décembre 1664.

Je vois par touttes vos dépesches l'application particulière que vous avés pour avancer l'establissement de la compagnie des Indes orientalles, et comme je cherche avec soing très-particulier de faire ce qui peut vous être agréable, je n'ay rien oublié pour engager les villes et les corps à y prendre part. La ville de Riom a résolu d'y entrer; j'espère que celle-cy fera la mesme chose; les avocats et procureurs du présidial de Riom y prendront part, et j'obligeray ceux de ceste ville de suivre leur exemple. J'ay faict davantage : je me suis prévalu de l'entrée de Mr l'évesque de Clermont, qui a attiré beaucoup de personnes de qualité; je leur ay faict entendre les ordres que j'avais de S. M. de les convier d'entrer dans ce dessein, et je suis obligé de rendre ce tesmoignage, qu'ils en ont receu la proposition avec respect, reconnoissant que tout le monde devoit contribuer à un dessein où S. M. s'appliquoit si fortement, et m'ont donné des asseurances d'y entrer. Et comme j'espère que l'exemple de ces messieurs, dont je vous envoye les noms, sera suivi de beaucoup d'autres, S. M. sera persuadée que cette province est aussi attachée à ses volontés qu'aucune autre. J'ay raizon d'en dire du bien depuis que j'ay l'honneur d'y servir, ayant esprouvé qu'en rendant les gentilshommes capables de raison, et conférant avec eux, on en vient à bout facilement.....

Noms des gentilshommes qui se sont trouvés à Clermont le 1er jour de décembre 1664, et qui ont promis de prendre part à l'establissement des Indes orientalles: Mrs les marquis de Saillant, de Saint-Hérent, de Mougon, d'Auterive de Canillac, de Bonzolles, de la Barges, d'Arbouze.

Lettres anonymes adressées à Colbert.

En Auvergne, le 16e de décembre 1664.

Je ne craindray point Mgr, de vous importuner des plaintes que l'on fait dans cette province contre les violences d'un intendant, tant qu'elles seront si justes et si raisonnables qu'elles sont, et je le fais avec d'autant plus de hardiesse que ceux qui sont préposés pour cela n'osent l'entreprendre, et que je suis assuré que le roy ni son conseil n'entend point qu'il exerce dans ce pays toutes les violences et les menaces qu'il met en pratique pour la contribution du commerce des Indes, où l'on sçait que S. M. veut que la liberté soit entière. Notre intendant ne l'entend pas ainsy, car ne se contentant pas de ce que les compagnies ont voulu donner de gré, après avoir pourtant fait un effort considérable pour elles, il est revenu à la charge, disant qu'il avoit vos ordres pour les obliger à faire plus. Il s'est servi du mesme prétexte pour y contraindre les villes, en se rendant le maître de leur taxe, et, sans considérer leur pouvoir, les a mis dans l'impossibilité de la payer, à moins d'y employer le ministère des dragons, comme il commence de faire ; il a obligé des particuliers de venir dans sa maison, où, estant allé à la bonne foy, il les a contraints de signer pour le commerce pour ce qu'il a voulu ; et, à ceux qui s'en vouloient deffendre, il leur a dit qu'ils ne sortiroient pas de chés luy qu'ils ne se fussent engaigés ; de sorte qu'une partie de cette province est au désespoir de voir dans le milieu de la paix la plus glorieuse cependant, et pendant un ministère si sage et si réformé, exercer des violences qui ne sont jamais prattiquées dans le plus fort de la guerre. Je ne vous parle point de ses subtilités à favoriser les malversations des financiers, à rendre inutiles les charges des officiers jusques à respondre des 60 requestes par jour, desquelles le secrétaire prend un demy-escu, et empêcher le cours de la justice pour favoriser ses amis ; car quoyque tous

ces manquemens soient assés importans, ils ne sont présentement plus considérables icy au respect des violences qu'il exerce avec ses dragons. Il y va, Mgr, de vostre intérêt et de l'honneur de vostre gloire d'arrester la furie qu'il exerce sur un peuple soubmis aux volontés de son prince et qui souffrira toutes ces indignités sans murmurer, pourveu qu'il sache que vous le voulés ainsy, ce qu'il aura lieu de se persuader, si vous n'arrestés le cours de ses persécutions, après l'advis qu'il vous en donne.

(1664.)

Mgr, vous avez formé cette grande société des Indes, qui est le dessein le plus beau, le plus glorieux et le plus utile qui jamais se soit fait en France. Cependant plusieurs en murmurent et trouvent à y redire; les officiers, entre autres, se plaignent qu'on les force d'y entrer; ils publient que c'est un piége pour mettre à la taille les nobles et tous autres exempts, qu'on forcera tout le monde d'y entrer, l'église, la noblesse et le tiers; qu'ensuite on les taxera tous les ans, qu'on leur fera nouvelles demandes, tantost soubs prétexte de quelque perte arrivée ou de quelque entreprise à faire, utile en apparence; et qu'enfin le roy se saisira de tout quand on y pensera le moins, comme des recettes de l'hostel de ville, des domaines, etc.

Ces discours refroidissent tout le monde; ceux mesmes qui sont persuadés que l'entreprise est bonne et qui voudroient en estre ne l'osent tesmoigner; les officiers tiennent pour ennemis ceux qui ne font seulement qu'en parler en bons termes, et comme vous sçavez, Mgr, les officiers en France sont craints et redoutés partout; ils sont les plus forts en crédit, en biens et authorité; ils donnent le branle, tout despend d'eux.....

(*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, *recueillie par* G. B. DEPPING.)

DE

LA MARINE MARCHANDE

GRECQUE.

Le journal grec *la Pandore*, publié à Athènes, contient, dans son numéro du 1er juillet dernier, un état de la marine marchande de la Grèce, dont nous donnons ici un extrait.

« On sait, dit cette feuille, qu'avant la guerre de l'indépendance (1821), la Grèce avait une marine très-florissante, et les combats livrés par les navires d'Hydra, de Spetzia et d'Ipsara, attestent au besoin son importance. Cependant depuis que le pavillon de la croix flotte sur la marine grecque, le nombre des bâtiments dont elle se composait en 1821 n'atteint pas même au quart de l'effectif actuel.

« Il sera intéressant de comparer le nombre des navires et leur tonnage à ces deux époques. Cette comparaison servira à prouver, ce qui d'ailleurs ne fait plus de doute de nos jours, que l'industrie ne vit que par la liberté, et que la liberté est insuffisante si elle ne s'allie point avec l'indépendance.

« Prenons pour exemple les îles Ioniennes. Ce n'est certes ni la liberté, ni une protection suffisante au dehors, qui manque à leurs habitants. Ils sont tous aussi intelligents et aussi énergiques que le peuple grec, et cependant ils ne font pas les mêmes progrès, faute d'une existence indépendante.

« Le royaume de Grèce est divisé en quatre départements maritimes, comprenant ensemble vingt-deux ports. Tous ces ports réunis possèdent un total de 4,230 bâtiments, jaugeant ensemble 247,661 tonneaux et montés par 27,292 marins :

« Sur ces 4,230 bâtiments, l'on compte 18 gabares, 1,006 bricks, 273 goëlettes, 109 bombardes, 2 mastigs, 28 cutters et 2,794 bâtiments au-dessous de 20 tonneaux.

« Voici maintenant l'indication du nombre des navires de chaque port, avec leur tonnage, en 1852 et en 1821 :

	NOMBRE DE BATIMENTS.	TONNAGE en 1852.	TONNAGE en 1821.
Hydra.	553.	19,177.	27,492
Pirée.	365.	11,745.	»
Spetzia.	489.	38,699.	15,797
Poros.	178.	2,064.	500
Nauplie.	69.	1,542.	»
Coron.	366.	5,777.	»
Syra.	568.	83,501.	870
Mycore.	55.	3,436.	2,200
Andros.	107.	7,980.	2,100
Thira (Santorin).	200.	14,755.	5,000
Milo.	83.	2,203.	140
Skyathos.	106.	5,496.	1,000
Chalcis.	163.	3,447.	500
Skopelos.	114.	6,251.	»
Amaliopolis.	78.	4,847.	»
Cyme (Koumi).	84.	2,568.	500
Missolonghi.	132.	1,486.	330
Patras.	108.	2,926.	3,600
Galaxidi.	288.	28,950.	1,400
Navarin. Calamata. Cyllène.	124.	831.	»
	4,230	247,661	61,449

« Il résulte de ces chiffres :

« 1° Qu'avant la guerre de l'indépendance huit ports étaient entièrement dépourvus de marine; ils comptent actuellement 30,973 tonneaux;

« 2° Que si le tonnage des ports d'Hydra et de Patras a diminué, ce fait s'explique, pour Hydra, d'abord par les immenses sacrifices que ses habitants ont faits pendant

la guerre, et par l'émigration d'un grand nombre de ses habitants au Pirée, où ils ont fait inscrire leurs bâtiments. Quant à Patras, la prodigieuse activité du port si voisin de Galaxidi en est une raison suffisante;

« 3° En 1821, le nombre des tonneaux s'élevait à 61,449; depuis 32 ans ou plutôt 24 (car il ne faut pas y comprendre les 8 années de guerre) que date réellement l'indépendance hellénique, leur nombre a quadruplé.

« Mais ce n'est pas la marine seulement qui est en progrès. Avant la guerre de l'indépendance, un cinquième seulement des riches terres du Péloponèse était cultivé, et encore les quatre cinquièmes appartenaient-ils aux Turcs. Le Péloponèse est aujourd'hui couvert de jardins, de vignobles, d'oliviers et de vastes champs de blé.

« La population de toute l'Attique n'excédait pas, en 1821, 25,000 âmes; Athènes seule renferme, de nos jours, 30,000 habitants »

(*Traduit du journal grec* la Pandore.)

DIWAN

OU

RECUEIL DES POÉSIES ARABES

d'Ibn-el-Faredh.

Il y a trois ans à peine que M. Rochaïd Dahdah a publié à Marseille un ouvrage très-estimé dans l'Orient, le Dictionnaire arabe de Germanos Farhat, et voici que nous avons à signaler aux amateurs de la littérature arabe l'apparition d'un nouveau livre édité par les soins du même orientaliste[1]. Nous voulons parler du Diwan ou recueil des poésies d'un célèbre soufi, le chéikh Cheref-ed-din Abou-Hafs-Omar, plus connu sous le nom d'*Ibn-el-Faredh*. D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale* (au mot *Faredh*), et Casiri, dans sa *Bibliotheca arab. hispanica Escur.* (t. I, p. 22) lui ont consacré chacun une courte notice. Ibn-el-Faredh se trouve mentionné dans Ibn-Khallican (édition de M. de Slane) et dans Hadjy-Khalyfah (édition de Fluegel, t. III, p. 247 et 248). Plusieurs poëmes et fragments de son recueil ont été publiés et traduits par Silvestre de Sacy dans sa *Chrestomathie* (t. III, n° XXV) et par M. Grangeret de la Grange dans son *Antologie arabe*. Avant ces deux orientalistes, les poésies d'Ibn-el-Faredh étaient connues par des extraits donnés par Fabricius de Dantzig, dans son *Specimen arabicum* (Rostock, 1638), par le savant W. Jones, dans ses *Commentarii poeseos asiaticæ* (p. 79 et suiv.) et par M. Walh,

[1] Volume grand in-8° de 590 pages, tout arabe. Imprimerie de Carnaud, dirigée par Barras et Savournin. L'ouvrage se trouve à Marseille, chez l'éditeur, boulevart du Musée, 42 et au bureau de la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*.

dans son *Neue arabische Anthologie*. La bibliothèque impériale possède plusieurs exemplaires manuscrits de ce Diwan ; ils portent les n°s 1395, 1396, 1397 et 1467 ; les manuscrits n°s 1479, ancien fonds, et 179 de Saint-Germain-des-Prés, contiennent, outre le texte, le commentaire du chéikh Al-Bourîny.

Ibn-el-Faredh est un des plus illustres poètes qu'ait enfantés l'Orient. Né au Caire en 576 de l'hégire, il mourut dans cette capitale en 632 de la même ère (1233-34 de J. C.). Ses compositions poétiques furent recueillies en un Diwan par son petit-fils, le chéikh Aly, qui ajouta à son recueil une préface, où il raconte longuement la vie de l'auteur et rend compte de tout ce qu'il a fait pour rendre le Diwan complet. Quoiqu'elles présentent beaucoup d'endroits obscurs et difficiles à entendre, ces poésies restèrent sans commentaire jusqu'au commencement du Xe siècle de l'hégire, époque où Djelal-ed-din Abd'er-Rahman es-Soyouty en composa un qui ne nous est point parvenu. Environ cent ans après Soyouty, elles trouvèrent un habile interprète dans la personne du chéikh Hassan-Al-Bourîny (mort en 1024 de l'hégire) ; après lui, elles furent commentées par le chéikh Abd'el-Ghany an-Naboulousssy, dans un ouvrage fort étendu et comprenant plus de cinquante fascicules de dix *folios* chacun.

Le chéikh Al-Bourîny s'était attaché à aplanir le sens littéral des vers, à expliquer les difficultés philologiques et grammaticales ; Abd'el-Ghany entreprit de développer le sens mystique et donna la clef des images et des allégories par lesquelles le poète a voulu exprimer les sentiments et les idées des soufis. Les vers d'Ibn-el-Faredh, inspirés par un mysticisme subtil et par une imagination exaltée, se distinguent encore par l'emploi fréquent ou plutôt par l'abus des jeux de mots et des allitérations, artifices de style pour lesquels les Orientaux ont un goût si prononcé ; aussi font-ils les délices des musulmans et des chrétiens qui se plaisent à les citer dans les

entretiens et les chantent dans les élans de leur piété et de leur dévotion.

La publication d'un Diwan aussi estimé est un véritable service rendu aux peuples de l'Orient, et attirera à son savant éditeur, nous n'en doutons pas, un juste tribut d'éloges de la part de tous ceux qui, en Europe, aiment la belle poésie arabe.

Pour faire connaître la nature de cette publication, les matières qu'elle comprend et le plan suivi par l'éditeur, nous pensons n'avoir rien de mieux à faire que de traduire ici le préambule qu'il a mis en tête du livre. « Voici, dit-il, les paroles de celui qui a besoin du se- « cours de Dieu, être souverainement riche, Rochaïd, « fils de Ghâleb-ed-Dahdah le Libanais.

« Le recueil des poésies du chéikh Cheref-ed-din Abou- « Hafs-Omar, plus connu sous le nom d'*Ibn-el-Faredh*, « étant un Diwan abondant en compositions de bon goût « et recherché par tous les amateurs du beau, j'ai eu la « pensée de le faire imprimer en l'accompagnant d'un « commentaire qui expliquât les pensées subtiles de l'au- « teur et fît ressortir les beautés admirables de son style, « et cela, afin de faciliter l'acquisition de l'ouvrage aux « riches comme aux pauvres et de rendre accessible l'in- « telligence du texte au savant aussi bien qu'à l'ignorant. « En conséquence, après avoir lu l'excellent et utile com- « mentaire du chéikh Hassan al-Bourîny, qui éclaircit tout « ce qui a trait au sens des mots, à la poésie, aux or- « nements du style et autres branches de la grammaire, « mais sans rien dire de ce qui se rapporte au soufisme; « après avoir pris connaissance d'un autre commentaire « dû à la plume d'un soufi, le chéikh Abd'el-Ghany an- « Nabouloussy ed-Demeschky, où ce savant s'attache « principalement à expliquer les expressions et les idées « mystiques propres aux gens de sa secte, j'ai adopté « pour ma publication le travail du chéikh Al-Bourîny « en entier, et j'y ai ajouté, à la fin, les explications sou-

« fiques qui se trouvent dans celui du chéikh an-Nabou-
« loussy, excepté pour un certain nombre de vers pour
« lesquels je me suis contenté de rapporter les paroles
« d'Al-Bourîny, à cause de la conformité des deux com-
« mentaires et parce que, pour un livre, la briéveté est
« un mérite. De plus, j'ai reproduit dans mon édition la
« préface que le chéikh an-Nabouloussy a placée en tête
« du Diwan, ainsi que les deux poëmes *Ayntah* et *Mi-*
« *mîah* du chéikh Aly, petit-fils de notre auteur, un com
« mentaire pour différents vers, enfin quelques *Cacîdah*
« d'Ibn-el-Faredh recueillis par le même chéikh Aly ; j'ai
« réuni le tout dans ce livre, afin de fournir une plus
« ample matière aux méditations de ceux qui l'acquerront.

« Il m'est donc permis, avec l'aide de Dieu, de présen-
« ter au public avec les poésies d'Ibn-el-Faredh un com-
« mentaire utile sous tous les rapports, puisqu'il est très-
« complet et le meilleur que l'on possède. J'ai marqué
« les points-voyelles et écrit les mots avec beaucoup de
« soin et le plus correctement possible ; s'il m'est échappé
« des fautes, soit par ignorance, soit par inadvertance,
« je fais un humble appel à la bienveillante indulgence
« du lecteur. Tout ce qui est emprunté au livre du chéikh
« Abd'el-Ghany an-Nabouloussy se trouve précédé de
« la lettre *noun* et suivi des deux lettres *alef* et *hé*, à l'ex-
« ception de la préface du Diwan. Au surplus, c'est de
« Dieu que nous implorons le secours et c'est lui que
« nous devons louer en tout et toujours. »

Après ces explications de M. Rochaïd Dahdah, il ne nous reste plus qu'à former un vœu, c'est que cette publication soit accueillie avec la même faveur que celle qui l'a précédée, et qu'un succès justement mérité dédommage l'habile et zélé éditeur de toutes ses peines et de tous ses frais.

L'abbé Bargès,

Professeur d'hébreu à la Sorbonne.

POÉSIES MOLDAVES.

FLEURS DE MUGUET.

Bien des fleurs brillent au jour,
Bien des fleurs parfumées;
Mais, comme vous, petites fleurs de muguet,
Aucune fleur au jour ne possède
Parfum si doux et si doux nom.

Vous êtes les larmes [1] des anges,
Sur la terre du ciel tombées,
Quand parmi les étoiles bercées,
Leurs âmes pures
S'envolent en versant de douloureuses larmes.

Vous êtes délicates et blanches
Comme la bien-aimée de ma vie;
Avec vous, précieuses petites grappes,
Blanches petites perles,
Le printemps se fait des colliers.

Mais tout à coup le vent froid
Avant le temps vous fauche;
Ainsi le sort nous ravit
Tout ce qui nous sourit au monde:
La fleur périt, la vie passe.

LACRIMIORE.

Multe florì lucescù in lume,
Multe florì mirositòre,
Dar ca voï, micì lacrimiòre,
N'are'n lume nicì o flòre
Miros dulce, dulce nume.

Voï sunteţì lacrimì de ângeri,
Pe pàmint din cer picate
Când pin stelle legânate,
A lor suflete curate
Sborù versând duìoase lacrimì.

[1] *Lacrimi*, larmes; *lacrimiòre*, fleurs de muguet.

Sunteti fragede si albe
Ca iùbita vietiì mele;
Ca voï, scumpe strugurele,
Albe margaritarele
Primavera' si face salbe.

Dar de-o datâ ventul rece
Fàrâ vreme ve coseste;
Astfel sòrta ne râpeste
Tot ce'n lume ne zimbeste:
Florea pere, vìata trece.

B. Alexandri.

LE TATARE.

CHANSON DU XVe SIÈCLE.

Pauvre Tatare, retiens ton cheval;
Pauvre Tatare, serre-lui la bride;
Pauvre Tatare, quitte le rivage,
Ne cherche pas à passer le Dniester.
Car, par le signe sacré de la croix,
De vous deux, en-deçà de la frontière,
On ne retrouvera pas même la trace.....
Pauvre Tatare, pauvre Tatare!

Pauvre Tatare, laisse-nous en paix;
Pauvre Tatare, arrête, ne passe pas;
Pauvre Tatare, ne me force point
De te briser la tête en dix morceaux;
Car, du haut de cette colline,
Si je lançais ma grande massue,
Vrai Dieu! je pleurerais de pitié sur ton sort,
Pauvre Tatare, pauvre Tatare!

Pauvre Tatare, où est ton glaive?
Pauvre Tatare, où donc ton cheval?
Pauvre Tatare, où donc ton orgueil?
Ne t'ai-je pas dit de rester sur ton rivage?
Hé! ne savais-tu pas, mon voisin,
Ce qu'est le Roumain en colère?...
Les corbeaux te dévorent maintenant,
Pauvre Tatare, pauvre Tatare.

(Le même.)

CHRONIQUE DU MOIS.

SEPTEMBRE 1853.

TURQUIE.

Ainsi que nous l'avions prévu, les conseils de la paix paraissent l'avoir décidément emporté dans la solution du différend turco-russe. Les journaux officiels ont publié, à cet égard, les assurances les plus positives. Il ne reste plus qu'à attendre la nouvelle de l'acceptation définitive et officielle des conditions arrêtées à Vienne, dans une conférence tenue entre les ambassadeurs des puissances signataires du traité de 1841.

Nous nous bornons à reproduire ici, à titre de document, le manifeste adressé par le sultan à ses sujets, le 28 juillet :

Traduction du manifeste dont S. M. le sultan a ordonné la publication à Constantinople et dans les provinces de l'empire.

Il a été précédemment annoncé dans la *Gazette d'Etat* que la sublime Porte et le gouvernement russe n'ayant pas pu s'entendre au sujet d'une question pendante, ce gouvernement a rompu ses relations officielles avec celui de S. M. le sultan et retiré sa légation de Constantinople. Le cabinet russe ayant fait en même temps des préparatifs considérables sur terre et sur mer, le gouvernement impérial a, de son côté, dans un but de simple défense et de précaution, procédé à des mesures tendantes à augmenter ses forces militaires. Le véritable motif des différends actuels avec la Russie est que celle-ci veut faire consigner dans une espèce d'engagement les priviléges religieux de l'Eglise grecque et de son clergé, et que la sublime Porte ne peut pas raisonnablement y consentir.

Ces priviléges religieux, dont la concession remonte au sultan Mahomed II le Conquérant, ont été successivement confirmés et maintenus sous le règne des sultans qui lui ont succédé, et S. M. I. Abdul-Medjid, actuellement régnant, suivant le glorieux exemple de ses puissants prédécesseurs, les a également ratifiés et maintenus en vigueur. Il n'est jamais venu à l'esprit de personne d'annihiler de pareils anciens priviléges, que le gouvernement a spontanément accordés, et de même que la sublime Porte pouvait, à l'égard d'un fait établi comme celui-ci, donner des assurances au monde entier, elle a déclaré à plusieurs reprises, d'une manière sincèrement amicale, qu'elle ne refusait pas de donner des assurances capables de dissiper les soupçons conçus par le gouvernement russe, et qui ont provoqué le débat actuel, mais qu'un Etat qui conclurait avec un autre Etat un arrangement ayant l'apparence ou la force d'un engagement relatif aux priviléges religieux d'une nation

composée de plusieurs millions de ses sujets, porterait atteinte à son indépendance et aux droits de son autorité légitime, et que par conséquent on ne saurait rien faire de semblable. Tandis donc qu'il n'y avait pas lieu d'insister sur ce point, la Russie, loin de renoncer à ses prétentions, vient de faire passer le Pruth par ses troupes pour occuper provisoirement les deux provinces de Moldavie et de Valachie. Ce qui a causé à la sublime Porte le plus pénible étonnement.

Un tel envahissement des frontières étant une violation flagrante des traités en vigueur, la sublime Porte a immédiatement protesté contre cet acte, ainsi qu'il est d'usage entre gouvernements, c'est-à-dire qu'elle a officiellement et solennellement déclaré aux grandes puissances qu'elle ne saurait donner en aucune manière son approbation à une semblable violation des traités existants. Il ressort, pour tous les gouvernements, des traités en vigueur, une espèce de garanties communes et réciproques concernant l'intégrité territoriale et l'indépendance de chacun d'eux; garanties qui font que lorsqu'il surgit des questions d'une telle importance, il est d'usage qu'elles ne soient réglées que d'après l'avis et le concours de tous. La Russie ayant déclaré d'ailleurs que son intention n'était pas de faire la guerre à la Porte, mais uniquement de garder lesdites provinces comme un gage entre ses mains jusqu'à l'obtention de ses demandes, toutes les grandes puissances, sans exception, ont formellement témoigné à cette occasion à la sublime Porte leurs sentiments d'amitié, et, en même temps, l'Angleterre et la France, en leur qualité de puissances maritimes, ont donné à la sublime Porte une preuve réelle de la sincérité de leurs sympathies, de manière à ce qu'elle puisse se confier en elles et compter sur la force de leur appui.

En conséquence, la sublime Porte se trouve actuellement en pourparlers avec les grandes puissances; et comme elle ne saurait en aucune façon acquiescer à une proposition attentatoire à son indépendance et aux droits de sa souveraineté, il a été résolu à l'unanimité qu'elle garderait, pour sa défense, une attitude armée, aussi bien sur le Danube que sur ses frontières d'Anatolie, jusqu'à ce que l'on connaisse quel caractère prendra cette question. Telle est la cause première du différend avec la Russie et l'état actuel des choses.

La sublime Porte s'occupe avec sollicitude et une extrême attention de pourvoir à toutes les mesures nécessaires et d'effectuer ses préparatifs concernant le personnel et le matériel de l'armée, ainsi que les fortifications.

Dans cette conjoncture, le devoir des sujets de la sublime Porte, à quelque classe qu'ils appartiennent, consiste à se tenir tranquilles, à se livrer à leurs affaires particulières, à leur commerce, à l'agriculture, et à exécuter avec empressement les ordres, quels qu'ils puissent être, émanant du gouvernement impérial.

Il résulte de ce qui précède que, bien que le différend pendant avec la Russie se rapporte aux priviléges religieux des Grecs, ni les chefs, ni les individus de cette nation n'en ont aucune connaissance et n'y prennent aucune part. Loin de là, leur parfaite satisfaction et leur pro-

fonde reconnaissance envers le gouvernement impérial témoignent, comme il est constaté aux yeux de la sublime Porte, que personne n'éprouve plus de regrets qu'eux de voir susciter un pareil débat. Il ne faut donc pas, à cette occasion, les regarder avec inimitié, puisque ce sont des sujets aussi fidèles du sultan que les Arméniens, les catholiques, les protestants et les juifs. Il faut, au contraire, vivre tous dans de bons rapports les uns avec les autres, et s'abstenir de tout procédé hostile à l'égard de qui que ce soit. En un mot, musulmans et chrétiens doivent user réciproquement de bienveillance. Personne ne doit tenir de discours qui ne le regardent pas, ni commettre aucun acte répréhensible; chacun doit s'occuper de ses propres affaires.

Les mesures, les résolutions et les ordres qui précèdent, sont le résultat des délibérations d'un conseil général, tenu sous la présidence de S. A. le grand-visir, et auquel ont pris part S. A. le Chéik-ul-Islam, les principaux membres du corps des ulémas, le séraskier, les visirs militaires et les autres ministres et hauts fonctionnaires de la sublime Porte. Ces résolutions ayant été sanctionnées par le sultan, quiconque n'en serait pas satisfait et y contreviendrait serait considéré comme récalcitrant et sévèrement puni.

21 chewal (28 juillet).

Suivent 62 signatures.

ÉGYPTE.

Le 24 juillet, la frégate à vapeur *l'Albatros*, commandée par le capitaine de vaisseau Dubreuil, a mouillé dans le port d'Alexandrie. A bord se trouvait, accompagné d'une suite nombreuse, le grand chérif marocain Abdesselam, se rendant en pélerinage à la Mecque. Son débarquement a eu lieu dans la journée, au milieu du concours de la population musulmane, qui lui a fait un accueil presque enthousiaste, et l'a accompagné processionnellement jusqu'au logis qui lui avait été préparé par les soins de l'agent du Maroc. Ce saint et haut personnage se louait beaucoup des honneurs qu'on lui a rendus en France, et manifestait une reconnaissance aussi vive que le lui permettent et sa gravité religieuse et la conscience de son importance, pour la bonté qu'a eue le gouvernement français de mettre à sa disposition un bâtiment de l'Etat. Abdesselam ne manquera pas de faire une triste comparaison entre la conduite pleine de bienveillance et de courtoisie de la France à son égard, et celle du gouvernement égyptien. Aucune des autorités ne lui avait rendu visite pendant son séjour à Alexandrie, et la population musulmane a été scandalisée du dédain que l'on a affecté envers l'un des pontifes les plus vénérés de l'islamisme.

PERSE.

Le journal le *Caucase* publie une lettre dans laquelle M. Fagergren, médecin suédois à Schiras, au service de la Perse, donne des détails sur l'effroyable dévastation du pays et sur la destruction pres-

que totale de cette ville par le tremblement de terre qui a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 avril. Cette lettre est datée du 14 mai :

« Vous saurez déjà, dit M. Fagergren, que la ville de Schiras n'existe plus, qu'elle a été complétement anéantie à la suite d'un tremblement de terre. Jusqu'ici le tremblement de terre n'a pas encore cessé complétement, et Dieu sait quand nous serons délivrés de nos anxiétés. Il m'est impossible de décrire tout ce qu'il y a eu d'horrible dans la première secousse, qui a duré cinq minutes. Tous les habitants étaient plongés dans le sommeil, duquel ils ont été tirés par un bruit plus fort que celui du tonnerre et par une masse de pierres qui tombaient dans les chambres.

De plusieurs milliers de victimes, on n'est parvenu à sauver la vie qu'à un très-petit nombre. Ces scènes se sont répétées cinq jours durant, pendant lesquels on a compté 12,000 cadavres. Le quatrième jour, ont paru au-dedans et au-dehors de la ville des bandes de brigands qui ont pillé les malheureux habitants sans défense et sans asile. Pendant trois jours, la ville a été livrée au pillage de ces misérables, dont le nombre s'était augmenté à la fausse nouvelle que Begler-Bey, pacha de Schiras, était mort.

« Ce désastre n'est pas le seul qui ait affligé la Perse cette année, car les sauterelles ravagent les cercles de Fars, de Fereidun et la province d'Ispahan. A Ispahan même, le fleuve est complétement tari ; dans d'autres endroits, la grêle a tout dévasté, et dans d'autres enfin les semences ont été détruites par les vers ; dans la province d'Esd, l'inondation a détruit les plantations de tabac et d'opium. »

CHINE.

Les nouvelles de Chine, reçues par la dernière malle, remontent au 7 juillet.

On sait que le gouvernement de Shanghaï avait acheté fort cher plusieurs navires européens pour combattre plus efficacement la flotte des rebelles, mais l'escadre impériale, après avoir vainement attaqué Ching-Kiang-Fou, position très-importante dont l'ennemi s'était emparé, fut obligée d'opérer sa retraite et de revenir à Shanghaï. De leur côté, les troupes commandées par le prétendant Tien-ti s'étaient, paraît-il, déjà mises en marche vers le nord, dans la direction de Pékin ; mais l'approche d'une armée impériale qui s'avançait pour reprendre Nankin, les a obligées à rétrograder. Il n'y a donc, depuis les dernières nouvelles, aucun changement à signaler dans la position respective des deux partis.

Bien que les traités conclus entre la Chine et les puissances européennes interdisent formellement aux étrangers de pénétrer dans l'intérieur du pays et de franchir les limites qui ont été fixées d'un commun accord, plusieurs missionnaires ou négociants de Shanghaï ont eu la curiosité de remonter le Yang-Tse-Kiang et de visiter le camp des rebelles. Le docteur Taylor, missionnaire américain, s'est rendu à Ching-Kiang-Fou, où il a été fort bien accueilli par l'officier Lo, qui

commande la place au nom de Tien-ti. Cet officier lui a même remis une lettre assez curieuse adressée par lui aux Européens, qu'il appelle ses *frères*. Dans cette lettre, il déclare qu'il professe la religion de Shang-Ti (c'est-à-dire la religion protestante), et que, par conséquent, il est tout disposé à vivre en bonne intelligence avec les Anglais ; mais, en même temps, il les invite très-poliment à ne pas se montrer sur le théâtre de la lutte, de peur qu'on ne les confonde, par accident, avec les Tartares, dont il espère avoir raison sous un bref délai. D'autres missionnaires se sont aventurés, après M. Taylor, sur les rives du fleuve; malgré leur déguisement chinois et leur queue postiche, ils furent reconnus par les officiers du parti impérial, qui les traitèrent avec beaucoup de courtoisie. Le gouverneur de Sanghaï se borna à adresser au consul anglais quelques observations sur les inconvénients qui pourraient résulter de cette violation des traités. En rapprochant ces deux faits, on remarque que les deux partis s'appliquent à ménager les Européens qui, il y a deux ans à peine, étaient encore, dans le style vulgaire, qualifiés de *barbares*.

Cette politique est toute naturelle ; car il est bien certain que si les étrangers prenaient part à la querelle, ils feraient pencher la balance du côté où ils porteraient leur appui. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, il n'y a aujourd'hui pour les Européens qu'une conduite à tenir : la neutralité est le seul rôle qui nous convienne au milieu de ce conflit dont on ne connaît point encore exactement l'origine ni le caractère.

A Amoy, aucun incident nouveau ne s'est produit depuis que les rebelles se sont emparés de la ville. Les négociants européens n'ont pas été inquiétés. Le vice-roi de Canton fait de grands préparatifs, et il envoie des vivres et des munitions pour les troupes impériales.

Les navires russes *Pallas* et *Vostock*, placés sous le commandement du vice-amiral Poutiatine, ont mouillé à Hong-Kong pour y renouveler leurs provisions de bord. Ils doivent se rendre au Japon, où ils se rencontreront avec l'escadre américaine.

ILES PHILIPPINES.

On a des nouvelles de Manille du 12 juin ; elles font connaître les dernières opérations du colonel Mariano Oscariz, dans la mer de Jolo. Il a tué 80 hommes et fait 200 prisonniers aux pirates et délivré 36 chrétiens retenus dans les fers. Les troupes espagnoles se sont emparées en outre d'armes à feu et de 2 pièces d'artillerie fort belles, mais de petit calibre. On n'a pu obtenir ces résultats qu'avec le concours des chaloupes. L'escadrille, sous les ordres du colonel Oscariz est restée six jours en mer. Les bateaux à vapeur ne pouvaient rendre aucun service sur des points inconnus et hérissés d'écueils. Le capitaine général des îles Philippines fait l'éloge du brave colonel et des soldats de l'expédition qui, dans ces campagnes entreprises pour la cause de la patrie, de la religion et de l'humanité, manièrent également bien le fusil et la rame.

ALGÉRIE.

On nous écrit de Médéah :

« .... La fête de l'Empereur a été célébrée à Médéah avec grande pompe. 1,500 cavaliers arabes des deux cercles de Médéah et Boghas ont exécuté une fantasia brillante sur la plaine Ouzauneun, fantasia précédée d'une petite guerre à laquelle ont concouru les goums, deux escadrons de spahis et trois bataillons du 60e de ligne, ainsi que quatre pièces d'artillerie. Le soir, un bal brillant, donné par le général Yusuf, a rassemblé toute la population civile et militaire de la ville. Rien n'a manqué à la fête : illumination, feu d'artifice, ballon volant. Cette inondation de goums a fait le plus grand bien à la ville, où ils ont laissé beaucoup d'argent. Les contingents emportent de Médéah tout ce qu'il y avait d'oranges et de citrons. M. le général Yusuf saisit avec empressement toutes les occasions qui se présentent pour favoriser ces grands rassemblements d'indigènes, qui donnent au chef-lieu de la subdivision une salutaire animation. »

— Le gouvernement vient de rendre un décret qui ouvre les frontières de terre de l'Algérie à l'importation des produits de Tunis et du Maroc. Voici le rapport adressé à ce sujet par M. le ministre de la guerre à S. M. l'Empereur :

« Saint-Cloud, le 11 août 1853.

« Sire, la loi de douane du 11 janvier 1851 a été de la part de votre gouvernement un signalé bienfait pour l'Algérie et en même temps une œuvre pleine de sagesse au point de vue des grands intérêts de la métropole. En effet, les liens qui unissaient les deux pays se sont resserrés, et leurs entreprises sont devenues plus solidaires. D'un côté, le mouvement colonisateur a pris un énergique essor ; de l'autre, la France attentive a compris quelles ressources immenses l'élan courageux de nos colons devait ajouter à ces éléments de prospérité, et elle se montre disposée à le soutenir et à s'associer aujourd'hui à la haute pensée exprimée par Votre Majesté au sujet de l'avenir de l'Algérie.

« Cependant la loi du 11 janvier 1851 contient en principe des dispositions dont l'application graduelle doit procurer aux deux pays de nouveaux avantages. L'une d'elles se trouve aujourd'hui commandée par une extrême urgence : c'est l'établissement d'un service de douanes sur les frontières de Maroc et de Tunis, en vue d'ouvrir par la voie de terre, complétement fermée jusqu'à présent, des relations commerciales régulières et permanentes avec les deux Etats. Cette mesure aura pour but aussi d'empêcher la fraude qui s'opère, dans ces contrées limitrophes, sur des marchandises d'origine étrangère, et qui est préjudiciable tout à la fois à la manufacture métropolitaine et au commerce algérien, dont elle restreint nécessairement les débouchés. En même temps, il a paru convenable d'abaisser de 50 pour 100 les droits actuellement perçus sur certains produits de l'industrie tunisienne et maro-

caine, lorsque ces produits viendront en Algérie par les frontières de terre....

« Le maréchal de France, ministre de la guerre,

« A. DE SAINT-ARNAUD. »

(Suit le décret qui transforme ces considérations en dispositions réglementaires.)

Les importations et les exportations se feront sur la frontière de l'est par Soulkaras, Guelma, Tebessa, Aïn-Beïda et Biskara ; sur la frontière de l'ouest par Lalla-Maghrnia, Tlemcen et Nédrouma. La ligne du Sahara est fermée à toute marchandise qui ne proviendrait pas du crû ou de l'industrie du territoire algérien.

— Par un arrêté en date du 11 juillet 1853, promulgué en Algérie le 28 juillet, M. le ministre de la guerre a décidé que le nombre des bouchers européens et indigènes pourra être déclaré illimité dans toutes les localités où cette mesure sera jugée nécessaire au bien public.

— Les *Annales de la colonisation algérienne* contiennent les renseignements suivants sur le nombre d'hectares ensemencés en coton pendant les années 1851, 1852 et 1853 :

« 1851, 2 à 3 hectares.

« 1852, 20 hectares, ou 7 fois environ le chiffre de 1851.

« 1853, 700 hectares, ou 35 fois le chiffre de 1852.

« Si, comme tout l'annonce, le succès couronne les efforts de cette année, on pourra dire avec certitude que le sort de la colonisation est fixé. »

— M. Ville, ingénieur en chef des mines en Algérie, a trouvé un gisement de houille à Hadjar-Roum, à l'est de Tlemcen, sur la route qui conduit de cette ville à Mascara. Les travaux destinés à déterminer la direction et l'épaisseur de la veine sont déjà avancés et promettent un succès complet.

L'importance de cette découverte sera facilement appréciée.

Si l'extraction de la veine de Hadjar-Roum n'est pas trop coûteuse et si la qualité du combustible répond aux espérances conçues par M. Ville, les richesses minérales de l'Algérie pourront être exploitées sur une grande échelle, des chemins de fer pourront être établis entre les principaux centres de population, et notre navigation à vapeur dans la Méditerranée sera singulièrement favorisée par les dépôts de combustible à bon marché qu'elle trouvera sur tout le littoral africain.

— Nous lisons dans le journal *le Pays* qui se publie à Lausanne (Suisse) la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je viens de passer deux mois à Sétif, en Algérie, où une société se propose d'établir des colonies suisses et où la construction d'un premier village de 50 feux est déjà en pleine activité. J'ai employé ce temps à examiner avec une sérieuse attention les éléments et les garanties de prospérité que les colons honnêtes et laborieux trouveront sur ce point de l'Algérie, et je suis arrivé à la conviction que ces éléments de succès sont complets.

« Je ne crains donc point, Monsieur, de recourir à votre obligeance et à la publicité de votre journal pour appeler l'attention de vos lecteurs sur une entreprise qui mérite certainement la sympathie et l'intérêt des populations et des gouvernements suisses, puisqu'elle ouvre un débouché aussi utile qu'avantageux à l'émigration, si générale dans notre pays, en même temps qu'elle offre à des pères de famille peu aisés une occupation profitable et la perspective d'établissements avantageux pour leurs enfants....

« Aymon de Gingins-La Sarraz. »

— Par un décret en date du 10 aout, rendu sur le rapport de M. le ministre de la guerre, les concessionnaires de la mine de cuivre de l'Oued-Allelah, près Tenès, sont autorisés a exporter directement de l'Algérie à l'étranger 10,000 tonnes de minerai de cuivre provenant de ladite mine. Cette exportation devra être effectuée dans l'espace de quatre années.

COLONIES.

ILE DE LA RÉUNION.

La question de l'immigration, celle des sucres et des cafés occupent la presse coloniale. Il paraît que la Société d'immigration fondée par le gouvernement local éprouve quelque difficulté à se procurer des travailleurs dans l'Inde française. Elle n'en a introduit jusqu'à présent que 30; elle en attend 350. Les engagements se feraient plus facilement dans l'Inde anglaise; mais, jusqu'à présent, le gouvernement anglais s'y est opposé.

Si les ports de Madagascar étaient ouverts, on pourrait se procurer des Malgaches en grande quantité et aux meilleures conditions.

On parle de la possibilité d'introduire 10,000 Cafres. Nous croyons qu'on pourrait surtout s'adresser utilement à l'émigration chinoise.

— On lit dans le *Journal du Commerce* :

« La compagnie Menon doit établir prochainement un service regulier à vapeur entre Suez, Maurice et la Réunion, qui nous placera à *trente* jours au plus de la métropole.

« Si quelque chose peut étonner, c'est que ce service, sollicité avec instance depuis de longues années par tous les pouvoirs coloniaux et par la presse locale, n'ait pas reçu une exécution plus prompte.

« Cependant, remercions la compagnie Menon, qui doit nous affranchir enfin du joug que nous subissons depuis trop longtemps, et offrons aussi au ministre de la marine un témoignage de reconnaissance pour la part que prend son département à l'œuvre de notre avancement commercial. »

MAYOTTE.

Nous recevons rarement des nouvelles de notre colonie de Mayotte. Elle est cependant fort intéressante par sa position dans le canal de Mozambique en regard de Madagascar, qui ne peut rester bien longtemps

encore fermé aux communications extérieures et à la civilisation, et à portée de Zanzibar et de la côte d'Afrique, où notre commerce a tenté seulement quelques timides essais. Le voisinage d'une colonie française devra encourager ces essais, et Mayotte deviendra sans doute le centre d'un commerce d'échange très-actif avec la côte orientale d'Afrique; nos produits français y trouveront un nouveau et abondant débouché.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le passage d'une lettre qui donne les renseignements les plus favorables sur l'état actuel de notre nouvelle colonie.

« Ce pays est entièrement métamorphosé ; le travail y est devenu la condition essentielle du séjour; l'abondance y règne, et les boutres chargés de riz et de plantes alimentaires fournissent aux besoins des îles du canal Mozambique.

« La colonisation européenne participe à cet heureux changement; les noirs du dehors arrivent en foule et demandent, comme une faveur, de s'engager *sans prime* sur les habitations.

« Le problème de la salubrité est résolu : la plantation d'une très-grande quantité d'arbres, le desséchement d'un marais de trente hectares, l'anéantissement absolu de la vente de l'arack, ont produit les meilleurs résultats. Pendant l'hivernage que nous venons de traverser, l'hôpital a été fermé dix-neuf jours de suite, et nous ne comptons que trois hommes ayant été atteints de la fièvre.

« Mayotte est destinée, sous la direction énergique et intelligente du commandant Bonfils, à devenir une colonie de premier ordre; elle a déjà prouvé, par quelques centaines de milliers de sucre qu'elle a produits cette année, que la qualité de ses cannes ne le cède à aucune des qualités connues; elle fournira une nouvelle preuve, la campagne prochaine, de la fertilité de son sol.

« Que toutes les craintes cessent donc, que tous les souvenirs fâcheux soient effacés, que tout homme actif et intelligent tourne ses regards vers cette belle possession française qui, née depuis peu de temps, commence à donner une preuve évidente des ressources qu'elle peut offrir. »

— M. Gaudin, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la manufacture impériale d'armes de Tulles, membre de la Société orientale de France, a été, par décret en date du 10 courant, promu au grade de colonel.

— S. M. le roi de Grèce vient d'envoyer une épingle enrichie de brillants à M. E. d'Eschavannes, membre et ancien secrétaire général de la Société orientale de France, pour lui témoigner sa satisfaction de son ouvrage intitulé *l'Armorial universel*.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jourdain, capitaine de frégate, membre de la Société orientale. Nous retracerons, dans un prochain numéro, les services distingués qu'il a rendus pendant sa longue et honorable carrière.

J. Rouvier.

SOCIÉTÉ ORIENTALE

DE FRANCE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 10 juin, tenue dans les salons de l'hôtel de Larochefoucauld-Doudeauville.

La séance est ouverte sous la présidence de M. de Larochefoucauld duc de Doudeauville.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans réclamation.

Passant au dépouillement de la correspondance, le secrétaire donne communication des lettres de MM. Auguste Jouault, voyageur en Algérie et à Tunis, membre titulaire; Marcel Canat, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, et corrrespondant des comités historiques; le marquis Vattier de Bourville, consul de première classe, Lefébure de Serisy, ancien ingénieur du pacha d'Egypte; l'abbé Chamaison, des missions étrangères; le comte de Sanvitale, lieutenant de spahis, et attaché aux affaires arabes, qui remercient la Société de l'honneur qu'elle a bien voulu leur faire en les nommant membres correspondants.

M. le président communique deux lettres de M. le général Daumas. Par la première, M. le général Daumas informe M. le président de son désir de seconder, autant qu'il sera en son pouvoir, les efforts de la Société, et de mettre à sa disposition tous les renseignements de nature à lui faciliter ses études sur l'Algérie; par la seconde, il annonce, au nom de M. le ministre de la guerre, l'envoi du tableau des *Etablissements français en Algérie en* 1852.

M. Jules Duval fait remarquer l'importance de cette publication déjà parvenue au 11e volume, et il annonce l'intention d'en rendre compte dans la *Revue de l'Orient.*

M. le président saisit cette occasion pour rappeler l'intérêt que M. le ministre de la guerre et M. le directeur des affaires de l'Algérie ont toujours porté à la Société orientale; il annonce que des remercîments leur seront adressés.

M. le marquis de Caligny, membre correspondant, prie M. le président de faire hommage, en son nom, à la Société, d'un volume des mémoires du maréchal de Vauban, extraits en partie des papiers des ingénieurs, Hue de Caligny ses ancêtres, qui furent les collaborateurs du maréchal.

M. le président expose que ce livre renferme divers mémoires inédits, d'un grand intérêt.

M. le chevalier de Paravey fait hommage à la Société de plusieurs brochures sur l'Inde et la Chine.

La parole est donnée à Mgr l'évêque de Mallos, qui lit une note sur l'état du christianisme en Asie. — La Société émet le vœu que cette note soit insérée dans la *Revue* [1].

M. l'abbé Chamaison rend compte des efforts tentés à diverses reprises par les missionnaires catholiques pour pénétrer au Thibet. Il promet de rédiger une note qui résumera les principales parties de son récit, auquel la Société a pris un vif intérêt.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question d'Orient.

MM. le marquis de Bourville, ancien consul général de France à Alep et à Damas, le comte J. d'Harcourt, capitaine de frégate, le vicomte de la Noue, Ubicini, etc., prennent successivement la parole, et passent en revue les divers événements qui se sont accomplis en Orient depuis plusieurs années, et qui doivent inspirer la politique de la France dans les circonstances actuelles.

M. le président résume la discussion.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Pour le secrétaire absent, C. Lavollée.

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 *juin* 1853.

Le firman récemment accordé par le sultan à toutes les communautés chrétiennes de son empire, sera-t-il autre chose qu'une sorte de satisfaction donnée à la Russie? Nous ne doutons pas de l'esprit de tolérance qui anime les membres du Divan. Mais si, dans les classes élevées, l'ancien fanatisme s'est adouci au contact de notre civilisation, il est à craindre qu'il n'en soit pas de même parmi le peuple, dans les provinces de l'empire où les idées de tolérance n'ont pu encore détruire des préjugés invétérés.

Ces réflexions nous sont inspirées par la présence à Paris d'une des plus intéressantes victimes de l'insurrection d'Alep, en 1850. Nasri Tringa, Grec d'origine et catholique de religion, était établi dans cette ville, où il exerçait un commerce que son industrie faisait prospérer. En

[1] La note de Mgr de Mallos a été insérée dans le numéro d'août 1853.

une nuit de meurtre et de pillage il perdit tout ce qu'il possédait, et il ne parvint que très-difficilement à échapper au carnage avec toute sa famille, composée de sa femme et de cinq enfants.

Une juste confiance dans la générosité française a amené parmi nous Nasri Tringa. Un de ses fils, enfant de quatorze ans, avait suivi, quelques mois auparavant, un jeune et pieux voyageur qui, après avoir visité en pèlerin les saints-lieux, voulut bien se charger de lui, à son retour en France par Beyrouth, où cette famille s'était réfugiée en fuyant d'Alep.

Des personnes charitables s'occupent en ce moment de recueillir des contributions volontaires pour former un petit capital avec lequel Nasri Tringa puisse, par la reprise de son commerce, rendre la vie à sa famille. Jeune encore, doué d'énergie et d'intelligence, il peut, avec ce secours, recouvrer la fortune que la plus odieuse violence lui a ravie. Ce que nous savons de ses antécédents et de son caractère fait que nous n'hésitons pas à nous associer de tous nos vœux aux démarches faites en sa faveur.

Nasri Tringa et son fils ont été présentés à la Société orientale, le 10 juin dernier, et accueillis avec un vif intérêt. M. le duc de Doudeauville, président, pria M. de Bourville, ancien consul général de France à Alep, d'examiner les titres que pouvait avoir cette famille aux sympathies qu'on invoquait pour elle. Cet examen fait, l'honorable membre a conclu que la position de Nasri Tringa devait être prise en considération, non seulement par la Société orientale, mais par tous les amis de l'humanité et de la religion.

Une notice sur cette intéressante famille est au moment de recevoir une certaine publicité. Elle nous a été communiquée, et nous avons trouvé un gage assuré de succès dans les signatures dont elle est revêtue, telles que celles de MM. Bailly de Surcy, Baudon, président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, Hournon, Sibour, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, vicaire général de Paris, de Lesseps, consul de France à Alep, Henri de Riancey, comte Ch. de Montalembert, et parmi les membres de la *Société orientale*, celles de MM. Audiffred, vice-président, de Kervéguen, vice-président, Girou de Buzareingues, vice-président, le vicomte L. de Bertier, et enfin celle de son président, M. le duc de Larochefoucauld-Doudeauville, qui a bien voulu y ajouter, de sa main, cette mention toute particulière : *On ne peut recommander trop vivement cette intéressante famille, que tous les malheurs ont accablée, sans qu'elle l'ait mérité.*

L. Bargès,
Professeur d'hébreu à la Sorbonne.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, 17, quai des Augustins.

ALGÉRIE.

LES EAUX THERMALES DE BERROUAGHIA.

Montons en voiture à Médéah, traversons au galop le sablonneux plateau Ouzanneau, prenons la direction de la belle fontaine *Aïn Takbou*, et, laissant à droite la route du village de Damiette, enfonçons-nous dans ce chemin creux, largement ouvert, qui sert de débouché à la grande route de Boghar. Car nous avons une route maintenant, une vraie route carrossable, qui, déployant majestueusement son ruban superbe sur les crêtes du Djebel *Saghia-el-Medfouna* (le conduit souterrain), nous mène jusqu'à la limite du Tell en chaise de poste. Admirons-la avec complaisance, nous qui, pas plus tard que l'hiver dernier, avons failli nous noyer bel et bien avec notre monture dans la boue atroce de la vallée de Ben Chicao, et nous rompre le cou dans les précipices de l'Oued-Karakach. Remercions M. le général Randon de l'impulsion qu'il a donnée aux importants travaux de ce genre sur tout le territoire algérien. Remercions M. le général Yusuf qui nous a mis à même de relier le Tell et le Sahara sans faire pâtir le trésor public. Car vous ignorez, peut-être, comment on pourvoit aux dépenses de notre chère route. Je vais vous le dire. — Un beau jour du mois de novembre de l'année dernière, M. le général Yusuf était à Djelfa avec sa colonne, appelé par les complications survenues à Laghouat. L'oasis, agitée par les partisans du chérif d'Ouergla, Si Mohamed-Ben-Abdallah, hésitait entre l'obéissance et la révolte. Le général apprend que le chérif, supposant l'arrivée de la colonne française par l'ouest et ignorant le rassemblement de nos forces dans la vallée de Djelfa, s'en était venu camper, avec tous ses contingents, dans les pâturages

de Regh, sur les bords de l'Oued-Djeddi. Le général, on le connaît assez, n'est pas long à faire ses plans et encore moins long à les exécuter. Le 17, la colonne est prévenue qu'ayant à faire une marche forcée, l'infanterie sera montée, le bataillon de zouaves du commandant Barrois, sur des dromadaires des Ouled-Nayls, et le bataillon de tirailleurs du commandant Roze sur des chevaux de gens du goum démontés à cet effet. Pour essayer ce nouveau système de marche, on couche le soir à Saddies, 30 kilomètres environ au sud de Djelfa. Tout va à merveille, et notre régiment de dromadaires se comporte fort bien. Le 18, on marche droit sur l'ennemi. La colonne arrive à deux heures de l'après-midi à Mergued, où elle prend un instant de repos dans le lit d'un torrent desséché qui la dissimule aux yeux des chouefs (espions). A quatre heures du soir, la cavalerie régulière, sous les ordres du colonel Litchtlin du 1er chasseurs d'Afrique, les goums arabes des deux cercles de Médéah et Boghar et l'infanterie montée, sauf les zouaves, qui ont quitté leurs montures trop indociles pour marcher la nuit, se mettent en route, laissant le colonel de Liniers avec le 60e de ligne à la garde des bagages. La colonne d'attaque prend le chemin de l'école pour éviter d'être signalée par les éclaireurs ennemis. Personne ne parle que tout bas; défense est faite de fumer, car le feu d'une cigarette s'aperçoit de fort loin pendant la nuit. Le 19, à cinq heures du matin, nous tombons sur le campement ennemi à l'heure où, comme dit le proverbe arabe, la *femme est encore sans ceinture et la jument entravée*. Le chérif et les principaux de son entourage, désagréablement surpris, ne songèrent même pas à organiser une résistance impossible; ils se sauvèrent dans Laghouat, distant de sept lieues environ, déclarant ainsi la ville en révolte ouverte. Les contingents se dispersent de tous côtés; tout ce qui veut se défendre est massacré, 200 hommes tombent sous nos coups. Le soir, à neuf heures, 2,000 chameaux et

20,000 moutons sont ramenés à El-Assaffia, point de rendez-vous général. Une commission est formée sur-le-champ, sous la présidence du colonel de Liniers pour vendre à nos chefs arabes restés fidèles le bétail de notre butin; c'est le produit de cette vente qui est affecté aux travaux de la route de Médéah à Boghar par ordre de M. le gouverneur général. Et voilà comment, grâce au chérif d'Ouergla, les prolonges du train pourront aller ravitailler un poste qui naguère attendait en vain l'arrivage des bêtes de somme pendant la saison des neiges.

Quoique nous nous soyons déjà écartés de notre sujet, nous nous permettrons encore une digression anecdotique. Un Anglais de distinction, lord C....., suivait la campagne en amateur et faisait partie de l'état-major du général. Depuis notre départ de Médéah, il ne cessait de dire un mal infini de nos petits chevaux barbes, qu'il comparait à chaque instant aux chevaux anglais (la comparaison toute en faveur de ces derniers, bien entendu). Lorsque nous fûmes tous réunis à *El-Assaffia*, notre cavalerie avait marché pendant quarante heures, dont trente-six le mors dans la bouche, et pas un de nos méchants bidets n'était resté en arrière. En ce moment lord C....., vaincu sans doute par l'expérience qu'il venait de faire, nous dit avec une exclamation qui tenait de la commisération en même temps que de l'admiration : « N'est-ce « pas qu'ils sont bons, ces pauvres chevaux? »

Nous nous abstiendrons de commenter cet hommage rendu aux qualités de notre race chevaline pour revenir à notre route de *Saghia-el-Medfouna*. A chaque pas nous retrouvons la trace des tirailleurs qui l'ont faite. Ici c'est un village de gourbis laissés par le bataillon du 60ᵉ, sous les ordres du commandant Tatarin. Plus loin, à droite, l'eau d'une source a été recueillie dans un gracieux bassin de pierre, où un tailleur de pierre de l'atelier du boulet a gravé *Au point du jour. Atel*ʳ *mil*ʳᵉ, *n*° 7. A votre gauche une main tracée sur une borne vous indique

le chemin qu'il faut suivre pour arriver à la *Bonne Fontaine;* ainsi la qualifie l'enseigne. Au pied d'un caniveau on voit ces mots incrustés sur une borne militaire : 1er *régiment de zouaves,* 1853. Dans ces rochers on lit des inscriptions de toute espèce : ici c'est le nom d'un fourrier de grenadiers, là une inscription de Jean Beton, qui s'écrie avec trois points d'exclamation : *Jeannette ou la mort!!!* Ailleurs les deux cœurs enflammés du sapeur Leroux, de Cannes, et de la jeune Céleste, couturière *à idem,* vous disent assez combien l'on pense à sa payse. Ce serait vraiment amusant que de passer une demi-journée à retenir toutes ces inscriptions sentimentales, historiques, grotesques, sérieuses, laissées par nos troupiers. A chaque pas l'on trouve un indice où l'on reconnaît la main de notre brave armée, qui sait si bien mettre en pratique la devise de son illustre maréchal, *ense et aratro.*

Mais nous voici arrivés au vingt-deuxième kilomètre. Ici nous sommes obligés de descendre de notre voiture et de laisser la route continuer sa marche conquérante à travers la forêt du *Fernau* (chênes liéges), enlacer le *Meguerno* et déboucher dans le Chélif, après avoir traversé le pays des Ouled-Hamza. Nous montons à cheval à *Bled-el-Kedima,* pour prendre le chemin appelé Meroudja par les Arabes, qui nous conduit en une heure et demie sur la Smala des spahis à Berrouaghia, le pays aux Berroughs (*asphodèle, asphodelus ramosus.*) Arrêtons-nous un instant pour voir cette construction exécutée sous l'habile direction de M. Clément, officier du 1er spahis, qui a su lui donner un cachet élégant tout en lui conservant l'air militaire. C'est un grand carré bastionné par quatre pavillons construits aux angles en style moyen-âge, pierres taillées trouvées sur l'emplacement de l'ancienne Tirinadis des Romains. Cette ville, dont M. O. Mac-Carthy a eu la patience de reconstruire le plan d'après les traces des ruines, a été prise par M. Rénier pour Tanaramuza, à cause d'une inscription latine laissée par un *Tanaramu-*

zanus habitant la localité. M. Mac-Carthy a prouvé, les itinéraires à la main, que Tanaramuza se trouvait à Mougaïa, ville près d'*Haouch l'Agha*, entre l'Oued-el-Had et l'Oued-ben-Chaouch, tandis qu'avec une légère correction dans la distance sur *Rapidi*, *Tirinadis* viendrait tomber sur les plateaux de Berrouaghia.

Quittons *Tirinadis*, traversons le *Meguetta-Chegga*, saluons son peuplier séculaire, et dirigeons-nous dans l'est par le *Meguetta-Aïn-Turk*. Nous arrivons, après avoir grimpé dans les pierres, sur le plateau du *Djebel Meguaref* (montagne des cuillères), où nous commençons à trouver des arbres en assez grande quantité. L'oignon de Pharaon (*asta regia*) y croît en abondance et nous montre à chaque pas sa royale fleur, qui ressemble au fer d'un javelot. Nous laissons à notre droite la montagne du Lion (Djebel Seba), dont les crêtes continuent à cheminer dans l'est jusqu'au pays des Beni-Seliman. Nous passons le *Meguetta Chedjeret Eddekara;* ce pays commence à devenir difficile et parsemé de rochers schisteux d'apparence granitique. Enfin nous touchons au but de notre voyage, nos chevaux traversent le ravin dit *Chabet-oum-el-Adjeur*, non sans que le cavalier soit obligé de se baisser maintes fois pour ne pas être éborgné par les branches d'arbres qui courent dans toutes les directions, et nous débouchons dans *l'Oued-Seba*. Ce charmant ruisseau prend sa source à deux mille mètres de là au sud, dans les flancs nord de Djebel-Seba au *Haouch-Ben-Kara-Hassen*. Son lit, très-encaissé, est bien le plus délicieux fouillis de végétation que l'on puisse voir, jusqu'à son confluent avec l'Oued-el-Rouss, qu'il rencontre à quatre mille mètres environ de sa sortie de la montagne. De superbes chênes verts et chênes liéges, des ormes sévères, des oliviers sauvages (*zebboudj*), des lentisques térébinthes ou pistachiers de l'Atlas (en arabe bet'oum; *pistaccia atlantica*, — *Flore atlantique* de Desfontaines) croisent en tous sens leur riche feuillage avec le lentisque de

petite espèce (der'ou; *pistaccia lentiscus*). Ils servent de tuteurs à d'adorables vignes folles qui courent éperdues d'arbre en arbre, remplissant l'air du doux parfum de réséda qui leur est propre. Le genévrier à feuille de cèdre occupe les crêtes des ravins dont les versants sont parsemés de genêts d'Espagne à la fleur odorante. Son humble cousin le genêt à balais se montre çà et là vacillant toujours comme un homme ivre pendant que le genêt épineux à l'air rogue et hargneux se charge d'arrêter l'ardeur du piéton curieux dont il outrage cruellement les mollets et les vêtements. Aussi nos soldats l'ont-ils appelé *brise-capote*. Dans la rivière le laurier rose montre sa coquette fleur au milieu d'orgueilleux roseaux à la tige élancée et de langoureuses solanées en compagnie de la frétillante aubépine (demdeya), laissant le baguenaudier du levant étaler son vert pâle et son jaune vif sur les grisâtres rochers. Partout un luxe splendide de verdure comme en sait produire notre terre d'Afrique, lorsqu'elle est arrosée par la main de Dieu ou des hommes.

Nous sommes à trois mille et quelques cents mètres de Berrouaghia, dans un entonnoir assez étroit, au fond duquel coule l'Oued-Seba. Quelques pas encore et nous arrivons à la source d'eaux thermales, dont la présence s'est déjà révélée à notre odorat par l'odeur infecte d'œufs couvés qu'elle exhale à la ronde. L'entonnoir est dominé à l'est (rive droite) et à l'ouest (rive gauche) par des massifs de rochers de vingt mètres d'élévation. Ceux de la rive gauche, coupés à pic, recèlent dans leur sein les eaux chaudes qui jaillissent à leurs pieds dans un bassin rectangulaire formé par une anfractuosité naturelle de la pierre. A quelques pas, se trouve une réunion de petits filets d'eau thermale jaillissant du lit du ruisseau. Ils se réunissent à leur sortie de terre, vont grossir le volume de l'eau qui s'échappe du bassin pour se confondre un peu plus loin avec l'Oued-Seba. La source des rochers est appelée par les Arabes *Aïn-el-*

Hammam (Fontaine des Bains), à cause du bassin naturel qui a servi jusqu'ici de baignoire aux indigènes; la deuxième, qui doit être une infiltration de la première, est connue sous le nom d'*Aïn-Zerob* (Zerob veut dire petit canal resserré; se dit aussi d'une hutte dans laquelle se cache le chasseur pour guetter son gibier. — *Dictionnaire de Freitag*). Le volume de l'eau fournie par les sources peut être évalué à soixante mètres cubes par jour.

En février 1853, M. Fortier, pharmacien major de 1re classe, chef du service à l'hôpital militaire de Médéah, fut envoyé sur les lieux pour procéder à l'analyse des eaux. Cet habile et consciencieux praticien, ayant bien voulu nous communiquer les résultats de ses observations, nous lui empruntons les renseignements chimiques qu'il a recueillis avec autant de patience que de talent.

La pesanteur de l'eau à 14° centigrades est de 1,0017, l'eau distillée étant prise pour unité. Sa température au point d'émergence est de 40° centigrades dans le bassin d'Aïn-el-Hammam et de 38° centigrades à Aïn-Zerob. L'abaissement de température remarqué par nous et par M. Fortier dans cette dernière source provient sans doute de quelques filets d'eau froide qui viennent s'y mélanger avec les eaux thermales.

Désireux, dit M. Fortier, de constater à la source même les qualités de cette eau sulfureuse, je pris en partant, pour m'y rendre, tous les réactifs et instruments indispensables pour procéder à une analyse préliminaire, qui devait me diriger plus tard dans mes recherches sur la nature et les quantités des principes minéralisateurs de ce liquide.

Mes premières investigations portèrent sur le gaz qui se dégage au point d'émergence; à cet effet, du gaz fut recueilli sous l'eau à l'aide d'un appareil composé d'un flacon, auquel était parfaitement adapté, au moyen d'un bouchon, un entonnoir très-évasé; cet appareil, exactement rempli d'eau distillée, fut plongé dans la source sulfureuse, et maintenu au-dessus du bouillon, jusqu'à ce que les bulles de gaz eussent déplacé tout le liquide contenu dans le flacon.

Le gaz, ainsi recueilli, examiné par la solution d'azotate d'argent, détermine un précipité brun, insoluble dans l'ammoniaque (*sulfure d'argent*). L'eau de chaux donne lieu à un précipité blanc, soluble avec effervescence dans l'acide chlorhydrique, étendu d'eau distillée (*carbonate de chaux*).

Un petit fragment de phosphore que je fis passer dans un tube contenant une certaine quantité de gaz examiné par l'azotate d'argent et l'eau de chaux, ne produisit, dans ce gaz, qu'un léger nuage blanc à peine sensible. Après ces diverses expériences, il restait encore une quantité assez notable de gaz, au milieu duquel fut plongée une allumette enflammée, qui s'éteignit immédiatement.

M. Fortier conclut de cet examen que le gaz qui se dégage à la source est un mélange de fluides gazeux qui présente aux réactifs une grande proportion d'acide sulfhydrique, de l'acide carbonique en quantité plus minime, des traces d'oxygène et du gaz azote. Ainsi l'odeur d'hydrogène sulfuré qui s'exhale de la source est plutôt due au dégagement de ce gaz, au bouillon qu'à la quantité d'acide sulfhydrique que l'on pourrait croire contenu dans l'eau elle-même. En effet, l'azotate d'argent, ajoute M. Fortier, ne produit dans ce liquide après sa sortie de la source aucune trace de précipité de sulfure d'argent. Celui que ce sel forme n'est qu'un chlorure argentique entièrement soluble dans un excès d'ammoniaque, mais insoluble dans l'acide azotique. Voici quels ont été les résultats de l'analyse qualitative faite par M. Fortier :

ACTION DES RÉACTIFS SUR LES PRINCIPES MINÉRALISATEURS DE L'EAU SULFUREUSE.

Papier rouge de Tournesol. — Ce réactif, plongé dans l'eau après la sortie du réservoir, prend une légère teinte bleue.

Argent en poudre. — Ce métal n'éprouve aucune altération, même après trois mois de contact avec ce liquide enfermé dans un flacon bouché à l'émeri et exactement rempli.

Azotate de mercure. — Il forme un précipité blanc très-abondant (chlorure de mercure).

Oxalate d'ammoniaque. — Ce réactif détermine, dans l'eau sulfureuse, un léger trouble, qui, après plusieurs jours de repos, forme un précipité blanc peu volumineux (oxalate de chaux).

Hydro-sulfate d'ammoniaque. — Ne produit rien.

Acétate neutre de plomb. — Précipité blanc très-abondant (carbonate de plomb.)

Solution d'azotate d'argent. — Ce réactif produit un précipité blanc très-abondant, insoluble dans l'acide azotique, et entièrement soluble dans l'ammoniaque.

Hydrocyanate ferruré de potassium et cyanure rouge de potassium.

—Ne déterminent aucune trace de précipité dans l'eau sortant de la source, mais il n'en est pas de même lorsque cette eau a été réduite aux neuf dixièmes de son volume par l'évaporation ; alors ces deux réactifs précipitent, légèrement il est vrai, en vert et en bleu.

Hydrochlorate de baryte. — Détermine un précipité blanc très-abondant.

Hydrochlorate de platine. — Sans action aucune.

Acide chlorhydrique. — Ne produit aucun dégagement d'acide sulfhydrique

Iode et solution d'amidon. — L'eau sulfureuse prend de suite une teinte bleue, sans donner lieu à un précipité sensible, même après plusieurs jours de contact.

Chaleur et air. — L'air et la chaleur ne troublent pas cette eau, mais si par l'ébullition on la réduit au cinquième de son volume, elle laisse déposer des petits cristaux nacrés (carbonate de chaux).

Infusion de noix de galle et de tannin. — Sans action sur l'eau, même après son exposition prolongée au contact de l'air.

Solution de savon. — Forme un léger trouble, mais sans coagulation du savon dissous.

Pesanteur comparée avec l'eau distillée. — Eau distillée 1,0000. Eau sulfureuse 1,0017.

D'après ce qui précède, continue M. Fortier, on est en droit d'affirmer que cette eau minérale ne contient aucune quantité appréciable d'acide sulfhydrique libre ; que les sulfates sont en petite proportion ; que les bi-carbonates et les chlorydrates dominent ; que le fer, qui doit s'y trouver à l'état de carbonate, dissous à la faveur d'un excès d'acide carbonique, y est contenu en quantité si minime, que les réactifs les plus puissants n'en décident la présence qu'après la réduction de l'eau aux neuf dixièmes de son volume par l'évaporation ; que la quantité des sels minéralisateurs, en considérant les carbonates à l'état de bi-carbonates, est de un gramme et sept décigrammes pour chaque litre, quantité assez considérable pour donner à cette eau des propriétés qui, agissant plus ou moins énergiquement sur l'économie animale des personnes soumises à son usage, pourrait offrir un puissant moyen de guérison pour certaines affections qui affligent l'espèce humaine.

Invoquant ici les données de l'expérience nous dirons :

1° Que plusieurs personnes de notre connaissance se sont guéries en quelques jours de très-mauvaises blessures en prenant des bains de Berrouaghia ;

2° Qu'un honorable officier supérieur a dû aux eaux de Berrouaghia la cessation de douleurs aiguës contractées pendant ses nombreuses et laborieuses campagnes ;

3° Que les indigènes les considèrent comme un remède souverain contre les maladies de la peau et les affections syphilitiques, pour les inflammations, ainsi que pour les douleurs rhumatismales. De temps immémorial ils viennent, pour en user, de plus de vingt lieues à la ronde, et la chronique raconte que les malades s'en sont bien trouvés.

Continuons à emprunter au travail de M. Fortier le résultat de ses observations. Vient maintenant le tour de l'analyse quantitative. « Cette analyse, dit M. Fortier, a été faite sur huit litres d'eau divisés en quatre parties. »

Recherchant d'abord la nature et la quantité du gaz contenu en solution dans l'eau sulfureuse, M. Fortier a trouvé que le gaz contenu dans une éprouvette ramené par le calcul à 0 de température et 76 centimètres de pression atmosphérique, occupait trente centimètres cubes par litre d'eau. Examiné par les réactifs, ce gaz donnait 70 pour cent d'acide carbonique, sans qu'il ait été possible d'y découvrir la moindre trace d'acide sulfhydrique appréciable. Ensuite ayant extrait par l'évaporation au bain-marie toutes les matières fixes contenues dans l'eau, M. Fortier en a pesé tous les résidus après les avoir fait sécher avec le plus grand soin. Nous donnons ci-dessous le résultat de l'analyse faite sur ce résidu par les moyens les plus exacts que la science possède.

MOYENNE DES RÉSULTATS OBTENUS DANS TROIS ANALYSES SUCCESSIVES OPÉRÉES SUR HUIT LITRES D'EAU ET RAPPORTÉS PAR LE CALCUL A MILLE GRAMMES.

Acide carbonique.

Dégagé par l'ébullition, en poids.	0gr.0410
Carbonates, probablement à l'état de bi-carbonates.	
De chaux.	0 0150
De fer, des traces.	» »
De magnésie.	0 1075
De soude.	0 1150
A reporter.	0 2785

Report.	0gr.2785
Chlorure de magnésie.	0 2400
— de soude.	1 1786
Alumine et silice.	0 0010
Sulfate de chaux.	0 0015
Matières organiques azotées.	0 0004
Eau pure.	998 3000
Total. . . .	1000gr.0000

L'eau de Berrouaghia, dit M. Fortier en terminant ses observations, doit être considérée comme une eau minérale chaude, tant par la nature et la quantité des sels qui la minéralisent, que par sa température élevée à sa sortie de la source. Sous le point de vue thérapeutique, ses propriétés salines et son degré de chaleur invariable peuvent la rendre utile dans le traitement de certaines affections, qu'il appartient à la médecine de désigner.

Les propriétés médicinales des eaux de Berrouaghia nous font vivement désirer la formation sur ce point d'un centre de population européenne et d'un établissement de bains, qui ne manquerait pas d'être très-fréquenté. Le pays d'alentour est fort beau et très-giboyeux. Une route de huit kilomètres environ relierait ce point avec celle de Boghar, qu'elle irait rejoindre à l'endroit où elle débouche du Fernau, au lieu de suivre le chemin que nous venons de parcourir à cheval. La terre domaniale de Merachda, qui est tout proche, suffirait à un village d'une centaine de feux que l'on pourrait établir à *Bled-Lebiar*, entre l'Oued-el-Rouss et l'Oued-Seba. Ces deux rivières fournissent largement l'eau nécessaire aux abreuvoirs et lavoirs, ainsi qu'à l'arrosage. Des puits, qui n'auraient pas besoin d'être très-profonds, et l'eau de la petite source d'Aïn-Lebiar suffiraient aux besoins des habitants. Nous sommes convaincus qu'une colonie agricole placée dans d'aussi bonnes conditions ne manquerait pas de réussir. Les enseignements du passé nous disent assez qu'il serait bon de ne pas laisser le trésor public pourvoir aux frais d'installation des colons. L'administration vient d'entrer dans une voie meilleure en concédant 20,000 hectares aux environs de Sétif à une société génevoise, à la charge

par elle d'établir des routes et des villages sur le territoire concédé. On pourrait en faire autant pour Berrouaghia et ses environs, qui se couvriraient en peu de temps de villages, sans qu'il en coûtât rien à l'Etat. Les centres de population seraient : *à Ben-Chikan*, *Berrouaghia*, *la Smala*, *Berrouaghia-les-Bains*, et *l'Oued-Chair*, où se trouvent des terres domaniales en quantité suffisante.

En terminant, nous ne pouvons nous empêcher de consigner une observation qui nous a été suggérée par l'état des lieux. C'est qu'autour des bains de Berrouaghia, dans un rayon d'environ trois kilomètres, il n'existe pas la moindre trace de ruine romaine. Or, il n'est pas admissible qu'une colonie romaine eût laissé végéter auprès d'elle une ressource aussi précieuse sans en tirer parti. Nous sommes donc fondés à croire que les eaux thermales n'existaient pas du temps de l'occupation du peuple-roi, et qu'elles ont surgi par suite d'une révolution terrestre probablement arrivée pendant l'occupation musulmane. La tradition arabe, si féconde en merveilleux, est muette à cet égard et n'a pu nous fournir encore aucun renseignement. Nous n'en continuerons pas moins nos recherches, qui sont fort difficiles, car les indigènes n'ayant d'autre histoire écrite que celle d'*Ibn-Khaldoun*, qui s'arrête deux siècles avant l'occupation turque, ne peuvent nous donner que la tradition arabe dénaturée de génération en génération et facilement oubliée dans certains cas.

Cte H. DE SANVITALE,

Lieutenant au 1er régiment de spahis, attaché au bureau arabe de Médéah, membre de la Société orientale.

ALGÉRIE.

RAPPORT SUR LA COLONIE SUISSE DE SÉTIF.

Un décret du 26 avril 1853 a accordé à une compagnie de capitalistes génevois une concession de 20,000 hectares de terre, situés dans les environs de Sétif, province de Constantine. Nous avons reproduit, dans cette *Revue*[1], l'exposé des motifs qui précédait le décret et qui résumait les vues du département de la guerre.

La Compagnie génevoise a commencé immédiatement ses opérations, et elle a déjà publié un rapport dans lequel elle rend compte de la situation de Sétif et signale les avantages que ce territoire peut offrir aux émigrants. Voici les principaux extraits de ce rapport :

C. Lavollée.

« Ce que l'on appelle la plaine de Sétif est un terrain ondulé et fortement accidenté, de telle sorte cependant que les sommités des collines ont une élévation assez identique et que le fond des vallons se trouve aussi à des niveaux peu différents les uns des autres. Cette contrée étant à environ 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est point exposée à une température très-élevée, et elle est par sa latitude méridionale également à l'abri des grands froids; il y tombe de la neige en hiver, mais il est très-rare qu'elle ne fonde pas presque immédiatement; les variations de température y sont par conséquent beaucoup moins sensibles qu'en Suisse. Moyennant quelques précautions hygiéniques, qui sont bonnes en tout pays, le colon suisse n'aura certainement aucune peine à s'y acclimater très-promptement.

« Le premier village est situé sur un mamelon ou petite colline, à côté d'une belle source de très-bonne eau, connue sous le nom d'Aïn-el-Arnat; Arnat sera aussi le nom

[1] Livraison de mai 1853, 13e volume, page 277.

du village. Cet emplacement se trouve à cinq quarts d'heure de marche de Sétif; il touche à des ruines romaines assez importantes, circonstance qui nous a paru un indice favorable de prospérité, les Romains ayant toujours montré beaucoup de discernement dans le choix des localités où ils plaçaient leurs habitations. A proximité du village sont les terrains irrigables destinés aux jardins ; à peu de distance, dans une vallée appelée Chaïb, se trouvent des prairies naturelles et des terrains susceptibles de recevoir des cultures industrielles ; les terres pour les céréales sont sur les pentes des vallons.

« Les maisons préparées pour les colons se composent de trois pièces contiguës; chaque habitation est entourée d'une surface de terrain de sept ares et demi, surface jugée suffisante pour recevoir toutes les petites dépendances nécessaires à une exploitation de 20 hectares. Le village sera entouré d'un fossé et d'un parapet, de manière à le préserver de toute tentative de maraudage et à inspirer toute sécurité aux colons dans le cas où, chose tout à fait improbable, l'état de la contrée pourrait rendre cette précaution utile. Le gouvernement fait tous les travaux nécessaires pour rassembler les eaux susceptibles de servir à l'irrigation des terres et pour augmenter la source qui alimente une fontaine romaine dont nous venons de faire récemment la découverte; il fera aussi construire un lavoir, un abreuvoir et un puits au centre du village; il est également chargé de la construction de l'église, du presbytère, de la maison d'école, et de la plantation des promenades de la place principale.

« A moitié chemin entre Sétif et le village se trouvera la ferme de la Société, où résidera le directeur de la colonie.

« Le colon de la Suisse romane qui se fixera à Arnat, se trouvant dans un pays où l'on parle sa langue, et où il arrivera sous le patronage d'un directeur et d'un pasteur dont les noms et les personnes lui seront déjà connus, entouré de compatriotes du même village ou du

même canton, qui professent le même culte que lui, qui ont les mêmes habitudes et les mêmes besoins, sera placé dans des conditions aussi propres que possible à le préserver de ces regrets irréfléchis du sol natal qui doivent nécessairement atteindre le colon qui se trouve isolé au milieu de contrées et d'habitants auxquels il est étranger de toute manière. Nos villages auront, sous ce rapport spécial, des chances de succès et nous dirons même de confort pour les colons. Nous devons toutefois les prémunir contre une déception, s'ils voulaient faire une comparaison entre l'aspect général de nos contrées suisses et l'aspect de cette partie de l'Algérie. Il faut que le colon sache bien d'avance que sur le territoire d'Arnat il n'y a pas un seul arbre ; presque tout le sol est couvert de prairies ou de céréales, mais encore une fois il n'y a pas un seul arbre.

« Cependant cette circonstance n'est pas en réalité aussi effrayante qu'elle peut le paraître au premier abord, parce que avec des soins bien entendus les plantations d'arbres de toutes sortes d'essences y prospèrent avec une rapidité surprenante. Il sera facile au colon de se donner du courage à cet égard, en visitant plusieurs fermes des environs qui jouissent de très-beaux ombrages dans des localités où il n'y avait, il y a cinq ou six ans, que du blé ou moins encore; nous avons vu plusieurs propriétés entourées de beaux jardins, de vergers contenant toutes les espèces d'arbres de nos vergers d'Europe, des plantations de mûriers, etc., de la plus belle venue, quoique n'ayant que bien peu d'années d'existence. Nous avons, entre autres, remarqué un saule planté de bouture depuis cinq ans seulement, et qui mesure aujourd'hui près d'un mètre de circonférence. Sans doute il faut créer tout cela; mais il y a de grands charmes dans cette création, et nous voudrions pouvoir dépeindre à nos lecteurs l'expression de bonheur de ces colons qui nous recevaient sous d'épais ombrages, dans un jardin

garni des plus beaux fruits et de légumes magnifiques, et qui pouvaient nous dire : « Tout cela nous l'avons créé nous-mêmes. »

« ....Nous avons entendu exprimer quelquefois la crainte que la condition imposée aux colons de posséder à leur départ une somme de 3,000 fr. ne fût un grand obstacle à ce que nous pussions trouver un nombre suffisant de colons. Nous devons reconnaître que c'est une clause qui place hors de concours une nombreuse classe de cultivateurs, mais nous avons une conviction si profonde que cette condition est la véritable base sur laquelle repose la réussite de notre colonie, que, si elle n'eût pas été mise dans les statuts, nous n'aurions pas songé à tenter cette entreprise.

« Nous avons heureusement en Suisse bien des agriculteurs qui possèdent ces 3,000 fr. et qui comprendront, nous l'espérons, que cette somme employée en Suisse à l'acquisition de quelques parcelles de terrain ne peut donner qu'un chétif revenu en comparaison de celui que la même somme peut produire en Algérie, en y étant employée comme capital d'exploitation pour faire valoir un terrain de 20 hectares concédé *gratuitement.*

« Il y a aussi divers genres d'associations qui sont possibles pour arriver à former le petit capital de 3,000 fr. dont le colon doit prouver la possession. Ainsi le père de famille concessionnaire peut s'associer avec un maître-valet, qui lui confierait ses économies et recevrait en retour une part dans le revenu de l'exploitation, représentant à la fois la valeur de son travail et un intérêt élevé de son petit avoir. Ce genre d'association peut même avoir une grande convenance dans le cas où le concessionnaire aurait une de ces vocations qui sont absolument nécessaires dans le village, telles que celles de boulanger, de boucher, de maréchal, de charron, de bourrelier, d'épicier, si ceux qui les exercent n'ont pas de fils en âge de faire valoir le terrain concédé, qui serait toujours mieux

cultivé par un associé interressé à la réussite que par des domestiques salariés. Lorsque ces deux associés auront ainsi par leur travail réuni fait prospérer leur capital, l'un d'eux pourra demander aussi une nouvelle concession en son nom, et il n'y a nul doute qu'un séjour préalable de ce genre dans la colonie ne fût une forte recommandation pour l'obtention d'une concession, et une grande garantie de succès pour celui qui la recevrait. Et d'ailleurs une famille très-recommandable qui ne posséderait pas toute la somme nécessaire pour devenir concessionnaire, n'est-elle pas placée, par cela même qu'elle est recommandable, dans la position de pouvoir la compléter par le moyen de quelques protecteurs?

« Disons-le aussi en passant : cet espoir d'obtenir une concession de terrain devrait être, pour des domestiques de campagne, un grand encouragement à partir avec des concessionnaires qui n'auraient pas assez de bras dans leurs familles pour faire valoir leurs terres ; lorsqu'ils auraient fait ainsi un apprentissage de la culture en Afrique, ils trouveraient facilement des places plus lucratives dans les fermes de la Société ou dans d'autres, ou bien ils pourraient devenir eux-mêmes concessionnaires dans quelque nouveau village.

« Quoique les termes mêmes du décret nous paraissent bien définir la position du futur colon, il est peut-être nécessaire d'expliquer d'une manière un peu plus circonstanciée ce que sera cette position au point de vue pécuniaire. Nous rappellerons donc ici que la Compagnie remettra à chaque colon, à son arrivé à Sétif, une maison de trois pièces construite solidement en pierres, de manière à pouvoir être élevée d'un étage lorsque cela sera nécessaire. La Société a fait l'avance des frais de construction de cette maison, montant à la somme de 2,500 fr., non compris bien des frais accessoires de surveillance et autres que la Société consent bénévolement à supporter.

« Comme nous l'avons dit plus haut, le colon dépose à

son départ une somme de 3,000 fr. aux mains de la Société. Sur cette somme la Société retient 1,000 fr., à titre de premier à-compte de remboursement de ses avances pour la construction de la maison. Le reste du dépôt fait par le colon, savoir 2,000 fr., lui sera restitué par l'administration française, savoir 1,000 fr. au moment de son arrivée à Sétif, 500 fr. six mois après, et 500 fr. après un an de séjour. Cette combinaison décharge le colon de toutes les chances que pourrait avoir pour lui le transport d'espèces d'or ou d'argent pendant un long cours, ainsi que des frais assez considérables et des risques d'une autre nature, qu'il devrait supporter s'il voulait faire arriver son argent en Afrique par le moyen de négociants de ce pays.

« Ainsi le colon, au moment où il commencera sa nouvelle carrière dans la colonie, se trouvera propriétaire d'une maison et de 20 hectares de terres, et d'un capital de 2,000 fr. à employer à son exploitation, et il n'aura d'autre engagement financier qu'une dette de 1,500 fr. à 5 pour 100 vis-à-vis de la Compagnie, remboursable par versements qui ne devront pas être moindres de 100 fr. par an. Il sera toujours loisible au colon de se libérer de cette dette lorsqu'il lui conviendra de le faire. »

DE

LA PÊCHE DES ÉPONGES

ET DE LEUR COMMERCE

SUR LA COTE DE SYRIE.

Tripoli est, en Syrie, le point le plus important pour le commerce des éponges. Celles qui s'y pêchent sont regardées, à juste titre, comme les plus belles de la côte. Les pêcheurs de Batroun, Rouad et Lattaquié y viennent quelquefois vendre une partie de leur pêche; les Grecs de l'Archipel y apportent aussi la leur, mais très-rarement; ils préfèrent la porter à Rhodes et à Smyrne, où ils trouvent un débit plus avantageux. A part la différence dans les éponges provenant du lieu de la pêche, de la force des bateaux, du plus ou moins d'habileté des plongeurs, le commerce en distingue trois espèces, ayant chacune des signes tranchants, caractérisés. Ce sont: *l'éponge surfine, la fine duré*, dite aussi *chimousse*, et *la grasse*, dite *de Venise*.

Toutes les éponges au sortir de la mer sont recouvertes d'une bave gélatineuse noire, qui les rend pesantes, serrées et d'une couleur très-foncée. Par le lavage, dont j'aurai occasion de parler plus tard, les éponges, débarrassées de cette bave, prennent une forme, une légèreté, une couleur nouvelles; c'est dans cet état qu'elles sont livrées au commerce.

L'éponge surfine est d'un jaune tirant sur le fauve, le plus ordinairement de forme conique, hémisphérique, quelquefois rhomboïdale ou en trapèze, creuse en dedans,

à la base du cône, les bords amincis comme ceux d'une coupe, ou arrondis en bourrelet. Au lieu de cette cavité on ne rencontre parfois que des trous cylindriques de la grosseur d'un canon de plume, dont l'orifice vient s'épanouir à la surface de l'éponge. A l'extérieur, elle est fine, veloutée, chargée d'une multitude de poils qui semblent avoir été coupés très-près. La concavité est toujours perforée de trous plus larges que les autres qui s'ouvrent sur tous les points de l'éponge, et en font un tissu cellulaire très-développé. Cette éponge n'acquiert pas un gros volume; les plus estimées sont celles qui, légères, fines dans leur tissu, et élégantes dans leur forme, ont une grosseur telle qu'elles peuvent remplir l'intérieur de la main aux deux tiers ouverte.

L'éponge de Venise est d'un fauve pâle, de forme semi-hémisphérique, et quoique sa grosseur varie depuis dix centimètres de diamètre jusqu'à quarante et au-delà, elle est constante dans cette forme. Sa texture est beaucoup plus grossière que celle de la précédente. Elle est perforée dans tous les sens de gros trous d'un à deux centimètres de diamètre, dont les orifices sont garnis de poils rudes et longs; du côté de la racine, ces trous sont obstrués par des fibres croisées entrelacées qui y forment un tissu plus grossier et plus dense que dans les autres parties. Les points les plus rapprochés de la racine, et qui, ainsi qu'elle, se trouvaient en contact avec le fond de la mer, sont toujours colorés en rouge brun.

L'éponge fine dure, ou *chimousse*, est remarquable par la variété de ses formes loliées; son tissu, plus fin que celui de la Venise, n'en a cependant ni la souplesse ni l'élasticité; sa couleur est le rouge brun. La raideur de son étoffe diminue de beaucoup la propriété absorbante de cette éponge; elle est, ainsi que les autres espèces, perforée, sur quelques points, de trous plus larges que ceux qui sont sur toute la surface. Son volume diffère peu de celui de l'éponge surfine.

Telle est la nomenclature adoptée par le commerce sur les côtes de Syrie et reçue partout ailleurs ; les signes distinctifs de ces trois espèces sont assez tranchés pour que l'œil le moins exercé puisse assigner de prime-abord, à une éponge, la place qu'elle doit occuper dans cette classification.

La pêche, quand la chaleur de la saison le permet, commence dès les premiers jours du mois de juin. Les Syriens de Tripoli, Batroun, Rouad et Lattaquié, sont les seuls qui se livrent à cette industrie : Tripoli fournit 26 bateaux, Batroun 24, l'île de Rouad 14, Lattaquié 10. En général, un bateau est monté par quatre hommes. La pêche se pratique indistinctement dans les environs des ports respectifs, et sur toute la côte, depuis le mont Carmel jusqu'à Rasel Hanzir, où il est loisible à chacun de chercher les fonds les plus riches en éponges. C'est seulement sur les bancs de roche qui doivent leur formation aux débris de mollusques de toute espèce, que l'on rencontre ce produit, depuis une demi-lieue jusqu'à une lieue et demie des rivages ; il y est attaché très-fortement par sa base, et les pêcheurs éprouvent souvent quelque peine à l'en arracher. Il n'est pas rare de rencontrer une éponge, ou plusieurs petites, sur une écaille d'huîtres, même pendant la vie du mollusque. Ce n'est qu'à la profondeur de douze à vingt brasses que l'on touve les belles éponges ; celles que l'on pêche dans des eaux plus basses sont très-inférieures.

Les Grecs de l'Archipel partagent avec les Syriens l'exploitation de cette branche d'industrie. Il arrive annuellement de Psara, Hydra et autres lieux, 50 à 60 bateaux, montés par 250 hommes environ, qui, après avoir pris langue à Tripoli et s'être soumis à quelques formalités, se dirigent sur divers points du littoral.

La méthode de pêcher est identiquement la même pour les Grecs et les Syriens. Malgré les avantages que semblerait devoir donner aux premiers leur plus ancienne

expérience, leur plus grande habitude de la mer, les Syriens de Tripoli et de Batroun se sont assez formés pour rivaliser avec eux, et les surpasser même par une connaissance plus approfondie des localités sous-marines.

Dès que les bateaux, qui vont de conserve chercher sur la côte un lieu favorable à la pêche, ont trouvé, au moyen de quelques essais, un fond qui leur paraisse dans les conditions voulues, ils l'exploitent autant que la tranquillité de la mer et la limpidité des eaux le leur permettent; ces deux conditions sont indispensables. La nuit, ils s'établissent dans une anse voisine lorsque l'éloignement des rades ne leur permet pas d'y rentrer chaque soir.

Arrivé à l'endroit où doit se faire la pêche, le bateau est amarré au moyen d'une pierre angulaire que l'on jette à la mer, les ancres offrant trop d'inconvénients sur des fonds de rocher. Les bateaux sont échelonnés à certaine distance, selon leur nombre et l'étendue du banc sur lequel on doit opérer; là, chaque plongeur fournit *sa tête* à tour de rôle; voici comment: Après s'être dépouillé entièrement, il se munit d'un filet de forme conique, dont la base est tenue ouverte au moyen d'un léger cerceau, et fixé sur la poitrine par une attache passée au cou; une ligature qui ceint le bas-ventre tient le filet tendu, de manière à permettre à la main d'y entrer et d'en sortir sans s'y embarrasser; ce sac est destiné à recevoir les éponges arrachées au fond de la mer. Après ces premières dispositions, le plongeur saisit des deux mains une pierre blanche plate, d'un pied carré, percée à une de ses extrémités, et où se lie une corde de vingt à vingt-cinq brasses dont l'autre bout est amarré au bateau; puis, après avoir fortement aspiré, il plonge, et, à l'aide de ses jambes et du poids qu'il a entre les mains, il arrive au fond en quelques secondes. Un de ses camarades a soin pendant sa descente et son séjour sous l'eau de lui fournir de la corde; là, le plongeur dépose la pierre sur le sol et se met à la recherche des éponges. Quelques-uns, pendant leur ex-

ploration, abandonnent la corde pour y revenir en se dirigeant sur la pierre blanche ; d'autres, plus timorés, ne s'en dessaisissent jamais ; mais tous, dès qu'ils se sentent fatigués ou que le manque d'éponges à leur portée rend inutile leur séjour sous les eaux, secouent vivement la corde. A ce signal, le camarade, à la main duquel la secousse a été imprimée, tire rapidement la corde, un autre plongeur vient l'aider dans cette manœuvre et l'ascension se fait en huit ou dix secondes. Arrivé à la surface de l'eau, le plongeur est tellement exténué qu'on est obligé de le tirer pour le faire entrer dans le bateau ; d'autres fois aussi il a trop présumé de ses forces et est à demi-asphyxié.

Un plongeur exercé peut ainsi rapporter à chaque fois six, huit ou dix éponges de diverses qualités, souvent aussi il revient sans avoir rien pu recueillir. Chacun d'eux fournit dans la journée, et à son tour, huit ou dix *têtes*. Ordinairement, à trois heures de l'après-midi, les bateaux rentrent pour procéder au lavage de leur pêche.

Cette opération consiste à faire plonger les éponges au fond de la mer dans cinq ou six pouces d'eau et à les y laisser pendant une demi-heure, en ayant soin de les fouler avec les pieds ; après quoi, on bat et on presse l'éponge sur une pierre à deux ou trois reprises ; elle se débarrasse alors de toute sa bave et des autres impuretés qui la couvraient, devient propre à être livrée au commerce, à part un peu d'humidité dont il faut toujours la priver par la dessication avant l'emballage.

En général, les Syriens, après avoir ainsi nettoyé leurs éponges, réunissent la pêche de quinze à vingt jours, et vendent en bloc : l'usage est de ne traiter que pour les fines, les deux autres qualités, dont il y a toujours une plus ou moins grande quantité dans une partie, sont censées y être comprises, quel que soit le mode d'achat. On vend aussi à la pièce, et rarement au poids.

Grecs font encore subir à leurs éponges une pré-

paration qui a pour but de les charger de sable fin afin de les rendre plus pesantes; quelques négociants de la côte de Syrie en agissent de même pour celles qu'ils ont achetées ; l'on peut introduire jusqu'à 100 pour 100 de sable en poids, sans que l'éponge soit sensiblement altérée. Il faut, pour apprécier ce fait, savoir que dans tous les marchés, hors ceux de la Syrie, cet article se vend au poids.

La pêche des éponges est libre sur toute la côte, pour toutes les nations indistinctement. Seulement, en 1834, le gouvernement égyptien porta le léger droit qui existait déjà à 120 piastres (27 fr. 60 c.) par plongeur, par saison.

L'évaluation du produit de la pêche d'une barque est assez difficile à établir. Cependant, établissant une moyenne proportionnelle entre la totalité des éponges pêchées et le nombre de bateaux, l'on trouve que le produit annuel de chaque bateau peut être évalué approximativement de 150 à 160 oques d'éponges[1], dont 50 oques fines, le reste en Venises et fines dures, dans diverses proportions, selon le lieu de la pêche, etc. Les Grecs s'attachent davantage à la Venise qui, bien qu'elle ne se vende au poids que le quart de la valeur de la fine, offre par son volume une compensation à ce déficit, en ce que, dans un temps donné, il est aussi facile de pêcher 4 oques de Venises qu'une oque de fines.

Les bonnes éponges de Tripoli peuvent être évaluées, les fines à 150 piastres l'oque, les Venises à 30 piastres et les fines dures à 10 piastres. Les revenus d'un bateau peuvent donc être calculés à 9,000 piastres environ, (2,070 fr.) dont il faut distraire 1,000 piastres pour les droits à acquitter, les frais de location de barque, etc. : ce qui donne un produit net de 8,000 piastres à répartir entre les quatre individus qui montent le bateau. Le calcul est à peu près le même pour Batroun. Quant à

[1] Une oque = 1,275 grammes.

Rouad et Lattaquié, la médiocrité des éponges, provenant sans doute de l'incapacité des plongeurs, réduit ce revenu à 5,000 piastres par bateau.

Il y a quelques années, les éponges se vendaient à des prix bien inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Depuis lors, l'accroissement de leur consommation en Europe, leur application à une foule d'usages domestiques et d'industries, en ont accru considérablement la valeur.

D'après le calcul précédent et les renseignements les plus exacts, les 50 bateaux de Tripoli et Batroun fournissent ensemble au commerce pour 900,000 piastres d'éponges, les 24 de Rouad et Lattaquié, pour 100,000 piastres; la récolte des 50 à 60 barques que l'Archipel envoie annuellement sur la côte atteint une valeur égale de 100,000 piastres; ce qui porterait le produit total de la pêche annuelle des éponges en Syrie à 1,100,000 piastres, soit 253,000 fr., sur lesquels le gouvernement prélève un droit de 40,000 piastres. Les plongeurs ne paient pas tous 120 piastres, et notamment ceux de Batroun, desquels l'ancien émir Haïdar n'exigeait que 50 piastres par homme.

En principe, Syriens ou Grecs, les plongeurs d'éponges travaillent à la part, jamais au mois ou à paie fixe; seulement il s'en trouve dans le nombre de plus aisés qui, au moyen d'anticipations, accaparent la pêche de tout le bateau, et la vendent à leur propre compte.

La pêche pour les Grecs finit dans les premiers jours de septembre, vu l'obligation où ils se trouvent de gagner leurs ports avant la mauvaise saison. Pour les Syriens, elle peut se prolonger selon le temps, jusqu'à la fin d'octobre; cependant l'époque la plus favorable, sous le rapport de l'abondance et de la beauté du produit, est en juillet et août.

La majeure partie des éponges qui se traitent en Syrie sont expédiées à Marseille : les fines, en caisses de 20 à 23 kilos, et les communes, en balles de 40 à 50 kilos; celles qui ont été vendues sur le marché de Smyrne

sont dirigées sur Trieste, Marseille, Londres. Les droits de douane, pour la sortie de l'empire ottoman, sont de de 12 pour 100 sur la valeur, mais les bonifications et les contrebandes réduisent ce droit à 5 pour 100.

Je n'ajouterai rien sur l'exploitation et le commerce des éponges ; mais j'appellerai l'attention des industriels sur les perfectionnements que l'on pourrait apporter à la méthode actuelle de pêcher. N'y aurait-il pas possibilité de fournir de l'air, au moyen de tubes flexibles imperméables, au plongeur qui se trouve à quinze ou vingt brasses de profondeur ? Cette amélioration, n'eût-elle d'autre avantage que de lui permettre un séjour de dix à quinze minutes sous les eaux, doublerait, triplerait peut-être ses moyens d'action ; elle augmenterait extraordinairement les ressources de la pêche, les plus beaux produits se trouvant en général sur les fonds les plus inaccessibles par leur profondeur, et les plongeurs les plus habiles ne pouvant descendre à plus de vingt brasses, et demeurer plus de deux minutes à deux minutes et demie sous les eaux.

J'ajouterai que l'influence morbifique qu'exerce sur les sujets qui se livrent à la pêche des éponges, telle qu'on la pratique, est des plus pernicieuse. Les suppressions d'air trop fréquentes et trop prolongées fatiguent les poumons et engendrent à la longue de graves maladies. Il n'y a guère que les jeunes gens qui puissent soutenir ce rude exercice ; les hommes d'un certain âge sont incapables d'y résister.

Une observation que l'expérience a constatée, et qui tend à prouver l'influence atmosphérique sur la production des éponges, c'est l'abondance de celles-ci dans les années où les pluies d'hiver ont été le plus longues.

Communiqué par M. Victor Langlois,
Secrétaire général de la Société orientale.

CHOUMLA.

Choumla, en turc *Chemni*, quartier général d'Omer-Pacha, commandant en chef des troupes ottomanes en Bulgarie, est situé en avant des Balkans, au point de rencontre des routes de Routschouk, de Silistrie, d'Ismaïl et de Varna à Constantinople. Sa distance de cette dernière ville est d'environ 85 lieues; il est à vingt heures de marche de Varna, et à vingt-quatre de Silistrie, le point le plus rapproché du littoral du Danube.

Choumla est, selon l'opinion la plus commune, l'ancienne Aristée, qui devint sous la domination romaine, la capitale de la Masie inférieure, et prit le nom de Mascianopolis, de Masciana, sœur de Trajan, au commencement du second siècle. Des ruines romaines de cette époque, jointes à des fragments de bas-reliefs et de statues, des plus beaux temps de la Grèce, incrustés dans les murs des fortifications turques, attestent, encore aujourd'hui, cette double origine. Après la conquête ottomane, Chemni forma un kadilik de premier rang, compris dans le gouvernement de Silistrie. Dans la nouvelle direction administrative, il forme un des 16 *cazas*, ou districts du liva de Silistrie, dans l'*eyaler* ou gouvernement général du même nom.

L'importance de Choumla, comme position stratégique, date de très-loin. C'est là que se rassemblaient jadis les armées romaines pour marcher contre les Daces et les Gètes. Lorsque les Turcs s'ent furent rendus maîtres, en 1387, sous le grand-visir Ali, le quatrième de l'empire, ils comprirent que cette place devait être pour eux contre les attaques de leurs ennemis du nord ce qu'elle avait été pour les Romains contre les Barbares. En effet, agrandie et fortifiée à plusieurs reprises, une première fois, en 1649, par le kiaya bey Khalil, et, plus tard, par le fameux Hassan-Pacha, grand-amiral, puis

grand-visir sous le sultan Abdul-Hamid, elle joua un rôle important dans toutes les guerres que les Turcs soutinrent contre les Russes, principalement dans celles de 1810 et de 1828.

« Tous les stratégistes, dit le colonel Rottiers dans son *Itinéraire*, se sont épuisés en combinaisons pour tourner ou emporter la position formidable qui s'est trouvée toute créée sur ces montagnes, et qui a fait donner à Choumla le nom de Thermopyles turques. Ils n'auraient jamais pu réussir, quand même l'art n'aurait point encore ajouté ses moyens de résistance à ceux que la nature semblait avoir préparés. La ville proprement dite est presque entourée par un contrefort du Balkan qui descend des deux côtés en forme de fer à cheval. Les pentes escarpées de cette sorte de grand cavalier sont couvertes de rocs détachés et d'épaisses broussailles épineuses; la nature du terrain en fait une des positions les plus avantageuses pour le soldat turc, qui, à l'abri de ces inégalités, des pentes rapides et de quelques retranchements, déploie toute l'adresse des plus habiles tireurs. — La ville est beaucoup plus longue que large; elle a une lieue environ de longueur sur une largeur d'une demi-lieue. Elle peut contenir de trente à trente-cinq mille âmes. Ses fortifications sont d'une architecture barbare, c'est un fossé avec un simple rempart, tantôt de terre, tantôt de briques, flanqué çà et là de petites tours; mais ce n'est point la ville elle-même qu'il faut considérer, c'est ce vaste camp retranché, au centre duquel elle se trouve, et qui est capable de contenir une immense armée avec ses magasins, ses arsenaux et ses équipages, sans que l'ennemi puisse venir jeter une seule bombe dans la place ou l'inquiéter par quelque manœuvre que ce soit. »

C'est ainsi qu'en juin 1810, le comte Kaminski tenta sur Choumla une attaque où il perdit près de trois mille hommes, et fut obligé d'abandonner le siége. Du reste,

la marche de toutes les guerres faites aux pieds des Balkans n'a presque pas varié. Franchir le Danube après avoir envahi les principautés, bloquer ou assiéger telle ou telle place située sur ce fleuve, pousser en avant le corps principal de l'armée, le poster devant Choumla, faire l'impossible pour s'emparer de cette position dont la prise est plus impossible que toute chose au monde, chercher inutilement à la tourner du côté d'Eski-Stambol, et enfin, épuisé d'hommes et du munitions, affaibli par les maladies qui surviennent en automne, se retirer au-delà du fleuve pour y prendre ses quartiers d'hiver, tel a été jusqu'ici le plan, à peu près invariable, suivi par les généraux russes, tel il serait encore vraisemblablement si les hostilités venaient à être déclarées. Les Russes, après avoir passé le Danube dans les environs de Silistrie, devraient, avant tout, s'emparer de cette place, pour en faire le lieu de dépôt et la base d'opérations de leur armée; après quoi, se portant en avant contre la ligne de Choumla à Varna, soit pour l'attaquer, soit pour l'observer, ils manœuvreraient par leur droite pour gagner le défilé de Demir-Capou; dans cette prévision, Omer-Pacha ne s'est pas contenté de fortifier encore Choumla, où des approvisionnements considérables de vivres et de munitions ont été réunis, il a hérissé de canons les défilés des Balkans, et mis en état de défense toutes les forteresses de la rive droite du Danube, de manière à disputer avantageusement le passage du fleuve à quelque endroit que l'ennemi entreprît de le franchir, soit à Silistrie ou à Routschouk, soit plus haut, aux environs de Widin.

Le climat de Choumla, comme celui de toutes les positions élevées du Balkan, est extrêmement salubre; au contraire, rien de plus malsain que tout le pays qui s'étend depuis le pied du Balkan jusqu'aux bords du Danube et du Pruth. Cette différence entre le climat de la montagne et celui de la plaine, dit encore le colonel

Rottiers, est la défense la plus formidable que la nature ait donnée à Choumla. Tandis que l'ennemi, campé sur un sol détrempé par les pluies, au milieu des miasmes qui se dégagent des marais, manque souvent de bois, de provisions et quelquefois d'hommes valides pour soigner les malades, les assiégés respirent à l'envi un air pur et sec, quoique un peu froid.

La ville, entourée de jardins, de vignobles et de prairies, dont un ruisseau descendant, au midi, des montagnes entretient la fraîcheur, a été accrue dernièrement de deux casernes, d'un bâtiment pour l'artillerie et le train des équipages, de magasins d'approvisionnements et d'une poudrière près du rempart. Elle possède peu de monuments historiques ; le plus remarquable est celui qui renferme le tombeau de Hassan-Pacha, et qui est mentionné dans le plan public par l'institut géographique de Weymar, sous le nom de *Tekiè Djezaïsli Hassan-Pacha.* C'est ce même Hassan, surnommé par les historiens ottomans *le Crocodile de la mer des batailles*, qui, né en Perse, emmené comme esclave dans son enfance par les Turcs, vendu à un habitant de Rodosto, puis enrôlé au service de la régence d'Alger, et promu à un grade supérieur dans la garde du dey, obligé, plus tard, de s'enfuir en Espagne et à Naples d'où il fut appelé à Constantinople par le grand-visir Rhâghib-Pacha, commandant d'un vaisseau, grand-amiral, visir, termina en 1790, par le cordon, une vie remplie d'aventures, de gloire et de revers.

C'est également à Choumla que fut décapité, au mois de novembre 1812, dans la tente même du grand-visir Joussouf-Pacha, Démétrius Morousi, drogman et plénipotentiaire de la Porte au congrès de Bucharest, accusé d'avoir trahi la confiance de son maître en cédant la Bessarabie aux Russes.

A. Ubicini.

LE BOSPHORE. — LES DARDANELLES.

M. Pierre Tchihatcheff, voyageur russe, vient de publier la première partie d'un grand ouvrage sur l'Asie-Mineure, comprenant les matières suivantes : *Géographie et Physique comparée. — Météorologie et Géographie botanique et zoologique. — Géologie. — Description statistique et archéologique.* Nous empruntons au *Moniteur* l'extrait suivant d'une courte analyse qu'il donne de ce premier volume :

(*Note du rédacteur.*)

« La longueur du Bosphore, mesurée par une ligne droite traversant la région centrale, sans tenir compte des anfractuosités côtières, est, depuis les deux Fanaraki jusqu'à la pointe du Séraï, d'environ 6 lieues 3/4. Sa plus grande largeur, depuis le fond de la baie de Bouyoukdéré jusqu'à la côte opposée, est à peu près de 3/4 de lieue; son plus grand rétrécissement entre les deux Karak d'Anatolie et de Roumélie est de moins d'un kilomètre; enfin, sa largeur entre les deux Fanaraki est d'un peu moins d'une lieue. Depuis Kandili jusqu'à Beylerbey, c'est-à-dire sur une distance de 1 lieue 1/4, qui fait à peu près le sixième de la longueur du canal, celui-ci n'a qu'environ 1 kilomètre de largeur; partout ailleurs elle varie entre 1/2 et 3/4 de lieue. Sous le rapport de la profondeur, le Bosphore peut être divisé en trois zones, savoir : une zone médiane et deux zones littorales, situées chacune le long de la côte d'Asie et d'Europe. La zone littorale asiatique offre généralement des profondeurs qui sont de 1 mètre 828 jusqu'à 69 mètres 464. Au-dessous de Scutari jusqu'aux îles des Princes, la profondeur de la mer va rarement au-delà de 40 mètres 216, et se maintient le plus souvent entre 7 mètres 716,

14 mètres 36 et 36 mètres 560. La zone littorale européenne présente à peu près les mêmes proportions. La zone médiane oscille entre 45 mètres 700, 77 mètres 16 et 98 mètres 56; elle ne paraît nulle part dépasser 117 mètres 82.

« Une notion aussi circonstanciée du Bosphore nous fait comprendre à merveille la puissance de position que ce détroit donne à Constantinople, du côté de la mer Noire. Si la profondeur de ses eaux le rend partout navigable, combien leur rétrécissement ne le rendrait-il pas difficile à forcer? Ici d'ailleurs la nature se prêterait d'autant mieux au concours de l'art, que le littoral du Bosphore est hérissé d'une foule de caps qui valent à eux seuls de véritables forteresses. C'est donc avec raison qu'on a appelé la mer qui baigne Constantinople une *mer fermée*. Fermée du côté de la mer Noire par le Bosphore; fermée, comme nous allons le voir, du côté de l'Archipel et de la Méditerranée, par les Dardanelles.

« La longueur du détroit des Dardanelles est presque le triple de celle du Bosphore, puisque, depuis Gallipoli jusqu'à Koum-Kalessi (sans compter les anfractuosités des côtes), il a environ 15 lieues. L'endroit de son plus grand rétrécissement est dans les parages où se trouvaient jadis les célèbres villes de *Sestos* et d'*Abydos*, et où il n'a pas plus d'une demi-lieue. Partout ailleurs, la largeur varie entre 3/4 de lieue, 1 lieue 1/4, et même quelquefois 1 lieue; son courant principal est du nord-est au sud-ouest, et, dans certains endroits, du nord au sud. La profondeur, le long des côtes et dans les régions centrales, paraît en moyenne offrir les mêmes résultats que dans le Bosphore; seulement les sondes y ont constaté dans la partie médiane un maximum de 129 mètres 88 centimètres, que le Bosphore ne paraît pas encore avoir présenté. Nulle part, à l'exception de quelques rares localités littorales, la profondeur de la mer n'y est

inférieure à 5 mètres 484 millimètres; en sorte que les *minima* les plus fréquents se trouvent compris entre les valeurs de 5 mètres 484 millimètres et 9 mètres 14 centimètres. »

Pour mettre le dernier sceau à cette description, M. Tchihatcheff compare le Bosphore et les Dardanelles aux deux principaux détroits de l'Europe, la Manche et Gibraltar. Les différences sont remarquables.

« Le détroit de la Manche a presque dix-huit fois la longueur du Bosphore et plus de huit fois celle des Dardanelles; son point le plus rétréci a encore environ sept fois la largeur de l'endroit le plus large du Bosphore et la moitié de celui des Dardanelles, tandis que là où le détroit de la Manche acquiert son plus grand développement, il a une largeur cinquante fois plus considérable que le maximum du Bosphore, et plus du triple de celui des Dardanelles.

« Le détroit de Gibraltar, compris entre des lignes tirées du port de Gibraltar jusqu'à Ceuta, et du cap Plata jusqu'à Tanger, a environ 32 lieues de longueur. Sa plus grande largeur, qui est entre Plata et Tanger, a près de 20 lieues, et son point du plus grand rétrécissement, qui se trouve entre le cap Al-Kazar et le phare de Tarifa, a environ 11 lieues. Il est donc presque cinq fois plus long que le Bosphore et deux fois aussi long que le détroit des Dardanelles. Son point du plus grand rétrécissement a presque quarante-quatre fois la largeur du point le plus étroit du Bosphore, et vingt-deux fois de celui des Dardanelles. »

Plus loin, M. Tchihatcheff ajoute :

« Le rétrécissement qui caractérise le Bosphore et les Dardanelles à un degré plus considérable que les détroits de la Manche et de Gibraltar est une condition précieuse non seulement sous le point de vue militaire, mais aussi sous celui du commerce, en accélérant les

moyens de communication ; de plus, les conditions de profondeur se présentent dans le Bosphore et les Dardanelles dans les limites les plus avantageuses ; elles sont assez considérables pour remplir toutes les exigences de l'ancrage et ne dépassent point les proportions qui les rendraient inutiles à ces dernières. Nous n'ajouterons rien quant à la physionomie et à l'aspect extérieur, car, sous ce rapport, les célèbres détroits de Thrace et de l'Hellespont ont été trop chantés par les poètes et les touristes pour que leurs confrères de l'Europe osent prétendre à l'honneur de leur disputer la palme. Le détroit de Messine est peut-être le seul qui ait quelque ressemblance éloignée avec les Dardanelles, mais ses rives sont bien loin d'avoir les contours gracieux de l'Hellespont. »

GRÈCE.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

D'après une statistique publiée par le ministère de l'instruction publique et des cultes à Athènes, le royaume possède 486 établissements, scientifiques ou littéraires, à la tête desquels est l'Université, fondée par le roi Othon, et qui compte 590 élèves[1] (281 appartenant à la Grèce libre, et 309 venus du dehors), et 39 professeurs; les frais de cet établissement, à la charge de l'Etat, montent à 147,250 drachmes[2].

Viennent ensuite les gymnases, ou lycées, au nombre de 7, avec 43 professeurs et 1,077 élèves (847 de la Grèce et 230 du dehors), et coûtant annuellement à l'Etat 156,868 drachmes.

Les écoles secondaires ou *helléniques* (ainsi appelées, parce que le grec y est la base de l'enseignement), au nombre de 79, auxquelles il convient d'ajouter 4 institutions privées et 3 autres entretenues par les communes, comptent 158 professeurs et 4,383 élèves; les frais d'entretien s'élèvent à 223,320 drachmes.

Les écoles communales de garçons sont au nombre de 338, avec 366 professeurs et 33,864 élèves. Sur ce nombre, 181 écoles sont à la charge de l'Etat, 121 à celle des communes; 36 sont des établissements privés. Les frais d'entretien s'élèvent à 268,380 drachmes, dont 97,500 drachmes payés par l'Etat, les 170,880 drach-

[1] Faculté de philosophie (sciences et belles-lettres)	66
Théologie	10
Droit	199
Médecine	278
Ecole de pharmacie	37
	590

[2] 1 Drachme = 89 centimes 1/2.

mes restants, par les communes. L'école normale, créée en vue de former des professeurs pour ces écoles, compte 60 élèves, dont 30 boursiers de l'Etat et 7 professeurs.

Enfin l'école ou plutôt le séminaire de Rizarès, fondé et doté par les frères de ce nom, pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens qui se destinent aux fonctions ecclésiastiques, possède 4 professeurs et 30 élèves: 20 de la fondation des frères Rizarès (sur ce nombre, 10 doivent appartenir au canton de Zagori[1], patrie des fondateurs, les 10 autres à la Grèce libre), 4 pensionnaires de l'Etat et 6 pensionnaires des monastères.

L'instruction des filles compte: 1 école supérieure, dite *de la Société Philecpaideutique*, 13 professeurs, 464 élèves; cette école, fondée par une société de nationaux et de philhellènes, a été enrichie récemment par M. Arsaki, d'une dotation de plus de 300,000 drachmes; 31 écoles communales, avec 40 professeurs et 4,380 élèves, et coûtant à l'Etat 6,523 drachmes; 17 écoles privées: 25 professeurs, 1,479 élèves.

L'enseignement spécial, ou professionnel, compte trois grands établissements, l'école polytechnique pour les arts et métiers, l'école agronomique de Tirinthe, et l'école militaire, dite *des Evelpides*, au Pirée.

En récapitulant, nous avons, pour une population de 1,002,112 habitants:

Ecoles.	Professeurs.	Elèves.
1 université	39	590
7 gymnases	43	1,077
79 écoles helléniques	133	3,872
3 *dito* communales } 4 *dito* privées }	25	511

[1] Le Zagori, en slave *Vilaiet*, l'ancienne Perrhébie, selon Pouqueville, est un petit canton de la Macédoine, jouissant, sous la domination ottomane, d'une entière indépendance administrative. (*Note du rédacteur.*)

Ecoles.	Professeurs.	Elèves.
338 écoles communales de garçons. . .	366. . .	33,864
1 école normale primaire	7. . .	60
1 séminaire.	4. . .	30
1 école supérieure pour les filles. . .	13. . .	464
31 écoles communales *dito* . . .	40. . .	4,380
17 institutions privées *dito* . . .	25. . .	1,479
3 écoles spéciales.		

Soit un total de 486 écoles, 695 professeurs ou instituteurs, et 46,327 élèves, pour lesquels l'Etat paie annuellement 701,578 drachmes, ou environ 632,000 fr.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les frais d'études de 26 jeunes gens que le gouvernement entretient dans les universités de France, d'Italie et d'Allemagne ; 5 autres jeunes gens sont instruits dans ces mêmes universités aux frais des communes ; en tout 31 étudiants, dont 11 pour la médecine, 6 pour les beaux-arts, 6 pour la littérature, 1 pour le droit, 1 pour les mathématiques et 6 pour la théologie.

En dehors des établissements universitaires proprement dits, nous devons comprendre encore dans cette statistique, un jardin botanique, dont les frais d'entretien s'élèvent à 5,920 drachmes, l'observatoire construit aux frais de M. Sina, de Vienne, et muni par lui de tous les instruments nécessaires, qui figure au budget de l'Etat pour une somme de 1,560 drachmes, outre le traitement des deux professeurs, qui est pris sur les fonds de l'université, une bibliothèque publique, contenant 70,000 volumes, et coûtant annuellement à l'Etat, 13,440 drachmes, un cabinet de physique, un musée d'histoire naturelle, un musée anatomique, un musée d'anatomie pathologique, une société médicale, une société d'histoire naturelle, une société archéologique, une société des beaux-arts.

(Démosthène Baltazzi. Traduit de l'*Amalthée*, journal grec de Smyrne.)

INDE.

LITTÉRATURE SANSCRITE.

LE MAHABHARATA.

Selections from the Mahâbhârata. Edited by Fr. Johnson. London, 1842.
(En sanscrit, avec une préface de M. H. H. Wilson.)
Fragments du Mahâbhârata, traduits par M. Th. Pavie. Paris, 1844.

Le Mahâbhârata est l'un des deux immenses poëmes sanscrits (l'autre est le *Râmâyana*), qui rentrent dans le genre qu'on est convenu d'appeler épique. Le Râmâyana, qui renferme environ 24,000 slokas ou couplets, de deux vers (distiques), c'est-à-dire un nombre de vers supérieur à celui de l'Iliade et l'Odyssée réunies, a des dimensions presque modestes, au prix de son *pendant*, dont l'édition imprimée en 1834, à Calcutta, ne contient pas moins de 107,389 slokas; et ajoutons que dans les mètres si divers et si compliqués de la poésie sanscrite, qui se rencontrent dans « cette vaste collection d'épopées, » comme l'a appelé E. Burnouf, il ne se trouve pas de vers qui ait moins de seize syllabes, tandis que quelques-uns en ont un nombre plus que double [1]. Il est vrai que de cette quantité presque fabuleuse, il faut distraire 16,374 distiques, constituant le *Harivança*, composition d'un âge certainement bien postérieur, qui ex-

[1] Voici un spécimen du sloka ou distique de 32 syllabes, le plus usité dans la poésie narrative :

Swasâ tasyânavadyânggî draupadî tanoumadhyamâ,
Nîlotpalasamo gandho yasyâh kroçât pravâti vai.

« C'est lui qui a pour sœur Draupadî aux formes irréprochables, à la aille fine, semblable au lotus bleu, qui fait sentir son parfum à la distance d'un kroça (espèce de mesure itinéraire). »

pose en détail, et au point de vue d'un manuel religieux, la généalogie et les exploits de Krichna, l'une des incarnations de Vichnou, et qu'il est d'usage de regarder comme un appendice du Mahâbhârata, bien qu'il ne s'y rattache que très-faiblement par le fond. Ce qui reste, après cette déduction faite, n'est pas un tout homogène, mais un monument, — semblable en ceci aux cathédrales du moyen-âge, auxquelles plusieurs siècles ont apporté leur pierre, — de dates et de matériaux très-divers ; et un passage du premier livre même rapporte que l'ouvrage primitif ne contenait que 24,000 slokas, ce qui sans doute est encore un nombre exagéré. Le lecteur européen doit donc moins s'attendre à y trouver un poëme unique qu'un recueil, une accumulation de traditions, de légendes et de récits fort précieux pour la connaissance de l'ancienne, sinon tout à fait de la primitive, histoire de l'Inde, et pour l'étude de l'esprit hindou et de ses idées, car plusieurs des nombreux épisodes, rattachés plus ou moins habilement, et quelquefois intercalés comme véritables hors-d'œuvre au corps de l'ouvrage original, ont un caractère purement didactique ou philosophique. Tel est le fragment déjà plusieurs fois publié et traduit à part, sous le titre de *Bhagavadguîta* (ou chant divin), qui contient, sous la forme d'un dialogue entre Krichna et Ardjouna, et cela au moment d'une bataille, l'exposition d'un système cosmogonique, suivant les doctrines de la philosophie sankhya ; tels sont encore une infinité d'autres morceaux, et même un livre tout entier, le douzième, qui ont contribué à faire du Mahâbhârata une sorte de manuel de morale et de politique, à l'usage des dynasties royales et des Kchattriyas (la caste militaire), dont le génie martial respire dans bien d'autres passages : en même temps que la variété de ses récits et de ses caractères, il offrait, pour le théâtre, une mine féconde, et où a été puisé plus d'un sujet, celui du gracieux drame de *Sakountalâ*, par exemple.

Sur ce fond d'accessoires que l'imagination hindoue a accumulés pendant bien des siècles, il est pourtant facile de distinguer un dessin primitif, et comme un noyau, produit peut-être de l'inspiration d'un seul homme, et qui a un caractère historique et réel qu'on ne peut guère méconnaître, bien que la fantaisie populaire et l'esprit de secte l'aient ensuite altéré par leurs efforts pour en diviniser les éléments. Cette action originale, ce poëme véritable et un, qui se laisse aisément distinguer et suivre à travers les détails prolixes, et de nature si diverse qui constituent les dix-huit *Parvas*, sections ou livres du M-Bh, est une sorte de guerre des Deux-Roses, une lutte prolongée entre deux branches d'une même famille, entre deux races issues d'un auteur commun, qui avait pour objet la suprématie au moins nominale sur l'Inde, et se termine par la destruction complète de l'une des deux parties belligérantes. A l'époque, fort incertaine, retracée dans le poëme, et ainsi qu'il en fournit lui-même la preuve, la vaste contrée que nous appelons, d'après les Persans, du nom général d'Inde, avait, comme jusque dans ces derniers temps, une constitution, non sans analogie avec celle de l'ancien empire d'Allemagne, c'est-à-dire qu'elle était partagée en une foule d'Etats, souvent très-limités, et virtuellement indépendants, mais qui relevaient nominalement d'un Etat ou plutôt d'un souverain assez fort pour imposer sa suzeraineté, et exiger le paiement, au moins momentané, d'un tribut. C'est, comme je l'ai dit, une tentative de ce genre que retrace le Mahâbhârata, et l'énumération étendue des Etats et des souverains qui prirent part à la lutte, et s'allièrent à l'un ou à l'autre parti, forme une source historique et géographique fort importante. C'est aussi de cette partie du poëme que je vais donner une analyse, bien succincte, empruntée au savant professeur de sanscrit d'Oxford, M. H. H. Wilson, et je la ferai suivre de quelques détails sur l'auteur supposé, et sur l'époque de la

composition, aussi bien que sur la forme de ce grand monument.

D'après la tradition, dans le nord-ouest de l'Inde, dans la région où les tribus ariennes élaborèrent la civilisation brahmanique, qui rayonna ensuite vers le sud-est et le midi, vivaient deux frères, issus tous deux d'un auteur commun, Kourou, qu'on fait remonter jusqu'à Manou, le premier créé du monde actuel. L'aîné, Pandou, avait été rendu incapable, par la lèpre (son nom signifie « le pâle, » et sans doute « le lépreux »), de succéder au trône. Il fut obligé, en conséquence, d'abandonner ses droits à son frère puîné, Dhritarachtra, et il se retira aux monts Himalaya, où des enfants lui naquirent et où il mourut. Quand il eut cessé d'exister, ses fils, encore dans l'enfance, furent amenés à Hastinapoura par les anachorètes qui avaient partagé l'exil de Pandou, et présentés à Dhritarachtra comme ses neveux. Quelques doutes furent d'abord exprimés sur la légitimité de leur naissance, et, en réalité, ils n'étaient point les enfants de Pandou, mais de divinités. Les trois premiers, qui avaient la même mère, Prithâ ou Kuntî, devaient la naissance, Youdhichthira, l'aîné, à Dharma, dieu de la justice, Bhîma ou Bhimasena à Varouna, dieu du vent, et Ardjouna, à Indra; les deux derniers, jumeaux, nommés Nakoula et Sahadeva, étaient issus d'une même mère, Mâdrî, et des Açwinî-Koumâras, divinités analogues aux Dioscures de la mythologie grecque. Comme Pandou cependant les avait reconnus pour ses enfants, son exemple fut imité, l'oncle les prit sous sa tutelle, et les fit élever avec ses propres enfants, au nombre de cent fils et d'une fille.

Tous ces personnages, qui jouent, soit individuellement, soit collectivement, un rôle dans le Mahâbhârata, ont des caractères nettement tracés; les fils de Pandou sont représentés comme des modèles de modération, de générosité et de justice; Bhîma seul est irritable et outrecuidant, par suite de la confiance que lui inspire sa

force herculéenne. Du nom de leur père, ils sont appelés Pandavas.

Leurs cousins, au contraire, que l'on désigne d'après leur ancêtre Kourou, sous le nom de Kauravas, sont envieux, arrogants et méchants, et cette différence de naturel aigrit encore dans leur enfance les sentiments de jalousie qu'avait fait naître en eux la conscience qu'ils avaient usurpé un héritage qu'il faudrait restituer. C'est ici que commence le poëme, dont j'indiquerai les divisions, en leur conservant les désignations originales.

Ier Livre (*Adi-parva*). — Le pas d'armes ou tournoi, donné à Hastinapoura, capitale du roi Dhritarachtra, en même temps qu'il nous initie à quelques usages des anciens Hindous, sert à faire éclater l'esprit de rivalité qui animait les Pandavas et les Kauravas. A partir de ce moment, les fils de Dhritarachtra conspirent contre la vie de leurs cousins, et mettent secrètement le feu à la maison, celle d'un potier, dans laquelle résidaient leurs cousins, les fils de Pandou; mais ceux-ci avaient été instruits du complot, et avaient pu s'échapper par un passage souterrain, tout en laissant croire qu'ils avaient péri dans l'incendie de leur habitation. Ils se retirent dans les forêts, où ils adoptent le costume et le genre de vie des Brahmanes. C'est pendant cet intervalle qu'ils entendent parler du *swayamvara*, ou espèce de *concours* pour obtenir la main d'une princesse, concours qui allait avoir lieu à la cour de Droupada, l'un des radjas de l'Inde. Ils s'y rendent, et au tir de l'arc *gagnent* sa fille Draupadî, qui devient la femme de tous les cinq.

On sait que la polyandrie existe encore dans certaines parties de l'Inde, mais voici comment le Mahâbhârata lui-même cherche à rendre compte du fait particulier dont il est ici question. Quand les Pandavas revinrent chez eux, ramenant Draupadî, bien que le mariage n'eût pas encore été célébré, ils dirent à Kuntî : « Nous rapportons une aumône (*bhikchâ*). » Sans les regarder, Kuntî

répliqua : « Partagez-la entre vous ; » et quoiqu'elle fût consternée en découvrant son erreur, il fut convenu entre elle et ses fils que ses paroles ne pouvaient recevoir un démenti, et que Draupadî devait être l'épouse des cinq frères. Droupada, en apprenant ce singulier arrangement, fait des remontrances, à quoi Youdhichthira fait cette remarquable réponse : « Nous ne prétendons pas juger ce qui est convenable ; nous ne faisons que suivre la voie où ont marché ceux qui nous ont précédés. » Droupada ne se rendant pas encore, on envoie chercher Vyâsa, sage auquel, comme nous le verrons plus loin, on attribue, mais sans raison, la composition du poëme, et qui essaie de raccommoder la chose, — c'est ici évidemment le compilateur brahmane qui parle, — en racontant une histoire mythologique, d'après laquelle les Pandavas auraient été, dans une existence antérieure, des Indras ou divinités secondaires, qui demeuraient dans l'Himalaya, ayant en commun Lakchm, la déesse de la fortune, pour épouse. Mais M. Wilson reconnaît là l'indication du fait que la polyandrie avait été apportée par les fils de Pandou de l'Himalaya, où elle subsiste encore parmi les Bhotias, chez qui plusieurs frères n'ont qu'une femme, ce qui s'explique par la stérilité du sol, comme un moyen d'arrêter l'accroissement de la population. Pour le dire en passant, cette coutume existe aussi chez les Nairs, tribu de la côte du Malabar, mais qu'il y a lieu aussi de supposer être venue des montagnes du Nord; ici le but actuel paraît en être de mieux conserver la pureté de la race, que l'on regarde comme plus assurée du côté de la femme.

IIe Livre (*Sabhâ-parva*).— L'existence des fils de Pandou ayant été révélée par leur présence au Swayamvara, leur oncle, d'après le conseil de ses ministres, les fait venir, et leur accorde, en toute souveraineté, la moitié de ses Etats, avec Indraprastha (le nom moderne d'une partie de la ville de Dehli est encore *Indraprasth*)

pour capitale, tandis qu'il en abandonne l'autre moitié à ses fils, qui continuent de résider à Hastinapoura, ville dont on voit les restes sur les bords du Gange. Les deux capitales étaient d'ailleurs fort rapprochées; et après le partage du royaume d'Hastinapoura, une nouvelle source d'envie et de haine ne tarda point à se faire jour dans l'esprit des fils de Dhritarachtra, par suite des prétentions d'Youdhichthira, l'aîné, comme on se le rappelle, de leurs cousins, à célébrer le *Râdjasoûya* sacrifice solennel qui formait comme une prestation d'hommage, et où des princes remplissaient des fonctions serviles, pour ainsi dire, en signe de soumission comme feudataires. Comme premier pas à la suzeraineté universelle, Youdhichthira, avec l'aide de ses frères, subjugue d'autres radjas de l'Inde, mais les conquêtes qui lui sont attribuées n'étaient en réalité que des excursions entreprises dans un but de pillage, et semblables à celles auxquelles se livrèrent plus tard les Mongols, et, de nos jours presque, les Marhattes, moins pour annexer des territoires à leurs Etats que pour lever des tributs de guerre. C'est ainsi, par exemple, que Chah Alem était encore souverain titulaire de l'Inde, et que la monnaie s'y frappait partout en son nom, lorsqu'il était captif dans les mains de Sindhîa, et ensuite pensionnaire du gouvernement britannique. C'était une souveraineté nominale de ce genre qu'avaient conquise les Pandavas, et cette partie du Mahâbhârata éclaire d'un jour très-vif la situation civile et politique de l'Inde à une époque reculée.

A l'occasion de la solennité de l'hommage et du paiement du tribut, ont lieu des fêtes qui excitent l'animosité des fils de Dhritarachtra, et ils en prennent occasion pour proposer,—et c'est le nœud du poëme,—un divertissement, dont le goût offre un trait bien marqué du caractère national des Hindous, et plus encore d'un autre peuple asiatique, les Malays : c'est le jeu. Dans

la partie qui a lieu, et qui semble être faite sur une espèce d'échiquier où les pièces marchent à l'aide des dés, Youdhichthira met pour enjeu, et perd, vis-à-vis de Dourycdhana, l'aîné des Kauravas, richesses, palais, royaume, femme, frères et lui-même, c'est-à-dire sa liberté. Tout cela lui est rendu par l'intervention du vieux roi Dhritarachtra, mais il se laisse de nouveau entraîner à jouer, avec la condition que, s'il perd, il devra avec ses frères passer douze ans dans la solitude des forêts, et une treizième année *incognito*. S'ils étaient découverts avant l'expiration de ce terme, ils devaient retourner en exil pour un terme égal.

III[e] Livre (*Vana-parva*). — Il perd, et se retire dans les bois avec ses frères et Draupadî. La vie solitaire et errante qu'ils y mènent forme l'objet de ce livre, où se rencontrent aussi plusieurs épisodes, entre autres celui de Nala et Damayanti. D'autres contiennent le récit de la tentative faite par Djayadratha pour enlever Draupadî, ou exposent briévement, à l'occasion du culte rendu par ce roi à Siva, la doctrine de la destruction et de la rénovation successive des mondes, ainsi que les principaux *avataras* ou incarnations de Vichnou.

IV[e] Livre (*Virâta-parva*). — A l'expiration de la douzième année, les Pandavas entrent au service du roi Virâta, dont ils se concilient l'estime; et s'étant fait connaître à lui lorsque le terme entier de leur exil est révolu, ils obtiennent son assistance pour se venger et faire valoir leurs droits à la souveraineté.

V[e] Livre (*Oudyoga-parva*). — Des préparatifs de guerre se font des deux côtés, dans l'alliance desquels entrent les radjas de l'Inde. Parmi eux est Krichna, souverain de Dewârakâ, et incarnation de Vichnou. Il est allié par sa naissance aux deux familles, et montre de la répugnance à se déclarer pour l'une ou pour l'autre; mais connaissant d'avance l'événement de la lutte, il propose à Douryodhana le choix entre son assistance person-

nelle ou le secours d'une armée considérable. Douryodhana se décide pour le nombre, et Krichna, qui, à lui seul, vaut plus qu'une armée, devient l'allié des Pandavas, l'écuyer de l'un d'eux, Ardjouna, et le principal instrument du triomphe de son parti.

VIe, VIIe, VIIIe et IXe LIVRES (*Bhîchma.* — *Drona-Karna,* — et *Salya-parva*). Ces quatre livres sont remplis par la description des batailles qui ont lieu, et dont quelques détails ont beaucoup de verve et de grandeur; mais, outre que le récit se noie souvent dans de fatigantes répétitions, l'intérêt du combat disparaît pour un lecteur européen à cause de l'emploi d'armes merveilleuses, dont il est fait aussi fréquent usage dans le Ramayana, et qui, en rendant inutile la bravoure personnelle, enlèvent tout honneur aux guerriers qui triomphent par elles. Les noms de ces quatre livres sont ceux de quatre personnages qui commandent successivement, et à mesure que la mort les enlève, les armées de Douryodhana. Puis, Douryodhana lui-même succombe sous les coups de Bhîma, dans un combat à la masse d'armes, dans le maniement de laquelle ils sont représentés tous deux comme excellant.

Xe LIVRE (*Sauptika-parva*).— Quelques-uns des chefs survivant du côté de Douryodhana, tentent de le venger dans une attaque nocturne dirigée contre le camp des Pandavas; mais ils sont repoussés avec perte, grâce à l'intervention de Krichna.

XIe LIVRE (*Strî-parva*).— Douleur et lamentations des femmes (*strî*) des deux partis sur leurs morts; chagrin et colère du vieux roi Dhritarachtra. Youdhichtira lui-même déplore par des regrets amers ce qui s'est passé.

XIIe LIVRE (*Sânti-parva,* livre des consolations). — C'est un manuel prolixe des devoirs des rois, où on trouve aussi l'éloge de la libéralité, et l'exposé des moyens d'obtenir le salut ou la libération finale de l'existence. De là des subdivisions ou *Oupa-parvas,* intitulées *Râdja-*

dharma (devoir des rois), *Dâna-dharma* (devoir de la libéralité), etc.

XIIIe Livre (*Anousâsana-parva*). — Ce livre renferme une longue série de discours aussi fort prolixes, sur les devoirs sociaux, tels que les expose Bhîchma mourant à Youdhichthira. Ici d'ailleurs, comme cela a lieu pour le 12e livre, les parties didactiques sont variées et animées par des contes et des apologues appropriés à la circonstance. On y trouve aussi l'exposé de doctrines pratiques fort louables en elles-mêmes, mais qui ont le tort de n'être pas à leur place dans un poëme narratif, tort qui n'existe au reste que pour nous ; car, comme le fait remarquer M. Th. Pavie, « chez le peuple Hindou, soumis au pouvoir spirituel de la caste sacerdotale, on doit s'attendre à trouver, non des épopées purement héroïques, mais bien des récits dans lesquels des faits, placés au point de vue brahmanique, sont présentés avant tout de manière à n'élever les guerriers et les rois que pour rehausser davantage la puissance des premiers nés de la création (c'est le nom que prennent les Brahmanes). »

Les autres *parvas*, quoique de nature plus au moins épisodique, tiennent cependant de plus près à l'action ; ils sont aussi de peu d'étendue, et vont droit au dénoûment.

XIVe Livre (*Aswamedhika-parva*).—Célébration de l'*aswamedha*, ou sacrifice du cheval, par Youdhichthira, en signe de sa suprématie désormais reconnue.

XVe Livre (*Asrama-parva*). — Le vieux roi Dhritarachtra, avec la reine Gandhari et ses ministres, se retire dans un ermitage, ou village situé dans les bois, et y meurt.

XVIe Livre (*Mausala-parva*). — Destruction de la race Yadava tout entière ; mort de Krichna qui y appartenait, et submersion par l'Océan de sa capitale Dwârakâ.

XVIIe Livre (*Mahâprasthânika-parva*, ou grand voyage). — Youdhichthira abdique le trône qu'il venait à peine de conquérir, et part accompagné de Draupadî et de ses

frères, pour la sainte montagne du Merou, en passant par l'Himalaya. Chemin faisant, l'influence de leurs mauvaises actions passées se fait sentir d'une manière fatale, et ils tombent morts tous successivement jusqu'à ce que Youdhichthira et un chien qui l'avait suivi depuis Hastinapoura soient les seuls survivants de la troupe. Indra arrive alors, afin de conduire le prince au Swarga (ciel d'Indra), mais le Pandava refuse, à moins que :

. . . . admitted to that equal sky,
His faithful dog shall bear him company.

et Indra est obligé d'y consentir.

XVIII[e] Livre (*Swargarohana-parva*). Youdhichthira, sous sa forme corporelle, pénètre dans le *Swarga*; mais quels sont sa surprise et son chagrin d'y trouver Douryodhana et les autres Kauravas, et de n'y point voir ni ses propres frères ni Draupadî ! Il demande où ils sont et refuse de demeurer dans le ciel sans eux. Un messager des dieux, envoyé pour le mener près de ceux qui lui sont si chers, le conduit d'abord aux portes de l'enfer (*Naroka*), où toutes sortes d'objets affreux et terribles se présentent à lui. Son premier mouvement est de retourner sur ses pas, mais il est arrêté par des lamentations que poussent des voix qu'il reconnaît bien, et qui le supplient de demeurer, attendu que sa présence a soulagé déjà d'atroces tortures. Il surmonte sa répugnance, et annonce la résolution de partager le sort de ses parents et amis en enfer, plutôt que de demeurer avec leurs ennemis dans les cieux. C'est là son épreuve finale. Les dieux viennent et applaudissent à son désintéressement et à sa vertu. Toutes les horreurs qui avaient d'abord assiégé sa route, s'évanouissent, et ses frères, Draupadî et ses partisans, sont élevés avec lui au Swarga, où ils redeviennent les personnages célestes qu'ils étaient primitivement, et qu'ils avaient cessé d'être pour quelque temps, afin de descendre, avec Krichna, sous une forme mortelle, parmi

les hommes, et contribuer avec lui à délivrer le monde de la tyrannie des êtres malfaisants qui opprimaient la vertu et propageaient l'impiété, sous les traits de Douryodhana, de ses frères et de ses alliés. Ainsi finit cette *Divine Comédie*.

L'étendue seule du Mahâbhârata, indépendamment de de la diversité et du désaccord de ses parties, ne permettrait pas de penser qu'il est dû à un esprit unique, à un seul auteur. Les Hindous, cependant, en attribuent la composition à un sage, nommé Krichna Dwaipâyana, père de Pandou et de Dhritarachtra, mais que son surnom de *Vyâsa*, ou arrangeur, ferait déjà regarder comme un être mythique, comme une personnification des critiques et des *diaskevastes*, quand bien même il ne serait point aussi donné comme le compilateur des Vedas et des Pouranas, monuments si divers par l'âge, par la langue et par les sujets qu'ils traitent, sans parler de leurs prodigieuses dimensions. Sous sa forme actuelle, le Mahâbhârata paraît être postérieur de quelques siècles à notre ère, mais la donnée fondamentale et même la composition première en sont infiniment plus anciennes, et, chose curieuse, c'est dans un livre étranger, dans le rhéteur Dion Chrysostôme, qui est de la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, qu'on trouve le premier témoignage direct établissant l'existence d'une épopée, dont le sujet est identique à celui du Mahâbhârata[1].

Il est un détail essentiel, en parlant de cette composition, et qui lui est d'ailleurs commun avec les Pourânas, ouvrages plus modernes et d'un caractère religieux encore plus prononcé, c'est celui qui regarde la forme dans laquelle ils sont présentés, et qui est celle du dialogue, dans lequel interviennent, d'un côté, un sage auquel on attribue la connaissance des choses qui font le sujet du livre, et de l'autre, des auditeurs qui, par leurs

[1] Al. Weber, *Vorlesungen über die Indische Literaturgeschichte*. (Leçons sur l'Histoire de la littérature sanscrite.—Berlin, 1852.)

questions, l'invitent successivement à la leur communiquer. Le narrateur du Mahâbhârata est Ougraçravas ou Sauti, qui adresse son récit à des Brahmanes rassemblés dans la forêt de Naimicha, au nord de l'Inde, à l'occasion d'un grand sacrifice. Mais il ne faisait que le répéter de seconde main. Suivant la tradition, Vaiçampayana, disciple de Vyâsa, l'aurait appris de son maître, et l'aurait d'abord récité en présence de Djanamedjaya, arrière-petit-fils d'Ardjouna, l'un des héros de poëme.

Je crains bien que cette description, toute matérielle, pour ainsi dire, et bien incomplète, que je viens de donner du Mahâbhârata ne lui soit bien peu favorable, et qu'elle ne porte, contre mon désir, le lecteur à n'y voir qu'un amas confus de légendes presque sans lien, et une masse indigeste, manquant de l'unité de l'art et du mouvement de la vie. Il n'en est rien pourtant, et on y rencontre, sans parler de l'intérêt historique et philosophique, bien des développements de caractères et de passions, des scènes émouvantes, des peintures de mœurs curieuses et attachantes. Il suffira, pour s'en convaincre, — le défaut d'espace ne me permettant aucune citation, et que serait d'ailleurs une page prise dans quatre gros volumes? — de parcourir les extraits traduits avec autant d'élégance que de fidélité par M. Théodore Pavie. Les amis de la littérature orientale, je dirai même de la littérature en général, seront d'ailleurs heureux d'apprendre qu'on s'occupe de livrer à l'impression le commencement d'une traduction allemande complète du Mahâbhârata, par M. Goldstücker, qui permettra d'entrer plus avant dans ce monument gigantesque de l'art et des croyances, élevé, à l'autre bout du monde, par des générations écoulées, et que plus d'un lien intellectuel rattache aux nations civilisées de l'Europe.

Aug. Dozon.

CEYLAN [1].

29 septembre.

....Après avoir complété mes renseignements sur la culture du caféyer à Alpetty-Kandy et la constitution géologique des environs, je rejoignis à Kuduganava la grande route de Kandy, et en attendant qu'on me servît à déjeûner au *rest-house*, je me dirigeai en me promenant vers l'un des hameaux du village que l'on m'avait désigné comme habité par la caste des Rhodias, caste qui occupe, dans la hiérarchie sociale et religieuse des boudhistes, la position des parias de l'Inde parmi les sectateurs de Brahma. A peine avais-je atteint les premières maisons, que je me trouvai entouré de jeunes et jolies filles décolletées jusqu'à la ceinture, se pressant autour de moi et exécutant les danses les plus lascives, pendant que d'autres chantaient des hymnes avec l'animation de bacchantes; je ne pus m'en débarrasser qu'en saisissant une poignée de petite monnaie dont je semai le gazon en m'écriant en singalais: « *Narakaï gani palegan* (allez, laides filles!) »; et pendant que ces femmes se précipitaient pour ramasser ces pièces d'argent, j'eus le temps de rejoindre la grand'route.

Les renseignements que j'avais recueillis sur les Rhodias ne m'avaient point préparé à cette étrange scène. Je savais que, rejetées de la société comme appartenant à une caste impure, ces femmes étaient condamnées à perpétuité, par le pouvoir théocratique de l'île, à avoir les seins découverts; qu'il ne leur était pas permis de construire des maisons fermées; qu'il leur était défendu de posséder, voire de cultiver des terres, que leur contact

[1] Voir la livraison du mois de septembre dernier.

était une souillure, et qu'avant la domination britannique, on pouvait les tuer sans avoir de compte à rendre à la justice ; mais je n'avais pas réfléchi qu'en les rejetant de son sein, la religion boudhiste ne leur avait ouvert qu'une existence de vices et de débauches.

L'institution de la caste des Rhodias se perd dans la nuit des temps. Les indigènes prétendent que ces malheureux subissent depuis le commencement du monde la peine des crimes de leurs pères envers le premier des Boudhas : cette caste se serait d'ailleurs recrutée, dans les siècles passés, des criminels voués à tout jamais, eux et leur postérité, à l'infamie, par le pouvoir théocratique de l'île. On raconte que plusieurs de ces Rhodias étaient originairement des chasseurs chargés de pourvoir de gibier la table royale, et que, dans une occasion, ayant été pris au dépourvu, ils substituèrent au gibier un de leurs enfants. D'autres disent qu'ayant persisté à manger du bœuf en dépit de la prohibition, ils furent déclarés impurs, et rejetés dans la caste infâme. Ce qui paraît certain, c'est que, vers la fin du siècle dernier, les individus reconnus coupables de crimes de lèse-majesté et de sacrilége étaient frappés, dans leurs familles entières et jusque dans leurs dernières générations, par cette excommunication. On conserve encore dans le pays le souvenir de plusieurs grandes familles qui préférèrent la mort à cette ignominieuse dégradation.

Malgré les rigueurs déployées contre les Rhodias par les sectateurs de Boudha, et leur exclusion des temples, ils n'en sont pas moins restés fidèles à quelques pratiques de son culte : ainsi on me citait deux Rhodias qui, condamnés dans ces derniers temps, comme meurtriers, à être pendus, chantaient des hymnes à la déesse Pattiné en marchant au supplice. Sous la dernière dynastie kandienne, le gouvernement communiquait avec les Rhodias par l'entremise d'un agent choisi dans les rangs de la plus basse condition; car, tout en les maintenant hors la loi,

il n'avait pas abandonné ses droits au produit de leur travail, et il exigeait d'eux, à titre de redevance, les cordes en cuir nécessaires à la chasse des éléphants.

L'usage s'est encore conservé, sous la domination européenne, d'abandonner aux Rhodias, au moment de la récolte et sur l'aire même où le paddy (riz non mondé) a été battu, une petite partie de ce grain à titre de secours; mais cette aumône est inspirée moins par l'esprit de charité que par le besoin d'assurer ainsi le respect des propriétés de la part des Rhodias qui, errant sans cesse dans la campagne, dévasteraient les cultures s'ils n'avaient leur part dans la récolte : ce don volontaire prévient aussi le mauvais sort que ne manqueraient pas de jeter les Rhodias, soit sur les membres de la famille du propriétaire, soit sur son bétail. Je citerai un fait qui achèvera de peindre la situation des Rhodias à Ceylan. Un homme de cette caste, mécontent d'une petite quantité de paddy qui lui avait été donnée, en rejeta une poignée sur un gros tas de grains qu'il rendit ainsi impur et dès lors hors d'usage. Le paysan irrité fut porter plainte à l'autorité, et proposa, entre autres manières de procéder, de le tuer d'un coup de fusil, ajoutant qu'ainsi on ne perdrait pas du moins sa dignité. Le juge anglais l'ayant prévenu que, d'après la loi nouvelle, un pareil acte conduirait son auteur aux galères, le cultivateur sortit déterminé à perdre son riz, en déclarant qu'il ne comprenait rien à la valeur qu'une nation étrangère attachait, par une aberration d'esprit sans doute, à la vie d'un Rhodias.

2 octobre.

Promenade géologique aux alentours de Kandy; il existe, autour de la ville, plusieurs masses considérables d'un calcaire blanc laminaire renfermant du mica jaune, de l'amphibole, du talc et des cristaux de saphir. Cette roche, qui offre une analogie frappante avec le calcaire

d'Hellette (Basses-Pyrénées), paraît avoir été, comme ce dernier, soumis à une action métamorphique très-énergique qui a nécessairement fait disparaître toute trace d'êtres organisés. Après avoir recueilli quelques beaux échantillons de cette róche, je gagnai, avec M. O***, ingénieur des ponts et chaussées, la plantation de caféyers de Digal. Les caféyers sont plantés à 2 mètres les uns des autres; on en compte mille par acre qui rapportent annuellement une livre de café, c'est-à-dire 520 shillings en présence d'une dépense de 16 livres sterling, soit 320 shillings par acre pour achat de terrain, déboisage, plantage, intérêt du capital et main-d'œuvre d'entretien jusqu'à la première moyenne récolte.....

Kandy ne comptait autrefois que quelques constructions en pierre, d'assez belle apparence toutefois et couvertes en tuiles : c'étaient celles qu'habitaient les principaux chefs du gouvernement. Les autres maisons, espèces de huttes élevées à peine au-dessus de terre, faites de bois et de boue, étaient couvertes de chaume; la ville présentait cinq rues dont les directions convergeaient de l'est et de l'ouest vers le nord, ce qui indiquait l'intention arrêtée de lui donner la forme d'un triangle dont le sommet était placé au nord, tandis que la base s'appuyait aux deux lacs artificiels qui la confinent au sud, et dont l'un a été creusé sous le règne du dernier roi Srée-Vickremé-Rajah-Singha. La famille de ce despote avait été confinée par lui dans la rue désignée sous le nom de Malabar, qui part du temple de Malagawa, ayant à droite l'hôpital et à gauche le lac. Mais de grands travaux d'embellissement ont été exécutés à Kandy depuis la domination anglaise; et si l'ancien roi revenait aujourd'hui, c'est à peine s'il reconnaîtrait l'emplacement de son palais dont il ne reste plus guère que la salle d'audience, aujourd'hui transformée en prétoire pendant la semaine, et en chapelle le dimanche.

Le bazar se tient dans la rue principale de la ville; mais

il offre peu d'intérêt et surtout peu d'originalité, tant l'Europe s'est déjà infiltrée partout. A peine si l'on rencontre encore quelques produits de l'industrie locale; les Anglais sont devenus les pourvoyeurs de tous les objets de consommation : étoffes, mercerie, poterie, coutellerie, sellerie, carrosserie, tout est de provenance européenne; le bon marché a tué la production indigène, si originale dans ses goûts. Les ornements dont les femmes et les enfants sont surchargés ont seuls échappé à l'invasion de la mode étrangère; il semble que le superflu ait usé de son droit de ne pas obéir à la nécessité du bon marché. Les bracelets qui décorent les poignets, les avant-bras et les chevilles des femmes, les colliers d'or suspendus à leurs cous, les boucles qui traversent le nez ainsi que le bas et le haut du cartilage de l'oreille, et enfin les bagues d'or et d'argent passées aux doigts des mains et des pieds, sont de fabrication singalaise; et il serait du dernier mauvais goût d'emprunter ces parures aux manufactures de l'Europe. Quoi qu'il en soit, c'est à peine si je trouvai à acheter, dans ces pauvres boutiques, deux éventails en vetiver, afin d'emporter un souvenir de Ceylan.

Le grand collége de Malwatté-Viharé, où l'on étudie la théologie pour devenir prêtre, est situé au sud du nouveau lac, presque en face d'une petite île factice dans laquelle le despote Rajah-Singha avait fait dresser un pavillon de plaisance où il venait chercher la fraîcheur et faire diversion au féroce plaisir qu'il se donnait, de temps à autre, de faire empaler ses sujets sous ses yeux.

Les lacs de Kandy ont environ un mille de longueur et une largeur moyenne de 250 mètres. Ces deux vastes nappes d'eau, situées à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui sont les seules ressources du pays pour avoir de l'eau pendant la saison sèche, sont dues à des barrages exécutés, en aval de la vallée, par les rois de Kandy. Ce beau travail est un spécimen des innombra-

bles lacs artificiels, aujourd'hui desséchés et abandonnés, qui couvraient la surface de l'île à l'époque de sa grande prospérité : ces lacs permettaient alors de mettre à l'arrosage, c'est-à-dire en culture, d'immenses étendues de terres aujourd'hui stériles ou couvertes de forêts dites vierges, parce que la nature en a repris, depuis des siècles, la possession. La tradition singalaise assigne, à la population de ce temps-là, un chiffre de 3,420,000 adultes, par conséquent quintuple de celle de l'époque actuelle ; et l'extension des ruines de la ville d'Arnuradhapoura, qui couvrent une superficie de 256 milles carrés, confirme sous ce rapport les traditions historiques. Ces lacs assuraient donc la quantité de riz nécessaire à la consommation d'une nombreuse population ; mais tel est aujourd'hui l'état d'abandon de l'agriculture, que, malgré le dépeuplement considérable qui s'est fait depuis quelques siècles, la récolte de riz ne peut plus nourrir les rares habitants de l'île ; et que des quantités considérables de cette denrée sont tirées annuellement du continent indien. Ainsi ce n'est pas la terre qui manque à l'homme dans l'île de Ceylan ; c'est le travail qui la féconde, car il est presque impossible d'assigner une limite aux ressources alimentaires d'une agriculture avancée.

Pendant que je faisais ces réflexions en me promenant sur les bords du lac, je vis arriver plusieurs éléphants portant sur le dos leurs conducteurs : ils entrèrent dans l'eau jusqu'au ventre, et, sur un signe de leurs cornacs, ils s'accroupirent avec une extrême docilité, puis s'étendirent et disparurent presque sous l'eau ; leurs trompes seules, se dressant à la surface, marquaient leur place : alors les cornacs s'occupèrent de la toilette de chacun ; ils les frottèrent, à cet effet, de toutes leurs forces avec des écorces fibreuses de noix de coco en manière d'étrilles ; et ce soin, à en juger par la docilité de ces animaux qui se retournaient dans tous les sens pour que chaque partie du corps subît à son tour ce traitement, semblait être

fort de leur goût. J'avais fait quelques pas dans l'herbe qui couvre les bords du lac, pour mieux jouir de ce curieux spectacle, lorsque je me sentis des démangeaisons aux jambes; en relevant mon pantalon, je trouvai douze ou quinze sangsues qui s'y étaient attachées: en me baissant, il m'en sauta trois ou quatre au visage et aux mains, et je dus quitter en toute hâte l'herbe où j'étais, pour aller me débarrasser de ces bêtes affamées. L'humidité des herbes et même des arbustes suffit à cette espèce de sangsue: quand on passe à distance, elles s'élancent sur vous, s'y attachent avec une énergie incroyable et se gorgent de sang; mais elles produisent à peine de légères ecchymoses. Plus petite que la sangsue officinale, mais proportionnellement plus large, cette variété, connue sous le nom de *hirudo zeylanica*, est d'un brun jaunâtre, la partie supérieure de son corps, sillonnée d'une grande raie noire, est marquée de petites taches de même couleur; elle serait préférable à la sangsue officinale pour l'usage thérapeutique. J'avais déjà eu occasion de la remarquer sur des arbres dans une de mes excursions aux Philippines. Elle est tellement abondante dans certaines parties des forêts de l'île qu'on a vu des détachements de troupes anglaises décimés dans leurs bivouacs par ces animaux qui, pendant la nuit, se jetaient sur les soldats profondément endormis par l'effet de la fatigue de la journée, et les épuisaient de sang.....

JULES ITIER.

(*Journal d'un voyage en Chine.*)

POÉSIE RUSSE.

LES NUAGES.

Je dois à l'aimable empressement du prince Paul Wiasemski, ancien attaché à la légation russe à Constantinople, la communication et la traduction, entièrement inédite, de ces vers de l'un des poètes les plus célèbres de la Russie. L'envoi du prince était accompagné du billet suivant, dans lequel sont relatées les circonstances au milieu desquelles Lermontoff composa cette petite pièce :

« Voici de charmants vers de Lermontoff que j'ai transcrits sur le re-
« vers de la page pour l'album polyglotte. C'est au Caucase que Lermon-
« toff les jeta sur le papier, peu de temps après un duel qu'il avait eu à
« Saint-Pétersbourg. Il paraît faire allusion dans ses vers aux médisances
« du monde qui avaient amené le duel, et qui depuis arrivaient encore
« jusqu'à lui dans les montagnes du Caucase. Je me suis amusé à les
« traduire en vers plus ou moins français, placés en regard du texte
« russe. L'entreprise est scabreuse. Elle l'est d'autant plus que j'ai tenu
« à conserver fidèlement les idées et les formes dans lesquelles elles
« sont rendues, ainsi que le rhythme. »

Prince PAUL WIASEMSKI.

Péra, le $\frac{23 \text{ mars}}{4 \text{ avril}}$ 1849.

(*Note du rédacteur.*)

Pèlerins éternels, nuages diaprés!
Sur les steppes d'azur, en rivières d'opales, —
Fugitifs, — exilés comme moi, — vous errez
De nos frimas chéris aux rives orientales.

TOUTCHI.

Toutchki nébésnyia, viétchnyié stranniki!
Stépiou lazournoiou, tsiépiou jémtchoujnoiou
Mtchités' vy boud'to kak ia jé, izgnanniki
S milavo siévéra v storonou ioujnouiou.

Qui donc vous chasse ainsi ? Quel mystérieux arrêt?
Est-ce haine brutale ou trame ténébreuse ?
Serait-ce que sur vous un crime pèserait?
Ou bien de vos amis l'envie (*sic*) ténébreuse ?

Non ! — Exempts de passions, — à l'abri de l'outrage, —
Vous vous êtes lassés du rivage stéril (*sic*), —
Et pour vous toujours froids, sans frein comme l'orage,
Il n'est pas de patrie, — il n'y a pas d'exil.

Kto jé vas gonit : soud'by li riéschénié ?
Zavist' li taïnaïa? Zlobal' otkrytaïa?
Ili na vas tiagotit préstouplénié ?
Ili drouzéï klévéta ïadovitaïa?

Niét vam naskoutchili nivy bézplodnyïa...
Tchoujdy vam strasti i tchoujdy stradanïa!
Viétchno kholodnyïa, viétchno svobodnyïa
Niét ou vas rodiny, nét vam izgnanïa.

LERMONTOFF.

(Traduit par le prince PAUL WIASEMSKI.)

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire de poche français-turc, 1 vol. gr. in-12. — *Historiettes, Conversations et Petits Contes, à l'usage de la jeunesse*, texte turc. — *Abrégé de géographie ancienne et moderne*, texte français. — *Alphabet arabe-turc-persan.* — *L'Orthographe de la langue turque.* — *Contes de Nasredin Khodja*, texte turc et traduction française. — *Inchahi Djedid, ou nouveau Manuel épistolaire turc.* — *Précis de l'Histoire ottomane.* — *Guide de la conversation en langues turque, arabe et persane*; par Nassif Mallouf professeur de langues orientales au collége de la Propagande à Smyrne.

Le collége de la Propagande de Smyrne, auquel appartient l'auteur de la longue liste d'ouvrages que je viens d'énumérer, est un des nombreux établissements fondés ou dirigés par les Lazaristes dans le Levant. On sait les services que ces pieux missionnaires, assistés des sœurs de Saint-Vincent de Paul et des frères de la doctrine chrétienne, ont rendus et rendent tous les jours à la religion, à l'humanité, à la science. Partout où ils se sont établis, ils ont fondé des hôpitaux, des colléges, des écoles où des milliers de malades et d'enfants des deux sexes sont soignés et instruits gratuitement. Qui n'a pas visité en détail la maison-mère de Saint-Benoît à Galata; qui n'a pas parcouru ce vaste établissement où se trouvent, à côté des classes pour les enfants et les adultes, ces laboratoires de chimie, ces pharmacies, ces bibliothèques, ces imprimeries qui publient des livres en toutes sortes de langues et de caractères, ne saurait se faire une idée de ce que peut l'amour du bien joint à une foi ardente et à une persévérance infatigable.

L'étude des langues orientales doit beaucoup aux pères Lazaristes du Levant. Il suffira de citer les noms de Viguier, l'auteur des *Eléments de la langue turque*, un des meilleurs ouvrages de ce genre qui aient été publiés jusqu'à ce jour; du père Daviers, dont le Dictionnaire français-grec vulgaire, imprimé à Galata en 1847, est si précieux pour l'étude de la langue grecque moderne, enfin de M. Eug. Boré, aujourd'hui préfet apostolique à Constantinople, et que ses nombreux travaux de philologie comparée, d'histoire, de polémique religieuse ont mis au premier rang des écrivains et des orientalistes de notre époque.

M. Nassif Mallouf continue dignement, au collége de la Propagande de Smyrne, la tradition de ces maîtres illustres et vertueux. Maronite, je crois, d'origine, né dans un pays où les enfants, presque encore au berceau, parlent d'instinct quatre ou cinq langues, il les a étudiées, raisonnées, approfondies. Il a fait surtout une étude spéciale des trois langues orientales, le turc, l'arabe, le persan, qui forment comme les anneaux d'une même chaîne. Doué d'un zèle infatigable, dans l'espace de cinq à six ans il a publié quatorze ouvrages, recommandables à divers titres,

et qui ont été justement appréciés par tous les journaux français, grecs, turcs, publiés dans le Levant.

Le *Dictionnaire de poche français-turc*, imprimé à Smyrne en 1849 (1 vol. in-12 de 600 pages), contient : 1° un précis en 24 pages de la grammaire ottomane; 2° un vocabulaire de plus de 8,000 mots avec la transcription en caractères européens; 3° un recueil des phrases les plus usitées dans la conversation; 4° 16 dialogues, ou entretiens familiers, dans l'idiome turc vulgaire.

Le *Livre à l'usage des enfants et des adolescents*, ou recueil de contes et d'historiettes (Smyrne, 1849), est tiré de Berquin, ce charmant moraliste, surnommé à si juste titre l'ami des enfants, et qui a été traduit dans toutes les langues. L'ouvrage de M. Mallouf, trop élémentaire sans doute pour ceux qui sont avancés dans la langue turque, atteint parfaitement le but particulier de l'auteur, qui a voulu faciliter aux jeunes élèves la connaissance des deux langues en mettant devant leurs yeux, sous la forme la plus amusante, des modèles de phrases simples et familières, en même temps que des exemples de la plus pure morale.

L'*Abrégé de géographie ancienne et moderne*, dédié par son auteur aux membres de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Constantinople (Smyrne, 1851), est le premier traité de ce genre qui renferme des notions exactes sur l'empire ottoman et toutes ses parties, population, religion, gouvernement, division administrative et judiciaire, forces militaires, etc. : exactitude d'autant plus précieuse que l'on voit les recueils les plus accrédités parmi nous, tels que le Précis de Balbi et le Dictionnaire d'histoire et de géographie de Bouillet, remplis d'erreurs et de lacunes à cet égard.

L'*Alphabet arabe-turc-persan* et l'*Orthographe de la langue turque*, ont été composés surtout en vue des jeunes élèves du collége de la Propagande, et pour les familiariser avec l'étude des langues orientales, et principalement de la langue turque.

Les *contes de Nasreddin Khodja* sont déja connus des lecteurs de la *Revue*, qui a publié dans son numéro de juillet dernier un fragment de la traduction de M. Mallouf. « Il n'est personne, dit celui-ci dans sa préface, qui n'ait entendu raconter en Turquie les historiettes facétieuses de Kodja Nasredin efendi, personnage imaginaire qui représente le type de l'homme plaisant et ridicule. Ces petites anecdotes, miroir fidèle des mœurs et des usages du pays, sont connues de tout le monde. Les enfants les épellent sur les bancs de l'école; les vieillards les redisent entre eux. Il semble parfois qu'elles sont destinées à dérider le front soucieux des Turcs, à égayer la monotonie de leurs entretiens, à tromper l'ennui de leurs veilles. — Cette popularité n'a cependant inspiré à personne l'idée d'en faire une traduction, soit qu'un travail de ce genre parût manquer de portée, soit que la traduction, pâle et imparfaite à côté du texte, n'en eût pu donner une véritable idée. » Cette difficulté et cette objection n'ont point arrêté M. Mallouf. Il a pensé avec raison qu'une traduction aussi littérale que possible des anecdotes les plus saillantes de Nasreddin efendi serait d'une grande utilité aux per-

sonnes qui étudient le turc, le langage du Khodja étant le plus pur de la conversation et se recommandant par une simplicité, une concision, un naturel rares chez les auteurs turcs. Quant aux difficultés de la traduction, il les a abordées en homme familier avec de pareilles luttes, et les a heureusement surmontées.

L'*Inchahi Djedid*, ou *nouveau Manuel épistolaire turc*, est un de ces recueils comme les aiment les Orientaux, très-formalistes, comme l'on sait, et variant à l'infini les formules de l'étiquette et ses protocoles. Sous ce rapport, l'ouvrage de M. Mallouf, renfermant des modèles pour tous les genres d'écrits turcs, ainsi qu'une grande variété de lettres, suivant les personnes auxquelles on s'adresse, avec l'indication de toutes les formules usitées soit dans le discours, soit dans la correspondance, est destiné à rendre de grands services non seulement aux amateurs de la langue, mais à toutes les personnes qui, en raison de leur séjour ou de leurs relations dans le Levant, ont besoin d'être initiées aux règles multiples de la politesse et de l'étiquette musulmanes.

Le *Précis de l'histoire ottomane* (brochure de 70 pages, Smyrne, 1852) est un de ces petits livres substantiels qui renferment beaucoup de choses, et de choses utiles, sous un mince volume. Précis des événements depuis la fondation de l'empire jusqu'à nos jours; aperçus succincts, mais justes, sur la religion, la langue, la littérature, la géographie; notices sur les hommes célèbres contemporains et sur les principales villes de l'empire, tout s'y trouve. Je citerai entre autres la notice sur Smyrne, véritable monographie, dans laquelle rien d'essentiel n'a été omis. Le Précis historique de M. Mallouf a obtenu un grand et légitime succès : ce qui a encouragé l'auteur à en publier une traduction turque et arabe, qui est sur le point de paraître.

Le dernier ouvrage inscrit sur notre liste, et qui porte le titre de *Et-teuhfet-uz Zehiyet fi-l loghat-ich charqihet*, ou Guide de la conversation en langues orientales turque, arabe et persane, n'est pas l'œuvre exclusive de M. Mallouf. Composé et publié d'abord en persan et en turc, sous le nom de *Faricy-tekellum-riçaleci*, par Kemal efendi, inspecteur général des écoles de l'empire ottoman, et l'un des savants les plus versés dans la langue et la littérature persanes que possède aujourd'hui la Turquie, il a été, après une seconde édition imprimée en 1265 de l'hégire (1849), mis en langue arabe par notre auteur, et publié aux frais et sous le patronage d'Emin Muklis efendi, ex-premier interprète du Divan, et membre de l'académie impériale de Constantinople. Je ne m'étendrai pas sur le mérite et l'utilité de cet ouvrage, qui a été l'objet d'un article très-détaillé, publié par l'*Impartial de Smyrne*, du 26 aout dernier. Je me bornerai à dire qu'il est d'un usage indispensable pour l'étude simultanée des trois principales langues de l'Orient. Le seul reproche qu'on pourrait lui adresser, et qui s'adresse en même temps à quelques-uns des ouvrages que je viens d'énumérer, c'est l'absence d'une transcription en caractères européens, qui en interdit l'usage à tous ceux qui ne sont pas familiarisés avec l'écriture orientale.

Malgré cet inconvénient, auquel il est aisé d'ailleurs de remédier, on ne saurait méconnaître l'utilité des ouvrages de M. Nassif Mallouf, au point de vue de l'enseignement des langues orientales, ni trop louer le zèle infatigable de ce savant modeste, qu'aucun labeur, aucune injustice ne rebute, et dont les travaux, si universellement appréciés, ne peuvent manquer d'attirer tôt ou tard l'attention du gouvernement impérial.

Le nouveau Guide de la Conversation en français et en turc, à l'usage des voyageurs français dans le Levant, et des Turcs qui viennent en France, suivi de la collection complète des capitulations ou des traités de paix, de commerce et d'amitié entre la France et la Porte ottomane, etc., par T. X. Bianchi, ancien secrétaire-interprète du roi pour les langues orientales, officier de la Légion-d'Honneur, etc.[1].

Cette deuxième édition du Guide, qui a paru en 1852 et que nous avons examinée et lue attentivement, est en réalité l'ouvrage le plus complet et le plus utile de ce genre qui ait encore paru. Considéré sous le double rapport de l'étude, de la langue et de l'enseignement des choses les plus essentielles du Levant, ce livre doit convenir à plus d'une classe de lecteurs, à l'orientaliste qui veut se familiariser avec la pratique du langage usuel, aux Français et aux Turcs qui voyagent pour s'instruire dans les deux pays, aux commerçants ou aux industriels, désireux de traiter par eux-mêmes et sans intermédiaires de leurs propres affaires, aux officiers de nos armées de terre ou de mer qui prennent service en Turquie, aux touristes mêmes, qui ne se déplacent que pour leur plaisir, et pour lesquels la partie française seule de ce livre peut tenir lieu de guide du voyageur en Turquie.

Nos diplomates et nos agents consulaires apprécieront les premiers toute l'utilité de la collection complète de nos capitulations, qui, publiée dans les deux langues, paraît pour la première fois, et dont la connaissance du faible et du fort, peu étudiée jusqu'à ce jour, importe tant à nos intérêts politiques et commerciaux. Il en sera de même de l'acte de Gulkhanè, qu'on y trouve également, et dont le maintien garantit désormais la sécurité, l'existence et les droits politiques et religieux des nombreuses populations chrétiennes dans toute l'étendue de l'empire ottoman.

L'exposition suivante du plan de l'ouvrage, ainsi que l'indication des chapitres les plus essentiels de la table des matières, feront mieux connaître encore ce guide, et compléteront ce que notre analyse sommaire pourrait laisser à désirer.

Par un exposé successif des éléments ordinaires du langage, le Guide arrive graduellement à ceux de l'ordre le plus élevé, et se divise en trois parties distinctes renfermant les matières suivantes:

[1] 1 volume in-8 oblong. Prix. 15 fr. A la librairie orientale de Boutarel, 50, rue Jacob.

Ire Partie. — Tableau harmonique des lettres et chiffres turcs en lettres et chiffres français. — Règles de prononciation turque usuelle. — Vocabulaire abrégé des mots les plus utiles. — Conjugaison de ces mêmes mots, d'après les temps des verbes primitifs, négatifs et interrogatifs en turc. — Modèle des quatre conjugaisons de la langue française en turc. — Phrases élémentaires sur les sujets les plus usités et les plus variés de la conversation.

IIe Partie. — Suite de trente-huit dialogues sur des sujets analogues à ceux qu'on trouve ordinairement dans les collections de ce genre, appropriés toutefois au caractère et aux mœurs des deux nations.

IIIe Partie. — Comprend quatre sujets assez étendus de conversation, qui traitent: 1° de l'origine des Ottomans, de leur langue, de leur littérature, de leur histoire et de l'état présent des journaux et de la presse périodique en Turquie; 2° de la géographie de l'empire ottoman, en Europe, dans l'Asie-Mineure, l'Arabie, l'Egypte et la Barbarie; 3° d'un voyage dans la Méditerranée, de Marseille à Constantinople, par le paquebot à vapeur, et 4° d'un aperçu géographique et statistique de la France à l'usage particulier des Turcs qui séjournent dans ce pays. Plus la collection de nos capitulations, et l'acte constitutif de Gulkhanè, texte et traduction, notes, commentaires, etc.

La Vérité sur la question des Lieux-Saints, par quelqu'un qui la sait.

Cette brochure, de 31 pages, imprimée à Malte, nous est parvenue par le dernier courrier de Constantinople. C'est un résumé clair et succinct, et recommandable surtout par son impartialité, de cette question si embrouillée, et que la diversité des intérêts et des passions qui sont en présence, tend encore à obscurcir. L'auteur s'attache principalement à réfuter l'accusation de mauvaise foi formulée contre la Porte dans les deux circulaires de M. le comte de Nesselrode, accusation qui est devenue le fondement, ou plutôt le prétexte, du différend turco-russe.

A. Ubicini.

CHRONIQUE DU MOIS.

EMPIRE OTTOMAN.

Nous continuons la série des pièces officielles relatives au différend turco-russe. Voici d'abord le projet de note élaboré par la conférence de Vienne.

Projet de note rédigé à Vienne par les représentants des quatre puissances et proposé simultanément à la Russie et à la Turquie.

« S. M. le sultan n'ayant rien de plus à cœur que de rétablir entre elle et S. M. l'empereur de Russie les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été malheureusement altérés par de récentes et pénibles complications, a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces de ce différend.

Un *Iradé* suprême, en date du , lui ayant fait connaître la décision impériale, la sublime Porte se félicite de pouvoir la communiquer à S. Exc. le comte Nesselrode. Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour la moindre des immunités et priviléges de l'Eglise orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels, qui attestaient de leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens. S. M. Abdul-Medjid, aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions et voulant donner à S. M. l'empereur de Russie un témoignage de son amitié la plus sincère, n'a écouté que sa confiance illimitée dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié, et a daigné prendre en sérieuse considération les expressions dont S. A. le prince Menschikoff s'était rendu l'organe près la sublime Porte.

Le soussigné a par conséquent, reçu l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de S. M. le sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kutchuk-Kaïnardji et d'Andrinople, relativement à la protection du culte chrétien, et que sa majesté regarde comme étant de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des priviléges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de sa majesté à l'Eglise orthodoxe d'Orient, et qui sont maintenus et confirmés par elle. Et, en outre, à faire participer, dans un esprit de haute équité, le rit grec aux avantages concédés aux autres rits chrétiens par conventions ou dispositions particulières.

Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriar-

che et au clergé grec et qui contient la confirmation de leurs priviléges spirituels, devra être regardé comme une nouvelle preuve de ses nobles sentiments; et comme, en outre, la proclamation de ce firman, qui donne toute sécurité, devra faire disparaître à jamais toute crainte à l'Eglise du rit grec, qui est la réclamation de S. M. l'empereur de Russie, je suis heureux d'être chargé du devoir de la présente notification.

Quant à la garantie qui, à l'avenir, serait accordée, il ne sera rien changé aux lieux de visitation de Jérusalem. Il résulte du firman revêtu du *Hat-Houmayon* du 15 de la lune de Rebi-uf-Akhir 1268 (février 1853), expliqué et corroboré par les firmans, que l'intention formelle de S. M. le sultan est de faire exécuter sans aucune altération ses décisions souveraines.

La sublime Porte, en outre, promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état de choses qui vient d'être réglé, sans une entente préalable avec les gouvernements de Russie et de France, et sans préjudice aucun pour les différents rits chrétiens.

Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait la demande, il serait assigné une localité convenue dans la ville de Jérusalem ou dans ses environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par des ecclésiastiques russes et d'un hospice pour les pélerins indigents ou malades de la même nation.

La sublime Porte s'engage, dès à présent, à souscrire à cet égard un acte solennel, qui placerait ces fondations sous la surveillance spéciale du consulat de Russie en Syrie et en Palestine.

Le soussigné, etc. »

Traduction de la note officielle adressée par la sublime Porte aux représentants de France, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse, avec le projet de note modifié le 20 août.

Le projet de note qui a été récemment rédigé à Vienne et remis à la sublime Porte a été lu et examiné au conseil des ministres.

Celui qui avait été précédemment rédigé à Constantinople, et remis aux grandes puissances, dans une forme propre à faire disparaître le différend qui existe entre la sublime Porte et la Russie, faisait espérer un résultat satisfaisant. Aussi, le gouvernement de S. M. I. le sultan est-il très-peiné de voir que ce projet n'a pas été pris en considération.

Quoique le projet de note rédigé auparavant par la sublime Porte, pour être remis au prince Menschikoff, ait été pris pour base, en ce qui regarde le paragraphe du projet arrivé de Vienne, concernant les priviléges religieux, la question n'a pas été circonscrite dans ce cercle; certains paragraphes superflus et incompatibles avec les droits sacrés du gouvernement de S. M. le sultan, y ayant été introduits, la sublime Porte se trouve encore dans la pénible obligation d'émettre des observations à ce sujet.

Le gouvernement impérial est habitué, de longue date, à recevoir des témoignages d'amitié des hautes puissances, ses augustes alliées.

Il est tout particulièrement reconnaissant de tant d'efforts, pleins de

bienveillance, qu'elles n'ont cessé de faire depuis le commencement de la question actuelle. Il est donc évident qu'il lui répugne, en considération de ses égards particuliers pour ces puissances, d'hésiter sur un point qui a obtenu leur commun accord. Mais le gouvernement de S. M. le sultan, qui avait été déclaré au commencement de l'affaire seul juge compétent des questions relatives à ses droits et à son indépendance, n'ayant pas été malheureusement consulté sur la rédaction du nouveau projet, est placé dans une position difficile.

On pourra dire que le gouvernement de Russie n'a pas été consulté non plus sur la rédaction de ce projet; mais les droits qu'on cherche à défendre sont ceux de la sublime Porte, et c'est elle qui doit signer la note qui sera donnée à cet égard.

Il appartient aux grandes puissances de juger, dans leur équité reconnue, s'il est juste de traiter sur ce point les deux parties sur un pied égal. Il a été par conséquent jugé convenable de ne pas s'étendre en détail sur ce point.

Le premier des points qui font hésiter la sublime Porte est le paragraphe suivant:

« Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur ac-
« tive sollicitude pour le maintien des immunités et priviléges de l'E-
« glise grecque orthodoxe dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont
« jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels. »

Que les empereurs de Russie témoignent leur sollicitude pour la prospérité de l'Eglise et de la religion qu'ils professent, ceci est naturel, et il n'y aurait rien à dire; mais, d'après le paragraphe ci-dessus cité, on comprendrait que les priviléges de l'Eglise grecque dans les Etats de la sublime Porte n'ont été maintenus que par la sollicitude active des empereurs de Russie. Il est à remarquer cependant que le fait de mettre dans une note à donner par la sublime Porte le paragraphe ci-dessus mentionné, tel qu'il se trouve dans le projet, pour des priviléges religieux qui ont été, depuis le règne du sultan Mohammed-le-Conquérant, de glorieuse mémoire, jusqu'à ce jour, octroyés et maintenus sans la participation de qui que ce soit, impliquerait et offrirait des prétextes au gouvernement russe pour prétendre s'immiscer dans de pareilles choses. Personne ne saurait donc consentir à s'attirer les reproches et le blâme des contemporains aussi bien que de la postérité, en admettant qu'un état de choses aussi nuisible pour le présent que pour l'avenir, s'établisse. Pas un serviteur de l'auguste famille impériale ottomane n'oserait, ni ne serait capable de mettre par écrit des paroles qui tendraient à infirmer la gloire des institutions que les empereurs ottomans ont fondées par un mouvement spontané de leur générosité personnelle, et de leur clémence innée.

Le second point à relever est le paragraphe du projet de note relatif au traité de Kaïnardji. Comme personne ne saurait nier que ce traité existe et qu'il est confirmé par celui d'Andrinople, il est de toute évidence que les dispositions précises en seront fidèlement observées. Si, en insérant le paragraphe susmentionné, l'on a l'intention de considé-

rer les priviléges religieux comme résultat naturel et l'esprit commenté du traité de Kaïnardji, la disposition réelle et précise de ce traité est limitée à la seule promesse de la sublime Porte de protéger elle-même la religion chrétienne.

Les paragraphes que la sublime Porte pourrait, en ce qui regarde les priviléges religieux, insérer dans la note qu'elle signera, ne devraient, comme il l'a été à toute époque déclaré, soit par écrit, soit verbalement, exprimer que des assurances propres à faire disparaître les doutes mis en avant par le gouvernement de Russie, et qui ont formé le sujet des discussions.

Mais en fortifiant par de nouveaux liens l'identité religieuse déjà existante entre une grande communauté des sujets de la sublime Porte et une puissance étrangère, donner au gouvernement de Russie des motifs de prétendre à exercer un droit de surveillance et d'immixtion dans de pareilles matières, ce serait, en quelque sorte, partager les droits souverains et mettre en danger l'indépendance de l'empire. Aussi est-il de toute impossibilité pour le gouvernement de sa majesté le sultan d'y donner son assentiment sans y être forcé.

Si enfin le but n'est que de renouveler les engagements du traité de Kaïnardji, la sublime Porte pourrait le faire par une note séparée.

Or, le gouvernement impérial attache la plus grande importance à ce que, ou le paragraphe relatif à ce traité du projet envoyé soit supprimé, ou que, s'il est maintenu, la promesse de protéger que contient le traité de Kaïnardji et la question des priviléges religieux soient séparées d'une manière explicite, pour qu'il soit compris au premier coup d'œil que ce sont deux choses différentes.

Et le troisième point, c'est celui de faire participer le rit grec aux avantages octroyés aux autres rits chrétiens. On ne saurait douter que le gouvernement impérial n'hésitera pas à faire participer le rit grec, non seulement aux avantages qu'il a de sa propre volonté accordés aux autres communions de la religion chrétienne professée par les communautés ses sujettes, mais aussi à ceux qu'il pourrait leur octroyer à l'avenir.

Il est donc superflu d'ajouter que la sublime Porte sera justifiée, si elle ne peut admettre l'emploi des expressions aussi équivoques que celles de conventions ou dispositions particulières en faveur d'une grande communauté de tant de millions de sujets qui professent le rit grec.

Tels étant les points qui présentent des inconvénients, selon la sublime Porte, elle ne peut, malgré les plus grands égards pour les conseils des hautes puissances ses alliées et son désir sincère de renouer ses relations avec le gouvernement impérial de Russie, son ami et voisin, elle ne peut, dis-je, s'empêcher de confier à l'équité et à la justice des grandes puissances des considérations qui, comme celles qui précèdent, intéressent ses droits de souveraineté et son indépendance.

Enfin, si le dernier projet de note qui a été rédigé par la sublime Porte est accepté, ou bien si celui de Vienne reçoit les modifications désirées, le cabinet ottoman est tout prêt à signer l'un ou l'autre de ces deux pro-

jets et à envoyer immédiatement un ambassadeur extraordinaire, sous la condition de l'évacuation des principautés. Le gouvernement de la sublime Porte s'attend aussi à recevoir de la part des grandes puissances une garantie solide contre toute ingérence de cette nature et contre l'occupation si souvent répétée des principautés de Moldavie et de Valachie.

Le but du gouvernement ottoman, en prenant de pareilles précautions, est d'éviter tout ce qui pourrait amener une contestation entre les deux empires, une fois que la sublime Porte aura renoué ses relations avec la cour de Russie.

Les points du projet de Vienne relatifs à l'affaire des Lieux-Saints et à la construction d'une église et d'un hospice à Jérusalem, ont reçu l'adhésion complète de la sublime Porte.

Une copie de la note de Vienne, avec le texte des modifications que le gouvernement impérial a jugé convenable d'y introduire, est transmise à Votre Excellence.

La sublime Porte, dans l'intention de donner une nouvelle preuve de sa considération toute particulière pour les puissances signataires du traité de 1841, bien que le projet qu'elle a elle-même rédigé lui soit naturellement préférable, est prête à accepter le projet de Vienne avec les modifications qu'elle y a faites, et espère que les puissances qui n'ont cessé de reconnaître dès l'origine de la question les droits du gouvernement impérial et de lui donner des témoignages de leur bienveillance, appréciant ces modifications, agiront en conséquence.

S. M. le sultan m'ayant ordonné de communiquer ce qui précède à Votre Excellence, ainsi qu'aux autres représentants ses collègues, je m'acquitte de ce devoir en priant Votre Excellence d'agréer, etc., etc.

Signé : Reschid.

15 de zilkadé 1269 (20 août 1853).

Le cabinet de Saint-Pétersbourg rejeta à son tour les modifications proposées par la Porte, en se fondant principalement sur ce motif que l'acquiescement donné par lui au projet de note de la conférence de Vienne était subordonné à l'acceptation pure et simple de la Porte. Tel est le sens d'une dépêche adressée de Saint-Pétersbourg le 26 août (8 septembre) à M. le baron de Moyendorff à Vienne, et que nous publierons dans notre prochain numéro.

L'opinion publique en Turquie s'est manifestée hautement pour la guerre, et semble prendre difficilement son parti des lenteurs du Divan qui cherche encore à négocier. On trouve chaque matin affichés dans tous les coins de Constantinople des placards où respirent l'enthousiasme et l'impatience de la nation. Voici, d'après une correspondance, le texte d'un de ces placards :

« O très-puissant padischah ! pour l'amour de votre auguste personne, « tous vos sujets sont prêts à sacrifier leur vie, leurs biens et leurs fa- « milles ; mais vous aussi vous êtes en devoir de tirer du fourreau le « sabre du victorieux Mahomet que vous avez ceint dans la mosquée

« d'Exoub Ansari, à l'exemple de vos illustres aïeux et prédécesseurs.

« Vos ministres montrent de l'hésitation, dominés qu'ils sont par la « passion des plaisirs et le désir qu'ils ont de ne pas s'en priver.

« Un grand danger nous menace.

« Dans un tel état de choses, Dieu veuille nous en préserver tous; « aussi votre armée victorieuse et la nation tout entière demandent-« elles absolument de combattre pour la défense de vos droits incon-« testables.

« O padischah ! ouvrez les oreilles, écoutez la voix de vos enfants ! ! ! »

D'un autre côté, nous empruntons aux feuilles officielles de Saint-Pétersbourg une strophe, non moins significative, traduite littéralement d'un chant dit *national :*

« Mon glaive, héritage des ancêtres,
Dès longtemps habitué au sang des ennemis,
A soif; il veut s'enivrer de nouveau
Et boire à satiété le sang frais,
Afin de nettoyer sa rouille.
Nos frères de l'autre côté des Balkans
Nous tendent les bras : ils nous appellent à la défense
De la foi qu'ils nous ont transmise...
Que notre cri de guerre : le dieu russe et le czar russe
Nous inspire la prière et nous conduise au carnage. »

Au départ du dernier paquebot de Constantinople, le 15 septembre, le refus de la Russie d'accéder aux modifications proposées par le Divan à la note de Vienne, n'était pas encore parvenu à la Porte, et l'on paraissait au contraire dans le public ne faire aucun doute sur l'acceptation de l'empereur Nicolas.

Le 13, les fêtes du Courbon-Bayran avaient commencé. Le 14 au matin, deux frégates françaises et deux frégates anglaises, parties la veille de Besika, sur la demande des ambassadeurs de France et d'Angleterre, avaient franchi les Dardanelles et mouillé dans le Bosphore.

Les préparatifs de guerre continuaient sur une vaste échelle. Les troupes auxiliaires d'Egypte, au nombre de 15,500 réguliers, ont quitté le 5 leur campement d'Unkiar Skelessi, sur la côte asiatique du Bosphore, et se sont embarqués pour Vaina, où elles sont arrivées le 6. Le même jour, Omer-Pacha était arrivé dans cette place pour présider au débarquement des troupes et inspecter les travaux des fortifications. Le généralissime est reparti le lendemain pour son quartier général de Choumla.

La garde impériale est partie également pour Choumla.

On attend prochainement 7,500 hommes de Tunis, et 4,000 de Tripoli. D'après l'*Impartial de Smyrne*, la Turquie aurait maintenant sur pied 327,000 hommes de troupes régulières, dont 280,000 en Europe et 47,000 en Asie.

— Omer-Pacha continue à déployer une grande activité. Toutes les mesures ont été prises par lui pour s'opposer au passage du Danube par les Russes, soit à Routchouk et à Silistrie pour marcher sur Choumla par Razgrat et Bazardjik, soit à Vidin. Pour mieux assurer la défense de

cette partie du pays, la Porte a ordonné la formation d'un corps d'armée de 24,000 hommes à Sofia, capitale de la Bulgarie. De cette manière la ligne de Balkans se trouvera défendue dans tout sa longueur. Enfin on a établi un réseau de lignes télégraphiques qui partent de Choumla, et aboutissent à Varna, à Vidin, à Routchouk, à Silistrie et enfin à tous les points importants de la Bulgarie. De cette façon, Omer-Pacha communique en quelques instants ses ordres partout où besoin est, et il est instruit promptement de tout ce qui se passe dans le rayon de son commandement, ce qui fait qu'il tient très-exactement et sans retard le gouvernement impérial au courant de tout ce qui concerne l'armée de Bulgarie, et qu'il en reçoit toujours à temps les ordres qui lui sont nécessaires.

— D'après une correspondance de Salonique, en date du 1er, l'état de fermentation où se trouvent la Thessalie et l'Epire par suite de l'attente de la guerre entre la Russie et la Porte, aurait nécessité de la part de celle-ci le rassemblement à Lerisse d'un certain nombre de sedifs.

— Le *Journal de Constantinople* du 14 dément le bruit répété par plusieurs journaux d'Europe d'une tentative d'empoisonnement sur la personne d'Omer-Pacha.

La même feuille publie dans son numéro du 9 le mémorandum du cabinet de Vienne au sujet de la conduite du commandant de la corvette américaine *Saint-Louis*, dans l'affaire du réfugié hongrois Costa.

— La fête de S. M. l'empereur des Français a été célébrée avec une grande solennité, le 15 aout, à Trébisonde, à Mossoul, de même que dans tous les autres consulats et vice-consulats des Echelles.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Le *Temps*, de Vienne, journal ministériel, publie la correspondance suivante relative à l'ordre transmis par la Porte aux hospodars de quitter provisoirement les principautés :

Lettre du prince de Moldavie au reis-effendi Reschid-Pacha, en date du 25 juin.

Seigneur,

Je vous ai exposé hier les conséquences de l'occupation des principautés danubiennes par les troupes russes. Aujourd'hui j'ai la douleur de vous faire une communication que le consul russe m'a adressée en ce moment. Les deux documents dont vous trouverez ci-inclus des copies vous donneront une idée de cette demande de S. M. l'empereur de Russie, qui m'ordonne d'interrompre mes relations avec la sublime Porte, et l'envoi du tribut, attendu que cela serait incompatible avec la présence de l'armée russe dans les principautés.

J'ai eu une entrevue avec le prince Gortschakoff immédiatement après la réception de cette communication. J'ai cru devoir lui faire des observations à cet égard, et je lui ai déclaré que je me trouvais dans la nécessité d'en donner connaissance à la sublime Porte. Le général n'a pas élevé d'objection à ce sujet. Comme je sens combien il est au-dessus de mon pouvoir de toucher à des mesures dépendant de la décision des

deux puissances, je me hâte, de mon côté, d'en faire un rapport à Votre Altesse, afin qu'elle résolve dans sa sagesse ce qu'elle jugera utile.

Agréez, etc.

Lettre du consul général russe à Bucharest, M. Khaltchinski, au prince de la Moldavie, en date du 23 juin.

J'ai l'honneur d'envoyer confidentiellement à Votre Altesse la copie ci-incluse d'une dépêche que M. le comte de Nesselrode, chancelier d'Etat, m'adresse, en date du 3 juin. Vous y verrez, prince, les instructions les plus précises sur la conduite que vous devez suivre en raison de l'occupation des principautés par les troupes impériales, envers la Porte ottomane, ainsi que les mesures qne vous aurez à prendre pour retenir le tribut que la Moldavie a payé jusqu'à ce jour au gouvernement ottoman. En vous invitant à suivre les ordres de Sa Majesté impériale contenus dans la dépêche que je vous envoie, j'ai l'honneur, etc.

Dépêche de M. le comte de Nesselrode, chancelier d'Etat, au consul général Khaltchinski, en date de Saint-Pétersbourg le 3 juin.

L'occupation militaire des principautés danubiennes ne devra, comme je l'ai déjà dit, opérer aucun changement dans l'administration civile du pays et dans les attributions des fonctionnaires publics, à moins que les hospodars eux-mêmes ne jugent utile de remplacer des fonctionnaires, pour mettre la plus grande régularité dans les diverses branches du service public et dans celui de l'approvisionnement des troupes impériales.

Cependant il reste encore une question sur laquelle nous devons faire connaître aux deux hospodars notre opinion pour leur servir de guide.

Nous voulons parler de leurs rapports avec Constantinople et le ministère ottoman. Il faudra que ces relations cessent le jour où nos troupes occuperont militairement les principautés, et où par conséquent toute influence et tout mesure de la puissance suzeraine devront temporairement rester suspendues.

On suspendra en outre le paiement du tribut que les deux provinces doivent payer à la Porte ottomane. Les sommes à encaisser devront rester à la disposition du gouvernement impérial, qui se réserve d'en faire l'usage qu'il jugera à propos. Vous communiquerez aux deux hospodars les ordres de l'empereur que je viens de vous transmettre.

Lettre du reis-effendi Reschid-Pacha au prince de la Valachie, en date de Constantinople le 25 juillet :

Mon prince, la Russie, en faisant entrer ses troupes dans la Moldavie et la Valachie, a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de changer les institutions ni la situation politique de ces provinces garanties par des traités solennels; la sublime Porte ayant eu confiance dans cette déclaration a cru devoir laisser en fonctions Votre Altesse ainsi que S. A. le prince de la Moldavie.

Cependant nous apprenons par la lettre que nous adresse le prince

de la Moldavie que la cour de Russie a donné l'ordre, à vous et au prince de la Moldavie, de suspendre vos rapports avec Constantinople et de ne plus payer le tribut établi, ce qui nous a vivement étonné.

Comme la cour de Russie a attaqué le système des principautés sur le point qui est en rapport immédiat avec le droit de propriété de la Porte ottomane, c'est-à-dire sur ses bases, la sublime Porte voit clairement que dans cet état de choses l'exercice de l'autorité légitime, comme l'exigent ses droits inaltérables et sacrés, est devenu impossible dans les principautés de Moldavie et de Valachie.

En conséquence la sublime Porte a décidé que Votre Altesse et S. A. le prince de Moldavie quitteraient provisoirement les provinces, et cette mesure a été communiquée aux grandes puissances. Il est donc nécessaire que Votre Altesse, se conformant aux ordres du sultan, quitte sur-le-champ la province; et s'il devait arriver que vous ne voulussiez pas obéir, la Porte ottomane adopterait, de son côté, les mesures qu'elle jugerait convenables à ses intérêts et à ses droits.

Répondant à cet ordre de rappel dont il vient d'être parlé, les princes exposèrent à la sublime Porte que les divans *ad hoc* les ayant suppliés de ne pas s'éloigner des principautés, dans l'intérêt de ces pays, ils resteraient à leur poste jusqu'à ce que le gouvernement impérial eût pris une décision touchant la situation qu'ils lui soumettaient, étant prêts d'ailleurs à obéir à cette décision, quelle qu'elle fût, dès qu'elle leur serait notifiée. Le conseil des ministres a délibéré sur la réponse des premiers, et, après avoir pris les ordres de S. M. le sultan, il a été arrêté que, plein de sollicitude pour les principautés, le gouvernement, prenant en considération les raisons qui lui étaient soumises, consentait à ne pas donner suite à l'ordre du rappel des princes, pourvu qu'ils fussent complétement libres de remplir leurs devoirs envers la sublime Porte et de continuer à payer le tribut de ces provinces; sinon le gouvernement impérial prendrait telle mesure qui lui paraîtrait convenable pour sauvegarder ses droits et sa dignité.

Cette décision, empreinte d'une grande sagesse, est partie mardi dernier pour Bucharest et Yassy par le bateau à vapeur de Galatz, et nous ne doutons pas que, par reconnaissance, les princes ne fassent tous leurs efforts pour s'y conformer scrupuleusement.

(*Journal de Constantinople.*)

GRÈCE.

On lit dans l'*Observateur d'Athènes* du 27 août :

« Un tremblement de terre, tel que de mémoire d'homme il ne s'en est point produit en Grèce, s'est fait ressentir dans l'Attique, dans la journée du 18 de ce mois, vers onze heures du matin. La direction de son mouvement principal était du nord au midi, et sa violence était telle, même à Athènes, qu'un grand nombre de maisons de cette capitale, principalement les plus solides, les mieux construites en pierres, ont été fortement ébranlées et se sont crevassées.

Mais c'est surtout la malheureuse ville de Thèbes qui a le plus souf-

fert de ce tremblement de terre, qui, en cet endroit, s'est renouvelé un grand nombre de fois par de faibles mouvements avant la secousse principale, la plus violente, et qui, le 24 de ce mois, se faisait encore sentir de la même manière. La ville entière n'offre plus qu'un vaste monceau de décombres; la moitié des maisons ont été entièrement renversées, et l'autre moitié, dont toutes les parties sont disjointes, menace à chaque instant d'une ruine complète. Tous les habitants ont fui hors de la ville, où ils campent en plein air, livrés, pour la plupart, aux privations les plus dures. Personne n'ose rentrer dans sa maison, dans la ville, où, à chaque instant, un pan de mur s'écroule avec fracas sur l'autre déjà abattu, ou en entraîne d'autres déjà chancelants. Mais ce qui émeut le plus et qui est irréparable, c'est que cette catastrophe a déjà fait un grand nombre de victimes. Onze cadavres, et plus de trente blessés ont déjà été retirés des décombres. La faim attaque la population entière, qui passe les jours et les nuits sans abri, dans le désespoir, dans la stupeur. La ville de Thèbes parait être le centre du mouvement souterrain qui se produit avec un bruit sourd, puissant, caverneux; de larges crevasses font voir de profonds abîmes. On est toujours dans la crainte de nouvelles secousses violentes. Beaucoup de villages de la province de Thèbes ont également souffert, plus ou moins.

Aussitôt que la nouvelle de ce désastre est parvenue à Athènes, le gouvernement s'est empressé de venir à l'aide de tant de victimes; des secours pécuniaires et autres ont été immédiatement envoyés sur les lieux. Le roi et la reine, dont les cœurs si humains, si généreux, ont été profondément affectés de ce désastre, ont envoyé immédiatement, de leur cassette particulière, une somme de 3,000 drachmes pour être distribuée aux plus nécessiteux. Le ministère a, en outre, présenté aux corps législatifs, par l'ordre du roi, un projet de loi qu'ils ont voté sur-le-champ, par lequel le gouvernement est autorisé à faire usage d'une somme de 30,000 drachmes en numéraire, et de 2,000 kilos de blé pris dans les magasins de l'Etat, pour secourir les familles les plus malheureuses.

Les ressources de l'Etat, si faibles en ce moment et que tant de circonstances fâcheuses, tant de fléaux sont venus atteindre depuis quatre ans, ne permettaient pas de disposer d'une somme plus considérable. »

— L'anniversaire de la constitution (23 septembre) a été célébré à Athènes avec beaucoup de solennité. LL. MM. le roi et la reine, les ministres de la couronne, les dignitaires de l'Etat, les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires publics, les ministres d'Angleterre, de France et de Bavière assistaient à cette cérémonie, qui a eu lieu à l'église de Saint-Irène. Le soir, la ville a été illuminée.

INDE. — EMPIRE BIRMAN.

La guerre des Birmans est terminée, ou du moins suspendue. Voici la proclamation par laquelle le gouverneur général de l'Inde annonce la fin des hostilités, en rendant compte des divers incidents survenus pendant les négociations avec la cour d'Ava :

« Fort William, 30 juin 1853.

« Dans la proclamation par laquelle la province de Pégu a été annexée aux domaines de la Grande-Bretagne en Orient, le gouverneur général, en conseil, a déclaré qu'il ne désirait pas pousser plus loin la conquête dans l'empire birman, et qu'il était prêt à consentir à la cessation des hostilités.

« En conséquence, les troupes birmanes se retirèrent de tous les points qu'elles occupaient; le roi fut détrôné par son frère, le prince Mengdoun, et on envoya de la capitale Ava un plénipotentiaire chargé de négocier la paix.

« Le plénipotentiaire, reconnaissant que les Birmans étaient incapables de résister à la puissance de la Grande-Bretagne, et invoquant humblement sa clémence, annonça qu'il était disposé à signer un traité conforme à la proclamation du gouverneur général; il ne fit d'objection qu'au sujet de la délimitation des frontières qui avaient été établies à Miaday.

« Le gouvernement de l'Inde, tout en maintenant son droit incontestable d'établir la frontière à Miaday, voulut prouver son désir de renouer des relations amicales avec les Birmans; et, dans l'espérance de faciliter la signature du traité de paix, le gouverneur général, en conseil, consentit à retirer la frontière de Miaday et à l'établir, conformément au texte littéral de la proclamation, au nord de Prome et de Toung-hou, ville qui, de tout temps, dans les documents officiels échangés entre les deux Etats, ont été comprises dans les limites septentrionales du Pégu.

« Mais, au moment où cette concession fut offerte, l'envoyé birman, rétractant ses déclarations antérieures, refusa de signer aucun traité qui impliquerait un abandon de territoire.

« Les négociations furent donc rompues; la frontière anglaise fut définitivement établie au nord-ouest de Miaday et de Toung-hou, et l'envoyé reçut ordre de quitter le camp.

« L'envoyé retourna à la capitale, d'où il vient de transmettre au gouvernement de l'Inde les sentiments et les propositions de la cour d'Ava.

« Le roi exprime le désir de voir cesser les hostilités. Il annonce que des ordres ont été donnés aux gouverneurs de districts à l'effet de ne point permettre aux troupes birmanes d'attaquer les territoires de Miaday et de Toung-hou, dans lesquels le gouvernement anglais a placé des garnisons. En outre, le roi a mis en liberté les sujets anglais qui avaient été emmenés prisonniers à Ava, et il a exprimé le vœu que les marchands des deux pays pussent, comme au temps de leurs relations amicales, descendre et remonter librement le fleuve pour se livrer au commerce.

« Se souvenant de l'assurance donnée par lui que les hostilités ne seraient pas reprises tant que la cour d'Ava ne songerait pas à nous disputer la tranquille possession de la province du Pégu, le gouverneur général en conseil accueille les déclarations pacifiques et les actes du

roi comme une preuve de son acquiescement aux conditions de paix, bien qu'un traité régulier n'ait pas été conclu.

« Le gouverneur général lève, en conséquence, le blocus du fleuve ; il consent au rétablissement des anciens rapports avec Ava, et il proclame, par ces présentes, le retour de la paix.

« L'armée d'Ava ne sera point maintenue plus longtemps sur le pied de guerre, mais on laissera dans le Pégu une garnison permanente pour défendre cette province et pour reprendre la campagne, en cas de besoin.... »

La fin de la proclamation est consacrée aux éloges mérités par l'escadre et par l'armée de terre.

Ainsi qu'on peut en juger, les termes pacifiques de cette proclamation ne résultent point d'un traité régulier ; l'empereur des birmans s'est borné à promettre qu'il n'attaquerait pas les Anglais dans leur nouvelle conquête. Le gouverneur général, qui avait hâte d'en finir, et qui avait reçu de la métropole des instructions en conséquence, a saisi avec empressement l'occasion de rappeler dans l'Inde une partie des troupes, et la prise de possession de Pégu laisse au drapeau britannique tous les honneurs de la guerre. Mais les journaux de Calcutta ne considèrent la paix actuelle que comme une trève, et ils prévoient qu'une troisième campagne est dès à présent inévitable. L'empereur d'Ava n'a cédé que pour échapper à la disette qui menaçait ses provinces du nord, privées des approvisionnements du Pégu et de Rangoun. Lorsque la crise sera passée, tout porte à croire qu'il ne consentira plus aussi facilement à la perte d'une partie considérable de ses Etats, et qu'il provoquera une nouvelle rupture. Aussi, le *Friend of India* n'hésite-t-il pas à déclarer que, tôt ou tard, les troupes anglaises devront remonter l'Irawaddy, s'emparer de la capitale Ava, et camper jusque sur les frontières mêmes de la Chine. Cette opinion ne paraît pas trop hasardée ; elle exprime beaucoup moins une pensée ambitieuse que la conviction profonde des esprits les plus clairvoyants, qui, se reportant aux exemples du passé, reconnaissent que la compagnie est condamnée en quelque sorte à marcher toujours en avant dès qu'elle rencontre une nation indépendante sur les confins de ses immenses possessions. En attendant, l'armée expéditionnaire est remise sur le pied de paix, le Pégu est divisé en deux districts, le Haut et le Bas Pégu, dont le commandement est confié aux généraux sir John Cheape et Steele. On a permis aux officiers de faire venir leurs femmes à Rangoun, et on a alloué à tous les soldats et marins qui ont fait la campagne une gratification de six mois de solde, représentant leur part de prise.

CHINE.

D'après les journaux de Chine, arrivés par la dernière malle, une seconde visite a été faite aux révoltés par le lieutenant Spratt, l'interprète Meadows et l'équipage du *Hermès*, qui ont remonté le fleuve de Nankin, Yang-tsé-kiang, jusqu'à la ville de Tchinn-kiang-fou, située près du point d'intersection du fleuve précité et du grand canal impérial.

Les explorateurs ont d'abord visité les forces des impérialistes et les ont trouvées dans la plus complète inactivité ; aucune trace de préparatifs d'attaque ou de défense n'a pu être aperçue. Le mandarin chargé du commandement passait son temps à fumer de l'opium, et n'inquiétait nullement les rebelles. Le lieutenant Spratt et M. Meadows s'avancèrent ensuite vers Tchinn-kiang-fou, et ils eurent une entrevue avec le commandant des insurgés dans cette place, nommé Lo. Celui-ci, après avoir parlé de la visite précédente du docteur Taylor et exprimé son étonnement que la lettre adressée par lui aux résidents étrangers à Shanghaï fût restée sans réponse, assura qu'un corps d'insurgés s'était dirigé vers le nord. D'après un bruit fortement répandu, un autre corps de forces rebelles se serait rendu vers le sud-ouest, en remontant le Yang-tsé-kiang, et aurait repris Kien-kiang, grande ville sur le lac Poyang, située au milieu de la région où l'on cultive le meilleur thé noir. Cette expédition aurait été entreprise dans l'intention de lever de fortes contributions sur les habitants qui sont réputés très-riches.

JAPON.

On sait que les Etats-Unis ont envoyé une escadre au Japon. Cette escadre a mouillé aux îles Liou-tchou (au S. O. de l'île de Niphon). Voici les nouvelles que publie à ce sujet un journal de Shanghaï, *le North-China Herald :*

« Des nouvelles particulières nous apprennent que, lorsque l'escadre des Etats-Unis se trouvait dans le voisinage de Napakiang, les navires *Susquehanna* et *Saratoga* ont été croiser vers l'est et ont touché à quelques îles d'un très-bel aspect, où ils ont distribué du bétail. Ils ont accosté aussi une île nommée Bonian. A leur grande surprise, ils y ont découvert plusieurs résidents européens, anglais, écossais, irlandais et espagnols, qui avaient abandonné leurs navires baleiniers et s'étaient établis dans ces parages. Il y avait dans le nombre onze femmes. Le gouverneur de l'île est un Ecossais. Il prétend que l'île est sa propriété, parce qu'il y est établi depuis vingt ans. Il a une femme et plusieurs enfants, dont un s'était noyé peu de jours avant que *la Susquehanna* n'eût fait son attérissage.

« Le commodore Perry a fait l'acquisition d'une pièce de terre contenant environ dix acres pour une somme de cinquante dollars. Elle est très-bien située dans une des meilleures parties du port. L'île est montagneuse, le port excellent, on peut y mouiller par dix-huit à vingt brasses d'eau. On y trouve beaucoup de crustacés, tels que des langoustes et des homards. A terre on rencontre beaucoup de chèvres sauvages. Les fruits, tels que prunes, bananes, figues d'Inde sont abondants et délicieux.

« Il faut se féliciter de cette découverte qui offre un pied à terre aux nations civilisées sur une île presque inconnue, et on doit espérer qu'elle sera suivie d'avantages plus importants. »

Les dernières nouvelles de Chine annoncent l'arrivée à Hong-Kong d'une frégate et d'une corvette russes, *la Pallas* et *le Vostock*, placées sous le commandement du vice-amiral Poutiatine. Ces navires se

rendaient au Japon, où ils devaient se rencontrer avec l'escadre des Etats-Unis. Ils n'ont sans doute d'autre mission que d'observer les événements : mais leur présence, dans les circonstances actuelles, est un fait considérable qui ne doit point échapper à l'attention des cabinets européens.

ALGÉRIE.

Le *Moniteur* a publié un décret du 12 septembre 1853, qui a pour objet :

1° D'agrandir le département d'Oran, de fixer les limites des arrrondissements d'Oran et de Mostaganem, et celles des commissariats civils d'Arzew et de Mascara ;

2° D'augmenter le département de Constantine par l'adjonction de certaines localités maintenues jusqu'à présent sous l'autorité militaire, de déterminer les nouvelles limites des arrondissements de Constantine, de Bone et de Philippeville et celles du commissariat civil de Sétif.

Dans le rapport à l'empereur, placé en tête de ce décret, M. le maréchal de Saint-Arnaud s'exprime ainsi :

« Le département de la guerre est vivement préoccupé de la nécessité de hâter le moment où tous les centres de population habités par des Européens pourront être appelés à jouir du bénéfice des institutions civiles; mais l'intérêt de la sécurité de ces populations et l'obligation d'attendre qu'elles constituent des groupes susceptibles de recevoir l'organisation communale ont dû souvent me contraindre à modérer ce mouvement de transformation. Cependant, tous les besoins légitimes à cet égard ont obtenu dans le passé et obtiennent chaque jour une satisfaction aussi large que possible.

« L'annexion d'un certain nombre de localités au territoire civil ne serait qu'un bienfait incomplet si elle n'avait pour résultat une organisation judiciaire en rapport avec leur nouvelle constitution administrative. A cet effet, je me concerterai avec mon collègue du département de la justice pour que ces localités soient dotées le plus promptement possible de justices de paix dont la création est demandée avec instance par les populations. »

Ces idées seront accueillies avec une vive satisfaction par la population de l'Algérie; elles doivent développer les envois de colons et de capitaux dans nos vastes possessions du nord de l'Afrique.

— Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie, en date du 28 juillet 1852, approuvé par M. le ministre de la guerre, a constitué définitivement le cercle de Laghouat.

— Par un arrêté du 23 mai, rendu par M. le gouverneur général de l'Algérie, les circonscriptions des arrondissements agricoles pour la nomination des chambres consultatives d'agriculture, comprenant les territoires civil et militaire de chaque subdivision, et le nombre des membres à attribuer à chacune d'elles, sont déterminées ainsi qu'il suit :

Province d'Alger. .	— Subdivision d'Alger. . .	12	membres.
	— de Blidah. .	8	—
	— de Médéah. .	3	—
	— de Milianah. .	3	—
	— d'Orléansville .	3	—
	— d'Aumale.. .	1	—
		30	membres.
Province d'Oran..	— Subdivision d'Oran. . .	9	—
	— de Mostaganem.	6	—
	— de Sidi-bel-Abbès	1	—
	— de Mascara. . .	2	—
	— de Tlemcen . .	2	—
		20	membres.
Prov. de Constantine.	— Subdivis. de Constantine.	10	—
	— de Bone. . .	7	—
	— de Bathna. . .	1	—
	— de Sétif. . . .	2	—
		20	membres.

— Un second arrêté du 6 septembre a désigné les membres des chambres consultatives d'Alger, d'Oran et de Constantine, et décidé que la première session ordinaire de ces chambres aura lieu du 5 au 15 octobre.

Le décret du 22 avril 1853, qui a créé des chambres consultatives d'agriculture en Algérie, va donc recevoir son exécution.

— Par arrêté du gouverneur général, M. Renner a été autorisé à publier, à Alger, une feuille hebdomadaire en langue allemande, intitulée: *Revue allemande de l'Agriculture et de l'Industrie en Algérie.*

Ce journal, qui sera sans doute répandu en Allemagne et en Suisse, favorisera les progrès de l'immigration européenne dans notre colonie.

— Le *Moniteur algérien* a publié[1] le dénombrement de la population européenne et indigène de l'Algérie dans les territoires occupés par les Européens au 31 décembre 1852. Voici les chiffres officiels :

Province d'Alger.	134,016	habitants.
— d'Oran..	92,793	
— de Constantine.	98,425	
Total.	325,294	
Population européenne.	124,401	
— indigène.	122,030	
— *en bloc.*	78,803	

Il est nécessaire de dire ce que l'on entend par *Population en bloc.*

Le décret du 1er février 1851, en même temps qu'il ordonnait de procéder au recensement, a établi que l'on ne ferait pas compter dans le

[1] Supplément aux numéros des 5 et 20 septembre 1853.

chiffre de la population, servant de base a l'assiette de l'impôt, diverses catégories, telles que : les corps de troupes de terre et de mer, maisons centrales de force ou de correction, prisons départementales, hospices, colléges, séminaires, etc.

Cette population dite *en bloc* s'élève à 78,803 individus.

I. Population européenne par nationalités.

Français.	69,980
Espagnols.	35,129
Italiens.	7,408
Anglo-Maltais.	5,609
Allemands.	3,025
Suisses.	1,323
Autres.	1,927

Par sexe.

Hommes.	29,451
Garçons.	40,072
Femmes.	28,233
Filles.	26,645

La disproportion qui existe entre le chiffre des garçons et celui des filles, tandis que le nombre des hommes et des femmes se balance assez exactement, mérite de fixer l'attention de l'administration, qui cherchera sans doute le moyen de corriger cette inégalité, dont les conséquences ne pourraient qu'être fâcheuses dans l'avenir.

Par religion.

Catholiques.	121,226
Protestants.	2,561
Israélites (Européens).	614

Le tableau publié fait connaître un *classement* qu'il était utile de constater, parce qu'il donne la mesure du développement qu'a pris l'agriculture, qui est en réalité l'affaire importante de l'Algérie. Ce classement a été établi de la manière suivante :

Urbaine.	80,143
Rurale, non agricole.	13,453
Rurale.	30,805

II. Population indigène.

Musulmans.	100,344
Israélites.	21,686
	122,030

Population agglomérée.	90,152	habitants.
— éparse.	31,878	
Province d'Alger.	42,900	
— d'Oran.	30,758	
— de Constantine.	48,372	

J. Rouvier.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.

EMPIRE OTTOMAN.

RECHERCHES STATISTIQUES SUR LA SERBIE.

La principauté de Serbie (en turc *Syrb*) forme, comme l'on sait, un Etat semi-indépendant, borné à l'ouest par la Save et la Drina, qui le séparent de la Bosnie, au nord par le Danube, à l'est par la rivière de Timok et la Bulgarie, au sud par l'Albanie.

Sa population est évaluée à 1 million d'habitants, répartis sur une superficie d'environ 3,600 lieues carrées.

Le climat de la Serbie est froid et âpre en hiver; le sol offre l'aspect d'une forêt presque continue. A part le voisinage immédiat des villages et des villes, la plaine du Timok et un certain espace autour de Belgrade, la terre est partout couverte de bois de chênes et de hêtres, qui nourrissent une quantité considérable de porcs. La culture est, en général, peu avancée; néanmoins, les terres défrichées aux environs des lieux habités produisent une telle abondance de céréales, qu'elles suffisent, et au-delà, à la consommation totale de la principauté. La principale récolte consiste dans le blé de Turquie, aliment ordinaire des paysans serbes qui en préparent leur *proya*, et le sarrasin qui sert à brasser une sorte de bière. Les revers moins rapides des montagnes qui se terminent au Danube, fournissent une grande quantité de vin et de fruits, principalement de prunes dont on fait une eau-de-vie fort recherchée dans le commerce. Mais la principale richesse du pays est dans l'élève des bestiaux, et surtout des porcs qui s'exportent en Hongrie et en Autriche. Pâtres, plutôt qu'agriculteurs, passant leur vie en plein air, robustes, infatigables, d'une sobriété

égale à celle des Turcs , les Serbes sont un peuple guerrier par excellence. La guerre ne change rien à leurs habitudes : leur vie ordinaire est celle du soldat en campagne. L'hiver, comme l'été, ils dorment sur un tapis ou sur une peau de mouton ; en voyage ils sont équipés comme pour le combat, à cheval, le fusil en bandoulière, la ceinture garnie de pistolets et d'un yatagan. Le sabre seul (*zablie*) reste accroché, pendant la paix, au mur de la chaumière. Tout ce qui rappelle la guerre leur plaît. Souvent ils lancent leur cheval au galop et déchargent leurs pistolets en l'air pour le seul plaisir d'entendre la détonation.

Indépendamment de l'esprit guerrier de ses habitants, la Serbie, par sa position géographique, est d'une haute importance pour la défense de la Turquie. Une ligne de forteresses, échelonnées le long de la rive du Danube, la borde au nord et à l'est ; au sud elle couvre toute l'étendue de la plaine de Nich (Nissa). De plus, sa position intermédiaire entre la Bosnie et la Bulgarie en fait le lieu de passage obligé des contingents qui se rendent de la première de ces deux provinces dans la seconde.

L'acte additionnel du traité d'Akerman, entre la Porte et la Russie (25 septembre 1826), confirmé trois ans après par la paix d'Andrinople, érigea la Serbie en une principauté, tributaire de la Turquie, avec les priviléges d'une administration intérieure indépendante. Ces priviléges ont été énoncés et confirmés dans deux khatti-cherifs du sultan Mahmoud, qui forment la base du droit politique de la Serbie.

Le premier est le katti-cherif du 22 novembre 1850, aux termes duquel les Turcs ne peuvent ni séjourner, ni posséder ou acquérir de propriétés dans la Serbie, en dehors du rayon des six forteresses ou places de guerre où ils tiennent garnison.

Le deuxième khatti-cherif, du mois de *chewal* 1254 décembre 1838), et proclamé le 25 février de l'année

suivante à Belgrade, forme la nouvelle constitution qui régit depuis lors la Serbie. Il est composé de soixante-six articles, relatifs au gouvernement, à l'administration, à la justice, aux finances, etc. [1].

Gouvernement.

Le gouvernement de la principauté est confié à un prince ou *knès* (ancien titre des rois serbes), nommé à vie. Le knès actuel est Alexandre Kara Georgewitz, fils du fameux Kara ou Czerni George, qui gouverna la Serbie de 1804 à 1818.

La liste civile du prince est fixée à 2 millions de piastres turques, soit, d'après le taux actuel de la piastre, environ 460,000 fr.

L'autorité du Prince est limitée par celle d'un Sénat de 17 membres, choisis parmi les primats (*nitschirnitzi*) et les notables (*otmenii*) serbes, sous la présidence de l'un d'eux.

Le Prince et le Sénat concourent à la confection des lois ; l'initiative leur appartient également.

Le Sénat contrôle tous les actes du pouvoir exécutif en matière de finances. Aucun impôt ne peut être ordonné sans son consentement.

A des époques indéterminées, mais qui tendent à devenir annuelles, une assemblée nationale (*skoupchtina navodska*), composée des délégués de la nation, est convoquée au chef-lieu du gouvernement pour recevoir le compte-rendu de l'état des finances, pour émettre ses vœux et donner son avis sur les mesures législatives les plus importantes et pour autoriser, en cas de besoin, la levée d'impôts extraordinaires. La dernière assemblée de ce genre a été tenue en 1848.

Les rapports du gouvernement avec le Divan ont lieu par l'intermédiaire du pacha de Belgrade et par celle de l'agent ou résident serbe (*Kapou-Kiaïa*) à Constantinople.

Administration centrale.

L'administration centrale siége à Belgrade, capitale de la principauté. Elle comprend quatre ministères, divisés en plusieurs sections : 1° le ministère des affaires étrangères ; 2° le ministère de l'intérieur et de la guerre ; 3° le ministère des finances et du commerce ; 4° le ministère de la justice, de l'instruction publique et des cultes. Le ministre des affaires étrangères est en même temps chef de la chancellerie du Prince, sous le nom de *prestavnik*. Il assiste, ainsi que ses collègues, aux séances du Sénat, avec voix délibérative.

[1] Voyez dans le tom. I, 1843, page 22, de la *Revue de l'Orient*, le texte même de ce khatti-cherif.

Administration intérieure.

La Serbie est divisée en 17 cercles ou départements, administrés par autant de préfets, et subdivisés en 55 arrondissements ou sous-préfectures. Les arrondissements sont divisés en communes.

Les 17 départements sont : au nord, ceux de *Chabatz*, *Valjevo*, *Belgrade*, *Smederevo*, (*Semendria*), *Pojarevatz*; de *Negotin ou Kraïna*, *Zaitchar*, *Gurguchevatz* , à l'est ; *d'Alexinatz* , *Kruchevatz*, *Tchatchak*, au sud ; *d'Oujitze*, *Losnitza* , à l'ouest; de *Rudnik*, *Kragujevatz*, *Jagodina*, *Tchoupria*, au centre,

Belgrade (la ville Blanche), capitale de la principauté, située au confluent de la Save et du Danube, est le centre d'un commerce considérable, qui le deviendra encore davantage, lorsque la ville sera liée par un chemin de fer avec la mer Adriatique, et par un autre chemin de fer avec Vienne et Constantinople. Elle possède des manufactures d'armes, de soieries, de coton et des tanneries importantes. Sa population est évaluée à 30,000 âmes, dont 6,000 Turcs qui occupent la citadelle. Cette citadelle, défendue par une garnison de 1,500 à 2,000 soldats et par 100 canons de rempart, est considérée comme une des plus fortes de l'Europe. Elle forme, avec les châteaux de *Semendria* et *d'Oujitze* , la forteresse de *Chabatz*, la ville et le château de *Sokol* sur la frontière de Bosnie et le *Nouvel-Orsova*, dans une petite île du Danube qui sert de limite à la Hongrie et à la Valachie, un *eyalet* ou pachalik de première classe, sous le commandement supérieur d'un *muchir* (feld-maréchal). Belgrade est en outre la résidence des consuls généraux de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Russie.

Les autres villes sont *Semendria*, capitale de la Serbie à la fin du moyen-âge, au confluent de l'Iessova et du Danube, *Negotin*; *Jagodina*, *Kragujevatz*, au centre de la principauté, qui fut le siége du gouvernement pendant la durée de la guerre contre les Turcs, jusqu'à la chute de Milosch ; *Losnitza*, sur la Drina, et *Chabatz*, sur la Save, remarquable par son château fort. La population de ces villes varie de 15,000 à 6,000 habitants.

Les préfets placés à la tête des départements ont le grade de colonels, les sous-préfets ont celui de lieutenants supérieurs ou lieutenants-colonels. En cas de guerre, chacun d'eux marche à la tête des troupes de sa province.

Chaque commune se régit par un chef, auquel le peuple a conservé le nom de *starechina* (ancien chef), qui, avec ses deux aides, est choisi par le *skoupe*, réunion de chefs de maisons et de vieillards qui forment une sorte de conseil communal. Ses fonctions, comme celles du *kodjabachi* des municipalités turques, tiennent à la fois du maire, du percepteur et de l'officier de paix. Il administre les revenus de la commune, répartit et fait rentrer les contributions, juge publiquement les différends des villageois, et leur transmet les ordres du gouvernement.

Tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, judiciaire ou militaire, à l'exception des *starechinas*, sont nommés par le prince, sur la

proposition du ministre compétent, et à vie ; les promotions ont toujours lieu dans l'ordre hiérarchique, et ils ne peuvent être destitués qu'en vertu d'un jugement. Ils sont distribués en onze classes, correspondant à des grades de l'armée : généraux de divisions, généraux-majors, colonels, lieutenants supérieurs, majors, capitaines, capitaines ordinaires, lieutenants, porte-enseignes, employés subalternes et surnuméraires. Les ministres et le président du Sénat ont le rang de général de division ; les sénateurs et le président de la cour d'appel ont le rang de général-major ; les conseillers celui de colonel, etc. Les appointements varient de 3,000 florins (7,500 fr.) par an pour la première classe, à 200 florins (500 fr.) pour la dernière. Chaque fonctionnaire subit une retenue de 2 pour 100 de ses appointements, pour la formation d'un fonds de retraite.

Justice.

La hiérarchie judiciaire comprend :

1,270 tribunaux de paix, formés du *starechina* et de ses deux aides, et jugeant sans appel, au civil, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 piastres turques (25 fr.) ;

17 tribunaux de première instance, séant aux chefs-lieux de chaque département, et composés d'un président, de deux ou de quatre conseillers et d'un greffier ;

2 tribunaux d'appel séant à Belgrade, et ayant chacun pour ressort une moitié du pays ;

1 cour suprême séant également à Belgrade, composée d'un président et de quatre conseillers, formant le troisième et dernier degré de juridiction pour toute la principauté.

Tous ces tribunaux prononcent en matière civile, correctionnelle et criminelle. La procédure et l'instruction ont lieu par écrit, sauf devant les tribunaux de paix, où toutes les affaires sont traitées verbalement et d'une manière sommaire. Un code civil, promulgué au mois de mai 1844, étend indistinctement la protection de la loi aux étrangers comme aux nationaux, et reproduit sur beaucoup de points les dispositions du Code Napoléon. On s'occupe également de refondre et de mitiger le Code pénal dont les dispositions datent la plupart du règne de Czerni-George, le terrible *justicier*[1], sont empreintes d'une excessive rigueur.

[1] Voici un trait rapporté par les chroniques serbes :

Un paysan des environs de Tepola ayant perdu son père, voulut célébrer ses obsèques avec les cérémonies d'usage en ce pays, et s'adressa, dans ce but, au papas du canton. Celui-ci, avide comme le sont presque tous ses confrères, exigea cinquante piastres pour les frais des funérailles; mais le pauvre orphelin n'en possédait que trente, et l'avare ecclésiastique refusait de rendre, à ce prix, les derniers devoirs au défunt. Le jeune homme, au désespoir, alla trouver Czerni-George, et lui peignit son embarras. Ce chef

Cultes.

La principauté de Serbie était autrefois comprise dans la patriarcat de Carlowitz, dont l'indépendance avait été reconnue en 1376, après de longs démêlés, par le siége œcuménique de Constantinople. Mais en 1706, la Serbie ayant été partagée en deux parties, dont l'une passa sous la domination de l'Autriche, le patriarcat serbe de Carlowitz fut aboli, et la partie qui était demeurée à la Turquie forma une église à part, sous l'autorité du métropolite de Belgrade, assisté d'un synode d'évêques et de prêtres. Ce synode, qui se réunit tous les ans, a la haute direction des affaires ecclésiastiques. Il nomme les évêques et choisit le métropolite, sauf l'investiture de ce dernier par le patriarche de Constantinople, et l'approbation du gouvernement pour tous. Les prêtres sont nommés par l'évêque, mais le plus souvent sur la désignation de la paroisse.

On compte actuellement en Serbie, outre le siége métropolitain, 2 évêchés (à *Chabatz* et à *Semendria*), 298 églises avec environ 900 ecclésiastiques, et 38 couvents.

Les appointements du métropolite sont fixés par le règlement de 1839 à 6,000 florins (15,000 fr.) par an, ceux des évêques à 4,000 florins (10,000 fr.). Les prêtres, à part un petit nombre dans les villes, n'ont point de salaire fixe, et vivent du casuel, comme en Turquie.

Instruction publique.

L'enseignement a trois degrés, comme chez nous.

L'instruction primaire est donnée par les écoles communales. Ces écoles, qui comptaient 6,830 élèves il y a cinq ans, se divisent en écoles de villages et en écoles de villes. Les premières se bornent à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du catéchisme, du calcul et du chant religieux ; les secondes y joignent la grammaire serbe, la géographie et

donna aussitôt au bon fils les vingt piastres qui lui manquaient, lui ordonna de faire creuser deux fosses, et fixa l'heure de l'enterrement, auquel il voulait, dit-il, assister. En effet, au moment de la cérémonie funèbre, Czerni-George, accompagné de quelques soldats, arriva au cimetière. Lorsque le mort fut enseveli, il demanda au papas combien il avait d'enfants. — Cinq, répondit celui-ci. — Eh bien! reprit Czerni d'une voix terrible, comme, si tu ne laissais pas de fortune, ils pourraient se trouver un jour dans la même peine que ce pauvre jeune homme, je veux pourvoir moi-même à ton enterrement. — Le prêtre, bien qu'effrayé de l'accent terrible du prince, ne comprit point d'abord le sens de ces paroles ; mais, sur un geste de Czerni, les gardes renversent le malheureux ecclésiastique, le lient fortement, l'étendent dans le cercueil qu'ils avaient apporté, clouent le couvercle sur lui, et, malgré ses cris et ses larmes, l'enterrent dans la fosse creusée à côté de celle du paysan dont il venait de célébrer à l'instant les funérailles.

l'histoire. Les honoraires des instituteurs sont à la charge des communes et varient entre 330 et 800 fr. par an, outre le logement.

L'enseignement secondaire possède trois gymnases (à *Negotin*, *Kracogevatz* et *Chabatz*), correspondant à nos colléges communaux, et un gymnase à *Belgrade*, dont les professeurs sont rétribués par le trésor, ainsi que les membres de l'enseignement supérieur. La durée des études embrasse quatre à cinq années.

L'enseignement supérieur compte à *Belgrade* trois facultés : la faculté de théologie réservée aux prêtres, dont le grand séminaire, sous la surveillance du métropolite, ne renferme pas moins de 245 élèves, et les facultés de philosophie et de droit qui se complètent, et dont les étudiants suivent les cours pendant cinq années. Ces cours comprennent, *pour la section de philosophie :* les sciences mathématiques et physiques, la chimie, la philologie des langues slaves, les littératures allemande et française; *pour la section de droit :* l'encyclopédie du droit, le droit romain, le droit naturel, la statistique, l'économie politique, le Code civil serbe, la procédure civile et criminelle, le droit administratif, le droit des gens, et l'histoire du droit slave.

Il existe également à Belgrade une école de commerce où l'on enseigne l'allemand et le grec moderne.

Armée.

D'après le khatti-cherif de 1839, l'effectif des troupes régulières de la principauté, chargées uniquement de veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité, est limité à deux bataillons d'infanterie de 1,000 hommes chacun, un demi-escadron de cavalerie, composant la garde d'honneur du prince, et trois batteries d'artillerie; soit, en tout, 2,330 hommes, dont la moitié seulement est casernée à Belgrade et à Kracogevatz, et l'autre moitié en congé, de manière à se remplacer alternativement tous les trois mois; le service est obligatoire pour tous les Serbes et dure quatre ans.

Mais la véritable force militaire de la Serbie est dans sa milice, *voinik* ou *voiska*, dans laquelle sont compris tous les hommes en état de porter les armes, et qui, suivant le rapport des officiers français envoyés en mission, en 1848, à Belgrade, doit être évaluée à près de 100,000 combattants, suffisamment armés de pistolets, de carabines et de yatagans, et dont un dixième au moins a déjà passé sous le drapeau. Pour ce qui est de la bravoure, les volontaires serbes, dans les dernières guerres contre les Magyars, se sont montrés supérieurs aux soldats réguliers des régiments frontières.

Dans les levées en masse, les milices de chaque département marchent sous les ordres du préfet, et forment une armée dont les cadres se trouvent remplis instantanément par suite de la hiérarchie à la fois civile et militaire établie en Serbie. Les mesures sont prises de telle sorte que l'on peut rassembler aisément dans l'espace de quelques jours un corps de 5 à 6,000 combattants dans chaque chef-lieu. Le gouvernement

tient en réserve, pour ces cas imprévus, environ 10,000 fusils et un fonds de plusieurs millions de francs qui s'accroît chaque année par l'excédant des recettes. Une fonderie de canons et une manufacture d'armes ont été établies récemment dans le pays. Il existe, en outre, à Belgrade, une école militaire destinée à former des officiers, dont les élèves sont payés, logés et nourris aux frais de l'Etat.

Commerce.

Un accroissement notable se fait remarquer depuis quelques années dans le mouvement commercial de la Serbie. L'industrie y est encore stationnaire, mais l'administration, en essayant d'imprimer une certaine impulsion aux travaux des routes départementales et communales, contribuera efficacement à développer les ressources si nombreuses du pays. D'un autre côté, le goût du bien-être augmente de jour en jour dans la principauté, des maisons commodes se construisent, de nouveaux magasins s'établissent, surtout à Belgrade.

Le total des importations et des exportations n'était, en 1849, que de 25,864,000 fr. (valeur officielle); en 1850, il a atteint près de 42 millions, y compris le transit.

Ce chiffre se répartissait de la manière suivante, tant à l'importation qu'à l'exportation :

	AUTRICHE.	TURQUIE.	VALACHIE.	TOTAUX.
Importation. .	8,590,547	5,317,901	1,785,667	15,694,115
Exportation. .	19,440,841	3,680,060	109,230	23,230,131
Transit.				3,002,462
	28,031,388	8,997,961	1,894,897	41,926,708

Les principales marchandises étaient, *à l'importation :*

le sel pour une valeur de		2,112,000 fr.
les tissus en fil et coton	—	1,600,000
les cuirs et peaux	—	950,000
le fer et l'acier	—	900,000
les draps	—	606,000
les *fez*	—	556,000
les soieries	—	500,000
les chevaux	—	425,000

A l'exportation :

les porcs pour une valeur de		14,075,000 fr.
les bœufs	—	1,300,000
les peaux brutes	—	1,700,000
le suif et la graisse	—	750,000
les moutons	—	520,000

Finances.

Le budget de la Serbie peut être évalué annuellement à 944,000 thalaris, ou environ 4,815,000 fr., le thalari étant compté à raison de 5 fr. 10 c.

Capitation, à raison de 5 thalaris par chaque chef de famille.	3,687,300 fr.
Douanes.	652,800
Fermes de l'Etat.	76,500
Intérêt de l'argent prêté.	56,100
Taxes judiciaires.	285,600
Divers.	56,100
Total.	4,814,400

Le total des dépenses s'élève environ à 4,468,000 fr., répartis de la manière suivante entre les divers services :

Tribut à la Porte ottomane.	460,000 fr.
Liste civile du prince.	438,600
Budget du sénat.	214,200
— de l'intérieur.	1,958,400
— de la justice.	510,000
— de l'instruction publique.	321,300
— des finances.	316,200
— des affaires étrangères.	214,200
Dépenses diverses.	35,700
Total.	4,468,600

L'excédant des recettes sur les dépenses forme une caisse de réserve, destinée principalement, comme je l'ai dit plus haut, à l'armement et à l'entretien des milices, ainsi qu'à la création d'établissements propres à assurer la défense du pays. Cette réserve montait déjà, en 1849, à plus d'un million de thalaris (5,100,000 fr.).

La Serbie est, de toutes les parties de l'empire ottoman, celle qui a le plus progressé pendant ces dernières années. Il est vrai de dire que depuis le mouvement révolutionnaire de 1842, qui appela au trône le fils du premier fondateur de l'indépendance nationale, la tranquillité de la principauté n'a pas été un seul instant troublée. La population, sans rien perdre de son esprit

guerrier, s'est adonnée aux travaux de l'agriculture. L'industrie et le commerce ont pris un accroissement inespéré. Des routes ont été ouvertes ou sont en voie d'exécution. Le goût du bien-être commence à se répandre. Des maisons commodes ont remplacé les toits de chaume et de feuillage qui servaient à peine d'abri aux habitants. La capitale surtout, embellie chaque jour de constructions nouvelles, est devenue une ville tout à fait européenne et le centre d'un commerce florissant. L'instruction publique s'est améliorée. Indépendamment des écoles énumérées plus haut, il existe à Belgrade deux sociétés savantes, la Société de la Jeunesse serbe (*droudjina mladeji srbské*), fondée en 1847 par les étudiants en droit et en philosophie, qui tient des séances publiques le dimanche, et la Société des Sciences (*djroudjtvo slovenoste srbské*), fondée en 1841 et comprenant cinq classes, la classe de la langue et de la littérature, la classe d'histoire, la classe de philosophie, la classe de droit et la classe des sciences naturelles.

L'état prospère de la Serbie, comparativement aux autres provinces de la Turquie, cause moins d'étonnement si l'on songe aux conditions particulières où elle se trouve placée. Indépendante à peu près de fait de la Turquie, trop éloignée de la Russie pour que celle-ci y joue le rôle qu'elle joue dans les principautés de la rive gauche du Danube, elle n'est nullement gênée dans son développement physique et moral par l'antagonisme des races, des religions, des partis qui retardent, ailleurs, le progrès des réformes. La population est composée exclusivement de Serbes parlant la même langue, professant la même religion. Le sentiment de l'égalité, profondément empreint dans les mœurs, a passé dans les institutions. L'absence d'une aristocratie nobiliaire ou territoriale, la propriété immobilière extrêmement divisée et accessible à tous, excluent l'animosité et la jalousie des classes entre elles et facilitent l'action du gouver-

nement. Le peuple, dans les campagnes et même dans les villes de deuxième ordre, est étranger à toute idée de parti. Fidèlement attaché à sa religion, à sa patrie, au prince dont la sage administration lui a procuré le bien-être dont il jouit et pour lequel il professe un attachement et une soumission traditionnels, il attend patiemment que l'heure de l'entière délivrance ait sonné pour lui. Dans la capitale même, où le contact avec l'administration est plus direct, l'opposition que l'on fait parfois au gouvernement n'est point le résultat d'une hostilité systématique ni d'une divergence dans la manière d'envisager l'avenir du pays. Elle provient uniquement d'ambitions froissées ou d'animosités personnelles ; en sorte que le gouvernement ne rencontre pas devant lui d'adversaires, mais des mécontents trop peu nombreux pour lui forcer la main et toujours prêts d'ailleurs à se rallier à lui toutes les fois que la dignité ou l'intérêt du pays l'exige.

A. Ubicini.

SCÈNES HISTORIQUES

TIRÉES

DES CHRONIQUES MOLDAVES.

ALEXANDRE LAPUCHNEANO (1564-1569).

I.

« Si vous ne me voulez pas, moi je vous veux. »

Jacob Héraclide Despote avait péri sous la massue de Stefan Tomche, qui, depuis lors, régnait en Moldavie. Mais Alexandre Lapuchneano, après deux défaites successives essuyées dans sa lutte contre les armées de Despote, s'était enfui à Constantinople; là, il avait réussi à se faire donner par la Porte des troupes pour chasser l'usurpateur Tomche. Il rentra donc en Moldavie à la tête de sept mille spahis et d'un corps de trois mille volontaires, pour reconquérir le trône qu'il n'eût jamais perdu sans la trahison des boyards. Il était, en outre, porteur d'un ordre du sultan enjoignant au khan des Tartares Nogais de lui donner autant de troupes qu'il en aurait besoin.

Lapuchneano cheminait ayant à ses côtés le vornic Bogdan; l'un et l'autre, montés sur des étalons turcs, étaient armés de pied en cap.

— Hé bien! Bogdan, dit après un court silence Lapuchneano, penses-tu que nous réussirons?

— N'en doutez point, monseigneur, répondit le courtisan. Le pays gémit sous l'oppression de Tomche; l'armée qu'il commande n'attend pour se rendre à nous que la promesse d'une augmentation de solde. Quant au petit nombre de boyards auxquels il a laissé la

vie, la crainte seule de la mort les retient dans l'obéissance; mais dès qu'ils vous verront venir à la tête de forces considérables, ils abandonneront Tomche pour passer sous vos drapeaux.

— Fasse le ciel que je ne sois pas forcé d'agir comme l'a fait Mirce le voëvod chez les Munteni [1] ! Je te l'ai déjà dit, je connais les boyards, pour avoir vécu longtemps parmi eux.

— Grande est la sagesse de Votre Altesse.

Pendant ce dialogue, ils étaient arrivés près de Tekoutsch; ils firent halte dans un bosquet.

Un aprode [2] parut devant Lapuchneano.

— Seigneur, lui dit-il, des boyards viennent d'arriver et demandent la permission de vous être présentés.

— Qu'ils entrent! répondit Alexandre.

Et aussitôt, sous la tente où se tenait Lapuchneano entouré de ses boyards et de ses capitaines, quatre boyards entrèrent, deux déjà avancés en âge, les deux autres plus jeunes. C'étaient le vornic Motzok, le postelnic Veveritze, le spathar Spanciok et Stroïtsch [3].

En s'approchant du prince, ils s'inclinèrent profondément, sans toutefois baiser les pans de son habit, comme c'était alors la coutume.

— Soyez les bien-venus, boyards! dit Alexandre avec un sourire forcé.

— Gloire et santé à Votre Altesse, répondirent les boyards.

— J'ai appris, reprit-il, les malheurs et les souffrances de la patrie; je viens la sauver. Le pays m'attend avec joie et impatience.

— Votre Altesse se trompe, répliqua le vornic Motzok;

[1] *Les montagnards;* nom que les Moldaves donnent aux Valaques.

[2] Espèce de gendarme.

[3] Titres honorifiques : *vornic* correspondait autrefois à maire du palais et ministre de la justice; le *postelnic* était le ministre des affaires étrangères; le *spathar,* le ministre de la guerre, commandant en chef des armées.

le pays est tranquille et heureux. On a déguisé la vérité à Votre Altesse : telle est l'habitude de la multitude ignorante et grossière; elle exagère tout, et fait *d'un cousin un étalon*[1]. Mais nous, délégués par le peuple, nous venons vous dire, en son nom, qu'il ne vous veut pas et ne vous aime pas, et qu'il vous prie de retourner....

— Si vous ne me voulez pas, moi je vous veux, interrompit Lapuchneano dont les regards étincelaient de colère, et si vous ne m'aimez pas, moi je vous aime. Avec ou sans votre volonté, j'avancerai. Que je recule, moi! Ordonnez donc au Danube de remonter son cours. Le peuple ne me veut pas, dites-vous? Vous mentez. C'est vous, vous seuls qui ne me voulez point; je comprends.

— *On ne tranche pas la tête à un envoyé*[2], répliqua Spanciok; notre devoir était de vous dire la vérité, et nous vous la disons. Les boyards sont tous résolus à chercher un asile chez les Hongrois, les Polonais et les Munteni avec lesquels ils sont unis par des liens de parenté et d'amitié. Ils reviendront bientôt après avec des troupes étrangères; malheur alors au pays que Votre Altesse aura livré aux horreurs de la guerre civile. Malheur aussi peut-être à Votre Altesse elle-même! Ce qui pourrait lui arriver, Dieu seul le sait : le prince Stefan Tomche...

— Tomche! c'est ce misérable sans doute qui t'a appris à parler avec tant d'audace! Je ne sais qui m'arrête que je ne te brise la tête avec cette massue, s'écria Lapuchneano en arrachant des mains de Bogdan une massue de fer.

— Celui à qui Dieu a fait la grâce de l'appeler son élu, répliqua Veveritze, ne peut être nommé misérable.

— Mais ne suis-je pas aussi l'élu de Dieu? Ne m'avez-vous pas juré aussi foi et fidélité alors que je n'étais encore qu'un simple particulier, que je ne m'appelais que le

[1] Proverbe moldave.
[2] *Idem*.

stolnic Pierre? N'est-ce pas vous qui m'avez choisi pour me porter au trône? Et qu'avez-vous à reprocher à mon administration? Quel sang ai-je versé? Qui jamais a quitté ma maison sans avoir obtenu justice et consolation ou un adoucissement à ses peines? Et maintenant vous ne me voulez pas, vous ne m'aimez pas! Ha, ha, ha!

Lapuchneano éclata de rire; mais ce rire forcé et strident déguisait mal la fureur qui contractait les muscles de son visage et faisait étinceler ses yeux.

— Nous voyons bien, monseigneur, dit Stroïtsch, que les païens vont fouler de nouveau le sol de la patrie. Quand cette nuée de Turcs aura ravagé et dévasté le pays, sur quoi régnerez-vous?

— Et avec quoi assouvirez-vous l'avidité insatiable de ces hordes de barbares que vous traînez à votre suite? ajouta Spanciok.

— Avec vos biens à tous et non avec l'argent des paysans que vous dépouillez impitoyablement. Vous trayez le lait de la patrie; à mon tour maintenant de vous traire. Assez, boyards! retournez chez celui qui vous a envoyés, et dites-lui de ma part qu'il prenne bien garde de tomber entre mes mains, s'il ne veut pas que de ses os je fasse des flûtes et que je ne recouvre mes tambours de sa peau.

Trois des députés sortirent de la tente, le cœur navré de douleur. Motzok seul resta.

— Que me veux-tu? lui demanda Lapuchneano.

Motzok se prosterna à ses pieds.

— Seigneur! seigneur! s'écria-t-il, ne nous punissez pas dans la mesure de nos forfaits! Songez que vous êtes Moldave; rappelez-vous le précepte de l'Écriture, et pardonnez à ceux qui vous ont offensé; épargnez, seigneur, votre infortunée patrie; licenciez ces troupes païennes; avancez avec les seuls Moldaves qui composent votre suite; non seulement nous vous jurons qu'il ne sera pas touché à un cheveu de votre tête, mais nous promettons

même, le cas échéant, de prendre les armes, nous, nos femmes et nos enfants, et de les faire prendre à nos domestiques et à nos serfs ; fiez-vous à notre promesse.

— Que je me fie à vous? répondit Lapuchneano, qui devina la pensée secrète de Motzok. Crois-tu donc que j'aie oublié le proverbe moldave : « *Le loup change de poil, mais jamais de naturel?* » Crois-tu que je ne sache pas ce que vaut la parole des boyards, la tienne en particulier? Aurai-je oublié par exemple, que, commandant en chef de mes troupes, tu m'abandonnas à la première défaite? Veveritze est mon ennemi de longue date ; lui, du moins, ne dissimula jamais son inimitié. Spanciok est jeune encore, dans son âme brûle le plus pur et le plus ardent amour pour la patrie ; j'aime en lui cette superbe audace qu'il ne se donna jamais la peine de cacher. Quant à Stroïtsch, c'est un enfant qui commence à peine à vivre et qui n'a pas eu le temps d'apprendre ce que c'est que la fausseté ou le mensonge ; *il croit que tous les oiseaux qui volent sont bons à manger*. Mais toi, Motzok, vieilli dans le mal, habitué à ramper devant tous les princes ; toi qui as trahi Despote, qui m'as trahi moi-même, toi qui es prêt à trahir maintenant Tomche, dis, ne serais-je pas un sot dont tu rirais bien le premier si je me fiais à toi? Ah! tu as cru que tu pourrais encore une fois me tromper? C'est bien ; je te pardonne d'avoir pu le penser, et je te promets que je ne souillerai point mon sabre de ton sang. Oui, j'épargnerai tes jours, car tu m'es nécessaire pour me soulager des malédictions du peuple. Il est d'autres frelons dont il faudra que je purge la ruche.

Comme le chien dont la langue lèche la main qui le frappe, Motzok baisa respectueusement la main de Lapuchneano ; la joie plus que l'effroi remplissait son cœur. Il savait que Lapuchneano ne pourrait se passer de lui. Les députés envoyés par Tomche avaient reçu ordre, s'ils ne réussissaient pas à détourner Lapuchneano de ses projets, de continuer leur route vers Constantinople,

et, à force de plaintes et d'argent, d'obtenir de la Porte la destitution de Lapuchneano. Mais, voyant, d'une part, que ce dernier était venu dans le pays du consentement même de la Porte, et, de l'autre, craignant de retourner auprès de Tomche après le mauvais succès de leur entreprise, ils demandèrent à Lapuchneano la permission de l'accompagner. Ce fut Motzok qui suggéra cette idée à ses collègues, espérant, par ce moyen, arriver peu à peu, à l'aide de manœuvres habiles, à ressaisir les bonnes grâces et la confiance de son ancien maître.

II.

« Vous aurez à rendre compte, madame. »

Tomche, trop faible pour résister, se retira chez les Munteni, tandis que Lapuchneano poursuivait librement sa marche vers la capitale, au milieu des acclamations du peuple. En effet, le règne de Lapuchneano avait été trop court pour qu'il eût eu le temps de dévoiler l'odieux de son caractère.

Les boyards tremblaient; leurs appréhensions étaient d'autant plus fondées, qu'ils savaient que le peuple les détestait et que le prince ne les aimait guère.

En effet, Lapuchneano n'eut pas plus tôt ressaisi les rênes du gouvernement, qu'il ordonna immédiatement qu'on remplît toutes les forteresses de la Moldavie, celle de Chotin exceptée, de bois sec et qu'on y mît le feu. Il voulait par ce moyen anéantir ces formidables asiles des mécontents qui, à l'abri derrière leurs remparts, ourdissaient des complots et des révoltes. En même temps qu'il détruisait ces foyers de la féodalité, il se servit de tous les prétextes pour dépouiller les boyards de leurs biens, afin de leur ôter tout moyen de séduire et de corrompre le peuple.

Pour rendre ces mesures encore plus efficaces, il eut

soin de pratiquer de temps en temps quelques exécutions, propres, selon lui, à imprimer dans les âmes une terreur salutaire. Au moindre méfait, sur la plainte la plus frivole, la tête du boyard était attachée à un poteau devant la porte de son palais, avec une inscription portant la déclaration du délit vrai ou supposé. Puis, à peine cette tête commençait-elle à pourrir, qu'une autre la remplaçait.

Les mécontents n'osaient plus souffler mot, encore moins risquer quelque tentative. Une garde nombreuse, composée de mercenaires albanais, serbes et hongrois, suivait partout le prince; les hommes de la plus vile condition, échappés à la vindicte des lois ou expulsés de leur pays, avaient trouvé asile auprès de Lapuchneano, qui se les était attachés à prix d'argent. Quant aux troupes moldaves, elles étaient toutes commandées par ses créatures; encore avait-il eu soin de les reléguer sur les frontières, après en avoir licencié le plus grand nombre.

Un jour, au sortir d'un long entretien avec Motzok, qui était rentré en faveur auprès de lui et qui venait de lui soumettre le plan d'une nouvelle contribution, Lapuchneano se promenait seul dans une salle de son palais. Le prince paraissait soucieux, agité; il se parlait à lui-même, et, à l'air sombre de son visage, il était aisé de voir qu'il méditait dans son esprit quelque projet sinistre, lorsqu'une porte latérale s'ouvrit tout à coup et laissa entrer la princesse Proxandre.

A la mort de son père, le bon Pierre Rareche, qui fut enterré, dit la chronique, au milieu du deuil et de la désolation générale, au monastère de Probota, qu'il avait bâti, Proxandre, encore enfant, resta orpheline sous la tutelle de ses deux frères Iliache et Stefan. Iliache succéda le premier à son père, et, après un règne de quelques jours, consumés dans les plus viles débauches, il se rendit à Constantinople, où il embrassa l'islamisme. Son frère Stefan, qui occupa le trône après lui, montra une dépravation encore plus grande. Il commença par

forcer tous les étrangers, les catholiques surtout, à abjurer leur religion ; de sorte que plusieurs familles riches, qui s'étaient établies dans le pays, furent contraintes d'émigrer. Il fut ainsi cause de l'appauvrissement du pays et de la ruine du commerce. La plupart des boyards, qui avaient des liens de parenté avec les Polonais et les Hongrois, mécontents de la conduite du prince, se liguèrent avec les boyards émigrés et décidèrent sa perte. Les violences et la dissolution du prince hâtèrent l'exécution du complot. « Aucune dame, dit le chroniqueur dans sa naïveté, ne pouvait demeurer, pour peu qu'elle fût jolie, à cause de ses obsessions. » Un jour, pendant qu'il se trouvait à Tzoutzora, les boyards de sa suite, sans attendre l'arrivée des boyards émigrés, dans la crainte de le laisser échapper, coupèrent les cordes de sa tente, et, fondant sur lui, ils l'étouffèrent.

Proxandre se trouva ainsi le seul rejeton de la famille de Rareche. Les meurtriers de son frère résolurent de la marier à un certain boyard nommé Iolde, qu'ils avaient élu prince. Mais Lapuchneano, élu en même temps par les boyards émigrés, marcha à la rencontre d'Iolde, le vainquit, le fit prisonnier et l'envoya dans un monastère après lui avoir fait couper le nez. Pour se concilier l'affection du peuple dans le cœur duquel vivait encore la mémoire de Rareche, il épousa sa fille. C'est ainsi que la gracieuse Proxandre devint le partage du vainqueur.

Lorsqu'elle entra dans la salle, elle était vêtue avec toute la magnificence qui convient à une femme, épouse, fille et sœur de princes.

Par dessus sa robe d'une étoffe brochée d'or, elle portait un beniche[1] en velours bleu, doublé de zibeline, à longues et larges manches qui pendaient par derrière. Une ceinture d'or à agrafes d'améthyste, entourées de pierres précieuses, serrait sa taille délicate. Un petit

[1] *Beniche*, espèce de par-dessus à longues manches.

chlik [1], également en zibeline, surmonté d'une aigrette blanche et soutenu par une large fleur d'émeraudes, s'inclinait gracieusement sur sa tête. Ses cheveux ondoyants flottaient épars sur ses épaules, selon la mode du temps. Sa figure, douée de cette beauté remarquable qui faisait jadis la renommée des femmes roumanes et qui est devenue plus rare de nos jours, par suite de mélange avec les nations étrangères, était remplie de distinction. Cependant elle paraissait triste et abattue, semblable à la fleur fragile qu'aucune ombre n'abrite contre les rayons brûlants du soleil. Jeune encore, elle avait perdu ses parents et avait eu la douleur de voir l'un de ses frères abjurer sa religion et l'autre périr sous les coups d'assassins. Destinée d'abord par la volonté du peuple à devenir la femme d'Iolde, elle avait été à la fin contrainte, par ce même peuple qui disposait tyranniquement de son cœur, de donner sa main à Alexandre Lapuchneano, pour lequel elle n'éprouvait d'autre sentiment que celui de la déférence respectueuse et de l'obéissance que toute femme doit à son mari. Son âme aimante n'eût pas demandé mieux que de s'ouvrir à un sentiment plus doux, mais quelle affection pouvait-elle ressentir pour cet homme en qui elle ne trouvait pas un seul sentiment humain !

En s'approchant de lui, elle s'inclina et lui baisa respectueusement la main. Lapuchneano, lui prenant la taille et la soulevant comme une plume, la posa sur ses genoux.

— Qu'y a-t-il, ma belle princesse? lui demanda-t-il en déposant un baiser sur son front. Ce n'est pas aujourd'hui jour de fête; quelle est donc la cause qui vous a fait quitter vos fuseaux? Qui vous a réveillée si matin?

— Les larmes versées à ma porte par les veuves qui crient vengeance à Notre-Seigneur Jésus et à la très-sainte Vierge pour le sang que vous faites répandre.

[1] *Chlik*, espèce de toque de forme ronde sans bords.

Lapuchneano ouvrit ses bras avec un air sombre. Proxandre tomba à ses pieds.

— O mon bon et doux seigneur ! mon vaillant époux! poursuivit-elle; assez de veuves comme cela ; assez d'orphelins et de sang répandu ! Songez donc que Votre Altesse est toute-puissante et que quelques malheureux boyards ne peuvent vous nuire. Que manque-t-il à votre bonheur ? Vous n'êtes en guerre avec personne ; le pays est tranquille et soumis ; moi-même... ah ! Dieu le sait, combien je vous aime! vos enfants sont beaux et jeunes. Songez qu'après la vie vient la mort, qu'il vous sera alors demandé un compte terrible du sang que vous faites répandre ; car ce ne sont pas quelques monastères que vous aurez fait bâtir qui pourront le racheter ; bien au contraire, c'est offenser le Très-Haut que de croire qu'on apaise sa colère en lui élevant des temples, et....

— Femme insensée ! s'écria Lapuchneano se redressant soudain de toute sa hauteur, et sa main, par habitude, se porta à la garde d'un poignard caché dans sa ceinture ; mais il se contint, et, se baissant pour relever Proxandre :

— Princesse, lui dit-il, que jamais plus de pareils propos ne sortent de votre bouche, ou, par le Dieu vivant ! je ne sais ce qui pourra arriver. Rendez grâces aujourd'hui à saint Démètre, *le grand martyr, dispensateur du myre* et patron de l'église que nous lui avons fait bâtir à Pangaratzi ; rendez-lui grâces de ce qu'il nous a empêché de commettre un péché en nous rappelant que vous êtes la mère de nos enfants.

— Dussé-je mourir, et mourir par vos mains, je ne puis me taire. Hier, au moment où j'allais rentrer chez moi, un dame s'est jetée avec cinq enfants devant mon radvan [1] et m'a arrêtée pour me montrer une tête clouée à la porte de votre palais. Vous en répondrez de-

[1] Voiture princière dans la forme des chaises à porteur.

vant Dieu, m'a-t-elle dit; oui, vous aurez à rendre compte, madame, de ce que vous n'empêchez pas votre époux de tuer impitoyablement nos pères, nos maris et nos frères. Voyez-vous cette tête, c'est celle de mon mari, le père de ces cinq enfants restés aujourd'hui orphelins ! Et elle me montrait de la main la tête dégouttant encore de sang; et la tête me fixait d'une manière horrible ! Ah ! seigneur, depuis cet instant, cette tête est sans cesse devant mes yeux; j'en ai peur ! je ne puis avoir de repos.

— Eh bien ! que me demandez-vous, que voulez-vous de moi ? lui demanda Lapuchneano.

— Je veux que vous ne répandiez plus de sang ; que vous fassiez cesser ces massacres ; que je ne voie plus de têtes coupées, car mon cœur se brise.

— Je vous promets qu'à partir d'après-demain vous n'en verrez plus, répondit Lapuchneano ; je vous prépare en même temps pour demain un bon remède contre la peur.

— Comment ! que voulez-vous dire ?

— Soyez tranquille ; demain, vous le saurez. Aujourd'hui, chère princesse, allez soigner les enfants et la maison, ainsi qu'il convient à une bonne ménagère ; disposez tout pour le dîner que je veux donner demain aux boyards.

La princesse Proxandre sortit après lui avoir de nouveau baisé la main; le prince la reconduisit jusqu'à la porte.

— Eh ! as-tu tout disposé ? demanda-t-il avec empressement à l'intendant des prisons qui venait d'entrer.

— Tout est prêt.

— Mais, viendront-ils ?

— Oui, ils viendront.

Negruzzi. — Traduit par J. Voïnesco.

(*La fin au prochain numéro.*)

OMER-PACHA.

Omer-Pacha, *muchir* (feld-maréchal), ottoman, commandant en chef des troupes turques en Bulgarie, est né en 1801, à Vlaski, bourg de la Croatie, situé dans le cercle d'Ogulini, dont son père était lieutenant-administrateur. Son nom de famille est Lattas. Admis très-jeune à l'école militaire de Thurm, en Transylvanie, le jeune Lattas commença sa carrière militaire au service de l'Autriche. A la suite d'une querelle avec son officier supérieur, vers 1830, il émigra en Turquie, où le vieux Khosrew-Pacha, alors *seraskier* (ministre de la guerre), le prit sous sa protection, et le fit entrer dans l'armée régulière avec le grade de *binbachi* (chef de bataillon), après l'avoir marié à la fille d'un ancien chef de janissaire, sa pupille.

J'eus occasion de voir plusieurs fois Omer-Pacha, en 1848, en Valachie, à l'époque où il commandait le corps expéditionnaire mis à la disposition de Suleiman-Pacha, envoyé, peu après son retour de son ambassade de Paris, dans les principautés, comme commissaire extraordinaire de la Porte. Il n'était encore que général de division, mais il fut, quelques semaines après, promu au grade qu'il occupe aujourd'hui, et qui est le dernier échelon de la hiérarchie militaire en Turquie.

L'armée turque, forte d'environ 15,000 hommes, était campée le long de la rive gauche du Danube, à trois quarts de lieue de la petite ville valaque de Giurgewo, située vis-à-vis de Routschouk. Le général me fit visiter lui-même son camp, et j'admirai l'ordre et la discipline qui y régnaient. Ce qui me frappa surtout, quoique peu familiarisé avec de pareils détails, ce fut moins la bonne tenue des troupes, bien différente de celle des troupes russes que je vis un mois après, que le soin, la vigilance apportés dans la direction du matériel, dans les appro-

visionnements, dans le service des ambulances. Cette partie si essentielle et, il faut le dire, si négligée jusqu'ici par les généraux ottomans, du service des armées, préoccupait au plus haut degré Omer-Pacha. Aussi passe-t-il pour aussi bon administrateur que bon général.

J'entrai avec lui à deux ou trois reprises sous les tentes des soldats ; il nommait la plupart par leur nom, goûtait leur eau et leur riz, s'enquérait de leurs besoins, et leur adressait des questions auxquelles ils répondaient avec un ton de familiarité respectueuse, d'où je tirai la preuve que le général avait su conquérir dans son armée cette popularité qui a été le propre de la plupart des grands capitaines.

Omer-Pacha ne parle pas le français, quoiqu'il l'entende, je crois, passablement ; mais il s'exprime avec une égale facilité en turc, en serbe, en allemand, en italien. C'est dans cette dernière langue que nous conversâmes. Il était impatient de la guerre, qui, à ce moment aussi, semblait ne tenir qu'à un fil, et il s'indignait des lenteurs de la diplomatie, tout en s'abstenant de tout ce qui eût pu en contrarier l'action.

Il avait à cette époque (et il a, je crois, encore aujourd'hui) pour officier d'ordonnance le chef d'escadron, depuis colonel, Iskender-Bey, qui avait fait ses études en France. Celui-ci me raconta plusieurs particularités de la vie du général en chef. Omer-Pacha avait figuré avec distinction dans toutes les luttes que la Porte avait eu à soutenir depuis quinze ans ; luttes causées, la plupart, par la nécessité de faire rentrer dans le devoir des provinces depuis longtemps insoumises, ou rebelles à l'introduction récente du tanzimat. Telles avaient été les expéditions de Syrie et de l'Albanie, de 1844 à 1846, et plus tard, celles de la Géorgie et du Kurdistan. Cette dernière surtout avait été glorieuse pour Omer-Pacha. Il avait fait reconnaître partout l'autorité de la Porte, et amené prisonnier à Constantinople le chef des rebelles,

Bederkhan-Bey, dernier représentant de cette féodalité turbulente à laquelle Mahmoud avait porté de si rudes coups. Sultan Abdul-Medjid, plus miséricordieux que son père, pardonna à Bederkhan-Bey, et récompensa son vainqueur en faisant frapper, à la suite de cette campagne, une médaille dont il voulut le décorer lui-même.

Après l'occupation momentanée des principautés, Omer-Pacha, appelé au commandement en chef de l'armée de Roumélie, fut chargé de la tâche difficile de pacifier la Bosnie (1851). Il la remplit également à son honneur, et, dans cette expédition, comme dans celle qu'il dirigea l'année dernière contre le Monténégro, et qui a été si mal appréciée parmi nous, il montra que, chez lui, le talent du général n'excluait pas l'habileté du négociateur.

Omer-Pacha passe pour le meilleur général que possède la Turquie, et le fait est que, dans toutes les occasions où il a été mis à l'épreuve, il a déployé des talents militaires incontestables. Reste à savoir ce qu'il serait sur un champ de bataille européen. Toutefois, ce qui est un symptôme, ses ennemis ont peur de lui. Omer-Pacha a plusieurs fois refusé le ministère, notamment cette année, après que Reschid-Pacha eut été renversé du visirat. Il est, je crois, le seul de tous les grands pachas de la Porte qui n'ait jamais compté ailleurs que dans l'armée, et qui ait refusé tous les emplois de gouverneur, d'ambassadeur, de ministre, pour rester à la tête des troupes. Quelques journaux allemands ont pris texte de là pour donner à entendre qu'il n'attend que l'occasion pour tourner son armée contre le sultan, et révolutionner à son profit la Turquie d'Europe. Omer-Pacha a trop d'esprit pour donner dans un piége aussi grossier. Au lieu de voir dans sa conduite l'ambition d'un traître qui n'aspire qu'à détrôner son maître, voyons-y plutôt la loyauté d'un homme qui veut servir son pays dans le poste où il sent qu'il lui sera le plus utile.

A. Ubicini.

SAHARA ALGÉRIEN.

COMMERCE DES GRAINS ET DES LAINES.

Nous appelons *Sahara* le territoire auquel les Arabes eux-mêmes donnent cette appellation et qui est bien loin d'être ce que l'on se figure habituellement en France. Les Arabes appellent *Sahara* tout ce qui n'est pas le Tell, et le *Sahara* commence pour eux aux grandes steppes ou pays de terres de pâture dont les limites nord pour la subdivision de Médéah sont à *Tekraza*, tribu du Titery, à 75 kilomètres S. E. de Médéah. A partir de là jusqu'à l'extrême sud de nos possessions et au-delà, on trouve de vastes plaines ou montagnes entremêlées de terres cultivées ou cultivables, partout où il y a de l'eau. Des populations, qui ne laissent pas que d'être considérables, se meuvent dans ces grands espaces. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, le *Sahara algérien* de M. le général Daumas, dont nous avons pu plusieurs fois constater d'une manière pratique les renseignements exacts.

La plus importante des tribus de notre sud était et est encore celle des Larbas, qui dépendent de la circonscription de *Laghouat*, ou mieux *Lar'ouat*[1]. Avant de poursuivre, que l'on nous permette de justifier ici en deux mots la façon dont nous écrivons *Lar'ouat*. En feuilletant le travail de la commission scientifique, nous trouvons ce mot écrit *El-ar'ouat*, ainsi que sur la plupart des cartes que nous possédons : cependant *tous les indigènes lettrés* de la ville et autres écrivent *Lar'ouat*. Nous avons cherché et retrouvé la cause de cette différence d'orthographe dans une étymologie qui a séduit les membres de la commission scientifique, entre autres M. *Renou*, qui forme son mot de *r'out*, *bas fonds* pluriel *ar'ouat*, et avec l'article

[1] D'après le mode de transcription des mots arabes adopté par la commission scientifique.

El-ar'ouat les bas fonds. Il n'y a qu'un malheur, c'est que de tout temps le mot s'est écrit autrement dans le pays, et qu'*Ibn-Khaldoun*, qui écrivait au milieu du quatorzième siècle, parle des *Lar'ouat* comme d'une tribu berbère appartenant à la grande famille berbère. Ce témoignage nous semble trancher la question beaucoup plus péremptoirement que ceux des *Tolbas* (pluriel de *Thaleb*, savant indigène) de nos jours.

La grande tribu des Larbas se divise en deux grandes fractions que nous appellerons les *adhérents* et les *dissidents*. Ces derniers sont ceux qui ont suivi leur ambitieux chef *Ben-Nacer-Ben-Chora* dans sa révolte contre son khalifa et contre nous, révolte bientôt suivie de celle d'une partie des *Ouled-Nayls Gharrabas* et de toute l'oasis de Laghouat. Les adhérents sont ceux qui nous sont restés fidèles, maintenus par quelques chefs plus soucieux que *Ben-Nacer* du soin de leurs intérêts. Ensemble ils formaient environ douze cents tentes réunissant près de quinze mille dromadaires et deux cent mille moutons. Les Larbas étaient les *Djouads* (nobles) par excellence de notre Sahara, ce qui ne les empêche pas d'être à peu près les maîtres de tout le commerce du Sahara. Cette condition même les aide singulièrement; les Ouled-Nayls, leurs concurrents, les craignent trop pour ne pas les laisser faire; d'ailleurs ils ont été tellement ruinés par les guerres qu'ils ont eu à supporter que leur état a toujours été, depuis longtemps, des plus misérables. Le nombre considérable des dromadaires des Larbas leur facilite les moyens de faire le commerce, cet animal étant le seul moyen de transport possible dans le pays.

Avant leur révolte, les Larbas venaient tous ensemble une fois par an vers la fin de l'été, au moment des moissons, faire dans le Tell leurs provisions de grains. Ils donnaient des kessouas en échange et payaient un impôt habituel fixé à deux boudjoux (3 fr. 60 c.)[1] pour

[1] Cet impôt n'a jamais été fixe, il a varié tous les ans.

chaque chameau, impôt perçu par le trésor et appelé *enssa*. Dans ces transactions, leurs intérêts étaient complétement liés avec ceux des gens des *Ksours* (villages fortifiés) du Sahara, et plus particulièrement avec ceux des gens de l'*Oued-Mezab*, qui se servaient de leurs transports pour assurer leurs approvisionnements, leurs pays ne produisant pas de céréales en assez grande quantité pour leur nourriture. En outre, les *Beni-Mezab* servant d'entrepôt à tous les coureurs du Sahara qui sont en dehors de nos lignes bénéficiaient sur ceux-ci en leur revendant le surplus de leur nécessaire. Les *Ksours*, habités par des gens que nous appellerons les *clients* des nobles, servent à ceux-ci d'entreposeurs jusqu'au moment de la vente; mais les villes de Mezab sont le marché où ils sont vendus ou échangés contre des *kessouas* ou *touaziza* (vêtements).

Les Larbas ne sont pas les seuls qui fassent le commerce des grains avec les villes de *Mezab;* leurs habitants viennent aussi avec eux dans le même but pendant que les *Beni-Mezab* qui sont dans nos villes s'y livrent de même.

Tous, *Beni-Mezab* et *Larbas*, y trouvent de grands bénéfices.

Le rôle de l'homme des Larbas consiste à faire le commerce pour son compte ou bien à fournir ses chameaux, moyennant loyer, soit aux Beni-Mezab de nos villes, soit à ceux qui sont venus du sud avec lui, soit aux gens des Ksours. On conçoit que le commerce serait impossible sans les moyens de transports dont le Larba dispose.

Nous avons sous les yeux certains documents statistiques de 1850 qui vont nous renseigner sur les bénéfices des traitants. A cette époque les *Larbas* s'approvisionnèrent de grains dans le sud du Tell de Sétif, où ils achetèrent l'orge à raison de 10 fr. la charge et le blé à raison de 20 fr. La charge de chameau est évaluée à 2 quintaux

40 kilogrammes. Chaque homme ayant conservé ce qui était nécessaire à sa consommation de l'année, le reste fut vendu aux gens de l'*Oued-Mezab*. L'opération se fit de la manière suivante :

Premier cas. Un homme de l'Oued-Mezab donne à un homme des Larbas une somme de 500 fr. à la charge par ce dernier d'acheter dans le Tell et de rapporter à Mezab l'équivalent en grain dont la moitié reste au bailleur de fonds et l'autre moitié au Larba.

D'après la mercuriale énoncée ci-dessus, l'homme des Larbas a dû acheter pour 250 fr. 25 charges d'orge et pour les autres 250 fr., 12 charges de blé, qui valent à Mezab en temps ordinaire, l'orge 30 boudjoux (44 fr.) et le blé 45 boudjoux (81 fr.).

La quantité de grains enlevée pour 500 fr. dans le Tell représente donc à Mezab une valeur de :

750 boudjoux pour l'orge.
540 idem pour le blé.

Total, 1,290 boudjoux, ou 2,322 fr. de notre monnaie, dont chacun prend la moitié, soit : 1,161.

Décompte fait, le Mozabite, qui a fourni 500 fr. en gagne 661 sans bouger de place. Le Larba, qui a fourni 37 chameaux, gagne 1,161 fr. Le loyer de ses chameaux étant estimé à 15 boudjoux par tête, ensemble 999 fr., il lui reste — son loyer payé — 162 fr. de bénéfice net.

Ce genre de transaction ne peut se faire que lorsque les parties ont une grande confiance l'une dans l'autre; aussi devons-nous constater qu'il est fort rare.

Voici quelle est la façon d'opérer la plus habituelle :

Deuxième cas. Un homme des Larbas possède 50 chameaux disponibles, sur lesquels il peut charger 25 charges de blé et 25 charges d'orge. Un Mozabite se présente et lui achète *rendues à Mezab*, 25 charges d'orge à 24 boudjoux la charge, et 25 charges de blé à 48 boudjoux chaque (ces prix sont ceux de 1850). L'homme des

Larbas reçoit pour l'orge 600 boudjoux et 1,200 pour le blé, ensemble 3240 fr. de notre monnaie. Il achète son grain dans le Tell pour 750 fr.; déduction faite du loyer de ses 50 chameaux (à 15 boudjoux la pièce, 1,350 fr.), il lui reste 1,140 fr. de bénéfice net. Seulement il est à remarquer que, dans ce cas-ci, l'homme des Larbas doit livrer le grain à Mezab, et qu'il ne peut pas faire valoir le cas de perte de chameaux ou d'enlèvement à main armée. De cette façon, le Mozabite est sûr de son bénéfice, mais il ne gagne que peu de chose à la revente.

Il arrive aussi que le Mozabite loue les chameaux aux Larbas à 15 boudjoux par tête et qu'il vient lui-même faire ses approvisionnements dans le Tell. Dans ce cas, le bénéfice est entièrement pour lui, sauf le loyer perçu par le Larba.

L'homme des Larbas qui fait le commerce pour son compte n'ayant pas d'associé avec qui partager, supporte à lui tout seul et les embarras du voyage et les chances de gain ou de perte.

Voici ce que fait habituellement l'homme pauvre ; prenons pour exemple celui qui ne possède qu'un seul chameau. Cet homme vient du sud, son chameau chargé de *kessoua* ordinaires pour une valeur moyenne de 100 boudjoux (180 fr.); son gain sur ces *kessoua* vendus dans le Tell est habituellement d'un tiers. Il a donc 240 fr. après la vente. Avec cet argent, il achète une charge de blé de 20 fr. qu'il revend 81 fr. à Mezab. Il gagne donc 60 fr. (tiers du prix des kessouas), plus 61 fr. (excédant du prix de la charge de blé à Mezab), soit 121 fr., valeur plus forte que son impôt, le loyer d'un autre chameau et l'achat d'une deuxième charge de grains.

Les *kessouas* et *touazizas* (vêtements) que les Larbas achètent à Mezab sont confectionnés par les femmes avec la laine apportée par les Larbas eux-mêmes, les Ouled-Nayls, les Ouled-Yacoub, ou achetée souvent sur nos marchés par les Beni-Mezab de nos villes qui l'envoient à

leurs frères. Celle des Ouled-Nayls est la plus douce et convient le mieux à la confection des vêtements. Elle se vend de 70 à 90 c. la toison dans les moments où elle abonde sur les marchés, et de 2 fr. à 2 fr. 20 c. lorsqu'elle est rare, ce qui est arrivé en 1850. Le fabricant gagne 2/3 par vêtement. En effet un vêtement de 20 toisons vaut environ 60 boudjoux dans le Tell; la laine brute a coûté 10 boudjoux, les faux frais à peu près autant, le bénéfice net est donc de 40 boudjoux

Les tribus de notre sud n'approvisionnent pas exclusivement les gens du Sahara. Elles apportent leurs grains et leur laine sur les marchés du Tell. Là, achète qui veut, Français et indigène; mais il faut dire que l'indigène achète plus que nous ne le faisons. L'année dernière un négociant français est venu acheter à Médéah des chameaux avec lesquels il se propose de faire lui-même les transports des grains et des laines qu'il achètera dans les tribus. Nous souhaitons de grand cœur qu'il réussisse et que son exemple soit imité. Les statistiques nous montrent que le transport par location de chameau et mulet fait enchérir la laine de 27 à 30 c. par toison des tribus de l'intérieur (ligne de Boghar, Teniet, Tiaret) à Alger. On comprend que celui qui pourra faire ses transports sur des chameaux à lui, dont l'entretien et la nourriture coûtent si peu, devra y trouver largement son compte.

Il est constant que quelques négociants européens ont fait des tentatives, la plupart assez timides il est vrai, pour attirer vers nous le commerce des laines. Mais, sauf les cas où il ne peut pas faire autrement, l'Arabie préfère les exporter ou les faire exporter à l'Oued-Mezab, où elles sont échangées contre des vêtements sur lesquels il gagne encore quelque chose, tandis que nous ne lui offrons que de l'argent; il doit donc nous faire payer plus cher.

Cte H. DE SANVITALE.
Lieutenant au 1er régiment de spahis, attaché au bureau arabe de Médéah, membre de la Société orientale.

ALGÉRIE.

COLONISATION.

Conditions d'admission des colons étrangers.

M. le ministre de la guerre vient de prendre, en ce qui concerne l'admission des colons étrangers en Algérie, des dispositions qui doivent seconder d'une manière efficace le développement de notre colonisation.

On sait que certaines justifications pécuniaires sont exigées des émigrants, soit qu'ils demandent des concessions de terrain, soit qu'ils veuillent se rendre dans notre colonie comme simples ouvriers pour y exercer leur profession. Le montant des capitaux dont les futurs concessionnaires ont à justifier varie suivant l'étendue des terres qu'ils sollicitent. Toutefois, une somme de 2,000 fr. au moins est nécessaire pour obtenir une concession quelconque, parce qu'elle représente le minimum des frais à faire par le colon pour se construire une habitation, commencer ses cultures et pourvoir à la subsistance de sa famille en attendant la première récolte.

Les émigrants ouvriers, à moins qu'ils ne soient appelés par des propriétaires ou chefs d'industrie, doivent également posséder une certaine somme destinée à les faire vivre à leur arrivée, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé du travail.

Ces précautions se justifient d'elles-mêmes.

Quelque privilégiée que soit une terre, quelques ressources qu'offre un pays nouveau à toutes les formes du travail, il faut, pour fonder une colonisation civile, l'énergique concours des capitaux particuliers et des forces

individuelles ; il faut, non des pauvres que le budget entretient, mais des hommes capables par eux-mêmes de changer de fortune en changeant de climat.

Ces éléments normaux de colonisation, le gouvernement français les demande non seulement à la France, mais à l'Europe. Il ouvre l'Algérie à toutes les activités ; les étrangers et les nationaux jouissent des mêmes droits, reçoivent les mêmes encouragements, sont soumis aux mêmes conditions.

Malheureusement, le décret du 23 avril 1852, qui détermine le mode suivant lequel les justifications pécuniaires doivent être produites par les émigrants, et qui arme, sous ce rapport, l'administration de garanties , à la rigueur suffisantes, ne saurait être applicable aux étrangers. Le département de la guerre a dû se contenter, jusqu'à ce jour, de certificats émanant de leurs autorités locales ; mais il a été démontré que ces certificats, trop souvent inexacts, méritent peu de confiance.

Un grand nombre de familles allemandes, notamment, dirigées dans ces derniers temps sur l'Algérie, sont arrivées dans le plus complet dénùment et se sont trouvées hors d'état de tirer parti des terres qui leur avaient été réservées.

Il importait d'appliquer un prompt et efficace remède à ces abus, qui n'entravent pas seulement dans le présent la marche de notre colonie, mais qui tendent encore à compromettre son avenir en la discréditant dans les contrées d'où sont parties les émigrations restées en état de détresse.

On doute, en effet, dans ce cas, du pays, non des hommes, et les familles possédant un certain avoir, qui sont toujours les plus prudentes, s'éloignent d'une terre d'où elles ne reçoivent que de fâcheuses nouvelles.

En conséquence, M. le ministre de la guerre a décidé, à la date du 28 septembre dernier, que des permis de passage gratuit en Algérie continueraient à être délivrés

aux étrangers sur la foi de certificats émanant de leurs autorités locales ; mais que ces permis ne seraient admis comme valables par MM. les sous-intendants militaires à Cette et à Marseille, qu'après exhibition par les titulaires de sommes dont le minimum est fixé ainsi qu'il suit :

Futurs concessionnaires, 2,000 fr.

Ouvriers chefs de famille, 400 fr.

Ouvriers célibataires, 100 fr.

MM. les sous-intendants militaires remettront aux familles de concessionnaires embarquées, des certificats énonçant le montant des sommes représentées par elles, et, d'après ces certificats, l'administration algérienne déterminera l'étendue de la concession à accorder à chaque famille. L'expérience ayant démontré que l'établissement d'une ferme exige en moyenne une dépense de 250 à 300 fr. par hectare, c'est sur cette base que l'autorité locale se fonde dans la délivrance des terres.

Par suite des dispositions qui précèdent, cultivateurs et ouvriers arriveront désormais dans des conditions favorables de succès, et le bien-être qu'ils ne tarderont pas à acquérir sera la force d'attraction la plus capable de détourner, au profit de notre colonie, une partie de ce grand courant d'émigration qui se dirige annuellement vers l'Amérique du Nord.

L'Algérie d'ailleurs attirera d'autant plus les populations européennes, que l'expatriation est moins lointaine et moins coûteuse. Une famille un peu nombreuse dépense, pour se rendre aux Etats-Unis, des sommes qui suffiraient, dans la plupart des cas, pour assurer son avenir dans nos possessions d'Afrique. C'est là une considération importante qui ne peut manquer de frapper tôt ou tard l'esprit des émigrants.

(*Documents du ministère de la guerre.*)

JAPON

EXPÉDITIONS DES AMÉRICAINS. — 1846 ET 1853.

L'expédition que les Américains ont récemment dirigée vers le Japon a attiré l'attention de l'Europe sur ce pays, qui a réussi jusqu'à ce jour à fermer au commerce étranger l'entrée de ses ports.

On pensait que l'exemple de la Chine, vaincue en 1842 par les Anglais, déterminerait le gouvernement du Japon à modifier sa politique exclusive. Dès 1844, le roi des Pays-Bas, Guillaume II, adressa au *siogoun* une lettre par laquelle il l'engageait à ouvrir des relations régulières avec l'Europe[1]. « Vous comprendrez facilement, écrivait-il, que mon intérêt devrait me suggérer des conseils contraires à ceux que je vous donne, puisque, aussi longtemps que vous persévérerez dans le système actuel, ma nation sera seule à exploiter le monopole de votre commerce ; mais c'est précisément l'amitié dont vous nous avez favorisés de préférence aux autres peuples, qui nous impose le devoir d'appeler vos regards sur l'avenir qui vous menace. Si vous refusez plus longtemps de prendre parmi les nations commerçantes la place que vous devez tenir, on vous forcera dans vos derniers retranchements, et vous serez humilié comme le Céleste-Empire vient de l'être. Epargnez-vous cette honte en temps opportun, par des mesures généreuses qui vous concilient l'estime et la sympathie des puissances européennes. »

[1] On sait que les Hollandais possèdent dans la petite presqu'île de Decima, voisine de Nagasaki, une factorerie où ils ont seuls le droit de de trafiquer avec les Japonais.

Le siogoun fit attendre sa réponse pendant deux ans ; il adressa enfin au roi des Pays-Bas une dépêche dont voici le sens :

« J'ai suivi avec attention les événements qui ont amené une réforme fondamentale dans la politique de l'empire chinois. Ces événements mêmes, sur lesquels s'appuient les conseils que vous m'adressez, sont pour moi la preuve la plus claire qu'un royaume ne peut jouir d'une paix durable que par l'exclusion rigoureuse de tous les étrangers. Si la Chine n'avait jamais permis aux Anglais de s'établir sur une vaste échelle à Canton et d'y prendre racine, les querelles qui ont causé la guerre n'auraient pas eu lieu, ou les Anglais se seraient trouvés si faibles, qu'ils auraient succombé dans une lutte inégale. Mais dès l'instant qu'on s'est laissé entamer sur un point, on est devenu plus vulnérable sur les autres. Ce raisonnement a été fait par mon trisaïeul lorsqu'il s'est agi de vous accorder la faculté de commercer avec le Japon, et, sans les témoignages d'amitié sincère que vous avez souvent donnés à notre pays, il est certain que vous auriez été exclus, comme l'ont été toutes les nations de l'Occident. A cette heure que vous êtes en possession de ce privilége, je veux que vous continuiez d'en jouir ; mais je me garderai bien de l'étendre à quelque autre peuple que ce soit, car il est plus facile de maintenir une digue en bon état de conservation que d'empêcher l'agrandissement des brèches qu'on y laisse faire. J'ai donné à mes officiers des ordres en conséquence ; l'avenir vous prouvera que notre politique est plus sage que celle de l'empire chinois. »

Cependant, en 1846, l'amiral Cécille, ayant son pavillon à bord de la frégate *la Cléopâtre*, se rendit à Nagasaki, mais sa visite n'avait d'autre but que de déplier devant les côtes du Japon le pavillon français. L'amiral ne crut pas devoir proposer l'ouverture de négociations. A la même époque, le commodore américain Biddle entra dans la baie de Yedo avec le vaisseau *le Columbus* et le brick *le Vincennes*. On lira avec intérêt l'extrait suivant de la dépêche adressée par le commodore à M. G. Bancroft, secrétaire d'Etat de la marine à Washington. Cette dépêche est datée du 31 juillet 1846[1] :

[1] Le texte de la dépêche du commodore Biddle a été publié par les journaux américains et par le *Chinese-Repository*. Nous en empruntons la traduction au travail très-intéressant de M. Dubois de Jancigny sur le Japon. — UNIVERS PITTORESQUE, *Japon*, *Indo-Chine* et *Ceylan*. Paris, F. Didot, 1850.

«..... Je jetai l'ancre dans la baie de Yedo le 19 juillet. Nous n'étions pas encore arrivés au mouillage, qu'un officier avec un interprète hollandais vint à bord. Il s'informa du motif qui m'avait amené au Japon. Je répondis que je venais en ami, pour m'assurer si le Japon avait, comme la Chine, ouvert ses ports au commerce étranger, et, dans le cas où il en serait ainsi, pour fixer par un traité les conditions auxquelles les navires américains commerceraient avec le Japon. Il me pria de mettre cette réponse par écrit, et je lui remis une note écrite, dont la copie est ci-jointe. Il m'informa que le gouvernement me fournirait toutes les provisions dont je pourrais avoir besoin. A ma demande : « Si on me permettrait d'aller à terre? » il répondit négativement. Il voulait s'opposer à ce que *le Columbus* et *le Vincennes* communiquassent par le moyen de leurs embarcations, mais j'insistai, et il céda. Quand je mouillai, le vaisseau fut entouré par un grand nombre de bateaux du gouvernement, et bientôt une foule de Japonais montèrent à bord. Je ne m'y opposai pas, afin qu'on pût se convaincre de nos dispositions amicales, et qu'on vît en même temps que nous étions en mesure à tout événement de nous protéger nous-mêmes (« *to take care of ourselves* »).

« Dans la matinée du jour suivant, un officier qui paraissait être d'un rang plus élevé vint à bord. Il me fit observer que les navires étrangers en entrant dans un port du Japon envoyaient toujours à terre leurs canons, mousquets, sabres, etc. Je lui dis qu'il m'était impossible d'en agir ainsi et l'assurai que nous étions dans les dispositions les plus pacifiques. Il m'informa que mon écrit du jour précédent avait été transmis à l'empereur, qui se trouvait à quelque distance d'Yedo, et que la réponse arriverait dans cinq à six jours. Je lui demandai pourquoi nous étions entourés de bateaux ; il me répondit que c'était pour être prêts à nous aider dans le cas où nous désirerions qu'ils nous prissent à la remorque. Ceci, bien entendu, n'était pas vrai, leur but étant tout simplement de nous empêcher de communiquer avec la terre. Quand nous envoyâmes quelques-unes de nos embarcations pour sonder à quelque distance du mouillage, des bateaux japonais les accompagnèrent, mais sans les molester. Pendant tout le temps que nous restâmes dans la baie, ces bateaux ne nous quittèrent pas. J'avais à bord des exemplaires, en chinois, des traités passés avec les Français, les Anglais, les Américains. J'offris ces traités à l'officier japonais, qui ne voulut pas les recevoir, en disant qu'il ne pouvait pas le faire sans la permission de son empereur. J'ai offert depuis ces mêmes traités à d'autres officiers japonais, qui refusèrent également de les recevoir.

« Il peut être à propos de mentionner que le premier jour que les Japonais se chargèrent de me fournir d'eau, ils nous en envoyèrent environ cent quatre-vingts gallons et le second jour huit cents. Notre consommation journalière était d'à peu près huit cents gallons. Je dis à l'officier qu'à moins qu'on ne nous fournît ce dont nous avions besoin, j'enverrais mes embarcations à terre pour faire de l'eau. Il me dit qu'il y aurait du bruit si j'envoyais nos canots à terre : je répliquai que je serais cependant obligé de le faire si l'on continuait à nous servir aussi insuffisamment qu'on l'avait fait jusque-là. Le résultat fut que, le troisième

jour, on apporta plus de onze mille gallons et le jour suivant près de dix mille.

« Le 25, n'ayant reçu aucune réponse aux lettres envoyées à terre cinq jours auparavant, j'exprimai à l'officier japonais ma surprise de ce délai et le priai d'informer le gouverneur d'Yedo que je désirais une réponse aussi prompte que possible.

« Le 27, un officier avec une suite de huit personnes vint à bord avec la réponse de l'empereur. La réponse fut traduite par l'interprète ainsi qu'il suit :

« D'après les lois japonaises, les Japonais ne peuvent commercer
« qu'avec les Hollandais et les Chinois. Il ne sera pas permis que
« l'Amérique fasse un traité avec le Japon ou commerce avec cet em-
« pire, attendu que cela n'est permis avec aucune autre nation. Ce qui
« regarde les pays étrangers est déterminé à Nagasaki, mais non ici dans
« la baie ; en conséquence, vous devez partir le plus tôt possible et ne
« plus revenir au Japon. »

« Je fis observer à l'officier que les Etats-Unis ne désiraient faire un traité de commerce avec le Japon qu'autant que le Japon lui-même désirerait un traité ; que j'étais venu pour me renseigner sur ce point, et que m'étant assuré maintenant que le Japon n'était pas encore disposé à ouvrir ses ports au commerce extérieur, je mettrais à la voile le jour suivant si le temps le permettait. Cette réponse, à la demande de l'officier, fut reproduite par écrit et lui fut remise. J'ai expédié la lettre de l'empereur au docteur Parker, à Canton, par *le Vincennes*, pour être traduite, et ai prié le docteur Parker de vous transmettre l'original et la traduction.

« Je puis mentionner ici que M. Walcott, notre consul à Sanghaï, m'a informé qu'il avait fait des ventes assez considérables de cotons américains à des marchands chinois pour être expédiés à Nagasaki. Nous pourrions peut-être, de cette manière, fournir le Japon de tout le coton dont il a besoin.

« Pendant mon séjour à Batavia, en octobre dernier, j'ai été informé que le commerce hollandais au Japon se montait à une somme insignifiante ; que les profits couvraient à peine les dépenses de la factorerie et les présents d'usage, et que les Hollandais attachent de l'importance à leurs relations avec le Japon uniquement ou principalement parce que leur pavillon est le seul pavillon étranger qui soit admis ; distinction flatteuse pour leur orgueil national. Ces détails sont confirmés par le fait que la Compagnie hollandaise des Indes orientales a volontairement abandonné le commerce du Japon au gouvernement il y a quelques années. Ils le sont également par une lettre qui m'a été adressée par notre consul à Batavia, M. Roberts, négociant expérimenté et qui réside depuis longtemps dans ce pays.

« Il me reste à vous communiquer une circonstance d'un caractère désagréable. Dans la matinée où l'officier vint dans une jonque avec la lettre de l'empereur, on me fit demander de me rendre à bord de la jonque pour recevoir la lettre. Je refusai et informai l'interprète que

l'officier devait me remettre à mon bord toute lettre qui m'était destinée. L'officier y consentit, mais fit observer que ma lettre ayant été remise à bord du navire américain, il pensait que la lettre de l'empereur aurait dû être remise à bord du navire japonais. Comme l'officier japonais, bien qu'attachant de l'importance à sa proposition, avait consenti immédiatement à la retirer, je crus que je ferais bien de lui faire ce plaisir, et informai l'interprète que je me rendrais à bord de la jonque, et que là je recevrais la lettre. Une heure après, j'étais dans mon canot et en uniforme, le long du bord de la jonque. Au moment où je mettais le pied sur le pont, un Japonais me donna un coup et me repoussa de manière à me rejeter dans mon canot. Je criai immédiatement à l'interprète de faire saisir l'homme, et retournai à bord du vaisseau, suivi de l'interprète et de plusieurs officiers japonais.

« Ils exprimèrent tous la plus grande consternation de ce qui s'était passé, assurant que le coupable était un simple soldat et qu'il serait sévèrement puni. Ils me demandèrent comment je désirais qu'il fût puni, et je répondis : « Suivant les lois japonaises. » Je fis observer que les officiers eux-mêmes étaient fort blâmables, attendu qu'ils auraient dû être sur le pont pour me recevoir. Ils me déclarèrent qu'ils ne s'attendaient pas à me voir le long du bord, et je pus me convaincre qu'en effet, par suite d'une interprétation inexacte, ils avaient cru que ma décision finale avait été de les attendre à mon bord. Je pris soin de leur faire comprendre l'énormité de l'outrage et combien ils étaient redevables à ma modération, à mon indulgence. Ils manifestèrent beaucoup d'anxiété et de crainte et cherchèrent de toutes manières à m'apaiser. Dans le cours de la journée, le gouverneur d'Yedo m'envoya un officier pour m'informer que l'homme serait sévèrement puni et m'exprimer l'espoir que je ne prendrais pas cette affaire trop au sérieux. La conduite de l'homme en question est d'autant plus inexplicable, que tous les Japonais, soit à bord, soit autour de nous, s'étaient montrés d'une bienveillance parfaite (*great good nature*) dans leurs rapports avec nous.

« Comme j'étais convaincu que l'insulte avait été faite sans la participation et tout à fait à l'insu des autorités japonaises, et comme on m'avait immédiatement fait toutes les réparations que je pouvais désirer, je n'aurais peut-être pas jugé nécessaire de porter ce fait à votre connaissance, si je n'avais craint qu'il ne fût reproduit dans les journaux d'une manière inexacte.

« J'ai mis à la voile de la baie d'Yedo le 29.

A la suite de cette tentative infructueuse, les nations européennes semblèrent pendant plusieurs années perdre de vue l'intérêt que pouvait présenter le commerce direct avec le Japon. Cependant, la pêche de la baleine s'était transportée dans les parages N.-O. de l'Océan pacifique ; en outre, la colonisation merveilleuse de la Californie

rendait nécessaire l'établissement de communications régulières entre la côte ouest d'Amérique et la côte orientale de l'Asie. Afin d'obtenir un point de relâche pour leurs navires baleiniers et un dépôt de charbon pour leurs bateaux à vapeur, les Américains ont décidé, il y a deux ans, l'envoi d'une escadre au Japon, sous le commandement du commodore Perry.

Le commodore est arrivé au mois de juillet dernier dans la baie de Yedo, et nous sommes en mesure de reproduire, d'après les journaux de Chine, le récit de la réception qui lui a été faite par les autorités japonaises :

« L'escadre, composée de deux frégates à vapeur, *le Susquehanna* et *le Mississipi*, et de deux bricks, *le Plymouth* et *le Saratoga*, mit à la voile de Napakiang des îles Liou-Tchou le 2 juillet 1853. Dans la matinée du 8, elle doubla le cap Idzou, près l'entrée sud de la baie de Yedo, et, en s'avançant directement vers l'intérieur, elle jeta l'ancre dans l'après-midi en face de la ville d'Ouraga, environ un mille au-delà de l'ancrage occupé jadis par *le Morrison* et *le Columbus*. L'apparition des steamers, inconnus jusqu'ici au Japon, remorquant les deux bricks aux voiles ferlées et s'avançant avec la vitesse de 10 nœuds à l'heure, sembla produire une grande sensation parmi les Japonais. Les nombreuses jonques de commerce dont la baie fourmillait eurent soin de se ranger des deux côtés pour laisser libre passage aux frégates.

« Au moment où les quatre navires jetaient l'ancre, deux coups de canon furent tirés de la batterie placée une demi-lieue plus loin, mais plutôt pour donner le signal, que pour manifester des intentions hostiles. Plusieurs bateaux de police entourèrent immédiatement les navires, et les hommes qui les montaient s'efforcèrent de remettre à bord les notifications usuelles à l'adresse des étrangers, leur enjoignant de s'en aller. Mais ces

notifications furent refusées, et le lieutenant gouverneur d'Ouraga, le seul Japonais reçu par le commandant du *Susquehanna*, fut averti que, si les autorités du pays faisaient entourer l'escadre du cordon de bateaux et de chaloupes, leur conduite amènerait sur-le-champ de très-graves conséquences. Quelques bateaux restèrent toutefois dans le voisinage; mais la vue des préparatifs belliqueux à bord des deux steamers leur fit comprendre que le commodore Perry était décidé à tout; aussi se dispersèrent-ils promptement. Dès ce moment, durant tout le séjour de l'escadre dans la baie, aucun bateau du pays, sauf les embarcations des autorités, n'osa plus approcher des navires.

« Le lendemain, Yezaimon, gouverneur d'Ouraga, fonctionnaire du troisième rang, vint à bord, et après s'être assuré de l'objet de la visite, demanda du temps pour transmettre par un exprès la dépêche à Yedo, et pour recevoir les instructions de son gouvernement au sujet de la conduite qu'il avait à tenir.

« Durant les trois jours qui s'écoulèrent avant l'arrivée de la réponse, *le Mississipi* fit une excursion dans l'intérieur de la baie. Il s'avança environ 10 milles plus loin et trouva de l'eau partout en profondeur suffisante. Au-delà du promontoire d'Ouraga, point qu'aucun navire étranger n'avait jamais dépassé jusqu'ici, le commandant et les officiers du steamer découvrirent une crique large et belle, protégée par deux langues de terre, et offrant un ancrage aussi sûr que commode.

« En remontant la baie, *le Mississipi* fut suivi par les bateaux du gouvernement japonais; mais aucun d'eux ne s'avisa d'opposer le moindre obstacle ni au steamer ni aux différentes chaloupes qui faisaient des sondages. La présence de l'escadre paraissait n'interrompre en rien le commerce intérieur, car les jonques se croi-

saient constamment, allant et venant dans toutes les directions.

« Le mardi 12 juillet, la réponse arriva de Yedo, annonçant que l'empereur venait de désigner un fonctionnaire du premier rang pour se rendre à Ouraga et pour recevoir le message du président des Etats-Unis. Des preuves satisfaisantes ayant été données au commodore Perry que cette nomination émanait directement de l'empereur, il fut convenu que l'entrevue aurait lieu dans la matinée du 14. Cependant, le gouverneur d'Ouraga ne manqua point d'observer au commodore que Nangasaki était le seul lieu où on pouvait négocier avec le gouvernement japonais; mais il lui fut répondu qu'une demande de se rendre à Nangasaki serait regardée par le commodore comme une insulte faite aux Etats-Unis.

« Les Japonais choisirent donc comme lieu de la réception la petite ville de Gorï-Hama, située à environ une lieue au sud d'Ouraga. Le matin du 14, *le Susquehanna* et *le Mississipi* s'embossèrent devant ce bourg le long du rivage. Le gouverneur d'Ouraga, son lieutenant et le commandant des forces militaires vinrent à bord pour accompagner le commomodre à la jetée de débarquement. Il y eut trois maisons élevées par les Japonais, l'une d'elles pour recevoir le commodore et sa suite, les deux autres pour les princes arrivés de Yedo et chargés de porter à l'empereur le message américain. Les officiers, les soldats et les matelots, qui accompagnaient le commodore, furent au nombre de 400, pendant que la force des Japonais pouvait être de 5 à 7,000 hommes. Leurs rangs s'étendaient tout autour de la crique, sur un espace d'un mille, en présentant, avec leurs panonceaux de couleur écarlate et leurs drapeaux de toutes formes et de toutes nuances, un coup d'œil vraiment imposant.

« Le commodore fut escorté avec beaucoup de pompe,

précédé des bannières étoilées des Etats-Unis et d'une musique jouant l'air national *Vive Colombia !* jusqu'à la maison de réception, où il vit s'avancer au-devant de lui le prince d'Idzou, premier conseiller de l'empereur, et le prince d'Iwami. Le message du président et les lettres de créance du commodore furent alors remis officiellement en échange d'un reçu signé par les deux princes. L'entrevue finit ainsi, les deux envoyés japonais n'ayant pas les pouvoirs nécessaires pour négocier. Le commodore leur déclara qu'afin de laisser au gouvernement japonais tout le temps nécessaire pour délibérer, il partirait dans trois ou quatre jours, avec l'intention de revenir dans quelques mois pour recevoir la réponse.

« Ce fut la seule et unique fois que le commodore se mit personnellement en contact avec les autorités japonaises. Il n'avait pas reçu le gouverneur d'Ouraga comme n'étant pas du rang du plénipotentiaire américain, et toutes les négociations eurent lieu, avant et après cette entrevue officielle, par l'intermédiaire du commandan Buchanan, du *Susquehanna*, et de l'état-major du commodore.

« Le gouverneur d'Ouraga, son lieutenant, ses interprètes et sa suite, furent tous invités à bord du steamer, où ils virent pour la première fois la machine en mouvement. Le même jour, l'escadre se dirigea à travers la baie vers la rive *est*, puis s'avança vers le point atteint par *le Mississipi* le jour précédent.

« Le lendemain, le commodore Perry monta à bord du *Mississipi* et se fit conduire encore dix milles plus loin, c'est-à-dire à une distance de vingt milles au delà d'Ouraga. Du pont de la frégate, l'œil put découvrir aisément une quantité prodigieuse de jonques ancrées sept ou huit milles plus au nord; on pensa, d'après le nombre de bateaux de toutes dimensions qui y arrivaient et qui en partaient, que c'était la rade de la capi-

tale. Les officiers du *Susquehanna* et du *Mississipi* parlent avec admiration de la beauté des rivages, de la riche culture et de la végétation luxuriante qu'ils aperçurent partout. Les indigènes avec lesquels ils furent en contact parurent polis et bien disposés, et le gouverneur d'Ouraga fut déclaré unanimement le modèle de la courtoisie et des bonnes manières. La veille du départ de l'escadre, ce même gouverneur vint à bord du *Susquehanna* offrir des présents, des laques et autres articles de l'industrie japonaise.

« Les officiers préparèrent à leur tour une collection d'objets pour le gonverneur, qui s'y refusa longtemps, ne pouvant pas en les recevant, disait-il, violer la loi de son pays. Mais, sous la menace de voir ses propres cadeaux rejetés, il s'y résigna. Le lendemain, il envoya une grande quantité de volailles de toute espèce, en échange des graines d'horticulture américaine, dont il parut enchanté, ayant été autorisé par ses supérieurs à recevoir des présents des officiers de l'escadre.

« L'escadre partit de la baie de Yedo le 17 juillet, et, après avoir essuyé un coup de vent le 21, arriva aux îles Liou-Tchou le 25. Les deux frégates à vapeur furent de retour Hong-Kong le 7 août au soir. »

Tel est le récit de cette première visite qui ne doit être considérée que comme la préface des négociations. Le commodore a annoncé qu'il retournerait à Yedo dans quelques mois, *afin de laisser au gouvernement japonais le temps de réfléchir*. Certains esprits impatients auraient désiré qu'il exigeât de suite une réponse formelle à ses demandes et qu'il employât au besoin la force pour arracher le consentement du siogoun à l'ouverture de nouveaux ports, ou tout au moins la concession d'un dépôt de charbon. Mais si le commodore avait adopté cette ligne de conduite, il eût infailliblement échoué. — Comment, en effet, aurait-il pu, avec quelques navires, déclarer la guerre au Japon? Les Anglais n'ont eu

raison de la Chine qu'en envoyant contre elle une flotte nombreuse et une armée. Or, d'après tous les témoignages, le Japon possède des moyens de défense, des troupes, une artillerie, etc., qui ne sont pas à dédaigner. Il vaut bien mieux se conformer aux habitudes de la diplomatie orientale, ne point brusquer les événements, laisser pendant quelque temps le gouvernement japonais sous l'impression d'une première demande et lui permettre de réfléchir ; car s'il réfléchit, il ne tardera pas à reconnaître que sa politique exclusive, isolée, ne s'accorde plus avec les exigences de l'époque actuelle ; que le Japon doit à son tour, comme la Chine, lever la restriction séculaire imposée au commerce étranger; que les pays de l'extrême-Orient sont nécessairement entraînés dans le courant des intérêts et des idées que le génie européen, secondé par la vapeur, promène aujourd'hui dans le monde entier. Il est donc permis de supposer que le gouvernement américain recueillera les fruits de sa prudence et qu'il obtiendra, par les voies amiables, la faculté de trafiquer avec le Japon. Si les démarches pacifiques demeuraient infructueuses, il serait toujours temps de recourir aux moyens extrêmes. Les Etats-Unis veulent très-fermement entrer au Japon : si la porte ne s'ouvre pas, ils la forceront, et à leur suite les nations de l'Europe pénétreront dans cet empire à peine connu qui fournira un nouveau champ à leur esprit d'entreprise, à leur industrie, à leur commerce et aux conquêtes de la civilisation.

C. Lavollée.

L'ÉDUCATION DANS L'INDE ANGLAISE.

UN MOT SUR LES PARSIS.

An adress to parliament ou the duties of Great Bitain to India, in respect to the education of the natives and their official employment, by Charles Hay Cameron, late fourth member of the council of India, president of the Indian Law commission, and president of the council of education for Bengal. — London, 1853.

L'Inde brahmanique appartient à l'histoire, et, le pittoresque à part, on ne peut que se réjouir du développement de la civilisation européenne dans ce grand pays. C'est la tâche que l'Angleterre semble accepter dans toute son étendue, et il est impossible de nier qu'au fond, sa domination ne soit un bienfait pour les innombrables populations de l'Inde. Seulement, il faut prendre garde de vouloir *anglaiser* trop vite, en oubliant les droits du passé, les traditions, et il serait bon aussi de tenir compte des intérêts de la science, à laquelle il importe de connaître à fond une civilisation antique, commune à une si large portion de l'espèce humaine. Ce n'est pas ainsi que paraît l'avoir compris le spirituel auteur de *l'Histoire de la Révolution anglaise*, M. Macaulay, qui a signalé son passage au gouvernement de l'Inde par la suppression d'une allocation de quelques milliers de francs destinée à l'impression d'ouvrages sanscrits. Chose singulière ! dans son rapport au conseil de l'Inde, où était proposée cette économie mal entendue, M. Macaulay dirige contre les Vedas des plaisanteries analogues à celles de Voltaire contre la Bible. D'autre part, en disant « qu'il doute que toute la littérature sanscrite ait une valeur égale à celle des Anglo-Saxons, » il semble perdre de vue les travaux qui ont rendu célèbres plusieurs de ses compatriotes, sir William Jones, H. Co-

lebrooke, d'autres encore, sans parler de la gloire que se sont acquise dans la même carrière la France et l'Allemagne. Cette littérature pourtant est la seule qui, avec la grecque et la chinoise, ait eu un développement spontané, en dehors de toute influence étrangère, et, pour ne citer que la philosophie, si la clarté des conceptions n'en est pas le caractère distinctif dans l'Inde, un esprit qui ne le cède pas à M. Macaulay pour la netteté et le brillant, M. Cousin, n'a pas dédaigné d'en déchirer les voiles, et de mettre au jour des idées qui, prises en elles-mêmes et indépendamment de la forme particulière dont les revêt l'imagination indienne, étonnent certes par leur profondeur et leur originalité.

Il est d'autres esprits moins exclusifs et plus sages qui font la part du présent et celle de l'avenir, et qui se souviennent que pour bien gouverner un peuple étranger par la langue, les mœurs et la religion, il faut connaître ses idées et ses croyances, même superstitieuses. De ce nombre est un ancien membre du gouvernement de l'Inde, M. Charles Hay Cameron, qui, dans la brochure citée en tête de cet article et conçue sous forme *d'adresse* au parlement, traite deux questions très-importantes, celles de l'éducation à donner aux jeunes Indous, et de leur admissibilité aux emplois. Cette admissibilité, prononcée il y a longtemps déjà par un statut qui remonte au règne de Guillaume IV, et récemment encore proclamée hautement dans le parlement par un homme d'Etat illustre, lord Lansdowne, est, il est vrai, restée jusqu'ici une lettre morte. L'application offre de grandes difficultés, mais l'éducation est destinée à les faire disparaître en grande partie, et M. Cameron qui, aux plus hautes fonctions politiques et législatives joignait celles de président du conseil d'éducation du Bengale, donne les détails les plus intéressants sur ce qui a déjà été accompli dans cette voie, en même temps qu'il propose un plan empreint du libéralisme le plus franc et le moins

exclusif. Il s'agit, en un mot, de rendre tous les Indous, sans distinction de caste, de secte ou de religion, propres à exercer tous les emplois, et cela par un système d'éducation qui, sans leur enlever leur caractère national, en ferait, intellectuellement parlant, des Européens. La conciliation se ferait dans des universités dont l'auteur propose la création au chef-lieu de chacune des quatre présidences de l'Inde, avec une cinquième à Ceylan, et où la langue anglaise ainsi que les sciences morales et physiques de l'Europe seraient enseignées concurremment avec l'idiome vulgaire le plus en usage dans la présidence, à savoir :

1° A Calcutta, le bengali ;
2° A Agra, l'hindi (ou peut-être l'hindoustani) ;
3° A Bombay, le mahratte ;
4° A Madras, le tamoul ;
5° A Colombo, le cingalais.

Ce plan, au reste, en ce qui concerne la culture des idiomes vulgaires, est depuis quelques années en vigueur, par les soins de M. Cameron lui-même, dans plusieurs établissements d'instruction publique et au collége hindou de Calcutta. Ainsi, en 1852, nous voyons écrire des *Essais*, en bengali, par de jeunes *gentlemen* hindous qui, en même temps qu'ils lisent dans l'original le *Hamlet* de Shakespeare et les *Principes* de Newton, étudient l'histoire de la révolution d'Angleterre dans la traduction du livre de M. Guizot.

La transformation des idées indigènes a d'ailleurs commencé spontanément, et l'on rencontre plus d'un Hindou dont la langue et les opinions sont celles d'un bon Anglais[1]. Mais ce progrès est surtout sensible parmi

[1] Tel était, par exemple, un riche marchand que quelques personnes peuvent se souvenir d'avoir vu à Paris, il y a six ou sept ans, *Dwakarnawth Tagore ;* mais il convient de dire que son fils, qu'il avait placé dans une école de Londres, ne dissimulait guère son horreur pour les pratiques irréligieuses de son père.

les Parsis, et l'on me pardonnera d'en citer un exemple qui est à ma connaissance personnelle. Les Parsis ou Guèbres sont, comme on sait, les débris des anciens Persans, adorateurs du feu, qui se sont réfugiés, après la conquête musulmane, d'abord dans le Gouzarate, et ensuite à Bombay, où ils forment une communauté, fort industrieuse et très-considérée, de plus de cent mille âmes. J'ai eu occasion, au mois de juin dernier, de rencontrer dans un salon de Londres deux de ces *mages*, dont le costume seul décelait l'origine étrangère ; car la forme des traits et la blancheur de la peau, chez l'un d'eux surtout, aurait pu les faire prendre pour des hommes du nord. Leur costume se composait d'une longue et étroite tunique de cotonnade blanche, et d'un pantalon de même étoffe, qui tombait sur des bottes vernies à l'européenne. La partie la plus singulière de ce costume était une coiffure baroque, de carton apparemment, recouverte d'un papier ressemblant à ces toiles cirées qu'on met sur les tables. Je me fis présenter à ces messieurs, qui, autant que j'en pus juger, parlaient un anglais excellent, sans compter quatre idiomes de l'Inde, le persan, l'indoustani, le mahratte et le gouzarate, qui, me dirent-ils, est la langue propre aux Parsis actuels de Bombay. Un de mes interlocuteurs s'étant montré disposé à entrer sur le terrain des croyances religieuses, je lui demandai la permission de faire quelques questions à ce sujet, et j'obtins ainsi des informations qui ne me paraissent pas sans intérêt, et que je vais essayer de reproduire, telles qu'elles m'ont été données. — Il me fut donc assuré, et cela avec un empressement évident, que les Parsis n'ont jamais *adoré* le feu, mais qu'ils y voient l'emblème d'un Dieu suprême et unique. Voici, de plus, la réponse à cette question positive et directe : Quels sont les dogmes religieux qu'on inculque aux enfants? — « 1° Il n'y a qu'un Dieu ; 2° Zerdoucht (Zoroastre) est son prophète ; 3° l'âme

est immortelle ; 4° il y a, après cette vie, des peines et des récompenses. » D'après la même autorité, leurs prières se font en *zend*, la langue restituée par E. Burnouf; mais ceux qui s'en servent ainsi l'entendent très-mal et souvent pas du tout. Je n'eus pas le temps d'approfondir davantage ce sujet, un peu grave à traiter, au milieu de dames en toilette de bal, et je finis par une question mieux appropriée à la circonstance : je demandai si, parmi les Parsis, les femmes étaient admises dans la société des hommes (ou l'inverse, comme on voudra). — « Pas à présent, me fut-il répondu, mais avant vingt ans, l'exemple des mœurs anglaises aura opéré ce changement. » Avant de quitter les Parsis, je rappellerai que l'un d'eux a été, dans ces dernières années, créé *baronnet*, et c'est le seul étranger qui ait jamais reçu cet honneur, peu prodigué même dans la métropole.

Une dernière remarque, qui s'applique à toutes les sectes religieuses de l'Inde, c'est le peu de conversions qui s'opèrent dans leur sein, et la protection égale qu'elles trouvent dans le gouvernement britannique, neutre aujourd'hui, après avoir été décidément hostile aux missionnaires. C'est donc seulement par l'éducation et l'influence de l'exemple que peut s'opérer, dans le monde brahmanique et musulman de l'Inde, une transformation que M. Cameron compare, non sans quelque raison, à la civilisation du monde barbare par les Romains.

Aug. Dozon.

HISTOIRE DE MOUCHAKA.

CONTE INDIEN[1].

Un jour ma mère me dit : « Tu es le fils d'un marchand ; il est temps que tu songes toi-même à exercer quelque négoce. Le plus riche commerçant de notre ville est le changeur Visakila, et je sais qu'il est dans l'habitude de faire des avances aux jeunes gens de pure caste ; va donc le trouver, et demande à lui faire un emprunt. »

Je me rendis aussitôt chez lui, et j'y arrivai au moment où, fort irrité, il tenait ce discours au fils d'un marchand : « Vois là, par terre, cette souris morte ; eh bien ! même avec un pareil capital, on peut devenir riche. Si je te faisais l'avance d'une somme d'argent, il me faudrait sans doute longtemps attendre les intérêts, et c'est même une question de savoir si tu serais assez habile pour la conserver. » Là-dessus, me tournant vers le changeur, je lui dis avec empressement : « J'accepte de toi cette souris comme un capital dont tu me fais l'avance. » Et prenant la souris, je m'éloignai, après avoir signé un reçu au marchand, qui riait de mon action. Je commençai par vendre la souris à un homme qui voulait la donner à manger à son chat, et en retour, je reçus deux poignées de pois. Je broyai ces pois, et prenant une

[1] Ce conte est extrait du *Katha sarit sagara* (l'Océan des fleuves des contes), recueil de contes sanscrit, en vers, composé à Cachemire, vers la fin du 11e siècle de notre ère. Il a été traduit sur la version allemande publiée, avec le texte original, par M. H. Brockaus, professeur de sanscrit à l'université de Leipzig.

cruche pleine d'eau, je sortis de la ville et allai me placer à l'ombre d'un arbre, sur le chemin des porteurs de bois. Lorsqu'ils vinrent à passer, épuisés de fatigue, je leur offris poliment un verre d'eau fraiche et des pois. Chaque porteur me donna en paiement deux bûches que je portai au marché et que j'y vendis, et l'argent qu'elles me rapportèrent ayant été encore employé à acheter des pois, je réussis à me procurer du bois de la même manière le jour suivant. Je continuai longtemps ce trafic, et lorsque j'eus enfin amassé un petit capital, j'achetai aux porteurs tout leur bois trois jours de suite. Les pluies violentes étant survenues inopinément rendirent l'approvisionnement de bois difficile, et je revendis tout ce que j'avais pour plusieurs centaines de *panas*, bénéfice qui me donna les moyens d'ouvrir une boutique, et depuis, grâce au soin que j'apportai à mes affaires, je devins un riche marchand. Je fis alors faire une souris en or, et je l'offris en présent à Vichaka, qui lui-même, bientôt après, me donna sa fille en mariage. De là vient que les gens m'appellent ici *Mouchaka*. C'est de cette manière que, sans rien posséder d'abord, je suis parvenu à acquérir des richesses considérables.

NÉCROLOGIE.

M. Jourdain (Jean-Philippe-Paul), capitaine de frégate honoraire, membre de la Société orientale.

La *Société orientale* a perdu récemment l'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. le capitaine de frégate *Jourdain*, mort le 24 juin, à l'âge de 73 ans.

M. Jourdain (Jean-Philippe-Paul), naquit à Granville le 12 mars 1779. Après avoir servi dans la marine du commerce, il entra fort jeune dans la marine militaire. En l'an 3 de la République, il était embarqué comme aspirant provisoire à bord du vaisseau *le Neptune*, qui prit part aux combats des 10 et 13 prairial. Voici en quels termes son commandant rend compte de sa conduite : « Blessé grièvement à la tête par un biscaïen, il ne voulut jamais quitter son poste, malgré que je lui eusse dit plusieurs fois de le faire : dans cet état, la figure couverte de sang, il fut clouer le pavillon sur le mât, lorsqu'un second coup de feu l'ayant frappé à la jambe droite, le renversa, baigné dans son sang, sur la dunette, et tenant toujours le pavillon entre ses bras..... »

Le 21 brumaire an 3, M. Jourdain était embarqué sur le lougre *le Surveillant,* qui fut attaqué devant Saint-Malo par une corvette anglaise. Dans ce combat, qui dura une heure et demie, il était posté à la barre du gouvernail et il reçut cinq blessures graves.

Le 24 pluviôse an 7, enseigne de vaisseau à bord de la corvette *la Serpente*, il reçut 4 blessures dans un combat contre une frégate anglaise de 44 canons, sur les côtes d'Irlande.

Le 22 nivôse an 9, sur la frégate *la Furieuse*, il reçut encore 4 blessures dans un combat contre une frégate et une corvette anglaise à la hauteur de Terre-Neuve.

Le 20 fructidor an 9, l'amiral Latouche-Tréville, commandant en chef les forces navales de la Manche, certifiait que « le citoyen Jourdain, commandant la 1re section de la 7e division, avait été employé par lui pendant douze nuits à observer les mouvements de l'ennemi ; qu'il avait rempli cette mission avec un zèle et une distinction au-dessus de tout éloge, et que dans le combat avec *le Lord Nelson,* il avait montré beaucoup de sang-froid, de courage et d'instruction ; enfin, quoique blessé au bras gauche, à la poitrine et à la tête, il n'avait point quitté son poste. »

Le 27 avril 1805, le lieutenant de vaisseau Jourdain, commandant le brick de 16 canons, *le Néarque*, s'empara du brick anglais de 16 canons *le Héros*, après un combat d'une demi-heure, dans lequel il reçut 2 blessures. Le 28 mars 1806, la fortune trahit son courage : son brick fut pris par une frégate anglaise *la Niobé*, de 44 canons.

Créé chevalier de Saint-Louis le 23 avril 1817, M. Jourdain reçut, le 8 mars 1818, le grade de capitaine de frégate honoraire.

Lorsque la Grèce combattait pour son indépendance, M. Jourdain fut envoyé en Orient par M. de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères; il prit une grande part aux événements de Morée, et il fut chargé de transporter de nombreux approvisionnements envoyés par le gouvernement français à l'armée grecque.

En 1829, il fut nommé commandant du comptoir de Mahé (Inde). En se rendant à son poste, il fut retenu à l'île Bourbon sur la demande de M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, chef de l'expédition de Madagascar, et il fut nommé commandant particulier des établissements français dans cette île.

Enfin, en 1830, il se rendit définitivement dans l'Inde, où il exerça pendant plusieurs années le commandement des comptoirs de Mahé et de Yanaon.

En 1838, M. Jourdain fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Après tant de campagnes, tant de combats, tant de blessures, après une vie si active et si bien remplie, cette distinction était bien tardive! Membre de la Société orientale, M. Jourdain exprimait souvent le regret de ne pouvoir, à cause de ses infirmités, assister aux séances; mais il suivait avec le plus vif intérêt les travaux de la Société, et il a inséré dans la *Revue de l'Orient* divers articles sur nos possessions de l'Inde.

Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on remarque les *Mémoires historiques et militaires sur les événements de Grèce, depuis* 1822 *jusqu'au combat de Navarin*. 2 vol. in-8. Paris, 1828. — Et *de la Mythologie indienne de la côte de Malabar et de la péninsule de l'Inde*. 1 vol. in-8. Paris, 1845. Ce dernier livre a été dédié par l'auteur à la Société orientale.

Ainsi, M. Jourdain a consacré sa vie entière au service de son pays. Embarqué dès sa jeunesse à bord des navires de guerre, il apportait au combat une témérité intrépide qui excitait l'admiration de ses chefs; plus tard, il figura avec honneur dans les expéditions de Morée et de Madagascar; enfin, lorsque l'age et les blessures lui imposèrent le repos, il sut encore se rendre utile dans nos comptoirs de l'Inde, où la population garde le souvenir de son administration bienveillante et éclairée.

C. Lavollée.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'insurrection de la Grèce, par M. S. Tricoupi. 1 volume. — Londres, 1853.

M. S. Tricoupi, ministre de Grèce à Londres, et qui a pris une part considérable dans le gouvernement de son pays, vient de faire paraître à Londres le premier volume de son Histoire de l'insurrection de la Grèce (*Historia tis hellenikis epanastaseós*). Cette première partie de la publication de M. Tricoupi, recommandable surtout par un rare esprit d'impartialité, sera lue avec un vif intérêt en France, comme elle l'a été en Angleterre. La haine innée contre les anciens oppresseurs de la Grèce qui, encore aujourd'hui, anime le cœur de tous les Hellènes, trente ans après la délivrance, n'a point aveuglé l'auteur, alors même qu'il retraçait d'amers et de sanglants souvenirs, au point de lui faire taire ou dénaturer la vérité. Il se rapproche par là des grands historiens de l'antiquité, Thucydide et Xénophon; et peut-être n'est-ce point là le seul point où se borne la ressemblance. Exceptons toutefois la langue, par laquelle M. Tricoupi diffère, non seulement des anciens, mais même de la plupart des modernes.

En effet, la langue grecque moderne n'obéissant pas encore, comme chacun sait, à des règles fixes et invariables, et plusieurs systèmes opposés étant sur ce point en présence, M. Tricoupi expose, dans sa préface, les motifs qui l'ont porté à ne pas chercher, comme le font certains écrivains, à se rapprocher du style antique, au lieu de s'en tenir aux formes doriques de la langue moderne. « Ce serait, dit-il, un grand malheur si les hommes de lettres, entraînés par leur admiration pour le passé, abandonnaient les formes connues du langage pour créer une littérature qui ressemblerait à la langue sacrée ou démotique des anciens Egyptiens? » Ces réflexions sont on ne peut plus justes, car à quoi sert d'écrire dans une langue qui n'exprime pas les sentiments de la généralité, et qu'un petit nombre d'élus seulement sont appelés à comprendre? Que deviendrait alors la moralité de l'histoire, cette moralité destinée à agir sur les masses et à les diriger, et que l'écrivain doit toujours avoir en vue?

M. Tricoupi raconte longuement (chap. Ier) la formation et les commencements de *l'Hétérie*, de cette société secrète, composée d'individus obscurs, et qui amena cependant des résultats si grands et si inattendus. J'ai moi-même retracé, il n'y a pas longtemps, dans un autre recueil[1] l'origine de cette société, que M. Tricoupi achève de faire connaître, et qui ne fut en elle-même, dans le principe, qu'une mystifica-

[1] *Moniteur universel* du 12 décembre 1851.

tion. Il y avait, en 1814, à Odessa, un négociant grec, d'Arta, homm simple, dénué d'instruction, mais patriote sincère. Il se nommait Nicolas Scoufa. Un jour qu'il s'entretenait, selon sa coutume, avec quelques amis intimes, des malheurs de la patrie qu'ils avaient laissée derrière eux, il leur communiqua une idée qui lui était venue depuis peu de former une société politique pour opérer la délivrance de la Grèce. On ne fit pas trop d'attention d'abord à son projet; mais il revint plusieurs fois à la charge, et réussit à la fin à constituer la société sous le nom de *Hetairia tôn philicôn*, dénomination qui donne la mesure du peu d'instruction de ses fondateurs. Pour donner cependant plus de consistance à leur œuvre, les premiers chefs de l'Hétérie insinuèrent qu'un pouvoir mystérieux (*hypertati archi*) était à la tête de la société. Il s'entend qu'on voulait désigner la Russie; cependant la Russie fit sortir de son territoire, en 1816, un des chauds partisans de l'Hétérie, le nommé Galatis, et le comte Capodistrias, ministre de l'empereur Alexandre, fit connaître au prince Alexandre Hypsilanti, la désapprobation formelle de l'empereur, pour s'être mis à la tête du mouvement et avoir insinué le concours de la Russie (voir aux pièces justificatives, p. 376, cette lettre datée de Laybach, le 14 mars 1821). Mais ce n'est pas en cela seulement qu'on peut taxer de légèreté le prince Alexandre Hypsilanti. Sa conduite en Moldavie et en Valachie, les hommes dont il s'était entouré dans cette double expédition, et qu'il stigmatisa ensuite, dans un ordre de jour daté de Rymnick, le 8 juin 1821, au moment de passer sur le territoire autrichien (voir page 158), prouvent qu'il n'était nullement à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, et à laquelle l'illustration de son nom semblait seule l'avoir appelé. Mais, malgré tant de fautes et tant d'obstacles, la cause de l'indépendance ne devait pas moins finir par triompher, grâce au courage et à la persévérance des habitants de la Grèce, où la lutte avait commencé avec plus de succès dès le 25 mars (6 avril) 1821.

Le récit que fait M. Tricoupi (page 95) des cruautés commises en avril 1821, à Constantinople, est des plus émouvants. L'exécution du patriarche le jour même de Pâques, fut, comme l'on sait, le prélude de massacres qui durèrent pendant près de deux mois, et qui atteignirent les familles grecques les plus illustres. C'était cependant ce même patriarche qui, quelques jours auparavant, avait, par une lettre encyclique, lancé l'anathème contre les insurgés, en les rappelant à l'obéissance et à la soumission qu'ils devaient à la Sublime-Porte. Son corps, retrouvé, peu de jours après, dans le Bosphore, où il avait été jeté, fût transporté par un capitaine de l'île de Céphalonie à Odessa, où le gouvernement russe le fit inhumer avec les honneurs dus aux dépouilles mortelles du chef de l'Eglise orthodoxe.

Ce sanglant épisode, en portant à l'extrême les passions populaires, déjà excitées par le meurtre de Constantin Morousi, second drogman de la Porte, dont le nom de famille était si cher aux Grecs, amena bientôt après de sanglantes représailles que l'auteur, comme toute âme honnête, est le premier à déplorer.

Je m'arrêterai, mais non sans la perspective du retour, à cette courte analyse du premier volume de l'histoire de M. Tricoupi. Elle suffira, j'espère, pour le signaler à l'attention de tous les hommes sérieux qui s'occupent de l'Orient. M. Tricoupi fait à cette occasion (page 20) une remarque qui peut sembler juste à beaucoup d'égards; c'est « que le « changement politique de la Grèce a été plutôt le résultat de l'immo- « bilité (*akinisia*) des Turcs, que des progrès des Grecs. Cette observa- « tion, ajoute-t-il, est essentielle, car elle peut seule nous expliquer « bien des événements de l'insurrection, qui, considérés sous un autre « point de vue, ne sont pas compris, ou sont mal appréciés. »

A. U.

Histoire de Corinthe, relation des principaux événements de la Morée, par M. E. d'Eschavannes, membre et ancien secrétaire général de la Société orientale. 1 vol. in-8. — Paris, Just Rouvier.

Nos lecteurs connaissent déjà plusieurs chapitres de ce livre, qui ont été successivement insérés dans la *Revue de l'Orient*. M. E. d'Eschavannes a complété son œuvre et conduit son récit jusqu'à l'avénement du roi Othon. Il ne s'est pas borné à exposer l'histoire particulière de Corinthe, bien que les événements dont cette ville a été le théâtre puissent fournir la matière d'un livre intéressant. Il a été entraîné à retracer en même temps les principaux faits de la révolution grecque et de la guerre de Morée. M. d'Eschavannes a consulté avec soin les documents qui se rapportent à cette période de l'histoire contemporaine, et il a su donner à l'ensemble de son travail une forme attachante. Il a rendu aussi un nouveau service à la cause de la nationalité grecque, pour laquelle il a combattu aux jours du danger.

C. L.

Des Etudes classiques dans la société chrétienne par le R. P. Ch. Daniel. 1853. 1 vol. in-8. — Paris, Julien Lanier.

Cet ouvrage, plein d'érudition et écrit avec un remarquable talent, ne rentre point dans le cadre des études auxquelles se livre particulièrement cette *Revue*. Nous devons cependant remercier les éditeurs de nous l'avoir adressé. L'auteur s'est attaché à démontrer, par la tradition même de l'Eglise et par d'illustres exemples, que l'enseignement catholique ne doit point répudier l'étude de la littérature païenne. Cette question, réveillée par une brochure de M. l'abbé Gaume, a provoqué récemment de très-vives controverses. Elle a été résolue dans le sens des opinions que défend le P. Ch. Daniel.

C. L.

CHRONIQUE DU MOIS.

EMPIRE OTTOMAN.

Dépêche de M. le comte de Nesselrode à M. le baron de Meyendorf.

« Nous recevons à l'instant, avec les rapports de Votre Excellence du 16 (28 août), les modifications que la Porte ottomane a faites au projet de note rédigé à Vienne.

« M. le comte de Buol n'aura qu'à se rappeler les expressions de notre communication du 25 juillet pour se rendre compte de l'impression que ces changements ont dû produire sur S. M. l'empereur. En acceptant au nom de S. M. le projet de note que l'Autriche nous annonçait comme un ultimatum, après l'avoir fait préalablement admettre et approuver par les cours de France et d'Angleterre, qu'elle se proposait de soumettre à la Porte, et de l'adoption duquel devait dépendre la continuation de ses bons offices, j'ajoutai dans une dépêche que vous, Monsieur le baron, étiez chargé de communiquer au cabinet autrichien les observations et les réserves qui suivent :

« Je considère comme superflu de faire observer à V. E. qu'en accep-
« tant l'expédient arrêté à Vienne dans un but de conciliation et l'envoi
« d'un envoyé turc, nous présupposons que nous n'aurons point à exa-
« miner et à discuter de nouvelles propositions et de nouveaux chan-
« gements qui pourraient être préparés à Vienne sous l'empire des
« inspirations guerrières qui, à cette heure, paraissent animer le sul-
« tan et la majorité de ses ministres, et que, dans le cas où le gouver-
« nement ottoman croirait encore devoir repousser ce dernier arrange-
« ment, nous ne nous croirions plus liés par l'acquiescement que nous
« lui donnons aujourd'hui. »

« Des expressions aussi positives ne pouvaient laisser au gouvernement autrichien aucun doute sur nos présentes résolutions. Je ne veux pas examiner en détail ici les changements de rédaction introduits à Constantinople. J'en ai fait l'objet d'un travail spécial dans une autre dépêche. Je veux me borner pour à présent à demander si l'empereur, après avoir renoncé pour lui-même aux droits de changer un seul mot dans un projet de note arrêté sans sa participation, peut consentir que la Porte ottomane se réserve ce droit pour elle seule ; s'il peut souffrir que la Russie soit placée de cette façon dans une position d'infériorité vis-à-vis de la Porte. Nous croyons que cela est contraire à la dignité de l'empereur.

« Qu'on se rappelle la marche des choses. Au lieu de la note Menschiffoff, de l'adoption de laquelle sans modification nous faisions

une condition du rétablissement de nos rapports avec la Porte, on nous proposa une note différente. Nous aurions, pour ce motif seul, pu nous refuser à l'examiner; nous pouvions, tout en consentant à la prendre en considération, trouver l'occasion d'élever plus d'une objection, de proposer plus d'un changement dans les expressions employées. Vous savez, Monsieur le baron, que dès le moment où nous consentîmes à renoncer à notre ultimatum, la forme d'une note déjà ne nous satisfaisait nullement; que nous eussions préféré un autre plan, une autre forme de convention.

« Nous n'avons pas insisté sur cette manière de voir; nous y avons renoncé complétement. Pourquoi? Parce qu'aussitôt que nous eussions fait des contre-propositions, nous nous serions exposés au reproche de vouloir traîner les choses en longueur, de prolonger, de propos délibéré, la crise qui tient l'Europe dans l'inquiétude. Au lieu de cela, parce que nous désirons faire cesser la crise aussitôt que possible, nous avons sacrifié nos objections tant relatives à la teneur qu'à la forme.

« A la réception du premier projet de note, avant même que nous sussions s'il serait approuvé à Londres et à Paris, nous avons fait connaître notre assentiment par la voie du télégraphe. Plus tard, le projet finalement arrêté nous fut transmis, et quoiqu'il eût été modifié dans un sens que nous ne pouvions méconnaître, nous n'avons ni retiré notre assentiment, ni soulevé la moindre difficulté. Pouvions-nous montrer plus de bon vouloir, des sentiments plus conciliateurs? En agissant ainsi, c'était, bien entendu, à la condition qu'un projet que l'empereur acceptait sans discussion serait agréé de même par la Porte; c'était dans la conviction que l'Autriche le considérait comme un *ultimatum* auquel il n'y avait plus rien à modifier, comme un dernier effort de son intervention amicale qui viendrait à cesser d'elle-même, si elle échouait contre l'obstination de la Porte.

« Nous regrettons qu'il n'en ait pas été ainsi, mais le cabinet de Vienne reconnaîtra que s'il ne s'agissait pas d'un ultimatum, mais d'un projet de note auquel chacun des deux partis pouvait apporter des changements, nous recouvrions, nous aussi, par cela, le droit auquel nous avions renoncé volontairement, de proposer de notre côté nos variantes, de soumettre à un examen le projet d'arrangement, et d'en changer non seulement les termes, mais aussi la forme.

« Pareil résultat pouvait-il être dans les intentions de l'Autriche? Les puissances pouvaient-elles le vouloir, lorsqu'elles adoptaient le projet de note et en faisaient leur œuvre commune? C'est à elles de peser les retards qui en seront la conséquence, ou d'examiner s'il ne convient pas de les faire cesser dans l'intérêt de l'Europe.

« Nous ne voyons qu'un seul moyen d'y mettre fin, c'est que l'Autriche et les puissances déclarent franchement et énergiquement à la Porte qu'après avoir inutilement frayé l'unique voie qui pût conduire au rétablissement immédiat de ses rapports avec nous, elles lui abandonnaient à l'avenir la tâche à elle seule. Nous croyons que dès que les puissances tiendront unanimement ce langage à la Porte, les Turcs se

rendront aux conseils de l'Europe et qu'au lieu de compter sur les secours de celle-ci, dans une lutte contre la Russie, ils accepteront la note telle qu'elle est, et cesseront de compromettre ainsi sérieusement leur position pour se donner la satisfaction de changer quelques expressions dans un document que nous avons admis sans discussion. Car, de deux choses l'une : ou les changements que la Porte demande sont importants, et alors il est tout simple que nous refusions d'y donner notre acquiescement ; ou ils sont insignifiants, auquel cas il y a lieu de se demander pourquoi, sans nécessité, la Porte en fait dépendre son acceptation.

« Pour résumer brièvement ce qui précède, je dirai : L'ultimatum arrêté à Vienne n'est pas le nôtre, c'est celui de l'Autriche et des puissances qui l'ont débattu après en être convenu préalablement, en ont modifié le texte primitif, et l'ont reconnu admissible par la Porte sans qu'il en résulte aucun danger pour son intérêt ou pour son honneur. De notre côté, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour éviter d'inutiles retards en renonçant à toute contre-proposition lorsque l'arrangement nous fut soumis.

« Personne ne refusera de rendre ce témoignage à la loyauté de l'empereur. Après avoir depuis longtemps épuisé la mesure des concessions, sans que jusqu'à présent la Porte en ait fait une seule, Sa Majesté ne saurait aller au-delà sans compromettre toute sa position et sans s'exposer à renouer ses rapports avec la Turquie sous des auspices défavorables qui leur enlèveraient toute solidité pour l'avenir et amèneraient inévitablement une rupture nouvelle et décisive. Même dans ce moment, de nouvelles concessions relativement aux termes proposés par la Porte n'aideraient à rien ; car nous voyons par vos dépêches que le gouvernement ottoman n'attend que notre acceptation des changements réclamés à la note de Vienne, pour subordonner à de nouvelles conditions sa signature et l'envoi de l'ambassadeur qui doit l'apporter ici, et que déjà il a fait des propositions inadmissibles en ce qui touche l'évacuation des principautés. Quant à ce dernier point, nous ne pouvons que nous en référer aux assurances et aux déclarations contenues dans notre dépêche du 10 (22 août), et répéter que l'arrivée à Saint-Pétersbourg d'un ambassadeur turc, qui apportera la note autrichienne sans changement, suffira pour que nous donnions immédiatement à nos troupes l'ordre de repasser nos frontières. »

Signé Nesselrode.

« Saint-Pétersbourg, le 26 août (7 septembre). »

Les considérations énoncées dans la circulaire ci-dessus furent reproduites et développées dans le document suivant publié par le *Temps*, du 20 septembre :

Examen des modifications introduites par la Porte ottomane dans la note autrichienne.

1° Dans le projet de Vienne, il est dit : « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien

« des immunités et priviléges de l'Eglise orthodoxe grecque dans l'empire « ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nou« veau par des actes solennels.... » On a changé ce passage de la manière suivante : « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le culte et l'Eglise orthodoxe grecque, les sultans n'ont jamais cessé de veiller au maintien des immunités et priviléges de ce culte et de cette église dans l'empire ottoman, et de les consacrer de nouveau, etc. » Les mots « dans l'empire ottoman, » et ceux-ci « le maintien des immunités et priviléges, » sont supprimés, mis plus bas et uniquement appliqués aux sultans. Cette suppression enlève au passage mutilé toute importance et même toute portée, car personne ne conteste aux souverains de la Russie leurs soins ardents pour la foi qu'ils professent et qui est celle de leurs sujets.

« Ce qui devait être reconnu était que dans tous les temps la Russie avait montré un grand zèle pour ses coréligionnaires dans la Turquie, de même que pour le maintien de leurs franchises religieuses, et que le gouvernement ottoman est résolu d'avoir égard à cette sollicitude et de laisser intactes ces franchises. La tournure présente est d'autant moins acceptable, que, par les expressions qui suivent, on attribue aux sultans beaucoup plus que de la sollicitude pour le culte orthodoxe. On affirme qu'ils n'ont jamais cessé de veiller à la conservation de ces immunités et priviléges et de les confirmer par des actes solennels.

« Or, les faits sont diamétralement opposés à ce qu'on avance : ce qui, attendu ce qui est arrivé dans les derniers temps plus d'une fois, et notamment dans l'affaire des Lieux-Saints, nous a forcés à y chercher un remède en exigeant des garanties plus positives pour l'avenir.

« Si nous voulions reconnaître que le gouvernement ottoman n'a jamais cessé de veiller au maintien des priviléges de l'Eglise grecque, que deviendraient les plaintes élevées par nous à ce sujet ? Nous reconnaîtrions par cela même que nous n'avons pas de griefs fondés, que la mission du prince Menschikoff était non motivée, en un mot que même la note que l'on nous présente est superflue.

« 2° Les omissions et additions de mots faites ici avec une affectation marquée ont évidemment pour but d'affaiblir le traité de Kaïnardji, tandis que l'on fait semblant de le confirmer. Il avait été dit dans la rédaction primitive de Vienne : « Fidèle à la lettre et à l'esprit des stipu« lations des traités de Kaïnardji et d'Andrinople, relatives à la protec« tion du culte chrétien, le sultan regarde comme étant de son honneur... « de préserver de toute atteinte..... les immunités et priviléges accordés « à l'Eglise orthodoxe... »

« La rédaction qui faisait dériver de l'esprit du traité, c'est-à-dre du principe général établi par l'art. 6, le maintien des immunités, répondait à l'intention que nous avions exprimée et que nous exprimons encore. Car, d'après notre opinion, la promesse de protéger un culte et ses églises implique le maintien des immunités que ce culte possède. Ce sont deux choses inséparables. Cette rédaction primitive de Vienne a subi depuis un changement à Londres et à Paris, et, si nous n'avons pas fait

d'objection dans le temps, comme nous en avions le droit, ce n'est point que nous nous soyons fait illusion sur la portée des termes. Nous avions parfaitement compris la différence que l'on voulait faire entre deux points qui à nos yeux sont liés ensemble d'une manière indissoluble.

« Mais cette distinction avait été tracée d'une manière si fine que dans un esprit de conciliation et par le désir d'arriver aussitôt qu'il serait possible à une solution finale, nous avons cru devoir accepter une rédaction que désormais nous regardions comme définitive. Ces motifs de condescendance ne sauraient s'appliquer à la nouvelle rédaction que l'on a jugé à propos d'adopter à Constantinople.

« La ligne de démarcation entre les deux objets est tracée d'une manière trop nette pour que nous puissions l'accepter sans démentir tout ce que nous avons dit et écrit. La mention du traité de Kaïnardji devient superflue ainsi que sa confirmation, du moment où l'on cesse d'appliquer le principe général sur le maintien des immunités religieuses du culte chrétien.

« Dans ce but on a supprimé ces deux mots : « la lettre et l'esprit. » Sans aucune nécessité on fait ressortir ce point que la protection de la foi chrétienne est exercée par la Porte ottomane, comme si nous élevions la prétention d'exercer nous-mêmes cette protection dans les Etats du sultan. Comme on néglige en même temps de rappeler que, d'après la lettre du traité, la protection est une promesse faite par le sultan et un engagement qu'il a contracté, on serait porté à croire que l'intention est de révoquer en doute le droit que nous avons de veiller sur l'accomplissement de cette promesse.

« 3° Le changement apporté au troisième point de la note autrichienne est particulièrement inadmissible. La porte ottomane s'engagerait seulement à faire participer l'Eglise orthodoxe aux avantages qu'elle accorde aux autres confessions chrétiennes *sujettes de la Porte*.

« Mais du moment où ces communautés, catholiques ou autres, ne seraient point formées de raïas indigènes, mais d'ecclésiastiques et de laïques étrangers (et c'est ce qui a lieu dans la totalité des couvents, hôpitaux, séminaires et évêchés du rite latin en Turquie); du moment, disons-nous, où il plairait à la Porte ottomane d'accorder à ces établissements de nouveaux avantages et privilèges religieux, il résulterait des termes que l'on veut intercaler dans la note que les communautés orthodoxes soumises à la Porte n'auraient pas le droit d'invoquer les mêmes avantages, et la Russie celui d'intervenir en leur faveur. »

La nouvelle officielle du refus de la Russie arriva à Constantinople, le 21 septembre, par dépêches datées de Vienne, le 16. Aussitôt les représentants des grandes puissances tinrent entre eux diverses conférences, notamment dans la nuit du samedi 24 et dans la journée du 25, dans le but de se concerter pour engager la Porte à se désister de ses modifications et à accepter purement et simplement le projet de Vienne, sous la garantie de leurs gouvernements contre l'interprétation abusive

qui pourrait être faite par la Russie, dans l'avenir, des stipulations de ce projet.

La Porte, de son côté, résolut de convoquer un grand conseil national, composé des ministres actuels et des anciens ministres, des grands dignitaires, des muchirs, des généraux de division et de brigade, des ulémas les plus considérables, des professeurs des grandes mosquées, des fonctionnaires en activité et en non activité de la première classe et du premier rang de la seconde, et enfin de tous les membres du bureau du grand référendaire du divan. Ce conseil se réunit à la Porte, le dimanche 25 septembre, sous la présidence de Moustafa-Pacha, grand-visir. Le nombre des membres présents était d'environ deux cents. Dès que la séance fut ouverte, Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, fit l'historique très-détaillé et très-clair de toute cette grande affaire; après quoi, chaque membre de l'assemblée fut invité à donner son opinion motivée sur la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'acceptation du projet de Vienne non modifié, ou le maintien des modifications faites par la Porte à ce projet.

La première séance dura depuis midi jusqu'à six heures du soir.

La seconde séance s'ouvrit le lendemain à deux heures de l'après-midi, et ne finit qu'à huit heures.

Le procès-verbal de ces deux séances fut signé par les membres du conseil, et il constata l'unanimité des voix pour le maintien des modifications de la Sublime-Porte, quelles qu'en pussent être les conséquences, le dévouement de tous à la chose publique, et les moyens de la défendre victorieusement.

A la fin de la séance, le cheik ul islam apposa son *fetva*, signe qui rendait la décision sacrée et irrévocable et légalisait la délibération par laquelle la guerre était déclarée à la Russie aussi longtemps que les troupes russes ne se seraient point retirées au-delà du Pruth.

En conséquence de cette délibération, la Porte fit insérer le document suivant dans le *Journal de Constantinople* du 4 octobre :

Communication officielle de la Sublime-Porte.

« Il avait été précédemment porté à la connaissance du public que le projet d'arrangement soumis dernièrement au gouvernement de S. M. le sultan, dans le but de concilier le différend qui s'est élevé entre la Sublime-Porte et la cour de Russie, ne pourrait être accepté tant qu'il ne serait pas modifié dans quelques-unes de ses parties d'après le gouvernement de S. M. I., et que les grandes puissances n'auraient pas donné les assurances qui leur sont demandées.

« Tous les efforts faits depuis lors par les quatre grandes puissances amies du gouvernement ottoman pour faire accepter à la Russie les modifications et corrections apportées audit projet par le cabinet ottoman, n'ont eu aucun effet, et quelque satisfaisantes que soient les bonnes dispositions témoignées par les quatre puissances en faveur des assu-

rances demandées, il a paru impossible au gouvernement impérial d'accéder purement et simplement à ladite note. Enfin il est démontré que ce différend ne peut pas être résolu d'une manière pacifique. Il est aussi évident à tout le monde que la Russie a commis un acte de violation des traités en faisant passer le Pruth à ses troupes et les faisant entrer dans les deux principautés.

« La prolongation de cet état des choses ne pouvant plus être tolérée, la question a été soumise au conseil général tenu à la Sublime-Porte le dimanche 22 et le lundi 23 zilhidjé, où, après qu'elle a été discutée et examinée sous toutes ses faces, il a été décidé à l'unanimité par tous les ministres, visirs, ulémas, chefs militaires et autres fonctionnaires de l'Etat, que la guerre sera déclarée à la Russie, et le *fetva* donné par le cheik ul islam ayant confirmé cette décision, le procès-verbal du conseil, signé par tous les ministres, a été soumis à S. M. le sultan, qui l'a revêtu de sa haute sanction par un *khatti-cherif* émané à cet effet.

« D'après ce qui précède, l'état de guerre étant constaté entre ces deux gouvernements, une lettre a été adressée, suivant l'usage, au commandant en chef des troupes russes, pour l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie; en même temps, il a été envoyé un ordre à S. Exc. Omer-Pacha de commencer les hostilités dans le cas où l'évacuation ne serait pas mise à exécution dans le délai de quinze jours, à partir de l'arrivée de ladite lettre à sa destination : les instructions nécessaires à cet égard ont été envoyées aussi aux autres fonctionnaires.

« Il n'est pas besoin de démontrer que la Russie, qui avait commencé par élever des prétentions qui ne peuvent jamais être volontairement acceptées, ayant fini par violer les traités en envahissant deux provinces de l'empire ottoman, elle est devenue la seule cause de cette guerre. Mais puisque le gouvernement impérial ne l'entreprend que dans l'intention sincère de préserver ses droits sacrés de souveraineté et son indépendance, il est du devoir de chacun de servir cette cause dans la mesure de ses forces.

« La guerre n'étant déclarée qu'à la Russie, le conseil général a décidé qu'il n'y aurait aucun changement dans le système, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; par conséquent, la dernière ordonnance qui recommandait à toutes les classes des sujets de se bien comporter les uns envers les autres devra continuer d'avoir même force et vigueur, et quiconque y contreviendrait serait rigoureusement puni.

« Des firmans contenant cette déclaration, ainsi que les instructions nécessaires, ont été adressées à tous les gouverneurs des provinces et des sandjaks.

« Que la Providence daigne prêter son assistance au gouvernement impérial. »

Le même jour, la Porte adresse aux puissances le manifeste suivant, portant déclaration de guerre à la Russie :

MANIFESTE DE LA SUBLIME-PORTE,

En date du 1er Mouharem 1270 (4 octobre 1853.)

« Dans les circonstances actuelles, il serait superflu de reprendre dès l'origine l'exposé du différend survenu entre la Sublime-Porte et la Russie, d'entrer de nouveau dans le détail des diverses phases que ce différend a parcourues, ainsi que de reproduire les opinions et appréciations du gouvernement de S. M. le sultan, qui ont été rendues notoires par les pièces officielles publiées en temps et lieu.

« Malgré le désir de ne pas revenir sur les motifs pressants qui ont déterminé les modifications apportées par la Sublime-Porte au projet de note élaboré à Vienne, motifs exposés aussi précédemment dans une note explicative, de nouvelles sollicitations ayant été faites pour l'adoption pure et simple dudit projet, à la suite de la non adhésion de la Russie à ces mêmes modifications, le gouvernement ottoman, se trouvant aujourd'hui, quant à l'adoption du projet de note en question, sous l'empire de la plus grande impossibilité et forcé d'entreprendre la guerre, croit de son devoir de faire l'exposé des raisons impérieuses de cette importante détermination, ainsi que de celles qui l'ont obligé à ne pas conformer, pour cette fois, sa conduite aux conseils des grandes puissances, ses alliées, bien qu'il n'ait jamais cessé d'apprécier la nature bienveillante de leurs observations.

« Les points principaux que le gouvernement de S. M. le sultan relèvera d'abord sont ceux-ci : c'est que, dès le principe, il n'a existé dans sa conduite aucun motif de querelle, et qu'animé du désir de conserver la paix, c'est avec un remarquable esprit de modération et de conciliation qu'il a agi depuis le commencement du différend jusqu'à présent. Il est facile de prouver ces faits à tous les esprits qui ne s'écartent pas de la voie de la justice et de l'équité.

« Quand même la Russie aurait eu un sujet de plainte à élever relativement à la question des Lieux-Saints, elle aurait dû circonscrire ses démarches et ses sollicitations dans les limites de cette seule question, et ne pas élever des prétentions que l'objet même de ses réclamations ne pouvait comporter. Elle aurait dû, en outre, ne pas prendre des mesures d'intimidation, comme celles d'envoyer ses troupes aux frontières et de faire des préparatifs de force maritime à Sevastopol, au sujet d'une question qui aurait pu être résolue amicalement entre les deux puissances. Or, il est évident que c'est tout à fait le contraire qui a eu lieu.

« La question des Lieux-Saints a été résolue à la satisfaction de toutes les parties ; le gouvernement de S. M. le sultan avait témoigné de favorables dispositions au sujet des assurances demandées pour cette question et pour certaines autres demandes relatives à Jérusalem. Enfin il n'y avait plus lieu, de la part de la Russie, d'élever aucune réclamation. N'est-ce pas chercher un prétexte de guerre que d'insister comme elle l'a fait sur la question des priviléges de l'Eglise grecque octroyés

par le gouvernement ottoman, priviléges qu'il croit de son honneur, de sa dignité et de son autorité souveraine de maintenir, et au sujet desquels il ne peut admettre ni l'immixtion ni la surveillance d'aucun gouvernement? N'est-ce pas la Russie qui a occupé avec des forces considérables les principautés de Moldavie et de Valachie, en déclarant que ces provinces lui serviraient de garantie jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle exige? Cet acte n'a-t-il pas été justement considéré par la Sublime-Porte comme une violation des traités, et par conséquent comme un *casus belli?* Les autres puissances elles-mêmes ont-elles pu en juger autrement? Qui donc pourra douter que la Russie ne soit l'agresseur?

« La Sublime-Porte, qui a toujours observé avec une fidélité notoire tous ses traités, a-t-elle pu les enfreindre au point de déterminer la Russie à une démarche aussi violente que celle d'enfreindre elle-même ces mêmes traités?

« Ou bien, contrairement à la promesse consignée explicitement dans le traité de Kaïnardji, s'est-il produit dans l'empire ottoman des faits pareils à ceux de démolition des églises chrétiennes ou d'obstacles apportés à l'exercice du culte chrétien?

« Le cabinet ottoman, sans vouloir entrer dans de plus longs détails sur ces points, ne doute pas que les hautes puissances ses alliées ne trouvent et ne jugent tout à fait juste et véridique ce qui vient d'être mentionné.

« Quant à la non adoption, sous sa forme pure et simple, du projet de note de Vienne par la Sublime-Porte, il est à remarquer que ce projet, sans être tout à fait conforme à la note du prince Menschikoff, et tout en contenant, il est vrai, dans sa composition quelques-uns des paragraphes du projet de note de la Sublime-Porte elle-même, n'est point dans son ensemble, soit dans sa lettre, soit dans son esprit, essentiellement différent de celui du prince Menschikoff.

« Les assurances récemment données par les représentants des grandes puissances, au sujet du danger d'interprétations nuisibles du projet de note en question, sont une nouvelle preuve des bonnes intentions de leurs gouvernements respectifs pour la Sublime-Porte; elles ont par conséquent causé une vive satisfaction au gouvernement de S. M. le sultan. Il faut remarquer, cependant, au moment où nous avons encore sous les yeux le débat des priviléges religieux soulevé par la Russie, qui cherche à s'appuyer sur un paragraphe si clair et si précis du traité de Kaïnardji, que vouloir consigner dans une pièce diplomatique le paragraphe concernant la sollicitude active des empereurs de Russie pour le maintien dans les Etats de la Sublime-Porte des immunités et des priviléges religieux octroyés au culte grec par les empereurs ottomans avant même l'existence de la Russie comme empire, laisser dans un état douteux et obscur l'absence de tout rapport entre ces priviléges et le traité de Kaïnardji, employer en faveur d'une grande communauté de sujets de la Sublime-Porte, professant le rite grec, des expressions qui pourraient faire allusion à des traités conclus avec la France et l'Autriche relativement aux religieux francs et latins, ce serait courir la chance de mettre à la disposition de la Russie certains paragraphes vagues et obscurs dont

quelques-uns mêmes sont contraires à la réalité des faits ; ce serait également, sans nul doute, offrir à la Russie un prétexte solide pour ses prétentions de surveillance et de protectorat religieux, prétentions qu'elle essaierait de produire, en affirmant qu'elles n'ont rien d'attentatoire aux droits souverains et à l'indépendance de la Sublime-Porte.

« Le langage même des employés et agents de la Russie qui ont déclaré que l'intention de leur gouvernement n'était autre que de remplir l'office d'avocat auprès de la Sublime-Porte, toutes les fois que des actes contraires aux priviléges existants auraient lieu, est une preuve patente de la justesse de l'opinion du gouvernement ottoman.

« Si le gouvernement de S. M. le sultan a jugé nécessaire de demander des assurances, lors même que les modifications proposées par lui à la note de Vienne auraient été accueillies, comment, en conscience, pourrait-il être tranquille, si la note de Vienne était maintenue dans son intégrité et sans modifications ?

« La Sublime-Porte, en acceptant ce qu'elle a déclaré à tout le monde ne pouvoir admettre sans y être forcée, compromettrait sa dignité vis-à-vis des autres puissances ; elle la sacrifierait aux yeux mêmes de ses propres sujets, et, tout en attentant à son honneur, elle commettrait un suicide moral et matériel sur elle-même.

« Quoique le refus de la Russie d'accéder aux modifications réclamées par la Sublime-Porte ait été basé sur une question d'honneur, l'on ne saurait nier que la cause réelle du refus de la Russie provient uniquement de son désir de ne pas laisser remplacer par des termes explicites des expressions vagues qui pourraient ultérieurement lui fournir un prétexte d'immixtion. Une semblable conduite oblige conséquemment la Sublime-Porte à persister, de son côté, dans sa non adhésion.

« Les raisons qui ont déterminé le gouvernement ottoman à faire des modifications ayant été appréciées par les représentants des quatre puissances, il est prouvé que la Sublime-Porte a eu complétement raison de ne pas adhérer à l'adoption pure et simple de la note de Vienne.

« En entrant en discussion sur les inconvénients que cette note présente, le but n'est pas de critiquer un projet qui a obtenu l'assentiment des grandes puissances. Leurs efforts ont toujours tendu, tout en désirant de préserver les droits et l'indépendance du gouvernement impérial, à conserver la paix. Les démarches faites dans cette intention étant on ne peut plus louables, la Sublime-Porte ne saurait assez les apprécier. Mais comme chaque gouvernement possède évidemment, par suite de ses connaissances propres et de son expérience locale, plus de facilités que tout autre gouvernement pour juger les points qui touchent à ses propres droits, l'exposé que fait le gouvernement ottoman provient de l'unique désir de justifier la situation obligatoire où il se trouve placé, à son plus grand regret, tandis qu'il aurait désiré continuer à ne point s'écarter des conseils bienveillants qui lui ont été offerts par ses alliés depuis l'origine du différend, et qu'il a suivis jusqu'à présent.

« Si on allègue que l'empressement avec lequel on a arrêté en Europe un projet résulte de la lenteur de la Sublime-Porte à proposer un

arrangement, le gouvernement de S. M. le sultan se trouve dans l'obligation de se justifier en exposant les faits suivants :

« Avant l'entrée des troupes russes dans les principautés, quelques-uns des représentants des puissances, guidés par l'intention sincère de prévenir l'occupation de ces provinces, ont exposé à la Sublime-Porte la nécessité de rédiger un projet de fusion des projets de note de la Subilme-Porte et du prince Menschikoff. Plus tard, les représentants des puissances ont remis confidentiellement à la Sublime-Porte différents projets d'arrangement. Aucun de ces derniers ne répondant aux vues du gouvernement impérial, le cabinet ottoman était sur le point d'entrer en négociation avec les représentants des puissances sur un projet rédigé par lui-même, conformément à leur suggestion.

« Dans ce moment, la nouvelle du passage du Pruth par les Russes étant arrivée, ce fait a changé la question de face. Le projet de note proposé par la Sublime-Porte a dû être mis de côté, et les cabinets ont été priés d'exprimer leur manière de voir sur cette violation des traités après la protestation de la Sublime-Porte. D'un côté, le cabinet ottoman a dû attendre les réponses, et de l'autre il a arrêté, sur la suggestion des représentants des puissances, un projet d'arrangement qui a été envoyé à Vienne. Pour toute réponse à toutes ces démarches actives, le projet de note élaboré à Vienne a paru.

« Quoi qu'il en soit, le gouvernement ottoman, craignant à juste titre tout ce qui impliquerait un droit d'immixtion en faveur de la Russie dans les affaires religieuses, ne pouvait faire plus que de donner des assurances propres à dissiper les doutes qui étaient devenus le sujet de la discussion, et ce ne sera pas surtout après tant de préparatifs et de sacrifices qu'il acceptera des propositions qui n'ont pu être accueillies lors du séjour du prince Menschikoff à Constantinople.

« Puisque le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'est pas contenté des assurances qui lui ont été offertes ; puisque les efforts bienveillants des hautes puissances sont demeurés infructueux ; puisqu'enfin la Sublime-Porte ne peut tolérer ni souffrir plus longtemps l'état des choses actuel, ainsi que la prolongation de l'occupation des principautés moldo-valaques, parties intégrantes de son empire, le cabinet ottoman, dans l'intention ferme et louable de défendre les droits sacrés de souveraineté et l'indépendance de son gouvernement, usera de justes représailles contre une violation des traités qu'il considère comme un *casus belli*.

« Il notifie donc officiellement que le gouvernement de S. M. le sultan se trouve obligé de déclarer la guerre, et qu'il a donné les instructions les plus catégoriques à S. Exc. Omer-Pacha pour inviter le prince Gortschakoff à évacuer les principautés, et commencer les hostilités, si, dans un délai de quinze jours, à partir de l'arrivée de sa dépêche au quartier général russe, une réponse négative lui parvenait.

« Il est bien entendu que, si la réponse du prince Gorstchakoff est négative, les agents russes devront quitter les Etats ottomans, et que les relations commerciales des sujets respectifs des deux gouvernements devront être interrompues. Toutefois, la Sublime-Porte ne trouve pas

juste que l'embargo soit mis sur les navires marchands russes, conformément aux anciens usages. En conséquence, il leur sera donné avis de se rendre dans la mer Noire ou dans la Méditerranée, à leur choix, dans un délai qui sera fixé ultérieurement. En outre, le gouvernement ottoman, ne voulant pas apporter d'entraves aux relations commerciales des sujets des puissances amies, laissera pendant la guerre les détroits ouverts à leurs navires marchands.

« Constantinople, le 1er Mouharem 1270 (4 octobre 1853). »

La déclaration de guerre de la Porte à la Russie fut portée à Omer-Pacha par Ali-Ghalib-Pacha, fils de Reschid-Pacha, avec ordre au généralissime des troupes ottomanes de la transmettre sur-le-champ au prince Gortschakoff. En conséquence, Omer-Pacha adressa, le 8 octobre, au prince Gortschakoff la lettre suivante :

Lettre d'Omer-Pacha, généralissime des troupes turques en Roumélie, au prince Gortschakoff.

« Monsieur le général, j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre par l'ordre de mon gouvernement. Tandis que la Porte ottomane épuisait tous les moyens de conciliation pour maintenir la paix et son indépendance, la cour de Saint-Pétersbourg n'a pas cessé de susciter des difficultés. Elle a même violé les traités par l'occupation des deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, parties intégrantes de l'empire ottoman.

« La Porte ottomane, au lieu d'user de représailles, s'est bornée alors à des protestations, sans s'éloigner de la voie qui pouvait conduire à un arrangement. La Russie ne manifeste point de sentiments pareils. Elle repousse des propositions que lui avaient recommandées les puissances et nécessaires à la sûreté et à l'honneur de la Sublime-Porte. En conséquence, il ne lui reste d'autre parti à prendre que de recourir à la guerre, et c'est un devoir impérieux pour elle.

« Toutefois, comme l'invasion des principautés danubiennes et la violation des traités qui l'a accompagnée sont la cause réelle de la guerre, la Porte Ottomane, comme dernière preuve de ses intentions pacifiques, propose par mon organe à Votre Excellence d'évacuer lesdites provinces, et elle vous accorde pour cela un délai de quinze jours à compter du jour de la réception de cette lettre. Si, pendant ce délai, je recevais de Votre Excellence une réponse négative, le commencement des hostilités en serait la conséquence naturelle. Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence, et je saisis en même temps cette occasion de vous assurer de ma haute estime. »

Signé Omer-Pacha.

Cette lettre fut remise le 10 au prince Gortschakoff. Celui-ci fit une réponse dont le texte ne nous est point parvenu, que la Porte dut considérer comme négative, ce qui donnait le droit à celle-ci d'ouvrir les hostilités sur-le-champ, sans même attendre l'expiration du délai fixé au 25. Néanmoins, sur une démarche des représentants des quatre cours

alliées, le gouvernement ottoman donna ordre, le 21, d'ajourner les hostilités jusqu'au 1er novembre. Dans le cas où les hostilités auraient été commencées, cet ordre devait être considéré comme non avenu.

Or, les hostilités avaient commencé en effet le 23, et cela du fait des Russes. L'art. 3 du traité d'Andrinople porte que « les vaisseaux de « guerre russes ne pourront, en remontant le Danube, dépasser l'en« droit de sa jonction avec le Pruth. » En conséquence, Omer-Pacha avait signifié au prince Gortschakoff que les batteries turques bombarderaient tout bâtiment de guerre russe qui se montrerait au-dessus du Pruth. Le 23, deux bateaux à vapeur et huit chaloupes canonnières ayant tenté de forcer le passage essuyèrent un feu très-vif de la forteresse turque d'Isactcha, située sur la rive droite du fleuve, entre Ismaïl et Reni. Les Russes eurent un lieutenant-colonel, commandant de la flotille, trois officiers et douze matelots tués, et environ cinquante blessés. Néanmoins ils parvinrent à incendier la forteresse. Nous ignorons quel effet la nouvelle de l'engagement d'Isactcha aura produit à Constantinople, mais nous doutons qu'elle soit de nature à modifier les résolutions du divan dans le sens de la paix. Toutefois, la diplomatie n'a pas perdu courage, et l'on parle de nouveaux projets d'arrangements élaborés à Vienne pour être proposés à la Porte Ottomane et à la Russie.

En attendant, voici quelques détails sur la situation et les forces respectives des deux armées :

L'armée turque en Bulgarie, sous le commandement d'Omer-Pacha, forte d'environ cent mille hommes, est échelonnée sur deux lignes, dont la première, en avant des Balkans, s'étend de Varna à Nicopolis, par Choumla, sur une étendue d'environ 300 kilomètres ; la seconde, en arrière des Balkans, couvre une étendue de 200 kilomètres, de Sofia à Kesanlik. Dans ce chiffre de cent mille hommes ne sont pas comprises les garnisons des forteresses qui défendent la ligne du Danube de Widdin à la mer Noire, non plus que la colonne mobile de la Dobrodja, au sud du Delta du Danube.

L'effectif des forces russes dans les principautés, sous le commandement en chef du prince Gortschakoff, ne dépasse pas quatre-vingt mille hommes de toutes armes; plus un corps de réserve au-delà du Pruth. Ces forces sont divisées en cinq corps, campés actuellement : le 1er à Bucharest ; le 2e près de Margazela, à la gauche du 1er ; le 3e le long du Danube, au confluent de ce fleuve et de l'Olto, vis-à-vis de Nicopolis ; le 4e également sur le Danube, au sud de Bucharest, et en face de Silistrie ; le 5e corps, formant l'extrémité de l'aile droite, dans la petite Valachie, avait établi son quartier-général à Craïova, capitale de la province : mais les Turcs ayant traversé un bras du Danube dans la nuit du 16 au 17, et occupé une petite île en face Widdin, le 5e corps reçut l'ordre de se retirer de la Petite-Valachie, et de rallier les 2e et 3e entre Bucharest, Giurgewo et Oltenitza, afin de diminuer la longueur de la ligne d'opérations.

Les Turcs ont un autre corps d'armée de 70,000 hommes à Erzeroum, sous le commandement d'Abdi-Pacha.

La flotte turque, forte de 32 bâtiments et de 1,070 canons, est échelonnée le long des deux rives du Bosphore, depuis Buyukdéré jusqu'à la mer Noire.

La flotte égyptienne, composée de 10 bâtiments et portant 452 canons, est mouillée à Beïkos, le long de la rive asiatique du Bosphore.

Les châteaux-forts et batteries du Bosphore sont armés de 800 bouches à feu.

Les flottes combinées de France et d'Angleterre ont quitté Besika le 22 pour entrer dans la mer de Marmara; mais, contrariées par le mauvais temps, elles n'étaient pas encore, à la date des dernières nouvelles, arrivées à leur destination. On sait que les deux escadres réunies comptent 28 vaisseaux et 1,522 bouches à feu.

Les dispositions de l'armée turque sont excellentes, si l'on en juge par cet extrait d'une lettre écrite de Choumla, le 6 septembre, par un des meilleurs officiers de l'armée sarde, M. Gavone, et communiquée au ministre de la guerre :

« L'armée, qui fait ses derniers préparatifs pour entrer en campagne, « compte déjà quatre-vingt mille soldats d'infanterie régulière et dix « mille irréguliers, sans compter la cavalerie et l'artillerie. Cette armée « serait importante sur un théâtre quelconque, et elle l'est d'autant plus « sur celui-ci, qu'elle a été préparée avec grande diligence et activité. « Trois lignes ont été fortifiées : le Danube, la ligne de Varna à Choumla, « et, plus en arrière, une ligne qui commence au fleuve Shameish et se « prolonge à l'ouest par tous les passages des Balkans jusqu'à Sofia. « Plus de quarante-quatre points sont fortifiés, et on a construit en tout « plus de cent vingt travaux de fortification.

« Les travaux entrepris sont vraiment colossaux; ils ont été effectués « avec une rare énergie. Si la fortune favorise le général en chef, comme « je l'espère et le désire vivement, si les informations ne lui font « pas défaut, il pourra exécuter à temps et opportunément ses concen- « trations, et je pourrais même dire une seule concentration de toute « l'armée, pour se jeter sur le corps russe qui passera le fleuve au point « le plus voisin du centre de la ligne; il peut obtenir un résultat déci- « sif pour la première campagne. »

— La déclaration de guerre a produit un grand calme à Constantinople. Cette manifestation était exigée par la force des choses et par la susceptibilité légitime de l'amour-propre national; maintenant qu'elle a eu lieu, on est, pour ainsi dire, rentré dans un état normal. Toutes les éventualités sont débattues et appréciées avec beaucoup de calme, de sang-froid et de résolution. Les diverses classes de la population se sont habituées à l'idée et à la nécessité de la guerre; elles l'envisagent sans effroi et avec la conscience profonde de la légitimité de leur résistance contre l'agression de la Russie. Mais il y a, nous écrit-on, de la fermentation dans les quartiers grecs, et l'on semble craindre que des intrigues russes ne cherchent à agir par ce moyen de manière à faire naître des complications intérieures. La population musulmane continue d'ailleurs, par sa réserve et sa tolérance, à ne fournir aucun prétexte aux moindres

accusations, et jamais les chrétiens n'ont été plus libres et plus respectés.

— Deux nouveaux vaisseaux, entièrement neufs, sont à la veille de sortir pour aller renforcer la flotte ottomane à l'entrée de la mer Noire : l'un est de 100 canons et l'autre de 90. Ce dernier recevra plus tard une machine à hélice, qui est incessamment attendue d'Angleterre. En attendant, il est mâté à voiles. Ces deux vaisseaux ont déjà reçu leur artillerie à bord.

— Le grand-rabbin spirituel de la communauté israélite de Constantinople, le vénérable G. Ben-Jacar, est mort le mercredi, 22 septembre, à Khas-Keui, à l'âge de 86 ans, d'un coup d'apoplexie, au moment il achevait la prière que les Israélites ont la coutume de faire avant le repas. Ses funérailles ont été célébrées le lendemain avec une grande pompe et au milieu d'un concours immense.

— Le 28 du même mois est mort également le patriarche grec, monseigneur Germanos, des suites d'un cancer dont toutes les ressources de l'art n'ont pu arrêter les progrès. Ses obsèques ont eu lieu le lendemain, jeudi, avec le plus grand éclat. La Porte, fidèle à ses habitudes de tolérance, avait pris des dispositions pour que les derniers honneurs rendus au chef de l'Église œcuménique fussent de nature à satisfaire les sentiments pieux de ses coréligionnaires. Monseigneur Germanos avait occupé deux fois la dignité patriarcale. Sa deuxième intronisation avait eu lieu le 13 novembre 1852. Le saint synode ayant été convoqué le 6 octobre pour la nomination de son successeur, monseigneur Anthimos, ancien patriarche, a été réélu. Voici quelques détails sur cette élection que nous extrayons de *l'Impartial de Smyrne :*

« Les patriarches, archevêques, évêques, prêtres et notables de la « communauté grecque se sont réunis jeudi dernier au patriarcat pour « procéder, sur l'ordre de la Sublime-Porte et conformément à l'usage, « à la nomination d'un nouveau patriarche, en remplacement de « Mgr. Germanos, décédé. Mgr. Anthimos, qui a déjà rempli ces émi- « nentes fonctions et que la nation vénère pour ses grandes vertus chré- « tiennes, ayant réuni la presque unanimité des suffrages, son élection « a été confirmée par S. M. le sultan sans hésitation. On sait qu'il est « d'usage que le patriarche reçoive son investiture à la Porte. Cette « fois-ci, Sa Majesté Impériale a voulu donner à l'Eglise grecque « une nouvelle preuve de sa haute et constante sollicitude, et elle a daigné « admettre en sa présence Mgr. Anthimos, auquel elle a donné les plus « larges assurances sur le maintien des priviléges et immunités accor- « dés par ses augustes aïeux à l'Eglise qui venait de le nommer son « chef. Le vénérable prélat a été pénétré de la bonté de ce langage et a « exprimé ses sentiments dans les termes les plus dévoués. Au sortir du « palais impérial, il s'est rendu à la Porte, où il a reçu son investiture « avec tout le cérémonial accoutumé. »

— Le 14 octobre, le sultan s'est rendu au seraskerat, où il a passé en revue 26,000 hommes du corps d'armée d'Arabie, lesquels doivent être expédiés au camp de Sofia.

— La communauté arménienne a fait, auprès du gouvernement ottoman, une démarche qui témoigne une fois plus de son dévouement :

« Une députation, composée de plusieurs notables, ainsi que du haut clergé et de S. S. le patriarche, s'est rendue, lisons-nous dans le *Journal de Constantinople* du 15 octobre, auprès de la Sublime-Porte pour déclarer publiquement et officiellement que la communauté apprécie le danger qui menace l'empire : qu'en conséquence elle croit de son devoir de servir le gouvernement autant qu'il est en son pouvoir, et que le désir qu'elle exprime à cette occasion est l'expression des sentiments nationaux dont elle a l'honneur d'être l'interprète fidèle. »

Le même journal publie le fait suivant, dont l'importance n'a pas besoin d'être signalée :

« Un grand nombre d'Arméniens non unis ont fait des offres d'engagement militaire au gouvernement impérial. Ils sont déjà partis pour se rendre aux quartiers généraux des armées de Roumélie et d'Anatolie. »

— Par ordonnance impériale, en date du 13 octobre, Moussa Safeti-Pacha a été nommé ministre des finances, en remplacement de Mouktar-Bey, nommé membre du conseil d'Etat. Moussa Safeti-Pacha, qui a déjà occupé ce poste avec distinction sous l'administration de Riza-Pacha, passe généralement pour l'un des hommes les plus capables de la Turquie en matière de finances. Le nouveau ministre a fait admettre aussitôt la pensée d'un emprunt de 60 millions à négocier en France et en Angleterre. Namik-Pacha, ministre du commerce, a été désigné pour traiter et terminer cette importante affaire, et a dû partir le 25 pour Paris et Londres.

— Une correspondance d'Andrinople du 6 octobre porte que le fameux chef circassien Sefer-Bey, qui était retenu sur parole dans cette ville depuis une vingtaine d'années à la demande du gouvernement russe, vient de recevoir l'ordre de se rendre à Constantinople. Le cœur de ce grand patriote a, dit le correspondant, tressailli de joie à l'idée qu'il pourrait encore combattre pour son pays que vingt ans de captivité ne lui ont pas fait oublier. Il est parti le 3 pour la capitale.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

D'après un rapport adressé à l'ambassadeur à Constantinople par le consul de France à Jassy, en date du 5 septembre, le hospodar de Moldavie venait de recevoir une dépêche du ministre ottoman, qui lui donnait le droit de rester dans sa principauté s'il consentait à entretenir ses relations antérieures avec la Sublime-Porte. Le prince avait immédiatement envoyé un courrier à Constantinople pour annoncer au divan qu'il n'avait point songé à rompre ses relations avec le sultan et qu'il continuerait à payer le tribut annuel.

Son Altesse comptait, par conséquent, conserver l'administration de la principauté dans le cas où les Russes ne lui susciteraient pas plus de difficultés que jusqu'à ce jour. La réponse du prince Stirbey n'avait été ni aussi claire, ni aussi complète. Il avait observé la plus grande réserve sur sa conduite future et n'avait pas dit un mot du paiement du tribut.

Cependant, pour renouer les relations diplomatiques avec les consuls de France et d'Angleterre, il leur avait fait dire par le consul de Prusse qu'il était disposé à payer le tribut.

Le 8 septembre, le consul d'Angleterre avait fait la première visite au prince après le rétablissement des relations diplomatiques.

Le 9, le consul de France lui avait fait aussi une visite. M. de Bruck, internonce d'Autriche, avait principalement contribué au rétablissement des rapports politiques avec les deux hospodars et le sultan.

L'état des choses a un peu changé depuis lors. Il est douteux que le prince Ghika, dont on connaît l'attachement à la Turquie, reste longtemps encore à son poste, au milieu des tracasseries que l'autorité russe lui suscite, et surtout si le bruit qui s'est répandu de la nomination du prince Menschikoff au gouveruement général des principautés vient à se confirmer. D'un autre côté, le prince Stirbey est, dit-on, à la veille de se retirer en Autriche.

Nous trouvons encore dans le même rapport du consul de France à Jassy, que les traités pour les fournitures de vivres pendant le mois d'octobre s'élèvent à 20,000 ducats, lesquels devront être payés par le trésor valaque, à compte de l'indemnité de l'occupation due à la Russie. Des nouvelles plus récentes nous apprennent que celle-ci s'est emparée de toutes les caisses publiques, notamment de celles des écoles.

Jassy est occupé par un corps de six mille Russes destinés à maintenir l'ordre dans le pays et à assurer les communications de l'armée avec la Bessarabie. Des lettres de cette capitale, en date du 14, confirment la nouvelle que le choléra a éclaté dans le camp russe, où ce fléau, joint à la dyssenterie, enlève chaque jour un grand nombre de victimes.

GRÈCE.

Les ministres des finances et de la guerre, MM. Christidis et le général Spiro Milios, ont donné leur démission. Ils ont été remplacés par MM. Privilegio, sénateur, ancien ministre, et le colonel Ch. Soutzo. La démission de MM. Christidis et Milios a été acceptée par le roi, dans un esprit de conciliation, à la veille des élections générales.

— Par ordonnance royale en date du 13 septembre, ont été nommés membres du S. Synode, les très-révérends prélats, Mgr. Daniel, archevêque de Syra, Mgr. Misaïl, archevêque d'Achaïe, Mgr. Theophilos, archevêque de l'Acarnanie, et Mgr. Ignace, évêque d'Hydra. Ces quatre prélats, sous la présidence du très-vénérable archevêque métropolitain d'Athènes, composeront le nouveau S. Synode pour la période de 1853-1854.

— D'après le tableau général des recettes et des dépenses pour l'exercice clos de 1851, publié dernièrement par le gouvernement, les premières se sont élevées à 18,131,216 drachmes, et les secondes à 17,790,892 drachmes; excédant, 340,324 drachmes.

RUSSIE MÉRIDIONALE. — CAUCASE.

La Porte a été informée qu'un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes de troupes russes avait été débarqué à Redout-Kalé. On infère de ce mouvement que les Russes ont l'intention de faire quelque tentative contre Battoum. Des mesures ont été prises pour mettre cette place, ainsi que cette partie du littoral, en état de défense.

— Une correspondance de Tebriz, en date du 29 septembre, mentionne de nouveaux faits d'armes du fameux chef du Daghestan, Chamyl, qui est descendu de ses montagnes et a attaqué les Russes près de Tiflis avec l'impétuosité qui le caractérise. Le combat a été acharné, et quoique le prince Woronzoff fût à la tête de trente mille hommes, il a été forcé de laisser le champ de bataille à Chamyl. Le prince Woronzoff s'est retiré dans le meilleur ordre sur Tiflis, mais Chamyl n'a pas cru devoir le poursuivre. Il s'est retiré dans les montagnes, après avoir brûlé les villages situés sur sa route.

Une autre correspondance donne sur ce combat les détails suivants :

Chamyl s'est approché de Tiflis à une distance de neuf milles. Les Circassiens étaient au nombre de vingt mille hommes et soixante pièces de conon. Le comte Woronzorff n'avait à leur opposer que quinze mille hommes. Les Russes ont été d'abord battus sur tous les points. Mais le prince reçut un renfort de quinze mille hommes de troupe envoyé par les généraux Nesteroff et Barcotensky. Le combat recommença et Chamyl fut contraint de se retirer dans les montagnes. Les Circassiens ont, dit-on, perdu deux mille hommes, et les Russes eux-mêmes avaient une perte de cinq mille hommes.

Le prince Woronzoff avait envoyé pendant la bataille le comte Nicolas à Saint-Pétersbourg pour demander des renforts, dont il avait besoin pour se maintenir dans Tiflis et dans la Géorgie.

PERSE.

On a reçu des nouvelles de Tebriz du 29 septembre. Le camp de Sultanieh a été dissous et le shah et sa cour sont arrivés à Téheran le 17 courant. Le choléra a effrayé Sa Majesté, sans quoi elle serait restée deux semaines de plus à Sultanieh. Le prince gouverneur de l'Aderbéjan, Hamza Mirza, a été chassé de la présence royale et revient en cette ville. Le visir Nizan et son auxiliaire le ministre des finances ont reçu l'ordre de se rendre à Téheran, et il est douteux qu'ils reviennent à Tebriz. Le ministre russe va, dit-on, quitter Téheran ; il a déjà fait partir son épouse et sa famille, que l'on attend ici demain. Ce départ est attribué à un changement de politique du shah, qui paraîtrait décidé à prendre parti pour les Turcs contre les Russes. Ahmed-Vefik efendi, ambassadeur de la Porte à Téheran, a beaucoup contribué par son habileté à amener ce résultat.

INDE ANGLAISE.

Les frontières du nord-ouest de l'Inde sont assez tranquilles, et le gouvernement a résolu d'établir une ligne de forts entre Kohat et Peshawur pour prévenir le retour des incursions des Afredees.

Le royaume d'Oude et le Deccan sont en pleine anarchie, et bientôt, sans doute, les Anglais seront obligés d'intervenir; le revenu du royaume d'Oude, qui s'élevait, il y a peu d'années, à 180,000 livres sterling, est réduit à 65,000, et la dette est de 800,000 livres sterling.

Il y a eu de nombreux meetings à Bombay, pour réclamer une meilleure organisation de la ligne de steamers qui fait le service entre Bombay et Suez. On demande que cette ligne, pour laquelle le gouvernement paie à la Compagnie des Indes une subvention annuelle de 50,000 livres sterling, soit concédée à une compagnie particulière, et qu'il y ait deux voyages par mois.

EMPIRE BIRMAN.

Les nouvelles arrivées de Rangoun, à la date du 10 septembre, annoncent que la province de Pégu est parcourue par des bandes d'insurgés, à la tête desquelles se trouverait le fameux chef Meao-Tong, qui a joué un rôle si actif dans la dernière campagne. Dans une expédition dirigée contre l'une de ces bandes, les Anglais ont essuyé des pertes assez graves. On craint que le gouvernement ne soit obligé d'entreprendre une troisième guerre des Birmans.

CHINE.

Un corps nombreux de rebelles s'est porté de Nankin, à la fin de juillet, dans la direction du nord-ouest, et la prise du chef-lieu du département, Feng-Yang, s'est effectuée sans la moindre difficulté, les autorités mantchoues s'étant enfuies au premier coup de canon. Cette ville, située sur la rivière Houei, assure au chef des insurgés des communications aisées avec le fleuve Jaune.

Une bataille eut lieu, dans les premiers jours du mois d'août, entre les impériaux et les rebelles, sous les murs de Tchenn-Kiang, sur le fleuve Yang-Tsé-Kiang; mais les premiers furent battus, et cette clef de la Chine centrale reste toujours au pouvoir de l'insurrection. A Amoy, ce sont au contraire les insurgés qui ont eu le dessous dans une rencontre de leurs navires avec l'amiral mantchou. Mais cela ne peut les affaiblir, car de telles batailles sont rarement meurtrières, et les rebelles sont restés les maîtres de la ville. Leurs *frères* arrivent d'ailleurs de toutes parts à leur secours, et nous voyons que 400 Chinois de Singapore sont allés porter à leurs associés l'appui de leur intelligence et de leurs richesses. Les Chinois des autres colonies anglaises et hollandaises, presque tous affiliés de la société secrète de la Triade, suivent déjà ou suivront probablement cet exemple.

La Chine démentirait sa vieille réputation si ses côtes, celles du sud

surtout, n'offraient pas constamment aux canons des Anglais des flottes de pirates à brûler. L'amiral Pellew s'est rendu lui-même à la recherche des forbans; un seul steamer a suffi à la besogne. Onze jonques furent détruites par *le Styx*, et environ 150 pirates périrent dans cette rencontre.

Le commerce étranger en Chine se ressent évidemment des troubles qui désolent ce malheureux pays. Les Anglais, les Américains ne vendent rien, si ce n'est un peu d'opium. En revanche, ils achètent beaucoup de thés et de soies. Le change des piastres est excessivement élevé. Elles sont cotées, à Shang-Haï, à 7 schellings et 2 pence', environ 8 fr. 50 c., et ceux qui n'ont pas de navires à eux sont obligés de payer jusqu'à 15 et 18 pour 100 pour avoir leur argent de Canton à Shang-Haï.

Du reste, rien n'arrête l'esprit d'entreprise de la race anglo-saxonne. Tous les étrangers qui jugent avec bon sens les événements dont l'extrême Orient est le théâtre, savent que ces événements ne peuvent que tourner, tôt ou tard, au profit de leurs intérêts. Aussi la communauté anglaise et américaine de Shang-Haï ne cesse-t-elle de poursuivre ses plans d'organisation et d'amélioration de la cité anglo-saxonne.

Cette cité eut son origine en 1843, sous le nom de *la Concession anglaise*. Bordée à l'est par la rivière Houang-Pou, au nord par la rivière Ou-Song, à l'ouest par un grand canal, et séparée au sud de la concession française par le cours d'eau Yang-King-Pang, elle a environ une lieue carrée d'étendue. Elle fut d'abord réservée exclusivement aux Anglais. Le consul des Etats-Unis acheta, en 1846, pour sa maison de commerce, un terrain dans les limites de cette concession, mais avec l'assentiment du consulat anglais. D'autres Américains suivirent son exemple; bientôt on y hissa le pavillon des Etats-Unis. Le consulat anglais protesta, mais la base de cette protestation n'étant pas tenable, elle n'eut aucun effet. Bref, les Américains jugèrent à propos de contester la légalité ou plutôt *l'opportunité* de toute autre concession séparée. La communauté anglaise, qui y trouve son compte, donna son assentiment à cette mesure, et nous voyons que le consul de sa majesté britannique à Shang-Haï vient de se rendre au vœu de toute la communauté anglo-saxonne; dûment autorisé par sir George Bonham, il a renoncé aux priviléges exclusifs de l'Angleterre sur le territoire de la concession.

Des meetings eurent lieu à Shang-Haï, et le projet d'une constitution municipale fut présenté à l'assentiment des résidents. Cette constitution sera votée probablement d'ici à peu de temps, et on arrêtera le budget municipal en vue d'assainir la ville, de la doter de nouvelles rues, de ponts, de jetées, de jardins et d'une bourse, de la fortifier, etc.

Mais il n'y a pas de prospérité sans nuage. Selon l'avis de la communauté anglaise en Chine, ce nuage vient de lui apparaître par la promulgation du code de lois approuvé par sa majesté britannique, en son conseil, le 13 juin dernier. Ce code, composé de 46 articles, abolit toutes les lois et ordonnances existant jusqu'ici, étend encore les pouvoirs dis-

crétionnaires des consuls et du surintendant du commerce (du plénipotentiaire), et restreint d'autant la juridiction de la cour suprême de Hong-Kong.

Le nouveau code aura pleine force à dater du 1er novembre sur tous les sujets britanniques en Chine et dans les eaux de Chine à une distance de 100 milles des côtes.

ALGÉRIE.

Par deux arrêtés du 27 septembre, M. le maire d'Alger a établi dans cette ville la liberté du commerce de la boulangerie et de la boucherie. Le nombre des bouchers et boulangers est déclaré illimité dans la commune d'Alger, et la taxe de la viande et du pain est supprimée. — On sait que, par un arrêté du 11 juillet 1853, M. le ministre de la guerre a décidé *en principe* l'adoption de cette mesure pour les communes de l'Algérie.

— Par un décret en date du 30 septembre, les transports entre l'Algérie et la France de grains et farines, de riz, de pommes de terre, de légumes secs, pourront, jusqu'au 31 décembre 1853, s'effectuer par navires étrangers.

Cette mesure est motivée par les approvisionnements considérables de grains indigènes faits par le commerce algérien, et par l'absence momentanée, dans les ports de l'Algerie, de navires français, dont un grand nombre ont été affrétés pour la mer Noire et les pays producteurs de céréales.

— Par deux décrets en date du 30 septembre, il est créé, dans l'arrondissement d'Alger, deux nouveaux centres de populations, à savoir : 1° sur les rives de la baie est du cap Matifoux, le village d'*Aïn-Taya*, avec deux hameaux annexes, *Aïn-Beidia* et *Matifoux* (1,026 hectares); 2° sur la route d'Alger à Dellys, et à l'embranchement de cette route avec le chemin d'Aïn-Taya, le village de *Rouiba* (385 hectares).

Le premier de ces villages contiendra, avec ses annexes, 78 feux, et le second, 22 feux.

— Par un décret du 16 octobre, le gouvernement a réglé ainsi qu'il suit les encouragements à donner à la culture du coton en Algérie : 1° des graines continueront d'être fournies aux colons par l'administration ; 2° pendant trois ans encore, à partir de 1854, l'Etat achètera les cotons récoltés par les planteurs, à un prix fixé d'avance chaque année ; 3° à l'expiration de ce terme, et pendant deux autres années, des primes seront accordées à l'exportation en France des cotons récoltés en Algérie et réputés marchands; 4° pendant cinq ans, à partir de 1854, des primes seront allouées à l'introduction en Algérie des machines à égrener; 5° des prix provinciaux (trois par provinces, de 2,000, 3,000 et 5,000 fr.) seront accordés aux colons. Il sera pourvu à l'exécution de ces diverses mesures par des arrêtés du ministre de la guerre.

— Par un autre décret, en date du même jour, l'empereur a institué sur les fonds de la liste civile, un prix de 20,000 fr. à distribuer chaque

année, pendant cinq ans, au planteur des trois provinces qui sera jugé avoir récolté sur la plus large échelle les meilleurs produits en coton.

Ces encouragements, qui attestent la sollicitude du ministère de la guerre et la protection éclairée que l'empereur accorde aux intérêts algériens, exerceront, il faut l'espérer, la plus heureuse influence sur la culture d'un produit dont le placement dans la métropole est, d'ailleurs, assuré.

— M. le ministre de la guerre a inauguré, le 18 octobre, l'exposition permanente des produits de l'Algérie installée à Paris, rue de Bourgogne, 6.

L'exposition sera ouverte au public le jeudi de chaque semaine, de midi à quatre heures. Il suffira, pour être admis à la visiter, d'en faire la demande par écrit au ministre de la guerre, qui s'empressera de mettre des cartes à la disposition des personnes qui lui en témoigneront le désir.

Cette exposition ne peut manquer d'être un sérieux sujet d'études pour les industriels de la métropole, et elle pourra fournir aux capitalistes l'idée de vastes entreprises, aussi productives pour eux que pour l'Algérie.

— La chambre consultative d'agriculture d'Alger a tenu le 5 octobre sa première séance.

Voici le programme des questions qui lui sont soumises et qui ont été concertées entre M. le général Camon, commandant la division d'Alger, et M. le préfet du département :

1° *Reboisement du pays.* — Mesures à prendre dans ce but.

2° *Situation de la culture des céréales.* — Son avenir.

3° *Situation des cultures dites industrielles.* — Leur avenir.

4° *Irrigations, barrages.* — Indiquer les principales mesures susceptibles d'assurer le bon aménagement des eaux.

5° *Desséchement* par l'Etat et par des particuliers; *drainage.* — Moyen d'assurer le développement de ce système en Algérie.

6° *Elève du bétail.* — Mesures à prendre pour le perfectionnement des races.

7° *Engrais industriels.* — Quel parti est-il possible d'en tirer dans l'agriculture algérienne?

8° *Encouragements* à donner par l'Etat à l'agriculture algérienne.

9° *Emigration.* — Peuplement; moyens d'assurer une population au pays.

10° *Impôt foncier.* — Ne serait-il pas opportun, dans l'intérêt de la propriété algérienne, de voir l'Etat établir un impôt de cette nature?

Nous espérons pouvoir tenir nos lecteurs au courant des avis qui auront été émis par la chambre consultative.

ANTILLES.

MARTINIQUE ET GUADELOUPE.

L'exportation du sucre à la Martinique s'est élevée, du 1er janvier au 31 août de cette année, à 17,365,875 kilog.; l'année dernière, elle avait atteint, à la même époque, le chiffre de 21,753,314 kilog.; c'est donc une diminution de 4,387,439 kilog.

Une commission nommée par le dernier gouverneur de la Martinique pour étudier les moyens de créer dans cette colonie le crédit foncier, a terminé son travail. Elle a adopté à une grande majorité les conclusions d'un rapport tendant à ce qu'il soit demandé à l'empereur que par une loi on affecte une portion du capital inutile et trop élevé de la banque coloniale à former les fonds d'une caisse de crédit foncier.

La question de l'immigration des travailleurs tient toujours une grande place dans les sociétés agricoles et dans la presse des deux îles. On avait reçu l'avis qu'une maison de Nantes allait expédier des navires pour importer dans les colonies françaises, et à des prix fort modérés, des noirs africains à titre d'*engagés*.

— M. le comte de Gueydon, récemment nommé gouverneur de la Martinique, est arrivé à son poste le 23 septembre, à bord de la frégate *la Proserpine*.

SÉNÉGAL.

La correspondance du gouverneur du Sénégal annonce au ministre de la marine et des colonies qu'après de longues conférences avec plusieurs chefs du pays de Fouta, il a réussi à résoudre les difficultés qui menaçaient de s'opposer cette année à la traite de Galam. D'après les arrangements pris, les embarcations expédiées de Saint-Louis pour Bakel acquitteront le droit de passage à Saldé, suivant le tarif établi en 1849, à la suite de la suppression de la compagnie, tarif que le Fouta avait depuis lors refusé d'accepter, parce qu'il substituait à une coutume fixe par bâtiment, une coutume proportionnelle au tonnage de chaque navire. L'arriéré des coutumes depuis 1849 a été, en même temps, réglé d'une manière satisfaisante.

Le gouverneur termine en annonçant au ministre que tout est parfaitement tranquille dans le fleuve et dans la colonie.

SAINTE-MARIE-DE-MADAGASCAR.

Un décret en date du 18 octobre porte que le commandement de l'île Sainte-Marie-de-Madagascar est distrait de celui de Mayotte et dépendances, et que l'établissement de Sainte-Marie sera dorénavant placé exclusivement sous la direction supérieure du commandant de la division navale de la Réunion et de Madagascar.

J. Rouvier.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.

EMPIRE OTTOMAN.

MONASTÈRES GRECS EN TURQUIE.

LE MONT ATHOS. — LES MÉTÉORES.

Les monastères étaient si nombreux autrefois dans la Grèce turque que l'on y rencontrait, au dire d'un voyageur, plus de clercs que de laïques. Dans la Bulgarie, le Thrace, la Macédoine, la Thessalie, la Morée, les Cyclades, ils se comptaient par milliers. La guerre de l'indépendance en détruisit un grand nombre. D'autres, qui jouissaient d'une grande réputation, comme ceux de Saint-Cyriani, près d'Athènes, de Saint-Luc, en Béotie, de Megaspileon, de Saint-Georges, sur le mont Chalmos, en Arcadie, font aujourd'hui partie des Etats du roi Othon. Parmi ceux qui sont demeurés sur le sol ottoman, les seuls qui méritent d'être signalés sont les monastères du mont Athos, du mont Sinaï et des îles des Princes.

Les Grecs désignent sous le nom de mont Athos, ou la *Sainte-Montagne* (*agion oros*), non seulement le pic même de l'Athos, mais toute l'étendue de la presqu'île située à l'extrémité orientale de la Macédoine entre les golfes de Contessa et de Monte-Santo, et jointe au continent par un isthme de peu de largeur, le même que Xercès entreprit de percer, afin d'ouvrir un passage à sa flotte. La longueur totale de la péninsule est de quarante milles; elle en a neuf dans sa plus grande largeur. L'Athos, qui s'élève au milieu à une hauteur de plus de 2,000 mètres, a environ 150 milles de circonférence à la base. En mer, par un temps clair, on aperçoit son sommet à vingt-cinq lieues de distance. De vastes enceintes fermées de hautes murailles crénelées et semblables à de petites villes, couronnent les hauteurs de la montagne ou sont adossées à ses flancs. Ce sont les demeures des moines,

ou *caloyers*, nom générique des religieux de l'Eglise d'Orient. Chaque monastère communique avec la mer par un chemin qui descend par une multitude de détours vers le rivage, où il aboutit à une petite crique servant d'échelle au couvent. On en compte vingt à vingt-quatre, outre les cellules (*kellia*) et les *skêtes*, villages composés de maisons éparses, ne renfermant pas moins de trois cents églises ou chapelles. Deux de ces monastères, le monastère de *Zographos*, situé sur le côté occidental de la presqu'île, et celui de *Chilandar*, près du cap du même nom, fondé par le roi serbe Etienne Nemania Ier au 12e siècle, sont occupés par des moines bulgares, et célèbrent l'office en langue slave. Un troisième, désigné sous le nom de *Roussikon*, fut fondé par l'impératrice Catherine pour des moines russes. Tous les autres sont Grecs. Çà et là, sur les pics les plus inabordables et dans les gorges les plus profondes, apparaissent des ermitages avec leur oratoire surmonté d'une petite croix. Des anachorètes, appelés *philérèmes* par les Grecs, peuplent ces retraites, dont le nombre s'élève à plus de cent cinquante. La population totale de l'Athos est d'environ trois mille cinq cents à six mille religieux. La métropole (*tò Prôtaton*), au centre de la montagne, est appelée *Karia*, ou *l'Ossuaire*, en commémoration du massacre d'un grand nombre de Pères, en 1285, par Michel Paléologue.

La plupart des grands monastères de l'Athos furent fondés par des princes ou des princesses de l'empire de Byzance, Constantin, Théodose, Manuel et Alexis Comnène, Andronique II, Nicephore, les impératrices Pulchérie et Théophanie, femme de Romano. C'est là que les ambitieux mécontents de la cour de Byzance, les favoris en disgrâce, quelquefois de simples particuliers qu'une grande infortune avait frappés, venaient attendre, les uns la mort, qui termine tous les maux, les autres un retour de la faveur du maître. La conquête ne changea presque rien à la situa-

tion de la Montagne. Mohammed II épargna les solitaires, les protégea même en leur imposant un léger tribut[1]. Leurs monastères demeurèrent debout, autant par suite du système de tolérance pratiqué envers les raïas, que par un effet du respect que les musulmans professent pour tous les ordres religieux, à quelque secte qu'ils appartiennent, bien que le monachisme soit en opposition avec le dogme fondamental de l'islamisme. Tels ils étaient lorsqu'ils furent visités pour la première fois par le célèbre voyageur et naturaliste Belon, vers 1545, moins d'un siècle après la conquête, tels ils nous apparaissent encore aujourd'hui. On dirait que la vie des caloyers participe de l'immobilité des rochers sur lesquels leurs demeures sont assises.

Un seule règle, celle de Saint-Basile, régit ces monastères, comme tous ceux de l'Eglise d'Orient en Turquie, en Grèce, en Russie. Quelques-uns cependant, dans le Liban et au mont Sinaï, suivent la règle de Saint-Antoine. On les distingue en *cénobies*, ou communautés ordinaires, et en *idiorithmes*, peuplées d'anachorètes qui mangent isolément dans leurs cellules, excepté les jours de fête, où ils prennent leur repas en commun. Chaque monastère a son *higoumène* (prieur) ou ses *épitropes*, le premier nommé à vie, les autres élus chaque année par la communauté. Ces dignitaires ont la direction à la fois spirituelle et temporelle du couvent, et correspondent avec les frères envoyés pour administrer les biens des couvents en Turquie, en Valachie ou en Russie. Parmi ces derniers, quelques-uns portent le titre d'*archimandrite*, qui est la dignité la plus voisine de l'évêque, et exige la nomination du patriarche.

Les religieux se distinguent en moines ordinaires, *monachoi*, et en moines consacrés, *ieromonachoi*. Ceux-

[1] Pendunt omnia monasteria, ne ullam molestiam Turcæ inferant, quotannis duo millia aleorum. (*Crusii Turco-Græcia*, p. 333.)

ci sont en général les plus instruits. Les novices, qui portent l'habit noir simple, sont distribués entre les religieux de chaque monastère. Chacun d'eux a son père, comme il l'appelle, qui se sert de lui comme d'un domestique et lui enseigne en retour la lecture, un peu d'écriture et le plain-chant.

La vie des religieux se partage entre les exercices de piété et les travaux manuels. Les uns cultivent la vigne, récoltent les olives et en extraient l'huile, ont le soin du bétail, s'emploient à la pêche dans la Méditerranée; les autres vaquent aux travaux de l'intérieur, et fabriquent des croix, des chapelets et d'autres menus ouvrages en bois sculpté qu'ils vendent aux touristes étrangers, ou qu'ils distribuent aux fidèles en retour de leurs aumônes. Par intervalles, le retentissement d'une plaque de bois ou d'airain, sur laquelle on frappe à l'entrée des monastères (car l'usage des cloches est interdit dans toutes les églises chrétiennes de la Turquie), marque le passage du travail à la prière. A ce bruit répété d'un couvent à l'autre, et qui s'entend de toutes les parties de la montagne, vous voyez tous les religieux tomber à genoux, se relever, se prosterner de nouveau en se frappant la poitrine et en psalmodiant des cantiques. Ces chants entonnés d'une voix nasillarde, ces *metanoiai* ou génuflexions répétées jusqu'à trois cents fois de suite, la stricte observance des jeûnes, si fréquents et si rigides dans l'Eglise grecque, constituent toute la dévotion et toutes les pratiques religieuses des caloyers. Leur science ne va guère au-delà. « Entre tous les six mille caloyers, qui sont par la montaigne en si grande multitude, écrit Belon dans son vieux langage, à peine en pourroit-on trouver deux ou trois de chaque monastère qui sachent lire et escrire; car les prélats de l'Eglise grecque et les patriarches, ennemis de la philosophie, excommunioient tous les prestres et religieux qui tiendroient livres et en escriroient ou liroient autres que en théologie, et donnoient

à entendre aux autres hommes qu'il n'étoit licite aux chrestiens d'estudier en poésie et philosophie. » Un rapport récent, adressé au ministère de l'instruction publique, par un Grec même, confirme pleinement le témoignage de Belon. Néanmoins, chaque monastère possède une ou plusieurs bibliothèques, riches surtout en manuscrits anciens et du moyen-âge. Le savant professeur Athanase de Paros, qui enseignait l'éloquence au collége de Chio à la fin du siècle dernier, parle des bibliothèques de Sainte-Laure et d'Ibiros, sur l'Athos, comme des plus considérables qui existassent en Grèce à cette époque. Mais bientôt la révolution de 1821 leur causa des dommages irréparables. Les Turcs, ayant occupé à plusieurs reprises les couvents de l'Athos, déchirèrent les manuscrits pour en fabriquer des cartouches, et dégradèrent les marbres ainsi que la plupart des fresques qui décoraient les églises. L'ignorance et la barbarie des moines le disputèrent à celle des Turcs. Les *Scolies* d'Homère leur servaient à faire des amorces pour la pêche ; ils calfeutraient leurs portes et leurs fenêtres avec les *Vies des hommes illustres*. Pouqueville parle, dans son *Voyage*, d'un frère servant des Météores, chargé du soin de la boulangerie, qui avait brûlé petit à petit, pour allumer son four, une quantité considérable de manuscrits conservés dans une salle du monastère. Aujourd'hui encore, l'état d'abandon des bibliothèques de l'Athos, les volumes jetés pêle-mêle, pourris par l'humidité, couverts d'immondices, témoignent assez du peu de cas que font les caloyers des richesses littéraires qu'ils possèdent[1]. Elles eussent entièrement péri si l'attention du monde savant, excitée par les récits de quelques voyageurs, n'eût commencé à se porter vers les

[1] Je n'exagère rien : témoin cet extrait du *Journal à la main* de M. Mynoïde Mynas, pendant son séjour au mont Athos en 1843. « Il y a, dit-il, dans le couvent de *Laura*, à mont Athos, deux bibliothèques, une petite et une grande. La première contient des manuscrits tout à

bibliothèques de l'Athos. Elles furent explorées à diverses reprises, mais imparfaitement, par les savants de France et d'Allemagne. En 1843, M. Mynoïde Mynas, chargé par M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, d'une mission scientifique en Orient, rapporta quarante-un manuscrits et quelques marbres, recueillis la plupart dans le monastère de Sainte-Laure, et relatifs à des ouvrages de littérature, d'histoire, de philosophie, de droit, de médecine, de liturgie, etc. Le précieux manuscrit des *Fables d'Esope* mises en vers coliambiques par Babrius, qui servit à l'édition *princeps* de cet auteur par M. Boissonade (1844), faisait partie de cette collection. On peut encore citer, au nombre des découvertes importantes faites au mont Athos, le *Guide de la peinture*, d'après le manuscrit d'un moine *aghiorite* du 15e ou du 16e siècle, copié sur les lieux mêmes par M. Didron, et dont il donna une traduction française en 1845 [1]. Enfin tout le monde se rappelle les beaux dessins de Papety exécutés d'après les fresques du couvent de Sainte-Laure, qui figurèrent à l'exposition de 1847. Le bruit que firent dans le temps ces découvertes, en éclairant les moines sur la valeur de leurs trésors, les a rendus soupçonneux, et ils se montrent très-difficiles aujourd'hui à permettre l'accès de leurs bibliothèques aux étrangers. Leur hospitalité même s'en est ressentie, et plus d'un voyageur, venu

fait abandonnés et jetés pêle-mêle, la plupart pourris par l'humidité et les ordures des animaux... Je travaillai dans cette bibliothèque quinze jours, accompagné d'un diacre nommé Gabriel, en feuilletant tous les manuscrits, que j'ai nettoyés autant qu'il m'était possible. Il y avait un plancher qui occupait la moitié du parterre de la bibliothèque, en forme d'un sofa. Les planches d'au-dessus étaient mouvantes, et le devant du plancher ouvert; l'au-dessus était plein de poussière et des ordures d'animaux. Ayant examiné tous les manuscrits, je me suis fourré sous le plancher, malgré la résistance des moines. Ils me disaient qu'il n'y avait rien et que je me salirais inutilement. Cependant j'en ai extrait quinze manuscrits. »

[1] Cette traduction porte le titre fort inexact de *Manuel d'Iconographie chrétienne grecque et latine*. — In-8, 1845, imprimerie royale.

pour visiter en détail les monastères de l'Athos, a dû devancer l'époque de son départ, parce que l'higoumène, trompé par quelque indiscrète question, avait cru reconnaître en lui un de ces missionnaires envoyés d'Angleterre ou de France pour leur ravir leurs inutiles trésors.

Chaque monastère nomme tous les ans, au mois de mai, un délégué à l'assemblée générale (*synodon*), qui se tient à Karia. Ces délégués, à leur tour, élisent quatre chefs nommés *épistates*, investis du gouvernement général de la Montagne, et dont le président doit toujours appartenir à l'un des cinq grands couvents de *Laura*, de *Vatopédion*, d'*Iphiron*, de *Chilandar* et de *Saint-Denys*. L'autorité turque est représentée à Karia par un *mutecellim* sous les ordres duquel sont placés une vingtaine de *zabtiyès* (soldats de police.) Cette bourgade forme un des onze *kazas*, ou districts, de la province (*liva*) de Salonique. Le tribut imposé sur la totalité des monastères est perçu directement par le *defterdar*, ou receveur des finances, de cette dernière ville.

Les monastères de l'Athos, comme tout le clergé régulier et séculier en Turquie, sont exemptés du paiement du *kharadj*, ou capitation due par tous les sujets non musulmans du Grand-Seigneur. Leurs revenus se tirent en grande partie des terres que les religieux possèdent dans la montagne, et qu'ils cultivent eux-mêmes. Ces terres leur fournissent en abondance les divers objets de consommation, le blé, le vin, les olives, les légumes, les fruits. La Méditerranée, qui dessine autour de la presqu'île une quantité de petites baies, les approvisionne de poisson. La laine de leurs moutons les habille. Quant au laitage, ils le tirent de leurs fermes (*metochia*) du continent et des îles, où ils entretiennent de nombreux troupeaux de vaches et de brebis, la règle qui interdit l'approche de la sainte montagne à toute créature du sexe féminin s'étendant aux femelles mêmes des animaux.

Cette interdiction, particulière aux monastères de

l'Athos, où elle existe de temps immémorial, paraît tenir de la superstition autant que du désir de maintenir la sévérité de la règle, la plupart des moines de l'Athos révérant leur demeure comme un lieu sanctifié par un grand nombre de miracles, et qui serait souillé par la présence d'un être féminin. Les habitants de l'île de Saint-Senan ont une superstition semblable.

Quoi qu'il en soit, la règle subsiste encore aujourd'hui dans toute sa rigueur. Vous pouvez parcourir d'un bout à l'autre la péninsule sans rencontrer une brebis, une oie, une poule. Tout être femelle, animal domestique ou femme, est maintenu à distance dans les villages limitrophes, où les ouvriers, employés par les monastères, sont autorisés à aller séjourner pendant quelques jours, à certaine époque de l'année. On parle cependant de deux belles ladies qu'un yacht amena, il y a quelques années, le long de la côte, et qui reçurent durant plusieurs jours l'hospitalité des bons moines, cachées sous un déguisement. Mais les marins de l'Archipel à qui l'on conte l'anecdote la traitent de fable. C'est une croyance reçue parmi eux que toute femme qui, même sans le vouloir, touche le rivage de la péninsule, meurt inévitablement dans l'année.

D'après cela, il n'est pas rare, dit M. Ferguson Bowen, dans la relation de son *Voyage de Constantinople à Corfou*, publiée l'année dernière à Londres, « de rencontrer des caloyers, arrivés presque au terme de leur carrière, pour qui la plus belle partie de la création est purement un être de raison, produit, moitié par leur imagination, en partie par ouï-dire (*hearsay*). Ceux-là seuls, qui sont arrivés sur l'Athos à un âge un peu plus avancé, ont une réminiscence plus ou moins vive du *phénomène.* » Un jour, raconte la tradition, un jeune novice, élevé depuis son enfance dans un des couvents de l'Athos, en sortit à l'âge de dix-huit ans, pour voyager avec son père-moine. Apercevant une jeune fille qui puisait de l'eau à une fontaine, il s'arrêta surpris et charmé à la

fois, et demanda à son compagnon ce que c'était que cet animal. Mais le moine fronça les sourcils, et lui répondit d'un ton de colère : « Malheureux ! tais-toi, ne vois-tu pas que c'est le diable? — Dis-tu vrai, mon père? répliqua le jeune homme ; alors, je te prie, achetons ce joli petit diable et conduisons-le dans notre couvent. »

Les aumônes et les offrandes des fidèles forment une autre branche de revenus des monastères de l'Athos. Vous rencontrez à chaque pas, non seulement à Constantinople, à Smyrne et dans les grandes échelles, mais jusque dans les moindres villages de la Roumélie, de la Bulgarie et de l'Asie-Mineure, des hommes qu'à leur surtout de laine noire et au bonnet de feutre qui leur couvre les tempes, vous reconnaissez sans peine pour des caloyers, tenant un bâton d'une main, de l'autre une espèce de tronc orné d'une petite image de saint. Ce sont les *pandoques*, ou moines quêteurs de l'Athos. En vain l'artisan ou le villageois cherche-t-il à éviter leur approche ; ils s'attachent à ses pas, pénètrent de force dans sa demeure, et il est rare qu'ils en sortent sans quelques paras arrachés à son épargne. Chemin faisant, ils vendent de petites croix, confessent, distribuent des indulgences. Sur les six mille caloyers qui peuplent les monastères de l'Athos, un tiers environ est constamment occupé à ces quêtes qui se renouvellent deux fois l'an. On en trouve jusqu'en Géorgie et dans les eyalets qui avoisinent la Perse. Au retour, celui qui rapporte la plus grosse somme court la chance d'être élu higoumène de son monastère.

Il faut joindre au produit de ces quêtes les offrandes que les églises orthodoxes de Grèce et de Russie envoient chaque année à la sainte montagne, ainsi que la part qu'elle prélève dans les revenus des monastères *dédiés* de la Valachie et de la Moldavie. L'origine de cette dédicace, qui constitue un des points les plus importants et les plus délicats de la question économique des principautés, nécessite une courte digression. Lors de l'ar-

rivée des Fanariotes dans les principautés, au commencement du 18e siècle, celles-ci possédaient un grand nombre de monastères fondés anciennement, soit par les princes, soit par les boyards indigènes. Les immenses domaines qui relevaient de ces monastères leur avaient été concédés, dans le principe, à la charge par eux d'en appliquer le revenu, ou une part du revenu, à des œuvres de charité ou d'utilité publique, comme de fonder une école ou un hospice attenant au monastère, de nourrir un certain nombre de familles indigentes du pays, de doter annuellement un nombre déterminé de jeunes filles orphelines, etc. Quelques-unes de ces clauses, que l'on trouve exprimées formellement dans les actes de donation, étaient déjà tombées en désuétude sous l'administration des princes indigènes : ce fut bien pis lorsque les principautés furent livrées au Fanariotes. Ceux-ci firent disparaître en grande partie les titres originaux et les remplacèrent par des *chrysobulles* qui *dédiaient* (en langue roumaine, *inchinare*, incliner) une partie des monastères du pays aux communautés grecques du Saint-Sépulcre, du mont Sinaï ou du mont Athos[1]. Dans le principe, la dédicace apparaît, ainsi que son nom l'indique, comme un simple hommage, tendant à établir la suprématie de la race grecque sur la race indigène, mais n'impliquant nullement la possession réelle, ni même l'usufruit des biens des monastères. Ceux-ci prélevaient chaque année sur leurs revenus les sommes nécessaires aux établissements et aux œuvres de bienfaisance locale, à l'acquittement des impositions envers l'Etat, aux frais du culte et à l'entretien de la communauté; une portion de l'excédant, s'il y en avait, était envoyée, à titre d'offrande, soit au Saint-Sépulcre, soit au mont Athos. Mais, lorsque les communautés grecques eurent obtenu des princes fa-

[1] Le nombre de ces monastères s'élève à 59 pour la Valachie et 43 pour la Moldavie, en tout 102, dont 28 sont dédiés au mont Athos.

nariotes l'autorisation d'avoir dans les principautés des *higoumènes* pour les représenter et gérer en leur nom les monastères *dédiés* du pays, l'hommage dégénéra promptement en servitude: d'un simple droit à l'assistance sur le superflu les abbés grecs firent un droit de possession absolue. Non seulement ils s'approprièrent en entier les revenus des monastères, mais ils prétendirent même disposer du fonds. Les divans princiers, et plus tard les assemblées nationales, ne cessèrent de réclamer contre cette spoliation qui faisait passer à des étrangers plus d'un cinquième de la propriété foncière dans les pays roumains. La question, cent fois agitée, ne fut jamais résolue définitivement. En 1822, le gouvernement des deux provinces ayant été rendu aux princes indigènes, un firman de la Porte débouta les moines grecs de leurs prétentions, et restitua les biens des monastères à leurs possesseurs légitimes. Ils en furent dépouillés de nouveau par le règlement organique de 1831, au profit des communautés grecques, mais à la charge par celles-ci de payer sur le revenu une redevance annuelle de deux millions de piastres valaques (environ 700,000 fr.) qui furent alloués à la caisse des écoles [1]. Or, l'on se fera une idée de la richesse des monastères ainsi aliénés, si l'on songe que ces deux millions de piastres représentent tout au plus le dixième de leurs revenus actuels, pour la Valachie seulement. Le gouvernement provisoire de 1848 décréta l'émancipation des monastères soumis, et nomma une commission à l'effet de fixer l'indemnité annuelle qui serait allouée aux Lieux Saints à titre d'offrande. Mais les travaux de la commission furent arrêtés trois mois après par la chute du gouvernement provisoire, et les choses revinrent à l'ancien état; de telle sorte que l'on

[1] Il convient de défalquer de cette somme 300,000 piastres, qui furent attribuées au patriarcat de Constantinople, à titre de subvention, pour l'entretien des écoles grecques de la Turquie.

peut évaluer, encore aujourd'hui, à dix millions de francs au moins la totalité du tribut que les deux principautés réunies paient chaque année aux monastères grecs situés hors du pays. Sur cette somme, les monastères de l'Athos figurent approximativement pour un quart.

Le monastère du mont Sinaï y entre également pour une portion, mais moins considérable. C'est ce monastère si célèbre, fondé par Justinien au pied même de la montagne où Dieu parla à Moïse, et dont le supérieur prend le titre d'*archevêque et chef du mont Sinaï*. Il est nommé à l'élection, mais reçoit l'investiture du patriarche de Jérusalem.

Les monastères des îles des Princes comptaient autrefois parmi les plus florissants de la Turquie. On appelle ainsi un petit archipel de la mer de Marmara, à l'entrée du golfe de Nicomédie, composé de cinq écueils et de quatre îles habitées, Proti, Antigoni, Khalki et Prinkipo. Cette dernière, ainsi appelée, dit-on, parce qu'elle servait de lieu d'exil aux princes de la famille impériale, a donné son nom au groupe. Les monastères de ces îles, devenus le rendez-vous habituel, durant la belle saison, des négociants grecs et européens de Constantinople, sont aujourd'hui presque entièrent abandonnés. Quelques moines au teint hâve, errant sous leurs cloîtres déserts, parfois un ex-patriarche, accompagné de quelques prêtres fidèles à sa disgrâce, semblent les revenants plutôt que les hôtes ordinaires de ces lieux jadis si peuplés. Quelques-uns ont entièrement changé de destination. Le monastère d'*Agia Triada* (Sainte-Trinité), dans l'île de Khalki, a été transformé en une école dépendant du patriarcat; celui de Saint-Georges, à Prinkipo, sert d'hospice pour les aliénés; un autre, dans la même île, dont j'ai oublié le nom, est la résidence d'été du patriarche de Jérusalem.

Il me reste à parler des *Météores*, ou couvents grecs de la Thessalie, situés dans la contrée la plus sauvage du Pinde, au sommet de rochers, dont quelques-uns s'élè-

vent jusqu'à trois cents pieds, et tellement à pic, que l'on ne peut y monter qu'à l'aide d'échelles ou de filets en corde que l'on hisse au moyen d'une poulie. Ils ne sont plus qu'au nombre de sept, le monastère de *Météoron,* rebâti en partie, en 1371, par Jean Paléologue, qui le plaça sous l'invocation de Josaphat; de la *Sainte-Trinité*, qui doit sa fondation à Marie Paléologue (1436); de *Varlaam* (1536), au nord-est de celui de Météoron, qui servit de prison sous Ali, pacha de Janina; de *Saint-Nicolas*, de *Rosaria*, de *Saint-Etienne* et de la *Trinité.* Jadis on en comptait un plus grand nombre; mais plusieurs ont été détruits par l'effet du temps, des guerres, et par la décomposition même des rochers qui leur servent de base.

Ces chartreuses, comme suspendues entre le ciel et la terre, et habitées par une soixantaine de religieux, voués à la vie la plus austère, ont été décrites avec beaucoup d'exactitude par M. Bowen, dans son *Journal de Voyage:* « Nous atteignîmes, en une demi-heure , le rebord d'un « rocher qui s'élève, en ligne perpendiculaire, à une hau- « teur d'environ trois cents pieds. Sur sa cime est con- « struit le monastère de la Sainte-Trinité; les pics voisins « supportent les couvents de Météoron, ainsi appelé, *par « excellence*, comme le plus grand de tous, de Barlaam, « un des saints du calendrier grec, de Saint-Etienne et « de trois autres moins importants.

« Je me décidai à monter jusqu'à la Trinité, comme « étant le plus élevé de tous, et en même temps, le plus « rapproché du village. Les monastères sont accessibles, « soit au moyen de filets (*nets*), soit à l'aide d'échelles de « bois et de corde, établies de distance en distance. La « nuit, ou le jour, quand elles ne sont pas nécessaires, « on retire ces échelles, et les moines demeurent sans « communication aucune avec le monde des vivants. « Cette voie est la plus périlleuse, soit pour la montée, « soit pour la descente, parce que l'échelle étant parfai- « tement perpendiculaire, se balance dans l'air au moin-

« dre souffle du vent. Un moine, opérant cette ascension,
« semble une grosse mouche noire au-dessus du préci-
« pice. Je préférai le filet, auquel cas, on n'a qu'à s'a-
« bandonner entièrement à la sollicitude des bons pères,
« tandis qu'avec les échelles, vous devez compter sur
« votre vigueur et votre agilité. Voulez-vous vous en fier
« à l'Eglise ou à votre propre jugement? Toute la ques-
« tion est là. — Je tirai un coup de pistolet afin d'attirer
« l'attention des moines; le son répété par tous les échos
« des pics environnants n'avait point encore expiré dans
« le Pinde, quand deux ou trois têtes encapuchonnées se
« montrèrent sous la plate-forme qui garnit le sommet
« du rocher. Après une reconnaissance de quelques in-
« stants, et jugeant que nous n'étions pas gens à en-
« lever le couvent *par un coup de main*, les moines je-
« tèrent quelque chose qui parut un filet ayant la forme
« d'un chou, et laissèrent couler, en même temps, un
« câble terminé par un croc en fer et mis en mouve-
« ment au moyen d'une poulie et d'un cabestan. Mon
« guide étendit le filet, et je m'y assis les jambes croi-
« sées. Il reprit ensuite toutes les mailles qui étaient au-
« dessus de ma tête et les passa dans le croc. Les moines
« virèrent alors au cabestan, et en trois minutes et demie,
« j'atteignis le sommet, élevé de deux ou trois cents pieds,
« ballotté dans l'espace, et tournant comme une pièce de
« bœuf qui rôtit lentement devant le feu. Il serait aisé,
« du reste, de remédier à cet inconvénient au moyen d'une
« corde tenue par une personne qui reste en bas, comme
« cela se pratique dans les puits des mines; mais ce pro-
« cédé à la façon de Cornouailles (*Cornish luxury*) n'est
« pas encore venu à l'esprit des bons pères. Au départ,
« mon filet se ferma par le poids de mon corps, au point
« que mes genoux touchèrent mon menton, et je fus
« roulé en boule, comme un hérisson. Le guide me dit
« de fermer les yeux de crainte du vertige; mais je les
« rouvris aussitôt en me sentant rudement froissé contre

« une des aspérités du rocher; un mouvement convulsif
« des genoux m'en éloigna. Il y a, en effet, de quoi don-
« ner le vertige: car, je ne pus longtemps apercevoir
« ni le rebord étroit où je m'étais arrêté, ni le sentier
« tortueux qui y conduit; mais, je découvrais au-dessous
« de moi les plaines de la Thessalie dans une circon-
« férence de plus de mille pieds. Durant l'ascension, le
« câble glisse quelquefois d'un rayon à l'autre du cabes-
« tan, alors vous retombez comme un plomb quelques
« pieds plus bas, ce qui vous fait éprouver une secousse
« fort peu agréable. Parvenu au niveau de la plate-
« forme, vous restez une demi-minute suspendu au-
« dessus de l'abîme, jusqu'à ce que les moines ayant
« lâché le cabestan vous harponnent avec une perche
« semblable à une gaffe. Vous gisez pendant quelque
« temps à terre comme un vrai ballot, puis on retire le
« croc des mailles du filet, on vous déroule et l'on vous
« aide à vous dresser sur vos pieds [1]. »

Les couvents des Météores servent en même temps de pénitenciers ou de maisons de correction, soit pour les ecclésiastiques qui ont encouru quelque peine de l'archevêque, soit pour les fils de famille qu'une faute grave ou des désordres de jeunesse y ont fait exiler en vertu d'une sentence décernée par le patriarche, à la requête des parents.

Les monastères de femmes existent en très-grand nombre dans la Moldo-Valachie. Dans la Turquie proprement dite, le seul à mentionner est celui de Kiô (Ghemlik), sur la mer de Marmara. Ces monastères appartiennent également à l'ordre de Saint-Basile; la supérieure, élue par la communauté et confirmée par le métropolitain, porte le titre d'*higoumenissa;* un moine, d'un âge canonique et logé hors du couvent, est chargé de la célébration de l'office divin.

A. Ubicini.

[1] *Mount-Athos, Thessaly, and Epirus: a Diary of a Journey from Constantinople to Corfu.* By George Ferguson Bowen.

LES VILLES DU BAS-DANUBE[1].

Après avoir reçu le Timok, qui sépare la Servie de la Bulgarie, le Danube coule dans une vaste plaine avec un cours rapide, mais paisible; son lit est assez large pour que de la rive droite on distingue à peine la rive gauche; il forme de nombreuses îles boisées, mais il ne donne pas encore de grandes dérivations, et son lit est distinctement encaissé, surtout sur la rive gauche, qui commande presque constamment la rive droite jusqu'à la fin même du fleuve.

Celui-ci arrive ainsi à *Viddin*, ville de 25,000 habitants et qui a aujourd'hui une garnison de 8,000 hommes. C'est l'une des trois grandes places de la ligne militaire du Danube; elle couvre les approches de la Servie, observe la petite Valachie et les défilés de la Tansylvanie, enfin, tient le débouché extrême de la route qui va par Nissa et Sophia sur Andrinople. Elle a la forme d'un pentagone irrégulier, est régulièrement bastionnée, a un château-fort et deux ouvrages détachés dans les îles du fleuve; enfin, elle est environnée de marais. Sous ses murs s'est livrée, en 1689, une bataille où les Turcs furent défaits par les Impériaux. C'est sous la protection de ses canons qu'un corps de l'armée ottomane a effectué dernièrement son passage à *Kalafat*, située sur la rive gauche, pour envahir la petite Valachie.

Après Viddin, le fleuve arrose sur la rive droite *Argoul-Grad*, *Lom*, *Zibroul-Palanka*, *Rahova* ou *Orova;* ce sont des villes *palanquées* qui sont situées au confluent des cours d'eau descendant du Veliki-Balkan, c'est-à-dire aux points où la rive droite venant à s'abaisser, cesse de commander la rive gauche; ces villes ne sont capables

[1] Nous empruntons à un article récent de M. Th. Lavallée, publié par le *Moniteur de l'armée*, cette intéressante notice sur le théâtre actuel de la guerre. (*Note de la rédaction.*)

que de gêner les passages de l'ennemi. Puis le Danube arrive à *Nicopoli*, ville forte, fondée par Trajan et qui fait un commerce très-actif. Elle est très-importante par sa position au confluent de l'Oswa et presque en face du confluent de l'Alouta. Elle a 10,000 habitants et une garnison actuelle de 2,000 hommes.

La ville n'avait plus dernièrement pour défense que son château-fort, mais on vient de rétablir son enceinte et d'y ajouter de nouveaux ouvrages. Vis-à-vis d'elle, se trouve la petite ville de *Tourna* qui lui servait de tête de pont et qui a été demantelée après la guerre de 1828. Par cette tête de pont, les Turcs pénétraient dans la grande vallée de l'Alouta, pendant que Nicopoli gardait le débouché extrême de la route des Balkans qui passe par le défilé de Gabrova. Nicopoli a été prise par les Russes en 1810 et presque entièrement ruinée; elle a encore été prise par eux en 1829. Ses environs ont été le théâtre de plusieurs batailles : la principale est celle qui fut gagnée par les Turcs sur les chrétiens et où Jean-sans-Peur fut fait prisonnier avec une foule de chevaliers français.

Après Nicopoli, qui peut être appelée, moins par sa force que par sa position, à jouer un grand rôle dans la guerre actuelle, le fleuve passe à *Sistowa*, où sa largeur est telle que les vaisseaux de 600 tonneaux le sillonnent à pleines voiles. Cette ville a 12,000 habitants, des manufactures florissantes, une enceinte flanquée de tours et un vieux château. Son importance militaire est secondaire; elle a été prise et détruite par les Russes en 1810.

Après Sistowa, le Danube, qui depuis Viddin avait coulé de l'ouest à l'est sans grandes inflexions, commence à tourner vers le nord; il arrive ainsi à *Routschouk*, l'une des trois grandes places turques du Danube; elle est située au confluent du Kara-Lom, au débouché de la grande route de Russie à Constantinople par Iassy et Bucharest, et des deux principales routes des Balkans, celles de Gabrova et de Schumla, dont nous

parlerons plus tard. Routschouk a un château très-fort qui commande la ville et le fleuve, et on lui a fait récemment des fortifications modernes; elle renferme 30,000 habitants et a dans ce moment une garnison de 5,000 hommes. En face d'elle, sur la rive gauche, se trouve *Giurgevo*, ville valaque qui était la tête de pont de Routschouk et qui a joué un rôle de premier ordre dans toutes les guerres entre les Russes et les Turcs; elle a été démantelée après la guerre de 1828. Les Russes se sont emparés de Routschouk en 1810, après un très-long siége, plusieurs assauts et une bataille gagnée par eux à *Battin* ou *Cervena*, village situé au-dessus de la ville, sur le Danube.

Au-dessous de Routschouk, le fleuve, qui avait coulé jusque-là dans un lit unique et parsemé d'îles, commence à former de grandes dérivations qui vont inonder le pays à 15 ou 20 kil. de distance; la rive gauche continue à commander la rive droite; la première est bordée par les derniers gradins des montagnes de Bulgarie; la deuxième est bordée de terres basses, marécageuses, occupées par des bras secondaires ou des flaques d'eau stagnantes, semées d'îles boisées ou couvertes de roseaux gigantesques. Le Danube reprend ensuite un seul lit et arrive ainsi à *Tourtoukaï*, petite ville située en face du confluent de l'Ardjich, qui n'était autrefois que palanquée, mais qui vient d'être fortifiée régulièrement à cause de sa position remarquable; elle lie en effet les deux grandes places de Routschouk et de Silistria, et elle se trouve au seul endroit où, entre ces deux villes, les deux rives soient également basses et présentent des points de passage faciles. Vis-à-vis d'elle, et à 2 kil. de la rive gauche, est le village valaque d'*Oltenitza*. C'est là qu'en 1810 et en 1829 les Russes ont passé le Danube; au début de la guerre actuelle, ils s'étaient encore établis en force au même village; c'est là que les Turcs viennent de passer le fleuve et de les battre.

Le Danube arrive ensuite à *Silistria*, l'une des trois grandes places turques de ce fleuve, au débouché de la route principale des Balkans par Schumla; elle a 20,000 habitants, de vastes fortifications, un château-fort, de grandes casernes, et elle fait un commerce considérable; sa garnison est aujourd'hui de 6,000 hommes. Elle a été vainement attaquée par les Russes en 1773 et 1809, et prise par eux après un long siége en 1829. Un combat s'est livré dans ses environs, à Tartaritza, en 1809. Routschouk, Silistria et Schumla sont les sommets d'un triangle remarquable qui est en quelque sorte la citadelle de la Turquie en avant des Balkans. Nous en reparlerons.

Après Silistria, le fleuve continue à se diriger vers le nord, et ses dérivations recommencent. La plus considérable est la *Berchlcha*, qui longe le vrai Danube pendant plus de 100 kil., est distante de lui de 30 à 40 kil., et s'unit accidentellement à lui par de grands bras formant des îles marécageuses; toute la rive gauche jusqu'à Hirschova est impraticable. Le fleuve passe ainsi à *Rassova*, petite ville fortifiée, en face de laquelle sont d'inabordables marais. Il paraît que, dans des temps très-reculés, le Danube, arrivé là, continuait directement sa course de l'ouest à l'est, pour se jeter dans la mer à *Kustendjé*, dont il n'est éloigné que de quinze lieues; mais des ensablements accumulés ont fermé cette voie, et le fleuve coule directement vers le nord pour aller finir à plus de 80 lieues de son embouchure naturelle. Du temps des Romains, on avait arrêté les invasions des Daces de ce côté, au moyen d'une muraille et d'un fossé qui allaient de Rassova à la mer : c'était le *Vallum Trajani*, dont il reste encore quelques traces. Dans les temps modernes, on a projeté de rendre au Danube son embouchure au moyen d'un canal; mais ce travail, qui aurait de si grands résultats, surtout depuis que les bouches du fleuve appartiennent aux Russes, n'a pas été entamé.

Aujourd'hui, il est question de lui substituer un chemin de fer, et de faire de Rassova le port de station de tous les bâtiments qui descendent le Danube.

Après Rassova, le fleuve descend directement au nord, en traînant ses eaux dans un terrain bas, plat, où ses divers bras n'ont pas de lit distinct et forment d'inextricables marais; il arrive ainsi à *Hirschova*, ville défendue par un château-fort et dont la garnison est aujourd'hui de 1,500 hommes; elle a été prise par les Russes en 1809 et 1828. Son importance est assez grande, parce qu'elle se trouve près de l'endroit où finit la Berchicha et où le Danube reprend un seul lit; elle garde donc les passages, qui pourraient s'effectuer de ce côté dans la *Dobroutscha*. — La Dobroutscha est la presqu'île rectangulaire qui se trouve comprise entre le Danube, de Rassova à l'embouchure de Kilia, le fossé de Trajan et la mer. C'est un pays presque entièrement inondé, rempli de fertiles pâturages, nourrissant des chevaux estimés et habité par une population de Tartares pasteurs; quand le Danube est passé, il ouvre les routes de Varna et de Schumla sur Constantinople.

Après avoir repris un seul lit près de Hirschova, le Danube recommence ses grandes dérivations; il arrive ainsi à *Matkhin*, ville défendue par une enceinte et deux châteaux, et dont la garnison est aujourd'hui de 3,500 hommes; elle a été prise par les Russes en 1809 et en 1828. Son importance était alors très-grande, parce qu'elle avait vis-à-vis d'elle, mais en étant séparée par quatre à cinq bras ayant plus de 8 à 10 kil. de largeur, la forte place de *Brahilow* ou *Braïla*, ville valaque qui lui servait de tête de pont et qui a été démantelé après la guerre de 1828. Par elle on tournait toute la Valachie, on pénétrait dans la Moldavie et l'on gardait tout le bas Danube et la Dobroutscha. Elle a subi de nombreux siéges, car les Russes ne pouvaient s'aventurer au-delà du Danube sans être maîtres de cette place avancée sur leurs

derrières. Ce n'est plus aujourd'hui que le principal port de commerce de la Valachie.

Après Brahilow, le Danube reprend un seul lit et passe à *Galatz*, sur la rive gauche et près du confluent du Sereth; c'est le seul port que la Moldavie ait sur le fleuve. Puis il recommence ses dérivations et arrive à *Reni*, où il cesse de couler vers le nord pour reprendre la direction de l'ouest à l'est. Il traverse alors un pays tellement inondé, que la terre semble disparaître sous les eaux; les cours d'eau qui viennent le joindre ne peuvent effectuer leur confluent qu'à travers de vastes lacs. Néanmoins, il n'a plus à peu près qu'un seul lit lorsqu'il passe à *Isakchi* ou *Isatcha*, bourg défendu par un château-fort qui a, dit-on, aujourd'hui une garnison de 1,500 hommes, et qui vient d'être récemment attaqué par les Russes; ce n'est qu'un poste d'observation pour les embouchures du fleuve. Il en est de même de *Toultcha*, dernière forteresse des Turcs sur le Danube et qui a aujourd'hui une garnison 1,200 hommes. Cette ville était autrefois très-importante, quand elle se liait à travers les sept ou huit bras du Danube à la forte place d'Ismaïl, dont nous allons parler.

Au-dessus de Toultcha, le fleuve se partage en un grand nombre de bras, dont trois principaux, qui embrassent un vaste delta appartenant en grande partie à la Russie.

Le premier partage se fait à l'île de Tchatal, où le Danube se divise en deux grandes branches : la première, dite la *Kilia*, se dirige au nord, passe à *Ismaïl* et à *Kilia*, deux places enlevées par les Turcs aux Russes et qui commandent aujourd'hui tout le delta du Danube. Ismaïl avait autrefois pour les Turcs la même importance que Brahilow; elle a subi de nombreux siéges et fut prise d'assaut en 1790 par Suwarow, qui y fit massacrer toute la population de 35,000 âmes. La Kilia, qui se subdivise en un grand nombre d'autres bras, est difficilement navigable et n'a à son embouchure qu'un à deux mètres

de profondeur. La deuxième branche est la *Soulina*, qui coule au sud-est et se subdivise en bras de *Saint-Georges* et bras de *Dounavetze*, le plus méridional, et qui se jette dans le lac maritime de Rassim.

La *Soulina* est assez facilement navigable; elle a une largeur de 2 à 300 mètres, une profondeur de 6 à 7 mètres et elle se jette à la mer par un seul lit; le Saint-Georges a une profondeur de 10 mètres, mais son entrée est presque entièrement ensablée; le Dounavetze n'est pas navigable. Le littoral occupé par les bouches du Danube est de 138 kil. Le delta se compose des îles *Tchatal* et *Léti*, entre la Kilia et la Soulina; de l'île *Saint-Georges*, entre la Soulina et le Saint-Georges; de l'île *Portitza*, entre Saint-Georges et le Douvanetze. Cette dernière partie est la seule qui appartienne aujourd'hui à la Turquie; tout le reste est à la Russie, qui, soit par calcul, soit par négligence, a laissé s'ensabler dernièrement la Soulina et menace de ruiner la navigation du fleuve le plus important de l'Europe. Néanmoins elle entretient sur le fleuve une flottille de chaloupes canonnières qui n'ont qu'un faible tirant d'eau et portent une ou deux pièces de gros calibre.

Tout le delta, quoique inondé une partie de l'année, est bien peuplé et bien cultivé, excepté l'île de Portitza, composée de sable et infertile.

Le passage du Danube, dans son quatrième bassin, est une opération difficile, à cause de la multitude des îles, de la nature marécageuse du sol, des crues subites et fréquentes qui inondent les deux rives; mais elle réussit presque toujours, à cause de la longue étendue de rives que l'adversaire doit garder. Le passage est surtout difficile de la rive gauche à la rive droite, celle-là étant dominée presque partout par celle-ci, et n'ayant ni places fortes ni têtes de pont pour couvrir les opérations. Les Russes ont néanmoins indiqué comme lieux de passage avantageux : *Braova*, près du confluent du

Timok; les environs de Viddin; le confluent du Schyl; *Islas*, près du confluent de l'Alouta; *Flamounda*, près de Nicopoli, les environs de Giurgevo et de Hirschova; enfin, Braïla, Galatz et Isatcha. Leurs passages ont presque toujours réussi; mais ils n'ont jamais osé s'aventurer dans la Bulgarie et les Balkans sans être maîtres des places du Danube, et celles-ci ont toujours fait de longues et terribles résistances.

Quant aux Turcs, quand ils avaient les têtes de pont de Tourna, de Giurgevo, de Brahilow, d'Ismaïl, ils dominaient sans peine toute la rive gauche du Danube, sans cesse ouverte à leurs armes, et le fleuve, garni de dix-huit places fortes, protégé en avant par le Dniester et le Pruth, appuyé en arrière par les Balkans et les forteresses qui en gardent les défilés, formait l'une des lignes militaires les plus redoutables de l'Europe; c'était surtout une ligne offensive. Aujourd'hui, cette ligne est tellement ébréchée par le démantèlement des têtes de pont que nous venons de nommer, par la cession des bouches du fleuve à la Russie, par la position semi-indépendante de la Valachie et de la Moldavie, qu'elle n'est plus qu'une ligne défensive. Aussi les Turcs se sont-ils efforcés, dès le début de la guerre actuelle, et grâce aux places nombreuses qui assurent leur retraite, de rendre au fleuve son ancienne importance, en reprenant possession des deux rives par les passages qu'ils ont surpris, à *Kalafat*, près de Viddin, à *Giurgevo* et à *Oltenitza*. Leur plan actuel d'invasion de la rive gauche semble indiqué par la nature des lieux, le cours même du Danube et ses diverses inflexions; c'est celui qu'ils essayèrent dans la guerre de 1810.

Nous décrirons prochainement les affluents du Danube, avec sa ceinture orographique, et nous dirons l'état politique et militaire des pays qui composent son quatrième bassin.

Th. Lavallée.

DÉFENSE DE CONSTANTINOPLE

EN 1807.

L'énergie que la Porte vient de déployer au début de sa lutte avec le czar, et qui a opéré un revirement subit de l'opinion publique en sa faveur, m'a remis en mémoire un événement analogue, dont Constantinople fut le théâtre il y a près d'un demi-siècle, et qui prouve que cette vigueur dont on s'étonne, en l'admirant, n'est pas un fait nouveau dans l'histoire contemporaine de la Turquie.

C'était au commencement de l'année 1807. A cette époque, l'Angleterre et la Russie coalisées contre la France (autres temps, autres alliances), cherchaient à entraîner la Porte dans leur parti et agissaient depuis plusieurs mois auprès du divan en vue d'obtenir le renvoi de Constantinople de la légation française, à la tête de laquelle se trouvait alors le général Sébastiani. A la fin, irrité du peu de succès de ses démarches, et désespérant de rompre les rapports d'intimité qui venaient de s'établir entre le sultan Sélim et Napoléon, l'ambassadeur d'Angleterre, M. Arbuthnot, s'était embarqué sur le vaisseau *l'Endymion*, le 29 janvier, et avait quitté précipitamment Constantinople, après avoir menacé le divan de l'arrivée prochaine d'une flotte anglaise sous les murs de la capitale. Cette retraite, considérée par les Turcs comme une déclaration de guerre, les détermina à mettre un embargo sur les bâtiments anglais dans les ports ottomans, et à consigner les marchandises appartenant au commerce britannique.

Le 2 février, on apprit effectivement qu'une escadre

anglaise avait forcé les Dardanelles et brûlé, à Gallipoli, plusieurs bâtiments de la flotte ottomane [1]. Le 20, treize voiles ennemies étaient en vue de la capitale. Cette division, commandée par les amiraux Duckworth, Sidney Smith et Louis, se composait de cinq vaisseaux de ligne, quatre frégates, trois corvettes et deux bombardes [2]. A son apparition, l'effroi fut à son comble. Rien n'était disposé pour la résistance. L'ambassadeur de France pouvait penser que, une fois la flotte anglaise arrivée sous les murs du Sérail, le grand-seigneur souscrirait à toutes les conditions qui lui seraient imposées, que la légation française serait renvoyée, ou même mise aux Sept-Tours, si les Anglais l'exigeaient.

Cependant, cette escadre ayant mouillé aux îles des Princes [3], les ministres ottomans, frappés de stupeur, avaient déjà reçu plusieurs parlementaires de l'amiral Duckworth. Les Anglais demandaient que le grand-seigneur leur livrât quinze vaisseaux de ligne et autant de frégates, avec des vivres pour six mois ; que des garnisons anglaises fussent reçues aux Dardanelles, à l'entrée du Bosphore et dans plusieurs ports de l'empire ; que l'alliance avec l'Angleterre et la Russie fût renouvelée ; enfin, le point sur lequel ils insistaient le plus, était le renvoi immédiat de la légation française. Tout paraissait désespéré pour nos compatriotes ; le général Sébastiani, croyant les Turcs hors d'état de résister aux exigences

[1] C'est depuis cette époque qu'en vertu d'un khatti-chérif, confirmé par les traités subséquents, l'entrée des Dardanelles est interdite à tout armement européen.

[2] Cette escadre était formée des vaisseaux *le Royal-George*, de 110 canons, monté par le vice-amiral Duckworth; du *Windsor-Castle*, de 110 canons, monté par le contre-amiral Louis; du *Canopus*, de 84 canons, monté par sir Sidney Smith; du *Pompée*, de 84 canons : de *l'Actif*, du *Standard*, du *Thunderer* et du *Repulse*, de 74 canons; de *l'Endymion*, de 50, de trois frégates et de six brûlots et galiotes à bombes.

[3] Voyez, sur les îles des Princes, situées à environ 10 milles de Constantinople, la page 396 du présent volume de la *Revue*.

(*Note de la Rédaction.*)

de l'Angleterre, appuyées par un aussi grand déploiement de forces, faisait ses préparatifs de départ, et, dans sa précipitation, avait déjà, disait-on, livré aux flammes une partie des papiers de l'ambassade, lorsque M. Ruffin, attaché à la légation en qualité de *conseiller d'ambassade*, ouvrit un avis qui changea subitement la face des choses et transforma une retraite à moitié accomplie en une victoire éclatante. Ce *Nestor du Levant*, comme on l'appelait, qui depuis tant d'années avait observé le cours des vents dans ces contrées, remarqua que celui du sud-ouest, qui avait favorisé les Anglais jusqu'aux îles des Princes, ayant tout à coup passé au nord-ouest, l'ennemi, qui avait différé de se présenter de suite devant le port lorsque le vent lui était favorable, allait se trouver retenu pour plusieurs jours à quatre lieues de la capitale. Le général ambassadeur mit habilement cette circonstance à profit pour remonter le courage des Turcs et leur fit voir le danger auquel ils s'exposaient en livrant leur flotte aux Anglais et en adhérant à leurs autres demandes[1]. Dès lors tout changea de face ; le sultan Sélim ordonna de défendre Constantinople et de cesser immédiatement toute communication avec les Anglais. Tout ce qu'il y avait de Français à Péra et à Galata devint soldat. M. de Pontécoulant, sénateur, qui se trouvait alors à Constantinople, le marquis d'Almenara, ambassadeur d'Espagne, qui devint plus tard ministre de l'intérieur sous le roi Joseph, les officiers des ambassades de France et d'Espagne, parmi lesquels on remarquait MM. La

[1] Nous devons dire aussi que, dans ces circonstances, le général Sébastiani fut heureusement secondé par le talent et l'habileté des deux frères Franchini, drogmans de l'ambassade, dévoués particulièrement à Napoléon, et que, par ce seul motif, un ambassadeur de la Restauration fit plus tard renvoyer du service. La Russie, profitant de cette maladresse, s'empressa de s'approprier les frères Franchini, les combla de biens et d'honneurs, et les conserva jusqu'à leur mort à son service. On le voit, dans tous les temps, pour les petites choses comme pour les grandes, la Russie a toujours profité habilement des fautes de l'Occident.

Blanche et Latour-Maubourg, M. Lascours, capitaine aide-de-camp du général Sébastiani, MM. Enderiz Perez et Rolin, les drogmans français et les jeunes de langues[1], tous furent se jeter dans les batteries. Les Turcs, électrisés par cet exemple, secondés par des officiers français d'artillerie et du génie, envoyés de Dalmatie par le duc de Raguse [2], eurent bientôt fortifié les approches de la capitale. Jamais, dit le général Juchereau de Saint-Denis, l'un des témoins oculaires et des narrateurs de cet événement, jamais l'élan populaire des Turcs ne fut porté à un tel point: les janissaires quittèrent leurs bâtons, armes habituelles en temps de paix, pour prendre le fusil et le yatagan; les vieillards et les enfants se portaient en foule vers les travaux et s'employaient au transport des terres et des fascines; ceux dont les maisons pouvaient gêner l'action de l'artillerie, se hâtèrent de les détruire pour laisser aux canons un libre jeu contre les vaisseaux ennemis. Tous étaient disposés à périr plutôt qu'à se soumettre. Les travaux furent poussés avec une activité prodigieuse. En moins de six jours, et comme par enchantement, la partie de Constantinople qui regarde la Propontide, la pointe du Sérail, la Tour de Léandre et les rivages de l'Asie, naguère dépourvus d'artillerie, ne présentèrent plus aux yeux étonnés de l'ennemi qu'une immense côte de fer. Durant cette crise, le sultan Sélim et ses ministres, ainsi que toute la population de Constantinople, musulmane et chrétienne, déployèrent une résolution, une activité étonnantes. Le sultan, un archère

[1] L'école des interprètes, dite *des jeunes de langues*, fut fondée par Louis XIV, le 18 novembre 1669, sous le ministère de Colbert. Plus tard nous reviendrons dans cette *Revue* sur l'utilité de cet ancien établissement, en traitant de l'enseignement général des langues orientales à Paris. (*Note de la Rédaction*.)

[2] Les capitaines Boutin, Leclerc et Coutaillant. Par un concours de circonstances aussi heureuses qu'extraordinaires, ces officiers, venus en poste de Dalmatie, arrivèrent à Constantinople le jour même de l'apparition des Anglais.

d'ivoire à la main, comme premier architecte de l'empire, se promenait à pied au milieu des soldats et des ouvriers, les interrogeant, leur distribuant des éloges et des récompenses, et prenant lui-même les dimensions des batteries pour reconnaître si elles avaient été prises avec exactitude. Les ministres, de leur côté, afin d'activer les travaux, s'étaient établis en permanence au milieu des principales batteries avec les employés de leurs bureaux. Une fois Constantinople mis en état de défense, une partie des officiers français se rendit à franc étrier aux Dardanelles, pour relever les batteries que les Anglais avaient renversées en forçant le détroit. Ces officiers furent efficacement secondés par des ingénieurs turcs et deux cents canonniers qui avaient été expédiés de Constantinople et mis sous les ordres d'Ismaïl-Pacha, ministre intelligent et actif. Informé de ces dispositions, qui allaient rendre sa retraite impossible ou du moins désastreuse, l'ennemi, qui peu de jours auparavant s'était présenté en vainqueur, ne songea plus désormais qu'à la fuite. Il leva l'ancre précipitamment et se hasarda, le 2 mars, à franchir l'Hellespont.

Ce ne fut pas sans essuyer des dommages que les Anglais y parvinrent, quoiqu'on n'eût pas eu le temps de relever les batteries du fort d'Europe; leur flotte essuya tout le feu du château d'Asie, qui était bien servi. Un énorme boulet de marbre cassa le grand mât du *Windsor-Castle*, et deux corvettes échouèrent à la côte. Enfin, la flotte anglaise passa entre les deux nouveaux châteaux, dont elle essuya également le feu et se retira en mauvais état à Tenedos. Ainsi l'Angleterre, pour tout fruit d'une expédition hasardeuse, n'eut que le regret d'avoir exaspéré les Turcs et consolidé l'influence française à Constantinople, en fournissant à la nation l'occasion de jouer un beau rôle.

En rappelant aujourd'hui ce fait, qui eut dans le temps un grand retentissement, mais dont les circonstances

n'ont pas été suffisamment appréciées, j'ai voulu retracer un souvenir également honorable pour la Turquie et pour la France, et rendre hommage à la mémoire d'un homme qui fut pendant plus d'un demi-siècle la gloire du drogmanat français dans le Levant.

Depuis lors, le temps a singulièrement modifié la situation et les forces respectives des puissances ; la Russie seule, fidèle à ses vieux projets d'agrandissement et de conquêtes, menace Constantinople ; mais les Turcs, aussi braves et aussi résolus que par le passé, ont plus de moyens de défense qu'ils n'en avaient alors, et la France et l'Angleterre, jadis rivales de gloire et d'intérêts, unies aujourd'hui pour le triomphe du droit et de la justice et pour la paix et le bien de l'Europe entière, envoient leurs escadres combinées dans le Bosphore, afin de préserver la Turquie de toute atteinte portée à son intégrité et à son indépendance.

T.-X. Bianchi.

NOTES SUR LE CAUCASE.

Le développement qu'a pris la guerre du Caucase, par suite de la rupture entre la Russie et la Porte, fera, nous l'espérons, que ces courts fragments, tirés de notes curieuses et entièrement inédites recueillies sur les lieux mêmes, et qu'une confiante amitié a bien voulu nous communiquer, seront vus avec plaisir par le lecteur.

(*Note de la Rédaction.*)

..... Ce n'est pas seulement le Daghestan, centre des opérations de Chamyl, qui est insurgé contre les Russes, ce sont toutes les contrées comprises entre la mer Noire et la mer Caspienne, et qui, mi-partie européennes, mi-partie asiatiques, forment la limite de la Russie, du côté de la Perse et de la Turquie d'Asie. Parmi ces contrées, la plus considérable, par son étendue et sa population, est sans contredit la région connue sous le nom de Tcherkassie, ou pays des Tcherkesses (Circassie), et de grande et petite Abasie. C'est cette région qui s'étend de ce côté de la chaîne du Caucase, le long de la mer Noire, en descendant vers le sud-est, depuis Anapa[1] jusqu'à la limite de la Mingrélie, à environ six heures de Soukoum-Kalè, et sur le versant oriental, depuis l'embouchure du Kouban jusqu'à sa source, dans le voisinage du mont Elbrous. A partir de ce point, la chaîne court de l'ouest à l'est jusqu'aux frontières du Daghestan, et forme la séparation de la Russie proprement dite et des provinces incorporées (Géorgie, Arménie, etc.).

Les diverses peuplades qui habitent cette contrée, liées entre elles de temps immémorial par la communauté de langue, d'origine, d'entreprises, peuvent être

[1] Cédée aux Russes par le traité d'Andrinople, en 1829.

considérées comme ne formant qu'une seule nation, gouvernée par ses *ouzden* (nobles), et ne comptant pas moins de 160,000 familles ; ce qui, à ne prendre qu'un homme par famille (tous les individus valides étant d'ailleurs armés et disponibles pour la guerre), donnerait une armée de 160,000 combattants.

Les Russes, sans avoir pu jusqu'à ce moment établir leur domination sur ce pays, le cernent par les forts qu'ils bâtissent sur ses limites, en même temps qu'ils s'efforcent, par leurs intrigues, de semer la division parmi les ouzden, de manière à empêcher la centralisation des forces et l'établissement d'une action en commun avec Chamyl. Toutefois, et bien que les émissaires envoyés par Chamyl ne soient pas encore parvenus à s'entendre avec eux, les Abasiens ne laissent pas d'agir séparément et de faire de fréquentes incursions chez les Russes.

Un pays placé dans des conditions aussi favorables pour une guerre contre les Russes, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de leurs irréconciliables et infatigables ennemis, les Polonais. De 1843 à 1846, plusieurs agents polonais, destinés au Daghestan, débarquèrent en Abasie, et s'occupèrent de recueillir des renseignements exacts sur la géographie de ces contrées, sur l'esprit de leurs habitants et la possibilité de relier l'action de la Circassie au mouvement de Chamyl.

Ils devaient en même temps pénétrer jusqu'à l'état-major impérial, et s'enquérir de la situation réelle du corps expéditionnaire, du nombre et de la composition des régiments, des dispositions des officiers. Leur mission réussit, du moins en partie. On sut, de source certaine, que les forces russes, dans le Caucase, ne s'élevaient pas à moins de 180,000 hommes, dont 40,000 Polonais. La presque totalité des régiments de Kabardinski et de Kuvynski, les plus distingués de l'armée, était composée d'officiers et de soldats de cette nation; aussi les

désertions étaient-elles fréquentes parmi ces troupes, au point que Chamyl avait pu, dans un très-court espace de temps, se composer un corps de 800 hommes d'élite, tous Polonais. C'étaient encore des officiers polonais qui dirigeaient son artillerie, et l'on citait le nom de l'un d'eux qui, attaché à la personne du chef en qualité d'aide-de-camp, possédait une grande influence sur son esprit. Toutes ces circonstances réunies avaient fini par éveiller les soupçons des Russes. Un des agents dont j'ai parlé avait failli être victime d'un guet-apens, et avait été forcé de retourner à Constantinople, blessé grièvement. Un autre était tombé sous les coups d'un assassin arménien, dont les Abasiens tirèrent plus tard un châtiment exemplaire. Néanmoins, et bien que l'émigration polonaise ne soit pas encore parvenue à nouer de relations directes avec Chamyl, les tentatives faites à diverses époques ont servi à démontrer, de la manière la plus évidente, la possibilité d'établir l'action commune de la Circassie et du Caucase; action qui, se combinant dans l'hypothèse d'une guerre entre la Porte et la Russie, avec le soulèvement de la Pologne et celui des provinces moldo-valaques, pourrait résoudre la question d'Orient dans un sens opposé aux desseins et aux espérances du czar.

A. Ubicini.

PRECIS HISTORIQUE

DE LA

DYNASTIE DES AGLABITES

Traduit en français et accompagné de notes

PAR M. CHERBONNEAU,
professeur d'arabe à la chaire de Constantine.

INTRODUCTION.

Un ouvrage d'Ibn-Ouadrâne, copié sur l'original qui se trouve à Tunis, dans la bibliothèque de Djâma Ez-Zeïtouna, m'a fourni l'abrégé historique dont je donne ici la traduction française. Le but de l'auteur semble avoir été de rédiger une chronique très-concise, qui pût servir, en quelque sorte, de *memento* : car il a noté les dates avec un soin remarquable. On pourrait cependant lui reprocher une erreur assez grave, relativement à la révolte du caïd Et-Tabnadi (Et-Tombedi ?), qu'il place sous le règne d'Abou'l-Abbas. Le style ne laisse pas d'offrir une certaine ressemblance, je dirai même un air de parenté, avec celui d'Ibn-abou-dinar El-Kaïrouâni, qui est l'auteur du *Mounèss fi akhbar Ifrikia ou Tounèss* [1], à telles enseignes, qu'on est en droit de supposer que le livre troisième de ce dernier est une compilation du Précis d'Ibn-Ouadrâne, lequel remplit les fonctions de ministre à Fez, peu de temps après le règne des Aglabites.

Pour comprendre la situation politique de l'Afrique septentrionale à l'époque qui vit surgir la famille d'El-Aglab, il est indispensable de lire l'introduction, écrite avec un rare talent par M. Noël Desvergers en tête de sa traduction de l'*Histoire de l'Afrique sous les Arabes*.

L'espace trop restreint que nous accorde la *Revue* nous fait un devoir de n'en extraire que les lignes suivantes, où l'on trouvera cependant l'esquisse assez nette de l'origine de ces princes : « Depuis quelque temps, les Berbers, bien que convertis à l'islamisme, embrassaient, aux premiers prétextes de mécontentement, l'une des sectes nombreuses qui cherchaient à diviser l'unité musulmane. Les Sofrieh, les Ibadhieh, les Wahabi, avaient plutôt une influence politique que religieuse, et se recrutaient chaque jour parmi les hommes opposés au gouvernement. C'est à l'aide de

[1] Le *Mounèss*, ou description historique de l'Afrique et de Tunis, a été traduit par MM. Pellissier et Rémusat. (Explorat. scientif. de l'Algérie.)

ces schismatiques que les Werfadjoumah parvinrent à se maintenir, pendant plusieurs années, contre les forces de l'Orient.

« Au nombre des guerriers envoyés pour les combattre, se trouvait El-Aglab, de la tribu des Benou-Tamim. Après avoir contribué puissamment à la défaite des Werfadjoumah, il fut investi du gouvernement de la province du Zab, et bientôt de celui de toute l'Afrique. » (*Conf.* Introd., p. 16).

TRADUCTION.

Ce fut en l'année 144 (de J.-C. 761-762) que Abou-Djafar El-Mansour, deuxième prince de la dynastie des Abbassides, envoya, comme gouverneur en Afrique, Ibn-el-achats-ben-Okba El-Khozaï. S'il faut en croire l'historien Ibn-Nebâta, il y aurait été envoyé par Es-Saffah, en l'année 133 (de J.-C. 750-751).

Quoi qu'il en soit, tandis que la puissance du khalifat passait des mains des Ommiades dans celles des Abassides, et que ces derniers concentraient tous leurs efforts dans la pacification de l'Orient, le feu du désordre éclatait en Afrique. Abou'l-Ketthab s'était mis à la tête de l'insurrection. Ce fut dans ces circonstances que Abou-Djafar El-Mansour donna l'ordre à Ibn-el-achats de diriger une expédition contre cette contrée. Le général partit et livra à Abou'l-Khettab une bataille, dans laquelle celui-ci perdit la vie.

Après la défaite et la dispersion des Sofrieh, le premier soin du vainqueur fut de se rendre à Caïrouan, en rebié'l-ouwel de la même année ; il fit bâtir en briques crues (*thoba*) un mur d'enceinte qui avait dix-sept coudées de large. Le travail fut terminé au mois de redjeb de l'année 146 (de J.-C. 763-764).

Ibn-el-achats fut le premier gouverneur (*caïd*) qui porta en Afrique l'habit noir. Les Abassides avaient adopté cette couleur, comme pour montrer leur désir de venger le meurtre d'El-Houceïn, de Zeïd et de l'imam Ibrahim (que Dieu leur accorde ses grâces !). Leurs habits,

leurs drapeaux et leurs caftans étaient noirs. Les représentants de leur autorité, dans tous les pays et même en Afrique, furent tenus de prendre cette couleur.

Après le départ d'Ibn-el-achats pour l'Orient, El-Mansour envoya pour gouverner l'Afrique à sa place Omar Ben-Hafs ben-Osman ben-Qabiça ben-Abi-Sofra, qui était le père du célèbre El-Mouhallab ben-Sofra. On l'avait surnommé en Perse Hezarmerd, c'est-à-dire mille hommes, parce que sur le champ de bataille il valait mille cavaliers. Son courage et ses exploits lui avaient mérité l'estime et l'affection du khalife, qui l'avait investi précédemment du commandement du Sind, du Hamadan et de la Perse; mais il fut rappelé, et remplacé par Hicham ben-Omar Et-Taalébi.

Lorsque Ibn-Qabiça arriva en Afrique, l'an 151 (de J.-C. 768-769), avec cinq cents cavaliers d'élite, les principaux habitants de Caïrouan vinrent à sa rencontre. Il leur fit un accueil plein de cordialité et les combla de présents. Pendant trois années il imprima une marche régulière; puis il se transporta dans le Zab, où il fonda la ville de Thobna, après avoir reçu d'El-Mansour l'ordre de châtier les rebelles qui bouleversaient l'Afrique. Il fit d'abord beaucoup de mal à l'ennemi, mais, le sort lui étant devenu contraire, il fut obligé de se retrancher dans les montagnes de l'Aurès, où les insurgés trouvèrent moyen de l'assassiner pendant son sommeil. Que Dieu lui accorde sa miséricorde!

Son successeur fut Yezid ben-Hatem ben-Qabiça ben-El-Mouhallab-ben-Sofra, que El-Mansour fit passer en Afrique l'an 155 (de J.-C. 771-772), à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. Lorsque les meurtriers d'Omar-ben-Hafs eurent été massacrés, le nouveau gouverneur travailla à rétablir la tranquillité et acheva la soumission du pays. Vers la fin du second djoumad de la même année, il fit son entrée à Caïrouan, organisa l'administration et installa chaque corps de

métier dans un quartier de la ville, qui lui était spécialement destiné. On vante beaucoup sa munificence. Sahnoun rapporte qu'il disait souvent : « J'en jure par Dieu, la divinité unique, je ne crains rien tant que d'entendre un de mes sujets dire que j'ai été injuste envers lui ; et pourtant, je sais bien que Dieu seul est infaillible. »

Il fit abattre la mosquée de Caïrouan, à l'exception du chœur (*mihrab*), et la reconstruisit à neuf ; il y plaça une colonne verte qu'il avait achetée à un très-haut prix. La bonté, la libéralité et la prudence n'étaient pas les seules qualités dont il fût doué : il avait une activité telle, qu'il traitait toutes les affaires par lui-même. Lorsqu'il partit de l'Irak pour se rendre en Afrique, en compagnie de Yezid Es-Salmi, émir d'Egyte, il voulut prendre à sa charge la dépense et l'entretien des deux armées, ce qui était certainement une grande preuve de libéralité. Bien des poètes l'ont célébré dans leurs chants, et sa munificence envers eux fut sans bornes. Merouân ben-abou-Hafsa lui ayant récité un distique en son honneur, il lui donna 50,000 dirhems, et fit crier dans les rangs de l'armée : « Que celui qui m'aime récompense ce poète ! » Une collecte improvisée produisit 50,000 autres dirhems.

Yezid gouverna l'Afrique pendant quinze ans. Il mourut à Caïrouan en 170 (de J.-C. 786-787), laissant un fils qui fut proclamé son successeur par les habitants de la ville. En cette même année, la mort ayant enlevé le khalif El-Hâdi, Haroun-er-Rechid monta sur le trône et envoya en Afrique Rouh-ben-Hâtem ben-Qabiça El-Azdi, qui était frère d'Yezid. Quant au neveu, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de Mouçoul. Rouh comptait parmi les émirs de grande capacité ; il avait exercé de hauts emplois sous cinq kalifes, savoir : Es-Seffah, El-Mansour, El-Mahdi, El-Hâdi et Er-Rechid. Son éloquence égalait sa sagesse ; il était aussi généreux que vaillant.

On lit dans Ibn-Rechid de Caïrouan l'anecdote suivante :

« Un jour que Rouh ben-Hâtem était assis dans une *menzha*, à côté d'une de ses esclaves, un individu vint lui offrir, dans un de ces vases qu'on appelle *gâdouss*, un bouquet de roses blanches et de roses rouges, extraordinaires pour la saison. Charmé de ce présent, le gouverneur ordonna qu'on remplît le vase de dirhems ; mais sa femme prenant la parole lui dit : Seigneur, vous n'êtes pas juste à l'égard de cet homme. — Comment cela? fit l'émir. — Les fleurs étaient de deux couleurs, reprit-elle, et il serait convenable que la récompense fût comme elles. Cette remarque fit sourire l'émir, et il voulut qu'on mît dans le vase autant de pièces d'or que de pièces d'argent. »

Après quatre ans de séjour en Afrique, Rouh ben-Hâtem mourut à Caïrouan, pendant le mois de Ramadhan. Comprenne qui voudra les caprices du hasard ! Le jour où son frère expirait en Afrique, lui, il commandait en chef la province du Sind, et chacun s'étonnait de la distance prodigieuse qui les séparait. Cependant un ordre du khalife lui ayant conféré la place d'Yezid, il vint terminer ses jours dans la même ville, et ses restes furent déposés à côté de son frère, sous la même poussière. L'issue de tout événement est dans la main de Dieu. Ce fut sous l'administration de Rouh que s'établit dans l'ouest la principauté des Beni-Edris, en l'année 172 (de J.-C. 788-789).

A la mort de Rouh ben-Hâtem, le kalife Haroun-er-Rechid envoya en Afrique Hartemat ben-A'aïn el-Hachemi, qui arriva le 27 de rebi'l-akher 179 (de J.-C. 795-796). C'est à lui qu'Ibn-Khallicân attribue la fondation de Monastir ; mais Ibn-Chebbât dit positivement qu'il ne fit pas autre chose que d'y construire le grand palais, dont les travaux furent exécutés sous la direction de Zakaria ben-Qâdem. Ce même auteur assure que Tripoli lui doit ses fortifications.

La paix et la tranquillité régnèrent sur le territoire

confié à son autorité. Mais lorsqu'il vit l'Afrique en proie de nouveau aux troubles et à la révolte, il demanda à Haroun er-Rechid sa révocation, qui lui fut accordée. En conséquence, il retourna en Orient et vécut jusqu'au temps d'El-Mamoun, qui d'abord le consultait sur les affaires importantes, mais qui finit par le prendre en haine et le jeta dans un cachot, où il le fit tuer par un bourreau, l'an 200 (de J.-C. 815-816). Il y a des historiens qui prétendent que ce fut le vizir El-Fadl ben-Sahel qui le fit mourir à l'insu d'El-Mamoun. Hartemat fut un des lieutenants les plus distingués de la famille des Abassides.

Ibrahim ben El-Aglab

(premier prince aglabite).

En l'année 184 (de J.-C. 800), au moment où Hartemat s'éloignait de l'Afrique, le khalife Er-Rechid décernait le commandement de cette importante province à Ibrahim ben El-Aglab, qui fut le premier émir aglabite de Caïrouan[1]. Presque à la même époque, il nomma Hammad El-Berberi gouverneur du Yemen et de la Mecque, Daoud ben-Morched ben-Hatem El-Mohallebi gouverneur du Sind, Yahia El-Herichi gouverneur du Djil, et Mahraouia gouverneur de Tabaristan. Yezid ben-Morched ben-Zaiada Ech-Chibâni alla remplacer Ibrahim ben-el-Aglab dans le commandement de Moussoul.

Le nouvel émir bâtit, à trois milles de Caïrouan, la ville d'El-Kaçar, où il établit sa résidence. Des bazars,

[1] Sans nuire à la concision de son livre, Ibn-Ouadrâne aurait pu noter les circonstances qui favorisèrent l'avénement d'Ibrahim. Voici comment Ibn-Khaldoun (*Hist. de l'Afrique*, trad. par M. Noël Desvergers, p. 84) explique le fait : « Les populations de l'Afrique ayant pris en haine Mohammed-ben-Mokatil, insinuèrént à Ibrahim-el-Aglab qu'il ferait bien de demander à Rechid le gouvernement de leur pays. Ibrahim écrivit à ce prince, et lui promit, s'il voulait le nommer, non seulement de renoncer à la subvention des 100,000 dinars qui d'Egypte étaient envoyés en Afrique, mais encore de lui en envoyer 40,000 chaque année. »

des fondouks, des bains, une mosquée, s'élevèrent rapidement autour de son palais, et attirèrent une population considérable. Avant lui, le chef de la province demeurait à Caïrouan, au sud de la mosquée principale. La mort, qui vint le frapper l'an 196 (de J.-C. 811-812), ne lui permit pas de mettre la dernière main à son œuvre. Il eut son fils pour successeur.

Abou'l-Abbas Abd-Allah ben-Ibrahim.

A la même époque, El-Mamoun triomphait de son frère El-Amin qu'il tenait assiégé dans Bagdad, et la fortune qui secondait ses efforts lui apportait, de toutes les parties de l'empire musulman, l'adhésion des commandants et des officiers supérieurs. Dès qu'il apprit la mort du gouverneur de l'Ifrikia, il n'hésita pas à envoyer les lettres d'investiture à son fils, nommé Abou'l-Abbas Abd-Allah. Il y avait à peine deux ans que ce prince jouissait en paix du commandement, lorsque la révolte d'un de ses caïds vint jeter le trouble dans la province. Ce caïd était Mansour Et-Tanbedi[1]. Partisan déclaré de l'émir Mohammed, il avait attiré une partie de l'armée sous ses drapeaux, et gagné l'esprit de la population de Caïrouan ; puis, son audace croissant de jour en jour, il avait enfermé le gouverneur dans sa capitale et s'était emparé, les armes à la main, de l'Ifrikia, de Barka et de tout le Mogreb. Ces succès pouvaient être de longue durée ; mais Abou'l-Abbas reprit courage, et épuisa Et-Tanbedi par une suite de combats, qui auraient fait blanchir les cheveux à des enfants à la mamelle. Caïrouan et l'Ifrikia rentrèrent dans le devoir. Le Dieu des mondes, en lui

[1] Ebn-Kaldoun et Nowaïri écrivent *Tabnadi*, et ajoutent que Mansour avait pris ce surnom du château de Tabnada, appartenant à sa famille. C'est sous le règne de Ziadet-Allah, et non sous celui d'Abou'l-Abbas qu'ils placent la révolte de ce fameux caïd.

accordant la victoire, permit qu'il finît ses jours en paix sous le khalifat d'El-Mamoun.

Ziadet-Allah ben-Ibrahim.

Après la mort d'Abou'l-Abbas, qui arriva en l'année 201 (de J.-C. 816), son frère Ziadet-Allah prit sa place et reçut l'investiture du khalife El-Mamoun. Profitant de la tranquillité dont il jouissait, le nouvel émir fortifia Caïrouan, entoura Souça d'un rempart, et fit reconstruire à neuf la mosquée de la capitale, à l'exception du chœur, travail qui ne lui coûta pas moins de 6,000 dinars; il bâtit en outre le pont de Bab-er-Rebie et le fort de Souça.

Mais l'acte le plus important de son gouvernement, ce fut la conquête de la Sicile[1], par Açad ben El-Firat, cadi de Caïrouan. L'historien Ibn-Rachik rapporte que Açad s'embarqua à Souça avec une flotte forte de vingt mille hommes, et que, lorsqu'il aborda en Sicile, le gouverneur de cette île l'attendait à la tête d'une armée de cent cinquante mille combattants. Malgré des forces aussi supérieures, les infidèles, abandonnés de Dieu, se virent repoussés sur tous les points; battus, mis en déroute, ils ne purent même trouver un abri derrière les remparts de leurs villes. Toutes les places fortes tombèrent successivement au pouvoir du vainqueur, et les vrais croyants restèrent maîtres de l'île entière, où ils fondèrent une colonie qui dura jusqu'à l'année 540 (de J.-C. 1145), époque à laquelle ils en furent chassés par les infidèles.

[1] Un officier grec, nommé Fimi (Euphémios), s'était emparé du gouvernement de la Sicile, après avoir vaincu et tué le patrice Constantin; mais, à son tour, il fut bientôt menacé par Michel, commandant de Palerme, et par Plata, son cousin, qui se rendit maître de l'île. Alarmé de cet échec, Fimi se rendit en Afrique, où il implora le secours de Ziadet-Allah, qui lui accorda une armée, commandée par Açad-ben-El-Firat, cadi de Caïrouan. L'expédition partit au mois de rebie de l'année 212 de l'hégire, et vint aborder à Mazzara.

Açad ben El-Firat fut tué l'an 213 (de J.-C. 828-829), au siége de Syracuse. Son successeur, ainsi que ceux qui vinrent après lui, furent investis du commandement par les gouverneurs de Caïrouan. Cet état de choses subsista jusqu'à la fin de la conquête.

Ziadet Allah mourut en 223 (de J.-C. 838), sous le khalifat d'El-Motassem. On lui avait entendu dire que, parmi les choses qu'il lui avait été donné d'accomplir, quatre lui mériteraient la miséricorde divine au jour de la résurrection : premièrement, la construction de la mosquée de Caïrouan, pour laquelle il avait dépensé 86,000 dinars; — deuxièmement, le pont de Bab-er-Rebie; — troisièmement, le château des marabouts, à Souça; — enfin, la nomination du pieux et savant Ahmed ben-Moharez aux fonctions de cadi.

Ce magistrat vénéré descendit dans la tombe deux ans avant l'émir.

Abou Ykal ben El-Aglab.

Abou-Ykal, frère de Ziadet-Allah, reçut l'investiture du kalife El-Montassem billah. Il avait pour lieutenant, en Sicile, Mohammed ben Abd-Allah ben El-Aglab. Son gouvernement fut de courte durée : il mourut en l'année 226 (de J.-C. 840-841), après avoir régné deux ans et neuf mois. Son fils lui succéda.

Abou'l-Abbas Mohammed ben-Ibrahim.

Ce fut un prince intelligent, spirituel, juste et vertueux; il s'occupait lui-même des affaires de la province, et maintenait, avec un grand zèle, la sécurité des routes. Une des gloires de son règne fut l'imam Sahnoun ben-Saïd[1]. Plusieurs chefs de sectes, tels que les Abadhites,

[1] C'est sous le règne d'Abou'l-Abbas, en l'année 234, que Sahnoun devint Cadi, après la déposition d'Ibn-abou-Djouad. Sahnoun a été l'un des

les Sofria, les Manichéens (*zenâdeka*) et les Motazeliens, avaient l'habitude de s'assembler dans la mosquée métropolitaine, pour y prêcher publiquement leurs doctrines pernicieuses. Sahnoun réforma ces abus, en leur en défendant l'entrée sous les peines les plus sévères.

Ce fut à cette époque que le commandant supérieur de la Sicile El-Abbas ben-El-Fadl ben-Yacoub ben-Fezarah s'empara, après plusieurs exploits glorieux, de Cassar-Yana (*Enna*), un jeudi 15 choual de l'année 237 (de J.-C. 24 janv. 859). Depuis la prise de Syracuse par les musulmans, cette ville était devenue, grâce à sa position fortifiée, la résidence des gouverneurs grecs. Une fois maître de la place, El-Abbas se hâta d'y construire une mosquée, où il fit célébrer la prière du vendredi et prononcer la kotba du haut du menbar.

L'émir Abou'l-Abbas mourut en 240 (de J.-C. 854), sous le règne du khalife El-Motewakkel; il déposa l'autorité entre les mains de son fils Abou-Ibrahim.

Abou-Ibrahim Amed ben-Mohammed.

L'investiture fut envoyée à Abou-Ibrahim par le khalife El-Motewakkel âl-Allah. La première année de son gouvernement fut signalée par une révolte des Tunisiens. Il mit une armée sur pied, fondit à l'improviste sur leur ville et fit un grand nombre de prisonniers. Parmi ces derniers se trouvaient des femmes, auxquelles Sahnoun avait donné asile dans sa maison. L'émir les ayant fait réclamer, Sahnoun jura qu'il ne les rendrait point tant qu'il serait cadi. C'est ainsi que la difficulté fut tranchée par la fermeté de l'illustre magistrat.

Sur ces entrefaites, El-Abbas ben-El-Fadl ben Feza-

hommes les plus savants et les plus habiles du Mogreb, dans lequel il répandit les doctrines de l'imam Malek. Ibn-Khallican lui a consacré une notice biographique.

rah, commandant supérieur de la Sicile, vint à mourir dans le courant de l'année 247 (de J.-C. 861). A la sollicitation des troupes, son fils, nommé Abd-Allah ben-El-Abbas, se chargea de l'administration de l'île jusqu'à l'arrivée de Khafadja ben-Soliman. Le nouveau gouverneur, envoyé par l'émir d'Afrique, poursuivait activement la conquête commencée par ses prédécesseurs, lorsqu'il périt assassiné par un de ses gardes, qui s'enfuit chez les chrétiens. Son fils, Mohammed ben-Kafadja, n'eut pas une fin moins malheureuse; confirmé dans son gouvernement par Abou-Ibrahim, il mourut en 257 (de J.-C. 870), sous les coups d'El-Kocian, qui faisait partie de son armée.

L'émir Abou-Ibrahim[1] administra l'Ifrikia pendant tout le règne d'El-Montecir ben-El-Motewakkel ben-El-Motacem. Sa mort, arrivée en 249 (de J.-C. 863), sous le khalifat d'El-Mostaïn, laissa le gouvernement à son fils.

Abou-Mohammed Ziadet-Allah[2].

Ce prince dut son investiture au khalife El-Mostaïn billah. Il ne resta que dix-huit mois au pouvoir. En 250 (de J.-C. 864), il fut remplacé par son frère.

Abou-abd-Allah Mohammed ben-abi-Ibrahim.

Mohammed reçut aussi l'investiture des mains du khalife El-Mostaïn billah. C'est sous son règne, l'an 261 (de J.-C. 874-875), que parurent les Samanides, dont le

[1] On lit dans Ibn-Khaldoun *Hist. de l'Afrique*, trad. par M. Noël Desvergers, p. 115) : « Ce prince aimait beaucoup à bâtir; il éleva en Afrique prés de 10,000 forteresses construites en pierres et en chaux, et munies de portes de fer. » Je ne sais pas à quel auteur Ibn-Khaldoun a emprunté cette assertion : mais les voyages que j'ai faits en Algérie m'autorisent à la regarder comme une exagération insigne.

[2] Ce Ziadet-Allah est plus généralement connu sous le nom d'El-Asghar (le plus jeune).

chef, Noçor ben-Amed Es-Samani, gouvernait la province du Mawarennehar.

Dans la même année, les habitants de Barka s'étant révoltés contre Amed ben-Touloun, émir d'Egypte, celui-ci dirigea contre eux une expédition; il s'empara du pays et emmena en captivité les plus notables de la population. Alors le territoire de Barka devint province égyptienne.

L'émir Abou-abd-Allah[1] mourut en 261, pendant le mois de djoumad el-ouwell. Il avait gouverné dix ans cinq mois et quinze jours; on remarquera qu'il eut l'honneur de prononcer la kotba au nom de quatre khalifes, à savoir : El-Mostaïn, El-Mo'tezz, El-Mohtadi et El-Motamed.

Ibrahim ben-Amed ben-El-Aglab[2].

Ce prince, vraiment doué d'une intelligence rare, fut investi de l'autorité par El-Motamed âl-Allah. Généreux et bienfaisant, il consacra une partie de ses biens à des aumônes et à des œuvres de piété. La plupart du temps il résidait à Tunis, où il fit bâtir une mosquée. C'est à lui qu'on doit la citerne de Caïrouan. En 263 (de J.-C.

[1] L'émir Abou-abd-Allah fut surnommé Abou'l-Gharanik. Voici la cause donnée par Nowaïri à ce surnom : « Mohammed-Abou-Ibrahim avait pour la chasse une violente passion; on l'avait surnommé le père des grues (Abou'l-Gharanik), parce qu'il avait fait bâtir à Sahlaïn un palais, afin de se livrer plus facilement à son goût pour la chasse de ces oiseaux, et qu'il avait dépensé dans cette construction 30,000 dinars. » (*Hist. de l'Afrique*, trad. par M. Noël Desvergers, p. 117.)

[2] A la mort d'Abou'l-Gharanik, son frère Ibrahim lui succéda. Ce prince avait nommé pour son successeur son fils Abou-Ikal, et il avait fait jurer à son frère de ne pas enlever le trône à son neveu, et de ne pas se prononcer contre lui, mais, au contraire, d'être son tuteur et son lieutenant jusqu'à ce qu'il fût grand.

Cependant lorsque Abou'l-Gharanik eut cessé de vivre, les principaux habitants de Caïrouan vinrent trouver Ibrahim, et voulurent le placer sur le trône, qu'il méritait par l'excellence de ses mœurs et son esprit de justice. Ibrahim refusa d'abord, puis enfin il consentit, et, oubliant les dernières volontés de son frère, il prit possession du château des émirs.

876-877), il fonda la ville de Rhekada; après y avoir construit un palais et une mosquée, il y fixa sa résidence. Une seule année avait suffi pour l'achèvement de tous ces travaux.

Bientôt la Sicile attira son attention : il confia le commandement de cette île à El-Hassan ben-el-Miass, qui en prépara la soumission par la prise des villes et et des châteaux servant encore de refuge aux Grecs.

Plus tard, Ibrahim lui-même, après avoir remis le gouvernement de l'Afrique à son fils Abou'l-Abbas Ahmed, se transporta en Sicile, et là, faisant la guerre sainte au nom du Dieu des armées, il remporta de brillantes victoires dont le cours ne fut interrompu que par sa mort, qui arriva l'an 289 (de J.-C. 902), dans la nuit du samedi 19 de Dhou'l-Kaada. Son corps fut déposé dans un cercueil et envoyé en Afrique pour être enterré à Caïrouan [1]. Il avait régné vingt-huit ans.

Abou'l-Abbas Abd-Allah Ben-Ibrahim.

Le successeur d'Ibrahim fut son fils Abou'l-Abbas, qui reçut l'investiture des mains d'El-Moctefi Billah, bien que ce khalife ne soit monté sur le trône que six mois plus tard. Le nouveau gouverneur était un prince sage, équitable, n'ayant d'autre désir que de faire le bonheur de ses sujets. Son premier acte fut de transporter à Tunis le siége de sa résidence. Les inclinations vicieuses de son fils, Ziadet-Allah [2], autant que sa passion pour le vin, l'avaient obligé de le faire garder

[1] Il mourut pendant une de ses expéditions à Cosenza, capitale de la Calabre citérieure. Nowaïri et Ibn-Khaldoun ont donné un récit très-circonstancié de la vie d'Ibrahim.

Lorsque Ibrahim succomba à une maladie d'entrailles, sous les murs de Cosenza (Kasna, suivant Ibn-Kaldoun, et Kasta, suivant Nowaïri), ses compagnons conférent le commandement des troupes à son petit-fils, Ziadet-Allah. Enivré par les honneurs de cette nouvelle position, le jeune prince résolut de se révolter contre son père. (Ibn-Khaldoun, p. 146, trad. de M. Noël Desvergers.)

dans une prison : mais le jeune prince, pour se venger d'une telle sévérité, complota le meurtre de son père avec trois des affranchis qu'il avait ramenés de Sicile. Quand le crime fut consommé et que la tête du malheureux émir eut été apportée dans la prison, Ziadet-Allah reprit sa liberté et se fit proclamer gouverneur de l'Afrique, l'an 290 (de J.-C. 903), ou, selon El-Mouïed, l'an 296 (de J.-C. 908-909).

Abou-Modhar Ziadet-Allah.

Malgré l'odieux parricide dont il s'était rendu coupable, ses pouvoirs furent confirmés par le khalife El-Moktader. Il fit enterrer son père à Tunis; puis il donna un libre essor à ses penchants. Sans souci pour les affaires de la province, ni pour les intérêts de ses sujets, il se livra tout entier aux plaisirs, au vin, à la débauche, à la société des bouffons, des chanteurs et des hommes les plus vils, qui ne le quittaient ni jour ni nuit. Un des premiers actes de son despotisme fut de faire disparaître tout ce qui lui portait ombrage. Ainsi périrent successivement ses frères, ses favoris, ses lieutenants, ainsi que les meurtriers de son père, quoiqu'ils n'eussent agi que par sa volonté.

Cependant les affaires d'Abou-Abd-Allah Ech-Chii prenaient tous les jours de la consistance. Cet homme, qui se donnait pour un descendant de Mohammed et prétendait avoir été envoyé pour relever l'empire des Alides Fathimites dans le Mogreb, avait fait sa première apparition sur le territoire des Kétama (province de Constantine), au temps où vivait Ibrahim ben-El-Aglab, dont nous avons parlé précédemment. Justement effrayé de ses succès toujours croissants, Ziadet-Allah fit sortir de Tunis une armée forte de quarante mille hommes et en confia le commandement à un de ses cousins, nommé Ibrahim ben-El-Aglab. Celui-ci marcha contre le Chii et

engagea près de Sebiba un combat dont l'issue ne fut pas favorable à ses armes. Il ne restait plus d'espoir à l'émir d'Afrique : la résistance lui parut impossible contre un adversaire qui comptait les jours par des victoires. Il rassembla ses trésors et se sauva du côté de l'Orient avec sa famille et sa garde particulière. A Racca il reçut une lettre par laquelle le khalife El-Moktader lui ordonnait de retourner dans ses Etats et de reprendre les hostilités contre l'usurpateur. En-Noucheri, gouverneur d'Egypte, devait en même temps lui fournir tous les subsides dont il aurait besoin, tant en troupes qu'en argent. Il attendit longtemps, mais en vain, les renforts qui lui étaient promis; à la fin ses partisans l'abandonnèrent. Au lieu de faire un retour sur lui-même, Ziadet-Allah se plongea avec plus d'ardeur dans la débauche; les maladies vinrent et les poils de sa barbe tombèrent. Dans cet état, il résolut de se rendre seul à Jérusalem pour y terminer ses jours : mais la mort le surprit à Ramla, où il fut enterré.

C'est ainsi que s'éteignit la dynastie des Aglabites, dont la souveraineté dans le Mogreb avait duré environ 112 ans. Ibrahim ben El-Aglab, le premier de la famille, avait été investi du gouvernement de l'Ifrikia par Harouner-Rechid, l'an 184 (de J.-C. 800), et ce fut en 296 (de J.-C. 909), sous le règne d'El-Moktader-Billah, que fut anéantie leur puissance.

Avec la famille des Aglabites finit aussi la suprématie que les Abbassides avaient toujours exercée jusqu'alors en Afrique. La Kotba ne fut plus dite en leur nom, mais au nom des Obeïdites, dont le chef, Obeïd-Ech-Chii, venait de fonder la puissance en 296.

ALGÉRIE.

POPULATION INDIGÈNE ET EUROPÉENNE [1].

L'Algérie est occupée par les peuples les plus divers d'origine, de langue, de culte, de couleur même. La division la plus générale partage ses habitants entre indigènes et Européens, qui, les uns et les autres, se subdivisent eux-mêmes en plusieurs grandes classes.

I. Les indigènes. — Un recensement approximatif, exécuté en 1851 par les bureaux arabes, a constaté les chiffres suivants, pour les indigènes distribués sur tout le pays en dehors des villes et des centres occupés par les Européens.

	Tell.	Sahara.	Total.
Province d'Alger.	583,472	172,795	756,267
— de Constantine. . .	924,193	177,228	1,101,421
— d'Oran.	333,422	130,745	466,167
Total.	1,843,087	480,768	2,323,855

Quant aux indigènes habitant les territoires occupés par les Européens, le dénombrement nominatif, exécuté en 1852, en porte le nombre à 172,030 âmes.

Le total se résume ainsi :

Indigènes des tribus.	2,323,855
— des territoires européens.	172,030
Total.	2,445,885

pas tout à fait 2 millions et demi d'habitants, au lieu de ces 5 et 6 millions, dont on fit pendant quelques années un épouvantail à la France!

[1] Cet article sera compris dans l'*Annuaire de l'Algérie* pour 1854. L'Annuaire, rédigé par M. Jules Duval, paraîtra très-prochainement. Il sera continué d'année en année. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

Considérés sous le rapport de leur origine, qui entraîne elle-même une différence radicale de mœurs, cette population indigène se subdivise en six races, qui sont : les Kabiles ou Berbères, — les Arabes, — les Maures, — les Kouloughs, — les Juifs, — les Nègres. Le Berbère et l'Arabe sont les deux éléments fondamentaux : les autres sont secondaires.

Le portrait de chacune de ces races a été si souvent fait, qu'il est devenu populaire. En quelques traits, le voici :

1° Les *Berbères* (*Beraber*) sont les hommes que nous appelons *Kabiles*, quand ils habitent les montagnes du littoral; *Chaouia*, quand ils sont dans la chaîne méridionale de l'Aurès; *Mzabites*, quand ils viennent de la ceinture d'oasis qui limite l'Algérie au sud (Ouad-R'ir, Temacin, Ouargla, Beni-M'zab); enfin *Touareg*, quand ils viennent du désert proprement dit; ce sont les mêmes hommes qui sont connus dans le Maroc sous le nom de *Amazigh* (homme libre), *Chelhia*, etc., les mêmes qui jadis se sont appelés Libyens dans l'est, Maures dans l'ouest, Numides au centre, Gétules dans le sud et Garamantes dans les sables du désert, et qui représentent pour nous ou la race autochtone, ou la race de première émigration qui a peuplé le pays à des époques sur lesquelles la science discute, et qui a survécu dans toute l'Afrique septentrionale aux révolutions politiques, sociales et religieuses. Nous ne nous occupons ici que du Kabile proprement dit, principal type de la race berbère, celui qui s'est le mieux conservé. Les invasions successives des peuples conquérants l'ont refoulé dans les lieux de l'accès le plus difficile, sur les hautes montagnes, dans les vallées abruptes, où il avait échappé jusqu'à nos jours à toute domination étrangère. Les Kabiles, chassés des plaines, resserrés sur d'étroites surfaces, ont dû modifier leurs habitudes primitives, nomades comme celles de tous les

peuples à leur origine, et se sont industriés pour vivre. La tente s'est convertie en *gourbi*, cabane construite en pisé ou en pierre, le *mapalia* des Romains; et la réunion sur un point de plusieurs gourbis appartenant à une même tribu a constitué le *Kebila*, d'où est venu le nom de Kabiles donné à l'ensemble des tribus berbères du littoral. Des jardins et des champs cultivés avec soin ont fourni l'alimentation qu'on ne pouvait demander à de vastes espaces; fixé au sol par la maison, le Kabile a pu s'y fixer encore par des plantations. De beaux arbres taillés, greffés, souvent même plantés de sa main, achèvent de lui créer une patrie locale, des intérêts, des habitudes, des affections sédentaires, comme aux populations d'Europe. Des villages et des petites villes se sont fondés, image exacte, par leur défaut d'alignement, leur saleté, leur incommodité, le type brut de leur architecture, des premiers villages et des premières villes des pays aujourd'hui les plus civilisés. Dans ses étroites limites, pressé par le besoin, le Kabile est devenu *industriel :* forgeron, maçon, taillandier, armurier, fabricant de monnaie, même de fausse monnaie. Entouré de mines, il a su en tirer parti pour son bien-être. Dans ces habitudes laborieuses, son caractère tout entier s'est empreint d'un cachet spécial; l'homme est devenu pratique, positif, mais simple et rude, comme l'artisan sans éducation intellectuelle. Doué, par une tradition héréditaire qui est passée dans le sang et l'esprit de la race, du don de l'imitation et de l'aptitude des doigts et des mains, il n'attend pour devenir mécanicien habile que des maîtres et des modèles. La France, qui a pénétré dans ses montagnes, lui donnera les uns et les autres, et se fera de lui un habile auxiliaire. — Quand la terre natale ne peut suffire pour faire vivre tous ses fils, alors, en Kabilie comme en tous pays de montagne, quelque enfant de la maison émigre pour une saison, pour des années. Il descend dans la plaine et loue ses bras pour la récolte;

il pénètre dans les villes et devient manœuvre. Dans cette phase nouvelle, et toujours transitoire, de son existence, il reproduit les mœurs et les qualités des Auvergnats et des Savoyards, dont il est le type africain. On le trouve dans toutes les villes de l'Algérie, coudoyant son cousin du Maroc et du Sahara, et grossissant, par une sobriété à toute épreuve, par un labeur infatigable, par la plus sévère épargne, par une honnêteté proverbiale, le petit trésor qui lui permettra de revenir un jour au village de ses pères et d'y acheter un fusil, une femme, une maison, un champ ou un jardin. Quant au cheval, il s'en passe. Le Kabile, fils de la montagne, est fantassin.

2° Fils de la plaine, l'*Arabe* est cavalier, et ce double fait engendre une tout autre existence, faisant, avec celle du Kabile, le même contraste que la plaine avec la montagne. Amené en Afrique par la conquête, dès le 7e siècle de l'ère chrétienne, la principale de toutes les invasions, non la seule (d'autres l'avaient préparée et l'ont suivie), l'Arabe est resté maître des vastes et riches plaines au milieu desquelles il s'est installé, et de proche en proche il a gagné le pied des collines et des montagnes, en s'assimilant beaucoup de tribus berbères. Voyageur, pasteur, nomade, dédaignant de s'enchaîner à une maison de boue, il parcourt à cheval ses vastes pâturages, ou promène d'un champ à l'autre sa charrue, sans sortir toutefois d'une circonscription qui constitue le domaine propre de chaque tribu. Dans ces habitudes d'existence au sein des horizons infinis, son esprit s'est maintenu plus élevé que celui du Kabile, son imagination plus vive. Il observe le monde extérieur et en reçoit de fortes impressions, qui colorent son langage; il nomme par de pittoresques images ses montagnes et ses coteaux, ses vallons et ses rivières. Mais la nature des lieux a introduit des différences entre les divers groupes de la race arabe. L'Arabe du Tell,

incliné vers la terre par le labour, se rapproche beaucoup du paysan kabile, moins l'industrie. L'affinité de sang, l'alliance de race entrent pour une part dans ces ressemblances de l'Arabe du Tell avec le Berbère. L'Arabe des landes du Sahara conserve seul, avec fidélité, le type poétique du caractère national; ennemi du travail, dont il abandonne aux pauvres la part inévitable; amoureux des femmes, des chevaux, des courses, des vers, des fêtes, de l'éclat, du mouvement, de toutes les joies qui se résument en un seul mot, synonyme du bonheur suprême : *la Fantasia!*

3° Le *Maure* est l'habitant des villes, et surtout des villes du littoral. C'est le *detritus* indéterminé de toutes les races qui se sont succédé dans ces centres de population. Leur nom, déduit de *Maghreb* (occident), remonte à l'antiquité qui avait appelé Mauritanie toute la partie occidentale de l'Afrique du nord, à partir de la Numidie jusqu'à l'Océan. On ne peut guère admettre, dans les Maures de nos jours, une aussi antique origine, tant se sont renouvelées, sous des formes si diverses, les populations des villes du littoral. Il y a eu tradition de résidence, d'habitudes et d'intérêts, plutôt que tradition de sang. Les Maures de notre temps se livrent au commerce, exercent de petites industries, habitent leurs maisons de ville, possèdent et font cultiver des biens de campagne, vivent de rentes qui vont, d'année en année, diminuant, au contact d'une civilisation qui renchérit tous les éléments de l'existence. Sous les deys turcs, ils occupaient quelques emplois, et l'administration française continue à un petit nombre d'entre eux cette marque de confiance. Beaucoup, parmi eux, sont remarquables par la beauté des traits, l'ampleur élégante de leur démarche et de leur costume. Ils ont généralement la peau plus blanche, le visage plus plein, le nez moins aigu, le profil moins anguleux, le poil plus fin, tous les traits de la physionomie moins prononcés que les Arabes, comme

les citadins de tous les pays, comparés aux campagnards.

4° Les *Koulouglis* proviennent du mélange des Turcs avec les femmes indigènes. Souverains de la régence d'Alger pendant trois siècles, les Turcs se sont alliés aux races diverses du pays. De là tout un groupe de population, moins remarquable par son importance numérique que par son intelligence et son ralliement sincère aux Français. Leur intérêt les y a conduits. A la chute des Turcs, en 1830, isolés dans le pays, les Koulouglis étaient attaqués à la fois par les Arabes et par les Kabiles, comme fils de maîtres chassés. Ils se jetèrent dans les bras de la France. Depuis cette époque, ils ont fait constamment cause commune avec nous; beaucoup ont pris du service dans notre infanterie indigène. L'administration française recrute volontiers dans leurs rangs les fonctionnaires musulmans des villes. Quant aux Turcs, il en survit à peine quelques individus fort âgés.

5° En Algérie, comme partout, les *Juifs* obéissent instinctivement à la loi de leur destinée, qui est le commerce pacifique entre les peuples, les races, les classes, la conservation et la diffusion cosmopolite du capital. Dans toutes les villes du Tell et du Sahara, même au sein des tribus, ils sont, quoique spoliés, opprimés et méprisés, les agents universels des échanges, et, à ce titre, les instruments providentiels du bien-être général, dont ils recueillent la première part. On observe en eux deux types physiques : l'un d'une remarquable beauté, qui rappelle la figure traditionnelle du Christ, l'autre plus que vulgaire d'expression. Quelques-uns, mais en rare exception, manifestent du penchant pour le jardinage et l'agriculture. Un plus grand nombre s'occupe à des travaux de petite industrie, dans de pauvres boutiques. La presque totalité se livre au trafic, sur une échelle proportionnée aux ressources de chacun, depuis le colportage de mercerie dans les rues et l'échoppe en plein vent au marché

jusqu'aux grandes fournitures de l'administration française. Les Juifs, qui, en Algérie, comme en tous pays, préfèrent le nom d'*Israélites*, nom historique glorieux, furent nos premiers médiateurs, et sont restés nos interprètes, grâce à une remarquable aptitude à apprendre toutes les langues, faculté qui est en rapport avec leur mission commerciale. De tous les indigènes, ils ont le plus profité, socialement plus encore que pécuniairement, à la conquête française, qui les a délivrés d'une oppression séculaire et leur a reconnu les droits de cité; un conseiller israélite figure à côté du conseiller musulman et des conseillers européens dans les municipalités algériennes. Entraînés par l'esprit moderne, déjà quelques jeunes gens israélites dépouillent le sombre costume que leur avait imposé la tyrannie des Turcs et l'antipathie des Maures, pour revêtir le costume français. Mais c'est là une grande innovation qui s'accomplit rarement en un jour. La casquette sert ordinairement de transition.

6° Enfin les *Nègres*, sixième élément de la population indigène. Ce sont pour la plupart d'anciens esclaves, ou fils d'esclaves, émancipés par la France, qui sont restés dans le pays et y ont multiplié difficilement et confusément. Le préjugé de couleur n'existant pas chez les Arabes, grâce à la polygamie légale, et l'esclave faisant d'ailleurs partie de la famille, les Arabes s'allient sans scrupule aux négresses, et les enfants de ces unions héritent du nom, de la position, de la fortune du père. Aussi voit-on souvent, dans les tribus, des mulâtres de toute nuance, même dans les dignités du commandement. Quant aux noirs pur sang, ils font aujourd'hui dans les campagnes l'office de travailleurs de terre, dans les villes celui de manœuvres pour toute besogne. Par une particularité qu'explique l'amour des contrastes, ils ont un attrait particulier pour les manipulations des couleurs blanches : ils sont les badigeonneurs de toute l'Al-

gérie. Les négresses tiennent, aux portes des villes, un petit étal de pain indigène, de fruits et autres menues friandises à l'usage des pauvres de toutes les classes. Les nègres se montrent en Algérie les plus vaillants travailleurs, et, après les avoir vus à l'œuvre, on ne comprend que par les vices de l'esclavage la réputation de paresse que leur ont faite les colons des Antilles.

Considérés sous le rapport du domicile, les indigènes se divisent entre *Bédouins*, habitants de la campagne, nomades errant sous la tente; —*Hadars*, *Beldi*, citadins, résidant à demeure dans les villes, — et *Berrani* ou forains, qui habitent momentanément dans les villes, avec esprit de retour dans leur pays d'origine. Ces derniers sont organisés en corporations présidées par un amin ou syndic, investi à leur égard, par l'autorité française, d'un pouvoir disciplinaire et judiciaire. Les principales corporations sont : les *Kabiles*, portefaix, manœuvres, maçons, gâcheurs de mortier, bouchers, journaliers, marchand jardiniers, travailleurs de terre ; — les *Mzabites* (de l'oasis des Beni-M'zab), boulangers, bouchers, revendeurs, baigneurs, pâtissiers, rôtisseurs, marchands de charbon, meuniers, conducteurs d'ânes; — les *Biskri* (de Biskara), portefaix, porteurs d'eau, commissionnaires, porteurs de charbon ; — les *Nègres*, portefaix, blanchisseurs de maison, marchands de chaux et de paniers, domestiques, vidangeurs, cafetiers; — les *M'zita* (de race kabile), mesureurs et portefaix au marché aux grâins, porteurs de charbon, baigneurs ; — les *Leghouati* (de El-Aghouât), mesureurs au marché aux huiles ; — les *Beni-Abbès*, tisserands ; — les *Marocains*, charbonniers, manœuvres, etc.

Considérés sous le rapport de la religion, on distingue les *Musulmans*, au nombre desquels figurent les Arabes, les Kabiles, les Maures, les Koulouglis ; les *Israélites*, qui sont les Juifs, et les *Nègres*, à peine sortis du féti-

chisme. Les plus intelligents d'entre ces derniers se mêlent, plus ou moins, aux pratiques musulmanes. Mais dans les fêtes nationales des *Nègres*, même en Algérie, les sacrifices d'animaux, les invocations aux esprits, témoignent de l'empreinte, encore profondément païenne, des superstitions de cette race. Le recensement de 1851 constatait, ainsi qu'il suit, pour les territoires européens, l'importance comparative de ces cultes dans les trois provinces :

	Musulmans.	Israélites.	Nègres.	Total.
Province d'Alger.	30,492	7,289	33	37,814
— de Constantine. . . .	35,129	4,868	1,868	41,865
— d'Oran.	15,708	8,891	1,587	26,186
Totaux. . . .	81,329	21,048	3,488	105,865

Sous le rapport des langues, les indigènes n'en parlent que deux : *l'arabe* et *le berbère*. — L'arabe est la langue dominante, familière aux Juifs et aux Nègres comme aux Arabes. Les Kabiles eux-mêmes, obligés comme musulmans d'apprendre le Koran, en relation permanente d'ailleurs avec les Arabes, comprennent tous la langue de ces derniers, et la plupart la parlent, pour peu qu'ils soient sortis de leur village. La langue berbère, qui comprend de nombreux dialectes, n'est pas seulement propre aux Kabiles ; elle est parlée par les Chaouia de l'Aurès, par les habitants des oasis de l'Ouad-R'ir, Temacin, Ouargla, Beni-M'zab, et sert de lien commun dans toute l'étendue de l'Afrique septentrionale, depuis le Maroc jusqu'à l'Egypte, depuis la Méditerranée jusqu'au désert, où elle est en usage chez les Touareg, qui seuls en ont conservé l'alphabet et l'emploient comme écriture courante, tandis que les Kabiles du Tell se servent des caractères arabes. De récentes et curieuses découvertes ont constaté l'identité de la langue berbère et de l'alphabet touareg avec la langue et l'écriture des Libyens, dont la généalogie historique se trouve ainsi rétablie sans solution. — L'hébreu se conserve dans les familles israélites comme langue

sacrée, et sert à tracer les épitaphes de leurs sépultures.

II. Population européenne. — Dans ce pays, déjà si riche en contrastes, la conquête française a installé une population européenne dont la physionomie, les allures, le costume, la langue, la religion, les mœurs forment avec les races indigènes la plus complète opposition.

Au 31 décembre 1852, d'après un dénombrement nominatif, elle comptait 124,401 individus qui se décomposaient ainsi qu'il suit, à divers points de vue.

Sous le rapport des nationalités :

Français.	69,980	Belges et Hollandais. . .	526
Espagnols.	35,129	Anglo-Irlandais. . . .	483
Italiens.	7,408	Polonais.	258
Anglo-Maltais. . . .	5,609	Portugais.	145
Allemands.	3,025	Autres.	515
Suisses.	1,323		

Ou en bloc :

Français.	69,980	Etrangers.	54,421

Sous le rapport des sexes et des âges :

Hommes.	29,451	Garçons.	40,073
Femmes.	28,233	Filles.	26,645
Total. . .	57,684	Total. . .	66,718

Sous le rapport des familles :

32,826 ménages, habitant 16,215 maisons.

Sous le rapport de la religion :

Catholiques, 121,226. — Protestants, 2,561. — Israélites, 614.

Sous le rapport de la résidence et des travaux :

Population urbaine.		80,143
— rurale agricole.	30.805	44,258
— — non agricole.	13,453	

Sous le rapport de la distribution par province :

Province d'Alger.	120,506
— de Constantine.	73,799
— d'Oran.	70,126

D'après ces données, la population totale de l'Algérie se compose ainsi qu'il suit :

Habitants européens (dénombrement de 1852). . . .	124,401
Habitants musulmans et israélites des territoires européens (dénombrement de 1852).	105,865
Habitants des tribus (recensement de 1851).	2,323,855
Total.	2,554,121

Equivalent à la population de cinq ou six départements français pour un pays grand comme les trois quarts de la France, et partout cultivable et habitable.

Cette proportion est tellement faible, qu'on peut dire le pays pour ainsi dire vide d'habitants. En effet, en calculant sur 3 millions d'âmes, ce qui était l'évaluation commune avant les derniers recensements, évaluation exacte dans les premiers temps de l'occupation, la densité de peuplement était de 7 habitants par 67 kilomètres carrés ou par 100 hectares. On en compte, d'après un calcul fait en 1847 par M. Carette, membre de la commission scientifique de l'Algérie :

En Espagne.	31,18
En Turquie d'Europe.	38,24
En Prusse.	54,60
En France.	64,87
En Hollande.	85,34
En Belgique.	124,04

L'Algérie est donc quatre fois moins peuplée que l'Espagne, cinq fois moins que la Turquie d'Europe, sept fois moins que la Prusse, huit fois et demie moins que la France, onze fois moins que la Hollande, seize fois moins que la Belgique.

On s'inquiète quelquefois de la forte proportion des étrangers dans l'émigration algérienne. Vain souci ! Attachés au sol par la propriété, les étrangers défendront leur patrie d'adoption avec la même ardeur que les Français; et leurs enfants, élevés dans les écoles françaises, mêlés de bonne heure avec ceux de nos colons, unis par l'amitié et l'amour, ne formeront qu'un seul peuple. Est-ce que les Etats-Unis s'alarment de voir

affluer dans leurs cités et leurs campagnes des émigrants d'origine étrangère? Il y a seulement à rechercher pourquoi les Français se portent avec tant de lenteur sur un pays qui sollicite leur activité.

Chacun de ces peuples apporte à l'œuvre commune de la colonisation sa part de qualités utiles. Le Français, l'élan intrépide, la gaîté dans les privations, la sociabilité sympathique, l'esprit alerte, l'intelligence directrice; l'Espagnol, le Mahonais et le Génois, leur tempérament acclimaté, leur sobriété merveilleuse, leur ardeur indomptable au travail sous un ciel ardent, leurs vertus de famille, leurs habitudes d'épargne, leur précieuse expérience des cultures maraîchères. Les Maltais ont le génie des petites industries. Les premiers dans la province d'Oran, les seconds dans la province d'Alger, les troisièmes un peu partout ont été, dès les premiers jours, les défricheurs, les pionniers par excellence. Les Suisses et les Italiens se font remarquer surtout par leurs aptitudes industrielles, comme briquetiers, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers. Les Allemands représentent ces divers éléments, et les relèvent par une gravité et une persévérance à toute épreuve. A des titres et à des degrés différents, les uns et les autres concourent au résultat final, la mise en valeur des richesses de la colonie : et de leur fusion naîtra une génération nouvelle en qui s'harmoniseront, surtout si elles se complètent par quelques gouttes de sang arabe, ces qualités aujourd'hui disparates, et trop souvent impuissantes par leur isolement.

Pour mettre en jeu tous ces précieux agents de production, un seul ressort fait défaut : le capital. Appeler les capitaux, c'est-à-dire les capitalistes, par tous les moyens dont dispose la puissance publique, est la principale mission qui reste à accomplir au gouvernement français pour élever l'Algérie à la hauteur de sa destinée.

JULES DUVAL.

STATISTIQUE COMMERCIALE.

Commerce d'Astrakhan en 1852.

La position géographique de la ville d'Astrakhan sur le Volga, un port sûr près de la ville même, et la proximité de la mer offrent de grands avantages au commerce. La longue durée de la navigation, les prix modérés du transport par eau, et la rapidité des communications par bateaux à vapeur sur le Volga, ont pour résultat que pendant la navigation toutes les marchandises s'apportent à Astrakhan et s'en expédient par eau.

Le commerce d'Astrakhan avec les gouvernements du centre de l'empire offre, en 1852, les résultats suivants : la valeur des arrivages s'élève à 3,126,800 roubles, et celle des expéditions à 2,061,346 roubles. Le principal commerce a eu lieu avec Saratoff et Nijni-Novogorod. Il a été apporté des marchandises diverses pour 1,249,302 roubles de Saratoff et pour 993,222 roubles de Nijni-Novogorod; et il en a été expédié pour 824,816 roubles à Saratoff et pour 983,221 roubles à Nijni-Novogorod, ce qui au total fait presque les quatre sixièmes de tout le mouvement commercial d'Astrakhan.

Les points commerciaux secondaires et cependant assez importants pour le commerce d'expédition d'Astrakhan ont été, en 1852, les villes de Casan, Tsaritsiné, Gorbatoff et Mamadysch, et le village de Pavlovo. Quant au commerce d'apports, les points les plus importants après Saratoff et Nijni-Novogorod, ont été Doubovka, Casan, Mamadysch, Samara, Pavlovo, Perm, Laïscheff, Tcheboksary, Gorodets et Temnikoff.

Les principaux articles reçus à Astrakhan ont été : de Saratoff, Doubovka et Samara, les céréales; de Nijni-Novogorod, les merceries, les produits de lin et de chanvre, le fer, l'acier, les produits en fer de fonte, le thé, le sucre, les vins, l'huile, les cuirs, les drogueries, les verreries, les cristaux et la faïence, le papier; de Casan, le thé et le sucre; de Mamadysch, les céréales et les tilles; de Pavlovo, les porcelaines, cristaux et faïences ; de Perm, le fer et le cuivre; de Laïscheff, les céréales; de Tcheboksary, et de Gorodets, les bois de construction et de chauffage; de Temnikoff, les alcools. Les principaux articles d'expéditions ont été : le poisson, la garance, les vins, le coton, la graisse de phoque, les fruits, etc.

Le commerce d'Astrakhan avec la Perse et la région transcaucasienne offre pour l'importation : 788,389 roubles 54 cop. 1/2, et pour l'exportation 1,790,748 roubles 8 cop.

Les principaux articles importés ont été la soie et les soieries pour 268,211 roubles; le coton pour 202,465 roubles; les fruits secs, pour 105,301 roubles. Les principaux articles exportés ont été : les cotonnades et les produits de lin et de chanvre pour 400,142 roubles; le le fer et les fabricats de fer pour 265,807 roubles; les céréales pour 233,640 roubles. Il a été en outre exporté pour des sommes considérables : du cuivre, des objets en argent, du sucre, du thé, des cuirs, des alcools, des vins et des bois ouvrés.

(*Journal de Saint-Pétersbourg.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Mœurs et Coutumes de l'Algérie. — Tell. — Kabylie. — Sahara, par le général DAUMAS, conseiller d'Etat, directeur des affaires de l'Algérie. — 1 volume in-12, chez L. Hachette et comp., rue Pierre-Sarrasin, 14. — 1853.

M. le général Daumas, qui a déjà publié de nombreux et remarquables travaux sur l'Algérie, vient de réunir, dans un volume fort intéressant, une série d'études qui ont principalement pour but de faire connaître les diverses races indigènes établies dans nos possessions d'Afrique.

Pour bien gouverner un pays, il faut tenir grand compte de ses mœurs et de ses coutumes. En Algérie surtout, il importe que la nation conquérante ne blesse pas les sentiments, les préjugés religieux, les habitudes particulières des populations musulmanes. Ces populations ont une étiquette, des formules nombreuses appropriées à tous les actes de la vie, il est essentiel de les respecter, si l'on veut que notre civilisation et notre conquête fasse de sérieux et décisifs progrès. Sous ce rapport, les observations de M. le général Daumas présentent un caractère réel d'utilité pratique pour les officiers et administrateurs employés en Algérie, en même temps qu'elles intéressent, par le charme et l'originalité de leurs détails, le lecteur désireux seulement de jeter un coup d'œil de curiosité sur la physionomie de la population conquise. Nous citerons particulièrement un chapitre « *sur la Civilité puérile et honnête chez les Arabes*. » C'est un manuel fort instructif des formules consacrées par la politesse arabe; il montre combien les indigènes sont scrupuleux et formalistes dans les moindres incidents de la vie, et il explique les nuances infinies de pensée et de langage qu'il est indispensable d'observer dans nos relations avec eux.

La variété même des sujets traités dans le livre de M. le général Daumas échappe à l'analyse. Il y a là une série de tableaux, pleins de vie et de mouvement, qui font passer rapidement sous les yeux du lecteur un panorama complet du Tell, de la Kabylie, du Sahara. La *Chasse en Afrique*, l'*Hospitalité arabe*, le *Chambi à Paris*, la *Société kabyle*, la *Guerre entre les tribus du désert*, l'*Ogranisation d'une caravane*, tous ces chapitres forment autant de scènes de mœurs qui se recommandent à la fois par la justesse de l'observation et par la finesse du trait. Aussi préférons-nous en détacher quelques fragments pour les prochains numéros de cette *Revue* plutôt que d'en donner ici un résumé qui serait nécessairement fort incomplet.

Après avoir brillamment servi en Algérie pendant la période de conquête et de guerre, M. le général Daumas a eu cette bonne fortune de pouvoir, au conseil d'Etat et au rang le plus élevé de l'administration, défendre encore les intérêts importants qui se rattachent à la colonisation de l'Afrique française. Il a consacré à ce vaste sujet toute son énergie de militaire, d'administrateur et d'écrivain, et personne n'a contribué plus que lui, par ses actes, par ses écrits et par ses bienveillants encouragements, à faire connaître les ressources de l'Algérie.

C. LAVOLLÉE.

Histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient.

Par M. César Famin. — Chez Firmin Didot. — Paris, 1853. In-8.

Peu d'ouvrages se recommandent par un degré aussi marqué d'à-propos et d'utilité, dans les circonstances actuelles, que le nouveau livre de M. César Famin. N'est-ce pas, en effet, de la lutte des Eglises chrétiennes en Orient et du protectorat exercé, ou revendiqué sur ces Eglises par les diverses puissances de l'Occident, qu'est sorti le différend qui tient aujourd'hui toute l'Europe en suspens, et qui, après huit mois de vaines tentatives et de négociations stériles, a abouti à une guerre dont le cercle menace de s'agrandir d'un jour à l'autre?

L'auteur divise son sujet en deux parties.

Dans la première, qui sert en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage, il commence par nous faire connaître la nature des rapports de la Porte-Ottomane avec la chrétienté, d'après les documents officiels publiés par M. Charrière, ainsi que l'origine des capitulations dont le texte, qui se trouve cité *in extenso* à la fin du volume, a été donné pour la première fois par le savant orientaliste M. Bianchi dans sa dernière édition du *Guide de la conversation en français et en turc.* Ensuite M. Famin nous transporte à Jérusalem, sur le terrain même où est née la question qui se débat aujourd'hui sur les rives du Danube, et, après une courte description des sanctuaires composant ce qu'on appelle les *Lieux-Saints*, il nous montre les diverses Églises groupées autour du Saint-Sépulcre, et qui s'en disputent la possession.

Ces Eglises se partagent, d'après les différences dogmatiques, en deux groupes : les Eglises latines et les Eglises grecques.

Le premier groupe est formé des *latins*, ou catholiques suivant la liturgie romaine, composés d'Alepins, de Bulgares, de Croates, etc., au nombre d'environ 640,000 ; de *Grecs-unis* ou *Melkites* (25,000); d'*Arméniens-unis* (75,000); de *Syriens* et *Chaldéens-unis* (20,000); de Maronites (140,000).

Le deuxième groupe comprend les Grecs dits *orthodoxes*, au nombre de 10,600,000, gouvernés spirituellement par les quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ; les *Nestoriens* ou *Chaldéens*, dont le patriarche, résidant à Ourmiah sur les frontières de la Turquie et de la Perse, compte environ 25,000 adhérents dans la première de ces contrées; les *Monophysites* ou *Eutychéens*, composés des *Arméniens* (2,375,000), des *Syriens-Jacobites* (65,000), des Abyssins (?), des Coptes (45,000).

Cette partie de l'ouvrage de M. Famin, bien qu'elle ne soit pas traitée avec tous les développements qu'elle comporte, et que les données sur lesquelles elle s'appuie ne soient pas toujours rigoureusement exactes, surtout en ce qui concerne la statistique, offre un grand intérêt en ce qu'elle précise des notions généralement vagues et obscures. Pour ce qui est du chapitre où l'auteur, traitant des intérêts commerciaux engagés dans la question d'Orient, dresse la statistique commerciale de la Turquie, nous

n'avons rien à en dire; et ceux des lecteurs de la *Revue* qui, par hasard, auraient eu connaissance de nos *Lettres sur la Turquie*, comprendront les motifs de notre réserve.

Après ces considérations préliminaires, l'auteur aborde son véritable sujet, l'histoire de la rivalité et du protectorat des Eglises, en remontant aux premiers temps du christianisme. Après avoir discuté chemin faisant l'authenticité du fameux firman du khalife Omar, d'où les moines grecs de Terre-Sainte font découler l'origine de leurs prétentions, il trace l'historique de toutes les contestations qui se sont élevées entre les Eglises, depuis la fin des croisades, au sujet des sanctuaires de Jérusalem et des immunités du clergé greco-latin, ainsi que la part que les puissances occidentales ont prise à ces contestations, en raison du protectorat que leur reconnaissent leurs traités avec la Porte. Ce protectorat, dont le caractère est déterminé de la manière la plus nette par un passage d'un mémoire de M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur du roi Louis XVI à Constantinople de 1768 à 1785, cité dans la réponse de M. Drouyn de Lhuys à la première circulaire du comte de Nesselrode du 11 juin dernier, est exercé aujourd'hui, dans une mesure et à des titres différents, par la France et l'Autriche par rapport à l'Eglise latine, et par la Russie en ce qui concerne l'Eglise grecque. Le droit de la France est, comme l'on sait, de beaucoup le plus ancien, ayant son point de départ dans le traité de 1270 de Philippe-le-Hardi et dans les capitulations de François Ier en 1535. Aussi la France a-t-elle été considérée de tout temps comme la première et l'unique protectrice du catholicisme en Orient. Le protectorat de l'Autriche, plus restreint et plus nouveau, mais également incontestable, est fondé sur l'art. 13 du traité de Carlowitz du 26 janvier 1699, tandis que la protection officielle stipulée par les empereurs de Russie en faveur de l'Eglise grecque ne remonte pas au-delà du traité de Constantinople du 5 novembre 1720, c'est-à-dire vingt ans après le traité de Carlowitz, cent quatre-vingt-cinq ans après les capitulations de François Ier, et quatre cent cinquante ans après le traité de Philippe-le-Hardi.

M. Famin arrête son remarquable et consciencieux travail à la convention de Balta-Liman, en 1849, après avoir raconté et discuté les traités, antérieurs de Carlowitz (1699), de Passarowitz (1718), de Constantinople (1720), de Belgrade (1739), de Kaïnardji (1774), de Sistow (1791), d'Iassy (1792), de Bucharest (1812), d'Ackerman (1826), d'Andrinople (1829), au point de vue des priviléges religieux stipulés et garantis par ces mêmes traités. Le lecteur suivra avec intérêt et avec fruit, nous n'en doutons pas, cette longue discussion où l'auteur fait preuve d'une critique éclairée et d'une impartialité rare.

A. Ubicini.

CHRONIQUE DU MOIS.

EMPIRE OTTOMAN.

Les hostilités entre les Turcs et les Russes ont commencé presque en même temps sur le Danube et dans la Turquie d'Asie. Nous essaierons de résumer en quelques mots les opérations des deux armées pendant le mois qui vient de s'écouler, en commençant par l'armée d'Europe, placée, on se le rappelle, sous les ordres d'Omer-Pacha.

Lorsque l'ordre de suspendre les hostilités, adressé de Constantinople à Omer-Pacha, le 21 octobre, parvint à ce général, déjà une première rencontre avait eu lieu sur les bords du Danube, entre une compagnie de soldats égyptiens et deux compagnies russes, en face de Turtukaï. C'est là cette petite affaire dont l'obscurité des dépêches allemandes a, pendant plusieurs jours, empêché de se bien rendre compte. 30 Russes avaient été tués et 12 pris par les soldats turcs. Quoi qu'il en soit, le courrier expédié à Choumla n'avait mis que deux jours pour franchir la distance. A sa vue on assure qu'Omer-Pacha s'écria : « Si vous aviez eu à me porter des nou« velles plus agréables, je suis sûr que vous seriez resté plus longtemps « en route ! Or, je suis seraskier de ces braves et fidèles soldats, et, si je « reconnais la nécessité d'une action décisive contre les Russes, je n'hési« terai pas un seul instant à tirer du fourreau le glaive du sultan. » Et, en effet, le 28 octobre Omer-Pacha chargea Dehli-Ismaïl-Pacha de passer le Danube et d'occuper la petite Valachie, pendant que lui-même dirigerait un autre corps d'armée sur Rustchouk pour franchir le fleuve sur ce point.

Ce double mouvement s'accomplit heureusement. Le corps d'armée d'Ismaïl-Pacha passa le Danube à Kalafat, le même jour, avec 25,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, malgré une assez vive résistance des Russes qui se replièrent sur Craïova. Pendant ce temps, Omer-Pacha ne restait pas inactif. Il faisait occuper et fortifier l'île principale qui se trouve en face de Turtukaï, entre les deux grandes forteresses de Roustchouk et de Silistrie, et le 2 novembre, il lançait sur la rive gauche du Danube 12,000 hommes qui enlevaient Oltenitza sans coup férir. Oltenitza est un village à une petite distance du fleuve, et à huit heures seulement de Bucharest. Il était occupé par 5,000 Russes qui durent céder au premier élan des troupes ottomanes. Le surlendemain, 4, les Russes, qui avaient rejoint le corps d'armée du général Dannenberg, s'avancèrent pour reprendre leur position. C'est alors que, dans le triangle formé par l'Argis, le Danube et le petit village dont nous venons de parler, se donna la première bataille entre les Turcs et les Russes. Les premiers, commandés par les généraux Ahmed-Pacha, Ismaïl-Pacha et Moustafa-Pacha, occupaient le bâtiment de la quarantaine, situé dans la plaine, près du Danube et du village. Ce bâtiment et une vieille redoute furent fortifiés avec des matériaux transportés de Turtukaï.

Les Turcs se sont servis avec un grand succès des batteries de cette forteresse. Ils lançaient à travers le Danube, large en cet endroit de 260 toises environ, des boulets et des bombes qui atteignaient les Russes jusqu'au pied du village situé sur une élévation. Le général Dannenberg, qui dirigeait les opérations, était à une petite distance du village avec son état-major.

La perte des Russes est évaluée à 1,200 hommes tués ou blessés. Presque tous les chefs de bataillon ont été blessés, ainsi que plusieurs colonels; la plupart des blessures étaient faites avec des balles coniques.

Le général Prim, lord Worsley, les capitaines Bathurst et Hébert Wilson, les lieutenants Buchley frères, tous officiers aux gardes de S. M. la reine d'Angleterre, étaient à Turtukaï près d'Omer-Pacha, et, après la bataille, ils l'ont embrassé avec effusion et complimenté cordialement sur les résultats de la journée. De son côté, le sultan, en recevant le rapport du brillant fait d'armes d'Oltenitza, a écrit une lettre autographe à Omer-Pacha, en le priant d'accepter, en témoignage de reconnaissance, son cheval de prédilection superbement harnaché.

Après cet heureux début, on s'attendait à une marche vigoureuse des Turcs, d'Oltenitza sur Bucharest, et déjà le bruit s'était répandu de la prise de cette ville; mais les pluies torrentielles qui survinrent furent fatales à la marche des Turcs. Retardés par les inondations qui, en détrempant le terrain, rendaient impossibles les mouvements de l'artillerie, ils perdirent un temps précieux; les Russes purent ainsi concentrer la plus grande partie de leurs troupes autour de Bucharest, et l'expédition des Turcs sur cette place fut manquée. Dans cette situation, les Turcs se décidèrent à arrêter leur mouvement. Après avoir détruit le bâtiment de la quarantaine et les ouvrages faits à Oltenitza, ils réussirent à repasser le Danube, le 12 novembre, dans le plus grand ordre et sans être inquiétés par l'ennemi.

En Asie, la campagne s'est ouverte sous des auspices encore plus favorables. L'armée ottomane, commandée par Sélim-Pacha, a commencé ses opérations dans la nuit du 27 au 28 octobre, le jour même où le corps d'Ismaïl-Pacha passait le Danube à Kalafat, par l'attaque et la prise du fort Saint-Nicolas, situé sur les côtes de la mer Noire. Après une résistance opiniâtre, les Russes durent abandonner la forteresse, laissant sur le champ de bataille environ 1,000 hommes tués, une centaine de prisonniers, parmi lesquels le fils du prince Georgien Gouriel, 2,000 fusils et 4 canons. La perte des Turcs n'est pas évaluée à plus de 200 hommes.

Voici comment les faits sont présentés dans le rapport, en date du 19-31 octobre, adressé par l'aide-de-camp général, prince Woronzoff, commandant du corps du Caucase, à l'empereur :

« J'ai reçu d'Ozourghet un rapport du gouverneur militaire de Koutaïs, en date du 16 octobre (vieux style), qui annonce que les Turcs ont ouvert les hostilités contre nous dans la nuit du 15 au 16, à minuit, par l'attaque et la prise du poste de Saint-Nicolas. L'attaque a été exécutée par des bandes nombreuses venues en partie le long de la côte maritime par des chaloupes. Le poste de Saint-Nicolas n'était point considéré comme une fortification, encore moins comme capable de soutenir une attaque sérieuse et n'a jamais eu d'artillerie; mais comme, vu sa position locale, il renfermait un grand dépôt de vivres qui avaient été apportés à diverses

époques, il avait été jugé nécessaire de s'y maintenir autant que possible jusqu'à ce qu'on ait eu le temps d'en évacuer les approvisionnements. Le temps a manqué à cette combinaison, et le détachement qui avait été laissé ne consistait qu'en deux faibles compagnies, et en un parti de miliciens et de Cosaques avec deux pièces de campagne, qui, ayant été attaqué à l'improviste, par une nuit fort sombre, et entouré de tous côtés par une force considérable, n'a pu ni résister sur place, ni se retirer dans la campagne. Le commandant de ce détachement n'a pas voulu faciliter sa retraite par le sacrifice des deux bouches à feu qui lui étaient confiées. Les hommes du poste ont succombé avec honneur.

« Des troupes qui occupaient ce poste, il n'est parvenu à se sauver que quelques miliciens et près de trente soldats, avec trois officiers, pour la plupart blessés, qui se sont frayé un passage à la baïonnette à travers les bandes ennemies, et sont venus à Ozourghet. Les deux canons sont tombés entre les mains des Turcs, et tous les dépôts ont été immédiatement incendiés par ceux-ci. Le général-major, prince Gagarin, qui se trouve à Ozourghet, s'attend également à des agressions sur d'autres points de la frontière, et en renforçant les mesures pour la défense de la contrée, espère arrêter les succès ultérieurs des Turcs de ce côté. Il m'est douloureux de commencer mon rapport sur nos hostilités avec les Turcs par cet événement si malheureux pour nous; mais il nous reste à espérer en l'avenir, et à dire, comme en 1812 : « Dieu punira l'agresseur. »

Ce rapport diffère un peu, comme l'on voit, des faits que nous avons rapportés ci-dessus. Mais par ce que disent les Russes on peut juger de ce qu'ils ne disent pas.

Les jours suivants, les Russes ont, par trois reprises différentes, essayé de reprendre le fort en l'attaquant du côté de terre; mais chaque fois ils ont été repoussés avec une grande perte d'hommes. Les Turcs se sont bien fortifiés dans leur conquête et sont en état de résister à tous les assauts.

—Une frégate à vapeur russe ayant à bord des munitions et 1,500 hommes de troupes qu'elle avait mission de débarquer dans les parages de Batoun, où existe un corps d'armée russe, s'étant trouvée au milieu d'un épais brouillard, dévia de sa route à tel point qu'elle se vit, lorsque le brouillard se dissipa, sous les batteries de Batoun. Le fort ouvrit immédiatement son feu sur la frégate, et les premiers coups de canon ayant enlevé à celle-ci une de ses roues, il lui devint impossible de se soustraire à son sort. Le feu continua avec vigueur et en peu de temps on vit la frégate couler. Le bateau à vapeur le *Nil*, qui se trouvait dans les mêmes eaux et qui prenait part à l'action, s'empressa d'accourir à son aide, mais, malgré tous ses efforts, il ne put sauver que 26 hommes, soldats et marins, qui ont été conduits à Trébisonde ici avant-hier.

— Le bateau à vapeur ottoman *Shehper*, remorquant un transport chargé de munitions pour Batoun, a été chassé par une division russe composée de deux ou trois frégates et d'un vapeur. Le *Shehper* a dû abandonner le transport pour se sauver, en même temps que celui-ci, faisant forces de voiles, s'échappait de son côté. Le *Shehper* est heureusement entré à Inéboli et le transport à Sinope.

— D'après une correspondance postérieure de Trébisonde, le fils du prince Gouriel, qui est tombé au pouvoir des Turcs, se nomme prince de

Malachie. Trois bataillons d'infanterie de la garde étaient arrivés à Trébisonde, et s'étaient dirigés vers Tchorog et Schewkedi. (Saint-Nicolas.)

Les forces ottomanes sur ce point s'élèvent à 25,000 hommes. Deux officiers d'ordonnance de Méhémet-Ali-Pacha, ministre de la guerre, sont arrivés chargés d'une mission auprès de Sélim-Pacha et d'Abdi-Pacha ; cette mission a pour but de presser les hostilités. Un convoi spécial de poudre et de munitions de guerre a été expédié à Chamyl et à Daniel Bey.

La rencontre des Russes et des Circassiens dans le voisinage de Kekhetié se confirme, et la position des premiers à Tiflis et en Géorgie est assez précaire à cause de l'échec considérable que leur a fait éprouver Chamyl au Pas de Dariel, sur la route qui conduit de Mosodock à Tiflis.

— S'il faut en croire le *Corriere Italiano* de Vienne, les Circassiens avaient en cette occasion 20,000 hommes et environ 60 pièces d'artillerie. Le prince Woronzoff ne comptait que 15,000 hommes. Les Russes, d'abord battus, ont pu reprendre l'offensive, grâce aux renforts qu'il ont reçus du général Nesteroff et du général Bajatinski ; Chamyl a été forcé de se retirer dans ses montagnes. La perte des Circassiens est d'environ 2,000 hommes ; les Russes n'évaluent pas le nombre des morts dans leurs rangs à moins de 5,000.

—Il règne, dit-on, une grande agitation dans l'Afghanistan. Dost Mahomet, prince de ce royaume, a déclaré à la cour de Perse que les Afghans étaient en guerre avec la Russie, et que s'ils croyaient devoir attaquer cette puissance du côté du Schirvan, le shah devrait leur donner le droit de passer sur son territoire.

A Bockara, par suite d'une émeute provoquée par les Afghans, le shah a été assassiné et l'on a proclamé à sa place le grand visir, prince afghan, surnommé Ildhirim-Shah (la foudre). C'est un ennemi acharné de la Perse et de la Russie.

— A Constantinople, le nouveau patriarche grec, Mgr. Anthimos, accompagné d'un grand nombre de membres du clergé et des notabilités de ses coréligionnaires, s'est rendu le 24 octobre au soir chez Reschid-Pacha, auquel il a remis une adresse pleine de protestations de sympathie et de dévouement à la Porte-Ottomane, au nom de toute la communauté grecque.

Voici le texte de cette adresse :

« Le soussigné, élu patriarche par le synode métropolitain des notables de la communion grecque, d'après le désir de la nation, et admis par la faveur insigne de Votre Majesté à l'honneur de déposer au pied de son trône ses hommages respectueux, considérera comme une véritable gloire de réaliser avec dévouement et persévérance les intentions bienveillantes et justes ayant pour but le bien-être et la prospérité de vos sujets. Les paroles bienveillantes et gracieuses que Votre Majesté a daigné m'adresser ont appris au soussigné, son très-obéissant serviteur, que le bonheur et la tranquillité de la nation grecque confiée à sa sollicitude atteindront le plus haut degré.

« Sujets de la Porte-Ottomane, vous Grecs surtout, sachez donc que notre auguste et légitime monarque, pour donner une preuve de sa haute faveur, de sa grâce et de sa générosité envers vous, a bien voulu vous adresser la parole et ses ordres impériaux comme un père à ses enfants.

« Il est vrai que le sultan Mahomet II, d'illustre mémoire, votre glorieux prédécesseur, après avoir conquis tant de pays, jugea à propos d'adopter un système également doux et protecteur à l'égard de ses nouveaux sujets ;

mais Votre Majesté a su triompher des cœurs de tous ses sujets, et c'est ainsi qu'elle a conquis tous ses peuples, victoire qui fait la gloire et l'ornement de tous les gouvernements. Nous apprécions le haut prix de la grâce et de la faveur que vous versez chaque jour sur nous; nous jurons, avec soumission et dévouement, fidélité à Votre Majesté.

« Le padichah ayant jugé à propos, dans sa haute sagesse, de prendre à cœur, dans l'intérêt de ses sujets, le maintien des anciens priviléges accordés à notre nation par le Conquérant, c'est aussi notre devoir à tous de nous confier à la générosité de Votre Majesté, de nous en rapporter à sa volonté impériale et d'obéir à tous ses ordres, en nous montrant reconnaissants envers le ministère pour ses bienfaits envers les sujets, et les naibs, pour la justice qu'ils administrent, le vizir et l'armée, pour leur bravoure, le patriarche et tous les métropolitains pour leur modération et leur piété.

« C'est le devoir de tous vos sujets de se maintenir dans le cercle de la fidélité, et de ne pas s'écarter de la droiture et de la loyauté.

« Que nous sommes heureux, à l'ombre sublime d'un monarque qui n'a pas son égal, de trouver notre salut sous l'aile puissante de sa Grâce!

« Daignez, sire, recevoir l'assurance des sentiments de reconnaissance des Grecs vos fidèles sujets, dont je considère l'expression sincère comme un devoir.

« O divine Providence! préserve de tout malheur l'auguste personne du sultan! Maintiens-le toujours sur le trône impérial, et ne prive jamais ses sujets de la vive satisfaction de jouir de ses faveurs! »

— Quelques jours après, on a publié un firman impérial qui garantit aux sujets protestants de la Turquie la liberté illimitée de conscience, la protection du gouvernement et les immunités religieuses accordées aux autres cultes. Ce firman est daté de la fin de Chaban 1269 (6 juin 1853).

— Le 31 octobre, un grand conseil a été tenu à la Porte en présence du sultan. Dans ce conseil, Rechid-Pacha, ministre des affaires étrangères, a donné lecture d'un khat impérial, adressé au grand-vizir, par lequel Sa Majesté annonçait à la nation qu'elle se rendrait à l'armée d'Andrinople à l'entrée du printemps.

Voici le texte de ce khat, qui porte la date du 28 Mouharen (31 octobre).

« Mon digne Vizir,

« Je ne puis me louer assez du zèle et de l'enthousiasme de mes troupes, du dévouement et de la fidélité de tous mes fonctionnaires, sentiments que mes sujets, en général, n'ont cessé, à l'occasion de tous les préparatifs qui ont eu lieu, de me témoigner depuis le jour où la probabilité de voir aboutir à la guerre le différend survenu entre mon gouvernement impérial et la Russie, a acquis de la gravité.

« Quant à présent, l'état de guerre étant un fait certain, je ne doute nullement que chacun ne prête, à l'avenir, son concours avec plus d'empressement et ne remplisse son devoir.

« La véritable cause de cette guerre ne consistant que dans la louable résolution de préserver les droits sacrés et l'indépendance de mon empire, appuyé sur la toute-puissance du Créateur de toutes choses et invoquant l'esprit saint de notre Prophète, j'ai décidé de me trouver, avec l'aide de Dieu, présent à l'accomplissement d'un pareil devoir dans les premiers jours du printemps.

« Il est, par conséquent, opportun de pourvoir, dès à présent, aux pré-

paratifs que mon cortége exige, et comme le premier quartier-général de ma garde sera fixé à Andrinople, il est urgent que tout ce qui est nécessaire aux troupes qui seront sous mon commandement y soit préparé à l'avance.

« Tu dois donc, d'accord avec tous mes ministres, t'empresser de mettre en œuvre toutes les mesures opportunes.

« Que le Très-Haut, par amour pour son saint Prophète, rende, en toute circonstance, mon empire victorieux et triomphant, et que tous ceux qui contribuent au succès de cette tâche puissent obtenir le bonheur dans ce monde et dans l'autre ! »

Le lendemain Rechid-Pacha communiqua ce khat aux légations par la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous remettre copie du khatti-chérif autographe impérial qui a été envoyé à la Sublime-Porte, pour annoncer la haute décision prise par Sa Majesté notre glorieux souverain de se rendre à Andrinople, avec l'aide de Dieu, au commencement du printemps, par suite de la guerre actuelle.

« Je saisis, etc. « *Signé* RECHID. »

Par suite de cette décision, qu'il faut juger en tenant compte de la différence des mœurs, des coutumes et des formes de langage particulières aux Orientaux, le sultan s'est décerné à lui-même le titre de *Ghazi*. Ce mot, que l'on traduit à tort par *Victorieux*, et qui correspondrait plutôt à l'*imperator* des Romains, signifie simplement *celui qui fait la guerre*. Tout soldat musulman qui prend part à la guerre s'appelle *ghazi* par opposition à celui qui reste dans ses foyers et qui s'appelle *mutekaïd*. C'est certainement un titre honorifique que celui de *ghazi*, mais il n'y a rien là qui dénote chez le sultan la pensée de le glorifier des succès d'une guerre à laquelle l'obligent le sentiment de sa dignité et son devoir de souverain.

— Le 2 novembre, l'escadre anglo-française a mouillé dans le Bosphore. Voici les détails publiés à ce sujet, par le *Journal de Constantinople*, du 3, dans son supplément :

Dimanche dernier, vers 2 heures de l'après-midi, le paquebot à vapeur de guerre français *le Solon* est arrivé de Besica, porteur de dépêches pour M. de Lacour. Ce bateau a poursuivi directement sa route pour Thérapia, où il a attendu sous vapeur jusqu'à 11 heures du soir qu'il est reparti pour rejoindre l'escadre.

Le lendemain matin, *le Chaptal* est arrivé et s'est également dirigé vers Thérapia; il est redescendu vers midi et est allé rejoindre la division française mouillée depuis dimanche, vers 8 heures du soir, près de Saint-Stefano, et attendant la division anglaise. La division française, qui est sous le commandement de M. le contre-amiral Le Barbier de Tinan, se compose des vaisseaux . *le Henri IV* de 100 canons, commandé par M. Jehenne; *le Jupiter*, de 86 canons, commandé par M. Lugeol ; des frégates à vapeur *le Gomer*, de 24 canons, commandée par M. Legras, et portant le pavillon du contre-amiral commandant la division ; *le Sané*, de 14 canons, commandée par M. Le Saulnier de Vauhello ; *le Magellan*, de 14 canons, commandée par M. Magré; enfin de la corvette à vapeur *le Chaptal*, commandée par M. Poutier.

Hier matin, l'amiral anglais, sir Dundas, commandant en chef l'escadre anglaise, est arrivé sur une frégate à vapeur. En passant devant St-Stefano,

le vaisseau français *le Jupiter* a salué le pavillon de l'amiral anglais de dix-sept coups de canon, qui lui ont été rendus par la frégate anglaise.

Le vice-amiral français, M. Hamelin, commandant en chef l'escadre française, est arrivé peu après sur la frégate française *le Mogador*. Les saluts d'usage ont été échangés en doublant la Pointe du Sérail par ces deux frégates.

Le vaisseau anglais *la Vengeance*, remorqué par deux frégates à vapeur, a remonté hier le Bosphore et est allé mouiller à Beycos. L'autre vaisseau anglais, *l'Albion*, après avoir louvoyé jusqu'à trois heures de l'après-midi, a jeté l'ancre devant Psamatia, où se trouvait ancré plus en avant, auprès du fanal, le vaisseau français *le Jupiter*. *Le Henri IV*, remorqué par *le Magellan* et *le Sané*, a pris hier son mouillage à Beycos. Les saluts ont été échangés en doublant la Pointe du Sérail avec la goëlette ottomane de station à l'entrée du port. Voici la composition de l'escadre française qui a franchi les Dardanelles et dont fait partie la division arrivée à Constantinople :

Vaisseaux : *la Ville-de-Paris*, de 120 canons, commandé par M. Rigault de Genouilly, portant le pavillon du vice-amiral Hamelin, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée; *le Valmy*, de 120 canons, commandé par M. Serval, portant le pavillon du contre-amiral Jacquinot; le *Friedland*, de 120 canons, commandé par M. Chaigneau; *l'Henri IV*, de 100 canons, commandé par M. Jehenne; *l'Iéna*, de 90 canons, commandé par M. Mallet; *le Bayard*, de 90 canons, commandé par M. Favre; *le Jupiter*, de 86 canons, commandé par M. Lugeol; *le Charlemagne*, de 90 canons, commandé par M. de Chabannes, vaisseau mixte de la force de 600 chevaux; *le Napoléon*, de 90 canons, commandé par M. Dupouy, vaisseau à vapeur de la force de 960 chevaux; *le Gomer*, frégate à vapeur de 24 canons, commandé par M. Legras (450 chevaux), portant le pavillon du contre-amiral Le Barbier de Tinan; *le Sané*, de 14 canons (450 chevaux), commandé par M. Le Saulnier de Vauhello; le *Mogador*, de 16 canons (650 chevaux), commandé par M. Forten Nanton; *le Magellan*, de 14 canons (450 chevaux), commandé par M. Magré; *le Chaptal*, corvette à vapeur (220 chevaux), commandé par M. Poutier; *le Caton* (260 chevaux), commandé par M. Pothuau; *le Solon* (160 chevaux), commandé par M. Roussin; *le Héron* (120 chevaux), commandé par M. Le Bègue; *la Sérieuse*, corvette de 30 canons, commandée par M. Dalmas de Lapeyrouse; *le Mercure*, brick de 18 canons, commandé par M. Gicquel Destouches; *le Narval* (160 chevaux), commandé par M. Lefebvre.

Ce matin, à 8 heures, *l'Albion* remonte le Bosphore, remorqué par deux frégates à vapeur anglaises. Le salut qu'il fait à la ville lui est rendu par la goëlette de station.

— Le 3, la chancellerie de France a publié l'avis suivant, qui a donné lieu à beaucoup de commentaires:

Chancellerie de l'ambassade de France près la Porte-Ottomane.

Le samedi, 12 novembre 1853, à 11 heures du matin, il sera procédé dans la chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople, sur soumissions cachetées, à l'adjudication de la fourniture des vivres à livrer aux bâtiments de guerre français depuis Constantinople jusqu'à Odessa, sur la côte d'Europe, et jusqu'à Trébisonde, sur la côte d'Asie, à partir du 16 no-

vembre 1853, et pendant toute la durée du séjour de l'escadre de la Méditerranée dans le Bosphore ou dans la mer Noire.

Le cahier des charges est déposé à la chancellerie de ladite ambassade, où les personnes qui seraient dans l'intention de prendre part à cette adjudication, peuvent venir le consulter depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Les soumissions, qui devront être déposées à la chancellerie, ne seront reçues que jusqu'au jeudi, 10 novembre, à midi.

Constantinople, le 3 novembre 1853.

— Deux divisions de la flotte ottomane croisent dans la mer Noire. La première, sous le commandement de Hassan-Pacha, a à son bord, Mushave-Pacha (capitaine Adolphus Slade), ainsi que le commodore Pir-Bey.

— Par suite du départ de la chancellerie de Russie de Constantinople, les sujets et protégés de cette puissance ont été placés sous la protection de l'Autriche. Tous les autres agents russes ont reçu l'ordre de quitter le territoire ottoman pour le 20 novembre. La même décision avait été prise à l'égard des bâtiments russes, qui, passé ce délai, ne devront plus se trouver dans les ports de la Turquie, sous peine d'être capturés.

— Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 25 octobre (6 novembre), a publié une déclaration analogue du ministre des finances portant que l'embargo ne serait pas mis sur les navires turcs avant le 22 novembre. Après ce délai, tous les navires turcs séjournant dans les ports russes devront être déclarés de bonne prise, quand même ils auraient à bord des marchandises n'appartenant pas exclusivement à des sujets turcs.

— Le 15, quatre vapeurs anglais sont partis pour la mer Noire : ce sont *le Sampson*, *le Tiger*, *le Niger* et *la Rétribution*. Les trois premiers sont partis le 15; le dernier n'a pris la mer que le lendemain. Voici les motifs attribués à cette expédition par des correspondances que nous croyons dignes de foi. Il paraît que l'ambassade britannique avait appris que les autorités russes de Soulina auraient rendu, par des travaux particuliers ou par leur négligence, ce passage impraticable, de telle sorte que les navires marchands d'Angleterre se trouvaient retenus dans le Danube. On assure qu'à la réception de ces nouvelles, lord Redcliffe, justement inquiet, s'est immédiatement entendu avec l'amiral Dundas pour expédier divers vaisseaux de guerre dans le but de protéger le commerce britannique, s'il était nécessaire, et au besoin pour remorquer les navires anglais à la passe même de Soulina.

— Le 15, le général Baraguay-d'Hilliers, nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. de Lacour, est arrivé à bord du *Prométhée*. Le lendemain, 16, il s'est rendu à la Porte pour faire ses premières visites officielles au Divan.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

Le prince Stirbey, hospodar de Valachie, est parti dans la nuit du 28 au 29 octobre pour Hermanstadt, d'où il devait se rendre à Vienne, pour y attendre l'issue des événements. Le lendemain matin, le général russe adressa une circulaire à tous les agents des puissances étrangères à Bucharest, dans laquelle il les informait que « Son Altesse Sérénissime s'était provisoirement démise de la direction du gouvernement, et qu'elle avait cru devoir prendre cette résolution à cause de l'aspect nouveau et plus sérieux des affaires politiques dans les principautés. »

Le prince, avant son départ, a délégué l'administration de la principauté à un conseil extraordinaire, auquel il a adressé la lettre suivante :

« L'état actuel des choses nous commande de nous éloigner temporairerement de notre principauté. Nous confions, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement du pays au conseil d'administration. S. E. le premier boyard, grand ban Filipesco, président de ce conseil, s'entendra avec les États des départements, pour que les affaires ne soient pas interrompues et que l'activité soit entretenue. Les affaires extraordinaires seront soumises au conseil d'administration pour qu'il donne son avis. »

Le lendemain, les membres du conseil allèrent présenter leurs hommages au prince Gortschakoff. Le prince les reçut avec hauteur, et leur dit de prendre garde de ne pas encourir le mécontentement du czar. Il ajouta que quiconque serait convaincu de répandre de faux bruits serait pendu sur-le-champ sans jugement.

Les Russes s'emparèrent ensuite des sommes déposées dans le trésor, et les gouverneurs des différents districts reçurent l'ordre d'expédier à Bucharest le contenu des caisses communales. Toutes les denrées apportées au marché sont taxées à un prix bien au-dessous de leur valeur, et les marchands qui demandent davantage sont bâtonnés par les soldats chargés de la surveillance des marchés.

— Le 30 novembre, l'hospodar de Moldavie, prince Grégoire Ghika, a également quitté Jassy, après avoir remis les affaires du gouvernement à un conseil d'administration. Voici l'acte officiel émané du prince :

« Alexandre Ghika, hospodar de la Moldavie, au conseil d'administration extraordinaire :

« Notre position étant incompatible avec l'état actuel des choses amené par des événements graves, nous considérons comme un devoir de remettre les rênes du gouvernement aux mains du conseil d'administration extraordinaire. Nous l'invitons à accomplir collectivement et individuellement la tâche que nous lui confions sous sa responsabilité jusqu'à nouvel ordre.

« Jassy, le 18 octobre (30 novembre) 1853.

« Signé : GRÉGOIRE-ALEXANDRE GHIKA. »

— La loi martiale a été proclamée par les Russes dans les deux principautés. Il est dit dans cette proclamation :

1° Que tous les navires de commerce russes ou portant le pavillon moldo-valaque cessent dès aujourd'hui de naviguer sur le Danube et restent aux lieux où ils se trouvent ;

2° Que toute relation entre les deux rives du fleuve soit interrompue et qu'on ne vende aux Turcs ni froment, ni sel, ni autre objet ; les contrevenants seront jugés par la loi martiale ;

3° Que tous ceux qui auront entretenu des correspondances ou autres relations avec les Turcs soient également jugés d'après la loi martiale.

SERVIE.

Des correspondances de Belgrade, à la date du 14 novembre, donnent les détails suivants sur le départ de M. de Muchin, consul général de Russie :

M. de Muchin, qui n'était arrivé à Belgrade que depuis trois semaines, a été obligé d'amener son pavillon et de quitter Belgrade le 14 courant. Le gouvernement serbe, après une hésitation bien explicable d'ailleurs, a fait

publiquement acte d'obéissance à la souveraineté de la Porte, et a déclaré sa ferme résolution de ne point devenir, en ce moment, l'auxiliaire de la Russie.

Le conseiller d'État, M. de Muchin, était arrivé avec une lettre du comte de Nesselrode adressée à l'hospodar de Servie, laquelle l'accréditait en qualité de consul général de Russie; mais naturellement il lui manquait le *bérat* ou l'*exêquatur* que la Porte devait adresser, à cet effet, au pacha de Belgrade.

On comprend l'embarras du gouvernement serbe. L'agent russe ne pouvait légalement être considéré comme consul; d'un autre côté, le prestige qu'exerce, dit-on, la Russie sur l'esprit du peuple serbe, et l'espèce d'autorité qu'elle a mainte fois prise dans cette principauté, faisaient sérieusement réfléchir l'hospodar avant de faire un affront public à un agent russe qui venait s'établir non seulement dans le district de Belgrade, mais dont les pouvoirs devaient embrasser toute la Servie.

Néanmoins le prince consentit, après la présentation de M. de Muchin, à lui rendre une visite en costume officiel; et, de son côté, le consul général, malgré sa position équivoque, se rendit chez l'hospodar en uniforme; mais il se présenta en habit ordinaire chez les autres consuls généraux.

Informé que l'intention du pacha était de requérir son départ de Belgrade, il répondit « que la Servie n'était tenue qu'à payer un tribut à la « Porte, et qu'elle n'avait pas d'autres obligations à remplir à l'égard de « la Turquie. »

Dans ces circonstances, le gouvernement serbe, malgré les embarras évidents de sa situation entre la Russie et la Porte-Ottomane, trancha le nœud gordien par une énergique résolution. Le pacha de Belgrade déclara à M. de Muchin qu'un agent de la Russie ne pouvait être reconnu consul sans le *bérat* ou *l'exequatur* du sultan; que d'ailleurs sa présence en Servie, après la déclaration de guerre entre la Turquie et la Russie, constituait une véritable négation des droits de suzeraineté de la Porte, et qu'en restant sur le territoire ottoman, il se placerait hors *la loi internationale*. En conséquence, M. de Muchin a été sommé de quitter la Servie, ce qu'il a fait de très-bonne grâce, reconnaissant d'ailleurs que sa position diplomatique était irrégulière. Il est parti le 15 pour Semlin.

ÉGYPTE.

Nous avons reçu notre correspondance d'Alexandrie en date du 10 novembre. Les nouvelles de Constantinople y avaient causé une immense joie. Les premiers succès obtenus par l'armée ottomane faisaient espérer que d'autres plus éclatants ne tarderaient pas à suivre. Le gouvernement avait préparé une seconde expédition; elle se composait de 12,000 hommes qui étaient arrivés à Alexandie. Cette troupe, parfaitement exercée au maniement des armes et fournie de tout le nécessaire, devait s'embarquer au premier jour de beau temps. Abbas-Pacha comprend et remplit ses devoirs dans toute leur étendue; il voit que l'empire est dans des circonstances critiques, et il veut montrer qu'il y tient par les liens les plus étroits. Cette conduite lui fait grand honneur.

Son Altesse était de retour au Caire depuis le 30 octobre en parfaite santé. Elle avait reçu le même jour tous les fonctionnaires et les ulémas, et le second jour le corps diplomatique et le clergé des autres cultes.

Le 4, étaient partis pour le Caire, M. Sabatier, consul-général de France, et M. John Green, consul d'Angleterre, pour tâcher d'obtenir de Son Altesse une modification à la mesure prohibitive de l'exportation des grains. Le pacha a répondu qu'il n'a cessé de prendre en sérieuse considération les intérêts du commerce étranger, et que c'est uniquement pour les faciliter qu'il avait accordé 400,000 ardebs sur la nouvelle récolte; cette quantité était déjà sortie ou à peu près, ainsi que 200,000 ardebs des précédentes récoltes, en tout 600,000 ardebs, depuis la notification. Le commerce avait demandé que le délai fût prolongé jusqu'au 30 novembre : le pacha, au lieu de ce terme, a préféré fixer une quantité pour l'exportation ; sur cette quantité il restait encore à exporter 7 à 8,000 ardebs qui devaient servir à compléter les navires sous charge. L'exportation devait donc s'arrêter vers le 15. De cette date au 30 novembre, terme réclamé par le commerce, on n'aurait pû embarquer qu'une quantité insignifiante, à peine 30 à 40,000 ardebs s'il y avait des navires suffisants dans le port. Son Altesse, voulant donner au commerce étranger une nouvelle preuve de sa sollicitude, permet l'exportation des vieux grains jusqu'à concurrence de 70,000 ardebs et même au-delà. Le pacha avait ajouté qu'il respectait infiniment l'opinion de lord Clarendon et de M. Drouyn de Lhuys; mais il était en même temps convaincu que si ces hommes d'Etat étaient à sa place, ils n'auraient pas agi autrement dans les circonstances où se trouve le pays et avec les besoins qui peuvent se manifester tant en Egypte qu'à Constantinople.

Le commerce avait eu communication de l'impossibilité où se trouvait Son Altesse de modifier, pour le moment, la mesure de prohition. Il faisait force protestations, et les consuls continuaient d'agir.

(*Impartial de Smyrne.*)

Ici s'arrêtent les nouvelles données par la feuille de Smyrne ; nous trouvons dans une autre correspondance les détails relatifs à la suite du différend.

Après trois démarches consécutives auprès du vice-roi, qui toutes avaient échoué, M. Sabatier, rentré à son hôtel, écrivit au ministre des affaires étrangères, Stephan-Bey, une communication officielle en date du 12 novembre, où il était dit que si le 15 le vice-roi n'était pas revenu sur les dispositions iniques qu'il essayait de maintenir, lui consul de France partait pour Alexandrie, amenait son pavillon et s'embarquait sur le bateau français qui devait quitter Alexandrie le 18.

Le 14, le vice-roi s'est enfin rendu aux légitimes observations qui lui avaient été soumises; le décret prohibitif a été abrogé, et sous le prétexte qu'il avait été induit en erreur par son ministre, Abbas-Pacha a enlevé à Stephan-Bey le portefeuille des affaires étrangères.

La rentrée de M. Sabatier à Alexandrie a été, nous écrit-on, un véritable triomphe; les négociants de cette ville se sont réunis pour lui offrir une épée d'honneur en reconnaissance du service signalé qu'il vient de rendre au commerce européen en Egypte.

GRÈCE.

Le dimanche, 6 novembre, a eu lieu à l'Ecole des arts d'Athènes connue sous le nom d'école polytechnique, la distribution des récompenses an-

nuelles obtenues par les lauréats dans les différents concours des nombreuses sections d'arts et métiers que renferme ce bel établissement public, fréquenté par plus de cinq cents élèves de toutes les classes de la population de toutes les provinces de la Grèce, et placé sous une sage direction qui en guide l'enseignement donné par douze professeurs.

S. M. le roi a bien voulu daigner honorer de sa présence cette solennité, à laquelle se trouvaient réunis tous les ministres, les membres du saint synode les hauts employés civils et militaires, et une nombreuse et brillante assemblée.

M. Caftanzoglou, directeur de l'Ecole, a prononcé un discours remarquable dont le sujet était l'*Histoire de l'art en Grèce et les développements que l'Ecole des arts d'Athènes a pris depuis deux ans.*

L'*Observateur d'Athènes*, dans son numéro du 17, publie, à cette occasion, un compte-rendu de différents travaux exposés, particulièrement des belles études de M. Thiersch, le nouveau professeur de peinture à cette école, fils du célèbre archéologue et philhellène allemand et dont le talent correct et gracieux donnera à l'étude de la peinture, dans l'école d'Athènes, une nouvelle impulsion, dont elle se ressent déjà. Il mentionne également les legs qui ont été faits à cette École par les nationaux et les étrangers amis de la Grèce, particulièrement ceux du roi de Naples, et le legs, si considérable, six cent mille francs, du grand patriote, feu Stournari.

INDES ORIENTALES NÉERLANDAISES.

On vient de publier une satistique du commerce des îles de Java et de Madura pendant l'année 1852. D'après ce document, l'importation s'est élevée à 40,292,694 fl. (80,585,388 fr.), et l'exportation, à 58,846,896 fl. (117,693,792 fr.), ce qui forme un mouvement commercial total de 99,139,590 fl. (198,279,180 fr.).

Pendant la même année, il est entré dans les ports de Java et de Madura 2,046 navires jaugeant 206,607 tonneaux, et il en est sorti 2,012 jaugeant 143,263 tonneaux.

Tous les chiffres de cette statistique présentent des déficits plus ou moins grands sur ceux de l'année précédente (1851).

CHINE.

Les rebelles se sont rendus maîtres de la ville importante de Shang-Haï. Le 7 septembre, toutes les autorités devaient se rendre au temple de Confucius pour y offrir les sacrifices d'usage. Mais, au moment où le magistrat sortait de son prétoire, accompagné de son cortége ordinaire, quarante associés de la secte des petits couteaux se sont jetés contre son palanquin et ses satellites. Ceux-ci s'enfuirent immédiatement, et le pauvre magistaat expira, percé de dix-sept poignards; son corps resta gisant dans la rue. Les « patriotes » se rendirent au prétoire de l'intendant, qui, Cantonnais de naissance lui-même et ancien marchand haniste, savait bien à quoi s'en tenir. Aussi avait-il une garde nombreuse et bien

armée; mais elle n'a pas fait le moindre effort de résistance, et *Ou* s'est trouvé prisonnier dans son propre palais, devant subir une exécution publique de la part des Fokiennois, ses ennemis personnels. Les Cantonnais cependant ont été d'un avis différent, et l'intendant a pu s'échapper dans l'après-midi du même jour et se rendre chez un marchand.

Cependant les associés ont trouvé dans les caisses une somme de 200,000 piastres (1,200,000 fr.) et la vieille querelle des Cantonnais et des Fokiennois a recommencé. Ces derniers ont emporté une grande partie de cette somme à bord de leurs jonques et se préparaient à partir; mais les Cantonnais, ayant dressé des canons, se sont déterminés à faire couler plutôt les jonques que de laisser dérober ainsi de l'argent au trésor *impérial* du roi de Paix-Eternelle, dont ils se sont dits les mandataires et les subordonnés.

Des proclamations ont paru immédiatement, l'une au nom d'un certain *Liou*, grand généralissime de l'armée invincible de la grande dynastie des *Ping*, l'autre au nom de *Li*, vengeur indomptable des griefs indescriptibles du peuple et de la grande dynastie des *Ming*. Les paisibles habitants de Shang-Haï, effrayés, couraient éperdus pour sortir de l'enceinte de la ville. Mais l'armée patriote, portant des turbans rouges et des petits sabres et couteaux bien luisants et bien effilés, en ont arrêté un grand nombre aux six portes. Il a été enjoint au peuple d'être joyeux de se voir ainsi délivré du joug des barbares Mantchoux, et de manisfester de la reconnaissance aux libérateurs.

Les étrangers, Anglais et Américains, ont pu pénétrer dans la ville et aller partout sans être molestés. C'est que trois bâtiments anglais, avec 38 canons et un brick américain de 20 bouches à feu, tenaient toute la bande de patriotes en respect.

Sur ces entrefaites, l'ex-intendant *Ou* a fait savoir à ses amis, M. T. Beale, consul de Portugal et de Hollande à Shang-Haï, et à M. Cunningham, consul des Etats-Unis, le lieu de sa retraite. Le colonel Marshall, ministre des Etats-Unis, a envoyé immédiatement auprès du chef *Liou* pour réclamer l'ancien premier magistrat, pendant qu'un Anglais et un Américain se sont rendus dans la ville pour essayer de sauver l'intendant *Ou*. Après bien des difficultés, tous les trois sont parvenus à descendre les murailles de la ville au moyen de plusieurs pièces de calicot liées ensemble, et sont arrivés sains et saufs chez M. Beale, sur les terrains de la ville anglo-saxonne. — La famille de l'intendant a été sauvée par les étrangers.

ALGÉRIE.

Si nos possessions africaines jouissent aujourd'hui d'une sécurité qui permet à l'agriculture et à l'industrie d'y prendre un nouvel essor, c'est plus que jamais à l'activité militaire qu'elles doivent cette heureuse situation. L'expédition accomplie ce printemps par M. le gouverneur-général a puissamment modifié nos rapports avec toute une partie de la Kabylie. Des points essentiels de notre territoire où la colonisation était naguère tenue en échec, sont maintenant affranchis de toute inquiétude, et, bien plus, par les routes jetées hardiment à travers le pays vaincu, toute une

portion du territoire kabyle est placée incessamment sous l'action immédiate de notre autorité.

Tout récemment, le commandant intérimaire de Laghouat, M. le capitiane Galinier, à la tête d'une colonne française renforcée par des goums, s'avançait jusqu'à quarante lieues dans le sud à la poursuite du chérif d'Ouarghla. Il surprenait sur l'Oued-Zeghir le campement de cet agitateur, le dispersait, et rentrait à Laghouat chargé d'un butin qui attestait le succès de sa vigoureuse excursion.

Presqu'en même temps, un autre officier, M. le capitaine Lacretelle, accomplissait, sur les frontières du Maroc, un acte d'une remarquable énergie. Le commandant de la division d'Oran, M. le général Pelissier, avait réparti sur trois points, Timouline, El-Agueur, El-Aricha, des goums tirés de Mascara, de Sidi-bel-Abbès et de Tlemcen. Ces forces indigènes, ayant quelques spahis pour réserve, et placées sous le commandement d'officiers des bureaux arabes, devaient exercer sur les limites de notre territoire une mission de surveillance et d'investigation. Le 25 octobre, le capitaine Lacretelle, qui commande les goums de Sidi-bel-Abbès, apprend à Oglat-Mousseur qu'une fraction nombreuse des Gharabas, mêlée à des nomades marocains, est campée à Brazia. Il n'hésite pas à se porter au-devant de l'ennemi ; à six heures du matin, après une marche de nuit, il se trouve en présence d'un nombreux rassemblement de cavaliers et de fantassins. Il forme en trois escadrons, qu'il range en bataille, les 430 cavaliers dont sa colonne se compose. Par un stratagème adroit, il augmente le nombre apparent de ses cavaliers d'élite en donnant à des hommes du goum les burnous de ses spahis, que les vestes d'uniforme suffisent à désigner : il confie son escadron de gauche à l'agha Mustapha-ben-Brahim, et son aile droite à Mustapha-ben-Ismaïl, le fils du chef intrépide qui a joué un rôle si actif dans les premières guerres de notre occupation. Lui-même se réserve l'escadron du centre. Ces dispositions prises, il fait sonner la charge, et l'action commence. Notre goum de gauche est arrêté par une montagne, où des fantassins se sont embusqués pour soutenir la cavalerie ennemie et où flottent deux drapeaux. Malgré la bravoure du chef qui le commande, il est sur le point d'être ramené, quand le capitaine Lacretelle se porte à son secours, exécute sur l'obstacle une charge à fond, et, après une mêlée d'une demi-heure, se rend maître du terrain. Tandis que cet avantage est remporté à la gauche, Mustapha-ben-Ismaïl culbute à droite tout ce qui se présente devant lui. Cette journée, où n'avons eu que 8 morts et quelques blessés, a coûté 150 hommes à l'ennemi, qui a laissé entre nos mains deux drapeaux, 250 fusils, des sabres, des piques et plusieurs chevaux. Ce fait d'armes n'est du reste qu'un nouvel exemple de l'ascendant que nos officiers savent prendre sur la troupe indigène. Depuis quelques années, il arrive sans cesse que des forces arabes, guidées par l'intelligence, animées par la bravoure française, font reconnaître notre domination sur des points où il semblait autrefois que notre nom dût à peine arriver.

Un mouvement exécuté récemment par le général de Mac-Mahon a confirmé ce que nous disions tout à l'heure sur la situation nouvelle faite par l'expédition de M. le gouverneur général à toute une portion de la Kabylie. Le commandant supérieur du cercle de Djidjelly, M. le lieutenant-colonel Robert, apprend, dans les derniers jours de septembre, chez les Beni-Imeur qu'il visitait alors, qu'un complot a été tramé contre lui. C'est un

des fils du cheikh Mouley-Chekfa qui l'avertit de cette machination. Le lieutenant-colonel Robert, au lieu d'interrompre sa tournée, reste sur les lieux où lui est signalé le péril, se bornant à appeler quelques renforts qui ne tardent point à arriver. Alors il procède à d'actives investigations, il fait arrêter et conduire à Djidjelly tous ceux sur qui de légitimes soupçons sont dirigés. Ces arrestations s'accomplissent au milieu d'une population qui n'essaie pas un seul instant d'arrêter notre justice dans son cours. Cette réparation toutefois ne suffit pas encore à M. le gouverneur général, qui veut comprimer pour longtemps dans cette partie de l'Algérie toute pensée d'insurrection. Le commandant de la division de Constantine, M. le général de Mac-Mahon, reçoit l'ordre de se transporter avec une colonne sur le théâtre de la conspiration. A peine s'est-il mis en mouvement, que de tous les côtés les Kabyles viennent à son camp offrant de lui livrer tous ceux que notre vindicte peut réclamer. Le général n'en poursuit pas moins sa marche, et termine cet incident sur le point même ou il s'est produit, en imposant aux tribus compromises de fortes contributions. Cette course rapide, dans laquelle nos soldats ont suivi les chemins dont ils perçaient, au printemps dernier, un pays hérissé d'obstacles, montre la toute-puissance de ces voies aux heures où notre conquête a besoin d'être soit défendue, soit affermie. Quelques jours et quelques bataillons ont suffi pour régler sans coup férir une question qui naguère eût peut-être exigé l'action sanglante d'une nombreuse colonne.

(*Moniteur algérien.*)

— On nous écrit de Médéah, le 23 novembre :

« Tout semble assez tranquille dans cette partie du territoire. Les généraux Camou et Yusuf rentreront de Laghouat à la fin de la semaine. Le commandant du Barrail a poussé une pointe très-avant dans le pays des Beni-Mezab.

« Hier, 22, à 8 heures du soir, nous avons éprouvé une assez forte secousse de tremblement de terre qui a duré quatre secondes. Elle s'est renouvelée ce matin à 6 heures.

« Le prix des céréales augmente tous les jours dans la subdivision de Médéah. Aujourd'hui le blé coûte 42 fr. les 140 kilos et l'orge 24 fr. les 120 kilos. Cette augmentation de prix est due partout à la concurrence faite aux Européens par les acheteurs mozabites, qui, sûrs de revendre chez eux avec profit, ne craignent pas d'offrir beaucoup plus que nos négociants. »

ANTILLES.

MARTINIQUE ET GUADELOUPE.

Les nouvelles de la Martinique et de la Guadeloupe vont jusqu'au 28 octobre. L'état sanitaire de l'une et de l'autre colonie est resté satisfaisant pendant tout l'hivernage, malgré les pluies diluviennes et la chaleur étouffante qui leur avait subitement succédé. Comme on arrivait ainsi sans encombre au terme de la saison, c'est l'indice le plus certain de l'extinction complète de l'épidémie de fièvre jaune qui pendant les deux années précédentes a exercé ses ravages sur nos deux colonies.

Nous n'avons pas de fait saillant à relever dans les correspondances des deux îles. A la Martinique les journaux s'occupaient beaucoup de la question des subsistances. L'extension aux colonies des derniers décrets sur les céréales a été accueillie trsè-favorablement par nos compatriotes d'outre-mer, et on attendait de ces mesures les meilleurs résultats.

COMPTOIRS D'AFRIQUE.

Le ministre de la marine a reçu des rapports qui lui annoncent les heureux résultats d'un coup de main dirigé contre un des principaux villages de l'Ebrié, près de notre comptoir de Grand-Bassam, par M. le capitaine de vaisseau Baudin, commandant la station des côtes occidentales d'Afrique.

Les populations de la partie du littoral africain compris entre la rive gauche de la rivière de Grand-Lahou et la rive droite de celle d'Assinie empêchaient, par leurs manœuvres et par des attaques à main armée, les peuplades de l'intérieur de commercer avec nos traitants; elles cherchaient à nous susciter une guerre qui fermât à nos bâtiments marchands l'entrée de la lagune d'Ebrié; des pillages, des assassinats avaient été commis et réclamaient une prompte et énergique vengeance.

Le 14 septembre dernier, une colonne expéditionnaire partie de Gorée, et composée de 250 soldats d'infanterie de marine et de pareil nombre de marins des différents bâtiments de la station, a opéré un débarquement sur le village de Boé, dans la lagune d'Ebrié; ce village a été attaqué et détruit, malgré la résistance opiniâtre des 2 ou 3,000 combattants fournis par les peuplades belliqueuses des environs, et après un engagement qui nous a coûté deux morts et seize blessés, mais qui a été beaucoup plus meurtrier pour l'ennemi.

Cette leçon a porté ses fruits. Quelques jours après l'affaire de Boé, les chefs de l'Ebrié sont venus fléchir le genou et demander la paix. Un impôte d guerre a été exigé d'eux, et ils l'ont immédiatement payé en bétail.

Les gens du Dabon, jusqu'alors hostiles à notre cause, sont à leur tour venus témoigner de leurs amicales dispositions en notre faveur; de sévères représentations leur ont été faites sur leur conduite passée, et, comme gage de leur tranquillité à l'avenir, un blockaus a été établi sur un très-beau mamelon qui domine deux villages et la belle baie de Dabon, et assure à nos traitants une protection efficace.

J. Rouvier.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

ET DES AUTEURS QUI ONT FOURNI DES ARTICLES.

Tome XIV. — Deuxième semestre 1853.

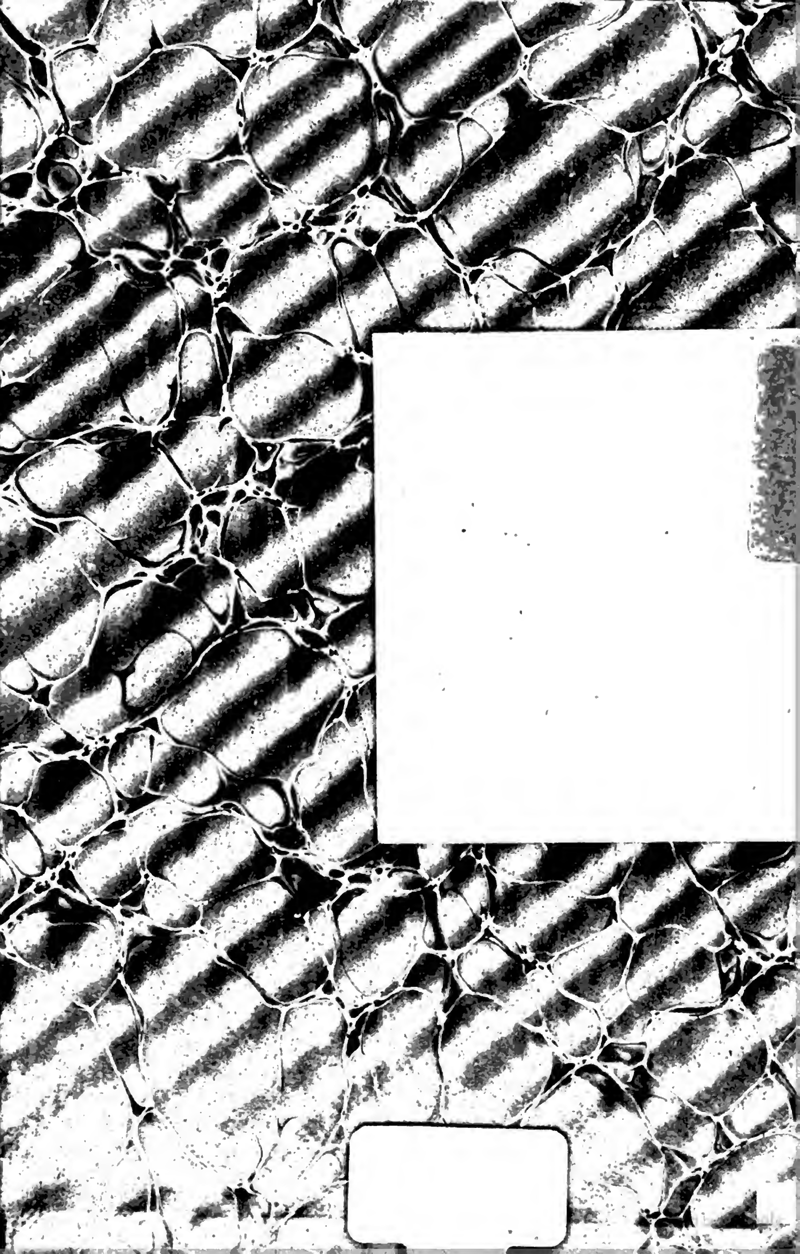
SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

TABLE DES AUTEURS.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Grands-Augustins, 17.






Widener Library
3 2044 105 558 746